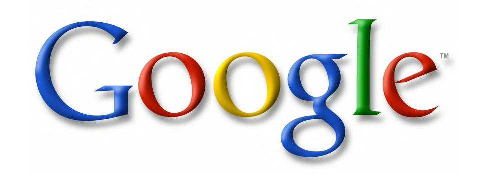
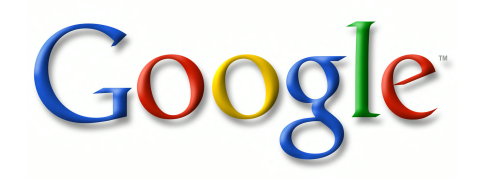
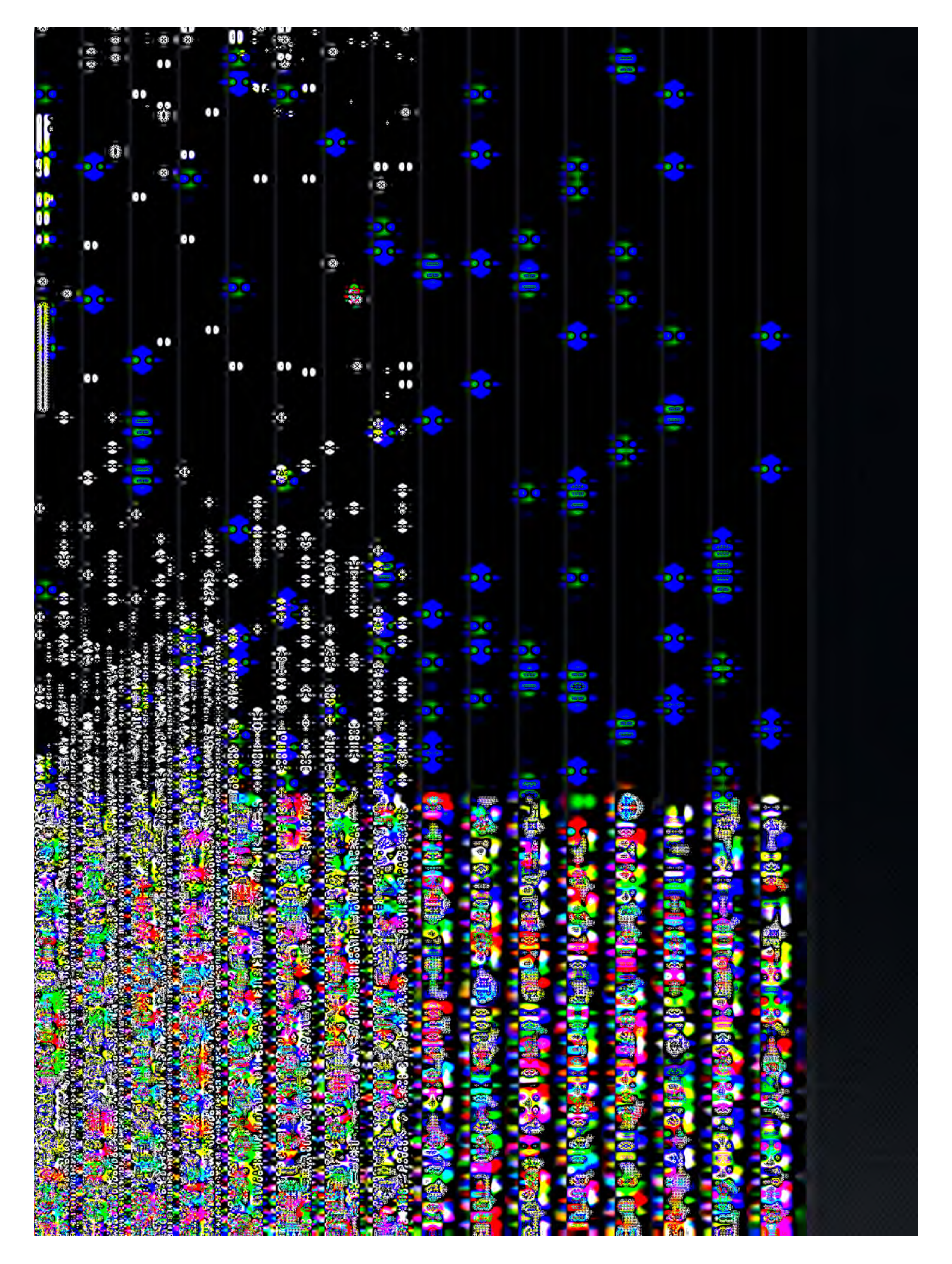
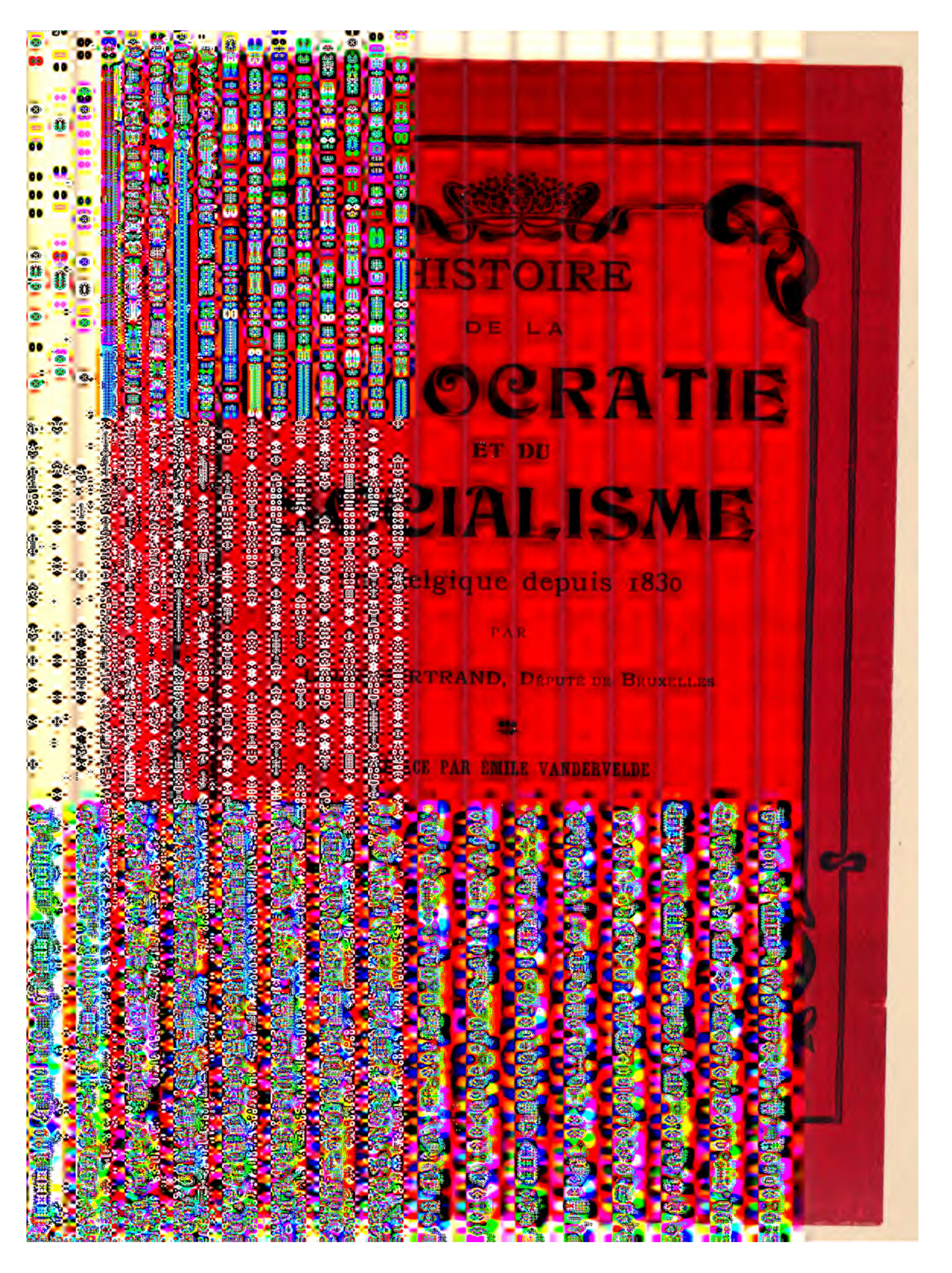



Google




HISTOIRE
DE LA
OCRATIE
ET DU
IALISME
elgique depuis 1830
PAR
ERTRAND, Député de Bruxelles
ACE PAR ÉMILE VANDERVELDE

HISTOIRE

DE LA

DÉMOCRATIE & DU SOCIALISME

EN BELGIQUE DEPUIS 1830

HISTOIRE

DE LA

DÉMOCRATIE & DU SOCIALISME

EN BELGIQUE DEPUIS 1830



HISTOIRE

DE LA

DÉMOCRATIE & DU SOCIALISME

en Belgique depuis 1830

PAR

Louis BERTRAND

DÉPUTÉ DE BRUXELLES

PRÉFACE PAR ÉMILE VANDERVELDE

TOME PREMIER

BRUXELLES
DECHENNE & Cie
20, rue du Persil, 20



PARIS
EDOUARD CORNÉLY & Cie
101, rue de Vaugirard, 101

1906

A tous ceux qui, en Belgique, depuis 1830, ont lutté et souffert pour la Démocratie et le Socialisme,

CE LIVRE EST DÉDIÉ.

PRÉFACE

L'Histoire de la Démocratie et du Socialisme en Belgique depuis 1830 est un chef-d'œuvre de persévérance. Pour être à même de l'écrire, il a fallu que, pendant vingt ans, avec une patience de bénédictin, Bertrand collectionne des découpures de journaux, tire de la poussière des étalages de bouquinistes, une masse énorme de brochures oubliées, et accumule, pour la construction de son édifice, les matériaux de chétive apparence, que les historiens officiels avaient systématiquement négligés. Que pouvaient leur servir, en effet, ces feuilles de chou démocratiques, ces almanachs populaires, ces chansons de « manouvriers et de valets de fermes » ? Leur histoire à eux, c'était l'histoire des vainqueurs, l'histoire des gens en place, l'histoire des hommes politiques et des capitaines d'industrie. L'histoire de Bertrand, au contraire, c'est l'histoire des vaincus, l'histoire de ceux qui n'ont pas réussi — du moins en apparence — l'histoire de ce prolétariat misérable qui, pendant la première moitié du XIXe siècle, n'avait pas encore donné la mesure de sa force et apparaissait à la bourgeoisie comme une masse taillable et corvéable à merci.

Jusqu'à présent, quand on parlait des origines du Parti ouvrier belge, on ne remontait guère qu'à l'Internationale, ou, tout au plus, à la formation des premières sociétés de résistance, telles que les Typographes de Bruxelles, ou les Fileurs et les Tisserands gantois.

Grâce à Bertrand, nous pouvons remonter aujourd'hui à des origines plus lointaines. Son premier volume nous apporte toute une moisson de renseignements précieux sur les dix-huit années qui séparent la révolution de 1830 de la révolution de 1848.

Peut-être, en lisant son livre, d'aucuns lui reprocheront de ne nous faire grâce d'aucun détail, de nous déballer tout un dossier, en l'analysant pièce par pièce, au lieu de nous apporter une synthèse, qui utilise les documents pour donner la physionomie générale d'une époque, mais qui ne juge pas nécessaire de les reproduire tous, intégralement.

Pour ma part, je ne suis pas de cet avis, et, somme toute, je ne crois pas que l'œuvre eût gagné à être plus brève, plus condensée, plus avare de citations.

Il ne faut pas oublier d'abord que Bertrand se soucie bien moins d'écrire pour les amateurs de littérature, que de se faire lire par la classe ouvrière. C'est pour cela qu'il publie ses volumes en livraisons, qu'il s'efforce de les vendre au meilleur marché possible, qu'il recourt à l'illustration pour atténuer la sécheresse documentaire de son texte.

Mais, indépendamment de ces considérations de propagande, la

méthode analytique de Bertrand présente, pour les gens d'études, cet inestimable avantage qu'elle leur permet de juger sur pièces, d'entrer directement en contact avec les faits, de voir les événements et les hommes, non pas à travers le tempérament de l'historien, mais tels qu'ils ont été racontés par les contemporains, tels qu'ils se sont peints eux-mêmes, dans leurs écrits ou leurs discours.

Pour montrer, par exemple, la différence qui existe entre les bourgeois d'aujourd'hui et ceux de 1830, quelle appréciation personnelle vaudrait cette citation du discours sur la légalité, que le comte Vilain XIIII prononçait à la Chambre belge, le 27 avril 1831 :

« La légalité est un vieux manteau que je ne saurais respecter ; endossé et rejeté tour à tour par tous les partis, porté, usé, par tout le monde, composé de mille pièces de toutes couleurs, il est troué par les uns, raccommodé par les autres ; il porte les souillures de tous ses maîtres. La féodalité s'est assise dessus et lui a laissé une odeur de bête fauve que nos codes respirent encore, la royauté l'a foulé aux pieds et traîné dans la fange, la république l'a toute maculée de sang, car la guillotine fonctionnait légalement en 1793. Napoléon l'a déchirée partout avec la pointe de son sabre ou le talon de sa botte... »

Tout le livre de Bertrand est semé de citations non moins instructives.

Nos propagandistes y trouveront tout un arsenal de combat contre les hypocrisies légalistes d'une bourgeoisie qui essaie d'oublier ses origines révolutionnaires. D'autre part, — ce qui est plus important — tous ceux qui écriront dans l'avenir sur l'histoire politique ou démocratique de notre pays, y trouveront une inépuisable source de renseignements introuvables ailleurs.

D'autres avaient raconté, parfois avec talent, les faits et gestes de la bourgeoisie pendant cette longue période où, maîtresse de tous les pouvoirs, elle se glorifiait de constituer à elle seule, le *pays légal*.

Bertrand nous fait assister, au contraire — et c'est ce qui fait le puissant intérêt, l'incontestable originalité de son livre — à l'ascension de la classe ouvrière, lente comme un soulèvement de l'écorce terrestre, avec parfois de brusques sursauts, parfois aussi, des affaissements lamentables, mais toujours, à la longue, une reprise, chaque fois plus énergique, des anciennes activités.

A côté de Rogier, de Gendebien et d'autres « grands patriotes », qui ne gagnent pas trop à être vus de près, il nous montre d'autres figures, celle de Bartels, de Delhasse, de Jottrand, de Castiau : ceux qui n'ont pas été aux honneurs ; ceux que leurs contemporains tenaient pour des cervelles brûlées ; ceux qui ont été méconnus de leur temps, parce qu'ils étaient en avant de leur temps.

La plupart de ces précurseurs avaient sombré dans l'oubli et, peut-être, l'histoire de leurs tentatives n'eût-elle jamais été faite, si Bertrand, le plus documenté des socialistes belges, ne s'était pas trouvé à point pour l'écrire.

Certes, on se souvenait plus ou moins, qu'au lendemain de 1830, lors du vote de la Constitution censitaire — ce triomphe d'une bourgeoisie qui n'avait pas su vaincre, mais qui avait su profiter des victoires d'autrui — Louis de Potter avait jeté ce cri d'amertume : « Ce n'était pas la peine de verser tant de sang pour un si mince résultat ! » On se rappelait également que, pendant plusieurs années, seul entre tous, dans la Chambre du suffrage restreint, Adelson Castiau avait défendu la république et réclamé le suffrage universel. Mais qui donc connaissait les autres, les premiers soldats de la cause ouvrière, les prolétaires comme Kats ou comme Pellering, en qui le parti ouvrier salue aujourd'hui ses ancêtres ?

Bertrand montre fort bien d'ailleurs, que ces héros furent des isolés. Pendant cette période qui va de 1830 à 1848, il y eut des démocrates ; il n'y eut pas de démocratie, ou, du moins, pas de démocratie ouvrière. La révolution industrielle ne faisait que commencer ; nul ne se doutait encore de l'avenir qui se préparait pour la grande industrie ; le prolétariat n'était pas assez nombreux, assez cohérent, assez conscient de lui-même, pour avoir une politique de classe. C'est à peu près exclusivement dans la fraction la plus éclairée de la bourgeoisie, que le socialisme humanitaire, à la façon de 48, recrutait ses adhérents.

Il faut lire dans l'*Histoire de la Démocratie et du Socialisme*, les chapitres, si intéressants, qui sont consacrés à la propagande Saint-Simonienne et Fouriériste.

Rien ne montre mieux à quel point le peuple, dans sa masse, restait indifférent, quand-il n'était pas hostile, aux prédications socialistes, et combien, d'autre part, la bourgeoisie était plus accessible à des idées révolutionnaires qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Quand les missionnaires de l'Ecole Saint-Simonienne, parmi lesquels Carnot, Laurent, Pierre Leroux, Barrault, arrivèrent à Bruxelles, au mois de février 1831, les cléricaux menèrent contre eux une campagne furieusement hostile, les gens du peuple les accueillirent à coups de bâtons de chaises et parvinrent à les empêcher de prendre la parole, mais la bourgeoisie libérale, au contraire, leur fit l'accueil le plus favorable; des hommes comme Vilain XIIII et l'abbé Andries prirent leur défense au Congrès national, au nom de la liberté pour tous ; l'Université de Liège mit à leur disposition l'*aula* académique et bientôt ils eurent des disciples tels que Charles Rogier, l'astronome Quetelet, Van Praet, le baron Chazal, qui devint ministre de la guerre, Ducpétiaux, qui fut plus tard, inspecteur général des prisons.

De même quand vinrent les Fouriéristes, vers 1839, quand le plus connu d'entre eux, Considerant, fit une campagne de propagande en Belgique, il souleva, dans les milieux bourgeois, le même enthousiasme et l'on vit assister aux conférences phalanstériennes de hauts fonctionnaires comme Masui, administrateur des chemins de fer de l'Etat, des professeurs de l'Université de Bruxelles, comme Arntz, Mainz, Baron, des magistrats comme Tielemans, Defacqz, Van Meenen.

Que les temps sont changés !

Quand Enrico Ferri ou Jaurès viennent parler à Bruxelles, ils ne recrutent généralement pas leurs auditeurs parmi les universitaires et les conseillers de la Cour de cassation !...

Mais que l'on ne s'y trompe point : si la bourgeoisie fraîche émoulue de la révolution, témoignait quelque sympathie, d'ailleurs platonique, au socialisme humanitaire et idéaliste, c'était à condition que le prolétariat, auquel on prédisait de si belles destinées, restât docile, indifférent et passif.

Dés l'instant où, si peu que ce fût, les idées socialistes commencèrent à s'infiltrer dans une partie de la classe ouvrière, où les tisserands gantois envoyaient des pétitions pour le suffrage universel, où Kats, en 1844, publia son *Almanach populaire*, dont Bertrand nous donne le texte — étonnamment semblable au *Catéchisme* d'Alfred Defuisseaux — ces bonnes dispositions de la bourgeoisie se modifièrent. On le vit bien, quelques années plus tard, lorsque Marx et Engels, réfugiés à Bruxelles, fondèrent avec Delhasse, Bartels, et Jottrand, l'*Association démocratique*.

Cette fois, c'était l'avant-garde du prolétariat qui entrait en campagne, et par une ironie du destin, ce fut Charles Rogier, le révolutionnaire, le Saint-Simonien, le Fouriériste — car il était devenu Fouriériste, après avoir été Saint-Simonien — ce fut Charles Rogier, ministre de l'intérieur, qui prit l'arrêté d'expulsion de Karl Marx.

Dans tout le premier volume de Bertrand, je ne connais rien qui dépasse, en intérêt, les chapitres, si documentés, qu'il consacre à cet épisode — digne pendant de l'expulsion de Victor Hugo, au lendemain de la Commune.

Depuis 1845, Marx, expulsé de France, était à Bruxelles. Engels était venu l'y rejoindre. Ensemble, ils jetaient les bases de leur œuvre scientifique. Ce fut à Bruxelles qu'ils écrivirent le *Manifeste communiste*. Ce fut à Bruxelles, également que, du mois de novembre 1847 au mois de mars 1848, la *Fédération communiste* eut son bureau central — ancêtre du bureau socialiste actuel. Ce fut à Bruxelles enfin que, par l'intermédiaire du *Deutscher Arbeiter Verein*, Engels et Marx semèrent les premiers germes d'une organisation du prolétariat socialiste en Belgique.

Cette propagande démocratique et socialiste se fit, sans encombre, pendant trois ans. Elle fut tolérée, parce qu'elle était dédaignée. Mais, au lendemain de février 1848, les ministres libéraux de Léopold I[er] prirent peur; quantité d'arrêtés d'expulsion furent pris contre les révolutionnaires étrangers et le 3 mars, des policiers, pénétrant, au milieu de la nuit dans l'appartement que Marx et sa femme occupaient à l'*Hôtel du Bois sauvage*, arrêtèrent Marx, obligèrent Madame Marx à s'habiller et à les suivre, la conduisirent à l'hôtel de ville où ils lui infligèrent des mauvais traitements et ne lui permirent que le lendemain, de rejoindre son mari. Marx dut passer la frontière le jour même.

Il n'obtint que vingt-quatre heures de répit pour mettre en ordre ses affaires.

Il est curieux, après un demi-siècle, de lire l'interpellation qui fut faite à la Chambre, le 11 mars suivant, sur l'expulsion du « sieur Marx ».

L'interpellateur, qui s'appelait Bricoux, protesta avec une louable énergie contre les agissements de la police et continua dans les termes suivants :

« Je ne connais pas personnellement le docteur Marx; mais voici ce qu'on m'a dit à son égard. M. Marx est le fils d'un avocat fort estimé de Trèves. A l'âge de 23 ans, il s'était déjà fait un telle réputation parmi les philosophes allemands, qu'il fut appelé à la direction de la *Gazette du Rhin*. Il rédigeait cette feuille avec un talent remarquable et en fit le journal le plus estimé de l'Allemagne; cet organe de publicité marcha de proprès en progrès jusqu'à ce que le gouvernement prussien le supprima, par mesure administrative.

» Quant à Madame Marx, il m'a également été dit qu'elle est la sœur du gouverneur de la Poméranie.

» Les outrages dont elle a été l'objet ont donc dû la froisser d'autant plus que, par sa position de famille et son éducation, elle devait moins s'attendre à des brutalités et à des violences semblables. »

Le ministre de la Justice, M. de Haussy, et le ministre de l'Intérieur, M. Charles Rogier, répondirent que l'expulsion était justifiée; que le gouvernement n'était pas responsable des faits et gestes de la police de Bruxelles; que, d'ailleurs, au lieu de blâmer les agents et d'énerver leur énergie, il faudrait plutôt les encourager dans l'accomplissement de devoirs difficiles.

Bref, l'expulsion du sieur Marx fut approuvée par la Chambre, qui accueillit avec la plus grande sympathie les déclarations des prédécesseurs de MM. de Trooz et Vanden Heuvel.

On eût certes fort étonné ces hauts personnages si l'on avait dit, à ce moment, que le sieur Marx, inconnu de M. Bricoux, était l'une des plus fortes têtes philosophiques de son temps, que le *Manifeste communiste*, qui venait de paraître à Londres et dont aucun député belge n'avait jamais entendu parler, était destiné à devenir la Bible de plusieurs millions d'hommes, que la *Fédération communiste* contenait en germe l'*Internationale des Travailleurs* et que, cinquante ans plus tard, le nom de M. de Haussy n'éveillerait plus d'autres souvenirs que celui de l'expulseur de Marx, que la gloire de Rogier se localiserait dans un tout petit coin de l'Europe, tandis que le sieur Marx vivrait dans la mémoire des hommes comme l'initiateur du plus grand mouvement qui ait modifié la face du monde, pendant la seconde moitié du XIXe siècle.

Tant il est vrai que pour juger de la grandeur des événements et des hommes, il faut les voir en perspective.

Dans son livre « *Sur la Pierre blanche* », Anatole France nous

montre des fonctionnaires romains, gens policés et avertis, qui ne voient, dans les luttes entre Saint-Paul et les chrétiens judaïsants que des querelles de simple police.

A cet égard, toujours, l'histoire se répète.

Tels qui croient, aujourd'hui, diriger le monde, auront depuis longtemps sombré dans l'oubli, que d'autres émergeront, qui ont passé inaperçus, mais que l'humanité future honorera comme des précurseurs.

A ce point de vue, des livres comme celui de Bertrand n'ont pas seulement une valeur historique, mais une valeur morale. Ils nous permettent de rendre justice à ceux qui ont lutté avant nous et pour nous. Ils nous apprennent à être patients, à ne pas nous décourager quand la victoire est lente à venir, en nous disant les épreuves de ceux qui l'ont eu plus dur que nous. Et enfin, ils augmentent notre confiance dans l'avenir, en nous montrant qu'un effort de propagande n'est jamais perdu, que les réactions ne durent qu'un temps, qu'une cause juste peut éprouver des défaites, mais que ces défaites mêmes finiront par servir à son triomphe final.

E. Vandervelde.

PREMIÈRE PARTIE

LA BELGIQUE DE 1830 A 1848

[illegible]E LA DÉMOCRATIE

ET DU

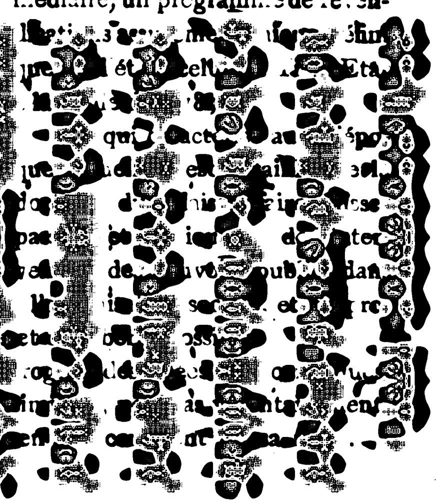
[illegible]e en Belgique

[illegible]EPUIS 1830

[illegible]TRODUCTION

[illegible] de ce Livre.

[illegible]tant de notre époque, celui qui lui donne sa [illegible] assurément la constitution d'un parti nouveau, le Parti socialiste, composé principalement d'adhérents appartenant à la classe des travailleurs manuels, auxquels peu à peu viennent se joindre des adeptes appartenant aux autres classes sociales. Ce parti s'est créé dans la société une organisation distincte. Il possède un idéal social qui lui est propre et, pour la période intermédiaire, un programme de reven[illegible]



[illegible]

Le mouvement démocratique et socialiste actuel prend sa source en 1789 et est la conséquence logique des principes de la Révolution française ; il a été singulièrement favorisé par la constitution et le prodigieux développements de la grande industrie dans le cours du XIX[e] siècle.

Le Peuple avait aidé efficacement la Bourgeoisie dans sa lutte contre la noblesse, la royauté de droit divin et le clergé tout-puissant. Mais une fois triomphante et satisfaite du nouvel ordre des choses, la bourgeoisie devint conservatrice. Elle renia le peuple et voulut pour elle seule et le pouvoir politique et tous les avantages qu'il procure.

La Révolution fut ainsi confisquée, dans l'ordre politique comme dans l'ordre économique, dès son origine même, par une oligarchie.

Sans doute, l'ère nouvelle instaurée en 1789 fut un progrès sur l'ancien régime. Mais si la Révolution proclama l'égalité des droits de tous les citoyens, elle le fit en théorie seulement, et le peuple ne tarda pas à s'apercevoir que l'égalité devant la loi ne vaut guère sans l'égalité économique, surtout lorsque le pouvoir politique appartient à une classe privilégiée.

Après avoir versé son sang pour jeter bas l'ancien régime, il fut scandaleusement sacrifié par le Tiers-Etat triomphant.

La Constitution de 1795 fut une constitution bourgeoise. Les corporations de métiers, qui étaient à la fois une protection et une garantie pour les ouvriers, furent abolies et les salariés laissés sans défense vis-à-vis de leurs maîtres.

La législation devint d'une sévérité inouïe pour les travailleurs manuels, et cela accentua encore leur infériorité sociale.

Le Code civil consacra une législation de classe en traitant d'une manière différente les patrons et les ouvriers, ainsi que le montre son article 1781, qui déclara que, pour tout ce qui concerne le salaire, le maître est cru sur parole.

Le Code pénal fit une distinction entre les coalitions patronales et ouvrières et, aujourd'hui encore, l'article 310 consacre une injustice flagrante à l'égard des ouvriers.

La législation de classe rendit le livret obligatoire pour les salariés et en fit un signe de servitude pour des millions de citoyens.

Dans sa séance du 25 février 1793, la Convention, par le vote de la motion Lavasseur et Barère, montra son exclusivisme et ses craintes, en décrétant la peine de mort contre « quiconque proposerait la loi agraire ou toute autre subversion des propriétés ».

La bourgeoisie, qui venait d'usurper les droits et les privilèges de la noblesse et du clergé, et de confisquer des propriétés valant des milliards, déclarait légales ses confiscations et menaçait d'une condamnation à mort quiconque serait assez audacieux pour proposer une modification au nouveau régime propriétaire...

Il est vrai que le peuple, frustré, trompé, sacrifié une fois de plus, com-

mençait à protester contre le nouvel ordre des choses, qui le laissait aussi misérable qu'avant.

Des émeutes avaient eu lieu et un groupe d'hommes énergiques préparaient une conjuration qui, si elle avait pu aboutir, aurait eu un caractère profondément socialiste. Elle aurait rendu au peuple, c'est-à-dire à la nation, la propriété du sol ; elle aurait réglementé le travail et organisé la production, la circulation et la répartition des produits, au plus grand avantage de la collectivité, c'est-à-dire de la nation entière.

Cette conjuration, dont Babeuf fut l'âme, fut découverte et ses principaux auteurs furent poursuivis et condamnés à mort... En entendant prononcer cet arrêt, après un procès qui dura trois mois, Babeuf et Darthé se poignardèrent à l'audience et furent portés mourants, le lendemain, sur l'échafaud...

***

Leur sang ne fut pas versé en vain, car on peut affirmer que dans sa tendance la plus générale, le XIX[e] siècle a été le désir, la recherche, la conquête de l'égalité !

L'égalité civile constitue un progrès énorme sur le passé, mais elle représente peu de chose sans l'égalité politique qui à son tour, n'est pas un but, mais un puissant moyen pour conquérir l'égalité sociale économique, c'est-à-dire l'égalité en fait de tous les êtres humains.

La démocratie socialiste représente principalement cette tendance vers l'égalité. Le but de ce livre est de raconter l'histoire des efforts faits dans notre pays pour réaliser cet idéal et de faire connaître, à la génération actuelle, à la fois les événements qui se sont produits en Belgique depuis 1830, et les hommes qui ont travaillé à l'émancipation du peuple.

Il existe de nombreuses histoires de la Belgique, les unes anciennes, les autres contemporaines, mais on n'y trouve guère de traces des luttes entreprises par la classe des travailleurs pour améliorer son sort, conquérir ses droits de citoyen et réaliser la justice sociale par une meilleure répartition des fruits c. labeur commun. Au superbe dédain du plus grand nombre des historiens pour la cause démocratique et socialiste, nous voulons répondre en rappelant les principaux faits de l'histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique.

Notre but est double. Nous voulons tout d'abord honorer la mémoire de ceux qui consacrèrent leur vie, leur intelligence, leur liberté à la sainte cause des travailleurs. Nous voulons ensuite, par la narration des luttes et des efforts du passé, permettre aux démocrates et aux socialistes d'aujourd'hui de tirer des faits, un enseignement salutaire. Nous voulons faire pénétrer dans leur cerveau cette conviction que les peuples ont les institutions qu'ils méritent et que, suivant la devise de l'Internationale, *l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes.*

***

Un mot sur la méthode que nous avons suivie pour écrire cet ouvrage.

La Belgique est un petit pays, entouré de puissants voisins. Ses habitants possèdent de précieuses qualités, mais, à cause de la situation politique générale, ils ne peuvent avoir une action décisive sur les événements. On peut même dire que les Belges subissent plutôt ceux ci et qu'ils en supportent les conséquences bienfaisantes ou fâcheuses.

Ecrire l'histoire de la démocratie et du socialisme belge, sans tenir compte des idées qui eurent cours chez nos voisins ou des événements qui s'y produisirent, serait verser dans une erreur grossière et procéder suivant une méthode manquant de bases solides. Bien des faits ne s'expliquent d'ailleurs pas sans la connaissance de ce qui s'est passé au-delà de nos frontières. C'est ce que montre fort bien M. Henri Pirenne, lorsqu'il écrit au début de son admirable *Histoire de Belgique :*

« ... De l'histoire particulière des comtés, des duchés et des principautés épiscopales qui se pressent sur notre sol, on peut, sans trop de peine, dégager les grandes lignes, et comme la contexture générale d'une histoire commune.

» Si l'on a tardé à le reconnaître, c'est que l'on a, pendant trop longtemps, traité l'histoire de Belgique, comme si le monde finissait à nos frontières; c'est que l'on ne s'est pas avisé de cette vérité, pourtant si éclatante, que nul peuple n'a subi plus continuellement et plus profondément que le nôtre, l'action de ses voisins, qu'il faut, dès lors, chercher le secret de notre histoire en dehors d'elle, qu'il faut enfin, pour la comprendre, l'étudier à la lumière de celle des grands Etats qui nous entourent, et considérer la Belgique, divisée *ethnographiquement* entre la race romaine et la race germanique, de même qu'elle l'est *politiquement* entre la France et l'Allemagne, comme un microcosme de l'Europe occidentale. »

Nous avons pensé que nous ne pourrions mieux faire, pour notre histoire spéciale, que de procéder comme l'a fait le professeur de l'Université de Gand pour son *Histoire de Belgique*.

C'est dans ce but et dans cette pensée que chacune des parties de *l'Histoire de la démocratie et du socialisme en Belgique*, sera précédée d'une revue rapide des événements capitaux qui se sont produits dans les principaux pays de l'Europe dans chacune des périodes dont il y sera question (1).

---

(1) Pour cette partie historique nous nous sommes inspirés principalement de l'*Histoire générale* de MM. Lavisse et Rambaud, volumes, X, XI et XII ; de l'*Histoire de la civilisation contemporaine*, de M. Ch. Seignobos et de l'*Histoire générale* de M. L. Leclère.

PREMIÈRE PARTIE

LA BELGIQUE DE 1830 A 1848

CHAPITRE PREMIER

La Situation de l'Europe au début de 1830.

Après la chute de Napoléon, vaincu par les troupes des Alliés dans les plaines de Waterloo, la carte de l'Europe se modifia. La Belgique fut enlevée à la France et la Hollande, rendue à la famille d'Orange, fut réunie à notre pays pour former le Royaume des Pays-Bas.

Les souverains de l'Europe, entrés en possession de leurs Etats avec le concours de l'Eglise, essayèrent de détruire l'œuvre de la Révolution et de restaurer l'ancien régime d'avant 1789.

C'est ce retour à la monarchie absolue que l'on a appelé la « Restauration » en France.

Deux théories politiques se trouvèrent en présence : la théorie *absolutiste* et la théorie *constitutionnelle.* D'où deux partis : le parti du régime absolutiste et le parti constitutionnel ou *libéral.*

Ce qui distinguait ces partis, ce n'était pas la forme gouvernementale, république ou monarchie ; leur différence consistait dans le *principe* même du pouvoir. Les uns, les absolutistes, étaient partisans de la monarchie de droit divin et s'appuyaient à la fois sur l'Eglise et sur la noblesse. Les autres, au contraire, représentaient avant tout la classe bourgeoise, l'émancipée de 1789, qui voulait *gouverner* efficacement avec le concours d'un roi constitutionnel, c'est-à-dire d'un roi *régnant* mais ne *gouvernant* pas, roi constitutionnel que Napoléon Ier comparait irrévérencieusement à « un porc à l'engrais ».

La théorie du régime constitutionnel ou libéral était basée sur ce principe essentiel, que la nation est souveraine et maîtresse de ses destinées.

Le parti constitutionnel se recrutait principalement dans les grands centres et avait comme partisans les bourgeois, les hommes de loi et les ouvriers. Il avait pris pour règle de sa ligne de conduite : *le progrès par la liberté.*

Aussitôt que ces deux politiques antagonistes s'affirmèrent, la lutte s'engagea entre elles pour le pouvoir et la direction à donner à la société.

Les absolutistes, nous l'avons dit, voulaient que le roi fût maître souverain. Louis XVIII, dans un esprit de transaction, consentit à octroyer une Constitution, mais sans que l'Assemblée eût à se prononcer sur elle, ni eût le droit de la modifier en quoi que ce soit.

Le parti libéral, de son côté, réclamait une Constitution écrite, des Chambres élues par des électeurs, la liberté de la presse, etc.

C'était, en un mot, un régime identique à celui qui avait été en vigueur de 1715 à 1760 en Angleterre que réclamait la bourgeoisie libérale. Dès 1760, les rois d'Angleterre essayèrent de revenir au régime antérieur et de régner effectivement, c'est-à-dire de gouverner directement ; mais ils furent finalement vaincus et les droits du Parlement reconnus. L'Angleterre fut le premier pays qui entra résolument dans la voie des réformes politiques, et elle accentua encore cette évolution après 1830.

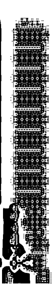
En France, la lutte fut ardente pendant la Restauration. Il se constitua alors une véritable oligarchie composée de la grosse bourgeoisie. Pour être électeur, il fallait payer 300 francs de contributions directes à l'Etat et 1,000 francs pour être éligible. Il en résulta que pour une population de 25 à 30 millions d'âmes, il n'y avait que 110,000 électeurs.

La moyenne et la petite bourgeoisie, exclues du droit électoral et souffrant d'un gouvernement aristocratique et d'argent, n'acceptèrent pas cette situation et protestèrent contre ce régime.

Elles organisèrent des sociétés secrètes et des conspirations, publièrent des journaux et des pamphlets, firent appel au peuple ouvrier pour l'intéresser à leur cause qui, disaient-elles, était celle de la nation.

... que son prédécesseur, n'admettait le
... 'aimerais mieux, disait-il, scier du bois
... ons du roi d'Angleterre. »

... droits battus en brèche, il prit des



1828, la majorité réactionnaire est renversée. Le roi constitue le ministère Polignac, qui recommença l'œuvre de réaction. La Chambre vote alors une adresse au roi, et, par 221 voix contre 181, refuse sa confiance au ministère. Le roi, furieux, dissout la Chambre.

De nouvelles élections ont lieu et la majorité libérale qui sort de ces élections, est composée de 278 membres contre 158.

Charles X se révolte à nouveau contre le « pays légal », et répond aux électeurs insoumis par les fameuses *Ordonnances* du 26 juillet, renvoyant une seconde fois les députés. Il suspend la liberté de la presse, enlève le droit de vote aux électeurs à titre de patentés, et réduit le nombre des députés de 436 à 262.

Le lendemain, la Révolution éclate à Paris, et le roi prend le chemin de l'étranger...

De 1815 à 1830, la politique de l'Allemagne ressemble beaucoup à celle de la France.

La réaction politique et religieuse y bat son plein. Puis la lutte s'engage entre les libéraux et les réactionnaires. La jeunesse universitaire professe des idées avancées, démocratiques. Le pouvoir réprime ces tendances déclarées révolutionnaires et funestes. La liberté très relative de la presse et le droit d'association et de réunion sont vinculés, empêchant ainsi tout progrès politique ou intellectuel.

En Prusse et en Autriche, on vit sous un régime de monarchie absolue avec des mœurs et des institutions féodales.

Les idées de la Révolution française, importées en Italie par les armées de Napoléon, y font beaucoup de prosélytes. Bientôt comme conséquences de cet état d'esprit, les idées d'unité nationale et les principes de la révolution font des progrès sérieux. Pour résister au pouvoir, le Carbonarisme, les sociétés secrètes, les conspirations se répandent partout.

Après 1821, la politique de la Restauration triomphe en Italie comme en Allemagne.

Mais revenons en Belgique.

La constitution, en 1815, du royaume des Pays-Bas, par la réunion de la Belgique à la Hollande, avait été l'œuvre de la diplomatie étrangère.

L'auteur anonyme d'un travail remarquable intitulé *Revue politique de l'Europe en 1825* (1), appelle la Belgique la « seconde terre de la liberté en Europe ». Il fait l'éloge du roi Guillaume et déclare qu'aucun roi contemporain ne possède plus de vertus que lui.

Cependant, dit encore cet écrivain, ce roi si digne de l'être, ne fait point le bonheur de la nation. Elle succombe sous le fardeau des impôts ; son système d'administration est vicieux.

Il ajoute : « Il serait digne du sage roi des Belges de ne point laisser à son successeur la douceur et la gloire de fermer les plaies de son pays, et de faire cesser ce triste concert de plaintes qui doit souvent troubler le repos d'un roi si vertueux. »

Rappelons-le, cela s'écrivait au début de l'année 1825.

Louis Blanc, dans son *Histoire de dix ans,* parlant de la situation de la Belgique vers 1830, dit que la nation vivait dans un état d'agitation extrême. Au point de vue matériel, dit-il, jamais elle n'avait été plus heureuse que depuis sa réunion à la Hollande. Les colonies hollandaises fournissaient à ses produits d'importants et nécessaires débouchés. Le monarque qui les gouvernait était, d'ailleurs, une bonne tête, et, sans contredit, l'un des souverains les plus remarquables de l'Europe. Profondément versé dans la science économique, ayant le goût des spéculations, parce qu'il en avait le génie, Guillaume avait donné à l'industrie hollando-belge une impulsion sinon très morale, au moins très vive. Parmi les plus riches négociants de son royaume, les uns étaient ses associés, les autres ses débiteurs, et c'était lui qui avait fondé à Bruxelles la *Société générale pour favoriser l'Industrie nationale* qui existe encore aujourd'hui.

Mais le roi Guillaume était hollandais et il se souvenait trop de ce qu'en 1815, la Belgique n'avait été réunie à la Hollande que comme un *accroissement de territoire.* De là des préférences injurieuses et, dans la distribution des emplois, une partialité révoltante.

Il faut ajouter que les Belges étaient quatre millions contre deux millions seulement de Hollandais et que, dans la représen-

(1) Cet écrit, publié à Paris en avril 1825, est attribué à Benjamin Constant.

tation aux Etats généraux de La Haye, ces quatre millions ne comptaient pas plus que les deux millions de Hollandais. Puis venait la question des langues : une bonne partie des Belges parlaient le français seulement, alors que la langue imposée était le néerlandais. Puis encore la question de religion : les Belges étaient catholiques et les Hollandais, protestants. L'établissement à Louvain d'un collège philosophique avait soulevé contre le gouvernement du roi Guillaume la puissance du clergé catholique, puissance jalouse et qui ne pardonne pas !

Enfin, le ministre de la justice Van Maenen, instrument trop fidèle des volontés de son maître, avait fait poursuivre des écrivains belges et, contrairement aux lois établies, les avait fait condamner et emprisonner aux Petits-Carmes.

Le pouvoir du gouvernement de La Haye était ombrageux. Pour des bagatelles, pour de simples plaisanteries parfois, on était arrêté et poursuivi. C'est ainsi qu'en 1828, deux jeunes français, Ballat et Jadon, habitant Bruxelles, voulant critiquer l'impôt sur la mouture et le projet de Code pénal, avaient publié dans *l'Argus* une chanson dont voici le refrain :

Pauvre peuple, on vous pressurera, on vous pendra ;
Voilà la liberté,
Biribi ;
A la façon de barbari,
Mon ami !

Ils furent arrêtés, firent plus de trois mois de prison préventive, et furent ensuite traduits devant la Cour d'assises du Brabant méridional qui les condamna à un an de prison !

Le roi les grâcia, il est vrai, mais à condition qu'ils seraient reconduits à la frontière.

Edouard Ducpétiaux, pour avoir critiqué cet acte et cette condamnation, fut poursuivi à son tour et condamné à un an de prison. L. De Potter, lui aussi, fut condamné plusieurs fois pour délit de presse.

C'est dans le but de mettre fin à ce régime que les libéraux et les catholiques belges s'unirent. Le mouvement de méconten-

tement alla en augmentant et la révolution du 27 juillet 1830 à Paris, accentua la résistance ici, pour aboutir finalement à la révolution de septembre.

CHAPITRE II

La Révolution belge de 1830

APRÈS LA RÉVOLUTION DE PARIS. — MÉCONTENTEMENT DES BELGES. — LA « MUETTE DE PORTICI » AU THÉATRE DE LA MONNAIE. — ÉMEUTES ET PILLAGES. — ATTITUDE DES DÉPUTÉS BELGES AUX ÉTATS GÉNÉRAUX. — LES NOTABLES. — LA GARDE BOURGEOISE. — HÉSITATIONS ET POURPARLERS DURANT UN MOIS. — ATTITUDE DU ROI GUILLAUME. — LA SITUATION S'AGGRAVE. — LES ÉMEUTES EN PROVINCE ET A BRUXELLES. — L'ANARCHIE. — LA LUTTE CONTINUE. — QUATRE GOUVERNEMENTS PROVISOIRES. — CHARLIER LA JAMBE DE BOIS. — CE SONT LES OUVRIERS QUI SE BATTENT. — LES QUATRE JOURNÉES DE SEPTEMBRE. — LA VICTOIRE. — JUGEMENT SUR L'ŒUVRE DE 1830.

Le 29 juillet 1830, au soir, les insurgés de Paris étaient maîtres du Louvre et des Tuileries et le roi s'enfuyait en Angleterre. Dix jours plus tard, le duc d'Orléans était élu roi des Français, sous le nom de Louis-Philippe Ier.

Les événements qui venaient de se produire en France eurent certainement pour effet d'encourager ceux qui, en Belgique, luttaient pour le redressement des griefs contre le gouvernement hollandais. Cependant, personne ne songeait à renverser le gouvernement, sauf peut-être les quelques hommes qui souhaitaient de voir réunir notre pays à la France.

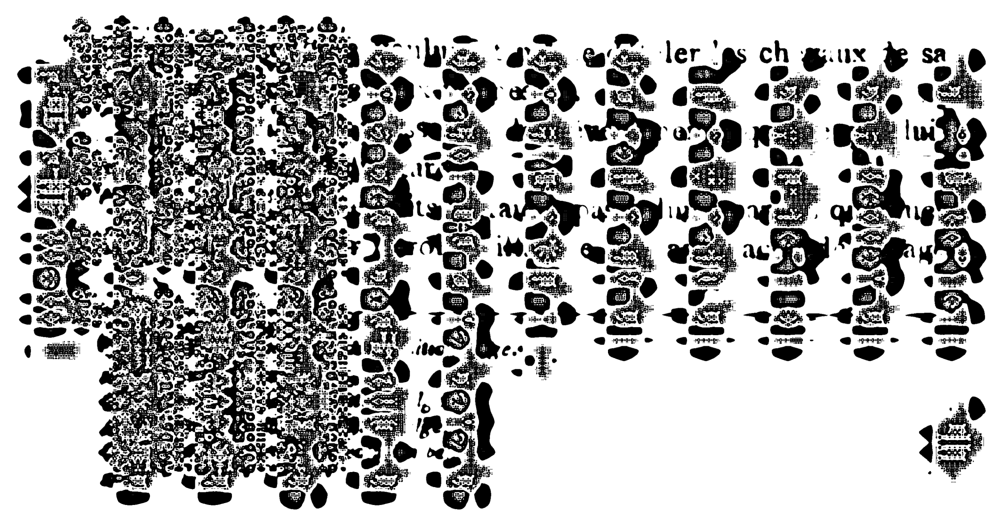
Tel est l'avis des principaux historiens de la Révolution

… homb (1), De Potter (2), Th. Juste (3), … Bartels (5).

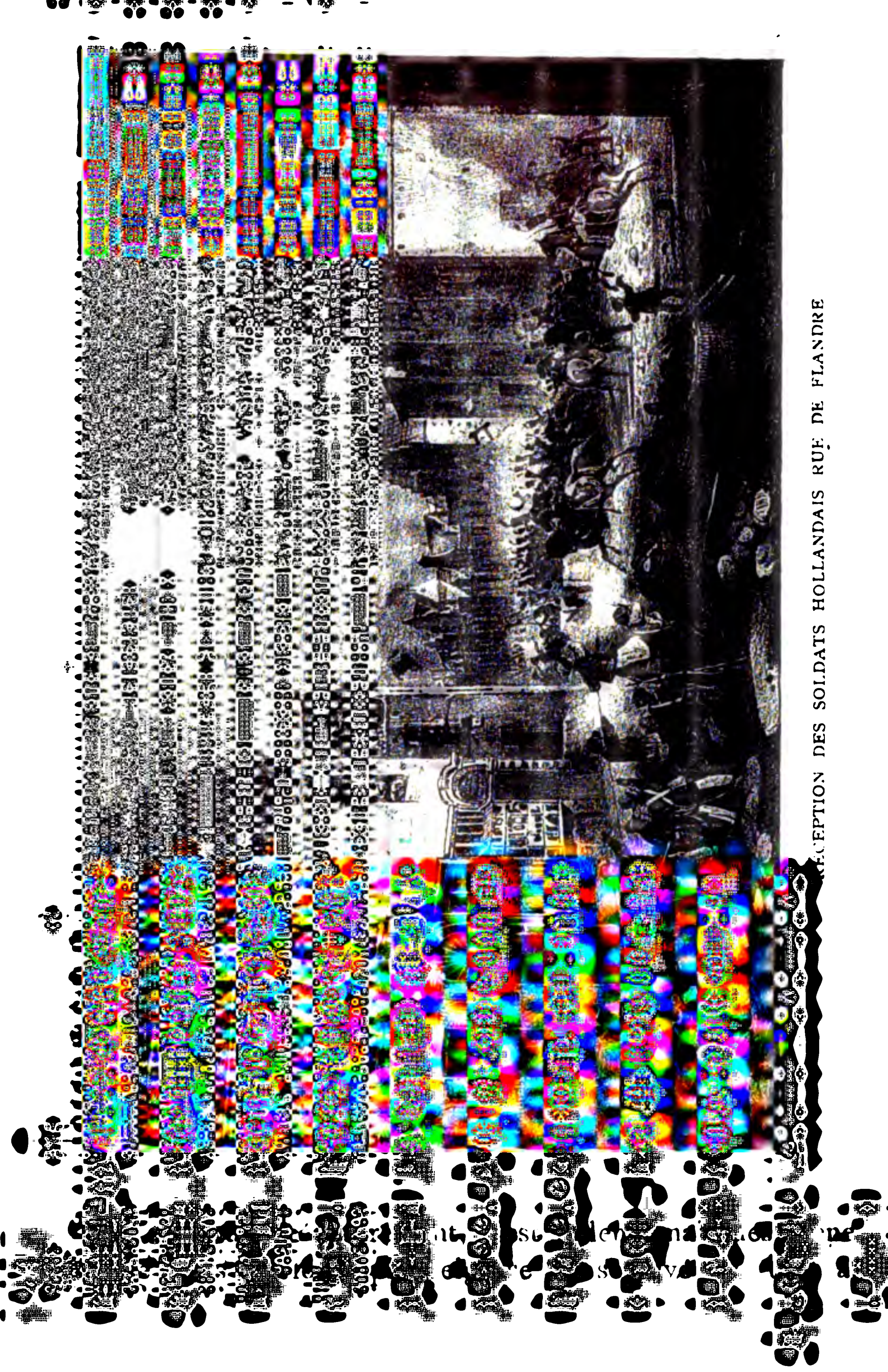
…, le roi Guillaume vint à Bruxelles, afin de … qui attestait les progrès immenses accomplis … chaleureusement accueilli par le peuple.



… DANS LA PRISON DES PETITS CARMES



[illegible] dition de l'impôt sur la mouture, la [illegible] diocésains, etc.



[illegible]CEPTION DES SOLDATS HOLLANDAIS RUE DE FLANDRE

[illegible]

moins, que les chefs du mouvement contre la Hollande eussent fait des tentatives pour le soulever.

Il n'en fut rien.

Un mois s'écoula, depuis la chute de Charles X, dans une tranquilité parfaite et ce ne fut que le 25 août, à la représentation, au théâtre de la Monnaie, de la *Muette de Portici*, que des groupes de spectateurs applaudirent à tout rompre les passages saillants de cet opéra, et firent répéter plusieurs fois le duo fameux : *Amour sacré de la patrie !...*

Après le spectacle, quelques centaines de personnes se formèrent en groupe place de la Monnaie. Des orateurs improvisés firent des discours, dénonçant les ennemis de la patrie, les Hollandais. La foule se porta vers l'hôtel du ministre Van Maenen, qui était très impopulaire, puis se rendit rue de la Montagne, où habitait un journaliste officieux, l'italien Libri. L'hôtel du ministre et la demeure du publiciste furent mis à sac ; les meubles furent jetés dans la rue et brûlés.

Ces troubles continuèrent pendant plusieurs jours. La bourgeoisie, effrayée, forma une garde civique chargée de veiller à l'ordre public et d'empêcher le renouvellement des scènes de désordre des jours précédents. Des notables de la ville se réunirent et nommèrent des délégués chargés d'aller trouver le roi à La Haye, afin de lui demander quelques concessions, seul moyen, croyaient-ils, d'arrêter les émeutes.

Cette démarche n'aboutit pas. Le roi déclara ne pas vouloir céder aux menaces de la rue, phrase qu'on nous a souvent resservie depuis...

Guillaume se contenta, pour en imposer aux rebelles, d'envoyer son fils, le prince Frédéric, à la tête d'un corps d'armée. Celui-ci entra à Bruxelles par la porte de Laeken, le 1er septembre.

Depuis la porte de Laeken (actuellement place d'Anvers) jusqu'à la Grand'Place, le cortège du prince fut reçu très froidement. En route, on remarquait de nombreuses barricades prouvant que l'on s'apprêtait à la résistance. A un moment donné, entouré par une foule qui paraissait hostile, le prince prit peur et gagna au galop le Palais royal, situé en face du Parc.

La délégation des notables, revenue de La Haye dans la soirée du 1er septembre, rendit compte de l'entrevue qu'elle avait eue avec le roi ; mais la réponse de celui-ci, loin de calmer le peuple, l'excita davantage. Jusque là le mouvement n'avait pas eu un but bien précis ; ce fut seulement alors que l'on se mit à crier : *A bas les Hollandais !* et que le mot de *séparation* fut prononcé.

Les Etats-Généraux, c'est-à-dire le Parlement des Pays-Bas, étaient en vacances. Les députés de Belgique aux Etats-Généraux se rendirent auprès du prince Frédéric pour lui exposer les dangers de la situation. Ils firent connaître le résultat de leur démarche dans une proclamation dont voici les passages principaux :

« Nous avons affirmé au prince qu'au milieu de l'exaltation des esprits, la famille de Nassau n'a pas perdu un seul instant l'amour des Belges. En conséquence, si elle veut mettre un terme aux difficultés qui l'assiègent en ce moment, mettre d'accord les opinions, les usages et tant d'intérêts divergents, la maison d'Orange pourra toujours compter sur le dévoûment et la fidélité de chacun de nous.

» Le prince a accueilli nos raisons avec bienveillance, et il a promis de transmettre en personne, à son auguste père, l'expression de nos vœux. »

Le 3 septembre, le prince Frédéric, ne se sentant plus en sûreté à Bruxelles, quitta la ville et donna l'ordre aux troupes de le suivre à Vilvorde. Il avait, avant de partir, déclaré à la Commission administrative (1) qu'il prierait le roi de mettre fin à la crise, en accordant la séparation demandée par les Belges.

L'attitude du prince fut vivement blâmée à La Haye.

Du 3 au 19 septembre, Bruxelles fut tranquille. Chacun avait repris ses occupations habituelles. La garde bourgeoise veillait sur la cité, empêchant les excès tout en se donnant une organisation plus stable.

Pendant ce temps, le désir de la séparation faisait des progrès et le conseil communal de Bruxelles lui-même, dans une

(1) On appelait ainsi l'administration de la ville de Bruxelles.

adresse envoyée au roi, fit connaître son sentiment à cet égard.

Le mouvement de Bruxelles, depuis le 25 août, n'avait pas laissé la province indifférente, au contraire.

A Liége, le peuple s'était assemblé sur la place Saint-Lambert et avait parcouru les rues du centre de la ville, en réclamant des armes et des munitions. Les emblèmes de la maison d'Orange avaient été arrachés et jetés dans la boue, et l'on avait repris les insignes liégeois. Deux partis divisaient la ville : le parti modéré, qui détestait la révolution et voulait des réformes par les voies légales, et le parti révolutionnaire, qui ne voyait qu'une duperie dans les mesures pacifiques et désirait combattre pour conquérir les droits du peuple et son indépendance vis-à-vis de la Hollande. La Commission administrative et la régence se déclarèrent pour la séparation, et elles envoyèrent des hommes et des armes à Bruxelles. Charles Rogier se mit à la tête de l'expédition.

A Louvain, même mouvement d'opinon. Le peuple se rend à l'hôtel de ville pour réclamer des armes. De là, il se dirige vers la caserne où on lui avait dit que des fusils étaient cachés. Malgré la déclaration du commandant de la place, le major Gaillard, qui lui affirme sur l'honneur qu'il n'a pas d'armes en dépôt, il envahit la caserne ; il y trouve deux caisses de vieux fusils et crie à la trahison !

Le major Gaillard est obligé de se cacher, puis il gagne Anvers avec sa famille. Informé de ces événements, le prince Frédéric dépêche un bataillon d'infanterie, deux escadrons de cavalerie et quatre pièces de campagne, afin de faire rentrer les Louvanistes dans l'obéissance. Le peuple court aussitôt aux armes et barricade les rues. La régence, effrayée, prie le général Tripp de renoncer à la bataille et celui-ci se retire avec ses hommes. Deux jours après, le major Gaillard quitte Anvers et revient à Louvain. La foule, irritée, se jette sur lui, le lie comme un malfaiteur, le traîne dans les rues, lui arrache les yeux, lui brise le crâne, et finalement pend son cadavre à l'arbre de la liberté !...

L'effervescence grandit dans tout le pays à la nouvelle des événements de Bruxelles, de Liége et de Louvain.

A Mons, une garde bourgeoise se constitue et envoie des délégués à Bruxelles promettant des secours. A Verviers, mêmes événements : on dévaste les ateliers et les fabriques. A Anvers, le peuple s'étant insurgé, les bourgeois s'arment et dans des bagarres tuent et blessent plusieurs émeutiers. A Charleroi, à Tournai, à Namur, à Leuze, à Dinant, les mêmes scènes se produisent. Tout le peuple est debout, réclamant la délivrance du joug hollandais et l'indépendance du pays. Beaucoup de gens, cependant, ne réclament la séparation d'avec la Hollande que dans le but de voir la Belgique s'unir à la France.

Pendant que ces événements se produisaient ici, on se montrait à la fois furieux et inquiet en Hollande. Le Parlement fut convoqué pour le 13 septembre. Au début, les membres des Etats-Généraux présents à Bruxelles déclarèrent ne pas vouloir se rendre à La Haye. Plus tard, ils décidèrent d'y aller, afin d'y faire connaître l'état des esprits et de demander la séparation.

Des semaines se passèrent ainsi au milieu de l'incertitude et de l'indécision. Visiblement, les députés, les chefs de la bourgeoisie désiraient une entente et la fin de la crise. Aucun d'entre eux n'osa parler de révolution à faire, de gouvernement à constituer en lieu et place de celui des Hollandais. La régence de Bruxelles, c'est-à-dire l'administration communale, vaincue par les circonstances, prit le parti de battre en retraite et de laisser le champ libre à la révolution. Le gouverneneur hollandais quitta Bruxelles pour La Haye, suivi bientôt du bourgmestre, d'autres magistrats et des députés qui se rendaient aux Etats-Généraux.

Une nouvelle Commission administrative fut nommée. Elle publia une proclamation disant qu'elle allait prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, le maintien de la dynastie et l'ordre public. Bruxelles, au milieu du peuple armé, surexcité et menaçant, redevint tranquille.

Mais les partisans de la révolution, très mécontents, firent appel au peuple, afin de compléter l'œuvre commencée et de travailler au salut de la patrie :

« Belges, disait leur manifeste, notre avenir est dans vos mains et dans votre courage. Que la séparation et la gloire de

notre pays soient notre drapeau ; c'est là qu'est notre salut, la garantie suprême de nos droits et de nos libertés si longtemps méconnus et opprimés. »

Ce qu'ils voulaient, c'était la liberté et l'indépendance.

Le discours du roi à l'ouverture des Etats-Généraux mit le comble à la fureur publique. Ce discours fut connu en Belgique, le 14 au soir. Jusque là, certains espéraient encore une solution satisfaisante à la crise. Cet espoir s'évanouit et le salut n'apparut plus que dans la lutte. Aussi, l'on cria : *Aux armes !* toute la soirée. Dès ce moment, le mouvement sembla prendre une tournure ferme, décidée.

Mais les notables de la bourgeoisie tergiversaient encore. Ils envoyèrent une adresse aux députés à La Haye, dans le but d'obtenir du gouvernement des mesures immédiates et définitives, seules capables de faire renaître le calme et la confiance.

Cette démarche déplut au parti révolutionnaire, qui accusa les notables et répondit à leur attitude louche en fondant à la hâte des associations politiques ou des clubs, dans le double but de combattre les modérés et d'encourager l'élément révolutionnaire.

Charles Rogier fut un des premiers à entrer dans cette voie. Il fonda une association politique, qui prit le titre de *Réunion Centrale*, et tint une séance dans la salle Saint-Georges, à Bruxelles.

A La Haye, pendant ce temps, les dirigeants s'endormaient dans une douce sécurité et lorsque les députés belges réclamèrent des réformes, on les insulta et on leur répondit qu'il fallait avant tout songer à dompter les rebelles et punir les révoltés.

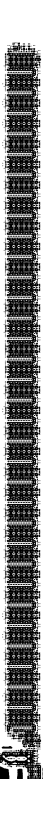
Dès ce moment, les événements se précipitèrent, non seulement à Bruxelles, mais en province. A Liége, le peuple armé attaqua et emporta la Chartreuse. A Mons, les troupes royales furent obligées de se retirer dans les forts et, après une résistance peu sérieuse, contraintes d'abandonner leur position. Mêmes faits à Namur, à Louvain, à Diest et à Tongres.

A Bruxelles, les membres de la commission et les chefs de la garde bourgeoise, seule autorité constituée, espéraient

[illegible] pacifique. C'étaient le baron d'Hoogh- [illegible], Vande Weyer, Rouppe, A. Gende- [illegible] avaient tout d'abord accepté de diriger [illegible] ui appartenaient en majorité au parti [illegible] durent bientôt céder la place au peuple [illegible]

[illegible] aises cernèrent Bruxelles. Dans la nuit

[illegible]



qu'une lettre avait été écrite au prince Frédéric pour dénoncer cette violation de la trève et lui promettre une réparation.

L'effet de ce manifeste fut déplorable. La foule assemblée, s'écria : *Nous sommes trahis ! A bas la commission ! A bas la garde bourgeoise !*

Dans la soirée, des groupes se formèrent en face de l'Hôtel de ville où siégeait la Commission. Vers minuit, une forte bande de manifestants, composée en grande partie de Liégeois, pénétra de force dans l'Hôtel de ville et mit les membres de la Commission en fuite !

L'effervescence était à son comble. Sur la place, un incident inattendu mit le feu aux poudres. Une patrouille de la garde bourgeoise, maltraitée et attaquée par le peuple en fureur, tira sur la foule: quatre hommes tombèrent, l'un frappé mortellement, les trois autres grièvement blessés. Dès ce moment, la rage populaire ne connut plus de frein. On cria vengeance et, à quatre heures du matin, plus de dix mille hommes armés se déclarèrent prêts à venger le sang bruxellois, à défendre la patrie et à combattre l'ennemi.

La révolution était enfin déchaînée.

Dans ces circonstances, la conduite des modérés fut déplorable. Les magistrats restés à Bruxelles se retirèrent pour la plupart. D'autres se résignèrent aux événements, mais certains, plus nombreux, appelèrent ouvertement les forces ennemies...

Le 20 septembre, un lundi, l'agitation fut extrême. Les journaux disaient que la Commission de sûreté publique s'étant dissoute, la *Réunion Centrale* devait se former en gouvernement provisoire.

A propos de gouvernement provisoire, rappelons un fait peu connu, c'est qu'il y eut au moins quatre gouvernements provisoires en deux ou trois jours !

D'après une pièce affichée à Bruxelles, dans la matinée du 20 septembre, on disait qu'un gouvernement provisoire s'organisait, composé de la manière suivante : MM. Raikem, de Liège; Félix de Mérode, Gendebien, Van de Weyer, de Potter, d'Oultremont, de Liège; de Stassart.

Le lendemain, une grande affiche portait ces mots :

« Gouvernement provisoire : De Potter, d'Oultremont, de Liège, Gendebien. » Mais, pas plus que le premier, ce gouvernement ne fonctionna. Dans ses *Etudes historiques sur la révolution de Belgique*, publiées à la fin de 1830, M. Wargny raconte que l'on était persuadé, à tort ou à raison, que le gouvernement provisoire désigné ci-dessus allait s'installer, mais qu'il n'en fut rien ; *les personnes choisies pour le composer reculèrent devant une responsabilité effrayante* (1).

Dès le 23, la situation s'aggrava. Le sang coula dans les rues de Namur, de Nivelles, de Gand, de Bruges et de Louvain; Liége surtout lutta avec frénésie contre les soldats du roi Guillaume.

C'est alors que le prince Frédéric donna l'ordre à ses troupes de se concentrer autour de Bruxelles et que la lutte décisive s'engagea.

Le jeudi 23 septembre, au matin, les troupes hollandaises s'avancèrent par les quatre chaussées de Gand, de Laeken, de Schaerbeek et de Louvain. Bruxelles en fut informé à la pointe du jour par quelques paysans et par des vedettes.

Dès que la nouvelle fut connue, on se mit à renforcer les barricades et on se prépara à la lutte. Depuis sept heures, on sonna le tocsin, et à huit heures, le premier coup de canon fut tiré.

Huit cents fantassins, trois cents cavaliers et quatre pièces d'artillerie, après avoir repoussé les postes avancés des Belges, arrivèrent à la porte de Flandre, où le combat s'engagea. La lutte fut ardente, terrible. Les soldats hollandais furent reçus à coups de fusils, pendant que du haut des fenêtres et des toits,

---

(1) « La veille du jour où Bruxelles fut attaqué, écrivait Félix de Mérode au *Courrier des Pays-Bas*, le 15 octobre 1830, je n'attendais aucune résistance utile et, persuadé qu'il n'existait plus de moyen actuel d'agir pour l'indépendance belge, je m'étais décidé à chercher un refuge sur le sol français. »

« Le matin du 23 (septembre), pendant que l'armée hollandaise, vainement harcelée par la fusillade des volontaires, pénétrait le long des boulevards dans le Parc, *Rogier et plusieurs de ses amis* que menaçait tout particulièrement la proclamation du prince Frédéric aux Bruxellois, *vont, comme Félix de Mérode, chercher un refuge en France.* »

(Cité par Discailles dans son livre sur *Charles Rogier*. T. II, p. 4-5.)

on leur lançait des pierres, des meubles, de la chaux, des cendres chaudes et de l'eau bouillante !

Le combat continua ainsi de divers côtés à la fois. Des femmes et des enfants firent le coup de feu et se montrèrent aussi courageux et aussi intrépides que les hommes. Le 24, la bataille n'avait pas cessé. Des renforts étaient arrivés de Braine-l'Alleud, de Genappe, de Nivelles et de Waterloo.

Pendant ce temps, un troisième gouvernement provisoire avait été constitué. Il y avait deux jours déjà que le peuple combattait et que la ville restait sans organisation civile et militaire. « Les autorités, dit M. Carlo Gemelli, dans son *Histoire de la Révolution belge de 1830*, une partie de la garde bourgeoise et bon nombre de chefs, effrayés du danger, avaient pris la fuite laissant au peuple le soin de défendre la liberté et la révolution. »

Le gouvernement provisoire publia enfin un manifeste rédigé en ces termes :

« PROCLAMATION

» Depuis deux jours, Bruxelles est dépourvue de toute espèce d'autorité constituée : l'énergie et la loyauté populaires en ont tenu lieu, mais tous les bons citoyens comprennent qu'un tel état de choses ne peut durer sans compromettre la ville et le triomphe d'une cause dont le succès dès hier a été assuré.

» Des citoyens, guidés par le seul amour du pays, ont accepté provisoirement un pouvoir qu'ils sont prêts à remettre en des mains plus dignes aussitôt que les éléments d'une autorité nouvelle seront réunis. Ces citoyens sont : MM. le baron Vanderlinden d'Hooghvorst, de Bruxelles ; Ch. Rogier, avocat, de Liége ; Jolly, ancien officier du génie.

» Ils ont pour secrétaires MM. de Coppin et Vanderlinden, de Bruxelles.

» Bruxelles, le 24 septembre 1830. »

Cette proclamation fut accueillie avec enthousiasme par la population, qui reprit courage en voyant que l'Hôtel de ville était occupé de nouveau et qu'il donnait une direction au mouvement révolutionnaire.

Mais ce troisième gouvernement provisoire ne dura que deux jours...

Dans les rues, on continuait à se battre. Le combat commençait le matin et finissait le soir, pour reprendre le lendemain de bonne heure.

L'attaque des Hollandais prit peu à peu un caractère plus violent. Le 24, au commencement de la soirée, des batteries placées sur les hauteurs, derrière le palais du prince d'Orange, commencèrent à lancer une grêle de boulets et de bombes qui mirent le feu à plusieurs quartiers. La terreur des habitants fut à son comble. Presque tous fuyaient ou se cachaient. Pendant ce temps, le feu faisait disparaître de superbes hôtels, des monuments et aussi des habitations dans les quartiers pauvres.

La nuit du 24 au 25 fut consacrée à la préparation de la lutte du lendemain. Des proclamations furent lues en public, d'autres furent placardées sur les murs. Toutes invitaient les habitants à se défendre courageusement, leur disant que la liberté était à ce prix.

Une de ces proclamations émanait du gouvernement provisoire ; elle se terminait comme suit :

« ... Bruxellois ! redoublez de bravoure et de vigilance. A vos barricades, à vos retranchements, ajoutez de nouveaux retranchements et de nouvelles barricades. Ce qui a presque décidé du triomphe de la révolution à Paris, c'est l'énorme quantité de pavés et de meubles lancés par les fenêtres. Munissez donc vos maisons de ces formidables projectiles, et que l'ennemi écrasé et vaincu apprenne combien il est dangereux et fatal de se battre contre un peuple qui veut être libre et indépendant. »

Durant cette même nuit du 24 au 25 septembre, le gouvernement provisoire pourvut au remplacement de l'ancien magistrat de la cité qui s'était enfui, et à celui du comte Vandermeeren, chargé de la défense de la ville, qui, lui aussi, avait quitté Bruxelles.

Un réfugié espagnol, dont la famille était d'origine flamande, don Juan Van Halen, fut désigné en qualité de commandant suprême des Belges.

La lutte recommença le 25. Le peuple fut appelé aux armes

par le son des cloches et le roulement incessant des tambours. Les Hollandais occupaient le parc depuis plusieurs jours déjà, et il s'agissait de les en déloger.

Jusque-là, c'étaient surtout des ouvriers qui avaient fait le coup de feu. A partir du 25, on vit arriver dans les rangs des combattants « des hommes d'un rang élevé, armés de fusils, et y affronter vaillamment les dangers et la mort ». M. Carlo Gemelli, auquel nous empruntons ces détails, fait à ce sujet les judicieuses réflexions suivantes : « Il semblait que la certitude de la victoire appelait sur le terrain les tièdes et les timides, afin d'être prêts à récolter les fruits de la liberté, ainsi qu'il arrive d'ordinaire dans les révolutions (1). »

Il en fut effectivement ainsi en 1830. Au début du mouvement, les dirigeants ne voulaient ni de la révolution ni de la séparation. Ils se contentaient de demander le redressement de leurs principaux griefs, parmi lesquels le partage des emplois, des grades et des honneurs comptait pour beaucoup. Ils firent tout ce qui était possible pour éviter la révolution. L'opuscule *Les Journées de Septembre 1830 ou Mémoires de Jean-Joseph Charlier, dit la Jambe de bois* (2), dans lequel Charlier raconte comment se fit l'expédition des Liégeois et comment ceux-ci furent traités à Bruxelles, en dit long à cet égard.

Les Liégeois avaient quitté leur ville le 3 septembre, à dix heures et demie du soir, par la porte Sainte-Marguerite, se dirigeant vers Saint-Trond. Vers trois heures du matin, ils arrivaient à Oreye, où ils firent un repos. Pendant cette halte, le plus grand nombre des volontaires disparurent, si bien que de 1,500 qu'ils étaient en arrivant, ils ne se remirent en marche qu'à 123.

A Bruxelles, ils furent logés à l'ancien couvent de Sainte-Elisabeth, transformé en caserne, et la régence les laissa pendant deux jours sans pain et sans solde...

Mais le 18 septembre, elle publia une proclamation invitant la population à rentrer dans l'ordre et déclarant « que

(1) *Histoire de la Révolution belge*, p. 158.
(2) Liége, typographie de J.-G. Carmanne, 1833.

[illegible] pas les armes à la main, serait jugé [illegible] cette mesure, dit Charlier, s'adressait

CHARLIER, DIT « LA JAMBE DE BOIS »

[illegible]

La journée du 25 septembre fut meurtrière. On combattit toute la journée. Le nombre des Hollandais tués s'éleva à 300 et le nombre des blessés fut considérable. Les insurgés, de leur côté, perdirent 120 hommes, presque tous pères de famille.

Le dimanche 26 fut un jour décisif et mémorable. Les insurgés avaient décidé de diriger une attaque vigoureuse sur le Parc, où l'ennemi se tenait réfugié. Les généraux Vandermeeren et Mellinet devaient attaquer les Hollandais d'un côté, tandis que Charlier allait continuer, d'un autre côté, la lutte qu'il avait engagée la veille. Mais les Hollandais avaient quitté leurs positions pendant la nuit, et la révolution se trouva victorieuse !

Ce même jour, une nouvelle modification se produisit au sein du pouvoir naissant. La victoire acquise, le gouvernement provisoire fut de nouveau changé et cette nouvelle fut annoncée au peuple dans les termes suivants :

» Vu l'absence de toute autorité, tant à Bruxelles que dans la plupart des villes et communes de la Belgique ;

» Considérant que dans les circonstances actuelles un centre général d'opérations est le seul moyen de vaincre nos ennemis et de faire triompher la cause du peuple belge ;

» Le Gouvernement provisoire demeure constitué de la manière suivante :

» MM. le baron Vanderlinden d'Hooghvorst, Ch. Rogier, le comte Félix de Mérode, Gendebien, J. Vande Weyer, Jolly ; J. Vanderlinden, trésorier ; baron F. de Coppin, J. Nicolay, secrétaires.

« Bruxelles, le 26 septembre 1830 ».

Le Gouvernement ainsi établi s'adjoignit M. De Potter. Le 29 septembre, il constitua dans son sein un Comité central de 3 membres, qui peut être considéré comme le cinquième et dernier gouvernement provisoire.

Cette nouvelle fut portée à la connaissance du public, par la proclamation que voici :

» Le Gouvernement provisoire de Belgique, considérant que ce qui importe le plus dans les circonstances actuelles, est la prompte expédition des affaires, a nommé dans son sein un Comité central, chargé de l'exécution de toutes les mesures prises

sur le rapport des Comités spéciaux. Le Comité central est composé de trois membres, savoir : MM. De Potter, Ch. Rogier et J. Vande Weyer.

» Bruxelles, le 29 septembre 1830.

» (Signé) : F. de Mérode, Jolly, F. de Coppin, J. Vanderlinden, J. Nicolay, baron Em. Vanderlinden d'Hooghvorst, Gendebien. »

Pendant les quatre journées de septembre, les Belges eurent quatre cent cinquante hommes tués et douze cent-soixante et dix blessés. De leur côté, les Hollandais enregistrèrent cinq cent-vingt morts, huit cent-trente blessés et quatre cent-cinquante prisonniers.

Parmi les Belges morts pour la liberté et l'indépendance, le nombre d'ouvriers, d'humbles hommes du peuple, est considérable (1).

Mais la victoire remportée par Bruxelles sur les troupes du roi de Hollande ne mit pas fin à la guerre. Le champ de bataille de la révolution belge ne se restreignit pas, comme en France, à une seule ville. Si les troupes hollandaises avaient quitté Bruxelles, elles n'avaient pas abandonné les autres villes du pays et la lutte dut continuer dans ces dernières. Cependant le succès des insurgés de la capitale encouragea la population de la province, qui se leva comme par enchantement. Les soldats hollan-

(1) Ouvriers tués du 21 au 27 septembre 1830, d'après une liste publiée à l'époque :

Ouvriers, journaliers, manœuvres, sans autre distinction de profession	102
Ouvrières	3
Menuisiers, tourneurs, ébénistes, charpentiers, vanniers, scieurs	18
Tailleurs, chapeliers, teinturiers, fileurs, tisserands	28
Caissiers, employés, géomètres	8
Charrons, tonneliers, selliers, cordonniers, tanneurs	20
Serruriers, fondeurs, ramoneurs	8
Imprimeurs, typographes, peintres	14
Domestiques, cochers, voituriers	10
Vitriers, tapissiers, doreurs	3
Maçons, plafonneurs, tailleurs de pierres	8
Capitaines, sous-officiers, soldats, pompiers	9
Sans professions déterminées	7
Marchands, culotiers, horlogers, jardiniers	12
Particuliers, propriétaires	7
Total	257

dais qui occupaient la forteresse d'Ath se rendirent, le 27 septembre, au baron Van der Smissen, qui occupa la ville au nom du gouvernement provisoire.

Puis, tour à tour, et à quelques jours de distance, les villes de Mons, Charleroi, Tournai et Ostende, les citadelles de Liège, de Namur, de Gand, d'Ypres, de Menin, de Courtrai, de Bruges, d'Audenaerde et de Philippeville furent également conquises.

La révolution était victorieuse sur toute la ligne.

*
* *

Que faut-il penser de cette révolution ?

Assurément, les Belges avaient des griefs et se voyaient faire la loi par une minorité de Hollandais ; mais une séparation administrative aurait donné satisfaction à la population qui, sauf quelques « meneurs » qui rêvaient de réunir à nouveau la Belgique à la France, ne voulait pas autre chose, au début du mouvement.

Si le roi Guillaume avait fait cette concession le 13 septembre, à l'occasion de l'ouverture des Etats-Généraux, la révolution ne se serait pas produite. Mais il s'entêta ; il déclara fièrement ne pas vouloir discuter avec des révoltés, tout comme certains patrons se refusent à discuter avec leurs ouvriers en grève.

Le 4 octobre, Guillaume porta un décret annonçant la nomination d'une commission chargée de préparer la loi de séparation et la forme de statuts nouveaux, mais il était trop tard !

Le mouvement de protestation aboutit donc à la révolution et, une fois de plus, se vérifia le mot profond de Cromwell : « On ne va jamais aussi loin que lorsqu'on ne sait pas où l'on va ».

Si on examine la question au simple mais important point de vue de l'intérêt matériel, la constitution du royaume des Pays-Bas avait été incontestablement une œuvre puissante. La Hollande, avec ses ports, sa navigation étendue et ses capitaux énormes ; la Belgique, avec ses mines, ses usines, ses industries variées, possédaient unies, un ensemble d'instruments de bien-être, qui devaient leur faire atteindre le plus haut degré de prospérité.

Le grand jurisconsulte Laurent, a qualifié de crime politique cette révolution de 1830, qui sépara les deux pays.

Emile de Laveleye, sans employer une expression aussi sévère, a été non moins dur pour caractériser l'œuvre de 1830.

« La révolution de 1830, a-t-il écrit, fut une grosse erreur, de même que le serait la séparation de l'Irlande et de l'Angleterre. L'érection du royaume des Pays-Bas, réalisant le but poursuivi autrefois par les ducs de Bourgogne, avait été la meilleure œuvre du Congrès de Vienne. Les provinces du Nord, de sang germanique, formaient un obstacle à la conquête de la part de la France ; celles du Midi, de langue latine, s'opposaient à la conquête par l'Allemagne. La Belgique apportait à la communauté, son agriculture, son industrie, ses fers et son charbon, la Hollande apportait ses colonies, ses vaisseaux, son commerce. Un Etat ayant 9 à 10 millions d'habitants et un budget de 400 millions de francs, était aussi fort que la Prusse en 1815, et se trouvait en état de se défendre lui-même. Actuellement, la Hollande regarde avec inquiétude du côté de l'Est, et la Belgique du côté du Sud, et il n'y pas de sécurité pour aucun d'eux ».

Le jugement que porte Adolphe Bartels, dans son livre : *Les Flandres et la Révolution Belge*, est également intéressant à reproduire :

« La révolution belge, dit-il dans l'introduction de son ouvrage, n'est pas comprise à l'étranger, et moins encore en France que partout ailleurs. Peu de Belges, à commencer par les auteurs, ou plutôt les acteurs de l'insurrection, la comprennent eux-mêmes. *La force des choses a créé une série d'événements auxquels les volontés particulières n'ont contribué qu'à l'aventure : personne, ou peu s'en faut, ne voulait de la révolution et tout le monde a préparé celle qui s'est accomplie.*

« *Nous ne savions pour la plupart où nous allions, et c'est pourquoi nous sommes allés si loin* ».

Plus loin Adolphe Bartels dit encore :

« Nous ne sommes point les auteurs de la révolution belge ; elle fut, à nos yeux, légitime, mais prématurée. Quoi qu'il en soit, elle était devenue inévitable à la suite des événements du dehors et, dès ce moment, tous nos efforts tendirent à l'accélérer afin de la tirer du bourbier, tandis que plusieurs de ceux qui avaient provoqué l'acte d'insurrection, ne cherchèrent, une fois

nantis de places et repus d'argent, qu'à faire la paix avec les puissances, aux dépens de leur pays ».

CHAPITRE III

Le Gouvernement provisoire. — Le Congrès national. La Constitution. L'Élection du Roi. — La Paix avec la Hollande.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE. — HOMMES, OPINIONS ET CARACTÈRES. — ATTITUDE DE LOUIS DE POTTER. — LE CONGRÈS. — ASSEMBLÉE CENSITAIRE. — LES CATHOLIQUES Y SONT EN MAJORITÉ. — LA CONSTITUTION. — LE PEUPLE EST SACRIFIÉ. — L'ÉLECTION DU ROI. — GRAND NOMBRE DE CANDIDATS. — LE DUC DE NEMOURS, ÉLU, REFUSE. — CONSEILS AUX BELGES. — CHANSON DE BÉRANGER. — LE PRINCE LÉOPOLD DE SAXE COBOURG. — SES CONDITIONS. — RÉVÉLATIONS DE FÉLIX DE MÉRODE. — LES TRAITÉS IMPOSÉS PAR LA CONFÉRENCE DE LONDRES. — LA CAMPAGNE DU MOIS D'AOUT 1831. — TRAHISON. — INTERVENTION ÉTRANGÈRE. — LA PAIX EST FAITE.

Le gouvernement provisoire installé le 26 septembre, alors que la révolution triomphait, s'adjoignit, le 28 du même mois, le très populaire Louis De Potter. Celui-ci se trouvait en exil en France, à la suite d'une condamnation au bannissement (1).

La plupart des membres du gouvernement provisoire étaient des modérés. Ils avaient à résoudre trois grandes questions :

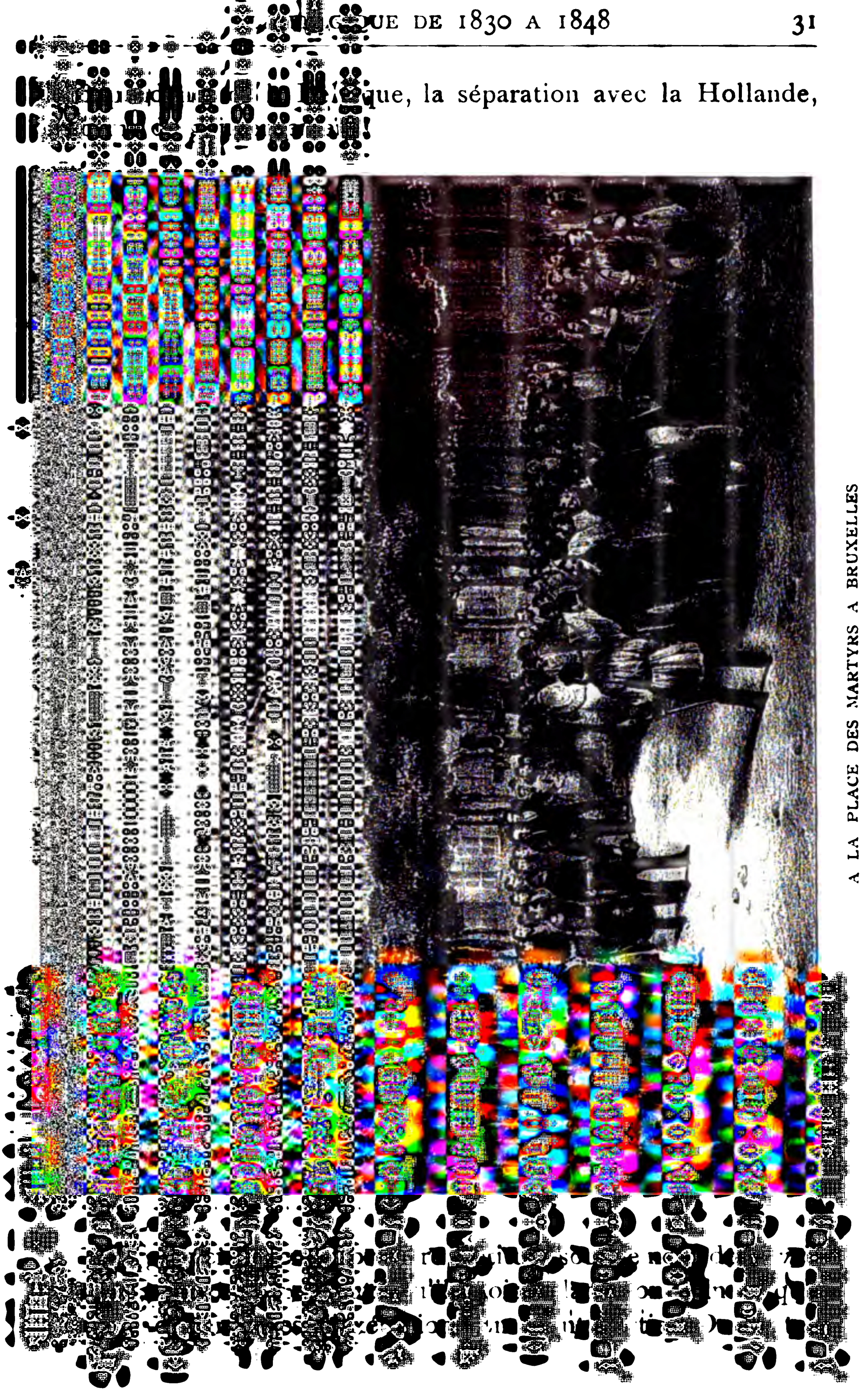
---

(1) Voici le texte de la proclamation du gouvernement provisoire : « Un de nos meilleurs citoyens, M. De Potter, que le vœu national rappelait à grands cris depuis le commencement de notre glorieuse révolution, est entré dans nos murs. Le gouvernement provisoire s'est empressé de se l'adjoindre. En conséquence, à partir du 28 septembre 1830, M. De Potter fait partie du gouvernement provisoire.

» Bruxelles, le 28 septembre 1830. »

(Suivent les signatures.)

[illegible]que, la séparation avec la Hollande, [illegible]



A LA PLACE DES MARTYRS A BRUXELLES

[illegible]

qui avait prit l'initiative de la mesure, Rogier, F. de Mérode, Van de Weyer et plus tard, Gendebien.

Au début, le plus parfait accord régna au *Comité*.

Seul, M. de Mérode faisait parfois de l'opposition, surtout quand il s'agissait d'idées émises par De Potter. L'entente fut moins complète après l'entrée de Gendebien, qui fut pour De Potter non seulement un contradicteur, mais surtout un adversaire.

De Potter et Gendebien étaient partisans, en principe, de l'organisation républicaine. Lorsqu'il fut question de la forme à donner au nouveau gouvernement belge, Gendebien se déclara partisan de la monarchie, parce que, prétendit-on, il ne voulait pas contribuer à faire de son rival le président d'une république belge (1).

Les trois problèmes de la séparation, de l'indépendance et de la forme du gouvernement auraient pu être tranchés par le gouvernement provisoire, émanation de la révolution. Il ne le voulut point et réserva la solution de ces questions au Congrès National, dont la convocation fut ordonnée par un décret du 4 octobre. Cependant, pour donner satisfaction à l'opinion publique, le gouvernement provisoire déclara que les provinces belges, détachées de la Hollande, formaient un État indépendant.

Il faut répéter que tous les membres du gouvernement provisoire n'étaient pas d'accord sur cette résolution. De Potter avait insisté pour la proclamation immédiate de la république. Gendebien voulait faire décider la réunion de la Belgique à la France. Quant à Van de Weyer, qui préconisait une monarchie tempérée, il se déclarait prêt à accepter le prince d'Orange, s'il s'offrait à être le chef du peuple belge.

Finalement, on se mit d'accord pour nommer une commission chargée de préparer un projet de constitution à soumettre au Congrès National.

* * *

(1) Théodore Juste. — *Louis De Potter*, p. 85.

Comment seraient élus les membres du Congrès ?

La législation électorale en vigueur, depuis le 24 août 1815, était une législation censitaire, avec cens variable, d'après les circonscriptions. Le cens variait de 13 florins, dans certaines parties du Luxembourg, jusque 150 florins, dans les campagnes du Hainaut et des deux Flandres, ainsi qu'à Bruxelles.

Le gouvernement provisoire voulut aller vite et, dans ce but, il décida de faire élire les membres du Congrès National par les mêmes électeurs censitaires que ceux qui avaient élu les députés des Etats-Généraux.

Dans le préambule de son arrêté du 10 octobre 1830, il s'exprime cependant comme suit :

» Considérant que le Congrès, appelé à décider des intérêts de la Belgique, *doit être une véritable représentation nationale ;* qu'il est donc nécessaire d'adopter, dès à présent, un système d'élection directe et libérale...

» Considérant néanmoins que les circonstances exigent la prompte réunion du Congrès ; qu'un système d'élection où ne serait conservée aucune des bases de l'ancien système électoral entraînerait des lenteurs ; que, d'ailleurs, le mode d'élection d'après lequel on procédera pour cette fois n'est que transitoire.»

Cependant, le gouvernement provisoire devança le régime appelé depuis régime capacitaire, en disant dans l'article 7 de son arrêté :

« Sont également électeurs, *sans qu'il soit exigé d'eux aucun cens électoral* et pourvu qu'ils remplissent les deux premières conditions de l'art. 3 (être né, ou naturalisé, ou avoir six ans de domicile en Belgique ; être âgé de vingt-cinq ans) les conseillers des cours, juges des tribunaux, juges de paix, les avocats, avoués, notaires, les ministres des différents cultes, les officiers supérieurs jusqu'au grade de capitaine inclusivement, les docteurs en droit, en science, en lettres et philosophie, en médecine, en chirurgie et accouchements. »

Le Congrès National, dans sa grande majorité, fut composé de catholiques, de prêtres et de nobles (1).

(1) Tel est du moins l'avis de plusieurs historiens, parmi lesquels Thonissen. L'idée

Tous les membres du gouvernement provisoire en faisaient partie à l'exception de De Potter, qui refusa toute candidature, même celle qui lui fut offerte, chose bizarre à coup sûr, par un groupe de dix-neuf ecclésiastiques du Hainaut.

Le projet de constitution fut déposé le 27 octobre. La Commission qui l'avait élaboré était composée de MM. van Meenen, E.-C. de Gerlache, du Bus aîné, Lebeau, C. Blargnies, Ch. Zoude, Mathieu, Paul Devaux et Nothomb.

En ce qui concerne la forme du gouvernement, la Commission se prononçait en faveur du système monarchique. Elle proposait deux Chambres et préconisait deux systèmes pour la désignation des sénateurs : ou bien leur nomination par le chef de l'Etat, ou bien leur élection dans un corps d'éligibles payant au moins 1,000 florins d'impôt foncier sur des biens situés en Belgique.

Pour être élu député, aucune condition de cens n'était exigée.

Le régime électoral était défini dans les termes suivants :

« La loi électorale fixera le nombre des députés, qui toute- » fois ne pourra s'élever au-delà de cent. Elle déterminera » également les conditions requises pour être électeur, et la » marche des opérations électorales. »

Quand il fut donné lecture du projet de constitution au gouvernement provisoire, De Potter se récria et dit à ses collègues, avec tristesse et une pointe de découragement : « Ce n'était pas la peine de verser tant de sang pour si peu de chose ! » (1).

Le 31 octobre, De Potter publia un manifeste dans lequel il déclara refuser de siéger au Congrès, et où il appela de ses vœux la fondation de la république belge. Voici ce document :

« PROFESSION DE FOI POLITIQUE

» Mes collègues du Comité central, éligibles comme moi

contraire a été soutenue aussi, notamment à la Chambre, par M. Paul Hymans, qui, à l'appui de son opinion, signalait que le bureau du Congrès était en majorité composé de libéraux.

(1) Rapporté par Nothomb dans son *Essai historique et politique sur la Révolution belge*, p. 77.

au Congrès, sont décidés à accepter la mission que la nation, sans aucun doute, leur confiera ; en le déclarant, ils saisissent l'occasion, qui s'offre si naturellement à eux, de faire leur profession de foi politique.

» Et, quand même ils ne la feraient pas, membres du Congrès, ils pourront à chaque heure manifester leurs opinions et leurs principes.

» Je ne partage pas (ils me le pardonneront) leur manière de voir à cet égard.

» Je me crois obligé à n'accepter aucun poste et à demeurer jusqu'au bout à celui où les circonstances m'ont placé : jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à ce que les circonstances m'y remplacent. Je me bornerai donc à cette seule mission.

» Mais, privé par là de m'expliquer sur les intérêts les plus graves, les plus vitaux de ma patrie, soit comme candidat au Congrès, soit comme membre de cette assemblée, je dois cependant à mes concitoyens, je me dois à moi-même, de dévoiler le fond de ma pensée, sans ménagement comme sans restriction, franchement et entièrement.

» Je le dois d'autant plus que le projet de constitution tel que l'a arrêté la Commission, a été publié, et que celui du Comité central, s'il juge convenable d'en représenter un autre au congrès, sera soumis à la discussion sans que je puisse, d'aucune manière, émettre mon opinion sur un acte d'où dépendent la liberté et la prospérité futures de ma patrie.

» C'est là ce que j'ai entendu par l'*opposition* dont j'ai parlé dans ma lettre du 19 octobre, par laquelle je répudiais toute possibilité de contact entre moi et le prince d'Orange, avant même que l'incendie d'Anvers lui eût ôté le peu de chance qu'il croyait conserver encore de se faire proclamer chef des Belges. C'est là ce que j'ai entendu par un gouvernement et un pouvoir qui me *déplairaient*, en d'autres termes, qui serait honteux et désastreux pour la Belgique. Je me suis cru des droits à être compris dans ce sens.

» Les Nassau, que j'ai alors repoussés, comme citoyen, de tous mes vœux, je m'engage maintenant à les repousser de tous mes efforts. Je repousserai de même tout prince étranger, tout étranger que l'on voudrait placer à la tête de l'Etat.

» J'ai la conviction intime que les Belges peuvent rester Belges, et qu'ils n'ont pour cela besoin de qui que ce soit. Et, s'ils le peuvent, ils le doivent.

» *La république, sous une dénomination quelconque,* celle de l'*Union belge,* par exemple, est *à mes yeux la forme de gouvernement qui leur convient le mieux.* Simples, laborieux, économes, ils se passent volontiers du faste des cours ; et leurs propriétés, divisées à l'infini, ont depuis longtemps *rendu national chez eux le principe démocratique.*

» *J'ai dit que la révolution faite par le peuple devait tourner tout entière au profit du peuple : cela n'aura lieu,* et ne peut avoir lieu *que lorsque, après lui avoir rendu la nomination de ses magistrats, on aura fixé l'assiette vraiment populaire des impôts,* et que leur diminution *réelle* sera devenue une conséquence directe de celle des dépenses publiques.

» Or, point d'économie possible sous la royauté.

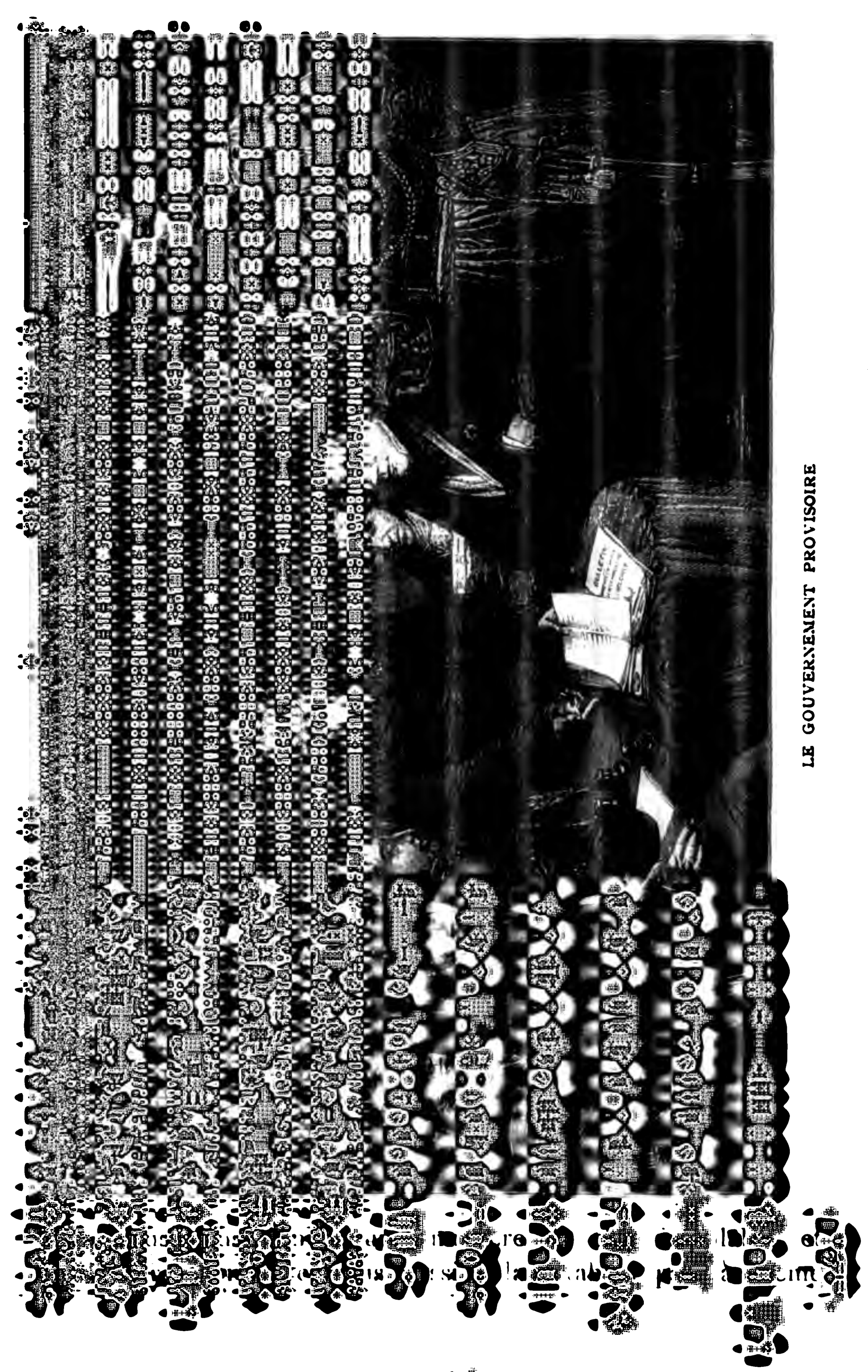
» Donc, pas de royauté.

» C'est-à-dire point d'hérédité.

» Le chef de l'Etat, si on le veut absolument, sera nommé à vie. Mais, il faut pour cela qu'on le veuille absolument, et qu'il soit impossible d'obtenir, des préjugés encore dominants aujourd'hui, un président à terme, savoir pour trois ou cinq ans.

» A ceux que cette forme de gouvernement effraye, et qui voient déjà arriver en Belgique, pour y substituer la monarchie constitutionnelle, les armées des anciens membres de la sainte-alliance, je répondrai sans hésiter : Vous en avez déjà fait assez ; vous n'en avez même que trop fait, pour vous attirer toute leur colère et toute leur vengeance. Avoir chassé le roi de Hollande qu'ils vous avaient imposé ; avoir séparé la Hollande et la Belgique, qu'ils avaient réunies, ce sont là des crimes qu'ils ne vous pardonneront jamais ; et s'ils ne les punissent pas, c'est que leur politique et la situation intérieure de leurs Etats le leur défendent. Que vous y ajoutiez maintenant celui de fonder la république, forte de liberté, de prospérité et d'esprit national, ce sera un crime de plus, qui ne vous rendra pas plus coupables aux yeux des rois, et qui vous mettra à la tête des peuples.

» Ou érigez-vous en république ; ou, si, par crainte des



LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

crainte, la domination hollandaise et la dynastie souillée de sang, que vous pouvez, que vous devez aujourd'hui déclarer déchue, dans sa progéniture la plus reculée.

» Et soumettez-vous à être de nouveau exploités au profit d'une seule famille, qui ne pourra jamais être puissante que de votre faiblesse, riche que de votre misère, fière que de votre servilité.

» Mais non, nous pouvons, nous devons, par conséquent, donner un exemple sublime à l'Europe. Elle nous doit déjà celui de l'entière émancipation de l'intelligence et de l'union patriotique de toutes les opinions et de toutes les doctrines, dans l'intérêt de la liberté : qu'elle nous doive encore celui du triomphe d'une liberté civile, sage et durable, fondée sur les bases de l'égalité et de l'économie.

» Un gouvernement *à très bon marché* est le lot que les plus heureuses circonstances nous ont préparé ; ne le répudions pas. Seul, il peut fixer à jamais la liberté de notre belle patrie. Seul, il peut nous délivrer à jamais de la bassesse et de la vileté des cours, de la prodigalité des rois et de la corruption des peuples, c'est-à-dire de tous les vices et de tous les maux.

» Belges, nos voisins ont les yeux sur nous : la France et l'Angleterre saluent déjà la république qui va s'élever sous leurs auspices. Ne nous rendons pas la risée de l'Europe et de la postérité, en ne répondant à cette noble attente que par une copie froide et décolorée de ces chartes modernes, de ces constitutions illusoires, au moyen desquelles on n'a jusqu'aujourd'hui réussi qu'à amortir temporairement les généreuses révolutions des peuples, et à nécessiter des révolutions nouvelles.

» Peuple, soyez attentif ! L'attitude que vous allez prendre, pendant que vos mandataires délibéreront sur le pacte qui doit vous régir, en déterminera la nature. Montrez-vous calme et fort. Que les intrigants de salon ne puissent arguer ni de votre indifférence, pour prouver qu'il est facile de vous réduire, ni de votre violence, pour prouver qu'il est nécessaire de vous enchaîner. Ne voulant que ce qui est de droit, vous serez sûr de l'obtenir ; car la juste volonté des peuples est toujours la loi suprême : sous les rois, ce sont les révolutions qui l'exécutent ; sous la république, elle comble l'abîme des révolutions.

» Union, constance, nationalité, voilà notre devise ; liberté, économie, égalité, notre but ; justice, force, ordre public, les moyens pour l'atteindre. »

Le congrès était convoqué pour le 10 novembre.

Dès le matin, une foule immense se porta au Palais, où l'assemblée s'ouvrit avec une grande solennité.

Au nom du gouvernement provisoire, De Potter déclara qu'il était heureux de pouvoir, en ce moment solennel, faire connaître aux représentants du peuple les premières négociations entamées avec les grandes puissances de l'Europe.

Après l'installation du Congrès national, le gouvernement provisoire déposa son pouvoir, mais le Parlement après l'avoir remercié des services qu'il avait rendus, le confirma dans son autorité. Seul, De Potter n'accepta pas la continuation de son mandat. Il se retira, parce que, disait-il, il ne lui était plus possible de faire prévaloir le principe républicain au Congrès.

Celui-ci se mit à l'œuvre. Le 18 novembre, il adopta à l'unanimité le principe de l'indépendance, en réservant les rapports du Luxembourg avec la Confédération germanique. Le 22, par 174 voix contre 13, il vota en faveur de la monarchie constitutionnelle héréditaire. Le 23, le député Rodenbach proposa l'exclusion à perpétuité de la famille d'Orange-Nassau. La discussion dura jusqu'au lendemain soir et l'exclusion fut adoptée par 151 voix contre 38.

La Constitution adoptée par le Congrès, paraissait très libérale pour l'époque. Elle proclamait de grands principes : l'égalité des Belges devant la loi, l'émanation des pouvoirs de la nation, etc., etc. En fait, par l'article 47, instituant le régime censitaire, elle établissait une véritable oligarchie bourgeoise ; elle excluait le peuple des droits électoraux, ce peuple qui venait de verser son sang... De plus, au-dessus de la Chambre censitaire, elle instituait un Sénat, auquel seuls étaient éligibles ceux qui payaient au moins 1,000 florins de contributions !

C'était évidemment le cas de répéter avec De Potter, que «ce n'était vraiment pas la peine de verser tant de sang pour aboutir à si peu de chose !»

Pendant que les élus de la bourgeoisie censitaire complé-

taient ainsi leur œuvre et escamotaient, au profit d'une caste de privilégiés, les droits et les intérêts du peuple travailleur, la diplomatie européenne s'occupait aussi de la Belgique.

Une conférence réunie à Londres, reconnut, le 20 décembre 1830, l'indépendance et la neutralité du pays et proposa, en ce qui concerne la séparation des deux parties de l'ancien royaume des Pays-Bas, que le Luxembourg et la Flandre Zélandaise seraient cédés à la Hollande; de plus la Belgique prendrait à sa charge la moitié de la dette hollandaise.

Le Congrès national, saisi de cette dernière proposition, refusa de l'admettre et réclama la réunion à la Belgique du Limbourg, du Luxembourg et de la Flandre Zélandaise.

Le Congrès avait à désigner l'homme qui serait le premier roi des Belges. Un nombre considérable de compétiteurs se présentaient, parmi lesquels : le duc de Nemours, fils de Louis Philippe, le duc de Leuchtenberg, l'archiduc Charles, le duc de Reichstadt, le prince de Capoue, frère du roi de Naples, le prince Othon de Bavière, le duc de Lucques, le duc Jean de Saxe, le prince de Salm, le prince de Carignan, le prince de Ligne, Surlet de Chokier, Félix de Mérode, Charles Rogier, Lafayette, Chateaubriand, etc., etc.

Le jour de la discussion des candidatures, ce fut M. Lebeau qui prit le premier la parole. Il débuta ainsi :

« Il n'y a que trois combinaisons possibles : le prince d'Orange, le duc de Nemours et le duc de Leuchtenberg. Avec le prince d'Orange, nous avons la guerre civile et, de plus, l'approbre national. Avec le duc de Nemours, la guerre est immédiate et générale. Avec le duc de Leuchtenberg, la guerre est tout aussi possible... »

La discussion dura de longs jours, jusqu'à ce que la lutte finit par se circonscrire entre le duc de Nemours et le duc de Leuchtenberg. Au premier tour du scrutin, aucun des deux candidats n'obtint la majorité absolue. A la seconde épreuve, la candidature du duc de Nemours passa à une seule voix.

A cette nouvelle, déclarent plusieurs auteurs, la joie fut générale... Une délégation partit pour Paris. Le 17 février, elle fut reçue par le roi Louis-Philippe.

*
* *

Le roi était assis sur son trône, entouré de sa famille, de ses ministres et des hauts dignitaires de l'Etat. Ce fut le baron Surlet de Chokier qui, au nom de la délégation belge, offrit la couronne de Belgique au duc de Nemours.

Louis Philippe déclara que s'il n'écoutait que son cœur, il serait heureux d'accepter la couronne pour son fils. Mais des raisons politiques s'opposaient à ce qu'il fît bon accueil à l'offre qui lui était faite au nom du Congrès belge.

Celui-ci fut fort désappointé de cette décision. L'incertitude recommençait et avec elle, les intrigues des factions.

De leur côté, les républicains espéraient encore. Pendant que les délégués belges se rendaient à Paris, un mouvement intense se produisait dans le pays en faveur de la République.

L'Association de l'Indépendance, qui avait son siège principal à Bruxelles et qui comptait des groupes dans plusieurs villes du pays, faisait une propagande active pour la forme républicaine.

Le 15 février, De Potter, président, Lesbroussart et Feignaut, vice-présidents, Toussaint et Bayat, secrétaires de l'Association de Bruxelles, avaient envoyé au Congrès une adresse en faveur de la République, adresse qui se terminait par ces mots : *Vive la liberté! Vive l'indépendance! Vive la république!*

Le 24 février, le Congrès résolut de nommer un régent ; le baron Surlet de Chokier fut désigné pour occuper cette fonction, par 108 voix sur 165 votants.

Dès ce moment, l'Association de l'Indépendance, qui tenait ses séances, rue de la Bergère, dans un cabaret portant pour enseigne : « A la Bergère », cessa de se réunir. Depuis quelque temps déjà, les fidèles de l'Association remarquaient, dans leurs réunions, la présence d'individus qui semblaient y venir surtout pour les troubler et faire du tapage.

A une réunion qui devait se tenir le 22 février, un véritable guet-apens avait été préparé contre De Potter, et celui-ci n'y échappa que parce qu'il s'abstint, dit Th. Juste (1), de se rendre à la séance.

(1) *Louis De Potter*, par Théodore Juste, page 113.

Des individus en blouse et armés de masses plombées dirigeaient le mouvement. Des imprécations et des menaces étaient lancées contre l'homme qui, naguère encore, était l'idole du peuple. Les uns prétendaient qu'il était un prêtre juif qui, sous prétexte d'établir la république, n'avait d'autre but que de détrôner le pape et de protestantiser les Belges. D'autres soutenaient qu'il était un saint-simonien et qu'il prêchait la communauté des femmes. D'autres encore le signalaient comme *égalitaire*, « qui forçait les ouvriers de travailler et dispensait les patrons de les payer ! ! ! ». Les plus malins déclaraient tout bonnement que De Potter était un orangiste. Quoique le 22 février De Potter fût absent, les assommeurs se ruèrent sur l'assemblée et la dispersèrent. On remarqua que la police laissa faire et l'on se demanda, avec raison, si elle n'avait pas instigué cette affaire. C'est ainsi que commençait le régime de la liberté d'opinion, d'association et de réunion !

Quelques jours plus tard, découragé, Louis De Potter partit pour Paris. Il expliqua son exil volontaire, en dénonçant l'incurie de l'autorité dans les faits que nous venons de rapporter.

Lucien Jottrand, dans son livre sur Louis De Potter, accuse le chef de la police d'avoir ameuté les gens, à diverses reprises, pour troubler les réunions populaires.

Dans une lettre que De Potter adressa, le 24 février 1831, au journal *Le Belge*, il dit avec amertume : « Quand on est arrivé à ce renversement de toute idée d'ordre, et que les honnêtes gens se trouvent en contact avec d'aussi ignobles adversaires ; quand le peuple se laisse aveugler et mener, au point de servir ses plus cruels ennemis contre ceux précisément qui se dévouent pour assurer au moins une partie du bonheur auquel il a droit, l'homme qui se respecte, affligé et découragé, laisse le champ libre aux intrigants, et, plaignant les dupes, se retire. C'est ce que je fais ».

L'attitude de De Potter, dans la Révolution de 1830, a été diversement appréciée. Il n'était pas un homme d'action et ne possédait pas les qualités que doivent avoir les hommes d'Etat. Il était aussi dépourvu de connaissances pratiques.

Il était très aimé, très populaire et c'est à ce titre que le

…it. Peut-être eût-il mieux fait de rester …t et de se servir de sa popularité pour …éterminer à faire œuvre démocratique.



Après l'échec de la candidature du duc de Nemours, l'incertitude recommença. D'un côté, les orangistes, c'est-à-dire les partisans du régime hollandais ou de la désignation du prince d'Orange comme chef du gouvernement, manifestaient en faveur de ce dernier. D'autre part, les journaux catholiques de Bruxelles, ceux des Flandres, le *Courrier de la Sambre*, le *Courrier de l'Escaut* et le *Courrier de la Meuse*, proclamaient qu'il n'y avait qu'un moyen de sauver le pays et de faire renaître la tranquillité : c'était de proclamer la République.

Des troubles sérieux éclatèrent en province. A Malines, à Ypres, à Mons, on saccagea impunément des maisons en plein jour. A Namur, une poignée de volontaires tenta de proclamer la République. A Anvers, on rompit l'armistice et un conflit surgit entre soldats belges et hollandais. A Gand, on dévasta des fabriques.

L'*Emancipation* publiait dans son numéro du 6 avril 1831 :

« M. J. Voortman vient d'être victime de ses opinions antinationalistes ; ce matin vers 8 heures, le peuple, accompagné de miliciens, se porta à ses fabriques pour y réclamer des canons qu'on disait devoir s'y trouver. Voortman, qui se rendait à la même heure à sa fabrique, fut instruit par les habitants de la rue des Meuniers, de ce mouvement. On lui conseilla de rebrousser chemin, mais il eut la témérité de pousser en avant, se reposant sur ses armes, pour dissiper l'émeute. Arrivé sur les lieux, il fut assailli et désarmé ; alors on lui demanda de remettre les pièces de canon qui causaient l'objet des recherches, et, sur son refus, il fut amené par deux soldats de la garde urbaine et le peuple le promena par la ville. Arrivé au pont de l'Ecluse, un poignard s'échappa de sa redingote. Ce fut le signal de l'exaspération populaire : une femme lui asséna un coup de sabot sur la figure, qui fit répandre son sang ; les militaires qui le conduisaient, essayèrent, en vain, de le protéger contre la fureur du peuple ; l'un d'eux reçut plusieurs coups, qui étaient destinés au malheureux fabricant, qui, parvenu au Marché du Vendredi, fut promené trois fois autour de l'Arbre de Liberté qu'il ne voulut pas embrasser et sur lequel on lui froissa la figure de la manière la plus horrible.

» Mutilé comme il l'était, on le promena ensuite, au milieu

des huées populaires, par la rue Longue-Monnaie, le Marché-aux-Grains. Parvenus à la place d'Armes, M. le baron Ch. Coppens empêcha qu'il ne fut massacré, et le fit conduire au *Mameloker*, pour le soustraire à une mort inévitable : mais ce secours lui sera probablement arrivé trop tard, en entrant dans la prison, un coup de sabre lui fut appliqué.

» Le médecin qui l'a pansé a reconnu onze coups de baïonnettes et deux coups de sabre. On désespère de sa vie. Le bruit court que cette vengeance populaire provient de ce que Voortman aurait dit à ses ouvriers, qui lui avaient demandé du travail : « *Si vous n'avez plus à manger, allez sucer l'arbre de la liberté que vous avez planté.*

» M. Paul Devos, à la poursuite duquel la populace s'attachait, a eu le temps de s'échapper par les remparts.

» De la fabrique Voortman, il ne reste plus que les murs. Il était trop tard quand le général Vauthier est arrivé ; il a harangué le peuple. »

***

Cependant la nomination de M. Surlet de Chokier comme régent n'était qu'une solution provisoire. Comme le Congrès ne voulait pas de la République, il dut se remettre à cherçher en Europe un prince acceptant de devenir roi des Belges et ayant des chances d'être accepté par les puissances.

Cette situation dura de longues semaines. Elle suggéra à Béranger une chanson qui eut beaucoup de succès et qui mérite d'être reproduite :

CONSEILS AUX BELGES (1831).

Air : de la République.

Finissez-en, nos frères de Belgique,
Faites un roi, morbleu, finissez-en !
Depuis huit mois, vos airs de république
Donnent la fièvre à tout bon courtisan.
D'un roi toujours la matière se trouve :
C'est Jean, c'est Paul, c'est mon voisin, c'est moi.
Tout œuf royal éclot sans qu'on le couve.
Faites un roi, morbleu ! faites un roi !
Faites un roi ! Faites un roi !

Quels biens un prince sur vous va répandre !
D'abord viendra l'étiquette aux grands airs ;
Puis des cordons et des croix à revendre,
Puis ducs, marquis, comtes, barons et pairs ;
Puis un beau trône, en or, en soie, en nacre,
Dont le coussin prête à plus d'un émoi,
S'il plaît au ciel, vous aurez même un sacre !
Faites un roi, etc.

Puis vous aurez baise mains et parades,
Discours et vers, feux d'artifice et fleurs ;
Puis force gens qui se disent malades
Dès qu'un bobo cause aux rois des douleurs.
Bonnet de pauvre et royal diadème
Ont leur vermine : un Dieu fit cette loi.
Les courtisans rongent l'orgueil suprême.
Faites un roi, etc.

Chez vous pleuvront laquais de toute sorte,
Juges, préfets, gendarmes, espions ;
Nombreux soldats pour leur prêter main forte ;
Joie à brûler un cent de lampions.
Vient le budget !... nourrir Athènes et Sparte
Eût, en vingt ans, moins coûté sur ma foi,
L'ogre a dîné, peuple, payez la carte !
Faites un roi, etc.

Mais, quoi ! je raille, on le sait bien en France ;
J'y suis du trône un des chauds partisans.
D'ailleurs, l'histoire a répondu d'avance :
Nous n'y voyons que princes bienfaisants,
Pères du peuple, ils le font pâmer d'aise,
Plus il s'instruit, moins ils en ont d'effroi ;
Au bon Henri, succède Louis-treize
Faites un roi, morbleu ! Faites un roi,
Faites un roi ! Faites un roi !

***

Vers la fin du mois d'avril, il fut sérieusement question de la candidature du prince Léopold de Saxe-Cobourg, mais elle fut fortement combattue par la plupart des journaux et, chose piquante, ce furent les journaux catholiques qui s'en montrèrent les adversaires les plus acharnés.

L'Emancipation, journal catholique paraissant à Bruxelles, écrivait dans son numéro du 29 avril, sous le titre *Le Prince Léopold :*

« Que si le prince Léopold n'était pas un germe de guerre, son élection serait toujours fatale à nos commerçants, à nos industriels, en ce sens que, repoussé par des provinces entières, dociles à leurs intérêts privés, et par de nombreux citoyens exprimant leur veto sous l'empire d'un sentiment de nationalité, le nouveau roi n'apparaîtrait que comme un germe incessant de discorde, blessant tout à la fois les opinions les plus divergentes. Lorsque la méfiance s'attache à celui qui ne doit être que le premier citoyen d'un pays, elle opère une puissante réaction, non seulement sur l'opinion publique, mais encore sur les transactions commerciales et sur l'industrie qui, pour leurs développements, ont besoin d'un air pur et dégagé de tous miasmes délétères.

» Le prince Léopold, considéré sous le rapport de son caractère assez connu pour qu'il puisse être justement apprécié, considéré comme une vivante antipathie à deux nations, comme une cause de méfiance pour le présent, de crise révolutionnaire pour l'avenir, est donc contraire aux intérêts non seulement de la Belgique en général, mais encore de Bruxelles en particulier, puisqu'il nous présage plus de tempêtes que de jours calmes. »

Le même jour, le *Journal des Flandres,* dirigé par M. de Robiano, publiait un manifeste du parti catholique repoussant le nouveau candidat.

Le Journal d'Anvers, organe très modéré de ton, s'exprimait ainsi sur ce qu'on appelait alors « La question de Saxe-Cobourg » :

« La question de la candidature royale du prince de Saxe-Cobourg agite les journaux et les esprits. L'opposition est forte, parce qu'elle se compose du parti catholique et du parti français, et que celui de l'indépendance de la Belgique a beaucoup d'adversaires parmi les hommes politiques et attachés aux intérêts matériels de la société. D'un autre côté, cette candidature est favorisée par cette masse qui, fatiguée de la révolution et soupirant après le retour de l'ordre et de la paix, se jettera dans

les bras du premier prince agréé par le Congrès et qui lui rendra les biens qu'il a perdus. »

Le Courrier de la Sambre, du 13 mai, donnait à son tour son avis sur la candidature du prince de Saxe-Cobourg :

« On nous dira peut-être, dit-il, qu'avec une bonne constitution, un roi ne peut rien par lui-même ; mais Guillaume aussi ne pouvait rien sans le concours des Chambres et du ministère, et tout le monde sait combien était paternel le gouvernement de Guillaume !

» On nous objectera encore que notre monarque devra prêter serment de fidélité à la Constitution ; mais Guillaume avait également juré de maintenir la loi fondamentale ; Charles X avait prêté serment de suivre religieusement les dispositions de la Charte. Et qu'étaient ces serments ? Des paroles de roi..., du vent.

» Il nous semble donc que, dans l'intérêt des libéraux autant que des catholiques, il faut écarter du trône un homme dont la religion est essentiellement hostile aux principes de notre révolution, *à la liberté en tout et pour tous,* sans laquelle il n'est pas de patrie ni de félicité durables. »

L'Emancipation revenait à la charge dans son numéro du 26 avril, sous le titre *La logique des faits et celle des phrases :*

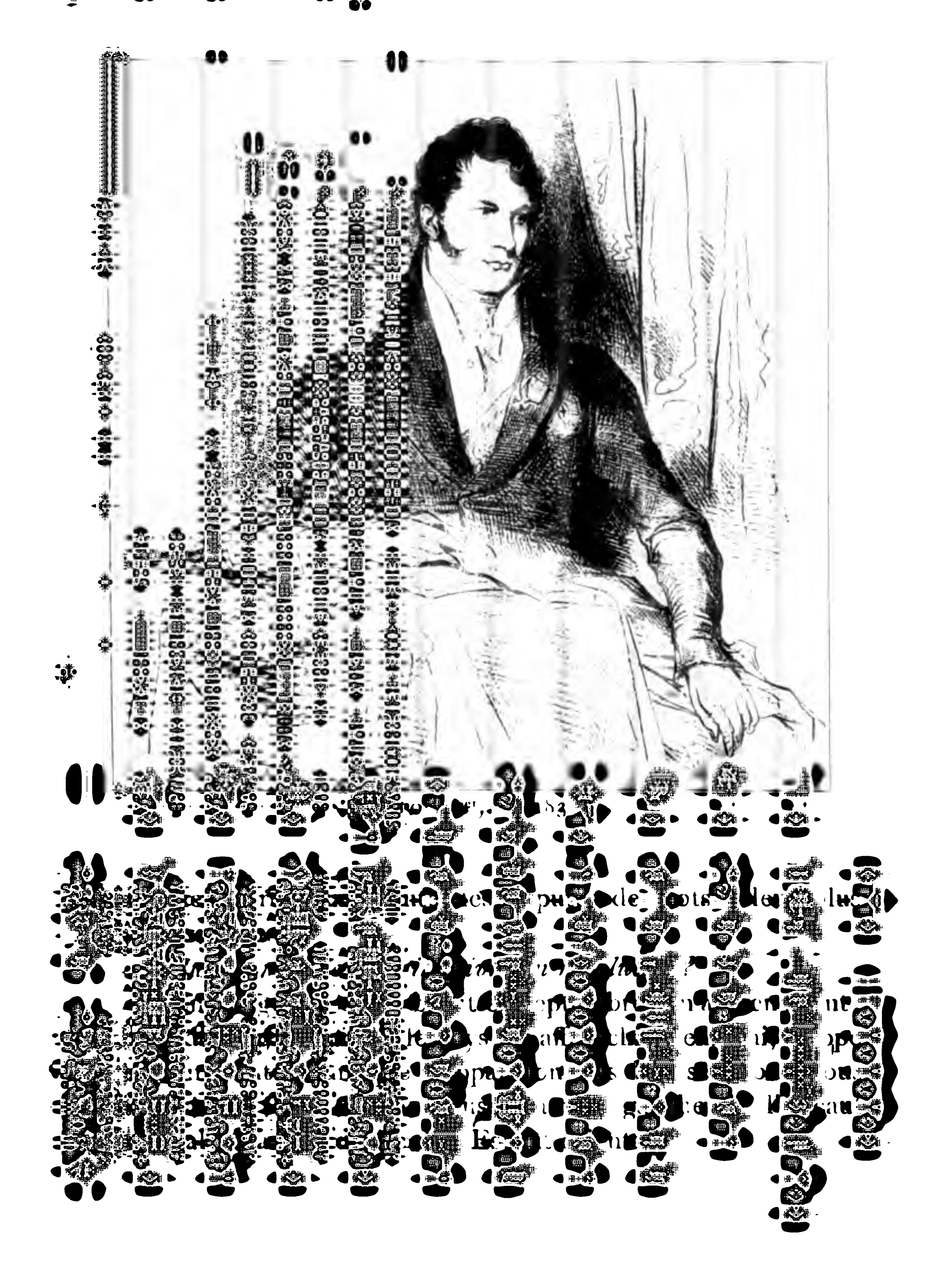
« Il y a deux logiques : celle des diplomates, des rhéteurs, des charlatans, enfin de tous ceux qui veulent tromper, c'est la *logique des phrases ou des protocoles ;* et la *logique des faits,* la seule qui réduise toutes les théories et tous les raisonnements à leur juste valeur. Les peuples commencent à ne goûter que la première et à se dégoûter de plus en plus de l'autre.

» Le champ des discussions dans la première est immense, illimité : aussi voyez comme des flots d'encre coulent sous la plume de ses adeptes, sans nous amener à une solution.

» Dans la logique des faits, la discussion est bientôt épuisée, car, une fois le fait reconnu pour constant, tout est dit : on ne discute pas contre un fait.

» La marche de notre révolution, l'intervention de la diplomatie dans nos affaires, la combinaison anglo-saxonne, l'influence française sur le sort de la Belgique, etc., deviennent tous les

... dissertations politico-diplomatico- ... d'éclairer ces graves questions en ... les faits, qui offre moins de prise à



» En novembre, la diplomatie se mêla de nos affaires ; nos négociations eurent lieu au moyen de *notes verbales ;* on nous apprit la valeur d'une institution de protocoles ; quelques *Talleyrands en herbe* surgirent de nos guérets féconds ; Chassé garda la citadelle d'Anvers ; Dibbets fut ravitaillé à Maestricht ; les Prussiens occupent seuls la forteresse de Luxembourg ; les Hollandais insultent nos avant-postes dans la Flandre ; nos embarras augmentent ; les intrigues vont leur train, la révolution est arrêtée et nous faisons une halte dans la boue, grâce à la diplomatie, tant nationale qu'étrangère.

» Au bout de trois jours de combats, la France secoua en juillet la branche aînée des Bourbons, détruisit la restauration de 1814 et 1815, ébranla les traités de la Sainte-Alliance des rois, rallia à elle les vœux de toutes les nations et pouvait fonder sur le continent la Sainte-Alliance des peuples.

» Nicolas l'entendit autrement : il fit la grosse voix, et les doctrinaires français de trembler ; les besoins de la nation furent méconnus, les intérêts perpétuels de la France, sacrifiés à l'intérêt actuel de quelques individus ; Talleyrand partit pour Londres et l'on diplomatisa la révolution de juillet.

» Dès lors, la Belgique devint un foyer d'intrigues de cour, et resta abandonnée aux entreprises des protocolistes de Londres; les libéraux espagnols furent traqués ; l'Italie tendit en vain ses bras chargés de chaînes vers la France ; le sabre autrichien trancha les têtes et la question sans beaucoup de phrases et des murmures désapprobateurs, des imprécations unanimes poursuivirent la lâcheté de cabinet de Louis-Philippe.

» En novembre, la Pologne se soulève ; elle sollicite l'appui de la France, mais elle s'arme, combat, dissipe ses ennemis et triomphe du vainqueur du Balkan. Elle se passe de diplomatie, poursuit ses succès, soulève toute l'ancienne Pologne et menace à son tour son superbe ennemi. Sa révolution continue, sa marche n'est point arrêtée par des protocoles dont les Polonais n'ont que faire, et la liberté sera le prix de leur sublime patriotisme, de leur courage admiracle.

» Quelle est, d'après la logique des faits, la solution de la première question que nous avons posée ?

» Qu'il faut toujours avancer en révolution ; et que, lorsqu'on a fait la faute de s'arrêter, on doit se hâter de rentrer dans la voie du mouvement. Le Congrès a voté de l'argent et des hommes ; le peuple belge vide ses poches dans les coffres du trésor, il vole aux armes, les cadres de l'armée se remplissent. Qu'attend-on encore pour repousser les Hollandais derrière l'Escaut, pour chasser Chassé ; pour délivrer Maestricht, pour affranchir Luxembourg du gouvernement de cet autre prince saxon, que nous tenons des mains libérales de nos restaurateurs de 1815 ? »

Le 19 mai, *l'Emancipation* publiait un article sur les *Républicains*. En voici un extrait :

« ...Assurément, il y a des républicains, et il n'y a pas de doute que la turpitude des rois, qui nous ont refusé le duc de Leuchtenberg et le duc de Nemours, qui nous ont fait croupir huit longs mois dans le provisoire, et qui, maintenant toujours le Luxembourg, Maestricht et Anvers en la possession de nos ennemis, nous laissent au bout de ce long espace, à peine entrevoir l'espoir d'obtenir pour roi un Saxe-Cobourg, aux opinions mille fois plus illibérales que l'ex-roi Guillaume, la turpitude des rois a singulièrement augmenté le nombre des républicains.

» Après tant de déceptions, quel parti reste-t-il à prendre aux hommes généreux pour lesquels *patrie et liberté* ne sont pas un mot ? Dites ! Quel fruit les Belges ont-ils recueilli de tant de sotte docilité ? De se voir placés entre le prince d'Orange et Saxe-Cobourg.

» Les puissances voudraient, en rendant le résultat de notre révolution le plus désavantageux, et, tranchons le mot, le plus ignomineux possible, nous punir d'avoir brisé un trône qu'elles fondèrent, et dégoûter à jamais des révolutions.

» Tout en établissant qu'il faudrait être fort fat, pour songer à la possibilité du retour du prince d'Orange, avouons que Saxe-Cobourg remplirait encore dans toute sa plénitude, le but des puissances.

» Le prince Léopold, autrefois adversaire de l'émancipation catholique, maintenant anti-réformiste, ultra tory, par son éducation et sa vie tout entière, appartenant à cette église anglicane si

intolérante ; quelles espérances pourrait-il faire concevoir pour nos libertés politiques, civiles et religieuses ? Nous sentons le besoin de le dire tout haut : son règne serait mille fois plus désastreux pour elles que celui de Guillaume ; il le serait également pour notre prospérité matérielle. D'abord, entièrement étranger aux mœurs belges, accoutumé à la morgue, caractère distinctif de tout aristocrate anglais, il serait en Belgique, seul au milieu de tous, et son gouvernement sans appui, dans l'opinion publique, hors de laquelle il n'y a désormais plus de force ; son gouvernement céderait au moindre choc, et ouvrirait ainsi de nouveau l'antre des révolutions et des perturbations industrielles et commerciales, leurs compagnes ordinaires. »

Dans son numéro du 28 mai, *l'Emancipation* faisait un parallèle entre ce qu'elle appelait la *monarchie élective* et la *monarchie héréditaire.*

Pour le journal catholique bruxellois, la régence de M. Surlet de Chokier était une monarchie élective. Il resterait en fonctions le temps que la Nation le déciderait, et il serait remplacé quand il aurait cessé de plaire.

Voici maintenant comment il apprécie la monarchie héréditaire en la personne du prince Léopold de Saxe-Cobourg :

« Le prince de Saxe-Cobourg est d'origine anglo-saxonne et tient à ce que l'oligarchie a de plus arriéré par sa naissance, son éducation, ses principes, ses relations, sa religion, par sa vie tout entière.

» La vie d'un gentilhomme oisif, riche et plus qu'économe, voilà son passé.

» Saxe-Cobourg a refusé le trône de la Grèce, parce que les affaires de ce malheureux pays étaient trop peu brillantes.

» Lorsque, à la première élection d'un roi, on a parlé de la candidature du prince de Saxe-Cobourg, on l'a rejetée bien loin, jugeant qu'Othon de Bavière, que le Bourbon napolitain, que Charles d'Autriche, qu'Auguste de Leuchtenberg et que le duc de Nemours devaient lui être préférés de beaucoup.

» Or, on ne peut pas à présent songer à lui que comme un pis-aller, et le subir comme un roi imposé.

» Le prince de Saxe-Cobourg a déclaré ne vouloir accepter

que pour autant que nous renoncions au Luxembourg et au Limbourg, ou que tout au moins les chefs-lieux de ces deux provinces fussent occupés par les Prussiens, pour garantie de notre obéissance ; pour autant que nous consentions à payer les 16/31mes de la dette, à ne point élever de prétentions sur la rive gauche de l'Escaut, et en exigeant notre adhésion à tous les protocoles ; à la condition de notre déshonneur et de notre ruine financière. En un mot, Saxe-Cobourg est l'homme de la Sainte-Alliance et de l'Angleterre. »

Et l'article de *l'Emancipation* se termine par ces mots :

« Celui-ci (le prince Léopold) coûtera des millions qu'il entassera.

» Celui-là (le régent Surlet) nous coûtera quelques milliers de florins dont il ne gardera rien.

» Lequel préférez-vous ? »

Cela s'écrivait le 28 mai, au moment où des pourparlers étaient engagés et où des démarches étaient faites à Londres auprès du prince de Saxe-Cobourg, à l'effet de lui demander si, éventuellement, il accepterait le trône de Belgique.

Dans une première entrevue qu'eurent à Londres, le 22 avril 1831, les délégués belges MM. F. de Mérode, Vilain XIIII, H. de Brouckère et Jules Van Praet, avec le prince de Saxe-Cobourg, celui-ci demanda « si, dans le cas où il jugerait convenable de faire quelques changements à la Constitution, cela rencontrerait des obstacles. » Les délégués répondirent qu'il serait peut-être imprudent d'en proposer en ce moment, mais que la Constitution avait prévu le cas et indiqué la marche à suivre.

Le 24 avril, une nouvelle entrevue eut lieu et le prince de Saxe-Cobourg fit une nouvelle objection, au sujet des limites du territoire et du protocole du royaume.

Ici, un mot d'explication est nécessaire.

La conférence de Londres, où l'Angleterre, la France, la Prusse, l'Autriche et la Russie étaient représentées, avait arrêté, le 20 janvier 1831, que la Belgique devait céder une partie du Limbourg et du Luxembourg à la Hollande.

Or, la Constitution belge, votée quinze jours plus tard,

disait dans son article premier que la Belgique est divisée en provinces qui sont : Anvers, le Brabant, la Flandre occidentale, la Flandre orientale, le Hainaut, Liége, le Limbourg, le Luxembourg, Namur, *sauf les relations du Luxembourg avec la Fédération germanique.*

D'un autre côté, l'article 80 de la Constitution obligeait le roi à prêter le serment suivant : « Je jure d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'*intégrité du territoire.* »

Léopold avait un scrupule. Il ne croyait pouvoir jurer de maintenir l'*intégrité d'un territoire* dont la conférence de Londres voulait amputer une partie.

Il revint à la charge dans une audience qu'il accorda aux délégués belges quelques jours plus tard. « Il nous demanda, disent ceux-ci dans leur rapport au gouvernement, s'il n'y aurait pas moyen de différer le serment ou d'en modifier la formule. Nous répondîmes que nous pensions que la Constitution s'y opposait. »

M. Lebeau, ministre, écrivit alors aux délégués :

« ...Je suis enchanté que le prince reconnaisse la nécessité politique de prêter le serment sans restrictions et d'accepter la Constitution sans réserves ; sa popularité sera dès lors immense. »

M. Paul Devaux, après une nouvelle entrevue avec le prince de Saxe-Cobourg, écrivit au ministre que le prince lui avait dit qu'il « pouvait y avoir dans la Constitution quelques dispositions qui pourraient donner lieu à des inconvénients, mais qu'il ne les regarderait pas comme un obstacle. »

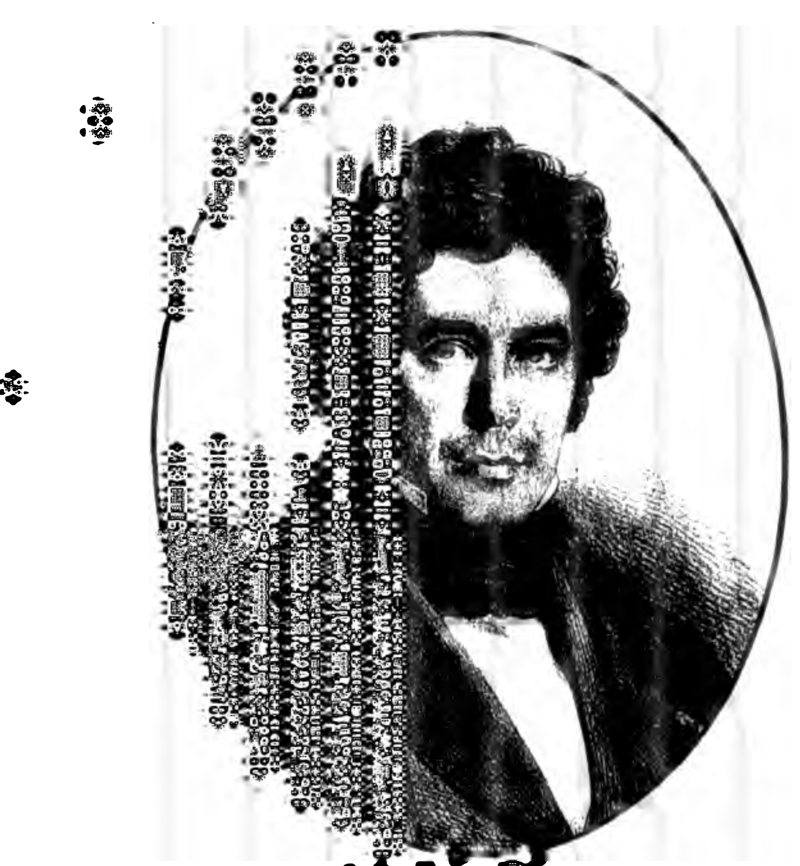
Ces dispositions étaient celles relatives à un sénat électif et au droit d'enquête non limité des Chambres, mais M. Devaux le rassura à cet égard (1).

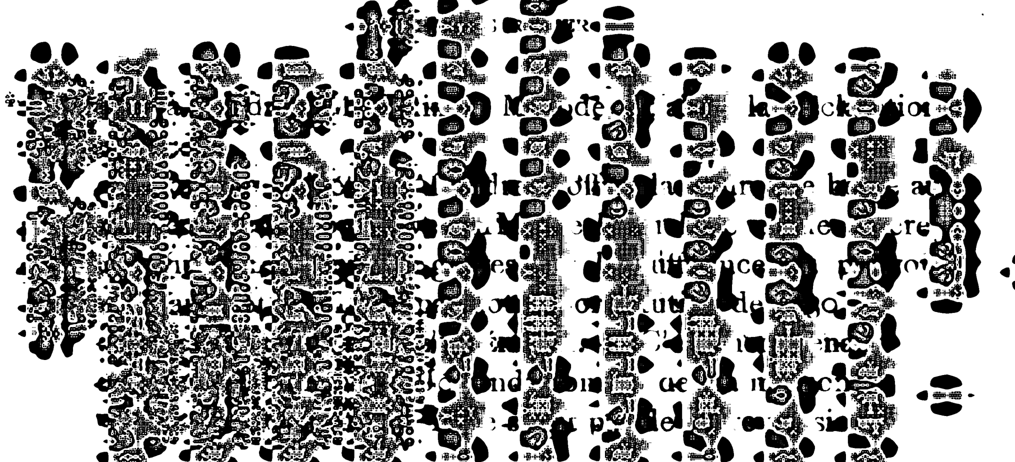
Le prince Léopold de Saxe-Cobourg fit donc de sérieuses objections avant d'accepter de devenir le roi des Belges. La Constitution, pourtant si oligarchique et donnant tant de droits et de pouvoirs au roi, ne lui suffisait point.

Il eût voulu avoir le droit de nommer lui-même les sénateurs.

(1) Théodore Juste, *l'Election de Léopold Ier*, p. 59-60.

… hambre du 24 février 1848, il fut … titude du candidat au trône. Un des … vernement provisoire, qui avait été





» M. DE MÉRODE. — Si vous ne voulez pas m'entendre, je ferai imprimer mon discours.

» PLUSIEURS MEMBRES. — Passez cette partie du discours.

» M. DE MÉRODE. — Je ne puis passer une partie du discours. Du reste, ce qui me reste à dire ne concerne que moi.

» Nous reconnûmes l'impossibilité de la modifier, mais nous assurâmes le prince que, dans les lois organiques, nous ferions nos efforts pour que l'autorité royale obtînt tout ce que la loi fondamentale permettait de lui attribuer ; la même assurance lui fut donnée par la députation plus nombreuse qui vint lui porter le décret d'élection de sa personne par le Congrès.

» Je n'ai pas deux paroles, messieurs, j'ai tenu loyalement la mienne. »

Ces messieurs tinrent parole, en effet, comme nous le verrons plus loin.

Le 4 juin, Léopold de Saxe-Cobourg fut nommé roi des Belges par 152 voix sur 196 votants.

L'Emancipation du 6 juin se montra fort mécontente de ce résultat. « Le roi Saxe-Cobourg, dit-elle, ne montera jamais sur le trône de Belgique. Léopold est nommé roi des Belges ; il a même obtenu une assez grande majorité, mais jamais il ne montera sur le trône. »

Le lendemain, nouvel article disant :

« Enfin l'œuvre est consommée : le Congrès vient d'accoucher laborieusement d'un roi que plusieurs provinces repoussent et qui ne trouvera nulle part de sympathie. Aussi, jamais nomination n'a été plus froidement accueillie même, dit-on, au sein de l'assemblée. Les électeurs ont tristement suivi le dépouillement du scrutin, et il n'a pas fallu moins d'une annonce du résultat, de la lecture du décret, d'une nomination et d'une troisième proclamation de la part du président, pour émoustiller la paresse des claqueurs soldés de M. François et tirer une partie de l'assemblée de sa stupeur. Partout cette élection a fait le même effet, on connaissait le résultat d'avance, les voix étaient comptées et c'est avec la froideur d'une mauvaise nouvelle longtemps prévue qu'on l'a reçue. »

Une nouvelle députation se rendit à Londres proposer,

officiellement cette fois, la couronne de Belgique au prince Léopold, au nom du Congrès national. Léopold accepta, mais conditionnellement. Ses conditions étaient que le Congrès devait tout d'abord adopter les préliminaires de paix avec la Hollande, élaborées par les cinq grandes puissances réunies en conférence à Londres.

Ces préliminaires de paix furent proposés sous la forme d'un nouveau traité dit des dix-huit articles.

Les deux premiers articles concernaient de la question des limites de la Hollande et de la Belgique qui préoccupait si fort Léopold. En voici le texte :

ARTICLE PREMIER. — Les limites de la Hollande comprendront tous les territoires, places, villes et lieux qui appartenaient à la ci-devant république des Provinces-Unies des Pays-Bas en l'année 1790.

ART. 2. — La Belgique sera formée de tout le reste des territoires qui avaient reçu la dénomination de royaume des Pays-Bas dans le traité de 1815.

L'article 12 stipulait que le partage des dettes aurait lieu de manière à faire retomber sur chacun des deux pays la totalité des dettes qui originairement pesaient sur les territoires dont ils se composent, et à diviser dans une juste proportion celles qui avaient été contractées en commun.

Le 29 juin, le traité des 18 articles fut présenté au Congrès. La discussion commença le 1er juillet. Elle dura neuf jours et fut vive et orageuse. « Chaque appel à la guerre, chaque expression d'un caractère exagéré, dit M. Carlo Gemelli (1), était accueillie par des tonnerres d'applaudissements, qu'ils fussent contraires à la raison et à la politique, ou qu'ils décelassent la plus extravagante forfanterie ; tandis que des murmures, des sifflets et d'affreux hurlements ne manquaient jamais de couvrir la voix de ceux dont le langage était modéré ou qui avaient le courage d'exposer les dangers dont ils étaient environnés. »

L'opposition prétendit que les dix-huit articles ne différaient point des résolutions prises par la Conférence. Les ministres et

(1) Livre cité, page 257.

la majorité hésitaient et se taisaient. Le député Van Snick, de Mons, prit la responsabilité de demander la discussion disant qu'il croyait faire ainsi une bonne action.

Le Congrès ayant décidé de procéder à la discussion générale, aussitôt des cris de : « Vive la guerre! Les ministres à la lanterne! Mort aux traîtres! » retentirent dans toutes les tribunes et ce fut en vain que le président essaya de rétablir l'ordre. La garde civique fut impuissante et les protestataires essayèrent de s'introduire dans l'enceinte du Congrès!

La discussion continua cependant et le 9 juillet, par 126 voix contre 70, le traité des 18 articles fut adopté.

Ayant ainsi obtenu satisfaction, Léopold quitta l'Angleterre et son inauguration eut lieu quatre jours plus tard, sur la Place Royale. Il prêta le serment d'observer la Constitution et les lois du peuple belge, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire...

Le roi de Hollande refusa son adhésion au traité des 18 articles proposé par la Conférence de Londres et la guerre recommença.

Le prince d'Orange envahit la Belgique à la tête d'une armée de plus de 50,000 hommes.

Cette campagne du mois d'août 1831 fut désastreuse pour le pays. Les historiens officiels en parlent fort peu, mais un ancien membre du gouvernement provisoire de 1830, Alexandre Gendebien, publia en 1869 un livre curieux sur ce qu'il appella la *Catastrophe du mois d'août 1831*.

L'armée belge entra en campagne avec le roi Léopold comme commandant en chef. L'armée de la Meuse était dirigée par le général Daine.

Le roi alla camper à Anvers. Il eut soin de garder continuellement auprès de lui, pour la sûreté de sa chère personne, les meilleurs régiments de cavalerie. D'Anvers, il envoyait courrier sur courrier à ses généraux Daine et de Tieken. Gendebien accuse Léopold Ier d'avoir simulé un plan de défense et ajoute que tous les ordres adressés par lui au général Daine montrent à l'évidence que les véritables intentions du roi et de ses courtisans étaient de laisser écraser Daine et ses vaillants défenseurs

de la révolution, à seule fin de satisfaire l'orgueil blessé du roi Guillaume.

« En présence des actes posés par l'état-major de Léopold, dit M. Gendebien, il est bien difficile de le défendre contre le soupçon de complicité, de connivence dans l'exécution d'un plan occulte, d'un traité secret pour le repos et le plus grand bien de la Belgique, pour la sécurité des rois menacés de révolution, pour la réhabilitation du roi Guillaume, qui avait été vaincu, humilié par ses sujets rebelles. »

En un seul jour, alors que le danger était sérieux, Léopold expédia au général Daine quatre dépêches contradictoires. Ne sachant que faire en présence de ces ordres, Daine se contenta de les suivre tour à tour, et il fut cerné avec ses vingt mille hommes par plus de quarante mille Hollandais.

Vaincue dans le Limbourg, l'armée de Daine dut se rejeter sur Liége. Pendant ce temps, l'autre corps d'armée, commandé par le Roi, dut également battre en retraite et évacuer Louvain. Les Hollandais purent continuer leur marche en avant; ils atteignirent Tervueren et Bruxelles se trouva menacé de nouveau...

C'est alors que la France intervint.

Le maréchal Gérard, qui se trouvait à la frontière, se transporta à Bruxelles à la tête de ses troupes et força le prince d'Orange à se retirer.

La nationalité belge était sauvée à nouveau.

Mais la victoire remportée par le roi de Hollande rendit impossible aux yeux des puissances, le maintien du traité des 18 articles...

La Conférence de Londres se réunit à nouveau et le 15 octobre elle arrêta le texte d'un nouveau traité, celui qui dans l'histoire porte le nom de *Traité des 24 articles*, qui aggrava fortement la situation de la Belgique.

Il stipulait que la moitié du Luxembourg et la moitié du Limbourg resteraient à Guillaume Ier, que la navigation sur l'Escaut serait soumise à un droit de péage au profit de la Hollande, et que la part de la Belgique dans la dette hollandaise serait de 8,400,000 florins de rente annuelle.

Ce traité fut soumis aux Chambres, le 20 octobre et y

produisit une sensation profonde. Toutefois nécessité fit loi et le 1er novembre — le jour des morts ! — le traité des 24 articles fut adopté par 54 voix contre 38 à la Chambre et par 35 contre 8 au Sénat.

Guillaume Ier refusa d'accepter le traité des 24 articles comme il avait rejeté le précédent, qui lui était cependant moins favorable. Et comme les Hollandais étaient toujours dans la citadelle d'Anvers et refusaient de la rendre, il fallut faire appel à la France et à l'Angleterre pour faire exécuter le traité que la Belgique avait adopté à la demande des grandes puissances.

Une flotte anglaise bloqua les côtes de la Hollande et une armée française mit le siège devant la citadelle d'Anvers. Celle-ci capitula en décembre.

Ce ne fut qu'en 1838 que le roi de Hollande se décida enfin à accepter le traité des 24 articles et après que celui-ci eût été modifié en ce sens que la rente à payer pour la dette ne s'élèverait qu'à 5 millions de florins.

Le nouveau traité dut être soumis à nouveau aux Chambres et il y provoqua de violentes discussions. Plusieurs députés protestèrent avec indignation contre le sacrifice des frères Limbourgeois et Luxembourgeois. Mais il fallut bien passer par ces conditions, pour avoir la paix et la tranquillité, et ce fut par 58 voix contre 42 que la Chambre adopta le projet, qui fut ratifié par le Sénat par 31 voix contre 14.

La paix fut donc faite en 1839.

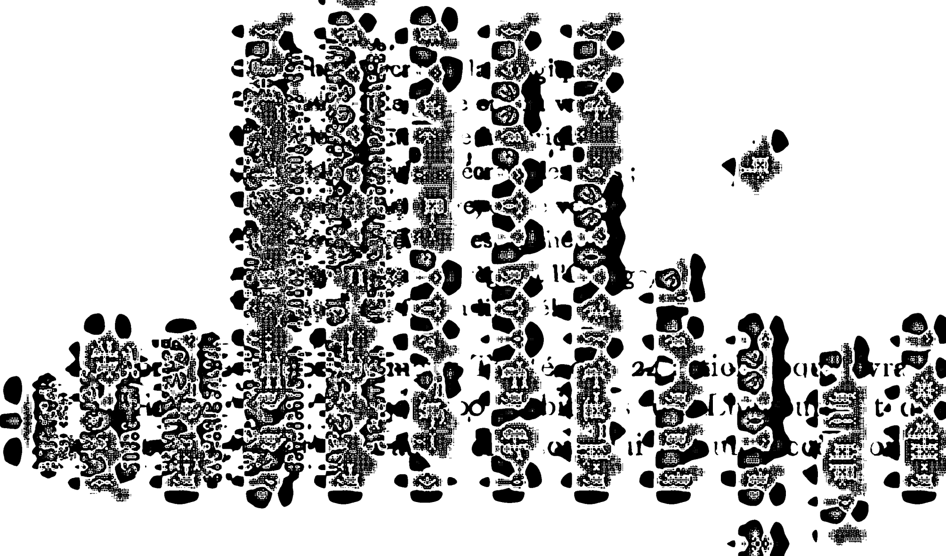
Ces divers événements ne laissèrent point le peuple indifférent. Un curieux recueil, *Le Chanteur populaire*, publié en 1840 chez Deken, rue des Fabriques (imprimerie du journal *le Radical*) contient, sur ces événements, une série de chansons très curieuses, qui permettent de juger de l'état des esprits de cette époque (1).

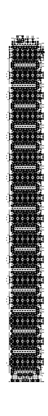
(1) Ce petit livre, très rare, porte en face de son titre :
Religion. — Il est un Dieu, devant lui je m'incline,
Pauvre et content, sans lui demander rien.
Morale. — Le monde est ma patrie. Tous les hommes sont frères.
Economie politique. — Que ceux qui jouissent de tout et ne font rien,
Paient tout.
Que ceux qui ne jouissent de rien et font tout,
Ne paient rien !

… *rabançonne de l'an 40*, il publia une … mier couplet :



…EXANDRE GENDEBIEN





dérable. Elle porte pour titre : *Le marché de chair humaine.* En voici le couplet le plus caractéristique :

> Te souviens-tu qu'un beau jour la Belgique
> Vint t'arracher au frimas d'Albion,
> Et qu'elle mit sur ton front germanique
> Une couronne et un triple million ?
> Tu fis serment de garder nos frontières :
> Mais aujourd'hui, sans avoir combattu,
> A l'étranger tu viens livrer nos frères !
> Dis-moi, Cobourg, dis-moi, t'en souviens-tu ?

CHAPITRE IV

La Politique belge de 1831 à 1846.

LE MOUVEMENT CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE. — LES ORANGISTES. — ATTAQUES CONTRE LE ROI. — EMEUTES ET PILLAGES A BRUXELLES ET A GAND. — SÉPARATION ENTRE LES CATHOLIQUES ET LES LIBÉRAUX. — MESURES RÉACTIONNAIRES. — RENFORCEMENT DU POUVOIR ROYAL. — LA LOI COMMUNALE ET LA NOMINATION DES BOURGMESTRES. — LA LOI PROVINCIALE. — LA GARDE CIVIQUE; ON EN EXCLUT LES OUVRIERS. — PRIVILÈGES ET FAVEURS ACCORDÉS AU CLERGÉ CATHOLIQUE. — LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — IMPOTS DE CONSOMMATION. — DROITS D'ENTRÉE SUR LE BLÉ ET SUR LE BÉTAIL. — FAVEURS OCTROYÉES AUX SOCIÉTÉS FINANCIÈRES. — SITUATION MALHEUREUSE DES PAYSANS ET DES OUVRIERS. — INDIFFÉRENCE DES POUVOIRS PUBLICS.

Ce serait une erreur de croire que, la révolution terminée, la Constitution votée et le roi Léopold élu, tout le monde se rallia au nouvel ordre des choses que l'on déclarait pompeusement être dans les vœux de la Nation.

Il y eut, au contraire, bien des protestations et des résistances. La Maison d'Orange-Nassau continua à compter un grand

nombre de partisans, surtout dans la classe bourgeoise, et la révolution fut blâmée et conspuée par ceux qui l'exploitèrent au profit de leur classe.

Anvers ayant subi un bombardement par les soldats hollandais qui en occupaient la citadelle, quelques députés de cette ville, très hostiles à la révolution, exploitèrent les éventualités d'un nouveau bombardement, pour attaquer la révolution et lui susciter des ennemis et des embarras.

L'un de ces députés, M. Legrelle — qui peu après fut décoré et nommé vicomte, ce qui le calma tout à fait — s'exclamait à tout propos : Malheureuse ville d'Anvers !

Un incident se produisit à ce sujet à la séance de la Chambre du 27 novembre 1832. On discutait l'adresse en réponse au discours du trône, et dans le projet de réponse au roi, il était question de la révolution de septembre. M. Legrelle se leva et prit la parole en ces termes :

« Il est inutile de parler de la Révolution, j'ai toujours été et je serai toujours ennemi des révolutions et des révolutionnaires. » *(Violents murmures, interruptions prolongées).*

» *Plusieurs voix.* — A l'ordre ! à l'ordre !

» M. Gendebien. — Je ne viens pas appuyer l'ordre du jour, je demande seulement à relever une expression proférée par M. Legrelle. Il a dit qu'il était et qu'il serait toujours l'ennemi des révolutions et des révolutionnaires. Messieurs, j'ai pris part à la révolution, je me suis montré l'ami de la révolution et des révolutionnaires, je ne me suis jamais déclaré l'ennemi de ceux qui ne l'ont pas adoptée, ni de ceux qui s'y sont opposés.

» Si M. Legrelle a le malheur de se trouver un jour dans la position où j'ai été placé pendant la tourmente, je désire qu'il arrive à la fin de sa carrière sans que sa conscience lui fasse plus de reproches que ne m'en fait la mienne, mais je déteste et je méprise souverainement les hommes qui, toujours à genoux, devant tous les pouvoirs, montrent tant d'empressement à saisir toutes les occasions d'accabler des hommes qui ont quitté le pouvoir, sans jamais avoir rien stipulé pour eux.

» M. Legrelle. — Je demande la parole pour un fait personnel. Je dois donner des explications.

» M. Gendebien. — Je n'en ai pas besoin.

» M. Legrelle. — Messieurs, j'ai le droit de m'expliquer. Je n'ai fait allusion à personne, je n'ai voulu blesser personne. J'ai parlé en termes généraux et nullement de M. Gendebien. Il est d'ailleurs, en tout, des exceptions honorables.

» M. Gendebien. — Vous avez dit une sottise, enfin ! » (1).

* * *

Un grand nombre de pamphlets contre-révolutionnaires furent imprimés au début du nouveau règne. Sous le titre : *La morale des factieux ou abrégé de la doctrine des révolutionnaires* (2), un anonyme publia une espèce de catéchisme très curieux. En voici les premières pages :

« *Demande.* — A quoi est bon celui qui n'est bon à rien ?

» *Réponse.* — Celui qui n'est bon à rien est toujours bon à faire une révolution.

» *D.* — Pourquoi celui qui n'est bon à rien est-il encore bon à faire une révolution ?

» *R.* — Parce que pour faire une révolution, il ne faut pas avoir les qualités d'un honnête homme et du bon chrétien ; il suffit de ne les avoir pas... »

Le chapitre XIX est intitulé : « Besogne d'un roi révolutionnaire. » Reproduisons-le, il est d'ailleurs très court :

« *Demande.* — Que doit faire un roi révolutionnaire ?

» *Réponse.* — Il doit récompenser les hommes qui ont fait la révolution et tâcher de gagner ceux qui ne veulent pas de lui.

» *D.* — Pourquoi faut-il récompenser les hommes qui ont fait la révolution ?

» *R.* — Parce que c'est à eux qu'il doit sa couronne et sa souveraineté.

» *D.* — Comment doit-il récompenser les hommes qui ont fait la révolution ?

(1) Rapporté par Alexandre Gendebien dans *La Liberté* de Bruxelles, numéro du 25 décembre 1867.

(2) Liège, septembre 1833. — Imprimerie de Jeunehomme frère, Derrière le Palais, 331.

» *R.* — En les nommant ministres, ambassadeurs, gouverneurs, etc.

» *D.* — Quels moyens doit employer un roi révolutionnaire pour gagner ceux qui ne veulent pas de lui ?

» *R.* — Qu'il leur fasse beaucoup de belles promesses et qu'il engage ses ministres et ses gouverneurs, à donner souvent des dîners, afin que du moins la bonne chère en gagne quelques-uns à son parti.

» *D.* — Que faut-il faire de ceux qui n'écoutent pas les promesses révolutionnaires, mais qui demeurent fidèles à leur roi légitime ?

» *R.* — Il faut les faire jeter en prison, d'abord pour les empêcher de crier, puis pour faire la leçon aux autres. »

Un autre pamphlet portant comme titre : « Un petit catéchisme politique », (1) était plus curieux encore :

» *Demande.* — Qu'est-ce qu'une révolution ?

» *Réponse.* — Une révolution est un moyen que certaines gens emploient pour attrapper de l'argent et des places.

» *D.* — Comment fait-on une révolution ?

» *R.* — On fait une révolution, en répandant d'abord en secret et sourdement, ensuite publiquement et par les journaux, des mensonges et des calomnies contre les pouvoirs qui gouvernent, on fait accroire au peuple que ses princes sont des tyrans qui veulent le ruiner et le rendre esclave.

» *D.* — Qui a fait la révolution belge ?

» *R.* — La révolution belge a été faite par des gens qui n'avaient pas le sou, par des avocats sans cause, des faiseurs de gazettes, criblés de dettes et sur le point de faire faillite, des grands seigneurs imbéciles qui donnèrent leurs écus, des comédiens, des intrigants, des fripons, des banqueroutiers et des dupes.

» *D.* — Quels étaient ces dupes ?

» *R.* — Ces dupes étaient de braves gens égarés par leurs idées généreuses, d'honnêtes ouvriers, de bons paysans et quelques négociants de bonne foi que les révolutionnaires avaient séduits par de trompeuses promesses. »

(1) Liège, 1832. — Imprimerie P.-J. Collardin.

Plus loin, l'auteur de ce « Petit catéchisme politique » dit qu'on avait promis la liberté au peuple belge et qu'il est moins libre qu'avant ; que le jury devait être établi et que personne ne veut en faire partie, que les Belges seuls devaient avoir les places et les emplois et qu'il n'en est rien, que la vie devait devenir à bon marché et que ceux qui touchaient 30 sols avant la révolution n'en reçoivent plus que 20 depuis.

Enfin, il déclare que « le Pape, chef de l'Eglise catholique et représentant de Dieu sur la terre, a publiquement blâmé les prêtres qui ont provoqué, appuyé et soutenu la révolution belge, et qu'il a, par une lettre encyclique adressée à tous les évêques, condamné leur conduite... »

Plusieurs conspirations militaires furent organisées dans le but de donner le trône de Belgique au Prince d'Orange. En 1831, le général Vandersmissen se mit à la tête de l'une d'elles. Il était d'accord, déclarait-on alors, avec le régent Surlet de Chokier, le duc d'Ursel, le marquis de Trazegnies et d'autres.

Les villes de Liège, d'Anvers et de Gand furent surtout des foyers de propagande orangiste et contre-révolutionnaire. A Anvers, le *Journal du Commerce* faisait ouvertement campagne contre le roi Léopold et en faveur du prince d'Orange. A Gand, c'était le *Messager de Gand* ; à Bruxelles, le *Lynx* et le *Knout*.

Le langage de ces journaux était d'une violence inouïe.

Pour le *Messager*, la représentation nationale était « une assemblée d'idiots, nommée par des idiots, à charge de représenter la partie idiote de la nation ». Les ministres étaient des laquais impudents, des faquins subalternes. Léopold Ier était un « usurpateur fainéant ».

En 1833, le roi s'étant rendu à Gand, il fut invité à assister à une représentation au théâtre. La plupart des loges avaient été louées par les familles les plus influentes, mais elles restèrent vides pendant la représentation ; le lendemain elles furent, au contraire, garnies d'une foule élégante et parée.

Le jour du départ de Léopold, le *Messager* publia une chanson intitulée: *Le Départ du Lion Cobourg*, dont voici le premier couplet :

Celui qui charmait la canaille
De la ruelle du faubourg,
Le roi cher à la valetaille,
Et qu'on nommait le roi Cobourg,
Après maint tour de passe-passe,
S'éloigne enfin, peu regretté,
Mais puisqu'il part, faisons lui grâce,
Bon voyage à sa majesté ! (1)

Le jour où cette chanson fut publiée, quelques officiers, qui se considéraient comme insultés dans la personne de leur chef, coururent aux bureaux du *Messager* pour provoquer en duel son éditeur et ses rédacteurs, pendant que d'autres se rendaient dans les cafés et même dans des sociétés particulières pour y déchirer et brûler les numéros du journal.

L'éditeur du *Messager de Gand*, M. Van Loocke, ayant dénoncé au général Mignon la conduite illégale de ces officiers, reçut une réponse dont voici le début :

« J'ai reçu votre lettre du 13 de ce mois, par laquelle vous me demandez protection pour vous et les rédacteurs du *Messager de Gand*. Je ne pourrais, sans faiblesse et sans trahison, vous l'accorder, et je n'ai jamais connu ni l'une ni l'autre. Vos rédacteurs et vous, vous vous êtes mis au-dessus des lois par vos provocations continuelles à la révolte et à la désobéissance au gouvernement établi en Belgique, et les lois ne peuvent rien pour quiconque les brave... »

Cette lettre fut vivement blâmée et avec raison, du reste.

A Anvers, un *Almanach anti-révolutionnaire* publié en 1833, contenait des attaques violentes contre le roi.

Une chanson le fait parler comme suit :

Je donne aux Anglais l'industrie,
Combats et périls aux Français,
Aux Belges, la bigoterie,
Et le commerce aux Hollandais.
Je retiens un poste honorable
Pour chaque mauvais garnement,
Pour moi, bon lit et bonne table
Afin de vivre longuement.

(1) *Messager de Gand*, du 27 avril 1833.

Mais de tous les événements qui se produisirent alors, celui que nous allons raconter fut certes le plus grave.

Sous le régime hollandais, on avait établi un haras à Tervueren. Les chevaux en furent vendus au début du mois de mars 1834.

C'est alors que deux journaux orangistes, le *Lynx*, de Bruxelles, et le *Messager*, de Gand, ouvrirent une souscription publique pour payer le prix de quatre chevaux et pour en faire hommage au prince d'Orange. Ces chevaux furent conduits à la frontière allemande où un aide de camp du prince vint les recevoir.

Le *Messager* publia une liste de souscripteurs du *Lynx*, en disant que cette souscription *nationale* se couvrait des noms les plus illustres et les plus honorables du pays, et était une protestation contre la révolution.

Parmi les souscripteurs bruxellois, on relevait les noms suivants : le duc d'Ursel, Jones, carrossier, Tilmont, le prince de Ligne, le marquis de Trazegnies, le comte de Béthune, le baron d'Overchie, le baron de Vinck de West Wezel, le comte d'Oultremont, le comte de Marnix.

Un manifeste adressé au Peuple Belge et se terminant par le cri de : « Vive Léopold ! Vive la Belgique ! Guerre d'extermination aux ennemis de la patrie », et donnant les noms et adresses des « infâmes souscripteurs », fut distribué le samedi soir dans les cabarets de Bruxelles.

Des bandes se formèrent et allèrent saccager dix-sept maisons et hôtels princiers. Elles pénétrèrent dans les demeures, en jetèrent les meubles par les fenêtres, puis y mirent le feu. Ces scènes se perpétrèrent au cri de : *Vive le roi!* et sous la protection de la police et des soldats !

Septante-huit personnes, parmi lesquelles beaucoup de jeunes gens de 13 à 16 ans, tous ouvriers, furent arrêtées et poursuivies devant la Cour d'assises du Hainaut, sous l'inculpation de pillage et dégâts commis en bandes et à force armée. La plupart des accusés établirent qu'ils n'avaient pas pris part aux violences; d'autres avouèrent leur culpabilité, mais invoquèrent pour excuse que c'était pour le roi qu'ils avaient agi de la sorte.

Tous furent déclarés non coupables et acquittés. A leur

retour à Bruxelles, ils firent une entrée triomphale ! Des centaines de personnes allèrent à leur rencontre jusque Hal.

* * *

A la suite de ces désordres, le gouvernement expulsa plusieurs étrangers qui, à tort ou à raison, étaient accusés d'avoir provoqué ou participé aux troubles. Cette mesure donna lieu à une discussion fort vive à la Chambre. M. le comte Vilain XIIII, dans la séance du 27 avril 1834, déclara approuver les expulsions. « Peu importe, dit-il, qu'elles soient légales ou non. Un acte peut être nécessaire et bon sans être légal. » Cette thèse défendue avec chaleur, produisit une vive sensation.

Voici le passage le plus curieux de son discours :

« La légalité est un vieux manteau que je ne saurais respecter ; endossé et rejeté tour à tour par tous les partis, porté, usé, par tout le monde, composé de mille pièces de mille couleurs, il est troué par les uns, raccommodé par les autres; il porte les souillures de tous ses maîtres. La féodalité s'est assise dessus et lui a laissé une odeur de bête fauve que nos codes respirent encore, la royauté l'a foulé aux pieds et traîné dans la fange, la république l'a tout maculé de sang, car la guillotine fonctionnait légalement en 1793. Napoléon l'a déchiré partout avec la pointe de son sabre ou le talon de sa botte, et voilà ces lambeaux qu'on élève aujourd'hui que tout tombe en poussière, religion, mœurs patrie, famille ! Voilà ces lambeaux qui doivent sauver le monde ! L'ordre légal est le dernier mot de la civilisation !... Ah ! c'est une amère dérision. Oui, le mensonge, la fraude, le vol, la spoliation, l'injustice ont besoin de la légalité pour s'introduire chez une nation et s'y faire obéir matériellement; mais la vérité et la justice fussent-elles toutes nues, sauront bien toujours se faire respecter par tous les peuples. »

Il ressort de ce qui précède que les débuts du nouveau régime ne furent point faciles, car pendant plusieurs années les partisans du roi de Hollande essayèrent d'anéantir l'œuvre de la révolution.

Voyons maintenant quelle fut l'attitude des nouveaux diri-

geants et comment ils organisèrent l'Etat sorti des barricades de 1830.

Dès le lendemain du vote de la Constitution, De Potter s'écria, on le sait, que ce n'était vraiment pas la peine d'avoir versé tant de sang pour aboutir à si peu de chose. Combien plus sévère eût été son jugement quinze ans plus tard !

Depuis la réunion du Congrès National jusqu'en 1839, c'est-à-dire jusqu'au moment où la paix fut conclue avec la Hollande, les deux partis qui s'étaient coalisés pour nous séparer des Pays-Bas, continuèrent l'union grâce à laquelle ils avaient si bien réussi dans leur œuvre révolutionnaire.

Mais une fois que l'indépendance de la Belgique fut consacrée, ces germes de division se manifestèrent et celle-ci s'accentua jusqu'en 1846, année où la déchirure se fit brutalement.

Les catholiques firent cependant les plus grands efforts pour maintenir le plus longtemps possible l'union avec les libéraux, dont ils retiraient les plus larges profits, et il en fut de même du côté des libéraux modérés, qui résistèrent tant qu'ils purent à leurs amis les plus jeunes et les plus décidés.

Mais ces résistances furent vaines. Le parti de l'union se fractionna en deux camps hostiles, et le corps électoral, se prononçant en faveur d'une politique nouvelle, fit de la minorité libérale de 1830 la majorité de 1847.

D'ailleurs, le libéralisme avait conquis des auxiliaires parmi les orangistes qui, une fois la paix conclue avec la Hollande, s'étaient assagis tout à fait. De plus, les radicaux et les démocrates avaient apporté au parti libéral le concours de leurs forces et l'extension croissante des loges maçonniques lui avait assuré l'appui de recrues sérieuses.

Nous avons dit que cet effort vers la constitution d'un parti libéral indépendant était loin de laisser les catholiques indifférents.

C'est ainsi qu'en 1845, au moment où les libéraux poussaient vivement à la séparation, ils firent un vigoureux effort pour maintenir l'union qu'ils disaient indispensable dans l'intérêt de la conservation sociale.

« Eh ! mon Dieu, s'écria l'un d'eux, le député De Decker, ne sait-on pas que pour des libéraux à courtes vues et à vieux préjugés, le pouvoir est censé dépendre du clergé aussi longtemps qu'il ne le persécute pas ? Que pour eux, la seule garantie de l'indépendance de l'Etat et de l'Eglise, c'est leur hostilité systématique ?

» Leur hostilité ! Quel est l'homme politique digne de ce nom qui oserait la conseiller, la provoquer ?

» Et quel moment choisirait-on pour inaugurer ce système au moins aventureux ?

» Quoi ! de tous les points de l'horizon soufflent d'étranges tempêtes; les trônes tremblent sur leurs antiques bases ; les peuples attendent pleins d'angoisses la révélation de leurs mystérieuses destinées, et l'on irait briser ce levier religieux qui seul peut soulever le poids de toutes les misères et de toutes les calamités que l'avenir nous réserve peut-être !

» Quoi ! chez les nations les mieux assises, les hommes d'Etat consacrent leurs talents et leurs veilles à chercher quelques expédients qui puissent remplacer les principes religieux oblitérés ; ils se consument en efforts pour arrêter l'anarchie qui dévore les esprits, le découragement qui s'empare des âmes les plus fortement trempées. Et la Belgique, nation de quinze ans, irait sacrifier à d'injustes exigences ces derniers éléments d'ordre et de stabilité qu'elle a le bonheur de posséder encore et que, si elle les avait perdus, elle devrait s'estimer heureuse de pouvoir racheter au prix des plus grands sacrifices. »

Et plus loin :

« Il existe, dit-il, au sein de notre grande société, si affaiblie, si énervée par l'anarchie et le désordre, deux sociétés, deux institutions qui seules ont conservé quelque force et quelque vie : L'Eglise et l'armée. Là règnent l'ordre et la discipline dans leur expression la plus énergique, — là, l'autorité a conservé son prestige et l'obéissance sa noblesse, — là on pousse le dévouement jusqu'au fanatisme, le sacrifice jusqu'à la mort, — là se sont maintenus l'esprit de corps et la fidélité aux traditions, c'est-à-dire l'unité et la perpétuité d'action. Ces deux sociétés, immuables dans les principes qui les constituent et

jusque dans les costumes qui les distinguent, — étrangères, par le célibat et l'interdiction du négoce, à ces affections qui ramolissent les caractères, à ces intérêts qui rapetissent les idées, — s'imposent au monde qui méconnaît souvent leur utilité et leur importance, qui les subit comme une gêne ou une charge, et qui ne s'étudie qu'à se passer d'elles. »

Il ajoutait encore ces paroles que l'on a souvent répétées :

« Les rois, oubliant la solidarité qui lient tous les pouvoirs, avaient sacrifié à d'étroites jalousies l'autorité de l'Eglise, et l'autel qu'on avait toujours accusé de compromettre le trône le sauve aujourd'hui. La religion est la seule garantie de l'ordre.

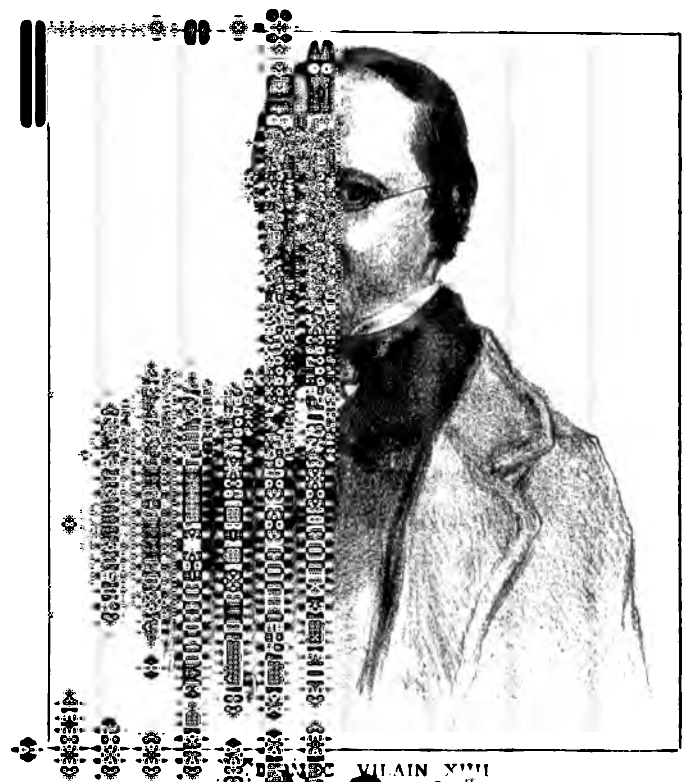
» Les peuples avaient un instant consenti à se faire les aveugles instruments du despotisme usurpateur, et aujourd'hui ces mêmes peuples ne trouvent d'appui, de défense qu'auprès de ce vieillard auguste, sans finances, sans armes, mais dont l'œil paternel veille urbi et orbi. — La religion est la sauvegarde de la liberté ! »

Rien n'y fit, la séparation eut lieu, mais le but que la grande masse des libéraux voulait atteindre, était bien plus la possession du pouvoir et de ses avantages, que la réalisation de réformes sérieuses.

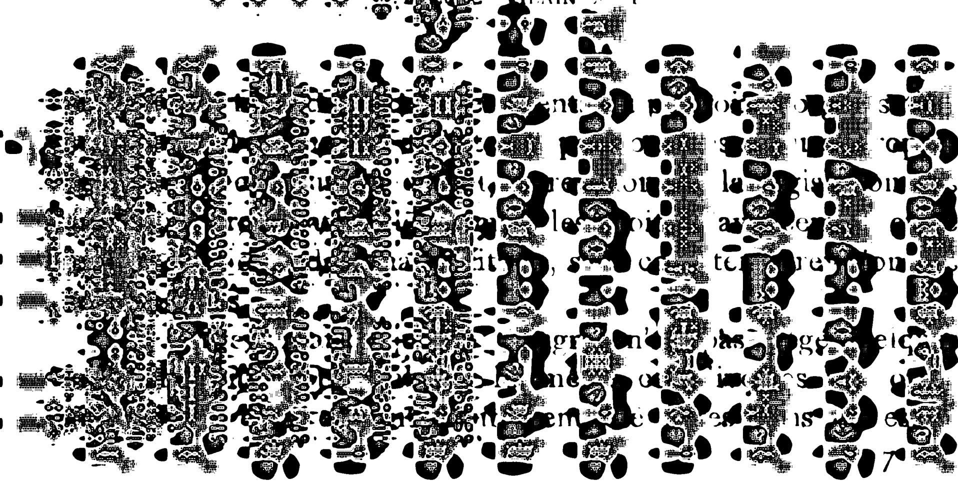
Dès le lendemain de l'avènement au trône de Léopold Ier, le peuple, qui avait fait la révolution et qui pouvait espérer en retirer des droits et l'amélioration de sa condition matérielle, fut profondément déçu. Les nouveaux dirigeants le sacrifièrent, l'injurièrent même ! Le pouvoir n'eut qu'un but : affermir la situation de la grosse bourgeoisie, augmenter les privilèges de la royauté, du clergé et de la propriété.

Nous avons vu plus haut, d'après le témoignage de M. de Mérode, que le prince Léopold, pressenti sur la question de savoir s'il accepterait le trône de Belgique, avait fait des objections graves sur l'insuffisance des pouvoirs accordés au chef de l'Etat et nous avons vu également que les délégués du Congrès lui avaient déclaré que s'il n'était pas possible de lui donner satisfaction par la modification de la Constitution, il serait très facile de le faire dans le vote des lois organiques. Les dirigeants libéraux et catholiques tinrent parole, comme on va le voir.

... entaires de la Constitution qui
... -ci, disaient qu'il y avait nécessité
... arées et dans le plus bref délai
... la presse, l'organisation du jury,
... vinciale et communale, la respon-



... VILAIN XIIII



plus libéral, plus démocratique que ne le firent les législateurs qui lui succédèrent.

En ce qui concerne les droits et les privilèges de la royauté, il est certain que la Constitution avait créé une royauté d'un caractère spécial, qui contrastait avec les droits et les avantages accordés aux autres chefs des monarchies de l'époque.

Le principe général qui s'y trouve affirmé, c'est que la nation est maîtresse souveraine et que le roi doit se borner à régner. Tout orgueil personnel ou toute ambition de maison lui étaient interdits en fait. Il devait renoncer à faire prévaloir sa volonté, renoncer à toute ingérence propre dans le gouvernement du pays, en un mot, renoncer à toute politique personnelle.

Voilà ce que voulaient les constituants, voilà quelle fut leur volonté formelle, inscrite dans le pacte fondamental.

Mais qu'arriva-t-il ?

Dès le début du règne de Léopold Ier, les dirigeants s'efforcèrent d'introduire dans la législation l'idée et la forme d'une monarchie toute différente de celle conçue par le Congrès national, d'un pouvoir monarchique procédant de lui-même, gardant pour lui une autorité et des prérogatives qui légalement devaient appartenir aux élus de la nation. En d'autres termes, alors que la Constitution avait organisé, en principe du moins, le gouvernement du pays par le pays, le roi, avec la complicité de ses ministres et des Chambres, émit la prétention, et y réussit souvent, de mettre certaines autorités émancipées sous sa tutelle.

Par une série de mesures, par des modifications à des usages admis précédemment, on essaya d'habituer les esprits à admettre pour la monarchie nouvelle des idées et des droits qui avaient cours dans les monarchies anciennes (1).

La liste civile, établie par la loi du 28 février 1832, fut fixée à la somme énorme de 2,760,000 francs.

L'article 76 de la Constitution donne le droit au roi de conférer les ordres militaires. Or, dès 1832, les ministres propo-

(1) Lorsque Léopold Ier ouvrit la première session parlementaire, il s'était découvert devant les représentants de la nation.

En ouvrant la seconde session, il garda son chapeau sur la tête, ce qui fut remarqué, et il ne se trouva personne pour lui crier : Chapeau bas !

sèrent la création d'un ordre civil, l'ordre de Léopold. Une première fois la majorité de la Chambre se prononça contre cette institution, évidemment contraire à la Constitution. Mais le gouvernement revint à la charge et la proposition fut admise, on ne saura jamais à la suite de combien d'intrigues, à 2 voix de majorité seulement !

Pendant les premières années, on décora à tour de bras, à tort et à travers, sans même dire pour quels motifs ces faveurs étaient octroyées, alors que la loi instituant l'Ordre de Léopold obligeait de préciser la raison de la distinction accordée.

Le roi peut conférer des titres de noblesse en vertu de l'article 75 de la Constitution. Il fut fait abus également de la distribution de ces titres.

Mais ce qui devint plus sérieux, ce fut l'atteinte portée à l'autonomie communale, aux droits des électeurs, en ce qui concerne la nomination des bourgmestres et des échevins.

Par décret du 11 octobre 1830, le gouvernement provisoire avait donné le droit aux notables de chaque commune d'élire les bourgmestre et échevins, et il avait déclaré qu'il y avait nécessité de « réorganiser les administrations communales d'après les principes d'une révolution populaire dans son origine et dans son but. »

Peu de jours après, De Potter, aux acclamations enthousiastes du Congrès, avait invoqué ce décret comme un titre d'honneur pour le gouvernement provisoire.

Un projet de loi déposé le 2 avril 1833, proposa de faire nommer les bourgmestres par le roi, même en dehors du Conseil et de la commune ! Quant aux échevins, le gouvernement proposa de les faire désigner par le roi, dans les communes de plus de 3,000 habitants et par les gouverneurs dans les autres.

Le secrétaire communal devait être nommé et pouvait être révoqué par le roi !

Ce projet était évidemment une œuvre de réaction. Il constituait une première et grave concession faite à la royauté ; il dénaturait l'esprit de la Constitution et le but démocratique de la révolution, et cela deux ans et demi à peine après les journées de septembre.

La section centrale de la Chambre, saisie du projet, le modifia dans un sens démocratique, mais elle s'arrêta en route. Elle proposa d'attribuer au roi la nomination des bourgmestres, mais dans le sein du Conseil. Elle lui accorda également le droit de nommer les échevins, mais sur une liste triple présentée par le Conseil communal.

Ce premier projet n'eut aucune suite, les ministres du roi étant mécontents des modifications apportées à leur œuvre par la majorité de la section centrale.

Le 4 août 1835, le ministre de Theux déposa un nouveau projet. Dans celui-ci, le gouvernement proposait de rendre obligatoire la nomination des bourgmestres en dehors des Conseils communaux et de les investir de la présidence de l'assemblée communale, avec voix consultative. Les échevins, eux, seraient nommés par le corps électoral.

Ce nouveau projet ne plut pas davantage à la section centrale de la Chambre. La discussion fut longue et animée. Des dissentiments se produisirent entre la Chambre et le Sénat et finalement, trois années après la présentation du projet primitif, la loi communale fut votée le 10 mars 1836 (1).

Cette loi, produit d'une transaction entre les partisans du pouvoir central et les défenseurs de l'autonomie communale, accordait au roi la nomination du bourgmestre et des échevins, mais restreignait son choix aux membres du Conseil, élus directement par leurs concitoyens. Elle exigeait un cens d'éligibilité, mais refusait au gouvernement le pouvoir de dissoudre les Conseils, pouvoir qu'il réclamait avec beaucoup d'insistance. Elle attribuait à la commune la nomination des agents purement communaux.

Pour montrer combien la Chambre était divisée sur toutes ces questions, il nous suffira de rappeler que le droit reconnu au roi de nommer les bourgmestres, mais dans le sein du Conseil,

(1) M. de Theux avait proposé d'autoriser les Conseils communaux à interdire les représentations théâtrales contraires aux mœurs. De violentes protestations se firent jour. A Bruxelles, le public réclama la représentation de *Tartufe*, et ce spectacle eut un succès considérable !

ne fut adopté que par 41 voix contre 34 et que le droit de nommer les échevins ne lui fut reconnu que par 49 voix contre 42.

La loi communale de 1836 fut une loi de réaction ; elle porta atteinte à l'autonomie des communes et créa un privilège nouveau pour la royauté.

Pour la loi provinciale, la même tendance se fit jour de la part du pouvoir central.

Les principes qui présidèrent à la rédaction définitive de cette loi peuvent se résumer ainsi : le pouvoir provincial est placé au-dessous du gouvernement, mais au-dessus de la commune et sert d'intermédiaire entre les deux ; le gouverneur, nommé par le roi, représente le gouvernement ; le Conseil provincial, élu directement par le corps électoral, représente le pouvoir populaire ; la députation permanente, nommée par le Conseil, représente celui-ci pendant son absence et concourt, avec le gouvernement, à l'exécution des mesures administratives et au contrôle des administrations communales.

Ici encore l'esprit réactionnaire du gouvernement et sa tendance autoritaire lui suggérèrent l'idée de réclamer le droit de dissoudre le Conseil provincial. Mais cette proposition fut vivement combattue et fut rejetée par la Chambre, par 50 voix contre 15.

En 1841, la question de la nomination des bourgmestres fut remise à l'ordre du jour par une circulaire du ministre de l'Intérieur, M. Liedts, qui consulta les gouverneurs sur les conséquences pratiques du mode de nomination des bourgmestres et des échevins consacré par la loi communale de 1836. Sept gouverneurs sur neuf déclarèrent qu'il était urgent d'accorder au roi la faculté de choisir les bourgmestres en dehors du Conseil.

M. Nothomb, ministre de l'Intérieur, présenta un projet dans ce sens, le 24 janvier 1842. Cette nouvelle proposition réactionnaire souleva une longue et orageuse discussion. Dix-huit séances y furent consacrées et finalement, elle fut admise par 51 voix contre 35 à la Chambre et par 34 voix contre 7 au Sénat, mais avec cette restriction que le roi ne pourrait choisir le bourgmestre en dehors du Conseil que pour motifs graves et après avoir entendu la députation permanente.

L'organisation du jury devait également faire l'objet d'une loi spéciale. La loi du 15 mai 1838 consacra que le cens nécessaire pour faire partie du jury serait plus élevé que par le passé et donna ainsi à cette institution un caractère antidémocratique. Et non content de cette restriction, elle décida que les listes des jurés passeraient par deux épurations successives !

Le pouvoir eut la même attitude réactionnaire en ce qui concerne l'institution de la garde civique.

Le décret du Congrès national du 31 décembre 1830, qui créait la garde civique, en avait fait une institution populaire : l'uniforme des gardes comportait le port d'une blouse que le Régent lui-même endossa publiquement. Il divisait la garde civique en trois bans, composés, le premier, des célibataires ou veufs sans enfants, qui n'avaient pas atteint 31 ans ; le second, des célibataires ou veufs sans enfants de 31 à 50 ans ; le troisième, de tous les autres gardes.

Cette organisation, très démocratique, créait, à vrai dire, la nation armée.

Son article 55 portait :

« Les gardes s'habillent à leurs frais. Ceux qui n'ont pas les moyens de s'équiper, le sont aux frais de la commune par décision du Conseil communal. »

Puis l'article 60 :

« Les familles aisées n'ayant point dans leur sein d'hommes appelés à faire partie active de la garde civique, sont tenues de payer à la caisse communale la valeur d'une journée d'ouvrier par tour de rôle de service.

» Le Conseil communal arrête chaque année la liste des familles assujetties à la contribution et fixe le montant de celle-ci pour chaque jour de service. »

L'article 62 affectait une partie de ces deniers « à couvrir les frais d'équipement faits par la commune, à indemniser les gardes lésés par le service dans leurs moyens d'existence et à solder les tambours. »

Le 27 décembre 1834, le ministre de Theux présenta un projet de réorganisation de la garde civique. Renvoyé d'urgence à une commission, il fut mis en discussion dès le 29, sans

même qu'il eût fait l'objet d'un rapport ! On protesta, mais il fut passé outre, car on faisait ressortir l'urgence du projet, par la nécessité qu'il y avait de faire marcher la garde civique, d'accord avec l'armée, pour éviter des désordres semblables à ceux de 1831.

Le projet supprimait le port de la blouse dans certaines villes.

Il excluait les ouvriers par l'ingénieuse innovation du double contrôle, l'un dit de service ordinaire et l'autre dit de réserve. Les hommes portés sur le contrôle de réserve ne devaient faire partie de la garde civique que dans les *circonstances extraordinaires*, c'est à dire lorsqu'il s'agirait de se battre contre les troupes hollandaises ; les gardes qui pouvaient s'habiller à leurs frais devaient seuls concourir au service ordinaire et constituer les compagnies.

MM. Gendebien et de Brouckère protestèrent énergiquement contre le caractère anticonstitutionnel de cette proposition.

Le Congrès n'avait exclu personne de la garde civique, soutenaient-ils, alors que la loi nouvelle ne voulait y admetre que ceux qui avaient le moyen de s'équiper.

De plus, le gouvernement proposait d'attribuer au roi la nomination d'une partie du corps des officiers, alors que c'est aux gardes qu'il devait appartenir de choisir tous leurs chefs. Cet article fut rejeté par 43 voix contre 16.

Enfin, le projet comportait un article donnant au roi le droit de dissoudre la garde civique, article dont la commission proposa le rejet et qui aurait été rejeté si le ministre de l'intérieur n'avait consenti à l'ajournement de cette disposition.

On le voit, le gouvernement ne laissait échapper aucune occasion pour faire œuvre réactionnaire, pour enlever au peuple des droits qu'il croyait avoir conquis en 1830 et pour accorder au roi des privilèges et un pouvoir que le Congrès national n'avait pas voulu inscrire dans la Constitution.

Le clergé ne fut pas oublié non plus.

L'Université de Louvain était une institution de l'Etat. La loi du 27 septembre 1835 la supprima comme telle et la remit au clergé catholique représenté par les évêques. Les établissements religieux furent autorisés à accepter des dons, legs et fondations

en biens immeubles, ce qui ouvrit la porte à la constitution d'une main-morte puissante, frustrant l'Etat d'une partie des ressources qu'il est en droit de tirer des mutations de la propriété.

La loi du 9 janvier 1837 mit à la charge du trésor public le traitement des vicaires du culte catholique, dont la rémunération avait été laissée jusque là à la discrétion des communes et des fabriques d'église.

Enfin, la loi de 1842 sur l'enseignement primaire vint inscrire la religion parmi les branches obligatoires du programme et investir les ministres du culte d'une autorité considérable et injustifiée dans les écoles publiques.

Cependant l'œuvre réactionnaire des premières années du règne de Léopold Ier ne se borna pas aux mesures que nous venons de rappeler. Ayant vinculé la puissance populaire, accordé au roi des pouvoirs exorbitants, gorgé d'argent et de privilèges le clergé catholique, il lui restait à satisfaire la grande propriété.

Par un décret du 16 novembre 1830, le gouvernement provisoire avait autorisé la libre entrée des grains. Une loi du 18 mars 1833 vint l'abolir, et ce au grand profit des propriétaires terriens.

L'année suivante, l'impôt foncier fut diminué dans la proportion de trois millions et demi, et cela à une époque où le gouvernement avait besoin d'argent pour se défendre contre les Hollandais et où le peuple payait de lourds impôts de consommation sur le pain, le sel et la bière.

En 1834 et 1835, les Chambres votèrent des droits d'entrée sur le bétail et sur les tissus de lin, et aggravèrent encore la loi sur les céréales.

Enfin en 1838, par une loi du 7 avril, le gouvernement augmenta les droits d'entrée sur les tissus de laine, la bonneterie, etc. Ainsi pendant que les pauvres se voyaient frappés dans leurs moyens de consommation, le gouvernement appelait à la curée les gros propriétaires et les capitalistes.

Les chiffres ci-après caractérisent les résultats de cette politique.

Valeur des terres à l'hectare	Taux des fermages
1830. — 2,180 francs	57 francs

1846. — 2,421 francs	68 francs
1856. — 3,171 »	82 »
1866. — 3,946 »	103 »

Sans que les propriétaires eussent dépensé un centime, sans qu'ils eussent remué une pellettée de terre, ils voyaient, en trente ans, doubler leur capital et leurs revenus.

***

Examinons maintenant comment les dirigeants de 1831 à 1846 se comportèrent à l'égard de la finance et de la haute banque.

La *Société générale pour favoriser l'Industrie nationale* ayant son siège à Bruxelles, avait été constituée en 1822 et dès le premier jour avait eu, comme principal actionnaire, le roi de Hollande. Elle était le caissier de l'Etat. Lorsqu'après l'expulsion des troupes hollandaises, le gouvernement provisoire lui demanda des fonds pour pourvoir aux dépenses des services publics, elle refusa nettement et ne voulut même pas se dessaisir des fonds appartenant à l'Etat. Le gouverment provisoire et plus tard les divers ministères eurent beau insister, ils n'obtinrent point satisfaction, et ils ne prirent d'ailleurs aucune mesure efficace pour faire rembourser ce qui revenait légitimement au trésor.

Chose plus grave, la *Société* n'eut aucun scrupule de fournir de l'argent au roi Guillaume, pour faire la guerre à la Belgique. Elle faisait aussi des avances de fonds à des sociétés industrielles et charbonnières. A un moment donné, cette société fit l'acquisition de plusieurs charbonnages dans le Hainaut, afin de rentrer dans les avances de fonds qu'elle avait faites à ses propriétaires.

Ce n'est qu'en 1837 que le Gouvernement belge fit avec la Société générale une convention réglant enfin le différend créé à la suite de la révolution. Cette convention fut vivement combattue, car elle était trop favorable à cette société financière qui, pendant sept années, avait refusé de rembourser ce qu'elle devait au trésor et qui, selon l'expression de M. Dumortier, s'était

emparée d'une partie de la presse, afin d'amener ainsi à elle et l'opinion publique et les faveurs des corps de l'Etat (1).

Pour contrebalancer son influence, le Gouvernement belge favorisa, en 1835, la création de la Banque de Belgique, en accordant à celle-ci comme à l'autre le droit d'émettre des billets de banque. Alors, la lutte s'engagea. La *Société Générale* fonda deux sociétés filiales, la *Société Nationale* et la *Société du Commerce*, au capital de 25 à 35 millions.

Ces deux puissances financières, la *Banque de Belgique* et la *Société Générale*, ne tardèrent pas à patroner des sociétés industrielles. Au bout de fort peu de temps, trente-deux sociétés au capital de 102 millions fonctionnèrent sous l'égide de la *Société Générale*, et vingt-deux autres, au capital de 54 millions, sous le patronage de la *Banque de Belgique*.

C'était l'époque où les sociétés anonymes se fondaient en grand nombre. La fièvre de la spéculation s'était emparée des diverses branches de l'industrie, et toutes les richesses du sol comme toutes les opérations du commerce étaient mises en actions.

L'État favorisa ce mouvement d'entreprise et de spéculation, en accordant des concessions de mines, de minières et de chemins de fer et en encourageant les compagnies concessionnaires par des garanties d'intérêt.

Sous des dehors très rassurants, ces entreprises cachaient souvent des abus et des manœuvres regrettables. Les apports étaient fortement grossis; des chefs de file recevaient des appointements énormes et des hommes incapables étaient appelés à diriger des affaires que leur inexpérience conduisait rapidement à la ruine. Puis, comme toujours, l'agiotage s'en mêla.

En 1839, une crise survint et la Banque de Belgique fut obligée de suspendre ses payements. L'Etat intervint pour la tirer d'affaires et lui accorda un prêt de 4 millions de francs.

En 1845, l'Etat vint au secours d'une autre institution financière, la Banque de l'Industrie à Anvers, à laquelle il fit

(1) Lire à ce sujet un curieux volume intitulé : *Un Peuple volé par un Roi*, par une société de patriotes belges, Bruxelles 1838, H. François, éditeur, rue aux Laines, 9.

une avance d'un million et demi, sous prétexte de défendre l'intérêt de l'industrie cotonnière dans laquelle cette banque était engagée.

Les faits que nous venons de rappeler brièvement et ceux nombreux que nous laissons dans l'ombre, montrent comment de 1831 à 1846 l'Etat bourgeois se fit la providence des classes riches, en les aidant à fonder des industries et en les sauvant de désastres financiers dus à leur incapacité et trop souvent à leur malhonnêteté, alors qu'il eût été plus juste de poursuivre ceux qui causaient la ruine de quantité de citoyens.

Examinons maintenant ce que firent ces mêmes dirigeants pour les ouvriers.

Dès le mois de décembre 1831, MM. Seron et de Robaulx déposèrent à la Chambre un projet de loi en vue de l'organisation de l'instruction obligatoire. Cette proposition fut appuyée par plusieurs orateurs, notamment par M. de Brouckère, qui la déclara justifiée et urgente en présence du dépérissement de l'instruction primaire et de l'inertie des pouvoirs publics, qui ne faisaient rien pour empêcher ce désastre. Par 53 voix contre 24, la prise en considération de cette proposition fut repoussée et le gouvernement attendit jusqu'en 1842 — onze ans ! — pour faire voter une loi sur l'instruction primaire !

En décembre 1833, la Chambre fut saisie d'une pétition émanant de 12,000 ouvriers gantois, qui sollicitaient l'intervention des pouvoirs publics pour remédier à la crise dont souffrait l'industrie cotonnière.

Un député se leva et émit la crainte que la Chambre en se hâtant ne fut accusée d'agir par peur ! (1) et il ajouta que la pétition pouvait bien être une manœuvre des orangistes gantois !

La pétition fut renvoyée à une commission qui conclut au renvoi au ministre de l'intérieur et à la Commission de l'industrie, et ce fut tout !

Cependant, la condition des ouvriers et des paysans était fort précaire, pour ne pas dire malheureuse.

L'ouvrier rural de 1830 gagnait 1 fr. 8 c. par jour, sans la

(1) M. Pirson, séance du 13 décembre 1833.

nourriture et en 1846, son salaire ne s'élevait qu'à 1 fr. 13 c. C'était là la rémunération non d'enfants, mais d'ouvriers adultes, ayant charge de famille. Aussi, la population ouvrière était mal logée, mal vêtue, mal nourrie. La base de son alimentation était la pomme de terre et le pain noir.

« La nourriture, dit un recueil de 1846 (1), influe puissamment sur le moral des populations rurales. Les forces vitales, dépensées par le paysan, rien que pour digérer les aliments grossiers dont il se leste l'estomac, le sont au détriment de l'action du cerveau. La lenteur de la digestion entraîne la lenteur des mouvements et la lenteur de la pensée. »

La situation des paysans de l'époque était exprimée par un refrain populaire flamand, qu'on entend parfois encore dans la bouche des enfants des villes :

Koëy pataten en pellen van visch
Eten de boeren als 't kermis is ! (2)

Une enquête faite en 1842, avant la crise alimentaire des Flandres, sur la condition des ouvriers industriels, révéla des choses vraiment douloureuses.

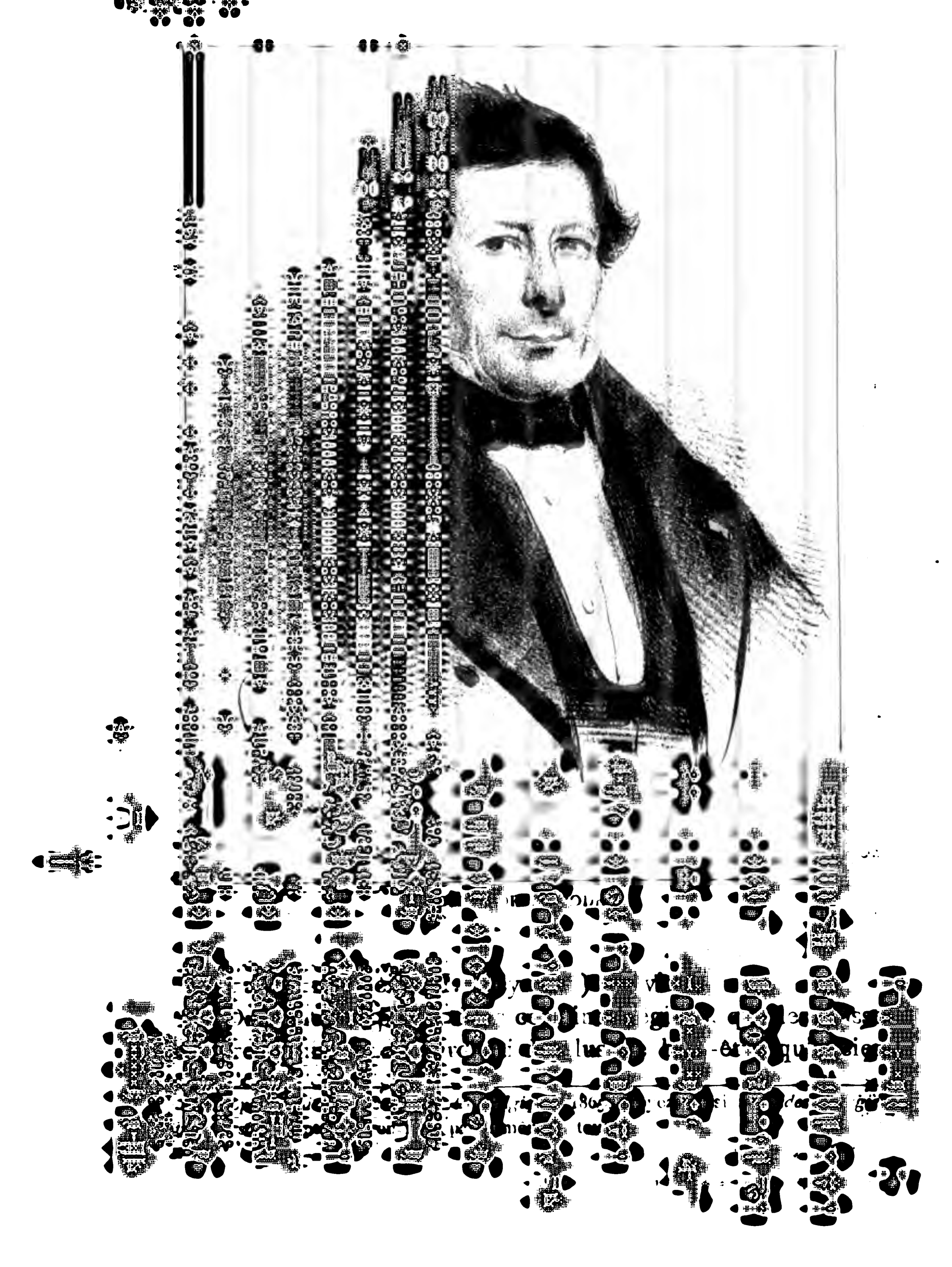
Voici ce que déclarèrent les docteurs Heymans et Mareska au sujet du régime alimentaire des ouvriers de l'industrie cotonnière à Gand :

« Leur nourriture est dépourvue de deux éléments essentiels : les substances animales et les graisses. La conséquence qui en découle est celle-ci : la taille de l'ouvrier cotonnier est inférieure à celle de l'homme normal à toutes les époques de la vie, mais surtout à l'époque de la puberté. Son poids comparé à celui de l'homme fait, diffère en moyenne de cinq kilogrammes. Sur 100 miliciens appartenant à la ville de Gand, on en réforme 42 pour défauts physiques. Dans les autres villes des Flandres, cette proportion n'est que de 37... La phtisie et la laryngite sont environ deux fois aussi fréquentes parmi eux que parmi les ouvriers des autres industries... Ils y sont prédisposés par leur

(1) *Revue démocratique*, 1846, page 181. Wauters frères, imprimeurs à Bruxelles.

(2) Des pommes de terre pour vaches et des peaux de poissons, voilà le régal des paysans les jours de kermesse.

... alimentation, d'air vicié, par la vie ... et aussi par le défaut d'exercice



nement. Cette assertion est trop générale. Mais elle est radicalement fausse quant au besoin le plus indispensable de la vie : la nutrition. »

M. Charles de Brouckère, bourgmestre de Bruxelles, dans la séance du Conseil communal du 16 janvier 1855, déclarait à son tour : « Nous ne pouvons nous le dissimuler, la position des ouvriers devient chaque jour plus dure. Le nombre de ceux qui doivent recourir à l'assistance publique augmente avec une rapidité inouïe. Les monts-de-piété regorgent de gages. En un mot, les ouvriers se trouvent dans une situation défavorable. Cet état de choses ne peut durer. »

L'Enquête de 1843 fut publiée seulement en 1845 et 1846. Elle fut pour bien des gens, une révélation. Rien ne fut fait cependant pour remédier à l'état des choses qu'elle signalait.

Alors que l'Angleterre légiférait dès 1802, pour protéger les enfants employés dans l'industrie et la France en 1841, rien de semblable ne fut non seulement voté, mais même proposé en Belgique !

Alors que dès 1825, l'Angleterre reconnaissait aux ouvriers le droit de se coaliser dans le but d'améliorer leurs conditions de travail, en Belgique les ouvriers étaient condamnés à la prison, s'ils se permettaient de refuser de travailler pour des salaires de famine.

Alors qu'en Angleterre le payement des salaires en nature (truck-system), était interdit par une loi de 1831, en Belgique, pareille loi ne fut adoptée qu'en 1887, et encore n'est-elle pas appliquée sérieusement partout.

Alors qu'en Angleterre, dès 1842, on réglementait le travail des femmes dans l'industrie, et on leur interdisait le travail dans les charbonnages, chez nous, en l'an de grâce 1905, il y a encore des femmes qui « descendent à fosse » comme on dit en pays minier.

En 1843, l'archevêque de Rouen disait : On lira au front du XIX[e] siècle, si fier de sa civilisation: « Dans ce temps-là, il fallut une loi pour empêcher les industriels de tuer les enfants par l'excès du travail ». Aucun évêque belge ne tint ce langage et les dirigeants libéraux et catholiques ont refusé à diverses repri-

ses de légiférer en faveur de l'enfance, sous prétexte que la loi n'a pas le droit d'intervenir dans ce domaine.

Est-il nécessaire de parler longuement de la terrible crise de 1845 à 1847, dont les Flandres souffrirent surtout? Nous préférons renvoyer les lecteurs aux écrits spéciaux et à ce que nous avons écrit nous-même dans notre *Histoire de la Coopération en Belgique.*

Qu'il nous suffise de dire que la misère fut atroce, que des milliers de malheureux moururent littéralement de faim, que les dépôts de mendicité et les prisons regorgèrent de gens affamés.

Vers 1845, il y avait en Flandre 280,000 fileuses à la main, gagnant 16 centimes par jour, et 7,500 tisserands à la main, travaillant dur pour un salaire journalier de 60 centimes au maximum.

La Flandre Occidentale fut la plus éprouvée.

A la fin de l'année 1846, sur une population de 642,660 habitants, 226,110 étaient indigents; plus d'un tiers des habitants étaient inscrits sur les registres des bureaux de bienfaisance, qui leur accordaient des secours de quelques centimes par jour !

Et pendant ce temps, les ministres, les sénateurs, les députés, les classes dirigeantes en un mot, ne songeaient qu'à une chose : augmenter le pouvoir royal; réduire les droits, même ceux de la classe censitaire; accorder des privilèges au clergé; favoriser la grande industrie, la haute Banque et la propriété foncière, tout en négligeant les intérêts des classes pauvres et en continuant à prélever sur le maigre budget de celles-ci, par des droits d'entrée, par des impôts de consommation, de quoi augmenter les rentes des propriétaires du sol, les bénéfices des industriels, ou les dividendes des actionnaires de sociétés anonymes.

Karl Marx a déclaré un jour que la Belgique était le paradis des riches; il eût pu ajouter que notre pays était en même temps un enfer pour les pauvres gens!

CHAPITRE V

Le Mouvement des idées de 1830 à 1848.

LA REVANCHE DES IDÉES DE 1789. — LE CATHOLICISME LIBÉRAL. — L'ENCYCLIQUE DE GRÉGOIRE XVI. — LIBÉRALISME ET SOCIALISME. — LA SITUATION EN FRANCE, EN ANGLETERRE ET EN ALLEMAGNE. — LE MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE BELGE. — PH. BUONARROTI, L'HISTORIEN DE LA CONSPIRATION POUR L'ÉGALITÉ DE BABEUF EN BELGIQUE. — INFLUENCE QU'IL A EXERCÉE SUR FÉLIX DELHASSE. — L'HISTORIEN DU SOCIALISME : J. THONISSEN.

La révolution de juillet 1830 en France, fut la revanche des idées de 1789, sur les prétentions de ceux qui voulaient restaurer l'ancien régime.

C'est à partir de ce moment que la bourgeoisie, la grosse bourgeoisie s'entend, prend dans la société la place que la noblesse et le clergé y avaient occupée jusqu'alors, et que le libéralisme commence à faire des progrès dans l'opinion.

Mais une fois que la prépondérance de la grosse bourgeoisie fut établie, bien assise, une fois que la masse de la population s'aperçut que les nouveaux maîtres ne valaient pas beaucoup mieux que les anciens, la bourgeoisie libérale fut battue en brèche à la fois par le cléricalisme qui voulait le rétablissement de l'ancien régime, par les éléments avancés de la bourgeoisie, et par le socialisme.

La bourgeoisie, en occupant le pouvoir, était arrivée au terme de ses vœux, et sa politique consista dès lors à étouffer l'éveil de désirs nouveaux, chez ceux qui l'avaient aidée à conquérir la puissance.

C'est en France que la lutte entre les divers éléments dont nous venons de parler fut la plus vive, revêtit le caractère le plus sérieux.

En 1830, les catholiques essayèrent, sous la direction de l'abbé de Lamenais, de Montalembert, de Lacordaire, d'établir

une conciliation entre la foi catholique et les principes de la révotion française. C'est ce qu'on appelait alors le catholicisme libéral. Les idées de ce groupe eurent une grande influence sur les esprits en Belgique, et on peut affirmer avec De Potter que c'est de là que vint l'idée de l'union de 1830, entre les catholiques et les libéraux, entre la religion et la démocratie.

En 1832, le pape Grégoire XVI, dans une Encyclique, avait condamné les principes de la révolution de 1789. Les catholiques libéraux firent leur soumission, à l'exception de l'abbé de Lamenais. Il y eut alors une recrudescence du mouvement religieux. On organisa de nombreux pélerinages et l'on constitua des sociétés de propagande religieuse et de Saint-Vincent-de-Paul.

Le socialisme arriva à son tour. Comme le libéralisme il est issu de la Révolution française, et il se développa par la création de la grande industrie. Mais voici ce qui distingue le libéralisme du socialisme. Le libéralisme défend les principes de la révolution, c'est-à-dire la liberté et l'égalité, mais à la surface seulement, et il compte sur les efforts individuels pour réaliser ces principes.

Le socialisme, plus logique, va au fond des choses et ne recule point devant les conséquences du principe. Il ne se borne point, comme le libéralisme, à *affirmer les droits* de l'individu, il veut lui procurer le *pouvoir d'exercer ces droits*.

Sans doute, le socialisme théorique et pratique, que l'on pourrait définir : *la recherche du bien-être pour tous*, a des racines plus profondes, et on peut le faire remonter, comme l'ont fait un grand nombre d'écrivains, à Sparte. Sans doute, de Platon à Rousseau, en passant par les sectes du Moyen-Age et les utopistes de la Renaissance, il a frappé bien des esprits ; mais on peut dire que c'est surtout à partir de la Révolution de 1789, que le mouvement socialiste prit, par la diffusion de l'idée égalitaire, l'essor qu'on lui connaît. L'égalité civile proclamée alors, devait aboutir à l'égalité politique et celle-ci à l'égalité sociale, non plus théorique, mais organique, réelle.

Ce qui favorisa encore l'éclosion et le développement de l'idée socialiste, ce furent l'individualisme excessif de la Révolution, la naissance et le développement de la grande industrie,

réunissant les ouvriers en masses énormes dans des fabriques et des manufactures, le progrès du machinisme et l'extension du capitalisme, séparant de plus en plus l'ouvrier de ses instruments de travail. Ce furent aussi l'accumulation de richesses énormes, marchant de pair avec le développement du paupérisme et la concentration de la propriété foncière, faisant échapper la terre à celui qui la cultive. Et à ces causes essentielles, d'ordre économique, s'ajoutait l'exclusivisme du gouvernement de la bourgeoisie, qui restait indifférente au sort des classes ouvrières et refusait systématiquement de leur accorder leur part de droits politiques.

En France, le socialisme s'affirma sous le Directoire par la Conjuration de Babeuf. Puis vinrent les écoles de Saint-Simon, de Charles Fourier, de Buchez, de Cabet, de Pierre Leroux, de Louis Blanc et de Proudhon.

A Lyon, en 1831, éclate une insurrection. Les ouvriers sont les maîtres de la ville pendant quelques heures et ils inscrivent sur leur drapeau : *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant !* Cette insurrection est vaincue dans le sang. Puis les émeutes se succèdent périodiquement. Des sociétés secrètes se constituent en grand nombre dans les villes. Plusieurs attentats sont dirigés contre Louis-Philippe.

La Chambre des députés, qui représente surtout la grosse bourgeoisie, se trouve très divisée, mais le gouvernement, choisi par le roi et soutenu par lui, poursuit une politique modérée et égoïste.

A partir de 1840, l'agitation républicaine et socialiste émeut le ministère qui, au lieu de faire des concessions, continue une politique de résistance à toute réforme.

Rien n'est fait en faveur des classes laborieuses et rien ne vient contrebalancer l'influence grandissante du capitalisme, ni les abus révoltants de l'industrialisme.

Vers la fin de 1847, le mouvement pour l'extension du droit de suffrage prend de grandes proportions. Le 22 février 1848, le gouvernement interdit un banquet réformiste et dissout la réunion par la force. Deux jours plus tard, une émeute se transforme en Révolution, la République est proclamée et Louis-Philippe est en route pour l'exil...

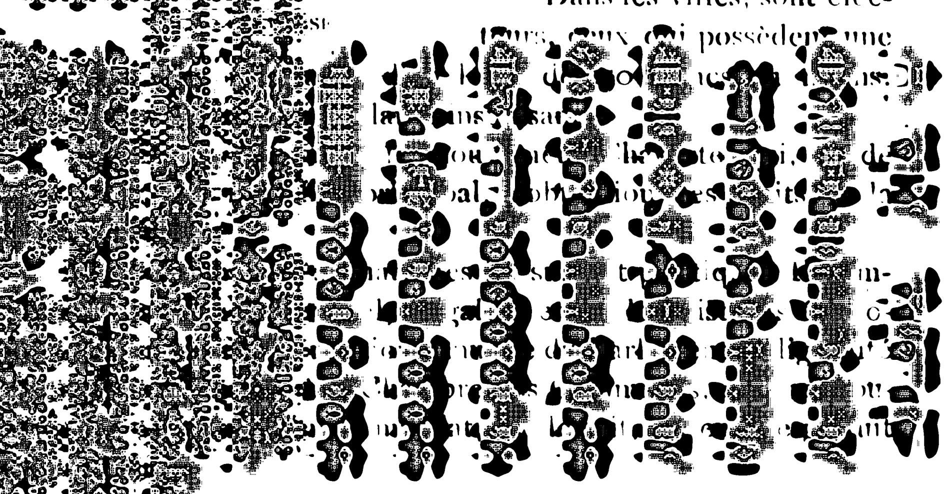
***

... classes dirigeantes se montrent plus pré-
... partis, comme nous l'avons dit, s'y dispu-
...béraux qui représentent principalement la
...es conservateurs qui ont pour chefs les
...s *landlords*.

... occupent le pouvoir, donnent satisfaction aux ouvriers industriels, en faisant voter certaines réformes protectrices du travail et en leur accordant le droit de coalition.

En 1832, une réforme électorale fut votée. C'est le système de *l'occupation*, encore en vigueur aujourd'hui, qui sert de base au droit de vote. Le cens électoral est abaissé. Les tenanciers dans les campagnes sont électeurs s'ils occupent un bien donnant un revenu de 10 livres. Il en est de même pour les fermiers payant 50 livres sterlings de fermages.

Dans les villes, sont élec-
teurs, ceux qui possèdent une



Mais le mouvement Chartiste qui, à un moment donné, fut très puissant, eut également un caractère économique et social.

C'est ainsi qu'il poursuivit la constitution d'associations ouvrières : syndicats, mutualités, coopératives et réclama la réduction des heures de travail. En 1842, une pétition revêtue de plus de 3 millions de signatures fut envoyée à la Chambre des Communes pour protester contre l'organisation de la propriété et contre le monopole, aux mains de quelques milliers de gros capitalistes, des instruments de production et de travail.

En Allemagne, les réactionnaires féodaux étaient les maîtres du Gouvernement, et toute tentative démocratique ou simplement libérale était rigoureusement réprimée.

En Belgique, il est bon de le répéter, la révolution avait été escamotée par une oligarchie bourgeoise, et la démocratie était réduite à l'impuissance et au découragement, par l'établissement du régime censitaire, qui n'avait créé que 40,000 électeurs pour une population de plus de 4 millions d'habitants.

Une petite minorité de citoyens aisés, était donc seule appelée à faire la loi à quatre millions de Belges, et cela en vertu d'une Constitution qui avait proclamé pompeusement que *tous les pouvoirs émanent de la Nation.*

* * *

Le mouvement démocratique et socialiste belge subit certainement l'influence des idées en cours et des événements surgissant chez les peuples voisins.

L'homme qui contribua le premier à la diffusion des idées socialistes dans notre pays, fut Philippe-Michel Buonarroti, qui vint s'établir chez nous en 1823. Il y avait été précédé par deux de ses compatriotes et corréligionnaires politiques : Francinetti et Fontana.

Né à Florence et non à Pise, comme le disent plusieurs de ses biographes, Philippe Buonarroti, fut exilé de son pays, à cause de ses opinions jacobines, par le grand duc de Toscane Léopold, qui devint plus tard empereur.

Il alla prêcher la révolution en Corse, puis gagna Paris, où

la Convention lui accorda la naturalisation française et le délégua, en qualité de commissaire, dans les Basses-Alpes. Il organisa le mouvement révolutionnaire à Oneille, fut arrêté après le 9 thermidor, puis relâché. Il entra alors dans la fameuse conspiration de Babeuf pour l'Egalité, et fut condamné de ce chef à la déportation.

Lors de son séjour en Corse, il avait connu Bonaparte, avec qui il s'était lié d'amitié et qui, se souvenant de son ancien camarade, le fit sortir de prison, dans l'espoir de se le rallier. Mais le révolutionnaire refusa de suivre le général ; il quitta Paris, pour aller à Grenoble, et y organiser un mouvement insurrectionnel.

Ayant été condamné par la haute Cour de Vendôme, il quitta la France, et se réfugia à Genève. Pourchassé de partout, il vint s'établir en Belgique (Pays-Bas) en 1823, où il se créa de nombreuses relations.

C'est ici qu'il publia, en 1828, l'histoire en deux volumes de la *Conspiration pour l'Egalité, dite de Babeuf* (1).

Louis De Potter, qui devint plus tard membre du Gouvernement provisoire de 1830, l'aida dans la correction des épreuves de son livre, qui fut imprimé par MM. Van Geel et Cautaerts.

Thonissen, dans son ouvrage le *Socialisme dans le passé*, parlant du séjour de Buonarroti en Belgique, dit qu'il s'installa à la fin de 1829, ou au commencement de 1830, à Glimes, près de Jodoigne. A l'en croire, Buonarroti sortait peu de sa retraite, mais continuait à entretenir une correspondance suivie avec les républicains français et belges.

Il ajoute que pendant son séjour à Glimes, il poussa les habitants de cette commune à demander le partage des biens communaux, mais ne réussit pas dans cette tentative. Il s'en vengea en accusant les notabilités du village de s'être frauduleusement emparées de certaines terres communales au détriment du peuple.

L'ancien professeur de l'Université de Louvain déclare, d'après « une personne honorable qui a particulièrement connu

(1) *Conspiration pour l'Egalité, dite de Babeuf*, suivie du procès auquel elle donna lieu, et des pièces justificatives, par Ph. Buonarroti, Bruxelles, à la librairie romantique, rue de la Madeleine, n° 458, (1828).

le personnage » que Buonarroti est mort à Glimes, le 17 septembre 1835, et qu'au commencement de son agonie, il réclama les consolations de la religion, mais que, malheureusement, le curé de la commune, lorsqu'il arriva, ne trouva plus qu'un cadavre....

Il n'y a pas un mot de vrai dans le récit de Thonissen ; Buonarroti n'est pas mort à Glimes en 1835, mais à Paris, le 16 septembre 1837, à l'âge de 77 ans. Il fut enterré au cimetière de Montmartre, où Trélat fit un discours retraçant la vie de l'illustre révolutionnaire (1).

Thonissen a fait évidemment erreur et il a confondu Buonarroti avec un autre réfugié politique, Jean-Alexandre de Civilis, né à Terrare, et décédé à Glimes en 1835 (2).

Quelques mois après la publication de son livre, l'ancien professeur de Louvain se trouvant dans un salon à Bruxelles, où était également Félix Delhasse, demanda au maître de la maison d'être présenté à celui-ci ; Delhasse, au lieu de saluer l'historien du *Socialisme dans le passé*, lui refusa la main en déclarant qu'il avait calomnié la mémoire du grand Buonarroti. Confus, Thonissen déclara que, s'il s'était trompé, il le regrettait beaucoup et qu'il supprimerait le passage dans une prochaine édition de son livre, qui ne parut jamais d'ailleurs !

Si nous parlons ici de Buonarroti, c'est parce que l'ami et le collaborateur de Babeuf, exerça une grande influence sur quelques hommes, et, par suite, sur le mouvement des idées socialistes en Belgique. C'est lui qui inspira certainement les deux frères Alexandre et Félix Delhasse. Ce dernier, qui connut particulièrement Buonarroti, me raconta quelque temps avant sa mort, dans quelles circonstances il fit la rencontre du grand conspirateur.

(1) Ce discours, ainsi que le compte-rendu des funérailles de Buonarroti, fut publié par le *National* de Paris, et reproduit par le *Radical* de Bruxelles, numéro du 24 septembre 1837.

(2) M. le Secrétaire communal de Glimes, auquel je m'étais adressé pour avoir des renseignements sur le séjour de Buonarroti, dans cette commune, m'écrivit le 8 juin 1904 : « D'après les dires des anciens, je ne saurais vous renseigner au sujet d'un nommé Buonarroti, qui aurait habité Glimes, vers 1828-1830. A moins que ce ne serait un nommé Jean-Alexandre de Civilis, de Ferrare, en Italie, âgé d'environ 60 ans, et décédé à Glimes, le 17 septembre 1835. Cet individu se promenait la nuit et devait être un réfugié politique.

Félix Delhasse, né à Spa en 1809, était employé, en 1828, dans une maison de commerce à Anvers. Un jour qu'il se promenait près de la cathédrale, il s'arrêta devant la vitrine d'un libraire et y vit le livre *Conspiration pour l'Egalité*, par Buonarroti. Les deux volumes coûtaient 6 florins ou 12 francs ; c'était cher pour un petit employé de commerce ! Plusieurs jours de suite, Delhasse se sentit attiré vers la boutique du libraire ; celui-ci, qui n'était autre que Fontana, et qui avait remarqué les allées et venues du jeune homme, l'appela et lui demanda s'il désirait acheter un livre. Delhasse lui répondit qu'il aurait voulu acquérir l'ouvrage de Buonarroti, mais que ses moyens ne lui permettaient point pareille dépense. Le libraire lui prêta alors les deux volumes.

L'ouvrage, à ce qu'il me raconta plus tard, l'enthousiasma et le convertit aux idées émancipatrices et égalitaires du grand communiste, qui monta sur l'échafaud pour elles. Il dit au libraire toute son admiration pour celui qui avait écrit le livre.

— Cela vous ferait-il plaisir de faire la connaissance de Buonarroti, demanda le libraire à Delhasse ?

— Oh ! oui, s'écria le jeune homme.

— Eh bien, revenez demain, et vous le verrez...

Le lendemain, Delhasse fut exact au rendez-vous et fut présenté à Buonarroti, beau vieillard de 68 ans.

Pendant près de deux ans, il se rencontrèrent régulièrement et le grand conspirateur, qui aimait beaucoup parler, aux jeunes surtout, eut vite fait de communiquer à son jeune ami, sa foi démocratique, républicaine et communiste. Grâce à celui-ci et à Louis De Potter, il fit la connaissance de plusieurs hommes qu'il convertit également à ses idées.

Buonarroti habita Bruxelles, rue Berlaimont, dans une modeste chambre au troisième étage. Il fréquentait régulièrement le *Café des Mille Colonnes*, et y montrait à Delhasse qui l'y accompagnait fréquemment, plusieurs conventionnels célèbres, notamment Barrère, pour qui il professait une vive répulsion, et auquel il ne pardonna jamais d'avoir causé la mort de Robespierre.

Rentré à Paris, après la Révolution de juillet 1830, il continua jusqu'à sa mort, à correspondre avec plusieurs de ses amis de

Belgique, et c'est ainsi qu'il exerça une grande influence sur les idées démocratiques et socialistes, au début de notre nationalité, et que notamment il inspira les principaux rédacteurs du *Radical* en 1837.

CHAPITRE VI

La Propagande Saint-Simonienne en Belgique.

LA DOCTRINE DE SAINT-SIMON. — LES MISSIONS SAINT-SIMONIENNES EN BELGIQUE EN 1831. — PRÉDICATIONS A BRUXELLES, LIÉGE, HUY, VERVIERS, LOUVAIN, ANVERS, GAND, BRUGES, ETC. — DÉSORDRES A BRUXELLES. — PROTESTATIONS AU CONGRÈS NATIONAL. — APPEL AUX BELGES. — CURIEUX INCIDENTS. — LE JOURNAL SAINT-SIMONNIEN : « L'ORGANISATEUR BELGE ». — ATTITUDE FAVORABLE DES LIBÉRAUX. — LES CATHOLIQUES COMBATTENT LE SAINT-SIMONISME. — ÉTUDE CRITIQUE DE M. L'ABBÉ G. MOENS. — INFLUENCE DES DOCTRINES SAINT-SIMONIENNES EN BELGIQUE.

L'école saint-simonienne exerça également une influence sur les esprits en Belgique, dès le lendemain de notre révolution de 1830.

Claude Henri, comte de Saint-Simon, ou Henri Saint-Simon comme il signa la plupart de ses écrits, naquit à Paris, le 17 octobre 1760. Son premier ouvrage date de 1803, et il mourut à Paris, rue du Faubourg Saint-Martin, 9, le 19 mai 1825.

L'idée maîtresse de sa doctrine fut résumée ainsi par lui-même :

« Toutes les institutions sociales doivent avoir pour objet l'amélioration physique et morale de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. »

Cette pensée fut développée par ses disciples, dont le plan de réformes comporte les points suivants :

[illegible] t égaux. Ils ont droit aux mêmes [illegible] issances : la société ne doit recon-

[illegible]



savant, magistrat, prêtre. La religion nouvelle émancipera la femme que le christianisme a tenue dans la subalternité.

» La chair doit être réhabilitée. Les plaisirs des sens sont choses saintes. Il ne faut pas que l'homme soit tiré à droite par la chair, à gauche par l'esprit ; l'antagonisme catholique entre l'âme et le corps doit disparaître.

» L'homme et la femme se réuniront et se quitteront librement.

» Les trois grands aspects de l'activité sociale sont les beaux-arts, les sciences et l'industrie.

» Un sacerdoce puissant, une autorité religieuse suprême sont indispensables à la vie sociale.

» La famille humaine ne doit être qu'une vaste société de travailleurs, gouvernée par une hiérarchie sacerdotale.

» La propriété et l'héridité sont des privilèges incompatibles avec l'égalité. Les capitaux de toutes natures ne sont que des instruments de production. Les terres et l'argent doivent être données aux prêtres de la religion nouvelle qui les confieront gratuitement aux plus laborieux, aux plus habiles, aux plus dignes. Ils feront ce que font les capitalistes et les propriétaires, sans s'attribuer à titre de rente ou de fermage, les fruits du labeur des travailleurs. L'oisiveté devenant un titre d'exclusion, tous se mettront à l'œuvre.

» La distribution des instruments de travail étant une fonction sociale, le prêtre, détenteur de la fortune sociale, en sera le distributeur.

» Le droit de succession sera transporté de la famille à l'Etat.

» Le travail deviendra le seul titre de propriété. Ainsi disparaîtront tous les abus dans le domaine du travail. »

C'est ce que Saint-Simon appelait : *La cessation de l'exploitation de l'homme par l'homme.*

On le voit, malgré son autoritarisme et sa religiosité, la doctrine saint-simonienne a posé le problème social avec une netteté vraiment remarquable.

Après la mort de Saint-Simon, le caractère religieux de la doctrine fut développé, amplifié encore. Un des chefs de l'école termina comme suit un de ses discours :

« Que manque-t-il donc ?... Une religion qui proclame l'association universelle, le classement selon la capacité, la rétribution selon les œuvres, et qui introduise cette nouvelle morale dans la politique. Cette religion, messieurs, dont la destinée est d'achever de si grandes choses, est la religion que nous enseignons ! »

« Il fut donné à cette école, dit Louis Blanc dans son *Histoire de dix ans*, de réhabiliter le principe d'autorité, au milieu du triomphe du libéralisme, de proclamer la nécessité d'une religion sociale, alors que la loi elle-même était devenue athée ; de demander l'organisation de l'industrie et l'association des intérêts, au plus fort des succès mensongers de la concurrence. Avec une intrépidité sans égale, avec une vigueur soutenue par un talent élevé et de fortes études, cette école mit à nu toutes les plaies du siècle ; elle ébranla mille préjugés, elle remua des idées profondes, elle ouvrit à l'intelligence une carrière vaste et nouvelle...

» Ainsi que tous les réformateurs, Saint-Simon partit du principe de la perfectibilité humaine... Après avoir divisé la société en travailleurs et oisifs, avec cette conviction que l'avenir appartenait exclusivement aux premiers, Saint-Simon s'était demandé quelle était la classification la plus exacte à introduire parmi les travailleurs. L'homme sent, il pense, il agit : Saint-Simon en avait conclu que tout l'ensemble du travail humain peut être fait par ceux qui parlent aux *sentiments* de l'humanité, par ceux qui cultivent son *intelligence* et par ceux qui mettent en œuvre son *activité*.

» De là trois fonctions sociales qui consistent à *émouvoir* les hommes, à les *éclairer*, à les *enrichir*. De là aussi trois classes de travailleurs : les *artistes*, les *savants*, les *industriels*.

» Restait à trouver le lien de ces trois ordres de fonctions sociales : La loi du progrès ». (1)

Pour propager sa doctrine, l'école saint-simonienne organisa des missions.

Au début de l'année 1831, des missionnaires furent envoyés

(1) *Histoire de dix ans* (1830-1840). Tome III, pages 234 et 235.

dans les principales villes de France, en Angleterre, en Allemagne et en Belgique.

C'est en février 1831, que la mission belge débarqua à Bruxelles. Elle était composée de Hippolite Carnot, Laurent, Margerin, Dugied et Pierre Leroux, — plus tard Barrault vint se joindre à eux — tous hommes capables et instruits. Les missionnaires prêchèrent à Bruxelles, à Liége, à Louvain, à Huy, à Verviers, à Mons, à Gand, dans le cours des mois de février à juin.

Chose digne de remarque, les disciples de Babeuf, de Saint-Simon, de Charles Fourier, c'est-à-dire les initiateurs du mouvemens socialiste au XIXe siècle, furent la plupart pour ne pas dire tous, des gens instruits, possédant une certaine fortune. Le peuple, lui, dans sa grande masse, en Belgique surtout, resta alors indifférent ou muet, comme si ce mouvement lui était étranger. Aujourd'hui, au contraire, c'est surtout parmi le peuple, parmi les ouvriers que l'on trouve principalement les apôtres, les propagandistes des idées socialistes. Des classes supérieures et élevées, les idées ont pénétré le peuple et c'est lui qui s'occupe de les propager aujourd'hui.

Les saint-simoniens avaient recueilli, à la fin de 1830, plus de 500,000 francs pour leur œuvre de propagande. Nous avons relevé, dans les *Archives Saint-Simoniennes*, qui se trouvent à la bibliothèque de l'Arsenal de Paris, le détail des dépenses occasionnées par la mission de Belgique. Pour quatre mois, les frais s'élevèrent à 4,231 fr. 25.

A peine arrivés en Belgique, les saint-simoniens commencèrent leur propagande. Celle-ci avait été organisée méthodiquement, ainsi qu'il résulte d'une lettre de Margerin au Père Enfantin :

» Laurent vient d'arriver, écrit Margerin. Nous avons causé longuement des prédications à faire. Dans la première, il prendra énergiquement la crise où se trouve engagée l'Europe, et en particulier la Belgique ; il fera voir l'impuissance du libéralisme et du catholicisme, de la royauté et de la république, pour la faire cesser, et au milieu du désordre universel, il montrera les signes éclatants, précurseurs d'une religion nouvelle.

» Dans la seconde, il commentera la religion nouvelle, le nouvel ordre social, la transformation de l'héritage, l'avènement de la femme, etc.

» Dans la troisième, il abordera l'*utopie ;* nous verrons ensuite. »

Margerin annonçait aussi que Carnot préparait depuis quelques jours un enseignement en quatre ou cinq leçons « qui concourra, avec la prédication, à donner à la doctrine une manifestation publique, éclatante. »

Il terminait sa lettre par ces mots :

« J'ouvrirai et clorai la mission ; et quelques préoccupations qu'aient pu nous donner les relations élevées que nous avons formées ici, vous pouvez bien penser, très chers pères, que la manière dont nous nous *poserons* devant le peuple belge, ne sera pas le moins du monde de nature à démentir la noble confiance que vous avez eue en nous. »

Les journaux de Bruxelles annoncèrent les prédications.

L'*Emancipation* du dimanche 13 février 1831 publia à ce sujet l'articulet suivant :

« M. Laurent, l'un des plus ardents et des plus habiles propagateurs du saint-simonisme, exposera publiquement, lundi prochain, les doctrines de cette nouvelle religion. Le lieu et l'heure de la prédication seront ultérieurement fixés. Nous engageons les disciples déjà initiés, à choisir un local très vaste, car il y aura foule. »

Quels étaient ces « disciples déjà initiés » et que les missionnaires saint-simoniens allaient grouper en un « degré préparatoire » ?

C'étaient : Ed. Ducpétiaux, qui devint plus tard inspecteur général des prisons ; Chitti, qui en 1834 donna au Musée de Bruxelles un curieux cours d'*économie sociale* (1) ; Van Praet, Chazal, qui devint général et ministre de la guerre ; Lignan, Emile Vanlinden, Quetelet, l'illustre directeur de notre observatoire ; Maréchal, Bourson, qui devint directeur du *Moniteur Belge ;* Delanes, Hant, Félix Delhasse et Charles Rogier.

(1) Voir *Recueil encyclopédique belge*, publié par la Société encyclopédique belge, Bruxelles, 18, rue d'Assaut, 1833.

Mais Rogier, bien que partisan de la doctrine saint-simonienne, s'abstint d'assister aux réunions, à cause de sa

L'ORGANISATEUR

BELGE.

JOURNAL DE LA DOCTRINE DE SAINT-SIMON.

RELIGION

SCIENCE — INDUSTRIE

BELGIQUE.

POLITIQUE.

FAC-SIMILE D'UN NUMÉRO DE « L'ORGANISATEUR BELGE »

situation de membre du gouvernement provisoire. Plus tard, comme nous le verrons, il se tourna du côté de l'école de Fourier.

La première prédication devait avoir lieu le mercredi, 15 février, à 7 heures du soir, à la salle du Waux-Hall. L'enseignement devait commencer le lendemain jeudi, 16 février, à 3 heures de l'après-midi, rue de Louvain, 7.

Au dernier moment, le propriétaire du Waux-Hall, qui avait subi l'influence de quelques malveillants, d'après les uns, de la police, d'après d'autres, refusa sa salle sous prétexte que des troubles auraient lieu et que son établissement serait saccagé et mis au pillage !

Les journaux libéraux se montrèrent favorables à ces prédications des disciples de Saint-Simon, au nom de la tolérance et de la liberté. Mais la presse catholique leur fut sévèrement hostile.

Plusieurs jours de suite, ce fut en vain que les Saint-Simoniens tentèrent de parler. Ils en furent empêchés par des cris et des menaces.

Dans une lettre adressée à Paris, Margerin s'exprime ainsi à ce sujet :

« Les sourdes menées du clergé catholique ont pris depuis quelques jours un caractère menaçant. Le bas peuple est soulevé contre nous ; chaque soir, il s'assemble dans les endroits où il soupçonne que nous devons prêcher, et il s'y livre à toutes sortes d'excès. Plusieurs fois de suite, il s'est porté à la *Société républicaine de l'Indépendance*, et après avoir insulté et chassé les membres, au nombre desquels se trouve M. De Potter, il a brisé les chaises, les tables et les vitres : il se mêle des scènes atroces à ces désordres (1).

(1) Dans une lettre adressée par Louis De Potter à l'avocat Charles-Louis Spilthoorn, de Gand, en date du 25 février 1831, l'ancien membre du gouvernement écrit :

« Le gouvernement s'est effrayé du succès merveilleux qu'obtenait notre *Association de l'Indépendance* et des progrès rapides qu'elle semble devoir faire.

» Il avait formé le projet de la dissoudre par un coup d'état ; j'en ai la certitude...

» Les missionnaires saint-simoniens avaient affiché la prédication de leur religion nouvelle.

» M. Plaisant (administrateur de la sûreté publique) en a pris occasion pour faire répandre par ses agents, dans le public, que la république et le saint-simonisme étaient la même chose ; que Saint-Simon était un nom d'emprunt qui me désignait, moi, pour renverser en Belgique la religion romaine à laquelle je substituerais la communauté des biens et des femmes. »

De Potter ajoute que la police fit assurer les disciples de Saint-Simon de toute sa protection, mais qu'à ses amis à lui, qui avaient cru devoir se plaindre de ses procédés, la police déclara qu'elle n'interviendrait pas pour les protéger, qu'elle laisserait faire la foule.

» Lundi dernier, des hommes, revenant de faire des dégâts, rencontrèrent sur le tard une malheureuse femme ; ils la conduisirent sur la place de l'Hôtel de ville, la dépouillèrent de ses vêtements, l'attachèrent à l'arbre de la liberté, et la fouettèrent jusqu'au sang. La police ne fait rien pour réprimer de semblables excès ; il est évident que le clergé n'agit pas seul. Notre hôtesse a reçu des menaces de pillage et d'incendie ; heureusement elle s'est attachée à nous, et quoique, au fond, elle ne soit pas rassurée, elle continue à nous garder. »

Les saint-simoniens, pour calmer la population et lui faire connaître leur mission toute pacifique et le but qu'ils poursuivaient, voulurent faire imprimer des affiches ; ils ne trouvèrent aucun imprimeur qui consentit à les leur fournir ; tous craignaient la vengeance populaire. Les imprimeurs Remy, Laurent et Bols notamment refusèrent catégoriquement.

Margerin se rendit alors chez le ministre de l'intérieur, M. Tielemans et passa la soirée avec lui. Il causèrent longuement sur les moyens qu'avaient les saint-simoniens de s'établir en Belgique. « Le ministre laisse voir les dispositions les plus favorables, dit encore Margerin dans une lettre, à ce point que, sur son invitation, je déposai entre ses mains une demande tendant à ce que l'église des Augustins, actuellement sans destination, nous fut accordée, pour servir au libre exercice de la religion saint-simonienne. Le lendemain, je vis les plans de l'église avec l'architecte du gouvernement. Nous ne pûmes y entrer parce que, pendant la guerre, elle avait été transformée en ambulance, et le président de la commission des secours, Ducpétiaux, de qui elle dépend momentanément, se trouvait à Paris. »

Le lundi suivant, Margerin revit le ministre qui, en présence des nouveaux désordres qui avaient eu lieu la veille, lui conseilla de laisser s'apaiser l'effervescence publique et d'attendre quelques jours avant de faire de nouvelles prédications. Il ajouta que, plus tard, l'église des Augustins serait mise à sa disposition.

Quelques journaux protestèrent énergiquement contre l'attitude des braillards qui empêchaient les orateurs français de se faire entendre.

L'*Emancipation* du 19 février 1831, sous le titre : *Religion saint-simonienne*, publiait à ce sujet l'article qu'on va lire :

» *La liberté en tout et pour tous*, consacrée par notre Constitution, la tolérance que prêche le catholicisme nouveau, l'hospitalité, cette vertu populaire, tout est violé envers des docteurs saint-simoniens, venus parmi nous professer leurs doctrines, et dont nous avions annoncé les premières prédications pour hier soir. Nous réclamons pour eux, en vertu de ces principes. Ces messieurs ont vu successivement se fermer devant eux, les portes du Waux-Hall, de la salle de la Paix et de la salle Saint-Georges, dont ils avaient arrêté la location. Une *puissance occulte* et *jalouse* les poursuit et prétend intervenir entre eux et le public. Si la libre émission de toutes doctrines ne sont pas de vains mots, nous n'hésitons pas à dire que les fonctionnaires de notre ville, quels qu'ils soient, qui ont cru devoir faire obstacle aux prédications annoncées, ont outre-passé leurs devoirs, méconnu les vrais principes de notre révolution : ils sont coupables.

» Nous apprenons qu'autour de la salle Saint-Georges, hier soir, quelques hommes du peuple ont proféré le cri de : *A bas Saint-Simon* ! » Qui donc a pu inspirer à ces hommes une antipathie si vive et si prompte, pour une doctrine qu'ils ne peuvent ni connaître, ni comprendre.

» Nous ne doutons pas que l'autorité ne se hâte d'intervenir pour protéger les principes, et appuyer notre réclamation. »

Dans la séance du Congrès National du 18 février 1831, on interpella le gouvernement au sujet de ce qui s'était passé les jours précédents, dans les prédications saint-simoniennes.

Voici le compte-rendu officiel des débats qui eurent lieu à cette occasion :

» M. le Président. — Avant de nous séparer, je dois vous donner lecture d'une proposition qui a été déposée sur le bureau :

» Les soussignés ont l'honneur de proposer au Congrès, de requérir la présence de M. l'administrateur-général de la sûreté publique, pour qu'il donne des explications sur les empêchements mis par la police, à l'enseignement public d'un culte et à l'exercice du droit d'association.

« Vicomte Vilain XIIII, l'Abbé Andries »

» PLUSIEURS VOIX. — Il s'agit des saints-simoniens!

» M. LE PRÉSIDENT. — La proposition est-elle appuyée ?

» VOIX NOMBREUSES. — Oui, oui !

» M. LE VICOMTE CHARLES VILAIN XIIII. — J'ai peu de mots à dire à l'appui de ma proposition. Tous les journaux du matin ont dit que la prédication saint-simonienne, annoncée plusieurs fois, et qui devait avoir lieu hier, avait été empêchée par la police : c'est là une infraction évidente aux principes de liberté que nous avons proclamés dans notre Constitution. A la vérité, cette Constitution n'est pas encore en vigueur ; mais à son défaut, nous avons l'arrêté du 18 octobre, rendu par le Gouvernement provisoire, qui consacre les mêmes principes. Il me semble que ce ne peut être que par un oubli coupable de ses devoirs, que la police aura apporté des entraves à l'exercice d'un culte qui, comme les autres, a droit à la protection de la loi. Je demande donc que M. l'administrateur de la sûreté publique, soit tenu de nous fournir des renseignements sur ce qui s'est passé à cet égard. (*Appuyé, appuyé*) !

» M. LEBEAU. — J'entends dire autour de moi, que la doctrine de Saint-Simon n'est pas un culte, et qu'on ne saurait invoquer, en sa faveur, le principe qui consacre la liberté des cultes. Quand cela serait vrai, l'oppression qu'on se permettrait à son égard n'en serait pas moins illégale ; car il y a, dans notre Constitution, un autre principe qui consacre la liberté d'opinions, et si l'on refusait à la doctrine de Saint-Simon, le nom de culte, on serait bien obligé de reconnaître que c'est au moins une opinion. Eh bien ! cette opinion, comme toutes les autres, a le droit d'être manifestée et elle ne peut être réprimée que pour autant qu'elle dégénèrerait en délit. Je ferai remarquer, d'ailleurs, que la question de la liberté de l'enseignement se mêle à cette question. La doctrine saint-simonienne peut être enseignée publiquement comme toutes les autres doctrines.

Elle a le droit de se produire par la presse, et dans le compte qu'en ont rendu les journaux, nous n'avons rien vu qui dût porter le moindre ombrage à qui que se fût. Si la police a mis empêchement à l'enseignement public de la doctrine, elle a transgressé ses devoirs, et nous ne devons pas permettre qu'on commette sous

nos yeux, une infraction aussi évidente aux principes de liberté que nous avons proclamés.

» M. Van Snick. — Nous sommes ici des sentinelles avancées de la liberté, nous devons veiller à ce qu'aucune atteinte ne lui soit portée. On dit que la police est allée jusqu'à défendre aux propriétaires des maisons que les saints-simoniens avaient louées pour l'exercice de leur culte, de leur prêter territoire ; si cela était, la conduite de la police serait digne de tout notre blâme. J'appuie la proposition de M. Vilain XIIII.

» M. Alexandre Gendebien, administrateur-général de la Justice. — Messieurs, je dois annoncer au Congrès que, sur les rumeurs parvenues jusqu'à moi, ce matin, de ce qui s'est passé hier au soir, je me suis empressé d'écrire officiellement à M. Plaisant, pour l'avertir des bruits qui circulaient, et pour lui demander des renseignements à cet égard (*Très bien ! très bien !*).

» M. Pirmez. — Il me semble que le Congrès prend ici une initiative qui ne lui appartient pas. Aucune plainte ne lui est adressée ; il me semble qu'on aurait dû attendre qu'on se plaignît ou du moins que nous eussions des renseignements certains sur ce qui s'est passé.

» M. De Robaulx. — Puisqu'on demande des renseignements, j'en donnerai. Les journaux avaient annoncé que la prédication aurait lieu hier dans la salle de *Saint-Georges* ; déjà elle avait dû avoir lieu au *Waux-Hall*, mais le propriétaire de cet établissement avait refusé de prêter un local pour cela. Les disciples de Saint-Simon, avaient immédiatement loué une salle à l'*Hôtel de la Paix* ; ils avaient même donné des arrhes, lorsque par une influence quelconque, les propriétaires de l'hôtel leur renvoyèrent leurs arrhes. En troisième lieu, ils louèrent la salle *Saint-Georges*. Je m'y rendis à 7 heures, hier au soir, désireux d'entendre la prédication ; mais je trouvai la porte fermée, et le bruit général se répandit aussitôt que la police en avait interdit l'ouverture. A dix heures, je reçus une plainte de l'un de ces messieurs, qui me dit que c'était M. Barbier, commissaire de police, qui avait défendu l'ouverture de la salle *Saint-Georges*. Messieurs, voilà un fait de la police que nous ne saurions tolérer, et si, comme l'a dit M. Lebeau, on ose se permettre une infraction si

évidente à la liberté des cultes en présence du Congrès constituant, qui a proclamé cette liberté, que sera-ce lorsqu'un autre pouvoir nous aura succédé ? Remarquez, Messieurs, que ce n'est pas seulement ici une infraction à la liberté des cultes et de l'enseignement, mais encore au droit consacré par la Constitution de s'assembler paisiblement et sans armes.

J'appuie la proposition, qui est un hommage rendu à la liberté d'opinions, liberté que nous devons tous respecter, car le respect est dû à toutes les opinions consciencieuses, et aux opinions saint-simoniennes comme aux autres.

» M. Vande Weyer. — Nous sommes tous d'accord, je crois, puisque d'un côté, le gouvernement provisoire a fait demander des renseignements sur cette affaire, et que de l'autre le congrès, en adoptant la proposition, a pour but d'en obtenir de son côté. Attendons ces renseignements, et nous prendrons ensuite les mesures que nous jugerons convenables.

» M. l'abbé Andries. — Messieurs, je suis l'un des auteurs de la proposition ; je me suis empressé de la présenter, car je me croirais le plus indigne des homme si, après avoir contribué de tous mes moyens et de grand cœur à la proclamation de la liberté des cultes, et toutes les autres libertés, je pouvais laisser soupçonner que je ne l'ai voulu que pour mon culte : alors les principes que j'aurais soutenus, je ne l'aurais fait que par une indigne hypocrisie. Je ne veux pas donner crédit à pareil soupçon, et c'est pour cela que j'ai souscrit à une proposition qui prouve que nous voulons la liberté en tout et pour tous. *(Bravo, bravo!)*

» M. Claes, d'Anvers. — Sans vouloir excuser la conduite de la police, peut-être n'a-t-elle été portée à prendre les mesures dont on parle que par des antécédents fâcheux, dont nous trouvous la preuve dans l'*Emancipation* ? Je lis, en effet, dans ce journal que la prédication saint-simonienne à Paris a donné lieu à une scène tumultueuse où 12 à 15 mille personnes se sont donné des coups de poing. C'est peut être pour prévenir de pareils désordres que la police a défendu que la prédication eût lieu. *(On rit.)*

» M. Le Bègue. — S'il est vrai que la police ait mis des entraves à l'exercice du culte saint-simonien, elle a violé la loi,

[illegible] unaux pour faire punir les coupables. [illegible] rner le congrès ; il n'aurait à s'en



[illegible]

mer ceux qui se seraient permis cette infraction, et que s'il arrivait que l'administrateur de la sûreté générale, vînt nous dire demain qu'il est vrai que des ordres ont été donnés par lui pour empêcher la prédication, nous ne pourrions prendre aucune mesure contre lui ; il ne nous appartient pas même de le renvoyer devant les tribunaux ; nous ne pourrions émettre qu'un vœu pour cela. Je crois donc qu'il faut rejeter la proposition, et si l'on a des plaintes à former contre la police, que l'on traduise les coupables devant les tribunaux.

» M. LE VICOMTE CHARLES VILAIN XIIII. — Il me semble que la fin de l'allocution de M. Le Bègue réfute son commencement. Notre but n'est autre que d'obtenir des renseignements, précisément pour que l'infraction aux lois soit réprimée. Quant à ce qu'à dit M. Claes, que la police avait voulu prévenir des coups de poing, je lui dirai que la police n'a pas le droit de prévenir des coups de poing (*On rit.*) Sous ce prétexte, elle pourrait empêcher tout rassemblement et paralyser toutes les libertés. (*On rit.*)

» M. LE PRÉSIDENT. — Si l'assemblée y consent, j'écrirai à M. l'administrateur de la Sûreté publique pour qu'il se rende au sein du congrès demain à l'ouverture de la séance.

» DE TOUTES PARTS : Oui, oui ! »

***

Le lendemain, 19 février, le président du Congrès, M. de Gerlache, annonça que MM. Margerin, Laurent, Carnot, Dugied et Leroux, avaient adressé une pétition au Congrès pour demander, en faveur de leur doctrine, l'exécution de l'article de la Constitution belge qui garantit la liberté des cultes et de l'enseignement.

Cette pétition était ainsi conçue :

« *Au Congrès National*,

» Nous professons une religion nouvelle, nous sommes venus dans votre pays pour l'annoncer.

» Vos lois consacrent la liberté des cultes et la libre mani-

festation des opinions en toute matière. Nous devions donc nous attendre à pouvoir prêcher librement notre doctrine.

» Il n'en a pas été ainsi. Des influences, qu'il ne nous appartient pas de qualifier, nous ont empêchés de réunir et d'enseigner les hommes qui voulaient entendre notre parole.

» C'est aux fondateurs de la liberté de la Belgique que nous en appelons, pour faire lever les obstacles qui nous environnent. C'est à vous, messieurs, de faire respecter votre œuvre et de nous faire jouir du bienfait de vos lois.

» Nous n'invoquons pas l'hospitalité, qu'en des temps barbares mêmes les nations généreuses regardèrent comme sacrée; car pour nous, et c'est un principe de notre foi, les frontières, traditions de la barbarie, doivent cesser de séparer les hommes, et nous ne nous croyons pas étrangers nulle part.

» Nous venons donc vous demander, messieurs, d'intervenir près du gouvernement à l'effet d'assurer à notre culte le libre exercice que l'article de votre Constitution garantit indistinctement à tous.

» Recevez, etc... »

Puis le président revint sur les interpellations faites la veille et le compte rendu officiel continue ainsi :

» M. LE PRÉSIDENT. — Sur la proposition de Messieurs Vilain XIIII et Andries, vous avez décidé que l'administrateur général de la Sûreté publique serait entendu aujourd'hui, pour nous donner des renseignements sur ce qui s'est passé à l'égard des prédications saint-simoniennes. M. l'administrateur est présent, je lui accorde la parole.

» M. PLAISANT, administrateur général de la Sûreté publique, monte à la tribune.

« Messieurs, le Congrès national m'a fait l'honneur de m'appeler dans son sein pour lui donner des renseignements sur les empêchements apportés à l'enseignement d'une doctrine, et les entraves mises au droit libre d'association. On accuse la police de ces faits. Cette imputation est grave, et si elle était fondée, je la considérerais comme devant amener sur la tête des coupables une punition exemplaire. Empêcher l'enseignement d'une doctrine, entraver l'exercice du droit d'association, serait

en effet se mettre en opposition manifeste avec les principes dont la révolution a été la conséquence ; ce serait chercher à détruire dans sa partie la plus importante cette liberté, qui seule peut donner la vie aux gouvernants nouveaux, et sans laquelle ils devraient tomber comme ceux qui les ont précédés.

» Je suis heureux de pouvoir annoncer, de prouver même, que ces imputations ne sont pas fondées. Ceux mêmes qui disent, ou à qui on ferait dire, que la police leur avait défendu de prêter des locaux pour les prédications, nient avoir tenu un tel langage. J'ai fait prendre des renseignements, j'ai interrogé les personnes intéressées : elles ont nié formellement avoir invoqué la défense de la police. Au reste, ces dénégations sont consignées dans les journaux de ce matin. Vous connaissez cette lettre du sieur Rykere, propriétaire de la salle Saint-Georges, qui est insérée dans le *Courrier* et dans l'*Émancipation* ; le sieur Rykere a désavoué dans cette lettre avoir invoqué la défense de la police pour appuyer le refus qu'il a fait de la salle à messieurs les prédicateurs saint-simoniens : cela devrait suffire pour répondre aux accusations dirigées contre la police. En effet, rien ne prouve qu'elle ait fait la défense à qui que ce soit de se prêter à l'enseignement de la doctrine de Saint-Simon. Je crois cependant devoir faire un narré succinct de ce qui s'est passé à cet égard.

» Lorsque la première prédication fut annoncée, je croyais qu'elle se ferait paisiblement, et je ne dois pas dissimuler que ma sécurité à cet égard était peut-être déplacée; j'ai appris, en effet, que quelques perturbateurs se proposaient d'apporter le trouble dans l'assemblée si la prédication avait lieu. Jeudi dernier, je fus prévenu à trois heures de l'après-midi, que la première prédication devait avoir lieu le soir même. Pour empêcher tout désordre, pour empêcher que les prédicateurs eux-mêmes ne fussent insultés, j'ordonnai à M. Barbier d'aller à l'administration de la police pour prendre les mesures nécessaires au maintien de l'ordre ; il ne trouva personne à l'hôtel de ville ; il se rendit à l'hôtel de la Paix, où la prédication devait avoir lieu, et ayant appris que ce n'était plus là qu'elle serait faite, mais à la salle Saint-Georges, il s'y transporta, et là il se borna à demander que l'on vînt le prévenir si des troubles avaient lieu à propos de la prédication.

» Plus tard, il se présenta beaucoup de monde, et la femme Rykere, effrayée de cette affluence, refusa d'ouvrir la salle et, pour motiver son refus, elle dit que la police le lui avait défendu. Quand elle se vit pressée par plusieurs personnes pour nommer celui qui lui avait intimé cette défense, elle nomma le sieur Barbier. Il paraît, messieurs, que cette femme, effrayée, n'a invoqué le nom de la police que pour se dispenser de tenir l'engagement qu'elle avait contracté de prêter la salle. Au reste, je l'ai interpellée à cet égard, et elle m'a dit qu'aucune défense ne lui avait été faite.

» Cela suffit, j'espère pour prouver que toutes les imputations adressées à la police, par rapport à cette affaire, étaient dénuées de tout fondement.

» Je ne quitterai pas cette tribune sans remercier le Congrès de l'occasion qu'il m'a donnée de protester de nouveau de mon inébranlable attachement aux principes de la liberté et de tolérance qui ont préparé la révolution et qui seuls peuvent en assurer le triomphe. S'il pouvait jamais se faire, que je ne pusse plus remplir mes fonctions sans les violer, je me retirerais, non par défaut de courage ou de dévouement, mais par attachement aux principes mêmes de la révolution, à ces principes qui ont été ceux de toute ma vie, pour lesquels je suis fier d'avoir combattu dans nos grandes journées de septembre et pour lesquels, tant qu'il me restera un souffle de vie, je serai toujours prêt à combattre encore. (*Très bien!*)

» M. De Robaulx. — Je remercie monsieur l'administrateur de la police, des assurances qu'il nous a données qu'aucun empêchement ne serait apporté à l'enseignement d'une doctrine qui, comme toutes les autres, a droit à la protection des lois. Je suis bien aise aussi d'apprendre qu'il n'y eut, de lui, ni de ses subordonnés, aucune démarche contraire à nos libertés ; seulement, je regrette qu'une espèce de terreur panique ait été répandue fort mal à propos, par suite des menaces qui auraient été faites aux propriétaires des établissements qui, d'abord, avaient consenti à recevoir les membres de la doctrine saint-simonienne.

» Il y a eu des menaces, en effet, car il ne faut pas croire

que ce soit de leur propre mouvement que les propriétaires du Waux Hall et de l'Hôtel de la Paix aient refusé à quoi ils avaient d'abord consenti. Voici une lettre de M. Pletinckx, propriétaire de l'Hôtel de la Paix, qui prouve qu'il avait reçu des arrhes de ces messieurs, et qu'il les leur renvoya en leur disant : « Je regrette ne pas pouvoir tenir l'engagement que j'avais pris relativement à mon salon ; mais les circonstances réclament de ma part une neutralité absolue quant à la religion et à la politique. » (*On rit.*) Maintenant qu'il est prouvé qu'il n'y a pas faute de la part de la police, je n'ai plus qu'un conseil à donner à messieurs les saint-simoniens, c'est de s'adresser à monsieur le chef du comité de l'intérieur, pour qu'il leur fasse donner un local dans le lieu destiné aux cours publics. (*Rumeurs légères.*)

» M. Plaisant, administrateur général de la Sûreté publique. — Les menaces se sont bornées à dire qu'on casserait les vitres de la maison où la prédication aurait lieu. Je cherche à découvrir les auteurs de ces menaces ; j'y parviendrai peut-être, mais, jusqu'à ce moment, les recherches faites à cet égard ont été sans résultats. Pour compléter les explications que je devais au congrès, je dirai que hier, avant que la proposition n'eût été faite, j'avais écrit à M. Margerin, pour le prier de me faire connaître le lieu et l'heure de la prédication, afin que je prisse les mesures nécessaires pour le maintien de la tranquilité. » L'orateur lit la lettre (1) et ajoute : « Voilà la lettre que

(1) Voici le texte de cette lettre :

« L'administrateur de la Sûreté publique à M. Margerin, chef de la mission saint-simonienne en Belgique.

» Monsieur,

» J'ai vu avec peine, dans les journaux de ce matin, que l'on attribuait à la police les entraves qui ont empêché la prédication saint-simonienne annoncée pour hier au soir. J'ai fait vérifier si cette allégation était fondée, et je me suis assuré qu'il n'en est rien.

» Pour éviter à l'avenir les obstacles que l'on pourrait encore élever, aussi bien que les désordres que la malveillance pourrait provoquer, j'ai l'honneur, monsieur, de vous prier de vouloir bien nous faire connaître le lieu et le moment des prédications publiques. Je saurai prendre des mesures suffisantes pour vous assurer l'exercice d'un droit qui, dans un pays libre, appartient à toutes les doctrines qui ne provoquent point la désobéissance des lois : d'un droit que nos institutions reconnaissent et qu'il est de mon devoir de protéger.

» Recevez, Monsieur, etc. » (s) Isidore Plaisant. »

j'ai écrite et que M. Saint-Margerin avait reçue avant la proposition. »

(Les mots Saint-Margerin excitent dans l'assemblée une hilarité générale et prolongée ; tous les regards se dirigent vers la tribune des journalistes, où les membres de la mission saint-simonienne se trouvent placés.)

« M. LE PRÉSIDENT (*après que les rires ont cessé*). — L'assemblée est-elle satisfaite des explications qu'elle vient d'entendre ?

» VOIX NOMBREUSES. — Oui, oui ! »

***

L'*Emancipation* du 29 février revient sur ces incidents et écrit ces lignes curieuses sur l'état des esprits au lendemain de la révolution :

« Nous avons annoncé hier avec surprise les difficultés que rencontraient les prédicateurs de la doctrine de Saint-Simon, pour trouver dans la ville un lieu convenable à leurs prédications en public. Nous devons nous réjouir maintenant d'une circonstance qui vient de fournir à tant d'honorables citoyens du congrès, du gouvernement et du clergé, l'occasion de prouver qu'ils ne savaient pas reculer devant l'application des principes de la liberté pour lesquels nous combattons. C'est une leçon, nous l'espérons, qui sera féconde. MM. Ch. Vilain XIIII et l'abbé Andries, sont les auteurs de la proposition par laquelle le congrès vient de faire hautement comprendre qu'il voulait que la liberté entière fût laissée à l'émission de toute nouvelle doctrine. Des renseignements qui nous étaient parvenus dans la journée, nous avaient appris que l'administrateur de la sûreté publique désavouait ses agents, et offrait sa protection à nos jeunes prédicateurs.

» Pendant qu'en France un clergé gâté par un pouvoir déchu est pris en flagrant délit de conspiration contre l'ordre public ; pendant que, chargé de honte et de malédictions de tout un peuple, l'un de ses chefs fuit devant les recherches d'une sévère justice ; pendant que par le plus aveugle des entêtements

ce clergé achève de compromettre la religion, et semble vouloir la rendre complice de ses écarts, il convient au clergé belge d'accueillir, de pratiquer les principes si larges, si possitifs de la nouvelle église qui s'élève plus brillante à la voix de M. Lamennais. Il convient à la Belgique de 1831 de laisser sans crainte le champ libre à la discussion de toutes les doctrines nouvelles, fruit de notre époque.

» Le catholicisme nouveau a proclamé par la voix de M. Lamennais qu'il ne reculerait jamais devant la controverse. Laissons le champ libre ; il demeurera à la vérité. »

Le 1er mars, ce journal revient à la charge en ces termes :

« Nouvelle preuve que la Belgique est le pays libre par excellence. En France, l'on ne dit rien à la tribune parlementaire des prédications saint-simoniennes ; en Belgique, le congrès national mande l'administrateur de la sûreté publique à sa barre et cependant les saint-simoniens ne parviennent pas à obtenir un local pour prêcher. Il y a plus. Ces messieurs voulaient se plaindre au peuple des viles calomnies dont ils sont les objets. On étouffe leurs plaintes en les empêchant de les manifester. Ils dressent une proclamation au bas de laquelle ils mettent leurs signatures en toutes lettres. Portées chez l'afficheur, celui-ci consulte la police, et reçoit comme réponse, *l'affiche, quoique signée, ne porte pas le nom de l'imprimeur*. Déroutés par ce contretemps, mais pleins de bonne volonté, ils demandent à leur imprimeur de mettre son nom au bas de l'affiche. Refus. Ils s'adressent à plusieurs autres imprimeurs de Bruxelles, offrant argent comptant. Refus partout ; et pourquoi ?

» Le peuple saccagerait notre maison et nos ateliers. Et cependant la Constitution belge dit qu'il y a liberté d'opinions et liberté de les manifester ; et cependant le congrès national a déclaré, sur la réclamation de messieurs les saint-simoniens, que l'article de la Constitution n'y était pas mis pour rire. Le moyen de douter après cela que la Belgique est le pays le libre de l'Europe. Il nous peine de devoir le dire : nous cachons mal, sous ce ton plaisant, l'amertune dont les persécutions qu'essuient les disciples de Saint-Simon nous ont remplis, quoique nous ne partagions pas leurs doctrines. »

* * *

Bien que défendus par la presse libérale tout entière, et assurés de la protection de la police et des pouvoirs publics, les saint-simoniens ne parvinrent point à se faire entendre publiquement à Bruxelles. Ils quittèrent donc cette ville pour se rendre à Liége; mais avant de partir, ils firent afficher sur les murs, et insérer dans les journaux de la capitale, la proclamation suivante :

« 22 février 1831.

» RELIGION SAINT-SIMONIENNE.

» Belges !

» Vous avez glorieusement conquis la liberté ; mais vous êtes demeurés en proie à des misères sans nombre.

» La discorde règne parmi vous ; vos provinces sont menacées, un grand nombre d'entre vous manquent de pain, de vêtements et d'asile, et sont privés de tous moyens d'instruction et d'amélioration morale.

» Ces maux sont aussi ceux de la France et de l'Europe tout entière.

» L'ancien ordre social s'écroule de toutes parts. Les nations sont dans l'attente d'un ordre social nouveau.

» Belges, nous avons senti vos douleurs, et c'est pourquoi nous sommes venus vous annoncer, au nom de Saint-Simon, la religion nouvelle.

» Toutes les institutions sociales auront pour but, l'amélioration la plus rapide de la condition morale, intellectuelle et matérielle de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse.

» Tous les privilèges de la naissance seront abolis sans exception.

» Chacun sera classé selon sa capacité, et rétribué selon ses œuvres.

» Il n'y aura plus sur la terre qu'une seule race, une seule nation, une seule famille.

» Cependant, les hommes aveuglés par le fanatisme et la superstition, se sont par trois fois placés entre vous et nous. Notre parole n'a pu se faire entendre.

» Ils ont semé l'injure et la calomnie, afin de nous faire

passer pour des ennemis du peuple, et d'exciter contre nous sa fureur et sa haine.

» En vain, nous nous sommes adressés au Congrès et au Gouvernement, afin d'obtenir pour notre culte, le libre exercice que l'article 14 de votre Constitution garantit à tous. La loyale et franche intervention du Congrès et du Gouvernement n'a pu triompher des obstacles suscités contre nous.

» Belges, que vous a donc servi de verser votre sang dans les journées de septembre, si ceux qui veulent vous sauver, ne peuvent arriver jusqu'à vous ?

» Mais nous saurons surmonter les obstacles qu'on nous oppose ; nous sortirons victorieux de toutes les épreuves qui nous sont réservées, et nous remplirons la mission que nos pères nous ont confiée ; encore un peu de temps, et la parole saint-simonienne retentira par toute la Belgique.

» Bruxelles, le 22 février 1831.

» MARGERIN, LAURENT, CARNOT,
DUGIED, LEROUX. »

A Liége, les saints-simoniens furent favorablement accueillis: « Le peuple de Liége, écrivirent-ils à Paris, fut moins facile que celui de Bruxelles, à se laisser entraîner à la violence. Il se sentait français par son origine, par sa langue, par ses mœurs et par ses aspirations. »

Les missionnaires trouvèrent dans la ville wallonne, des amis dévoués. Pierre Leroux y avait été en relation avec les principaux chefs libéraux, que la Révolution de 1830 avait mis en évidence, avec Rogier, notamment, qui ne craignit pas de compromettre sa popularité, en allant s'asseoir à la table des disciples de Saint-Simon et fraterniser avec eux.

Le recteur de l'Université mit la salle académique à la disposition des apôtres de la foi nouvelle. Mais à peine les premières prédications furent-elles annoncées, que des placards menaçants émanants des cléricaux, furent affichés et sommèrent les saints-simoniens de garder le silence et de partir de la ville !

Devant ces menaces, les étudiants s'offrirent de faire escorte aux orateurs et de veiller à leur protection. On remercia ces

jeunes gens, car l'on était rassuré sur l'inanité des menaces cléricales.

La première réunion eut lieu dans les premiers jours du mois de mars, devant 1,500 personnes, parmi lesquelles, à côté d'ouvriers en blouse et de femmes du peuple, se trouvaient M. de Gerlache, président du Conseil des ministres, M. Bailut, procureur-général, M. Contraux, recteur, et des professeurs de l'université, des membres du barreau, des étudiants et des bourgeois.

L'ordre ne fut pas troublé un seul instant et, « quand le prédicateur (1) eut cessé de parler, l'assemblée plongée dans un religieux silence, écoutait encore, et ce n'est qu'après quelques instants, qu'elle fit éclater son adhésion par un tonnerre d'applaudissements. » (2)

Mais, que disaient les missionnaires, les disciples de Saint-Simon ? Quel était le thème de leurs discours ? Comment expliquaient-ils leur doctrine ?

Voici, l'extrait d'un discours prononcé à Liége, le 10 mars 1831, par M. Margerin :

« Au milieu des circonstances graves qui préoccupent tous les esprits ; quand la Belgique, menacée dans son existence, se lève tout entière pour la défense de son territoire ; quand l'Europe semble à la veille d'un déchirement général ; si, en présence des grands événements qui se préparent, nous venons parmi vous, faire entendre notre parole, c'est que nous sommes profondément convaincus de l'importance des choses que nous avons à vous dire ; c'est que, de la gravité même des circonstances, notre voix emprunte une nouvelle force, une nouvelle autorité.

» L'Europe est engagée dans une crise effroyable. Les nations éperdues s'agitent convulsivement. Partout les masses populaires supportent impatiemment le joug qui pèse sur elles ; partout elles se lèvent et réclament hautement la fin de leurs souffrances.

» L'ancien édifice européen s'écroule de toutes parts.

(1) M. Laurent.
(2) Lettre adressée de Liége au Père Enfantin.

» La France a donné deux fois le signal de la destruction ; les peuples ont entendu son appel. La Pologne a secoué le joug de la Russie. L'Allemagne gronde sourdement ; l'Irlande est en insurrection permanente. L'Angleterre se débat sous le poids de son aristocratie féodale. L'Espagne est en proie à la guerre civile. L'Italie se soulève et brise sa chaîne. Et il n'y a pas longtemps encore, un cri de guerre et d'extermination retentissait parmi vous, le canon grondait de Mons à Anvers, et les Hollandais chassés du territoire de la Belgique apprenaient pour la seconde fois à l'Europe que le joug impie que la Sainte-Alliance avait imposé aux nations était brisé pour toujours.

» Cette conflagration générale accuse un vice profond dans l'organisation des sociétés européennes.

» Voulez-vous savoir quel est ce vice profond ?

» Ecoutez :

» Le renversement des institutions féodales n'est point encore achevé.

» Le hasard de la naissance préside à la répartition de la plupart des avantages sociaux, moraux, intellectuels ou matériels.

» Les populations laborieuses gémissent dans la plus profonde misère, tandis qu'un grand nombre d'oisifs vivent au sein des richesses. Le catholicisme et le libéralisme sont également impuissants à conjurer les calamités sans nombre que la crise actuelle accumule sur l'espèce humaine.

» Un nouvel ordre social va surgir des ruines de l'ancien. Une religion nouvelle est donnée au monde.

» Nous sommes les apôtres de cette religion nouvelle.

» Au sein du désordre et de la guerre, nous vous apportons des paroles de concorde et de paix.

» Au nom de Saint-Simon, nous vous annonçons que toutes les institutions sociales auront pour but, l'amélioration la plus rapide de la condition morale, intellectuelle et matérielle de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse.

» Nous vous annonçons l'abolition de tous les privilèges de la naissance sans exception. Le classement selon la capacité, et la rétribution selon les œuvres.

» L'émancipation politique et religieuse de la femme; sa par-

... à toutes les fonctions sociales. Il y a
... fonder parmi les hommes l'égalité et



dront sur la terre, la récompense de leurs œuvres ; que l'espèce humaine croît sans cesse en amour, en intelligence et en force ; que ce progrès s'accomplit pour chacun dès cette vie, et continuera de s'accomplir immédiatement dans l'autre.

» Voilà la nouvelle promesse qui a été faite à la terre.

» Mais notre parole a d'abord été peu comprise. Et il devait en être ainsi.

» On a dit que nous voulions établir la communauté des biens. Mais voyez : on entend généralement par le système de la communauté des biens, le partage égal entre tous les membres de la société, soit des produits du travail de tous, soit du fonds même de la production. Or, qu'avons-nous dit ? *Chacun sera classé selon sa capacité et rétribué selon ses œuvres.* En d'autres termes : les instruments du travail, consistant en terres, capitaux, ateliers, etc., seront confiés aux hommes les plus capables de les employer à la production ; et les produits du travail seront donnés à chacun, selon qu'il aura opéré et mérité; de telle sorte que la fonction de chacun sera l'expression de sa *capacité* et sa richesse la mesure de ses *œuvres*.

» Le système de la communauté des biens serait donc la violation la plus manifeste de notre loi morale.

» On a été plus loin. On nous a accusé de vouloir porter atteinte à la pureté du mariage. Ecoutez : Nous enseignons, comme les chrétiens, qu'un seul homme doit être uni à une seule femme ; et nous enseignons de plus que les chrétiens, et contrairement à la doctrine de saint Paul, que l'épouse doit devenir l'égale de l'époux ; et que, selon la grâce particulière que Dieu a dévolue à son sexe, elle doit lui être associée dans toutes les fonctions religieuses et politiques. Ainsi, loin de porter atteinte à la pureté du mariage, nous avons, au contraire, ajouté à sa sainteté ; et en l'élevant au rang d'institution sociale, nous lui avons donné une consécration nouvelle, nous lui avons imprimé pour la première fois le caractère divin.

» Mais ces idées vous seront développées plus tard.

» Nous allons parcourir toutes les nations de la terre pour leur porter cette bonne nouvelle, que les maux qu'elles endurent touchent à leur terme et que le règne de Dieu est proche.

» Nous appelons à nous tous les hommes sans distinction de race, de nation ou de famille ; car il n'y aura plus qu'une seule race, une seule nation, une seule famille.

» Nous appelons à nous ceux qui ont une loi et ceux qui vivent sans loi ; car tous sont également justifiés en Dieu.

» Nous appelons à nous les catholiques et les protestants, les absolutistes et les libéraux. Nous les convions tous à une même communion : car nous seuls pouvons donner à tous ce qu'ils cherchent vainement en dehors de nous : aux catholiques, l'unité de doctrine ; aux protestants, le libre examen ; aux absolutistes, l'ordre ; aux libéraux, la liberté.

» Nous allons parcourir toutes les nations de la terre.

» Mais c'est par la Belgique que nous avons voulu commencer notre apostolat ; la Belgique unie à la France par tant de liens et dont la destinée est désormais de marcher avec la France à la tête des nations, dans la route glorieuse du progrès, vers l'association universelle. C'est avec le sentiment profond de la puissance que Saint-Simon a mise en nous, c'est avec l'ineffable joie que nous éprouvons à la communiquer, que nous venons parmi vous prêcher et enseigner. »

Voici encore un passage d'un autre discours, adressé spécialement à la jeunesse bourgeoise :

« ...Chez les Hébreux, lorsque sur le bord de la route était trouvé un cadavre, les habitants de la cité voisine, la main étendue sur ce corps inanimé, juraient qu'ils n'avaient point trempé dans cet homicide. Eh ! bien, je vous adjure ici de m'entendre. A la vue de ce peuple entier que vous voyez dans la fange de vos rues et de vos places, sur de misérables grabats, au milieu de l'air fétide des caves et des greniers, dans des hôpitaux encombrés, dans des bagnes hideux, se mouvoir, pâle de faim et de privations, exténué par un rude travail, à moitié couvert de haillons, livré à des agitations convulsives, dégoûtant d'immoralité, meurtri de chaînes, vivant à peine, je vous adjure tous, enfants des classes privilégiées, levez-vous, et, la main appuyée sur ces plaies putrides et saignantes, enfants des classes privilégiées, qui vous engraissez de la sueur de cette classe misérable exploitée à votre profit, jurez que vous n'avez aucune part à ses

souffrances, à ses douleurs, à son agonie. Jurez ! Vous ne l'oseriez pas !... Ah ! que faites-vous du moins pour guérir ses blessures et pour le rendre à la vie ? Que faites-vous ? Rien... rien encore que de nous écouter.

» Ah ! il faut vous le dire, si nos paroles n'agissaient pas plus promptement sur la classe la plus nombreuse et la plus pauvre que sur vous, savez-vous bien que nous, qui pénétrons dans le secret de ces cœurs ulcérés et recevons la confidence de leurs sentiments, savez-vous bien que nous frémirions pour vous ? Voulez-vous donc ressembler à ces sceptiques de l'empire romain, dont la science prétendue chicanait l'Evangile et se consumait dans de frivoles incertitudes, tandis que les barbares, accourant en armes aux frontières, soudain étaient saisis par l'enseignement de la parole divine ? Oui, si les chrétiens n'avaient su dompter ces sauvages idolâtres, c'en était fait de tout l'empire ! Et nous, si nous n'avions la puissance de dompter, d'amollir, d'apprivoiser ces populations ignorantes et affamées, à quelle crise épouvantable la société ne serait-elle pas livrée ? Que le passé vous instruise et vous éclaire ! Ecoutez, écoutez notre voix, voix de paix et de réconciliation ! »

Mais les prédications ne suffisaient point et les missionnaires s'occupèrent d'organiser et de grouper les adhérents qui se présentaient à eux.

Les groupements saint-simoniens comprenaient la « famille », qui se subdivisait en sections ou plutôt en *degrés*. Il y avait le *degré préparatoire*, où les adhérents devaient faire leur stage ; puis, le *troisième*, le *second degré*, etc.

Le Globe, principal organe de l'école saint-simonienne publié à Paris, imprimait au commencement du mois de mai 1831 :

« En Belgique, MM. Charles Duveyrier, membre du Collège; Duguet, membre du second degré; Machereau, du troisième degré, organisent la famille saint-simonienne à Bruxelles, à Liége, à Huy et dans quelques autres localités. »

Duveyrier prit la direction de la mission belge. Au commencement du mois de mai, il se rendit à Gand et à Louvain. Voici en quels termes le *Courrier des Pays-Bas* rendit compte de la première réunion qui eut lieu à Louvain :

« M. Duveyrier, chef de la mission saint-simonienne en Belgique, s'est rendu le mardi 10 mai à Louvain, pour y faire entendre la nouvelle doctrine. M. Roussel, professeur à l'Université, a vainement insisté auprès de la régence (bourgmestre) pour que cette prédication pût se faire dans la salle académique; la régence a été sourde et a persisté dans son refus. M. Duveyrier s'est alors assuré d'un salon à l'hôtel de l'*Aigle noir*, et la réunion devait y avoir lieu à onze heures, lorsque l'hôte, effrayé par de déplorables insinuations, est venu annoncer, au moment où les étudiants étaient attendus à l'enseignement, que son salon n'était plus disponible et qu'il retirait sa parole.

» Cependant, les étudiants étant venus pour entendre les saint-simoniens, M. Duveyrier leur proposa de se réunir hors de la ville. Cette proposition fut accueillie avec empressement et l'après-dîner, par le plus beau soleil, on voyait une longue procession de jeunes étudiants qui s'en allaient à travers la campagne, impatients d'entendre des choses nouvelles. A l'entrée d'un bois, ils s'assirent en demi-cercle, et M. Duveyrier, debout devant eux, leur traça l'objet de sa mission avec des couleurs et des images riches, fécondes, et aux inspirations desquelles l'effet pittoresque que faisait ce groupe donnait nécessairement plus d'éclat et plus de vivacité. Des applaudissements francs et unanimes dédommagèrent M. Duveyrier des misérables contrariétés qui lui avaient été suscitées le matin et, lorsqu'il voulut fixer ce lieu pour rendez-vous habituel, toutes les voix crièrent : *Non, non, à l'Université !* »

Et le *Courrier des Pays-Bas* ajoutait :

« Nous nous contenterons, pour toute réflexion, de proposer à M. Nève l'exemple de Liége, où la régence et le recteur se sont empressés d'accorder la salle académique à la mission saint-simonienne; cette protection accordée à l'exercice de nos libertés est d'un bon effet sur l'esprit d'une jeunesse studieuse et susceptible à l'aspect d'une injustice, même indirecte. »

Pendant ce temps, la propagande continuait, très active.

A Bruxelles, où l'on pouvait enfin parler sans craindre le désordre, l'activité fut fort grande. Il y eut des réunions presque tous les jours. L'enseignement se faisait au salon Marché-aux-

Herbes, 28, le dimanche et le jeudi pour les hommes, le vendredi pour les dames, le lundi et le samedi pour les ouvriers. Le mercredi avaient lieu les délibérations des membres de la nouvelle église. Il y avait également des réceptions où il venait beaucoup de monde et de curieux.

Les séances commençaient le dimanche, à 11 heures du matin, et les autres jours à 7 heures du soir.

« Indépendamment des séances d'enseignement, annonçaient les journaux, les missionnaires saint-simoniens recevaient avec plaisir tous les jours et à toute heure les personnes qui désiraient des explications particulières. »

Les prédications étaient très suivies à Liége, Bruxelles et Verviers. Dans cette dernière ville, la parole nouvelle reçut un accueil des plus favorables, annonçait *le Journal de Verviers* et une famille saint-simonienne allait y être organisée.

Les villes d'Anvers, de Gand, de Bruges, d'Ypres, de Courtrai, de Deynze, d'Eecloo, de Thielt, de Louvain étaient régulièrement visitées, et la famille y recrutait de nombreux adhérents.

Dans le Hainaut, un journal, *L'Observateur du Hainaut*, publiait des articles sur la doctrine nouvelle. Dans son numéro du 28 juin 1831, il annonçait que M. Duveyrier, chef de la mission belge, avait passé à Mons, rentrant à Paris. Il n'avait eu le temps que de réunir une cinquantaine d'adhérents, la plupart des jeunes gens, désireux de connaître la doctrine nouvelle. Duveyrier, dit cet organe, a fait une brillante improvisation qui dura trois heures !

Le 8 juillet, une grande cérémonie appelée Communion, réunit à Paris la famille.

Olin de Rodrigues y déclara :

« Chers enfants, l'Eglise de Belgique est fondée ; notre très cher fils Duveyrier et son fils Duguet ont pu revenir près de nous tranquilles sur la famille que nous leur avons confiée et qui, par leurs efforts, s'était affirmée et étendue. Nos fils Machereau et Toussaint ont été chargés de continuer leur ouvrage.

» Liége, Verviers, Huy, Mons, Louvain et Gand ont été visités utilement par nos fils...

» Nous avons fondé la famille universelle et brisé à tout jamais le privilège de la naissance; *de chacun suivant sa capacité, à chacun suivant ses œuvres.* »

Toussaint, dont parlait le père Enfantin, était un Belge, très ardent saint-simonien en 1831. Il fut nommé notaire et élu député de l'arrondissement de Thielt en 1848, mais il ne fut pas réélu en 1850. Pendant son court séjour à la Chambre, Toussaint préconisa l'organisation des assurances par l'Etat, projet dont Jules Malou avait déjà saisi la Chambre en 1846, et il proposa un impôt sur les successions que Frère-Orban réalisa plus tard, en 1851.

Parmi les partisans belges de la doctrine de Saint-Simon, il ne faut pas oublier le poète Jean-Théodore-Hubert Weustenraad, né à Maestricht, le 15 novembre 1805.

Weustenraad fonda, à la fin de 1827, *l'Eclaireur du Limbourg,* qui fit de l'opposition au gouvernement du roi Guillaume. Il fut poursuivi plusieurs fois par la magistrature hollandaise. Quand éclata la révolution de 1830, il vint à Bruxelles avec son frère, qui fut tué pendant le mouvement révolutionnaire.

Après 1830, Weustenraad fréquenta les conférences organisées par les saint-simoniens et embrassa cette doctrine. Il était alors substitut du procureur du roi à Tongres. Il publia dans cette ville, sous le pseudonyme de Charles Donald, un recueil de poésies portant le titre de *Chants de Réveil* (1).

Il y proclame avec enthousiasme l'avénement d'une société meilleure d'après les plans de Saint-Simon :

LE CHANT DU PROLÉTAIRE

Quand sur les splendides ruines
De ce siècle âgé de trente ans,
L'essaim des nouvelles doctrines
S'abattit à cris triomphants,
Un poète éclos sous leurs ailes,
Qui les suivit dans leur essor
S'éprit d'amour pour l'une d'elles,
Et chanta plein d'espoir encor :

(1) Brochure de 32 pages, chez J. Billen, à Tongres, en 1831.

Gloire à toi, Saint-Simon, seul vrai dieu de ta race,
Quand je trouvai ton pied empreint dans mes sillons,
Quand ton souffle vivant passa devant ma face
Je sentis, sur ma chair, frissonner mes haillons ;
Et les signes des temps sur ma tête éclatèrent,
Et je me dis alors : Jeune homme, lève toi,
Lève-toi du grabat où les grands te jetèrent,
Au nom profané de la Loi ! (1)

Weustenraad ne resta pas longtemps à Tongres ; le 19 novembre 1832, il fut appelé à Liége en qualité d'auditeur militaire et y occupa ces fonctions durant quinze ans. Il fit dans cette ville de nombreux disciples des idées saint-simoniennes. Après la dislocation de l'Ecole, il devint phalanstérien. Vers la fin de 1848, il fut investi des fonctions de greffier au tribunal civil de Bruxelles.

Il continua à écrire des poésies et des pièces de théâtre. Une de ses pièces, *le Remorqueur,* qu'il dédia à son ancien ami Charles Rogier, eut beaucoup de succès et lui valut l'ordre de Léopold ! Il collabora aussi à divers journaux : au *Courrier Belge*, au *Politique,* à *la Tribune,* à *l'Indépendance,* etc.

Au mois de juin 1849, se sentant malade, il se rendit au pays de Namur. Il y mourut le 25 juin, à Jambes, du choléra, et ses restes furent déposés dans le cimetière de ce joli village des bords de la Meuse (2).

Le Débat social annonça la «mort du citoyen Weustenraad» et fit de lui un grand éloge. De son côté, le ministre des travaux publics, M. H. Rolin, par un arrêté du 1er juillet 1849, « voulant payer, au nom du pays, un tribut d'admiration et de regret à la mémoire du poète national, auteur du *Remorqueur* », décida que la locomotive numéro 169 porterait le nom de *Weustenraad.*

La presse libérale, nous l'avons dit, s'était montrée très favorable aux idées défendues par l'école de Saint-Simon. Tel fut notamment le cas de *l'Emancipation,* de Bruxelles ; du

(1) En 1848 — novembre — Weustenraad publia un volume, *Poésies lyriques* où *le Chant du Prolétaire* figure, mais avec quelques changements.

(2) Voir *le Débat Social* du 28 juin 1849. Voir aussi une *Notice sur Weustenraad,* par Quetelet, dans l'*Annuaire de l'Académie Royale de Belgique* pour 1850.

Journal de Verviers ; de *la Révolution belge,* de Huy ; de *l'Observateur du Hainaut ;* du *Courrier des Pays-Bas.*

A côté de la propagande orale, la propagande écrite n'avait pas été négligée. Une forte réclame avait été faite dans plusieurs journaux et Paris avait envoyé en Belgique des ballots de volumes, parmi lesquels : l'*Exposition de la Doctrine de Saint-Simon,* premier volume ; les *Lettres sur la Religion et la Politique ; Cinq Discours aux Elèves de l'Ecole Polytechnique ;* l'*Appel aux Artistes.*

Plusieurs de ces ouvrages ayant été fort demandés, furent réimprimés à Bruxelles.

Le grand journal quotidien *Le Globe,* de Paris, qui avait été repris par l'Ecole, était en vente aussi dans les librairies de Bruxelles, de Liége et de Louvain.

Le 29 mai 1831, Duveyrier fonda à Bruxelles, « avec de l'argent belge » dit une de ses lettres, *l'Organisateur belge,* journal de la doctrine de Saint-Simon, paraissant tous les dimanches.

Nous reproduisons le titre complet de ce journal qui n'eut que vingt-quatre numéros (du 29 mai au 27 septembre 1831) et dont nous n'avons pu nous procurer nulle part la collection complète, pas même à Paris, à la bibliothèque de l'Arsenal (1), qui possède cependant tous les documents de l'Ecole, qui lui ont été légués par le père Enfantin :

L'ORGANISATEUR BELGE

JOURNAL DE LA DOCTRINE DE SAINT-SIMON

RELIGION

SCIENCE — INDUSTRIE

Association progressive universelle

Puis de chaque côté du titre, ces devises :

« Toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration du sort moral, physique et intellectuel de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. »

« Tous les privilèges de la naissance, sans exception, seront abolis.

» A chacun selon sa capacité ; à chaque capacité selon ses œuvres. »

(1) J'ai demandé en vain la collection de *l'Organisateur belge* à la bibliothèque royale de Bruxelles, aux bibliothèques de nos universités de Liége et de Gand, à la bibliothèque nationale de Paris et même à celle de l'Arsenal, à laquelle le père Enfantin légua tous les

L'*Organisateur belge*, dont le bureau était situé place de Louvain, 7, était imprimé chez Laurent frères. Il avait 8 pages et le prix de l'abonnement était très élevé : 12 florins, c'est-à-dire 24 francs par an, soit environ 50 centimes le numéro ! Il devait être consacré exclusivement à la propagation de la doctrine de Saint-Simon en Belgique. D'après le prospectus, il s'adressait « surtout aux personnes qui ressentent vraiment l'état de malaise et de désordre de la société et qui cherchent dans la religion, dans la philosophie, dans la politique, la fin de tant d'incertitudes et de douleurs ».

Son but était « de mettre un terme aux controverses de la science, aux catastrophes de l'industrie, et de guérir les beaux arts du marasme qui les tue ». Il voulait « présenter sur toutes les hautes questions d'économie politique, d'histoire, de philosophie, de morale et de législation, les solutions auxquelles la religion saint-simonienne enseigne que tous les hommes et tous les peuples se rallieront progressivement, et qu'ils proposent aujourd'hui à l'examen de tous les hommes de conscience et de dévouement à quelque classe qu'ils appartiennent, et quelle que soit leur croyance ou leur opinion »

D'après ce que nous avons pu en juger par les quelques exemplaires que nous avons trouvés à Paris, chaque numéro de l'*Organisateur belge* devait contenir un article sur la politique de notre pays, des articles de doctrine et un compte rendu des progrès que réalisaient chez nous les missions saint-simoniennes.

Pour donner une idée de la manière dont ce journal envisageait les choses belges, nous avons copié le passage suivant d'un article du numéro 2, du 5 juin 1831 :

« Nous avons montré dans notre précédent numéro que la société se trouve composée d'individus appartenant à deux classes

---

papiers de l'École, et qui forment les Archives saint-simoniennes, réunies et classées par dates dans un grand nombre de cartons.

Le conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal me fit visiter la salle où se trouve la bibliothèque de l'École saint-simonienne, des portraits du Père, son buste ainsi que celui de Saint Simon. Cette salle n'était pas encore arrangée au moment de ma visite (avril 1903). Dans un coin se trouvait un grand panier contenant des livres, des brochures et des journaux. J'y cherchai et fus assez heureux d'y découvrir quelques numéros de *l'Organisateur belge*, mais la collection n'était malheureusement pas complète.

bien distinctes. Pour les uns, le présent et l'avenir sont assurés. Ils ne sont pas dans des transes continuelles sur la destinée de leurs femme et de leurs enfants. Il leur est permis de jouir des douces sympathies de la famille ; l'éducation a développé leur intelligence et leur a donné des mœurs élégantes et polies; leurs sens se rassasient des jouissances des beaux arts ; ils profitent de toutes les découvertes, de tout ce qui se produit de neuf et de grand. Mais ils ne forment qu'une petite minorité.

» En dehors, et tout autour de cette petite minorité, il est une foule innombrable, une fourmilière de créatures humaines qui n'ont ni avenir ni présent assurés. Or, cette masse qu'un souffle émeut comme la mer, parce qu'aucun intérêt, aucun sentiment ne l'attache au sol et à toutes les belles inventions qui én parent la surface, cette masse est un amas de malheureux abandonnés depuis l'enfance, dont l'éducation n'a point éclairé l'esprit ni adouci les mœurs ; ceux-là sont presque sauvages ; leur cœur n'a jamais été initié aux tendres affections, ni leurs sens aux délices des beaux arts ; ils végètent avec leurs femmes et leurs enfants, au jour le jour, dans un cercle rétréci où ils souffrent toutes les privations, toutes les incertitudes et où la rudesse de leurs passions, leur misère, leur ignorance les poussent à manifester violemment leurs douleurs.

» Un pareil état de choses, avons-nous dit, est une source intarissable de perturbations. Il entretient au cœur de la société une plaie vive qui est le foyer de toutes ses angoisses, de tous ses tressaillements, de toutes ses convulsions. Cette plaie endolorit le corps social tout entier ; pas un de ses membres n'est à l'abri des étreintes cuisantes qui s'en échappent. Aussi le seul moyen de leur donner la vie et le bien-être, c'est de sécher à sa source même le mal qui les ronge.

» Toute politique qui n'a pas directement pour but
l'amélioration morale intellectuelle et physique
de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse,
est une politique immorale, ignorante et impuissante.

» Tous les efforts de la presse, toutes les discussions du congrès, tous les actes des divers administrateurs et fonctionnaires publics, qui n'ont pas en vue d'atteindre ce résultat

important par la voie la plus courte, sont choses qui peuvent assurément jouir d'une certaine importance aux yeux d'une classe privilégiée d'amateurs de polémique animée et d'émotions parlementaires ; mais pour réjouir le peuple d'une joie durable, point. *Picard*, ainsi qu'on l'appelle, se laisse volontiers prendre, car il est bon peuple, aux douces paroles et à l'assurance présomptueuse de ceux qui croient que, parce que l'on a mis le mot loi au-dessus d'un rouleau de papier, il va en sortir des torrens de délices et comme un nouvel Eldorado ; mais aussitôt que l'effet ne suit point la promesse, ce bon peuple ne se met plus en frais de satisfaction ; il retombe découragé sur son grabat de douleurs, il gronde, il gémit.

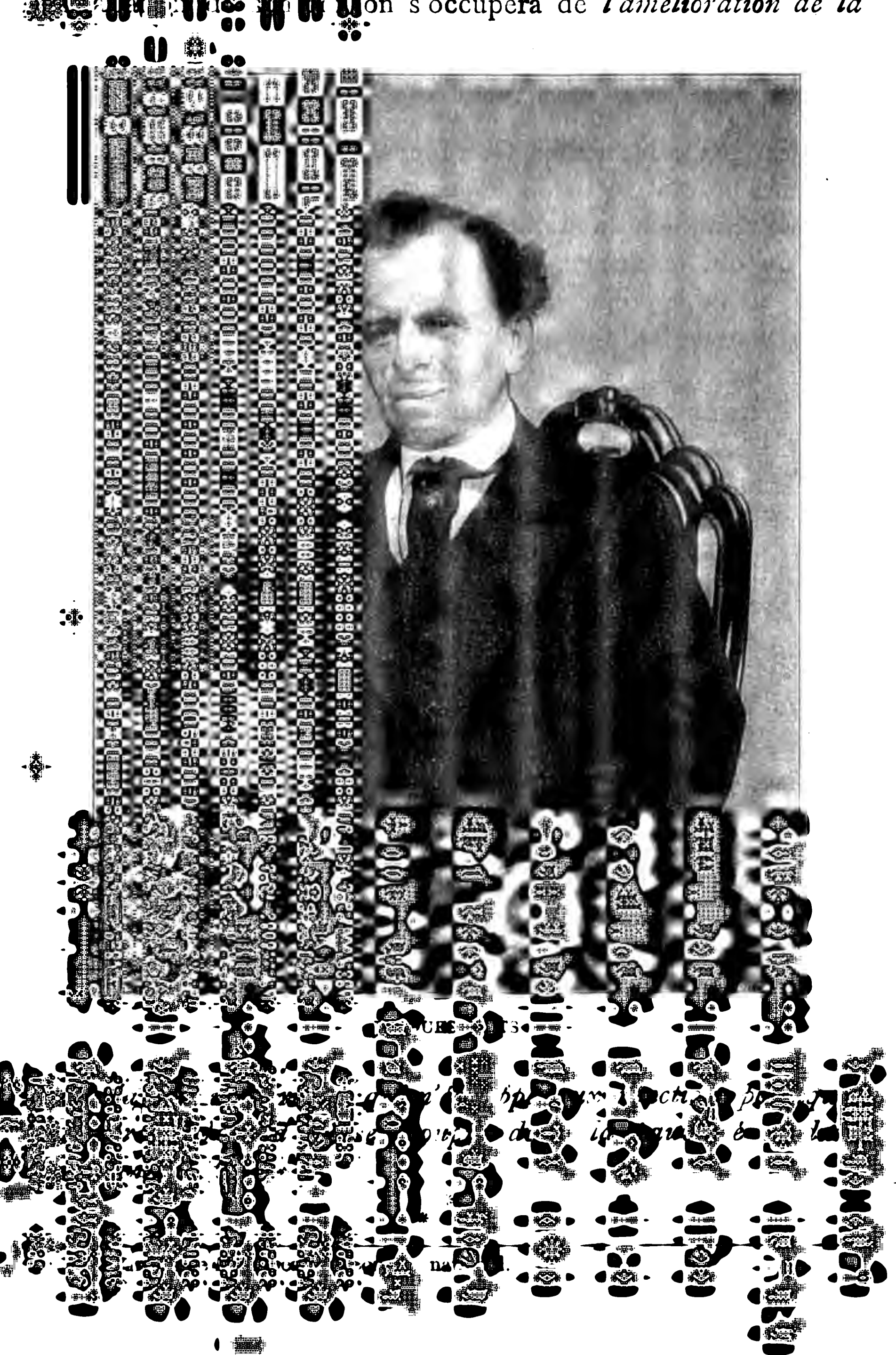
» Il faut que le peuple soit heureux ; sans quoi nul n'a le droit de l'être autour de lui et nul ne l'est en effet ; il y met ordre. Et il n'est qu'un moyen de rendre le peuple heureux, encore une fois, c'est de donner à toutes les forces politiques dont la presse et la tribune disposent, un but, un but unique : *l'amélioration continue de la classe la plus pauvre.* »

Dans son numéro du 10 juillet 1831, l'*Organisateur belge* publia un article intitulé « *Monsieur Lebeau* » dans lequel nous lisons les deux passages suivants relatifs au premier roi des Belges :

« ... Nous saluons aussi l'arrivée prochaine du prince de Saxe-Cobourg, parce que le besoin d'ordre matériel qui se fait vivement ressentir en Belgique, sera au moins momentanément satisfait par les traditions du passé qu'il apporte avec lui, à savoir un reste du principe de la légitimité par droit de naissance, c'est-à-dire sa parenté avec un membre de la corporation des rois, titre encore indispensable aujourd'hui pour un souverain constitutionnel, qui doit représenter les intérêts de l'héritage par droit de naissance, jusqu'à ce que la transformation de ce moyen de *transmission de la propriété* ait fait arriver la *succession de la capacité à la capacité.* »

« ...Nous espérons d'ailleurs que le prince de Saxe-Cobourg sentira qu'il peut acquérir le titre d'élu du peuple, en s'occupant de ses véritables intérêts, à mesure qu'il perdra celui d'élu des rois ; en ne défendant pas les principes féodaux de leur caste, et

[illegible]ons de son précurseur qui nous prédit [illegible]titution politique de la Belgique et [illegible]on s'occupera de *l'amélioration de la*



[illegible]

Après avoir été contrariée à Bruxelles par des perturbateurs inconscients, la propagande saint-simonienne fut vivement combattue et critiquée par les catholiques et les conservateurs.

Comme toujours, on dénatura le but et les tendances des apôtres de l'idée nouvelle. On leur reprocha surtout de poursuivre le partage des biens et lacommunauté des femmes !

En 1832, M. l'abbé G. Moens, de Liége, publia en deux volumes portant le titre : *Revue du Saint-Simonisme,* une prétendue réfutation de la doctrine de Saint-Simon (1).

Ce qui le décida, dit-il, à entreprendre son travail, c'est l'étendue de la propagande des missionnaires venus en Belgique, et les dangers de la propagation de leurs livres, qui avaient été réimprimés à Bruxelles par la maison Louis Hauman et Cie, pour être envoyés dans les principales villes du pays et répandus parmi le peuple.

L'auteur répond à l'ouvrage : *Doctrine de Saint-Simon*, réimprimé à Bruxelles en 1831. Il y choisit de çi, de là, une ou deux phrases et les réfute longuement.

Parlant du dévouement des apôtres saint-simoniens, il répond en ces termes :

« Le dévoûment des saint-simoniens ne prouve pas la valeur de leur doctrine ; toutes les sectes religionnaires et philosophiques, même les doctrines les plus obscures, comptent leurs hommes dévoués ; la réforme, le judaïsme, même le paganisme n'ont-ils pas leur martyrologe comme les vrais enfants de Jésus-Christ ? Ceci prouve-t-il que toutes les doctrines qui comptent leurs martyrs, sont soutenues par les colonnes inébranlables de la vérité ? Non, mais c'est une preuve que l'entêtement et le fanatisme poussent parfois les extravagances humaines jusque dans leurs dernières conséquences. »

Si M. Moens dit vrai, cela se retourne également contre l'Eglise qu'il défend, car celle-ci aussi compte des fanatiques !

Il nous reste à examiner l'influence que les saint-simoniens et leurs idées ont pu avoir en Belgique.

En 1839, c'est à dire quelques années à peine après leur

(1) Liége, imprimerie de Jeunehomme Frères, 1832.

campagne, M. Charles de Coux, professeur à l'Université catholique de Louvain, publia dans la *Revue de Bruxelles*, un article d'une soixantaine de pages sous le titre d'*Histoire du Saint-Simonisme* (1).

Se posant la question : « Que reste-t-il aujourd'hui du Saint-Simonisme ? Il répond : « D'une part, ses doctrines sur la propriété, doctrines qui se sont infiltrées, bien plus qu'on ne le pense, parmi les classes ouvrières, et de l'autre, la réaction religieuse qu'il a si puissamment provoquée ».

Le professeur de Louvain pensait, en 1839, que les idées rénovatrices de Saint-Simon étaient en décadence. Il avait craint un moment en voyant les classes instruites suivre avec sympathie l'enseignement de la doctrine nouvelle. Mais, ajoute-t-il, les extravagances des républicains en France ont mis fin aux progrès du Saint-Simonisme, à cause de la peur qu'avaient les bourgeois conservateurs, petits et grands, d'un bouleversement social, de modifications au régime propriétaire, etc.

« La peur, dit-il, étouffe sous sa main glacée toutes les pensées généreuses, et les hommes doués de quelque clairvoyance, respectent en elle le principe vital de la société actuelle, se réjouissent en quelque sorte des événements qui la raniment, des émeutes qui la rendent si puissante, des complots qui l'empêchent de s'engourdir au sein d'une périlleuse sécurité. »

« La peur, principe vital de la société actuelle » est vraiment une pensée exquise ! C'est sans doute elle qui a décidé les dirigeants de prendre à leur service des agents provocateurs et à faire parler la dynamite officielle !...

Dans une étude précédente : *Des nouvelles théories sociales au XIXe siècle* (2) M. de Coux avait déjà écrit : « Il y eut un moment, vers la fin de 1831, où les catholiques français d'une part et le gouvernement de l'autre, se sentirent saisis d'une grande frayeur, tant le Saint-Simonisme avait étendu le nombre de ses prosélytes, tant était aveugle le fanatisme dont ils étaient animés. Un changement pareil dans les habitudes froides, ironiques,

(1) *Revue de Bruxelles*, numéro du mois d'octobre 1839.
(2) *Revue de Bruxelles*, du mois d'août 1839, pages 105-106.

égoïstes de la partie incrédule de la population, de cette partie si facile à soulever contre l'autorité royale par un appel à ses passions démocratiques, si facile à irriter par un appel à ses préjugés antireligieux, est assurément le phénomène le plus extraordinaire du XIXe siècle, et nous comprenons presque que l'on y vit un véritable miracle, si depuis longtemps plusieurs causes ne s'étaient réunies pour préparer les esprits à l'avènement d'un système social nouveau ».

* * *

Ce qui est resté de la propagande saint-simonienne et ce qui a dû influencer les esprits après 1830, c'est avant tout *l'idée d'organisation* qui fut la grande pensée synthétique de la doctrine de Saint-Simon.

L'exploitation industrielle du globe fut le but commun d'activité de Saint-Simon et de ses disciples :

» Il fut un temps — écrit Enfantin, — il fut un temps qui n'est pas loin, où les grandes questions politiques s'appelaient liberté de la presse, libertés municipales, liberté individuelle. A une autre époque, elles s'appelaient Austerlitz, Iéna, Wagram ou Marengo... Aujourd'hui c'est près de Rothschild qu'il faut voler ou sur les rails qu'il faut marcher, si l'on veut se mêler vraiment aux grandes affaires de ce monde. »

En matière industrielle, les saint-simoniens qui étaient à la fois des théoriciens et des praticiens, ont touché en quelque sorte à tout.

On leur doit la théorie des banques et le service financier. Dès 1832, Michel Chevalier, qui appartenait à l'école saint-simonienne, avait déclaré que le Chemin de fer serait le symbole le plus parfait de l'association universelle. Et, n'est-ce pas à Rogier, qui fut saint-simonien, que l'on doit la création de la première ligne de chemin de fer sur le continent, qui fut exploitée par l'Etat, et dont le ministre de l'Intérieur, M. de Theux, ne voulait pas ?

Quand on relit les ouvrages de Saint-Simon et de ses disciples, on y trouve toutes les formules employées encore aujour-

d'hui pour critiquer l'organisation sociale actuelle, et l'on constate que les réformes inscrites dans le programme de la démocratie socialiste, au début du XX[e] siècle, avaient déjà été préconisées il y a quatre-vingts ans par cette école (1).

Le socialisme, pour les Saint-Simoniens, est le contraire de l'individualisme.

« Deux principes sont en présence, dit Laurent dans un de ses discours. Le socialisme et l'individualisme. Là où domine le principe socialiste (car le socialisme a existé dans l'état normal des sociétés et à toutes les époques de foi), la société ne reste pas indifférente au sort d'aucun des ses membres... »

La réforme du régime de la propriété individuelle, par la suppression de l'héritage, a été la réforme préférée des saint-simoniens. L'héritage était considéré par eux comme une prime à l'oisiveté et, dès 1831, leur principal organe, *Le Globe,* faisait campagne en faveur d'un impôt progressif sur les successions.

Ne demandaient-ils pas, en même temps que l'abolition de tous les privilèges de naissance, sans exception et par conséquent la suppression de l'héritage, que tous les instruments de travail, les terres et les capitaux,qui forment aujourd'hui le fonds morcelé des propriétés particulières, soient réunies en un fonds social, et que ce fonds soit exploité par association et hiérarchiquement, de façon que la tâche de chacun soit l'expression de sa capacité et sa richesse la mesure de ses œuvres ?

Il est donc resté beaucoup de choses de la doctrine de Saint-Simon et des prédications de ses disciples, et nous retrouverons plus tard, dans la suite de ce travail, des traces profondes de leur propagande, de leur enseignement et de leur ardent prosélytisme !

---

(1) Lire à ce sujet une très curieuse conférence faite à l'Union catholique de Lille, par M. J. E. Fidao, et publiée dans l'*Association catholique,* livraison du 15 août 1902.

CHAPITRE VII

Le Mouvement populaire. — Les Premiers Meetings ouvriers

LES IDÉES DÉMOCRATIQUES APRÈS 1830. — PÉTITION D'OUVRIERS RÉCLAMANT DES RÉFORMES. — ADOLPHE BARTELS. — LUCIEN JOTTRAND. — JACQUES KATS. — JEAN PELLERING. — LES PREMIERS MEETINGS OUVRIERS. — LA PROPAGANDE PAR LE THÉATRE, LES RÉUNIONS ET LA PRESSE.

Immédiatement après le vote de la Constitution, le peuple, dans ce qu'il avait de plus intelligent et de plus clairvoyant, protesta contre l'escamotage de la révolution par les chefs de la grosse bourgeoisie.

Cette Constitution était superbe en apparence : elle proclamait les grands principes de liberté, d'égalité, de souveraineté populaire! mais, au fond, elle organisait un ordre politique dont la masse se trouvait exclue et qui donnait la souveraineté à une infime minorité de citoyens.

La liberté de la presse était proclamée, mais on conservait le timbre des journaux, rendant le prix de ceux-ci trop élevé pour la masse. Au surplus, la grande majorité du peuple ne savait pas lire.

La liberté d'association existait ; mais, lorsque les démocrates voulaient se réunir et s'associer, la police et des agents provocateurs soudoyés par elle y mettaient obstacle, comme ce fut le cas, nous l'avons vu plus haut, pour les prédications saint-simoniennes. D'ailleurs, dans quel but les travailleurs se seraient-ils associés? Pour s'occuper de la chose publique, des élections? Mais ils ne possédaient pas le droit de vote ; ils ne faisaient pas partie du « pays légal ». Pour défendre leurs intérêts professionnels et économiques ? Mais la loi leur interdisait de s'entendre, de se coaliser pour améliorer leur condition, augmenter les salaires, diminuer la durée du travail !

« Tous les pouvoirs émanent de la nation », disait la Consti-

tution ; mais la nation, c'était quelque quarante mille gros censitaires, les vrais maîtres de la Belgique nouvelle, qui comptait cependant quatre millions d'habitants...

Au fond donc, la Constitution belge, avec les dirigeants qui étaient chargés de l'appliquer, était une hypocrisie, une œuvre de duplicité.

M. Nothomb, ministre de l'intérieur, le déclara un jour, sans détour : « *Notre Constitution, disait-il, n'est bonne que parce que le peuple consent à ne pas l'employer tout entière !* »

Et le bon ministre réactionnaire et ses collègues s'employèrent de leur mieux pour que le peuple ne pût user des libertés et des droits constitutionnels.

Peu de jours après le vote de la Constitution, un mouvement de mécontentement se manifesta dans les couches populaires.

Des ouvriers de Gand protestèrent contre l'escamotage de la révolution. Ils envoyèrent une pétition à la Chambre réclamant énergiquement :

Le suffrage universel direct;

L'instruction universalisée;

La liberté illimitée de réunion, d'association et de presse, pour que, disaient-ils, les prolétaires belges puissent s'organiser à l'exemple des prolétaires anglais ;

L'impôt progressif et exclusif sur les riches;

La limitation du droit d'héritage, etc., etc.

Ils disaient en terminant : « le peuple aussi veut jouir des fruits de la révolution. »

Le mouvement de protestation des ouvriers gantois eut de l'écho, et des ouvriers de Bruxelles, de Liége et d'autres villes pétitionnèrent à leur tour pour réclamer leur part effective de souveraineté nationale et des réformes capables d'améliorer leur sort.

Mais un refus dédaigneux leur fut opposé par la classe dirigeante, qui fit répandre le bruit, par la presse servile, rédigée en grande partie par des journalistes français, que les protestations étaient une pure manœuvre orangiste ou l'œuvre d'anarchistes qui voulaient, en réalité, le partage des biens !

Pendant ce temps, dans les pays voisins, les idées démocratiques faisaient des progrès sérieux.

Mais quelle différence entre les procédés des gouvernants anglais et ceux des français !

En Angleterre, deux grands partis se partageaient tour à tour le pouvoir : les conservateurs et les libéraux.

Les conservateurs représentaient plus spécialement la grande propriété foncière ; les libéraux étaient surtout les mandataires des industriels et des commerçants.

Quand les conservateurs étaient au pouvoir, ils s'occupaient de faire des réformes en faveur des ouvriers industriels. Par contre, les libéraux légiféraient de préférence en matière agraire, améliorant le sort des fermiers et des travailleurs agricoles.

L'Angleterre, on le sait, fut la première nation qui s'occupa de protéger les travailleurs.

Dès 1802, le travail des enfants fut réglementé, et cette législation fut perfectionnée en 1833 et plus tard encore.

Dès 1825, le droit de coalition, de grève, fut reconnu aux ouvriers. En 1831, le *truck system* ou payement des salaires en nature, fut interdit. En 1842, le travail des femmes fut réglementé et, deux années plus tard, une loi institua l'inspection des fabriques.

La réforme électorale de 1832 n'avait cependant pas satisfait les travailleurs ni les esprits avancés de la bourgeoisie, et le mouvement Chartiste s'organisa sérieusement, réclamant, au moyen de pétitionnements, de démonstrations grandioses, de meetings, le suffrage universel et d'autres réformes politiques et économiques de nature à améliorer la condition de la classe laborieuse et pauvre.

Sur ce mouvement, très intense et très populaire, la presse belge garda soigneusement le silence ; elle craignait sans doute la contagion de l'exemple !

A l'encontre de ce qui se passait en Angleterre, où les dirigeants avaient su éviter des révolutions en faisant en temps utile des concessions au peuple, la France, dès le lendemain de la révolution de juillet, vivait en pleine réaction.

La liberté d'association, de réunion n'y existait pas et la liberté de la presse, subissait des entraves continuelles de la part du pouvoir. Aussi, ne pouvant agir au grand jour, les mécontents

constituèrent-ils des sociétés secrètes et organisèrent des conspirations et des émeutes. Plusieurs attentats eurent lieu contre la vie de Louis-Philippe.

Alors que la presse belge dévouée au pouvoir laissait ignorer au public les manifestations pacifiques d'un peuple libre comme le peuple anglais, elle donnait force détails sur les sociétés secrètes, les attentats, et les émeutes, de façon à effrayer la bourgeoisie et faire admettre toutes les mesures oppressives et réactionnaires.

Selon le mot de M. Nothomb, les Belges étaient libres, mais à condition de ne pas user de leurs libertés, de même qu'ils étaient souverains... par l'intermédiaire de quelques milliers de gros censitaires.

Nous avons vu que déjà en 1831, les réunions démocratiques convoquées au cabaret « *A la Bergère* », ne purent se tenir, à cause de l'intervention perturbatrice des policiers. C'est ainsi que le pouvoir nouveau comprenait la pratique du droit de réunion et d'association !

Comment dès lors parler au peuple de ses droits et de ses intérêts, puisqu'il ne lisait pas ou peu ?

Après l'avortement, au point de vue démocratique, de la révolution de 1830, et après le départ de Louis De Potter pour Paris, il ne restait, pour continuer la lutte, que quelques rares hommes.

D'abord Adolphe Bartels, puis Lucien Jottrand, ensuite Jacques Kats et Jean Pellering, enfin, peu de temps après, les deux frères Alexandre et Félix Delhasse et leurs collaborateurs du *Radical*.

Bartels avait été un des membres les plus actifs de l'opposition au gouvernement hollandais. Il fut de ce chef poursuivi et emprisonné au même titre que De Potter et Jottrand. Il était catholique, mais démocrate et républicain ; plus tard il devint socialiste.

En 1834, il publia un gros volume de 600 pages : *Les Flandres et la Révolution belge*. En même temps, il éditait un journal, *Le Progressiste*, dans lequel il soutenait que remplacer un gouvernement de droit divin par un gouvernement électif ne

peut pas suffire et qu'il faut abolir peu à peu toute espèce de gouvernement, en transformant l'Etat en une simple agence administrative. C'est dans cette pensée qu'il déclarait utile de commencer par supprimer l'armée et abolir les douanes.

Le *Progressiste* ne vécut pas longtemps, car les temps étaient durs pour les journaux avancés. Bartels fonda peu après le *Patriote belge*, organe démocrate socialiste, dans lequel il exposa ses idées avec plus de netteté. Mais ce dernier journal fut condamné, en la personne de son rédacteur, à deux ans de prison et disparut à son tour.

Infatigable, Bartels fonda plus tard, avec Lucien Jottrand et les frères Delhasse, le *Débat social*, dont il fut le directeur.

Les idées qui furent développées dans ce journal se ressentirent fortement de la critique mise en honneur par l'école de Charles Fourier.

Bartels n'était pas seulement un démolisseur, c'est-à-dire un adversaire du régime social existant ; il était aussi un réformateur.

C'est ce qui ressort clairement de son *Essai sur l'organisation du travail* qui parut en 1842 et dont voici les idées essentielles :

1. Le droit de vote doit être général, afin que tous les intérêts soient représentés et que chaque individu puisse arriver à la satisfaction de ses besoins ;

2. L'industrie et le commerce doivent être socialisés et chacun doit recevoir en raison de l'efficacité de son travail ;

3. La démocratie belge doit se former en république ;

4. L'Etat doit diriger toute l'industrie, comme à présent les postes, les chemins de fer, la monnaie, mais sans castes privilégiées ;

5. Le gouvernement doit n'avoir qu'un caractère fonctionnariste et être la représentation de la totalité des citoyens et des intérêts ; c'est pourquoi le peuple doit avoir le droit de nommer ses mandataires ;

6. Tout pouvoir doit émaner de la nation ; tous les Belges doivent être égaux devant la loi ;

7. La magistrature doit être élue ;

8. La liberté doit consister en ce qu'on puisse se procurer tout le nécessaire par son travail. Les communistes sont dans une grande erreur, quand ils veulent traiter tous les hommes de la même manière ; l'homme doit être le maître du fruit de son travail ;

9. Chacun a le droit de posséder une propriété individuelle;

10. Pour réaliser le socialisme, deux phases sont à parcourir. Dans la première, il faut faire tout ce qui peut être fait, sans toucher ni à la propriété, ni à ses abus; dans la seconde, on doit en supprimer les abus. Dans la première phase, l'Etat rachètera toutes les propriétés foncières et industrielles ; les propriétaires et les capitalistes expropriés jouiront en retour, eux et leurs enfants nés et à naître d'un mariage déjà conclu, d'une rente viagère équitablement fixée. Les descendants des expropriés auront leur instruction et leur existence assurées par l'Etat.

La seconde phase socialiste commencera après l'accomplissement de cette expropriation ; alors, la propriété individuelle est fondée exclusivement sur le travail et les profits personnels;

11. L'Etat prendra soin des vieillards et des infirmes;

12. Le travail de chacun sera payé par une certaine quantité des produits du travail général, car la consommation sera productive et profitera à la collectivité ;

13. La concurrence a brisé les entraves du travail et perfectionné l'industrie, mais il est urgent de rétablir l'ordre et la paix dans le travail, comme aussi l'harmonie des intérêts.

Tout cela paraît un peu confus et contradictoire. Il y a dans ce plan social une combinaison de saint-simonisme, de fouriérisme et de collectivisme avant la lettre.

En 1839, Adolphe Bartels, en compagnie de Jacques Kats, comparut devant la Cour d'assises du Brabant.

Au moment où le gouvernement belge demandait aux Chambres l'adoption du traité des 24 articles, qui cédait à la Hollande une partie des provinces du Limbourg et du Luxembourg, les deux démocrates avaient tenté d'ameuter la population et de peser sur les Chambres. Ils voulaient résister par la force à la Hollande et, dans ce but, ils avaient adressé un appel à l'armée.

De là des poursuites pour avoir, comme le disait l'acte d'accusation, par des écrits imprimés et par des discours tenus dans des lieux publics :

1° Excité directement les citoyens ou habitants à lever ou à faire lever des troupes armées, à enrôler ou engager, faire enroler ou engager des soldats, sans ordre ou autorisation du pouvoir légitime ;

2° Aux mêmes lieux et époques, par des écrits imprimés et discours, excité directement les officiers ou commandants à retenir contre l'ordre du gouvernement, des commandements militaires, et à tenir des troupes rassemblées après que le licenciement ou la séparation en aurait été ordonnée : lesquelles provocations n'ont été suivies d'aucun effet.

Kats était accusé en outre d'avoir méchamment et publiquement attaqué l'inviolabilité de la personne du Roi et de l'avoir méchamment et publiquement injurié...

L'acte d'accusation, document de 58 pages (1), était daté du premier mai 1837 et était signé par l'avocat général J. D'Onethem.

***

Lucien Jottrand, né à Genappe, le 30 janvier 1804, était avocat à Bruxelles et ancien membre du Congrès national; il était à la fois catholique et démocrate.

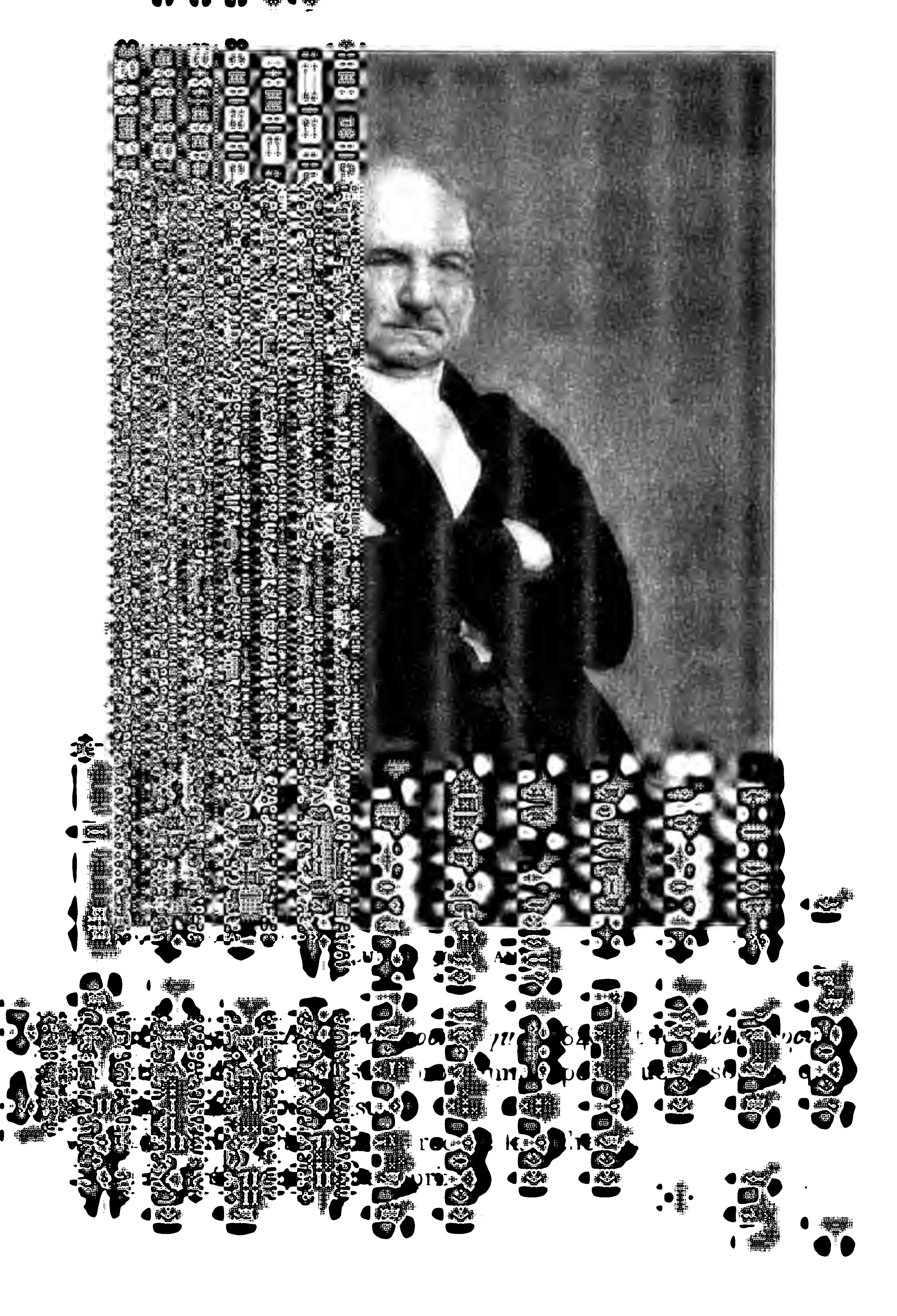
Bien que d'origine wallonne, il n'aimait guère les peuples latins qu'il disait être en décadence, et toute sa sympathie allait aux allemands, anglais et américains. Il parlait et écrivait le flamand et il fut dès 1834 un des initiateurs du mouvement flamand en Belgique.

A partir de 1826, il collabora au *Courrier des Pays-Bas*, qui devint plus tard le *Courrier belge* et dont il resta l'unique propriétaire jusqu'en février 1839.

Sa sympathie pour le peuple flamand le porta à encourager les débuts de Jacques Kats, dans sa propagande en langue flamande par le théâtre, les meetings et les journaux.

(1) Bruxelles, chez Deltombe, imprimeur, 41, rue de Louvain.

[illegible]pirateur et son guide, et ainsi s'explique [illegible] idées sur un grand nombre de points. [illegible] *Courrier belge* et plus tard dans le



L'armée permanente est abolie.

Les dépenses publiques sont à la charge exclusive des classes riches.

Les impôts de consommation sont modifiés ou supprimés.

Les successions paient un droit progressif, de façon à supprimer progressivement l'héritage en commençant par l'héritage collatéral.

Les biens des décédés n'ayant pas d'héritiers directs appartiennent à l'Etat.

Les grandes propriétés sont abolies.

Le capital et le travail s'associent.

Les travailleurs sont intéressés dans l'administration des fabriques, usines et ateliers.

Les enfants sont élevés aux frais de l'Etat, de façon à établir l'égalité du point de départ dans la vie.

*
* *

Jacques Kats, né à Anvers, le 3 mai 1804, était le fils d'un officier hollandais qui avait été mêlé aux conspirations républicaines et qui, à la suite d'un duel où il avait eu le malheur de tuer son adversaire, s'était réfugié à Bruxelles.

Là, le père Kats connut la misère, qui l'obligea à faire de son fils un ouvrier tisserand. Le jeune homme était fort studieux. Il étudiait sa journée de travail finie, et bientôt en sut assez pour ouvrir une école.

Malheureusement,les élèves ne se présentèrent pas en grand nombre et Jacques Kats dut se faire marchand de tabac et de cigares. L'adversité ne lui fit cependant pas oublier ses frères malheureux, et il poursuivit sa propagande avec une opiniâtreté et un talent remarquables.

En 1833, Kats fonda à Bruxelles une société ouvrière, sous le nom de *Verbroedering (Fraternité)*. Cette association avait pour but d'instruire les ouvriers et de propager les principes démocratiques. C'est dans cette association qu'il fut décidé d'organiser des réunions publiques, pour y exposer les idées d'émancipation populaire et discuter les événements du jour.

C'est là aussi que naquit l'idée d'organiser des représentations théâtrales de pièces à tendance démocratico-socialiste et anticléricale. Mais cette propagande entraînait nécessairement des dépenses et les membres du *Verbroedering* étaient de malheureux ouvriers.

Ce furent, nous apprend Kats lui-même, dans son ***Belgische volks Almanak*** pour 1875, des démocrates bourgeois: Alexandre Gendebien, Lucien Jottrand et le général Le Hardy de Beaulieu qui, par des dons volontaires, soldèrent une bonne partie des dépenses.

En 1836, sous l'inspiration de L. Jottrand et à l'instar de ce qui se pratiquait librement en Angleterre, l'ouvrier Jacques Kats organisa les premiers meetings d'ouvriers à Bruxelles. Il écrivit aussi une série de pièces de théâtres, à la portée des travailleurs, et forma un groupe d'ouvriers flamands qui les jouèrent dans de petits théâtres improvisés dans les cabarets de la capitale et des faubourgs (1).

Ces représentations étaient données le dimanche et le lundi soir et elles étaient suivies par un nombreux public.

Le succès qu'elles obtinrent mécontenta le ministère, au point que, dans la discussion de la loi communale, le ministre de Theux proposa un article autorisant les conseils communaux à empêcher les représentations qui seraient contraires aux mœurs. C'était un moyen détourné de rétablir la censure ! Aussi, de vives protestations se firent aussitôt entendre. Le public réclama des représentations du *Tartufe* de Molière et ces spectacles eurent un tel succès que le gouvernement dut renoncer à ses projets liberticides.

Jacques Kats, qu'un journal de l'époque appelait le ***Molière des cabarets flamands***, fut calomnié et vilipendé par les amis du pouvoir et surtout par la presse (2).

(1) Dans son livre : *Die Soziale Bewegung in Frankreich und Belgien*, publié en 1845, Karl Grün parle avec éloge de l'ouvrier Jacques Kats, qu'il appelle l' O'Conell des ouvriers brabançons et flamands.

(2) « Vingt journaux se publient à Bruxelles, sous la direction et la rédaction exclusives d'écrivains français n'ayant ni un état de fortune qui puisse leur donner quelqu'indépendance, et, à défaut de leur caractère, les garantir contre les séductions de l'or officiel; ni une position civile qui les mette à l'abri des lois d'expulsion qu'eux-mêmes, tant leur condition est misérable » ont été forcés d'aider le pouvoir à arracher à nos Chambres. » (*Le Courrier belge*, 8 septembre 1836.)

Quelques-unes des pièces de Kats furent imprimées.

Dans une de ses lettres datées de Bruxelles, 23 octobre 1844, Karl Grün, qui rendit visite à Kats èt assista à un de ses « prêches » et à une de ses représentations, écrit cette page intéressante :

« Dimanche dernier, je fus au meeting flamand. La salle de réunion est dans un estaminet au boulevard, non loin de la Porte de Cologne. Ici « prêche » Jacob Kats, le socialiste flamand, l'O' Conell des ouvriers brabançons et flamands. Après que le gouvernement, par toutes sortes d'intrigues, l'eût expulsé des lieux de réunion ordinaires, il acheta une maison avec son mobilier et fait maintenant de la propagande dans son propre local et à la faveur du droit de réunion reconnu par la Constitution belge.

» Je pénétrai dans une salle longue et étroite, dont le fond était converti en théâtre et dont la partie antérieure était un cabaret avec un comptoir. De 150 à 200 personnes avaient pris place sur des bancs en bois, qui coupaient la salle en travers et s'étendaient depuis le théâtre jusqu'au comptoir. Des hommes et des femmes, des jeunes gens, tous endimanchés et appartenant tous à la classe ouvrière, d'après l'aspect de leurs mains. Tous les yeux étaient fixés sur la scène, du haut de laquelle pérorait d'une voix de basse un homme d'âge moyen, véritable « tête carrée » avec des cheveux crépus et des traits durs. C'était Jacob Kats. Ce « gueux brabançon » comme on pouvait l'appeler, articulait tellement bien, soulignait son langage de gestes si expressifs, que je compris tout ce qu'il développa.

» Il n'y a pas longtemps, disait-il, une servante recevait une lettre et comme son maître était absent, elle prit dans le secrétaire de celui-ci l'argent pour acquitter le port. Quand son maître rentra, elle lui expliqua, en lui remettant la lettre, comment elle s'y était prise pour payer le facteur. Le maître porta plainte contre elle du chef de vol et elle fut arrêtée préventivement. Après quinze jours de prison, elle fut remise en liberté, rien de répréhensible n'ayant été relevé à sa charge. Aujourd'hui, elle cherche vainement un place dans une autre maison. N'a-t-elle pas été en prison ? — Quand un riche, par

quelque spéculation, vole deux mille francs, il lui suffit, pour rester en liberté, de verser une caution de 500 francs et il lui reste 1,500 francs — pour passer la frontière. Qu'un pauvre diable prenne un pain et il est jeté en prison.

» Ceci vous démontre, chers amis, que l'égalité devant la loi n'existe pas, que le pauvre est sans cesse persécuté et sacrifié, que le riche est toujours avantagé. L'égalité devant la loi n'existera que lorsque le travail sera organisé. »

« Kats a monté un théâtre flamand, et la même scène qui, les décors enlevés, se transforme en tribune, sert le soir à la représentation de pièces flamandes. Je vis jouer : *De Verlichte Boer (Le Paysan éclairé),* qui n'est rien autre qu'une discussion entre le bon sens et les affirmations dogmatiques et morales des prêtres. Le paysan éclairé lit les *Paroles d'un croyant* de Lamennais et convertit aux doctrines altruistes de celui-ci, les autres paysans, ses frères. Il s'aperçoit qu'un curé cherche à séduire sa femme, en lui montrant son mari comme irrémédiablement perdu. Il enferme le curé sous un grand frêt et s'aperçoit qu'il lui a volé aussi ses « Paroles d'un croyant ». Il appelle ses amis et le curé est expulsé.

» Dans ce théâtre, Kats est à la fois l'auteur dramatique, le directeur du théâtre, le premier rôle, le régisseur parlant au public, le chef d'orchestre, le souffleur et le lampiste. »

Un petit groupe d'ouvriers se joignit peu à peu à Kats. Parmi eux, il faut noter Jean Pellering, ouvrier bottier, né à Bruxelles le 24 octobre 1817.

Lorsque survinrent les événements de septembre 1830, Pellering, bien qu'âgé de 13 ans seulement, prit part aux manifestations et aux émeutes qui aboutirent à la séparation de la Belgique et de la Hollande.

Pellering aida Kats dans sa propagande. Il fut arrêté en 1839 dans une bagarre qui éclata Place de la Monnaie au sujet du Traité des 24 articles. Nous le retrouverons plus tard dans tous les mouvements politiques, économiques ou de libre pensée.

Jean Pellering est mort à Bruxelles le 15 juin 1877 (1).

* * *

(1) Voir *Histoire de la Coopération en Belgique,* Tome 1, pages 312 et suivantes.

Le lundi, 5 septembre 1836, quelques démocrates flamands, ayant pour chef l'ouvrier Kats, organisèrent à Bruxelles le premier meeting ouvrier.

Ce fut toute une affaire !

Le gouvernement s'émut. La presse calomnia à l'avance les organisateurs. Elle dénatura leur but et leurs tendances, et chercha à effrayer la bourgeoisie en répandant le bruit que la réunion serait suivie de scènes de carnage et de pillage !

De son côté, la police secrète reçut l'ordre de provoquer des troubles.

Plus de 500 personnes assistèrent au meeting. Le commissaire de police, Courouble, ceint de son écharpe, et d'autres policiers en bourgeois assistés de quelques individus égarés, crièrent et tempêtèrent pour empêcher les orateurs de parler. Bientôt une bataille en règle s'engagea. Deux des organisateurs du meeting, Kats et Michaets, furent arrêtés. Le commissaire de police, Courouble, le principal organisateur du tapage, fut entouré par des ouvriers et conduit au bureau du Marché-aux-Grains, comme un vulgaire malfaiteur ! Une plainte fut déposée à sa charge et il fut poursuivi en même temps que les deux ouvriers démocrates. Naturellement, le commissaire fut acquitté, lui le perturbateur, tandis que Kats et Michaets, qui étaient en règle avec la Constitution, furent condamnés !

Seul, le *Courrier belge* prit la défense des organisateurs du meeting. Dans son numéro du jeudi 8 septembre 1836, il publia un article signé L. J. (initiales de Lucien Jottrand), portant pour titre *Les réunions populaires*, et dont voici des extraits :

« Ecarté provisoirement de la scène qu'il avait lui-même conçue et créée, Kats se rabattit, et toujours dans l'intérêt exclusif des classes abandonnées dont il fait partie, sur l'enseignement par la voie plus lente de la presse périodique. Il fonda le journal flamand, *De Ware Volksvriend;* et les premiers et difficiles succès qu'il obtint dans cette carrière épineuse où, comme dans l'autre, à chaque pas, il heurtait un ennemi, le relevèrent un peu de son découragement. Nous nous faisons gloire d'avoir été les premiers à le défendre contre les mille calomnies auxquelles il se vit bientôt en but. Peut-être avons-nous un regret aujourd'hui,

celui d'avoir laissé circuler si longtemps ces calomnies, sans nous être donné la peine d'aller voir si elles étaient fondées ; et d'avoir attendu les provocations de gens qui se trompaient sans doute sur le motif de notre silence, avant de prendre en main la cause d'un homme, dont tant de précédents auraient dû nous enseigner que nos prêtres intolérants et nos aristocrates égoïstes avaient juré de faire une victime.

» L'attitude que prit, peu de temps après, la classe ouvrière en Angleterre, et les meetings célèbres où elle exprima, avec tant d'énergie et de talent, ses propres besoins, en même temps qu'elle manifesta sa sympathie pour les douleurs actuelles du peuple français et pour les efforts récents du peuple espagnol occupé à reconquérir la liberté, suggéra sans doute à Kats un nouveau moyen d'appliquer son apostolat. Il conçut le meeting flamand. L'idée de cette imitation des mœurs d'un peuple dont notre histoire nationale, notre caractère national, nos institutions nationales nous rapprochent à tant de titres, devait naturellement venir à celui qui avait trouvé peu de temps auparavant le moyen du théâtre populaire.

» Les meetings eurent lieu, et comprenant mieux cette fois, par les antécédens, les idées et la mission de Kats, nous n'hésitâmes pas un seul instant à applaudir à sa nouvelle tentative. Nous cherchâmes seulement, par nos conseils, à le mettre en garde contre l'intrusion dangereuse des étrangers parmi ceux qu'il voulait réunir pour leur parler de leurs droits comme belges ; et nous l'avertîmes en même temps de se défier des pièges que ne manqueraient pas de lui tendre encore les mêmes ennemis qui l'avaient poursuivi dans l'ombre, quand il s'agissait de son théâtre.

» Et puis, n'était-ce pas une nouvelle réalisation d'un de ces grands principes de notre belle Constitution, le droit de s'associer, de s'assembler et de délibérer paisiblement ; droit sacré pour tout le monde dans notre pays, et destiné évidemment par les auteurs de notre charte nationale, à l'usage spécial des classes les plus nombreuses et les plus faibles, puisque mille autres moyens d'enseignement et de communications d'un autre genre sont à la portée exclusive de toutes les autres classes !

» Les meetings flamands attirèrent bientôt, comme nous nous y attendions, les mêmes menées qui avaient servi d'abord contre l'abbé Helsen, puis contre le théâtre populaire. Un premier succès vient d'être obtenu de ces menées, succès qui, cette fois du moins, ne sera qu'éphémère et servira à consolider plutôt qu'à faire ajourner encore l'introduction des assemblées du peuple, dans nos mœurs politiques.

» Mais pour calmer les craintes réelles chez quelques esprits faibles, pour déjouer l'affectation de terreurs simulées chez un grand nombre de misérables égoïstes et de honteux exploiteurs de préjugés, le plus pressé était de faire comprendre clairement la filiation et le but de ces meetings, dont il serait si commode à certains politiques de créer un épouvantail au pays. »

Quelques jours plus tard, Lucien Jottrand publia un nouvel article intitulé : *Les doctrines sociales de l'ouvrier Kats* :

« La tâche que nous avons entreprise, dit-il, d'éclairer les gens de bonne foi sur la tendance des doctrines de l'ouvrier Kats, en butte aujourd'hui à tant de calomnies, nous amène à parler de lui comme journaliste, après avoir parlé de lui comme dramatiste populaire.

» Lorsque les intrigues de quelques prêtres et de quelques familles nobles de Bruxelles, dont les noms sont au bout de notre plume, tant ces intrigues ont été notoires et patentes, eurent réussi à décourager Kats, dans ses premiers efforts pour monter un théâtre populaire, il se rejeta sur la liberté de la presse, et crut pouvoir continuer plus facilement, à l'aide d'un petit journal, la mission qu'il s'était donnée parmi ceux de sa classe.

» Il rédigea une petite feuille flamande sous le titre d'*Uylenspiegel* (1), nom du héros d'un vieux roman populaire, célèbre parmi les classes inférieures, dans les villes et les campagnes de nos provinces flamandes. Ce titre seul annonçait quel serait le but principal de la publication ; car *Uylenspiegel*, mot

(1) « C'est de ce nom d'*Uylenspiegel*, et des tours qu'il jouait aux moines, que sont venus les mots français *Espiègle*, *Espiègleries*, passés dans cette langue, très probablement vers les 14e et 15e siècle, époques de rapports fréquents entre les français et les flamands, d'abord pour les affaires de la Flandre, puis, pour celles des ducs de Bourgogne. »

qui signifie « miroir pour les hiboux », est surtout fameux, dans le vieux roman en question, pour les bons tours qu'il joue aux moines et aux prêtres ignorants, ivrognes, gourmands, luxurieux, avides.

» La nouvelle feuille s'attacha donc principalement à faire la guerre aux passions et aux travers de certains membres de notre clergé moderne, à recueillir et à publier les faits et les anecdotes les plus propres à mettre en lumière ces passions et ces travers.

» Nous ne savons pas au juste les personnes qui aidèrent ou encouragèrent Kats dans ce genre de publication ; mais ce qui est certain, c'est que ce ne sont pas les mêmes qui depuis ont montré de la sympathie pour le courage et la persévérance de cet ouvrier, et qui l'ont enfin ouvertement défendu comme nous avons entrepris de le faire nous-mêmes, contre d'indignes persécutions. L'*Uylenspiegel* avait pris une route que la liberté de la presse permet de prendre, comme toutes les autres ; nous croyons même que dans notre pays, et en s'adressant à des classes différentes de celles auxquelles Kats voulait parler, cette route peut être exploitée par des esprits d'une certaine tournure, avec quelque avantage, pour le triomphe définitif de la vérité sur l'hypocrisie. A d'autres époques, et toute acception faite de la différence du mérite, Rabelais, pour ne citer que celui-là, a prouvé toute la puissance de la satire exagérée et même un peu dévergondée, contre un genre d'ennemi qui réfugie d'ordinaire ses vices les plus honteux, sous l'abri adroitement élevé des convenances et du respect humain. A notre avis, cependant, Kats l'ouvrier eut tort de substituer exclusivement cette marche, à celle qu'il avait d'abord adoptée, pour l'enseignement par son théâtre... »

Les premiers meetings ouvriers, surtout à cause de l'intervention policière et des poursuites contre des citoyens qui avaient commis le seul crime de prendre au sérieux les libertés constitutionnelles, firent beaucoup de bruit, non seulement en Belgique, mais encore à l'étranger.

Au mois de novembre 1836, un journal de Londres, le *Constitutionnel*, publia tant en anglais qu'en français, une *Adresse*

de l'Association des ouvriers de Londres aux classes ouvrières en Belgique, (1).

Ce document, peu connu, est des plus curieux, tant par les principes qui y sont défendus, que par les moyens que les auteurs y préconisent pour émanciper la classe des travailleurs. Que l'on en juge :

« Compagnons producteurs de la richesse ! Notre avis est que ceux-ci, dans quelque pays que ce soit, produisent la richesse véritable, c'est-à-dire l'aliment, le vêtement, l'habitation, et tous les objets essentiels au bien-être de l'homme, et n'ont en réalité qu'un grand intérêt commun. Si quelques contrées sont plus aptes que d'autres à certaines productions, les travailleurs sont là, comme partout, intéressés à obtenir un juste et convenable équivalent de leur labeur, et on ne saurait attenter nulle part à ce principe de justice, sans nuire également à tous. Convaincus donc, que les intérêts de l'universalité des classes ouvrières dans toutes les parties du monde sont identiques, et que les principes d'une amitié fraternelle nous conduiraient à entretenir la paix, l'industrie, un utile échange de sentiments et d'actes, inspirés par une bienveillance réciproque, nous avons cherché pourquoi, de temps immémorial, les dispositions contraires ont été fomentées entre nous.

» Nous nous sommes demandé pourquoi ceux qui dans chaque pays cultivent leurs champs, nourrissent leurs troupeaux, et, par leur savoir-faire, enrichissent, adoucissent l'existence commune, ont tant de fois abandonné leur vocation pacifique pour se jeter dans les luttes sanglantes, et sur un signe de quelque mignon aristocratique ont couru massacrer des hommes qu'ils ne connaissaient même pas, soutenir des querelles qui leur étaient étrangères.

» Frères, cet examen nous a appris que la cause de ces fortes dissentions tient à ce que nous ingnorons notre position véritable dans l'état social ; de là vient que nous nous croyons nés pour travailler, tandis que d'autres auraient seuls le droit

(1) L'*Adresse des ouvriers de Londres* fut reproduite par l'*Observateur* du 19 novembre 1836, 1re année, n° 340, journal publié à Bruxelles.

de jouir; de là vient que nous nous attribuons une infériorité naturelle et que nous nous inclinons en silence devant l'autorité de ceux qui se disent supérieurs à nous. Aussi les gens qui nous gouvernent ont usurpé le pouvoir pour leur avantage, non pour le nôtre ; le maintien de leur puissance, dépendant de l'ignorance, des préjugés, de l'égoïsme de la multitude, ils ont forgé les institutions les plus propres à l'aveugler, à l'asservir ; leurs lois ont été faites pour perpétuer leur pouvoir ; elles ont été employées à engendrer la crainte, la soumission au profit d'une grandeur usurpée, d'une incapacité héréditaire, d'une opulence acquise injustement. Par bonheur cependant pour le genre humain, les écluses que les tyrans du monde avaient bâties pour retenir le torrent des connaissances ont été rompues, nous avons goûté cette onde rafraîchissante, le brouillard de l'ignorance et de la fraude s'est dissipé. Nous apercevons le tort qu'on nous a fait et nous sentons du moins le poids de cet esclavage dont nous n'avons encore pu nous affranchir.

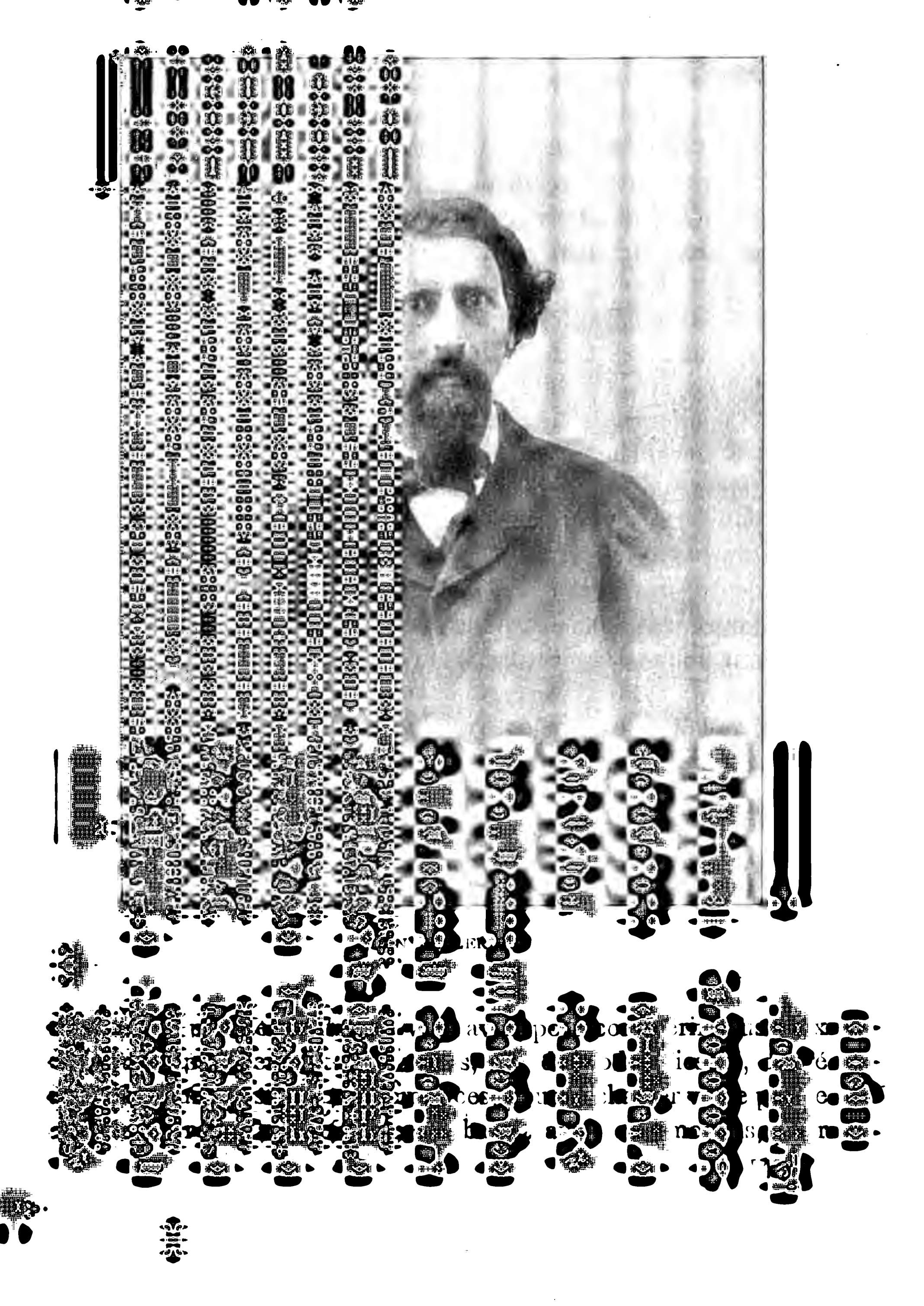
» Notre émancipation tient à la propagation des lumières parmi les classes ouvrières de tous les pays, à ses effets salutaires, à l'exacte appréciation de notre position dans l'état social, à la conscience de notre fonction comme producteurs de la richesse d'où naît notre droit à en tirer profit les premiers. Sachons enfin que si l'éducation développe l'intelligence et rend chacun plus apte à faire son devoir envers la société, ceux qui produisent les moyens nécessaires à l'éducation ont un droit égal, un droit national à ses bienfaits. Sachons que les gouvernements étant institués pour l'avantage de tous, tous ont encore le droit égal aux emplois publics, et que les lois étant faites suivant ce qu'on en dit pour le bénéfice de chacun, chacun doit avoir son suffrage, et participer à leur établissement. Lorsque ces principes seront bien compris par les classes ouvrières, l'ascendant qu'engendre l'intelligence en amènera bientôt une application générale, et alors, compagnons de travail, les tyrans du monde perdront leur pouvoir, les hypocrites leur masque, les trompeurs de l'humanité leurs crédules auditeurs...

» ...Compagnons ! Il y a six ans que par une révolution vous avez changé le gouvernement de votre pays, mais l'igno-

rance où vous étiez des vrais principes, ou le défaut d'union, vous ont fait substituer une de ces familles appelées royales à une autre, une bande d'hommes à placer et d'exploiteurs du peuple à une autre également rapace, également intéressée à perpétuer votre esclavage ; vous êtes les auteurs de la révolution et vous n'y avez rien gagné. Ceux qui n'ont couru aucun danger et qui se moquaient de vos efforts, ont eu tout le profit. Pendant le combat, la vie et la propriété des riches parmi vous n'avaient d'autre protection que votre honneur. Une noble fierté a tenu la place de la loi, et l'Europe vous a vus avec admiration dédaignant de ternir votre victoire par un seul acte de pillage. Comment vous ont été récompensés, tous vos sacrifices, tant de preuves de courage, d'honneur et de patriotisme ? On ne vous juge pas dignes de la moindre participation à ce gouvernement qui ne doit l'existence qu'à vos bras ; en effet, vous êtes esclaves. Le docteur Beaumont (notre compatriote, et le vôtre, puisqu'il a combattu avec vous et a reçu, dans la révolution belge, une grave blessure), le docteur Beaumont l'a très bien remarqué dans sa défense devant la cour des pairs : « Partout où les lois qui disposent de la vie, de la liberté, du travail des ouvriers sont faites par des gens à l'élection de qui ils n'ont pas participé, les ouvriers *sont esclaves*, et les faiseurs de lois *sont des propriétaires d'esclaves*...

« L'objet de ceux qui vous parlent en ce moment, c'est d'unir la portion intelligente et influente des classes ouvrières des villes et des campagnes, et de disséminer parmi eux, la connaissance des vrais principes, parce que ces principes produiront une révolution pratique dans notre gouvernement, ou, s'il y a des victoires à gagner, serviront à en assurer les fruits pour notre propre avantage, et non pas uniquement pour celui des autres. Nous voudrions vous déterminer à suivre notre exemple, et former, s'il se peut, une union avec les pays qui vous avoisinent: *une fédération des classes ouvrières de Belgique et de Hollande, et des provinces rhénanes, composerait une admirable démocratie.* Chaque région se gouvernerait elle-même à Bruxelles, à La Haye, à Aix-la-Chapelle, et il y aurait alliance contre le tyran qui voudrait vous opprimer. A tout événement, notre avis est que vous

...ts fraternels, et vous efforcer à ... parmi vos concitoyens.
...ment contre l'ennemi commun, et



votre entière émancipation, et mourez plutôt que d'être asservis par le despotisme du sabre, comme le sont aujourd'hui les héros de juillet.

» Nous sommes, compagnons, vos frères comme producteurs de richesses, et comme victimes des systèmes d'injustice et d'oppression.

» Les membres de l'*Association des ouvriers*, par son comité qui signons ceci, savoir :

Robert Hartwell, compositeur ; John Gast, charpentier de vaisseau ; Richard Moore, graveur ; William Hoare, cordonnier ; Antony Morton, charpentier ; Georges Tomey, ferblantier ; Charles (H. Baker), compositeur; William Pearce, charpentier; William Savage, garde-magasin; John Cleavel, libraire; John Rogers, tailleur ; Henry Hetherington, comptable-trésorier ; William Lovett, ébéniste, secrétaire d'association ».

Ce manifeste de 1836 proclamait la nécessité, on le voit, pour les travailleurs, de s'unir internationalement. Cette idée fit son chemin, comme on le verra dans la suite de cet ouvrage.

* * *

Malgré les calomnies de la presse bourgeoise et l'intervention de la police, les meetings d'ouvriers s'implantèrent peu à peu et entrèrent dans les mœurs, mais ce ne fut pas sans peine.

Vers la fin de l'année 1837, le *Radical* réclama l'organisation de réunions publiques en langue française, car jusqu'ici Kats et Pellering ne s'étaient adressés aux ouvriers qu'en flamand.

Le 25 décembre, jour de Noël, un meeting français eut lieu à Bruxelles et Alexandre Delhasse y prit la parole. Son allocution, fut reproduite dans le *Radical* du 31 décembre 1837.

L'orateur, qui s'adressait aux ouvriers, débuta en ces termes :

» Vous qui, en cette saison rigoureuse, travaillez depuis le point du jour jusqu'à la nuit tombante, pour alimenter l'estomac avide des oisifs, si vous souffrez, c'est que vous le voulez bien !

» Vous qui, en hiver, ne pouvez employer au travail nécessaire à votre nourriture et à celle peut-être d'une nombreuse famille, que les heures précédent l'aurore et celles qui suivent le

crépuscule du soir, ne vous plaignez pas si le produit de votre travail ne suffit point à votre subsistance, si vous avez faim, si vous avez froid, car vous le voulez bien !

» Vous êtes cent contre un ! a dit, il n'y a guère plus de quinze jours, l'abbé de Lamennais, dans un livre remarquable qu'il vous adresse. L'illustre auteur des *Paroles d'un croyant* a parfaitement raison, et nous répéterons avec lui, que vous remédierez à la misère qui vous accable, sitôt que vous le voudrez ; car ceux dont l'intérêt, tel qu'ils le comprennent faussement, serait de vous en empêcher, que sont-ils près de vous ? Quelle est leur force ? *Vous êtes cent contre chacun d'eux* ».

La harangue se terminait par ces mots :

« .... Hommes du peuple, vous l'entendez ! Si vous voulez ne plus souffrir, il faut vous associer, vous tendre une main secourable, vous éclairer mutuellement et vous aider les uns les autres, autant que vous le pouvez.

» Travaillez donc avec ardeur, et surtout ne perdez jamais confiance dans l'avenir, si vous voulez que Dieu vous aide dans vos travaux au bout desquels vous trouverez la liberté et l'égalité ! »

Lorsqu'en avril 1838, une grande émotion s'était emparée du pays, au sujet de l'abandon d'une partie du Limbourg et du Luxembourg à la Hollande, de nouveaux meetings furent organisés. Des centaines de personnes assistèrent à ces réunions et applaudirent les orateurs « patriotes et démocrates », au premier rang desquels se présentèrent Kats et Pellering, parlant en flamand, et Alexandre Delhasse s'exprimant en français.

On distribua dans ces réunions des chansons démocratiques, entre autres, les *Souvenirs d'un vieux prolétaire* et *La propagande du Père Libertas*.

Ces chansons furent jugées subversives, car le 15 mai, à huit heures du matin, des visites domiciliaires furent faites par trois commissaires de police. L'un se présenta au domicile d'Alexandre Delhasse, rue de Laeken, 17 ; il y saisit quelques exemplaires de la chanson, *La propagande du Père Libertas*, et laissa un mandat à comparaître devant le juge d'instruction. Un autre perquisitionna chez M. Dehou, imprimeur des deux journaux, le *Radical* et le *Volksvriend*, et beau-frère de Jacques Kats.

La *propagande du Père Libertas* est une pièce curieuse. On en jugera mieux par les extraits qui vont suivre :

LA PROPAGANDE DU PÈRE LIBERTAS

Le père Libertas est un vieux maçon éclairé, qui a vu se succéder plusieurs révolutions. Il profite de l'heure de midi pour instruire de jeunes ouvriers, qui comme lui, sont assis sur une pierre et mangent un morceau de pain noir pour leur dîner.

AIR : *Quel plaisir d'aller à la noce !*

REFRAIN :

La république est un' bell' chose,
Oui, mes amis, je le soutiens,
La république est une belle chose,
Qui peut le nier est un chien.
République !
République !
Voilà le cri d'ceux qui pensent bien !

I.

Vous tous qu' ét's bêt's comm' des canards
Ouvrez l'tympan de vos oreilles ;
De vous j'veux fair' d' fameux gaillards ;
Si vous voulez suiv' mes conseils ;
Vous huerez les rois, les grands
Si vous m'écoutez un moment,
Oui, mes enfants !

Car je vous délierai les yeux à tertoux sur vot' monarchie qu'est trente-six fois plus bête qu'une cruche ; une vieille sotte qui radote, n'a pas plus d' sens commun que l'esprit d' ma grand'mère! Il faut que vous soyez bien animalcules, vous autres qu'êtes maçons, d' vous faire les souteneurs d'une baraque qu'est pourrie aux fondements.

LES OUVRIERS

Ah ! père Libertas, nous n' sommes pas ses souteneurs.

LIBERTAS

Alors chantez donc avec moi :

La république, etc.

II

Non, plus de rois, plus d'esclavage,
Sous c' gouvernement fraternel ;
Plus d' mendiants, plus d'équipage,
Ni plus d'impôt qu'est si cruel :
Qui pèse sur la soif, sur la faim ;
Et qui tax' notre morceau d' pain,
Ah ! cré coquin !

Et cependant, mes amis, il n'est ni mou ni blanc c' pain. Voyez plutôt l' chiffon que j' tens. N'est-il pas aussi noir que la frimousse d'un nègre des Patagons, aussi dur que l' pierre sus l' quelle nous sommes assis ?.. Eh ! ben... ten... c'est comme ça que not' roi nourrit ceux qu'il nomme ses enfants ! Fameux père, va, que celui qui nous met au dessous d' ses chiens car, de c' pain, ses chiens n'en voudraient point !

LES OUVRIERS

C'est ben vrai tout d' même.

LIBERTAS

Eh ! si c'est ben vrai, dites donc avec moi :
La république, etc.

III

Alors nous serons tous égaux,
Nous oserons regarder en face
Ceux qui, sous les pieds d' leurs chevaux,
Nous jettent par terre et nous écrasent.
Nous leur dirons : bougres de chiens !
Recevez cett' volée d' coups poing ;
Que c' sera ben !

Car c'est une *inirquité* d' voir comme nous sommes traités par ces richards qu'ont pas plus d' cœur pour nous que pour le pavé sus l'quel ils roulent. S'ils nous rencontrent en chemin, à peinent ouvrent-ils leur bouche, ou s'ils le font, ils crient : *Gare, la canaille !...* Les brigands ! sans cette canaille, comme ils nous appellent, ils ne promèneraient pas leurs personnes fainéantes dans de biaux carosses ; c'est pour les nourrir que nous nous crevons à travailler depuis l' matin jusqu'au soir.

LES OUVRIERS

Ah ! père Libertas, vous avez ben raison.

LIBERTAS

Ah ! si j'ai ben raison, répétez donc avec moi :
La république, etc.

IV

Oui, je le dis et c'est comme ça,
Il n'ia pour nous qu' la République !
Ell' seule au mond' nous vengera
De ces riches qui de nous trafiquent.
Ils seront honnis comm' des sots,
Et seuls ils payeront les impôts.
Que c' sera beau !

A présent, c'est tout le contraire ; c' sont ceux qui n' travaillent point et qu'ont plus d'or à dépenser par jour que nous n'en gagnons de toute not' vicarée, qui à l'Etat ne paient rien. Eh ! c'est tout simple, c' sont eux qui font les lois ! Ils n' sont pas si bêtes de les faire en faveur de nous, pauvres ouvriers, parce qu'ils savent bien, que plus nous crevons de faim plus ils s'enrichissent.

LES OUVRIERS

Ah ! changeons tout ça, il le faut !

LIBERTAS

Alors criez donc bien haut :
La république, etc.

V

Des députés nous enverrons
Afin qu' justic' nous soit rendue,
A la Chambre où les lois se f'ront,
Au nom d' la mass' qu' est absolue.
Le peuple s'ra le souverain,
La liberté ira son train.
Que n'est-ce demain !

Quant à moi, j' vous préviens que lorsqu'il s'agira d' conquérir nos droits, vous m' verrez mordre comme un chien. Et puis, si, comme en 1830, ces nobles pendards, ces riches coquins, toute cette foule d'intrigants qui le lendemain de la bataille sont sortis des trous où ils se cachaient pour escamoter not' liberté, si, dis-je, il s'en trouvent en mon chemin, j' vous garantis que j' leur ferai danser une danse comme on n'en danse pas aux bals du roi de vot' choix.

LES OUVRIERS

Père Libertas, vous vous trompez, nous n' l'avons pas choisi, et nous n'en voulons pas, du louche (1).

LIBERTAS

Eh ! bien, si vous ne voulez pas être regardés de travers, il faut chanter avec moi :
La république, etc.

(1) Léopold 1er.

VI

Maintenant j' crois qu' vous m'entendez,
Et que vous vous mettrez à l'œuvre
Pour conquérir l'égalité
Comme l'a voulu donner Babeuf ;
Si vous montrez d' la fermeté
Bientôt nous pourrons tous crier :
Viv' la liberté !

Oui ! si vous avez du cœur dans l' ventre, nous changerons toute la boutique. Nous renverrons *Chose* (1) à Charenton, tout son entourage nous le chasserons ainsi qu' les rampans d' sa maison. Tous ces infâmes exploiteurs seront considérés comme des voleurs et n'auront d' répit dans aucun pays.

LES OUVRIERS

Ah ! père Libertas, nous sommes extrêmement de l'avis de tout ce que vous avez dit, et avec vous désormais nous chanterons :

La république, etc.

LIBERTAS

Puisque, mes enfans, nous voilà tous d'accord, que le Bon Dieu nous soit en aide et remettons nous à l'ouvrage, car l'heure du travail vient d'sonner. Mais avant de reprendre la pioche, jurons tous de combattre les tyrans et ceux qui nous oppriment, et de n' leur laisser aucun repos partout où ils se trouveront.

LES OUVRIERS

Nous le jurons !

VII

Haine aux tyrans, aux exploiteurs,
A ceux qui nous forgent des chaînes ;
Flétrissons les accapareurs,
Qui dans l'Etat sont la gangrène ;
Point d' compassion, ni de pitié ;
Partout il faut l'zexterminer,
Oui, sans quartier !

A moins cependant qu'ils n' se corrigent. Si, lorsque nous aurons conquis l'égalité, ils consentent de bonne foi à renoncer à leurs privilèges, alors nous les recevrons à bras ouverts dans not' communauté et avec nous ils pourront chanter :

La république est un' bell' chose
Oui, mes amis, je le soutiens.
La république est une bell' chose
Qui peut le nier est un chien.
République !
République !
Voilà le cri d' ceux qui pensent bien.

(1) Le roi Léopold.

Mais revenons à Jacques Kats et à sa propagande.

Ce ne fut pas seulement par le meeting et le théâtre qu'il s'adressa à l'âme des ouvriers, il eut recours également au journal et surtout à l'almanach pour propager les idées démocratiques.

Son *Belgische Volksalmanak voor 1844* est surtout curieux et intéressant ; de plus, il fait connaître clairement les tendances et les idées de son auteur.

Cet almanach, qui eut d'ailleurs une édition française (1), contient un calendrier, une introduction et un *catéchisme des vérités que le peuple belge doit comprendre pour obtenir un remède à ses maux.*

Voici les questions et réponses de la première leçon :

« *Demande.* — Quels sont les hommes les plus utiles de la grande société, c'est-à-dire de tout le pays ?

» *Réponse.* — Ce sont les gens qui travaillent, car ce sont eux qui labourent et ensemencent la terre et qui en récoltent les fruits ; qui font la pêche et préparent notre nourriture ; qui confectionnent les vêtements et qui vont au fond des mines ; qui traversent les mers pour échanger les produits des différents pays et pour les répandre au loin ; qui construisent les navires, les charrettes, les chariots ; qui bâtissent les maisons, les palais, les églises, les villages et les villes. En un mot, ceux qui, par leur travail, nous procurent ce qui nous est nécessaire, avantageux ou agréable, sont les hommes les plus utiles du pays et c'est pour cela que les gens sensés les appellent avec raison les producteurs de la richesse.

» *D.* — Comment peut-on appeler les ouvriers les producteurs de la richesse ?

» *R.* — Parce que la richesse ne produit aucun bénéfice sans travail.

» *D.* — Si ce sont les ouvriers qui produisent les richesses, comment se fait-il qu'ils deviennent chaque jour plus pauvres ?

» *R.* — Parce qu'ils doivent travailler plus pour les autres que pour eux-mêmes, et qu'en outre leurs droits sont méconnus tous les jours davantage.

(1) *Almanach populaire de Belgique 1844*, par J. Kats, traduit du flamand, Bruxelles, imprimerie de Marré et Dehou, impasse des Poissonniers, 2.

» *D.* — Quelles sont les personnes pour lesquelles les ouvriers doivent travailler plus que pour eux-mêmes ?

» *R.* — Ceux qui ont accaparé les biens de la terre, et qui s'appellent les riches.

» *D.* — Comment les droits des ouvriers sont-ils lésés et méconnus ?

» *R.* — Par les lois mauvaises et injustes qui permettent aux riches d'exploiter les pauvres de toutes les manières, et de diminuer leur salaire ; par les contributions toujours croissantes qui font augmenter le prix des choses nécessaires à l'existence, et par la conscription qui arrache les jeunes gens des bras de leurs parents pour en faire des soldats préposés à la garde des biens des riches, et destinés à tenir sous l'oppression leurs pères et leurs frères, qui n'osent pas s'opposer aux mauvaises lois. »

L'auteur s'occupe ensuite des dépenses de l'Etat, des représentants, sénateurs et ministres.

La quatrième leçon est également intéressante :

« *Demande.* — Comment est-il possible que la plus grande partie de la société, la petite bourgeoisie et la classe ouvrière, se laissent dépouiller et exclure du droit commun par quelques privilégiés ?

» *Réponse.* — Par l'ignorance du peuple lui-même, et par la désunion qui en est le résultat.

» *D.* — En quoi le peuple est-il ignorant ?

» *R.* — En ce qu'il n'a pas la connaissance nécessaire de ses droits et de ses devoirs comme homme et comme citoyen.

» *D.* — Pourquoi les ouvriers sont-ils plus ignorants que ceux qui les gouvernent ; ont-ils peut-être moins d'intelligence que ceux-ci ?

» *R.* — Non. Les ouvriers ont reçu de la nature ou de Dieu autant d'intelligence et de force physique que les seigneurs les plus riches ; leur ignorance ne provient que de ce que, dès leur plus tendre enfance, ils sont mal dirigés, qu'ils ne reçoivent pas d'instruction et qu'ils n'ont presque jamais l'occasion d'apprendre les vérités qu'il faut savoir pour se retirer de la misère et de l'esclavage.

» *D.* — Depuis quand a-t-on pu maltraiter et dépouiller le peuple ou les ouvriers ?

» *R.* — Depuis qu'on a su les tromper, car on ne peut jamais dépouiller un peuple sans le tromper ; c'est pour cela que les ennemis du peuple disent que les ouvriers ne doivent pas s'occuper de la politique, cela veut dire qu'ils ne doivent point examiner les affaires de l'Etat, afin qu'ils ne découvrent pas qu'ils sont trompés. »

Au sujet du chômage :

« *Demande.* — L'Etat doit-il donc s'inquiéter de tous les gens sans emploi et sans ouvrage ?

» *Réponse.* — Du moment qu'il n'y a pas de leur faute, l'Etat ne doit pas permettre qu'un citoyen manque de pain et de vêtements ; personne ne peut être privé des choses nécessaires à la vie, s'il n'y a pas de sa faute.

» *D.* — Où l'Etat cherchera-t-il les ressources nécessaires pour procurer des moyens d'existence à tous les impotents, mineurs et ouvriers sans ouvrage ?

» *R.* — Dans un Etat bien organisé on prend les dépenses nécessaires sur le superflu des riches propriétaires, tandis que maintenant on fait plus contribuer les pauvres que les riches aux dépenses publiques. »

En ce qui concerne les machines, que l'auteur appelle *mécaniques*, voici ce qu'il enseigne :

« *Demande.* — Permettra-t-on les mécaniques dans un Etat bien organisé ?

» *Réponse.* — Oui, et l'on encouragera spécialement celles qui ont pour but d'alléger le travail des ouvriers ; mais au lieu de nuire aux ouvriers par les mécaniques, on les soulagera par elles, et on les fera participer aux bénéfices qu'elles produisent.

» *D.* — Comment cela peut-il se faire ?

« *R.* — Par une juste organisation, cela veut dire, l'organisation du travail, qui pourrait s'effectuer de la sorte : Toutes les mécaniques et machines à vapeur, seraient, comme le chemin de fer, exploitées par l'Etat, alors il ne lui serait pas difficile de distribuer les bénéfices résultant du travail parmi les ouvriers, et procurer de l'ouvrage à ceux qui n'en ont point.

» *D.* — Que feront alors les personnes qui possèdent ces belles mécaniques ?

» *R.* — Elles recevront pour cela une juste indemnité.

» *D.* — Quand on aura aboli les douanes, l'octroi, et en temps de paix, toute l'armée, à quoi occupera-t-on tout ce monde ?

» *R.* — Aux travaux de l'agriculture et dans les établissements et fabriques de l'Etat.

» *D.* — Mais en cas de guerre, comment rassemblera-t-on immédiatement une armée ?

» *R.* — En organisant tous les hommes valides, en les armant et en formant une garde nationale qui devrait faire l'exercice deux fois par semaine, afin d'être à même, en cas de guerre, d'entrer en campagne comme une armée bien organisée ; à cela on pourrait employer tous les officiers de l'armée actuelle. »

Sur l'instruction, les cantines scolaires, etc., voici ce que pensait Kats, en 1844 :

« *Demande.* — De quelle manière l'Etat pourvoira-t-il aux besoins des mineurs et des impotents ?

» *Réponse.* — En établissant des institutions où tous les enfants pourront recevoir gratuitement l'éducation, l'habillement et la nourriture.

» *D.* — Quel degré d'instruction donnera-t-on à ces enfants ?

» *R.* — L'instruction que les représentants du peuple jugeront nécessaire, pour développer convenablement l'intelligence et le corps des enfants, pour en faire des citoyens utiles à la patrie.

» *D.* — Jusqu'où s'étendra cette instruction ?

» *R.* — Des plus simples notions aux sciences les plus abstraites, afin de mettre chacun à même d'entrer dans la sphère pour laquelle il montre le plus d'aptitude. »

La dixième et dernière leçon du Catéchisme de Jacques Kats est le résumé de ce qu'il réclame :

« *Demande.* — Quelles sont les premières lois à faire pour assurer le bonheur du peuple ?

» *Réponse.*— 1° La loi la plus immuable est celle qui consacre l'égalité des citoyens dans un Etat bien organisé ; c'est une loi dont le Christ a jeté les fondements et sur laquelle doivent être basées toutes lois. Elle repose sur ce principe : Ne fais pas à

autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît, et fais aux autres ce que tu voudrais qu'on te fît. La première loi est dans l'égalité de tout le monde.

» 2° Le suffrage universel ;

» 3° Dépenses de l'Etat prises sur les revenus des riches ;

» 4° Entretien et instruction aux frais de l'Etat pour tous les enfants ;

» 5° L'existence de tous les citoyens assurée par l'Etat ;

» 6° L'organisation du travail ;

» 7° La responsabilité de tous les fonctionnaires ;

» 8° Le pouvoir législatif séparé du pouvoir exécutif, et ce dernier soumis au premier ;

» 9° La liberté de la presse, des cultes, d'opinions, d'associations et de commerce ;

» 10° Le droit de s'assembler et le moyen de se réunir pour discuter les intérêts de l'Etat et pour instruire tous les citoyens de leurs droits et devoirs politiques ;

» 11° L'abolition de l'armée en temps de paix, et l'armement de tous les citoyens valides en temps de guerre ;

» 12° L'abolition de la peine de mort et de l'expositon, et l'organisation de la justice sur un pied tel que tout le monde puisse l'obtenir gratuitement.

» Quand le peuple belge aura compris et obtenu la mise en pratique de ces douze points capitaux, alors nous ne doutons aucunement, que la misère et le dénuement ne soient bannis de notre fertile patrie. »

Jacques Kats lutta vaillamment jusqu'en 1848 ou 1849 et alors, découragé, il se tint tranquille, loin du bruit. Il continua cependant à faire paraître de loin en loin un *Volksalmanak door den echten vader Kats* (1).

Il mourut à Bruxelles, rue d'Anderlecht, 169, le 16 janvier 1886, à l'âge de 82 ans.

César De Paepe, que le hasard avait fait son voisin et son médecin, parle de la carrière de Kats dans un article du *Peuple* du 19 janvier 1886, et rappelle que certains médisants soutinrent

(1) « Almanach du peuple du véritable père Kats. »

... agitateur démocrate flamand avait cessé ... de propagande, au prix d'une place



Kats, en effet, avait été nommé directeur du théâtre flamand de Bruxelles, qui donnait alors ses représentations au théâtre du Parc, et comme tel il recevait, à titre d'encouragement, un subside de l'Etat. Mais il resta démocrate et socialiste jusqu'à la fin de ses jours ; il vécut pauvre et mourut tel. « Au surplus, dit De Paepe, il avait conservé, nous l'affirmons, toutes les convictions de sa jeunesse, et au moment de mourir il mettait la main à un ouvrage antimilitariste et démocratique. Il est mort comme il a vécu, en démocrate et en libre penseur. »

CHAPITRE VIII

La Presse démocratique-socialiste avant 1848

AVORTEMENT DU MOUVEMENT DÉMOCRATIQUE DE 1830. — LOUIS DE POTTER QUITTE LA BELGIQUE. — LUCIEN JOTTRAND ET LE « COURRIER BELGE ». — LE JOURNAL « LE RADICAL ». — SES PRINCIPAUX RÉDACTEURS : ALEXANDRE ET FÉLIX DELHASSE, ALTMEYER, L. JOTTRAND, FÉLIX TIMMERMANS, FÉLIX MATHÉ, LE GÉNÉRAL MELLINET. — TENDANCE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALISTE DU « RADICAL ». — SON OPINION SUR LA PROPRIÉTÉ DES MINES, LE SUFFRAGE UNIVERSEL, ETC. — « LE PROLÉTARIAT VEUT ÊTRE QUELQUE CHOSE ». — CATHÉCHISME DÉMOCRATIQUE D'ALEXANDRE DELHASSE. — LA CHANSON : « SOUVENIRS D'UN VIEUX PROLÉTAIRE ». — « LE DÉBAT SOCIAL ». — SON PROGRAMME. — FÉLIX DELHASSE.

L'avortement du mouvement démocratique qui précéda et suivit la révolution de 1830 découragea fortement les plus dévoués militants d'alors. Louis De Potter, qui devait être le chef du parti populaire, avait abandonné la partie et était allé s'établir à Paris. L'ancien condamné du régime hollandais, l'ancien membre du gouvernement provisoire, n'avait pas l'étoffe d'un militant, d'un lutteur, d'un homme politique. A la moindre difficulté, à la plus petite résistance, il désertait la lutte. Connaissant les

idées et les tendances du gouvernement provisoire du 26 septembre, il eût dû refuser d'en faire partie et batailler au dehors en s'appuyant sur le peuple et la bourgeoisie avancée. Mais une fois qu'il avait accepté d'entrer dans la place, il devait y rester et combattre ceux de ses collègues dont le seul but était d'escamoter le mouvement révolutionnaire et de le tourner au profit de la classe bourgeoise et riche. De Potter, on le sait, quitta le gouvernement provisoire, une fois le Congrès national installé ; il refusa même de se faire élire à l'assemblée qui devait rédiger la Constitution !

De Potter eut, il faut l'avouer, une attitude pitoyable et vraiment incompréhensible. Aussi, les républicains démocrates le jugèrent-ils très durement en le traitant d'ambitieux, de pleutre, de faux bonhomme, d'égoïste et de couard ! (1)

Dans la presse, les défenseurs de la démocratie se faisaient de plus en plus rares à mesure que le nouveau gouvernement s'affermissait. En 1836, le *Courrier belge* donna cependant l'hospitalité à Lucien Jottrand, qui y défendit les démocrates et même les ouvriers, comme le tisserand Jacques Kats. Mais dès le début de l'année suivante, le *Courrier belge* changea d'attitude et devint réactionnaire.

En 1836, Kats avait fondé un petit journal flamand, *De Volksvriend* (l'Ami du peuple) et, plus tard, en juillet 1838, il fit paraître une feuille satirique qui donnait deux numéros par semaine, sous le titre de *Peerlala*, nom d'une vieille légende bien connue des ouvriers flamands.

Le 13 avril 1837, parut à Bruxelles un journal démocratique et républicain, sous le titre : *Le Radical*. La collection de ce journal est des plus rares. Félix Delhasse en possédait une qu'il

(1) Thonissen, de son côté, juge comme suit l'ancien républicain du gouvernement provisoire :

« M. De Potter aime sincèrement la liberté ; il la veut pour les autres comme pour lui-même, et son désintéressement ne saurait, sans injustice, être révoqué en doute par ses compatriotes. Malheureusement, tout en étant doué d'une intelligence hors ligne, l'ex-membre du gouvernement provisoire ne possède pas cette connaissance des effets et des causes, cette appréciation sûre des besoins et des ressources, en un mot, ce tact pratique sans lequel il est dangereux d'aspirer au rôle d'homme politique. Sa conduite en 1838 et 1839 en fournit la preuve. Il voulut successivement une fédération *franco-belge*, une fédération *hollando-belge*, une fédération *belge-rhénane*, etc. »

(Thonissen, Tome III, page 299).

nous fit voir peu de temps avant sa mort, et qu'il a léguée à la Bibliothèque de la Chambre de Représentants. Les curieux y verront, écrit de sa main, au bas de chaque article, le nom de celui qui en fut l'auteur.

Le *Radical*, qui était hebdomadaire et coûtait 16 francs par an, avait ses bureaux, 60, Quai aux Briques, à l'imprimerie Van Mulders et C[ie]. A partir du 1[er] janvier 1838, il parut deux fois par semaine, au prix de 20 francs l'an. Son dernier numéro porte la date du 23 août 1838.

Ses principaux rédacteurs étaient : A. Durand, Alexandre et Félix Delhasse, Altmeyer, d'origine allemande et professeur à l'Université libre de Bruxelles, Lucien Jottrand, Félix Timmermans, Félix Mathé et le général Mellinet, d'origine française, dont le concours avait été précieux aux Belges pendant la révolution de septembre 1830.

L'article programme du *Radical*, qui porte le titre *Introduction*, est de la plume de A. Durand.

Après avoir montré combien les esprits étaient divisés sur les principaux problèmes : propriété, religion, soumission de l'individu à la masse, liberté, égalité, égoïsme, fraternité, il conclut que l'époque est une époque de doute et qu'elle est le présage certain d'une croyance nouvelle.

Cette croyance nouvelle, c'est le règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

« ... La Société, dit-il, doit tendre au perfectionnement intellectuel, physique et moral de chacun de ses membres ; la souveraineté réside essentiellement dans l'universalité des membres de l'association ; tous ont les mêmes devoirs, tous ont les mêmes droits ; ils sont donc essentiellement égaux, personne ne domine et ils sont naturellement tous libres. »

Et il conclut en disant que :

« ... Ces principes sont incompatibles avec l'existence des monarchies constitutionnelles. »

La Chambre discutait alors la loi sur les mines et Charles Rogier y défendait le principe de l'exploitation des charbonnages par l'Etat. Gendebien appuyait la thèse de Rogier et répondait à un orateur, qui avait soutenu que le régime de la propriété individuelle est conforme à la loi civile :

» ... Si c'est la loi civile qui a créé le droit de propriété, pourquoi la loi civile ne pourrait-elle pas le modifier ? »

Parlant de la proposition de Rogier le *Radical* écrivait :

« Ce que veut Rogier, c'est réserver à l'Etat, c'est-à-dire à la nation tout entière, l'usufruit d'une partie du sol.

» ...Si la nation est souveraine, et personne n'oserait le nier, sa souveraineté doit essentiellement s'étendre au sol qu'elle possède ; or, tous les citoyens ayant les mêmes droits, il s'en suit qu'ils ont tous sur le sol ou plutôt sur tous les produits du sol, un droit égal mais indivis ; il s'ensuit encore que le sol ne peut être exploité qu'au profit commun de tous les membres de l'association.

» L'avenir seul, et peut-être un avenir très lointain, nous le savons, rendra ce principe praticable, mais si on ne peut en espérer le vrai triomphe, de nos jours, ce n'est pas un motif de le méconnaître... »

La question de la réforme électorale était vivement discutée au début de 1837. Un grand nombre de conseils communaux avaient envoyé des pétitions à la Chambre pour réclamer l'unification du cens électoral qui, plus élevé dans les villes que dans les campagnes, favorisait les habitants de celles-ci et par conséquent les citoyens les moins instruits de la nation.

Ce mouvement avait pris une grande extension. Les conseils communaux d'Audenarde, Bruxelles, Gand, Liége, Anvers, Namur, Bruges, Verviers, Ath, Charleroi, Wavre, Huy, Hasselt, Saint-Trond, avaient adressé des pétitions aux Chambres.

Dans son second numéro, le *Radical* publia un article sur la réforme électorale et se prononça pour le suffrage universel.

L'article se terminait ainsi :

« Le *Radical* demande en conséquence :

» 1° La revision de l'article 47 de la Constitution et le droit d'élection, sans cens électoral, pour les avocats, les médecins et les docteurs en toutes autres sciences ;

» 2° L'uniformité du cens électoral, fixé à 20 francs pour la Belgique ;

» 3° La revision de l'article 36 de la Constitution et l'exclusion de tous les fonctionnaires publics des Chambres législatives ;

» 4° L'admission du principe : qu'aucun député ne pourra accepter de fonctions publiques autres qu'électives, pendant la durée de la législature ;

» 5° La revision de l'article 52 de la Constitution et une juste indemnité pour tous les députés, sans distinction. »

Les premiers numéros du *Radical* avaient été principalement rédigés par A. Durand. A partir du 8e numéro, les deux frères Delhasse s'en occupèrent plus spécialement et le journal, grâce à eux, prit aussitôt une allure plus avancée.

Que l'on en juge par les extraits d'un article de Félix Delhasse, ayant pour titre : *Le prolétariat veut être quelque chose :*

« Le prolétariat est la plaie des sociétés modernes, comme l'esclavage était la plaie des sociétés antiques, comme le servage était celle du moyen âge...

» Chez les nations modernes, ou du moins chez les nations de l'occident de l'Europe, l'esclavage et le servage n'existent plus, mais le prolétariat leur a succédé, et, à beaucoup d'égards il est pire que l'esclavage et le servage. Il existe en vertu des mêmes causes; c'est l'égoïsme des uns et l'ignorance des autres qui lui ont donné naissance : supposez aux maîtres quelque amour de l'humanité, supposez aux ouvriers quelque intelligence de leurs droits, et le prolétariat n'existerait plus, et il n'y aurait entre les chefs d'industrie et les travailleurs que des rapports de fraternité...

» ... Qu'il me soit permis de demander de quel droit mon voisin est électeur, tandis que moi qui, sous tous les rapports, crois valoir autant que lui, ne le suis pas ? Qu'il me sois permis de demander en outre pourquoi je suis forcé, afin de ne pas mourir de faim, de travailler 14 à 16 heures tous les jours, tandis qu'il y a tant d'hommes qui ne se sont donné que la peine de naître, et qui passent leur vie au sein de l'oisiveté, du luxe et de l'abondance ?...

» ... Place donc au prolétariat ! place pour lui au banquet des jouissances sociales, car c'est lui qui accomplit tous les devoirs, c'est sur lui que pèsent toutes les charges de la société. N'est-ce pas lui qui fertilise de ses sueurs une terre avare et

rebelle ? N'est-ce pas lui qui use sa misérable vie dans le travail incessant et meurtrier des manufactures? N'est-ce pas lui qui s'ensevelit dans les entrailles de la terre pour en extraire le combustible, et qui va y trouver la mort, témoin l'horrible catastrophe arrivée il y a huit jours près de Liége ? Quand la patrie est en danger, quand l'ennemi s'avance le fer et la flamme à la main, au cœur de nos foyers, n'est-ce pas lui qui va lui opposer sa poitrine comme un invincible rempart ? Tous les prodiges des arts et de l'industrie, n'est-ce pas lui qui les enfante par son intelligence créatrice et par son admirable patience ? Voyez que d'artistes fameux, que d'écrivains sublimes sont sortis de ses rangs, sans compter tous ceux qu'ils recèlent encore ; voyez si jamais il reste étranger à tout ce qui est grand, noble, généreux ; le prolétariat, en un mot, est tout dévouement et tout sacrifice, et nous affirmons qu'à ce titre il a au moins autant le droit à jouir des avantages sociaux, que ceux qui ont réduit ce droit en monopole à leur profit. »

En 1838, le *Radical* publia une série d'articles d'Alexandre Delhasse, qui furent réunis ensuite en brochure et publiés sous le titre de *Catéchisme démocratique*. Ce catéchisme est essentiellement socialiste et se ressent fortement des idées de Buonarroti et des saint-simoniens, ainsi que le montrent ces quelques extraits :

« *Demande*. — Qu'est-ce que l'homme ?

» *Réponse*. — L'homme est un être intelligent et raisonnable qui n'a parmi ses semblables ni supérieur, ni inférieur, et que la nature a fait naître pour le bonheur et pour la liberté.

» *D*. — Qu'est-ce que la liberté ?

» *R*. — C'est le pouvoir d'exercer à notre gré toutes nos facultés, morales et physiques.

» *D*. — Qu'est-ce que la société ?

» *R*. — C'est la collection de tous les individus qui vivent réunis sous l'empire des mêmes lois et des mêmes principes, et qui convergent tous vers le même but.

» *D*. — Quel est le but de la société ?

» *R*. — C'est le plus grand bien-être de tous.

» *D*. — Quelle est sa base fondamentale ?

» *R.* — C'est l'égalité, c'est-à-dire l'égale répartition des charges et des avantages sociaux.

» *D.* — Qu'entend-on par exploiteurs ?

» *R.* — On entend par exploiteurs, par aristocrates, par oisifs, car tous ces mots sont synonymes, ceux qui, dans la société, s'attribuent exclusivement tous les avantages et qui nagent au sein des superfluités, tandis que l'immense classe des travailleurs, elle qui supporte toutes les charges sociales, est en proie à la misère et à la faim.

» *D.* — D'où viennent tous les maux qui accablent les travailleurs ?

» *R.* — De la mauvaise organisation du travail et de l'industrie, de cette libre concurrence qui, en apparence, accorde à tous les individus des droits égaux, et qui, en réalité, n'est qu'un brigandage organisé, une détestable anarchie où les hommes s'entre-dévorent les uns les autres, où les plus adroits et les plus fripons s'enrichissent scandaleusement aux dépens du plus grand nombre. La vraie plaie sociale est là.

» *D.* — Quelle est la source de toute richesse ?

» *R.* — C'est le travail, sans lequel les capitaux sont inféconds et improductifs.

» *D.* — Si le travail est la source de toute richesse, quel rôle doit jouer le travailleur ?

» *R.* — Le premier, ou, pour mieux dire, il doit seul être quelque chose dans la société, et l'oisif doit en être expulsé comme un fardeau inutile, comme une lèpre dangereuse, car partout où il y a oisiveté, il y a vice et corruption. C'est le travail qui engendre les bonnes mœurs et la vertu.

» *D.* — Quelle a été successivement la condition du travailleur aux différentes époques de l'histoire ?

» *R.* — Dans l'antiquité, il était esclave ; au moyen âge, sauf en Italie, du temps des républiques où il était libre et heureux, partout ailleurs, il était serf ; actuellement, il est ouvrier, artisan, manœuvre, domestique, ce qui est exactement la même chose. Les noms sont différents, mais leur acception n'a point changé. C'est par la démocratie que le travailleur sera émancipé.

» *D.* — Qu'est-ce que la démocratie ?

» *R.* — C'est le règne de la justice et de l'équité. C'est la souveraineté de tous, substituée à la souveraineté de quelques-uns, c'est le droit découlant du devoir, autrement dit : le droit subordonné à l'obligation du devoir.

» *D.* — Quelles seraient les conséquences immédiates de cet engendrement du droit par le devoir ?

» *R.* — Ce serait l'extinction de l'exploitation de l'homme par l'homme, ce serait la subordination des intérêts matériels et positifs aux intérêts moraux, ce serait enfin l'annéantissement de l'égoïsme.

» *D.* — Quelle est la doctrine opposée à la démocratie ?

» *R.* — C'est le libéralisme, fils aîné du fédéralisme girondin, qui lui-même vient en ligne directe de l'école philosophique dont Voltaire était le grand-prêtre. Le libéralisme pose en principe la souveraineté de la raison individuelle et de la richesse, et il part de ce principe antisocial et absurde pour établir la prééminence de la bourgeoisie sur les classes dites inférieures, pour inféoder l'immense majorité au bon plaisir et à l'omnipotence dictatoriale d'une caste privilégiée ; en d'autres termes, il part de l'individualisme pour aboutir à l'égoïsme et à l'exploitation de l'homme par l'homme.

» *D.* — Que deviendra la doctrine de l'individualisme ?

» *R.* — Elle aura le même sort que tous les systèmes politiques et philosophiques, qui ont dominé antérieurement le monde, et que l'on a vus successivement disparaître après avoir accompli leur mission ; elle disparaîtra pour faire place à une doctrine meilleure, et cette doctrine sera celle de l'égalité, de l'unité et de la fraternité, vers laquelle l'humanité s'avance à pas de géant et qui se résume dans ce seul mot : l'intérêt commun.

» *D.* — Quels seront les résultats du triomphe de l'intérêt commun sur l'intérêt individuel ?

» *R.* — Ces résultats seront l'émancipation immédiate et complète de l'intelligence et du travail impitoyablement exploités par l'oisiveté opulente et cupide, et l'extinction des jouissances de l'égoïsme, source de tant de désespoirs et de misères.

» *D.* — Quand l'humanité cessera-t-elle de souffrir ?

» *R.* — Elle cessera de souffrir quand elle aura compris qu'il n'y a pour elle de bonheur à espérer que dans les bras de la démocratie.

« D. — Quelle est la meilleure, la seule vraie religion parmi toutes celles intolérantes et cruelles qui se disputent la crédulité des hommes ?

» *R.* — La vraie religion est celle qui ne marche étayée ni de superstitions, ni de bourreaux, et qui ne s'environne pas des magnificences d'un culte imposteur pour régner sur l'humanité prosternée. La vraie religion est celle qui se résume dans la fraternité universelle, c'est la religion de la charité et de l'amour. »

Alexandre Delhasse était poète à ses heures.

Sa chanson : *Souvenirs d'un vieux prolétaire*, publiée en avril 1838, avait été improvisée dans un banquet « patriotique » ce qui alors était synonyme de « démocratique », sur des bouts rimés donnés à l'auteur.

Voici le texte de cette chanson :

SOUVENIRS D'UN VIEUX PROLÉTAIRE
(INVOCATION AUX MARTYRS DE SEPTEMBRE)
Air : *Dis-moi, t'en souviens-tu ?*

Il me souvient du tocsin funéraire
Qui vint sonner le glas de nos tyrans !
Je vois encore la belle sanguinaire
Frapper le cœur de mes pauvres enfants !
Ils étaient trois, soutiens de ma vieillesse,
Quand vint le jour du combat glorieux ;
Ils y coururent, ils tombèrent, oh ! tristesse !
Leur récompense se trouve dans les cieux !

Qu'ils étaient beaux en ce jour de bataille,
Ces nobles fils s'élançant au combat.
Ils se disaient : « Nargue de la mitraille !
» Faisons voler le trône en mille éclats ;
» Frères, courons contre les feux, les flammes,
» Guerre aux tyrans, à des chefs odieux ;
» Marchons serrés, renversons ces infâmes,
» La récompense est pour nous dans les cieux. »

Trinité sainte ! ô vous, cœurs magnanimes,
Qui arrosâtes le sol de votre sang;
Réveillez-vous, réveillez les victimes
Qui, comme vous, tombèrent en combattant.
Le despotisme, la noire tyrannie
Sont revenus, plus de jours glorieux!
La liberté, de la terre bannie,
Est remontée dans son séjour des cieux !

Chut! car j'entends les martyrs dans leurs tombes;
Prêtons l'oreille à leurs mâles accents;
Plongeons l'œil au fond des catacombes
Qu'ouvrit septembre à leurs corps tout sanglants.
Ecoutons bien. ils parlent, ils nous maudissent :
« Lâches ilotes, quittez, quittez ces lieux.
» Ah ! disent-ils, si des rois vous régissent,
» C'est votre faute, n'implorez pas les cieux !

» La liberté, nous vous l'avions conquise,
» Hommes sans cœur, qu'en avez-vous donc fait?
» Le privilège, de nouveau, vous épuise,
» Il parle en maître et le peuple se tait.
» Celui ci tremble sous le fer sanguinaire ;
» Il tend le cou. puis il ferme les yeux :
» Peuple insensé! renversez l'arbitraire,
» Car les esclaves seront bannis des cieux ! »

Pitié! martyrs, que vos mânes s'apaisent,
Car de remords notre cœur est rongé;
Du sang du peuple des tyrans se repaisent,
Voudriez-vous donc qu'il ne fût pas vengé ?
Ah! vous pleurez sur nos souffrances horribles,
Vous maudissez les rois audacieux :
A l'œuvre, amis, frappons nos coups terribles,
Si nous tombons, nous gagnerons les cieux !

Relève toi, ô peuple qu'on opprime !
Brise tes fers au nom de Liberté;
Vois, son soleil qui luit en nous ranime,
Il nous promet la sainte égalité,
Tous à genoux, le front dans la poussière,
Prosternons-nous pour exaucer les Dieux;
Courons, amis, après notre prière,
Vaincre ou mourir et mériter les cieux !

Le dernier numéro du *Radical* parut le 26 août 1838.

Après avoir lutté pendant près de deux ans avec une belle et juvénile ardeur contre l'oligarchie triomphante, les rédacteurs du journal démocrate, qui n'avaient pu vaincre l'indifférence de la grande masse, furent pris de découragement. Dans le dernier numéro, Félix Delhasse écrit un article sur l'*Avenir de la démocratie*, que nous reproduisons en entier :

« C'est se tromper étrangement, dit-il, que de croire à l'avènement prochain de la démocratie, tant qu'il ne sera pas opéré une révolution radicale dans les mœurs, tant que les préjugés et les vices que nous ont légués des siècles de despotisme n'auront pas été entièrement extirpés.

» La principale tâche n'est pas de pousser au renversement de l'aristocratie, c'est de préparer le terrain sur lequel s'élèvera l'édifice démocratique. Qu'importe que l'aristocratie succombe, si nous ne sommes pas encore dignes de la liberté et de l'égalité. Il y a des hommes, et le nombre en est grand, qui osent se proclamer les apôtres et les champions de la démocratie et qui ne sont au fond que des aristocrates renforcés ; ils parlent de régénérer l'Etat et ils sont eux-mêmes gangrenés de corruption !

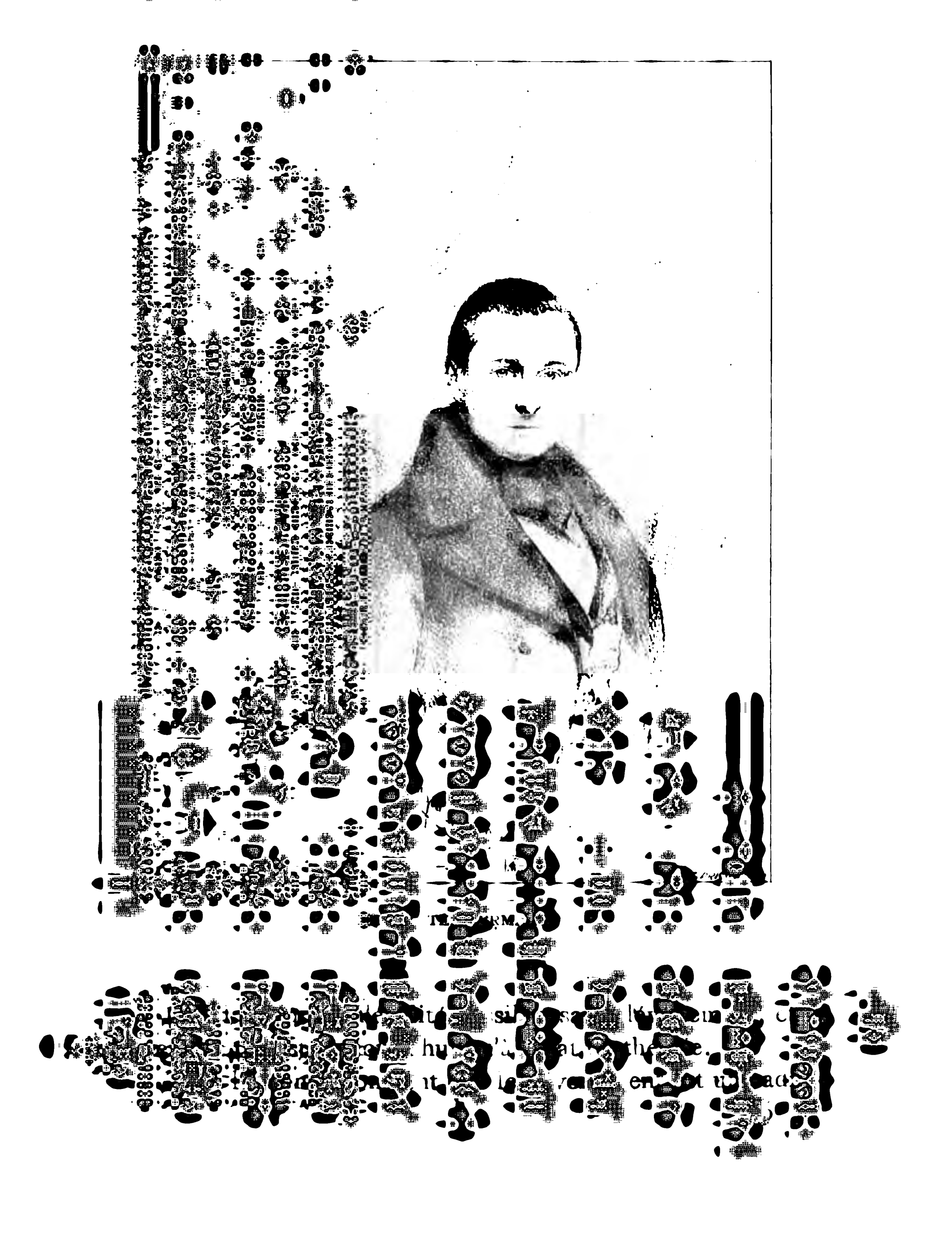
» Il n'y a de révolutions durables que celles qui s'épurent par les mœurs ; l'expérience de tous les âges, et plus particulièrement l'histoire des cinquante dernières années, nous le démontrent assez.

» Une révolution qui s'opère par la force brutale et sans avoir été préparée moralement, n'est qu'un coup de main heureux qui n'a que des résultats éphémères.

» De deux choses l'une, ou bien ceux qui font de semblables révolutions en conservent la direction suprême, et alors ils périssent à la tâche au bout de quelques temps, comme en France, les montagnards au 9 thermidor ; ou bien ils laissent prendre cette direction à d'autres, et alors une cohue d'aristocrates, de traîtres et d'incapables escamote les fruits de leur victoire, comme il est arrivé en Belgique, sous le gouvernement provisoire de 1830.

» Dans l'état actuel de nos mœurs, la démocratie est impossible ; et par démocratie nous n'entendons pas le gouvernement

... ctionne sous nos yeux; nous n'entendons ... icaine ou toute autre qui pourrait lui ... tendons le règne de l'égalité.



[illegible]

rable chose, et tout le monde se renferme dans une indifférence et dans son égoïsme comme dans une cuirasse d'airain.

» Ces vérités sont dures et tristes, et il faut avoir quelque courage pour les dire ; mais ce courage nous le puisons dans la pureté de notre conscience et de nos intentions, et dans notre ardent amour de l'humanité.

» Pour rendre la démocratie possible que faut-il faire ? Réformer les mœurs ; ce n'est qu'à cette seule condition que l'on rendra son triomphe certain.

» Réformer les mœurs, c'est substituer le dévouement à l'égoïsme, le culte de la vertu à celui du veau d'or ; c'est faire succéder la fraternité à l'esprit d'antagonisme qui divise les hommes et qui les parque en castes rivales et hostiles.

» La grande erreur, jusqu'à présent, c'est que l'on s'est trop préoccupé de la forme et pas assez du fond; la forme a quelqu'importance sans doute, et toute forme qui ne cadre pas avec les principes de l'égalité est mauvaise ; mais le fond doit l'emporter sur toute autre chose, car le fond c'est la démocratie, c'est l'égalité même.

» Défiez-vous de ces hommes qui se bornent à pouruivre la réalisation d'une réforme politique, et qui font volontiers bon marché de la morale. Ces hommes-là ne veulent que se substituer à d'autres hommes, ils ne veulent que changer la forme, et laisser la chose dans le même état.

» De pareils hommes sont mille fois plus dangereux que ceux qui font ouvertement obstacle au progrès égalitaire.

» La morale doit être la base fondamentale de l'édifice de l'avenir ; c'est elle seule qui rendra les hommes dignes de la démocratie ; sans elle nous ne bâtirons jamais que sur du sable ! »

*
* *

L'organe démocratique-socialiste le plus important de la période qui précéda 1848, celui qui eut certainement l'influence la plus considérable sur les esprits, fut *Le Débat social*, qui portait comme sous-titre : *Organe de la démocratie.*

C'était un journal hebdomadaire de huit pages, grand format

au début et dont le premier numéro porte la date du 7 juillet 1844, avec la signature d'Adolphe Bartels en qualité de directeur (1).

Le Débat social coûtait 12 francs par an, ce qui était relativement bon marché, étant données l'époque et l'importance du journal.

Son programme fut celui qui avait été défendu déjà par Bartels, J. Kats, les frères Delhasse, Lucien Jottrand, etc. Il est résumé par ces aphorismes :

Dans les choses nécessaires : *Unité.*

Dans les choses douteuses : *Liberté.*

En toutes choses : *Charité.*

« Chacun veut ou consent, disait l'article-programme, à alléger les souffrances du peuple ; les bons obéissent à leur instinct, les apathiques à l'entraînement commun; les indifférents sont presque convaincus ; les mauvais n'oseront longtemps résister.

» La nécessité de la réforme est comprise, la nécessité d'institutions nouvelles est sentie.

» Mais ici, les opinions, d'accord sur le but, diffèrent sur les moyens, et c'est pour ouvrir une chaire accessible aux différentes écoles de la démocratie que nous avons ouvert le *Débat social.* »

Adolphe Bartels ne resta pas longtemps à la direction du journal. Victor Considerant étant venu faire en Belgique une série de conférences sur le système de Charles Fourier, le *Débat social*, par la plume des deux frères Alexandre et Félix Delhasse, se prononça en faveur de la plus grande partie de la doctrine phalanstérienne. Cette orientation offusqua Bartels qui, bien que démocrate assez avancé, était catholique très croyant. Le 5 avril 1846, le *Débat social* annonça que M. Adolphe Bartels cessait de prendre la moindre part de collaboration au journal.

Félix Delhasse se chargea alors de la rédaction et de l'administration de la feuille démocrate-socialiste, dont les bureaux étaient établis rue Saint-Lazare, 46.

(1) Imprimerie Wouters et Cie, à Bruxelles.

Sous le titre : *Ce que nous voulons*, la nouvelle rédaction formula son programme politique, économique et social.

« Le *Débat-social*, dit-elle, est l'organe d'une grande partie de la démocratie belge.

» ...L'ordre social le plus parfait est celui qui garantit le mieux à chacun son bonheur, c'est-à-dire son existence, sa liberté, la satisfaction de tous ses besoins et son plus grand développement intellectuel, moral et matériel.

» ...La démocratie belge, dont le *Débat social* est l'organe, cherche, par la seule force de ses principes et de la persuasion, à gagner sur les affaires du pays une influence assez grande pour donner aux questions politiques et sociales qui se présenteront, une solution conforme à la loi du progrès, et pour combattre les tendances de ceux qui, par inintelligence ou par mauvaise passion, veulent faire violence à la loi providentielle et poussent ainsi la société dans les désordres et les révolutions violentes. »

Et l'article se terminait par ces mots :

« Mais le grand but auquel nous consacrons sans relâche nos travaux, c'est de fonder une organisation durable qui réalise le droit de tout le monde de vivre de *son travail.* »

Le *Débat social* fit, pendant plusieurs années, une excellente propagande démocratique et socialiste.

Il devint en quelque sorte le moniteur de tous les hommes de bonne volonté qui voulaient le progrès politique et social. Il encouragea la classe ouvrière dans son œuvre d'organisation, sans trop y réussir malheureusement, et il soutint les éléments progressistes de la bourgeoisie, notamment lors de la création l'*Alliance* de Bruxelles, qui prit l'initiative de convoquer le Congrès libéral de 1846.

Le dernier numéro du *Débat social* parut le 1er novembre 1849, alors que le mouvement de 1848 avait avorté et que la réaction avait de nouveau triomphé en Europe.

Félix Delhasse, qui fut l'âme du journal, resta toute sa vie un démocrate socialiste. Il vécut jusque dans ses dernières années, retiré en son hôtel de la Chaussée de Haecht, n° 154, où il mourut en novembre 1898. Bien que se tenant à l'écart des luttes quotidiennes, il ne cessa de témoigner une vive sympathie au Parti ouvrier belge.

Le lendemain de sa mort, le *Soir*, par la plume de M. Paul Antoine, publia un article émouvant sur l'homme qui venait de mourir :

« Il est toujours difficile, de parler d'un mort qu'on admire et qu'on vénère; l'éloge paraît banal, l'absence de critique suspecte. Mais, que dire cependant d'un tel homme, si ce n'est un respectueux et enthousiaste panégyrique ?

» Ce n'est pas seule la diversité de son esprit et de ses connaissances qui lui attirait tous les cœurs, c'étaient aussi son indulgente bonté, son obligeance toujours aux aguets, sa large hospitalité.

» Son activité intellectuelle était certes extraordinaire. Sociologie, politique, art et littérature, histoire, tout le préoccupait, tout se classait méthodiquement dans ce vaste cerveau. De très bonne heure, il s'était jeté ardemment dans la lutte et l'on peut dire que très peu, de nos jours, oseraient se vanter d'avoir approché tant d'hommes illustres dans l'histoire du siècle. Journaliste et polémiste, il créa lui-même des journaux, des revues artistiques et politiques. L'année qui vit naître M. Gevaert, racontait-il, il publia son premier article; et, depuis lors, son activité ne se ralentit pas jusqu'à sa mort.

» On a rappelé ici son rôle après 1848, puis son accueil généreux aux proscrits du coup d'Etat; n'est-ce pas chez lui que fui cachée la première édition de *Napoléon-le-Petit* ?

» Maintenant, à cette vie si longue (Spa, 1809 - Bruxelles, 1898) et si remplie, joignez une mémoire prodigieuse appuyée, d'ailleurs, d'une documentation formidable, et, vous aurez une idée de l'intérêt puissant de la conversation de ce vieillard : une encyclopédie. Les anecdotes, les souvenirs lointains, avec les noms, les dates, lancés sans une hésitation, sans une erreur, se succédaient pendant des heures, qui s'écoulaient comme des minutes. Et, quel charme aimable dans ses improvisations, quelle philosophie douce et souriante, et quel enthousiasme quand il parlait de ces grands hommes !

» Sa bibliothèque était remarquable, et, plus encore que

par le nombre, par les notes complémentaires, corrections, etc., qu'il ne manquait pas d'ajouter à ses livres. La partie proprement documentaire était particulièrement riche : des « dossiers », comme il disait, découpures de toutes sortes, copies, notes originales et inédites rassemblées en des fardes faites d'un journal plié en quatre, et qui empruntaient à leur groupement même un réel intérêt historique. Il possédait une belle collection d'autographes, ayant correspondu avec les personnages les plus en vue, et, en sa qualité de collectionneur, gardant jnsqu'au moindre billet. Seulement, il prêtait, prêtait avec une inépuisable complaisance. Et, très souvent, les documents, livres ou manuscrits ne revenaient pas, ou pas entiers. Je me rappelle son chagrin violent au retour d'une série de ses plus chères lettres, dans lesquelles l'emprunteur avait tranquillement découpé les passages qui l'intéressaient, pour les coller dans son travail !

» Et, pourtant, les plus merveilleuses qualités de l'esprit paraissaient dépassées encore chez Félix Delhasse, par la beauté du caractère.

» Ce qui, en lui, frappait tout d'abord, c'était sa passion profonde de la justice et de la vérité. C'était là le principe essentiel, le Grundton, comme dirait l'Allemand, qui régissait tout son être moral, son esprit comme son cœur, qui dirigeait toutes ses pensées, dans le domaine de la raison comme dans celui du sentiment.

» En politique, c'était un démocrate dans le sens le plus large et le plus noble du mot, combattant toutes les oppressions, toutes les tyrannies, d'où qu'elles vinssent. Mais il respectait toutes les convictions sincères, détestant seulement les « faiseurs », — c'était son mot.

» Le plus grand talent ne trouvait pas grâce à ses yeux, s'il n'était doublé de qualités morales qui lui paraissaient le complément nécessaire de celles de l'esprit. C'est pourquoi ses jugements étaient souvent sévères; peu lui importaient ceux de la foule : il n'admirait à l'aise, lui, qu'à condition de pouvoir estimer...

» ...En tout, en art comme en politique, il resta constam-

ment, comme d'instinct, parmi les avancés. Et, c'était chose admirable que cet homme, parvenu aux dernières limites de la vie, à l'âge où d'ordinaire on s'est, depuis des années, commodément immobilisé en un système, se tenant ardemment au courant des idées nouvelles, achetant livre sur livre, discutant, s'animant comme un jeune homme.

» Une autre caractéristique de cette nature était la simplicité et le stoïcisme. Il y avait chez lui quelque chose du vieux Romain. L'inépuisable bonté de son cœur se dérobait parfois sous des dehors volontairement froids. En tout cas, son âme, fortement trempée, ignora jusqu'au bout la sentimentalité et la sensiblerie. Il détestait la flagornerie ; les effusions l'agaçaient au point de décourager ceux auxquels une juste reconnaissance dictait de sincères paroles de gratitude et de dévouement. La moindre ostentation lui répugnait pour lui-même, tandis que les faiblesses d'autrui le trouvaient plein d'indulgence. »

» ...Le nombre de ceux qui venaient le consulter augmentait avec les années, à mesure que disparaissaient les autres témoins des grands événements sur lesquels il avait gardé les souvenirs les plus précis, consignés d'ailleurs dans des notes journalières.

» Même, dans les derniers temps, on abusait un peu de lui, sans considération de son grand âge. Lui-même s'en plaignait souvent, épuisé de fatigue. Et, pourtant, il désirait en secret qu'on vînt le consulter sur certains sujets qui lui tenaient au cœur, crainte qu'on ne commît des erreurs. Et, quand, par scrupule, on cessait d'avoir recours à lui, il provoquait de nouvelles sollicitations. « C'est ma vie, tout cela », disait-il ; « si je ne puis plus lire, travailler, autant m'en aller tout de suite. »

« Et on venait de partout ! Une de ses dernières joies fut l'arrivée chez lui, de deux Palermitains, en quête de documents sur Buonarroti.

» Au lieu de s'obscurcir, son esprit semblait, avec l'âge, devenir plus pénétrant et plus lumineux, redoublait d'activité, comme appréhendant l'anéantissement prochain des trésors de savoir et d'expérience qu'il concentrait en lui. Son cerveau sur-

excité ne lui laissait plus un instant de repos : durant ses longues insomnies, sans cesse des souvenirs nouveaux surgissaient, et il prenait des notes, au crayon, dans le noir.

» Pourquoi faut-il donc que de tels hommes disparaissent ?

» Mais lui-même ne se faisait pas d'illusions. Un à un tous ses amis s'en allaient. L'un des derniers fut Alphonse Wauters qui, dans le délire des derniers jours, répétait un nom, toujours le même : « Delhasse ! Delhasse ! ». L'appel, hélas ! vient d'être entendu.

» Dans ces quelques notes, rédigées sous l'impression troublante d'une profonde et bien douloureuse émotion, je n'ai, je le sens, que bien faiblement évoqué cette personnalité si noble et si haute (1). »

CHAPITRE IX

La Propagande phalanstérienne en Belgique.

CHARLES FOURIER ET SA DOCTRINE. — VICTOR CONSIDERANT. — SON AMITIÉ AVEC CHARLES ROGIER. — PREMIÈRE PROPAGANDE EN 1838-1839. — LES PHALANSTÉRIENS EN BELGIQUE EN 1844, 1845, 1847 ET 1848. — NOMBREUSES CONFÉRENCES A BRUXELLES, LIÉGE, ETC. — PUBLIC D'ÉLITE. — BANQUET OFFERT A V. CONSIDERANT. — NOMBREUX DISCOURS. — LA PHALANGE DE LOUVAIN. — INFLUENCE DE L'ECOLE FOURIERISTE. — SES PRINCIPAUX ADEPTES : ALEXANDRE ET FÉLIX DELHASSE, ED. DUCPÉTIAUX, FRANÇOIS HAECK, ADOLPHE DEMEUR, ETC.

Charles Fourier, né à Besançon en 1772, fut le fondateur d'une doctrine sociale nouvelle ayant pour base le Phalanstère, commune modèle dont tous les habitants seraient associés et dans laquelle le produit du travail commun ou sociétaire serait

(1) *Le Soir*, supplément du 10 novembre 1898, sous le titre : *Souvenirs du Vieux Bruxelles*. — Félix DELHASSE.

partagé entre les trois éléments : *Travail, Capital, Talent.*

Il mourut à Paris en 1837, mais comme Saint-Simon, il eut la joie avant de fermer les yeux, d'être entouré de disciples capables et dévoués, qui lui promirent de continuer son œuvre et d'aller porter en son nom la bonne parole de délivrance !

En 1831, les disciples de Saint-Simon quittèrent Paris pour aller en province et à l'étranger prêcher la doctrine du maître. En 1838, un an après la mort de Charles Fourier, les apôtres de l'école phalanstérienne se mirent en route, eux aussi, afin de convertir les hommes de bonne volonté.

A cette époque, l'Eglise catholique envoyait également ses meilleurs prédicateurs à travers le monde. Les doctrines sociales de Saint-Simon et de Fourier avaient un fond de croyance religieuse et il n'est pas étonnant dès lors que la méthode de propagande de ces deux écoles ait été quelque peu copiée sur celles des missionnaires et prédicateurs de l'Eglise catholique.

Ce fut Victor Considerant, le principal et le plus éloquent des disciples de Fourier, qui vint le premier en Belgique ; il le fit vers 1838 ou 1839. A l'encontre de ce qu'avaient fait les missionnaires saint-simonniens de 1831, qui s'étaient adressés à la foule, au grand public, il concentra ses efforts de propagande dans des cercles privés, composés en grande partie de gens instruits et aisés : hommes politiques, professeurs, avocats, etc.

D'après M. Discailles (1), V. Considerant s'était lié d'amitié avec Charles Rogier peu de temps avant ou après la révolution de 1830. Aussi, lorsqu'il vint en Belgique vers 1838, fut-il l'hôte de Rogier, qui occupait alors le poste de gouverneur de la province d'Anvers. Il le lui rappela plus tard, dans une lettre de 1850 que publie M. Discailles :

« ...Vous rappelez-vous nos tête-à-tête de dix heures par jour au coin de votre feu?... Vous compreniez admirablement bien les vanités, les stupidités, les folies de la grande politique de tous les cabinets ; vous compreniez l'état critique du monde, les besoins impérieux de la société moderne, les vices odieux, l'urgente nécessité d'une transformation dans le sens démocra-

(1) Ernest Discailles. — *Le socialiste français, Victor Considerant en Belgique.* Bulletin de l'Académie, n° 5, 1895.

tique et social... Il me souvient d'une formule qui vous revenait sans cesse : « Quoi d'étonnant, répétiez-vous, à ce que les peuples n'aiment pas leurs gouvernements ? Les gouvernements ne se sont jusqu'ici montrés à eux que sous les espèces et apparences du gendarme et du percepteur des contributions. Ils n'ont de rapport avec eux que pour leur demander de l'argent et leurs enfants... » Vous m'assurâtes même spontanément que si vous désiriez rentrer au pouvoir et que vous y rentriez, ce ne serait que pour commencer la grande œuvre de transformation sociale, en organisant, sous le déguisement d'un nom quelconque, un véritable phalanstère où vous centraliseriez une grande partie des familles des ouvriers et employés de vos chemins de fer. »

En 1844, un autre orateur phalanstérien, Jean Journet, vint en Belgique pour propager la doctrine nouvelle. Il parla au *Salon de Monplaisir*, à Molenbeek, dans un local appartenant à la Société ouvrière le *Meeting flamand*, de Jacques Kats, que celle-ci s'était vue dans la nécessité de louer, en présence des difficultés qu'elle rencontrait de se procurer des salles publiques pour tenir ses meetings.

Jean Journet consacra plusieurs séances à développer ses idées devant un public composé en grande partie d'ouvriers et de petits bourgeois.

En 1845, au mois d'octobre, Victor Considerant revint dans notre pays pour faire un exposé plus complet de la doctrine.

Il fit sept conférences, dont la première eut lieu le mercredi 29 octobre, dans la salle de la *Société Philharmonie*, devant un public nombreux et choisi.

Les théories de Fourier, au surplus, n'étaient pas inconnues en Belgique. On y avait distribué un grand nombre d'exemplaires du *Manifeste de l'Ecole sociétaire*, œuvre de Victor Considerant, et le journal de celui-ci, *La Démocratie pacifique*, y comptait un assez grand nombre d'abonnés.

Parmi les auditeurs des conférences phalanstériennes, il y avait des notabilités de la politique et de l'administration, des députés, des ministres d'hier et de demain : Charles Rogier, le général Chazal, qui devint ministre de la guerre ; Masui, adminis-

trateur des chemins de fer de l'Etat, Ducpétiaux, inspecteur général des prisons; François Haeck, directeur du ministère des finances ; Lucien Jottrand et les députés Verhaegen, Castiau, Cans, Orts et de Bonne. La magistrature, l'armée, l'industrie, les arts, le commerce, l'enseignement y étaient représentés par Tielemans, De Facqz, Van Meenen, Eenens de Marneffe, le général Colignon (qui devint plus tard bourgmestre de Schaerbeek), le sculpteur Geefs, le peintre Verbockhaven, Altmeyer, Baron, Arntz et Maynz, professeurs de l'Université de Bruxelles. Parmi les journalistes les plus en vue on remarquait Bourson, directeur du *Moniteur belge*; les deux frères Delhasse, rédacteurs du *Débat social*, les frères Bartels, Faure, Funck (qui devint échevin et député de Bruxelles), Louis Defré (le père de Madame Alice Bron).

Dans ses conférences, Considerant s'attacha surtout aux problèmes de l'ordre économique et moral.

Comme moyen de réalisation, il condamnait la violence et déclarait que « l'harmonie sociétaire pouvait s'établir sans aucune espèce de comotion violente et de révolution ».

Il voulait, disait-il, placer la question sociale, le problème de l'amélioration du sort de la classe laborieuse, au dessus des questions de partis et, pour la résoudre, il faisait appel aux classes instruites et aisées.

Ses conférences eurent un grand succès. Il fut l'objet de la part de ses auditeurs, de nombreuses marques de sympathie, dont quarante années plus tard, il se souvenait encore avec émotion quand il nous rendit visite au journal *le Peuple*.

Ses auditeurs se cotisèrent pour lui offrir un banquet, qui eut lieu le mercredi 5 novembre, à l'hôtel de la *Couronne d'Espagne* et dans lequel furent portés deux toasts, l'un par Alexandre Delhasse, l'autre par un conseiller communal de Bruxelles dont le *Débat Social*, qui rendit compte de la fête, omet de citer le nom.

Delhasse s'exprima comme suit :

« A Fourier !...

» A cet homme immortel, dont l'immense et puissant génie a découvert les lois de notre destinée, les plans préconçus par le créateur pour gouverner l'humanité !

» A tous ses disciples et particulièrement à M. Considerant le brillant interprète de la science du *maître !...*

» Puisse ce savant et courageux propagateur de la foi sociale recueillir partout autant de marques de sympathie qu'il en a recueillies parmi nous !... Puisse-t-il partout, comme ici, raillier sous la pacifique bannière des phalanstériens autant de bons esprits, de cœurs nobles et généreux, autant d'hommes de science, d'intelligence et de bonne volonté !... Messieurs, en présence de l'extension que prennent les idées sociales chez tous les peuples civilisés et dans toutes classes de la société, à l'aspect des terres d'harmonie que je vois se développer à l'horizon, je sens que le monde est sur le point de se transformer !... Que le premier phalanstère s'établisse, et le monde est sauvé ! La terre, qui n'est plus qu'une *vallée de larmes et de douleurs*, reprendra sa parure. Elle reviendra ce qu'elle était avant la chute de l'homme, avant la déviation de notre destinée ; elle reviendra ce que Dieu veut qu'elle soit pour nous tous, c'est-à-dire un Eden, un séjour de joies perpétuelles et d'ineffable bonheur.

» Messieurs, je termine en portant ce toast, qui résume en deux mots ce que je viens d'exprimer :

» A la formation du premier Phalanstère ! »

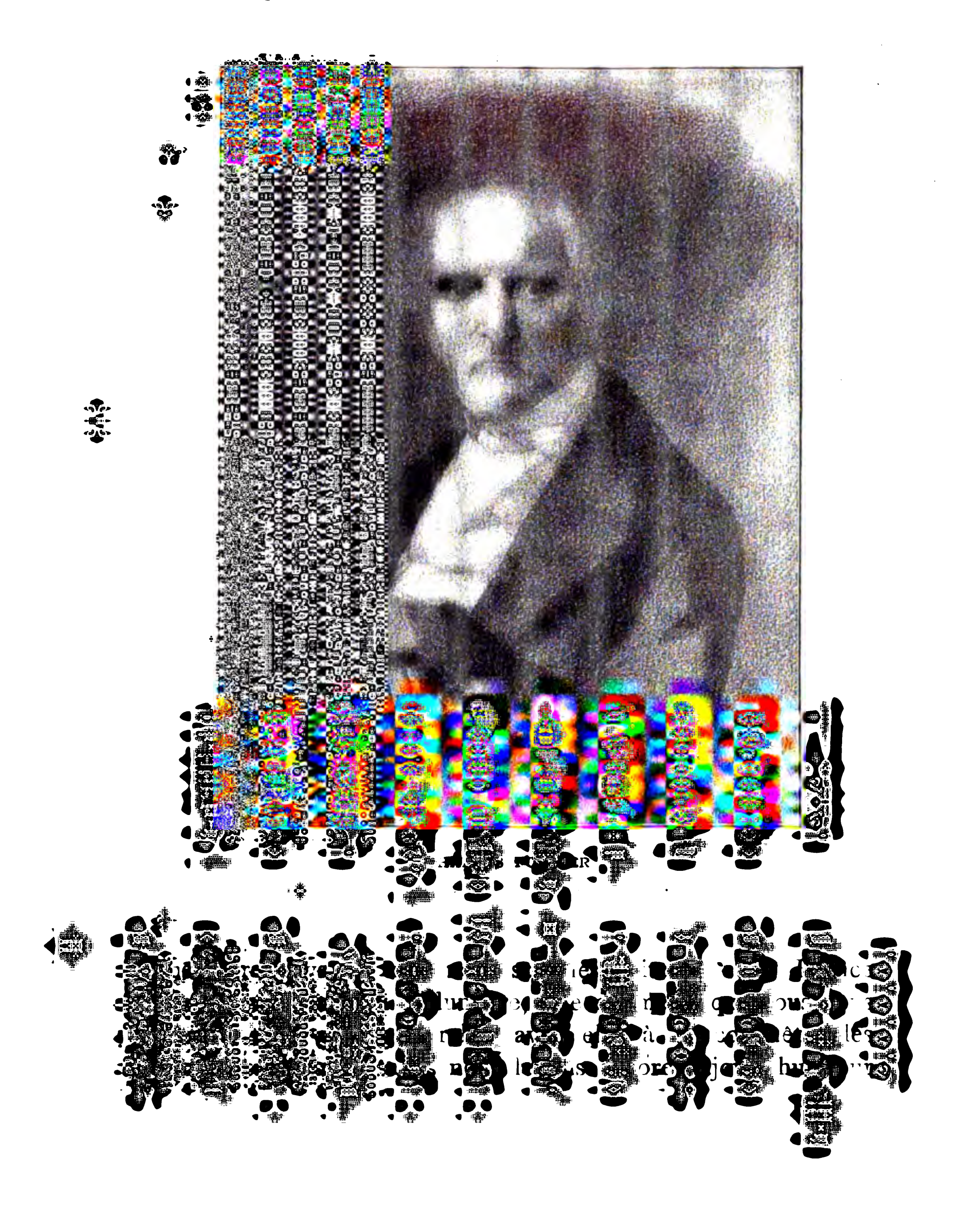
Le conseiller communal de Bruxelles, prit la parole à son tour et s'exprima ainsi :

« A l'amélioration du sort de tous, à la réhabilitation du travail, aux travailleurs dans toutes les sphères, à la fraternité !

» ... L'association avec ses applications innombrables et variées, tel est le grand remède aux maux qui affligent la société. L'association substituée à l'égoïsme et aux luttes de toutes espèces; la solidarité qui relie tous les hommes et confond tous les intérêts; la fraternité qui n'est que le règne de Dieu sur la terre, tels sont les grands principes auxquels l'humanité souffrante devra son salut... »

Les deux toasts furent couverts d'applaudissements aussi unanimes que bruyants, dit le *Débat social*, auquel nous empruntons ce récit, et ils furent suivis d'un troisième, porté par Louis Defré, avocat, plus tard député libéral de Bruxelles :

[illegible] rant, dit celui-ci en terminant, vous êtes [illegible] ous y avez trouvé des cœurs dévoués, des [illegible] Vous qui nous avez appréciés, dites là-bas,



[illegible]

marcher avec elle à la réalisation de l'harmonie sociale (1) ».

Considerant parla enfin pour remercier les trois orateurs. Il exprima la satisfaction qu'il éprouvait de ce que les idées sociales se propageaient vigoureusement en Belgique :

« La Belgique, cette terre classique de la liberté et des franchises communales — qui dans tous les temps a fait de si grandes choses — est peut-être encore appelée à donner la première l'exemple de la transformation sociale vers laquelle le monde aspire. Je suis autorisé à penser ainsi, si j'en juge par les hommes d'élite au milieu desquels j'ai l'honneur de me trouver en ce moment, au milieu de ces hommes pacifiques et dévoués, de ces esprits distingués que la nouvelle science inspire. Qu'elle soit donc libre et à tout jamais indépendante cette Belgique si intelligente et si hospitalière ! Qu'ils soient libres et à tout jamais indépendants, ces Belges si dignes — par le noble usage qu'ils en font — de la liberté qu'ils ont conquise eux-mêmes en 1830 et qu'ils ont fait consacrer dans la Constitution la plus démocratique du monde. Après mon pays, toutes mes sympathies sont pour eux.

» Je bois à la prospérité de la Belgique ! »

Lucien Jottrand se leva pour remercier « le représentant d'une école aussi puissante que l'Ecole sociétaire » et termina en portant un toast « à l'indépendance de tous les peuples ».

Au mois de novembre 1847, un autre phalanstérien, rédacteur de la *Démocratie pacifique* et auteur de plusieurs ouvrages de propagande de la doctrine (2), Victor Hennequin, vint à Bruxelles. Il exposa la conception fouriériste dans la salle de la *Philharmonie*, devant un public nombreux qui se montra sympathique aux idées nouvelles. Il se rendit ensuite à Louvain, où il obtint un grand succès devant les étudiants de l'Université catholique.

En 1847, Charles Rogier était ministre de l'Intérieur. Considerant lui écrivit une lettre, datée du 12 août (3), pour lui

(1) Louis Defré publia en 1850 une brochure : *L'Université catholique de Louvain et le Christianisme ou Jésuitisme et Socialisme*, qui est une défense des principes phalanstériens. Cette brochure n'est pas signée.

(2) *Sauvons le genre humain*, par V. Hennequin.

(3) Voir *Discailles*, page 719.

annoncer son arrivée en Belgique, à l'effet de continuer la propagande fouriériste. Cette fois, disait-il, il voulait agir surtout sur les centres industriels et il se proposait de conférencier à Gand, à Liége, à Verviers, à Huy, à Louvain et à Tournai.

A cette époque, les idées fouriéristes étaient fort goûtées en France surtout parmi les gens instruits, les polytechniciens, et les officiers. Il en fut de même en Belgique. Le général Colignon devint un adepte convaincu de la nouvelle école et son adhésion fut suivie de celle d'autres officiers du génie et de l'artillerie, ainsi que l'établit un lettre datée de Liége, 12 février 1848, que Considerant écrivit à Rogier :

« ... Les meilleures têtes de l'armée, dit-il, parmi les jeunes officiers surtout, deviennent rapidement phalanstériennes : j'en ai trouvé ici un beau noyau. C'est assez vous dire que ce sont des hommes très éclairés, très raisonnables et les meilleurs amis de votre gouvernement. Cela n'empêche pas qu'on ne cherche, paraît-il, à les tracasser (1). On nous a même parlé de démarches faites auprès de votre collègue de la Guerre, le brave et intelligent Chazal, pour lui dénoncer des associations auxquelles seraient affiliés les officiers. Le fait est que ces officiers ont choisi, dans les dépendances d'un café, une pièce où ils aiment à se réunir librement, fumant leur cigare, buvant leur chope, mangeant un beefsteak et causant de phalanstères, d'organisation du travail et de tous les problèmes qui les intéressent. Quant à quelque chose de ressemblant à une association politique, on n'en saurait trouver l'ombre. Au reste, ces officiers sont si raisonnables, que je leur ai entendu exprimer l'opinion qu'il leur faudrait être exactement renseignés, officieusement, sur la pensée du Ministre de la Guerre, afin de ne rien faire qui pût le contrarier... »

Considerant était arrivé en Belgique au début du mois de février 1848, et il avait commencé sa nouvelle tournée de propagande par Liége où, du 13 au 17 février, il parla dans la salle de la société *L'Émulation*, devant onze à douze cents personnes.

Le *Journal de Liége* rendit compte de ses conférences.

(1) C'était vrai, dit Discailles, qui tenait le fait de feu le général Colignon.

« Le public, dit-il, écoute avec beaucoup d'attention et d'intérêt, et si la forme est parfois un peu négligée, il y a une large compensation par l'abondance des idées. »

Considerant exposa non seulement la doctrine, mais il aborda des problèmes d'ordre pratique, tels que l'éducation naturelle, les méthodes d'enseignement, les salles d'asile, les crèches, les arts et les sciences, l'impôt, le commerce intérieur et extérieur, la réalisation du premier phalanstère avec des enfants, les moyens de transition de l'état actuel à l'ordre sociétaire. Il examina même des questions d'intérêt local, telle l'application de l'armée à la dérivation de la Meuse !

Pour donner plus d'attrait aux réunions, il engageait les auditeurs à lui poser des questions par écrit, auxquelles il apportait les réponses aux séances suivantes.

Une réunion devait avoir lieu le 25 février au soir, mais au dernier moment, le *Journal de Liège* annonça « que les cours donnés à la salle l'*Emulation* par M. Victor Considerant étaient suspendus, les événements forçant le conférencier à rentrer à Paris. »

Considerant, que les événements de la révolution de 1848 rappelaient dans son pays, arriva à Bruxelles le 25 février au soir. Avant de prendre le train de Paris, il écrivit au ministre de l'intérieur, Ch. Rogier, plusieurs lettres dont nous parlerons plus loin.

Ce qu'il y eut de plus curieux dans cette propagande fouriériste en Belgique, c'est que ce fut surtout dans la classe aisée qu'elle produisit son effet immédiat. Les ouvriers assistèrent en petit nombre aux réunions et ceux qui s'y rendirent ne durent pas comprendre grand chose à une théorie trop compliquée pour leur intelligence. Elle communiqua cependant à la masse laborieuse l'idée de l'association et elle lui fit entrevoir les avantages de la coopération.

Parmi les adeptes belges de l'école, il faut citer, en première ligne, avant 1848 et pour Bruxelles, les deux frères Alexandre et Félix Delhasse, Rogier, Colignon, Bourson et F. Haeck.

A Liége, à Verviers, à Huy, à Gand, il y eut parmi les gens instruits, un certain nombre de phalanstériens.

Il en fut de même à Louvain, où un jeune docteur en droit, qui était allé suivre des cours à l'Université de Paris et y avait fait la connaissance de quelques partisans des idées de Fourier, constitua une « phalange » en 1847.

Cette phalange débuta modestement par six à sept personnes, qui se réunissaient dans une maison particulière. Peu de semaines plus tard, le nombre des adhérents ayant grandi, elle s'établit au *Café de la Tête d'or*, aujourd'hui démoli, mais qui a joui à Louvain d'une certaine célébrité.

Elle était administrée par un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un bibliothécaire. Elle était divisée en trois groupes ou sections : la première avait à examiner les idées de Fourier en elles-mêmes, c'est-à-dire à faire de la théorie pure ; la seconde était chargée d'examiner la possibilité de l'application de la théorie sociétaire et dans la troisième, on étudiait l'utilité des institutions économiques et philanthropiques qui pouvaient conduire vers un meilleur avenir (1).

Parmi les phalanstériens de Louvain, il y en eut de très fervents. Nous n'en voulons pour preuve que la polémique que suscita, en 1846, un article de la *Revue Démocratique* de Bruxelles.

Cette revue ayant publié un article intitulé : *Coup d'œil sur quelques doctrines sociales*, dans lequel il n'était pas parlé avec assez de respect et d'enthousiasme de l'œuvre de Fourier, s'attira une réponse signée : *Un ancien élève de l'Université catholique* (2), dont voici la conclusion :

« Notre but n'est pas, en écrivant ces lignes, de faire ce que l'auteur aurait dû faire, savoir, une exposition de la doctrine de Fourier; nous renvoyons l'auteur, pour s'y initier, aux livres de l'école sociétaire, qui sont aujourd'hui entre les mains d'une masse de lecteurs. Notre but est plus modeste ; nous avons essayé cette réponse afin de faire entrevoir la solution de questions graves et urgentes, et d'engager l'auteur à quitter les

(1) *La Question sociale à Louvain*, par un Louvaniste, chez L. Fonteyn, 1886.

(2) *Courtes observations à la Revue Démocratique* au sujet de son article « Coup d'œil », etc. Bruxelles, 12 pages, imprimerie N.-J. Slingeneyer jeune, 31, rue de Schaerbeek.

vieilles routes battues, où croissent tant de plantes parasites, tant de fleurs empoisonnées.

» Depuis que M. Considerant, le plus distingué des apôtres de la doctrine, est venu nous initier aux paroles de Fourier, notre intelligence endormie par l'enseignement catholique s'est réveillée en une lumière nouvelle; notre cœur, en comprenant la cause et le remède des maux de la société, a éprouvé des consolations et a souvent tressailli d'espoir. Que tous ceux qui, comme nous, ont souffert des effets d'une éducation étroite et d'une discipline trop sévère, qui ont étouffé dans cette atmosphère sans air pur et sans soleil, retrouvent enfin à la lecture de ces livres, qui contiennent le salut du monde, l'indépendance de l'esprit et la liberté de la conscience ; qu'ils redeviennent des enfants de Dieu, des hommes fiers, libres et intelligents.

» O génération du dix-neuvième siècle, le Christ est mort pour l'affranchissement des esclaves, nos pères sont morts pour émanciper le genre humain, et après deux mille ans, l'esclavage n'existe pas moins, et l'affranchissement des masses n'est pas encore arrivé. Pourquoi ? Parce que proclamer des principes et mourir en les défendant, cela ne suffit pas encore; les sociétés où règnent le désordre et le mal doivent être remplacées par des sociétés organisées. Tous les maux viennent de la misère et la misère est le résultat du désordre ; criez donc avec nous : organisation, harmonie; organisation de tous les éléments sociaux, harmonie de tous les rapports. Tels sont les grands principes qui doivent anéantir le mal. Ces principes, Fourier les a proclamés ; étudiez donc les œuvres de cet homme. Désormais, pour arriver à la conquête de la liberté humaine, à la jouissance du bien-être, plus de luttes sanglantes, plus d'échafaud pour les vaincus, mais des transformations pacifiques et graduées, qui sans révolution violente, ramèneront la société entière à l'état normal voulu par la nature humaine, c'est-à-dire par Dieu. Que Dieu règne et le monde sera sauvé ! »

Après le 24 février 1848, on accusa les membres de la Phalange de Louvain d'être de vulgaires partageux, des ennemis de la religion, de la famille et de la propriété ! Cependant, la plupart étaient d'honnêtes pères de famille, ayant pignon sur rue

ou de bonnes terres au soleil, et plusieurs occupèrent plus tard des grades élevés dans l'armée et de hautes fonctions dans la magistrature !

Quelques-uns, les plus convaincus, résistèrent à l'assaut et restèrent fidèles à la doctrine du Maître. Mais leurs réunions se firent plus rares et bientôt ils ne se retrouvèrent plus qu'une fois par an, le jour anniversaire de la naissance de Charles Fourier.

***

La propagande phalanstérienne laissa incontestablement des traces profondes dans certains esprits cultivés, qui eurent une réelle influence en Belgique.

Au premier rang, il convient de citer Edouard Ducpétiaux, qui publia de nombreux ouvrages sur la condition des classes laborieuses, et dont le projet de boulangerie et de boucherie communales qu'il soumit au conseil communal de Bruxelles est certainement d'origine fouriériste. Dans l'exposé de son projet, il invoque d'ailleurs plusieurs brochures phalanstériennes.

François Haeck, qui fut un des fonctionnaires les plus distingués du département des finances et qui publia divers ouvrages sur le crédit, était lui aussi un phalanstérien convaincu et le resta jusqu'à la fin de ses jours.

Il en fut de même d'Adolphe Demeur, l'ancien député progressiste de Bruxelles, auteur d'un *Projet d'assurances contre l'incendie par l'Etat*. Il connut Victor Considerant et eut avec lui une longue correspondance. Chaque fois que celui-ci venait en Belgique — on sait qu'il mourut à Paris le 27 décembre 1893, âgé de 85 ans, — c'était chez Adolphe Demeur, dans sa maison de la rue Jourdan, à Saint-Gilles, qu'il descendait.

Nous parlerons plus loin d'un autre séjour que Considerant et plusieurs de ses amis firent en Belgique, lorsqu'ils durent quitter la France, et de son entreprise de colonisation au Texas, qui fut combinée et organisée dans notre pays.

CHAPITRE X.

L'Influence des ouvriers communistes allemands et de Karl Marx

RENCONTRE DE KARL MARX ET DE FRÉDÉRIC ENGELS. — NOUVELLE THÉORIE SOCIALE. — CIRCULAIRE DE PROPAGANDE. — LA FÉDÉRATION DES COMMUNISTES. — LA « DEUTSCHE BRÜSSELER ZEITUNG ». — L'ASSOCIATION OUVRIÈRE ALLEMANDE. — BANQUET DU 27 NOVEMBRE 1847.—FONDATION D'UNE ASSOCIATION COSMOPOLITE.

Après avoir noté l'influence qu'exercèrent, en Belgique, les deux écoles socialistes françaises de Saint-Simon et de Charles Fourier, il me reste à signaler celle des ouvriers communistes allemands et de Karl Marx (1).

Lorsque Karl Grün vint séjourner en Belgique au mois d'octobre 1844, pour se renseigner sur le mouvement démocratique et socialiste, il ne se trouva en contact qu'avec fort peu d'allemands. Du moins, les si intéressantes lettres (2) dans lesquelles il reproduit ses entretiens avec Adolphe Bartels, Lucien Jottrand, Jacob Kats et le polonais Lelewel, ne parlent-elles que du poète Freiligrath, qu'il rencontra au cabaret de Kats, pendant un meeting organisé par celui-ci et qu'il fut tout surpris d'entendre parler le patois de la capitale avec tout le raffinement d'un vrai *Brusseleer*.

Quatre mois plus tard, c'est-à-dire dans les premiers jours de janvier 1845, Karl Marx, que le gouvernement de Guizot venait d'expulser de la France, à cause de sa collaboration au *Vorwärts*, le journal qui avait été fondé en 1844, à Paris, par l'acteur Börnstein avec l'argent du grand compositeur Meyerbeer, vint se réfugier à Bruxelles.

Marx habita tout d'abord plaine Sainte-Gudule, n° 21, et fut

(1) Ce chapitre a été rédigé en grande partie grâce à une note que m'a fourni mon excellent ami Lux, du *Peuple*.

(2) *Die soziale Bewegung in Frankreich und Belgien. Briefe und Studien von Karl Grün*, 1845.

inscrit sur les registres de la population le 14 février 1845. Le 13 mars suivant, il alla habiter rue Pachéco, n° 35 et le 3 mai il passa à Saint-Josse-ten-Noode, rue de l'Alliance, n° 5.

Frédéric Engels vint, à son tour, à Bruxelles, et le 25 août 1845 il se fit inscrire également à Saint-Josse au n° 7 de la rue de l'Alliance, c'est-à-dire à côté de la maison habitée par son ami Karl Marx.

A peine débarqué, Karl Marx fut appelé à l'administration de la sûreté publique et invité à prendre l'engagement de ne rien publier concernant la politique du jour. Il s'inclina avec d'autant moins de résistance devant cette injonction, qu'à ce moment « il était préoccupé avant tout de fixer ses idées et de se mettre d'accord avec Frédéric Engels sur les nouvelles doctrines philosophiques et sociales qu'ils se proposaient de faire prévaloir. » Et, en effet, les deux premières années de son séjour en Belgique — ce séjour dura de janvier 1845 à mars 1848 — furent consacrées presqu'exclusivement aux recherches et à l'étude.

Marx (1) avait rencontré Engels (2), pour la première fois, en novembre 1842, à Cologne, dans les bureaux de la *Rheinische Zeitung*. Engels se rendait à Manchester, où il allait occuper une place de commis dans une fabrique, dans laquelle son père avait des intérêts. L'entrevue des deux hommes avait été plutôt froide.

Ils se revirent deux ans après, durant l'automne 1844, à Paris et cette fois ils se trouvèrent immédiatement en communauté d'idées. C'est que le séjour en Angleterre avait familiarisé Engels avec cette pensée que, dans le monde moderne, les facteurs économiques jouent le rôle essentiel, et que les études qu'il avait poursuivies sur la Révolution française avaient amené Marx à cette conclusion que ce n'est pas l'Etat qui assure l'existence de la société bourgeoise, mais celle-ci qui détermine le conditionnement de l'Etat.

Aussi, en 1845, Engels quitta-t-il Barmen, sa ville natale, où il était retourné après son séjour à Paris, et vint-il à Bruxelles

(1) Marx est né à Trèves, le 5 mai 1818.
(2) Engels est né à Barmen, le 28 novembre 1820.

rejoindre son ami Marx. Des considérations personnelles n'étaient pas absolument étrangères à sa décision. Il était en difficulté avec sa famille, dont les convictions politiques et religieuses étaient en opposition irréductible avec les siennes, et il avait eu maille à partir avec la police, à cause des meetings qu'avec Moses Hess et le peintre Röttgen, il avait donnés sur le communisme. Mais ce qui le poussait avant tout à Bruxelles, c'était le désir de se mettre d'accord avec Marx sur leur nouvelle conception de l'évolution sociale. Et, dans ce but, il lui apportait un travail de la plus grande valeur, son livre sur la *Situation des classes laborieuses en Angleterre.*

Engels séjourna en Belgique jusqu'au mois d'août 1846 et y revint fréquemment jusqu'au moment de l'expulsion de Marx (1) Comme le dit justement Andler, c'est de cette période que date la collaboration des deux grands socialistes allemands et « c'est surtout dans cette phase de la première élaboration communiste, qu'elle fut intime et profonde. Le matérialisme historique fut élaboré dans ces années fécondes de Bruxelles, entre 1845 et 1847 (2). »

Ainsi que l'écrivit plus tard Marx, leur première préoccupation, dès qu'ils se retrouvèrent à Bruxelles, fut de « formuler en commun l'opposition de leur conception avec l'idéologie de la philosophie allemande. » Dans ce but, ils écrivirent *L'Idéologie allemande, une critique de la philosophie post-hégélienne et de ses représentants Feuerbach, Bruno Bauer et Stirner, ainsi que du socialisme allemand et de ses différents prophètes*, deux gros volumes in-8°, qu'ils ne parvinrent pas à faire imprimer et dont ils « durent abandonner le manuscrit à la critique rongeuse des souris. »

Quelque temps après, dans les premiers mois de 1847, les points décisifs du nouveau système furent exposés publiquement, d'une manière scientifique dans *Misère de la Philosophie*, le volume que Marx fit imprimer chez l'éditeur Vogler de Bruxelles, en réponse à *Philosophie de la Misère*, de Proudhon.

(1) Il reste inscrit sur les registres de la population de Saint-Josse-ten-Noode jusqu'au 25 mars 1848.
(2) CHARLES ANDLER. *Le Manifeste communiste*, T. II, p. 35.

La doctrine que Marx et Engels voulaient faire prévaloir, affirmait que le temps était venu pour les masses prolétariennes de rompre avec le socialisme sentimental et utopique et de poser nettement leurs revendications et leur tactique sur le terrain de la lutte des classes.

« De même que les *économistes* sont les représentants scientifiques de la classe bourgeoise, dit Marx dans *Misère de la Philosophie*, de même les *socialistes* et les *communistes* sont les théoriciens de la classe prolétaire.

» Tant que le prolétariat n'est pas encore assez développé pour se constituer en classe, que par conséquent la lutte même du prolétariat avec la bourgeoisie n'a pas encore un caractère politique, et que les forces productives ne sont pas encore assez développées dans le sein de la bourgeoisie elle-même, pour laisser entrevoir les conditions matérielles nécessaires à l'affranchissement du prolétariat et à la formation d'une société nouvelle, ces théoriciens ne sont que des utopistes qui, pour obvier aux besoins des classes opprimées, improvisent des systèmes et courent après une science régénératrice.

» Mais à mesure que l'histoire marche et qu'avec elle le prolétariat se dessine plus nettement, ils n'ont plus besoin de chercher de la science dans leur esprit, ils n'ont qu'à se rendre compte de ce qui se passe devant leurs yeux et de s'en faire l'organe. Tant qu'ils cherchent la science et ne font que des systèmes, qu'ils sont au début de la lutte, ils ne voient dans la misère que la misère, sans y voir le côté révolutionnaire, subversif, qui renversera la société ancienne. Dès ce moment, la science produite par le mouvement historique et s'y associant en pleine connaissance de cause, a cessé d'être doctrinaire, elle est devenue révolutionnaire (1). »

Cette conception nouvelle, Marx et Engels, qui n'avaient guère de moyens de publicité à leur disposition, tentèrent de la faire admettre au moyen de circulaires lithographiées, qu'ils adressèrent aux groupes socialistes de Londres, de Paris et d'Allemagne.

(1) KARL MARX — *Misère de la Philosophie*, p. 118-119.

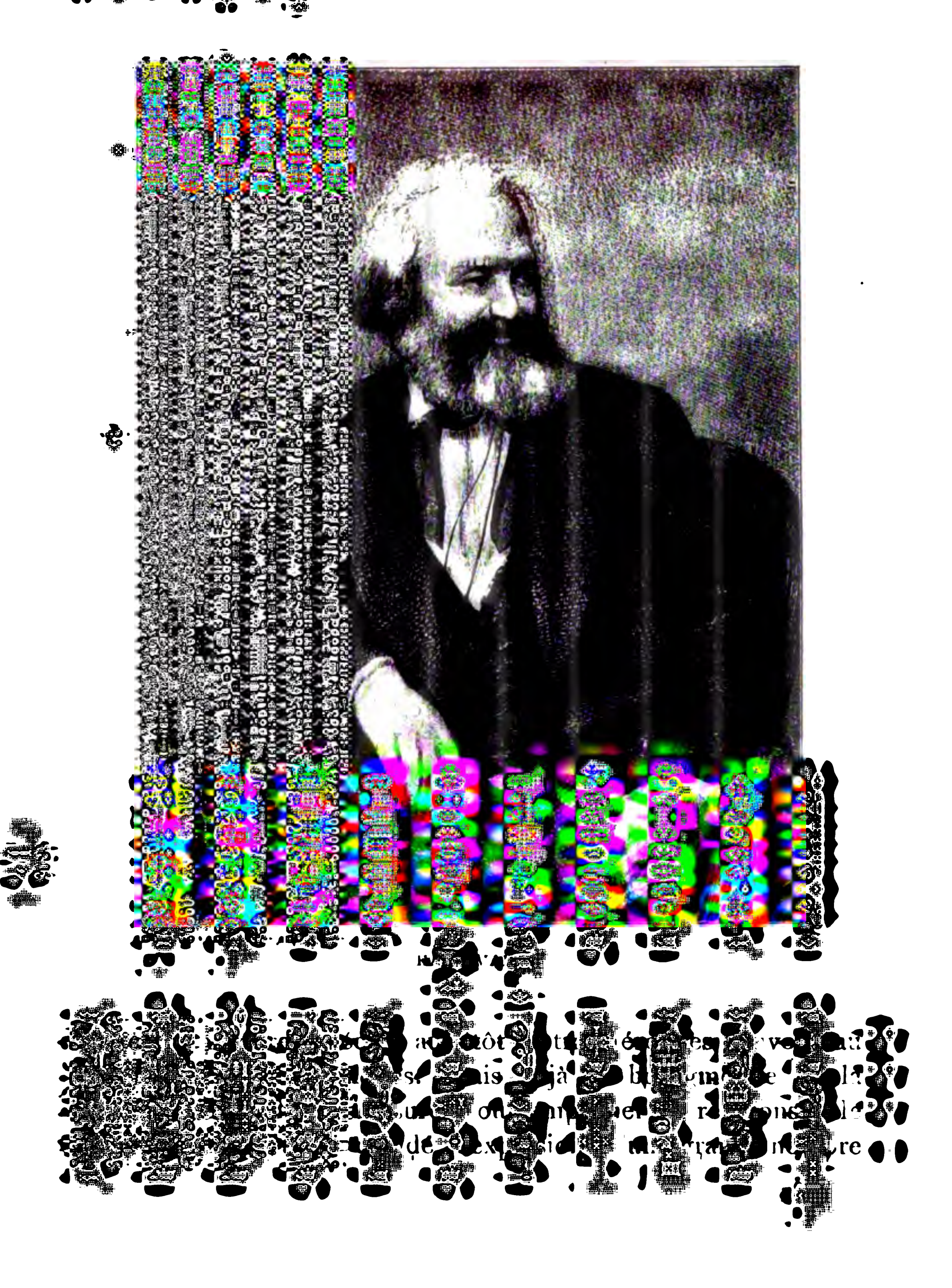
Ce moyen de propagande eut pour conséquence d'attirer à Bruxelles et de réunir autour d'eux un groupe d'intellectuels révolutionnaires et de prolétaires vigoureux. Ce furent Moses Hess, ancien collaborateur, comme Marx et Engels, aux *Annales franco-allemandes;* Wilhelm Wolff, le polémiste ardent et persécuté, qui avait dévoilé, dans le *Deutsches Bürgerbuch*, la misère des tisserands silésiens et à qui Marx dédia le premier volume du *Capital*; Stephan Börne, l'agitateur éloquent, typographe de son métier, qui, en 1848 devait créer la *Ligue Ouvrière* la plus puissante qui ait existé en Allemagne avant la démocratie socialiste contemporaine et qui devint plus tard professeur à l'Université de Bâle ; Wallau, également typographe, qui devint bourgmestre de Mayence ; Ferdinand Wolff; Ernest Dracke; Edgard von Westphalen, beau-frère de Marx ; l'ancien lieutenant Weidemeyer ; le peintre en bâtiments Steingens; le passementier Riedel, et Gigot, un Français, qui occupait les fonctions d'archiviste à la Bibliothèque de la ville de Bruxelles (1).

L'effet des circulaires lithographiées ne tarda pas à se faire sentir. Vers la fin de 1846, la *Fédération des Justes*, l'association internationale la plus puissante que le prolétariat eût en Europe en ce moment et qui avait son siège à Londres, délégua l'horloger Joseph Moll à Bruxelles auprès de Marx et à Paris auprès de Engels, pour leur déclarer que la *Fédération* était prête à tenir compte des critiques qu'ils avaient adressées à ses doctrines et à sa tactique, et les prier d'y entrer comme membres. Marx et Engels acceptèrent cette proposition et pendant l'été 1847, un congrès eut lieu à Londres, où Engels représenta Paris et Wilhelm Wolff Bruxelles, dans lequel fut constituée la *Fédération communiste*, la nouvelle organisation socialiste basée sur les doctrines marxistes.

Quelque temps après, au mois de novembre 1847, la *Fédération communiste* tint un second congrès à Londres et ce fut dans cette réunion qu'elle chargea Marx et Engels de rédiger le célèbre *Manifeste communiste*, qui parut en allemand en

(1) Voir Andler. — *Le Manifeste communiste*, T. II, p. 37.

[illegible]elques jours après, fut traduit en français. [illegible] à peine lancé que la révolution éclata à [illegible]al de la Fédération des communistes, qui



[illegible]

d'étrangers. C'est ce qui fit que le comité de Bruxelles fut obligé de se dissoudre et de transférer ses pouvoirs au comité central de Paris, ainsi que l'établit le document suivant, dont le texte allemand fut saisi le 3 mars, à minuit, lorsque la police procéda à l'arrestation de Marx :

« DÉCISION DU COMITÉ CENTRAL DE LA SOCIÉTÉ DES COMMUNISTES

» Prolétaires de tous les pays, réunissez-vous.

» Le comité central de la société des communistes, siégeant à Bruxelles.

» Vu la résolution du comité central qui jusqu'ici avait siégé à Londres, par laquelle ce comité a transféré le siège du comité central à Bruxelles, et se dissout lui-même comme comité central, par laquelle résolution, le comité sectionnaire de la section directrice de Bruxelles vient d'être constitué en comité central.

» Considérant :

» Que dans les circonstances actuelles toute réunion des membres de la société et spécialement celle des Allemands à Bruxelles est impossible.

» Que les membres directeurs de la société en cette ville ont été déjà arrêtés et respectivement expulsés, ou doivent à chaque instant attendre leur expulsion de la Belgique.

» Que dans ce moment Paris est le centre de tout le mouvement révolutionnaire.

» Que les circonstances actuelles exigent impérieusement une direction énergique de la société, à laquelle un pouvoir discrétionnaire est momentanément indispensable.

» Décide :

» ART. 1er — Le comité central est transféré à Paris.

» ART. 2. — Le comité central de Bruxelles confère au membre de la société, Charles Marx, pouvoir discrétionnaire pour la direction centrale momentanée de toutes les affaires de la société, sous responsabilité envers le comité central à constituer et envers le prochain congrès.

» ART. 3. — Le comité charge Marx de constituer à Paris, aussitôt que les circonstances le permettront, parmi les membres

les plus convenables de la société, un nouveau comité central à son choix, et d'y appeler même des membres de la société qui ne seraient pas domiciliés à Paris.

» ART. 4. — Le comité central de Bruxelles se dissout.

» Ainsi décidé à Bruxelles, le 3 mars 1848.

» Le comité central,
» (Signé) ENGELS,
G. FISCHER,
GIGOT,
H. HEINGERS,
K. MARX. »

On peut donc dire qu'au point de vue du socialisme international et grâce à la présence de Marx et d'Engels, Bruxelles fut le foyer d'une activité extraordinaire de 1845 jusqu'aux premiers mois de 1848. Cette activité fit-elle sentir ses effets en Belgique au-delà du cercle de disciples qui était venu se former autour des maîtres, et eut-elle une répercussion directe sur le mouvement des idées dans notre pays ?

Le 3 janvier 1847 avait commencé la publication de la *Deutsche Brüsseler Zeitung (La Gazette allemande de Bruxelles)*, l'organe des socialistes allemands réfugiés en Belgique. Le journal avait pour rédacteur en chef un ancien officier, Adalbert von Bornstedt, et paraissait deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi, en quatre pages de quatre colonnes. Le prix de l'abonnement était de 28 francs pour Bruxelles et de 34 francs pour la province et l'étranger; le numéro isolé pouvait être acheté à raison de 50 centimes au bureau de la rédaction, rue Botanique, 28, « devant la porte de Schaerbeek ».

C'était un journal international qui ne s'occupait guère des événements belges et qui portait toute son attention sur la politique des grands pays de l'Europe. Marx et Engels se mirent à y collaborer vers le milieu de 1847 et leur participation à la rédaction en releva immédiatement le niveau, si bien que le journal ne tarda pas à figurer, à côté de la *Northern Star* de Londres et de la *Réforme* de Paris, comme troisième organe de la démocratie européenne. « Ce fut dans les colonnes de la *Gazette*

allemande de Bruxelles, dit Mehring (1), que Marx et Engels s'en prirent au socialisme sentimental et au radicalisme anti-socialiste, qu'il était d'autant plus urgent de combattre que l'aurore de la révolution s'annonçait plus sûrement à l'horizon, et qu'ils dirigèrent leurs attaques les plus acerbes contre les tendances énervantes et déroutantes de ce socialisme allemand dont Karl Grün était le représentant typique. »

Il est plus que probable que la *Deutsche Brüsseler Zeitung*, dont la publication continua jusqu'en mars 1848, jusqu'au moment où le cabinet Rogier, pour être agréable au gouvernement prussien, expulsa la plupart des rédacteurs, Marx en tête, n'exerça qu'une faible action sur le développement des idées socialistes en Belgique. Rédigée dans une langue que fort peu de Belges de cette époque devaient comprendre, elle ne put guère influencer ceux qui défendaient la politique démocratique.

Il n'en fut pas de même du *Deutscher Arbeiterverein*, c'est-à-dire de l'*Association ouvrière allemande*. Cette association, qui le jour où elle fut constituée comptait 37 membres, avait été fondée, à la fin d'août 1847, par le groupe de socialistes allemands qui avait suivi Marx et Engels en Belgique. Elle avait pour présidents Moses Hess et Wallau, respectivement rédacteur et typographe à la *Deutsche Brüsseler Zeitung*, pour trésorier le passementier Riedel et pour secrétaire Wilhelm Wolff.

Elle tenait deux séances par semaine, le dimanche et le mercredi, au premier étage de l'estaminet *Le Cygne*, à la Grand'Place. Dans les réunions du dimanche, auxquelles les femmes étaient admises, un membre passait en revue les événements politiques de la semaine et cette communication était suivie d'entretiens familiers de toute nature. Parfois, aussi, la séance était consacrée à un concert ou à la représentation d'une pièce de théâtre. Les réunions du mercredi étaient occupées par la discussion de questions politiques et économiques, telles que l'influence du machinisme, les résultats du système de la fabrique, la situation de la classe ouvrière, le libre-échange et la protection.

(1) MEHRING. *Aus dem litteratischen Nachlass von Marx, Engels und Lassalle.* — Zweiter Band. p. 343.

Ce fut devant cette association ouvrière que, revenu du Congrès de Londres qui lui avait confié la mission de rédiger le *Manifeste communiste*, Marx donna ses conférences sur le *Salaire et le Capital,* qui furent reproduites en 1849 dans la *Neue Rheinische Zeitung* et que l'on peut considérer comme la plus ancienne esquisse de ce qui allait être le premier volume du *Capital.*

Un mois après sa fondation, le lundi 27 septembre 1847, eut lieu, à Bruxelles, un « Banquet de travailleurs ». Les banquets étaient fort à la mode à cette époque, surtout en France. C'était un moyen de se réunir sans avoir à craindre l'intervention des policiers et des agents provocateurs qui, à cette époque, jouaient un grand rôle dans les manifestations politiques.

Le banquet avait été organisé par l'Association ouvrière allemande et principalement par M. De Bornstedt et d'autres rédacteurs de la *Gazette allemande de Bruxelles* (1), dans le but, déclaraient les organisateurs, de « voir fraterniser les travailleurs des divers pays ».

Il y eut à table 120 convives parmi lesquels des Belges, des Allemands, des Suisses, des Français, des Polonais, des Italiens et un Russe, Michel Bakounine probablement.

La présidence de la réunion fut offerte au général Mellinet, un des combattants de la révolution belge de 1830, mais il déclina cet honneur, à cause de son état de santé, et, ce fut Lucien Jottrand qui fut désigné pour diriger le banquet et la discussion qui allait suivre. Comme vice-présidents, les convives désignèrent un français, Imbert et un allemand Frédéric Engels.

« Des toasts et des discours, raconte le *Débat social,* se rapportant aux hommes et aux choses dont les travailleurs de tous les pays d'Europe attendent leur émancipation, ont animé cette réunion. Les divers orateurs ont parlé à leur choix, en français, en allemand ou en flamand. L'identité des sentiments de tous s'est parfaitement fait jour au milieu de ces langages différents. Ces sentiments convergaient vers la nécessité de faire participer efficacement les travailleurs à la discussion des réformes

(1) Voir le *Débat social,* numéro du 3 octobre 1847.

de toutes espèces dont l'Europe est agitée en ce moment. L'Association a été considérée naturellement comme le meilleur moyen d'atteindre ce but. L'exemple de l'Angleterre, de la Suisse et des Etats-Unis a été invoqué avantageusement par tous les orateurs. »

Mais, ce qu'il y eut de plus important dans cette réunion, ce furent les deux résolutions qui y furent acclamées, sur la proposition d'Adolphe Bartels et de Heilberg. D'abord, on résolut de commémorer l'anniversaire de la révolution polonaise, le 29 novembre suivant, à Bruxelles. On donnerait à cette solennité un caractère imposant et on y inviterait les représentants de la démocratie de tous les pays. Ensuite on décida, qu'à l'instar de la grande association chartiste d'Angleterre on établirait en Belgique une association permanente de réformistes.

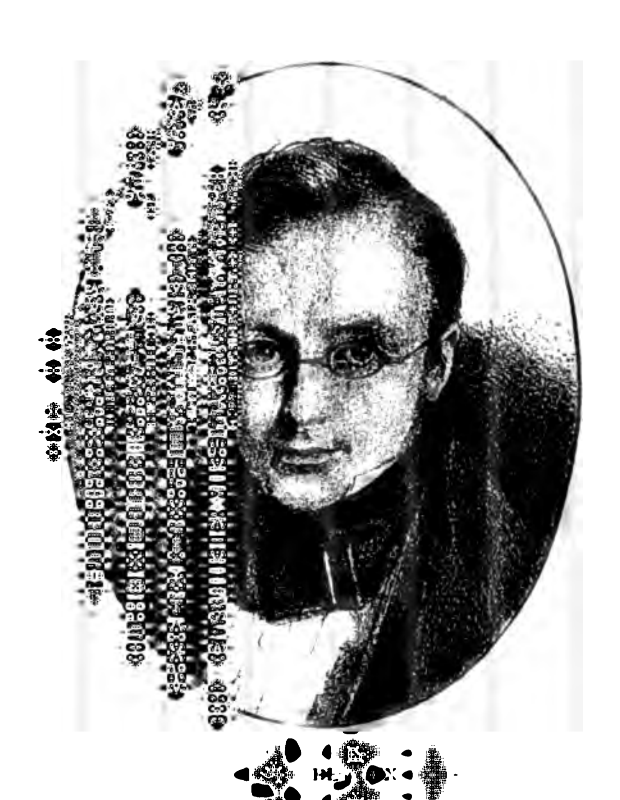
« Le banquet où ces deux résolutions furent formulées, déclarait le *Débat Social*, conservera, croyons-nous, sa date dans notre pays. »

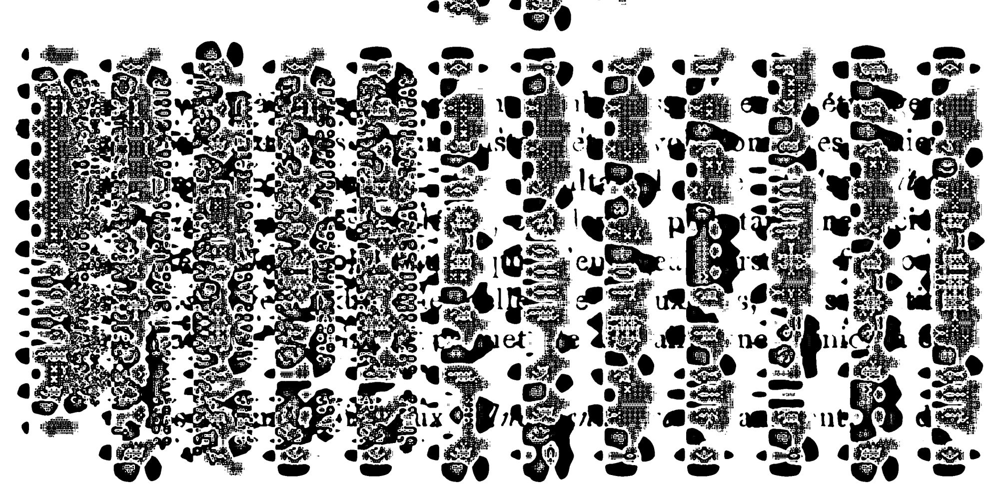
Cette association permanente fut, en effet, constituée le 7 novembre 1847, par une assemblée de cent vingt-trois hommes, réunie à la *Maison des Meuniers*, rue de la Tête d'Or, à Bruxelles, et elle prit le nom d'*Association démocratique*.

L'assemblée comptait des étrangers de plusieurs nations, entre autres, un publiciste hollandais, M. Van Bevervoorde, venu exprès de La Haye, pour y assister. Il s'y trouvait des ouvriers de Bruxelles et de Gand, parmi lesquels Pellering, Dassy et Bataille, de la *Société Agneessens*, des avocats, des médecins, des négociants, des étudiants, tant de Gand et de Liége, que de Bruxelles. Elle fut présidée par le général Mellinet, désigné comme président d'âge, à qui avaient été adjoints, comme assesseurs, l'avocat Spilthoorn, de Gand, et le professeur Maynz, de l'Université de Bruxelles. Elle composa son Comité, en nommant président-d'honneur : le général Mellinet ; président, Jottrand ; vice-présidents : Imbert et Marx ; secrétaire : Albert Picard ; trésorier : Funck ; interprètes : Lelewel, Maynz, Spilthoorn et Wierth.

La propagande faite par les réfugiés allemands, eut ainsi pour effet, de faire surgir une association démocratique cos-

[illegible] il est vrai, défini en termes vagues — [illegible], disait l'article premier des Statuts, [illegible] tous les peuples — mais au sein [illegible] de belges, et surtout de bourgeois,





journaux cléricaux, l'*Organe des Flandres* et le *Journal de Bruxelles*, avaient imprimé que les doctrines les plus abominables avaient été prêchées à Gand, que le peuple y avait été excité contre les riches, et que « des cris de proscription et de mort avaient servi d'écho aux déclarations furibondes de clubistes, parlant et pérorant du haut de chaises où ils étaient perchés ».

En un long article, le *Débat social*, l'organe des associations démocratiques, se chargea de répondre à ces attaques et d'établir que, si ces sociétés, à l'exemple des sociétés similaires américaines, anglaises et suisses, cherchaient à faire établir le suffrage universel ou quasi-universel, et faire participer le peuple presque tout entier, à la direction des affaires publiques, elles n'entendaient pas réclamer « les utopies » (1) que poursuivent certains démocrates, dans des pays où les institutions ne permettent d'espérer aucune réforme efficace, et où il est aussi raisonnable de songer à des châteaux en Espagne, qu'au modeste bien-être des peuples déjà libres.

Pendant les quelques mois que les Allemands, qui en avaient provoqué la fondation, séjournèrent encore en Belgique, l'*Association démocratique* fut donc une société radicale dont un assez grand nombre de membres étaient communistes.

Elle admit Marx à conférencier devant elle, et elle publia en une brochure de vulgarisation, sa conférence sur le libre échange, dont nous parlerons plus longuement plus loin.

---

(1) En un très bel article, écrit probablement par Marx, la *Deutsche Brüsseler Zeitung*, du 13 février 1848, répondit au *Débat social*, au nom de ceux qu'il appelait des « utopistes ».

CHAPITRE XI

La Société l'Alliance. — Le Congrès Libéral de 1846.

LA SITUATION POLITIQUE EN BELGIQUE APRÈS LA PAIX AVEC LA HOLLANDE. — FIN DE L'UNION ENTRE LIBÉRAUX ET CATHOLIQUES. — M. DEVAUX ET LA « POLITIQUE NOUVELLE ». — LA SOCIÉTÉ « L'ALLIANCE ». — SON PROGRAMME. — LE CONGRÈS LIBÉRAL DU 14 JUIN 1846. — SCISSION A « L'ALLIANCE » ET FONDATION DE « L'ASSOCIATION LIBÉRALE » DE BRUXELLES. — LE « TROU ». — LE SECOND CONGRÈS LIBÉRAL, EN MARS 1847. — LA SCISSION S'ACCENTUE. — LES ÉLECTIONS DU 8 JUIN 1847. — VICTOIRE LIBÉRALE. — LE MINISTÈRE LIBÉRAL DU 12 AOUT. — SON PROGRAMME. — COMMENT CELUI-CI FUT ACCUEILLI.

L'année 1830, nous l'avons déjà dit, marque en Europe le triomphe de l'idée libérale, constitutionnelle, c'est-à-dire le triomphe de la bourgeoisie sur les hommes et les idées de l'ancien régime.

En Belgique, le parti libéral et le parti catholique s'étaient unis pour résister au gouvernement du roi Guillaume et cette union perdura, par nécessité politique, jusqu'au moment où le vote du traité des vingt-quatre articles établit enfin la paix avec la Hollande.

Mais une fois cette question résolue, la politique de 1830, la politique du programe unioniste et des ministères mixtes (1), fut battue en brèche et succomba forcément.

(1) « Ces ministères furent appelés mixtes, car on y fit figurer l'élément libéral, mais en quantité tellement microscopique que si on crut quelquefois le reconnaître, à l'existence de certains noms dans le cabinet, la découverte n'alla guère au-delà. L'élément libéral, quand il entrait dans le gouvernement, n'y entrait pas comme principe ; on choisissait une individualité, plus ou moins libérale, — plutôt moins que plus, — on la maniait, on la pliait, pour en tirer tout ce qu'elle pouvait avoir de talent, de force et de courage, et quand l'athlète vaincu ou excédé quittait enfin le champ de bataille ministériel, on cherchait une nouvelle individualité qui voulut bien comme la première se compromettre ou s'user au profit du même parti.

Des Partis et de la Réforme électorale, par V. HILAIRE (1846).

Immédiatement après la révolution, l'accord s'était fait, l'union s'était conclue dans le double but de réfréner les aspirations démocratiques du peuple, pour asseoir la suprématie de la bourgeoisie, et pour partager les avantages du pouvoir entre les hommes en vue des deux partis.

Une fois cette suprématie accomplie et ces appétits satisfaits, de profondes divergences d'opinions éclatèrent.

Au fond, le parti catholique était conservateur, réactionnaire. Resté surtout le parti des nobles et des prêtres, il regrettait l'ancien régime. S'il acceptait la Constitution et les libertés fondamentales qu'elle comporte, c'était parce que ces libertés lui étaient favorable, et qu'il était à même d'en profiter largement. Le cens différentiel, base du droit électoral, favorisait l'élément campagnard, qui était clérical. Enfin, dans les lois organiques, ils avaient réduit peu à peu les avantages que la Constitution accordait au pays.

Le parti libéral avait des aspirations plus larges, plus généreuses, et le système unioniste commençait à lui peser. Malheureusement les libéraux n'avaient pas d'organisation propre, alors que l'Eglise était puissante par sa discipline et sa hiérarchie.

Immédiatement après le vote du traité de paix avec la Hollande, des symptômes de division devinrent visibles aux yeux les moins clairvoyants.

Une situation nouvelle était née et la lutte se dessina bientôt.

M. Paul Devaux, député libéral de Bruges, un modéré cependant, en donna un des premiers le signal, en fondant en 1839 la *Revue Nationale*, recueil politique libéral.

Il se déclara partisan d'une politique franchement libérale, mais, comme on l'a écrit, « modérée et tolérante, ennemie des scandales irréligieux, pleine de respect pour une religion à laquelle ses adversaires les plus décidés devaient au moins reconnaître le mérite d'être la base la plus sûre de cette moralité du peuple dont l'absence envenime tous le progrès ».

Son libéralisme, on le voit, n'était pas bien dangereux.

Ce que voulaient en somme M. Devaux et ses amis, c'était le pouvoir politique aux mains d'un ministère libéral permanent.

Ils n'en voulaient ni au clergé ni à la religion qui, en prêchant la résignation aux malheureux, ne pouvaient que calmer les appétits populaires et étouffer des aspirations inconciliables avec le gouvernement exclusif de la bourgeoisie.

La situation politique de 1839, c'est-à-dire l'existence des ministères mixtes, composés de libéraux et de catholiques, devait donc prendre fin.

« A une politique, disait la *Revue Nationale*, dominée par les appréhensions et les idées que nous avaient léguées les fautes du régime antérieur et qu'on pourrait appeler la politique du passé, succédera sous une forme ou une autre, un peu plus tôt ou un peu plus tard, une politique d'avenir, ou tout au moins une politique actuelle... Il est visible que la situation de 1830 et 1831 va s'éteignant ou se modifiant. Dans un avenir qui peut ne pas être très prochain encore, elle fera infailliblement place à un classement d'opinions, plus régulier, plus en harmonie avec les intérêts actuels, et sous l'empire duquel les faits seront autrement appréciés qu'ils ne l'avaient été auparavant (1).

Ces idées d'organisation autonome du parti libéral gagnèrent peu à peu du terrain. Les loges maçonniques existantes se mêlèrent plus activement à la vie politique et d'autres loges furent fondées dans le même but, Il fut créé également des associations libérales chargées de choisir les candidats et de préparer les élections.

Parmi ces associations politiques, la plus célèbre fut *L'Alliance* de Bruxelles. Sa fondation fut décidée, à la fin de l'année 1840, par les loges de la capitale, qui jugèrent utile d'établir comme centre de propagande active et d'opposition militante, une association fortement constituée et susceptible d'un accroissement indéfini. Dans ce but, elles avancèrent un subside de deux à trois mille francs, en même temps qu'un emprunt fut ouvert parmi les libéraux en vue, pour couvrir les frais d'installation du nouvel organisme politique. Celui-ci fut fondé le 15 avril 1841.

A l'origine, *l'Alliance* se composait exclusivement de francs-maçons, au nombre de 350. Quelques mois plus tard, en

(1) *Revue Nationale*, tome premier, pages 311 et 312.

vertu d'une décision prise en assemblée générale, on y admit aussi des personnes étrangères aux Loges et toute distinction entre les membres fut effacée définitivement, par une décision en date du 4 avril 1842.

Les progrès de l'Association furent rapides. En peu de temps, le nombre de ses affiliés dépassa le chiffre de 1,000.

En 1846, *l'Alliance* avait atteint un haut degré de prospérité, et son influence sur le corps électoral de la ville et de l'arrondissement de Bruxelles était énorme. Ce fut elle qui fit triompher la liste libérale pour la Chambre, en 1845, et ce fut elle aussi qui fit élire le Conseil communal de Bruxelles et le Conseil provincial du Brabant.

Mais les dirigeants de cette association sentirent bientôt qu'il y avait autre chose à faire que de renverser le ministère et de le remplacer par un cabinet composé exclusivement de libéraux. Ils formulèrent un programme de réformes et ils le firent admettre par les candidats qu'ils patronnèrent.

Que comprenait ce programme ?

La réforme électorale, dans le sens de l'égalité la plus complète, en abaissant le cens électoral des villes au niveau de celui des campagnes.

Le retrait des lois réactionnaires relatives à la nomination des bourgmestres, au fractionnement des collèges électoraux communaux, l'augmentation du nombre des députés en raison de l'accroissement de la population, la suppression des abus résultant du cumul des fonctions administratives et judiciaires avec les fonctions législatives.

La réforme du système des impôts et des octrois, la réduction des dépenses de l'Etat, l'abolition du timbre des journaux, la réforme postale.

L'amélioration du sort des classes ouvrières.

La réforme du système d'instruction primaire et professionnelle.

La protection des femmes et des enfants travaillant dans les mines, usines et manufactures.

La revision des lois sur la Bienfaisance, etc., etc.

L'*Alliance*, ayant rédigé son programme, décida en 1846 la convocation d'un Congrès libéral.

[illegible] qu'une séance. Il se tint le 14 juin 1846, [illegible]e de l'Hôtel de Ville de Bruxelles.

[illegible] délégués, venus des quatre coins du pays, y

[illegible]



Ce fut E. Defacqz, ancien membre du Congrès national, conseiller à la Cour de cassation et président de l'*Alliance*, qui ouvrit la séance. Il prononça un grand discours dont nous reproduisons les passages les plus remarquables et qui montrent combien, au bout de quinze années, les principes qui avaient triomphé en 1830, avait été atténués par la complicité du Roi et des dirigeants catholiques, et combien aussi la politique conservatrice avait été égoïste et dirigée contre la masse de la nation. Aujourd'hui encore, en bien des parties, ce discours est d'actualité.

Voici comment s'exprime le président du Congrès libéral :

« Quelque parfaites que soient les institutions qu'un peuple libre s'est données, il est difficile qu'elles ne deviennent pas impuissantes pour opérer le bien, lorsque les passions humaines s'en emparent, en gouvernent les ressorts et les font mouvoir dans un intérêt qui n'est plus celui de tous.

» Veiller pour prévenir ou arrêter ce mal est, pour les citoyens, toujours un devoir ; en poursuivre le redressement est toujours un droit.

» Celui qui se laisse impunément enlever des garanties qu'il aurait pu défendre, prouve ou qu'elles lui sont inutiles ou qu'il n'en est pas digne.

» La Constitution belge, enfantée dans un de ces moments d'enthousiasme où le patriotisme remplissant les frais n'y laisse point de place à d'autre sentiment, dans un de ces moments de généreuses illusions où les cœurs de bonne foi ne se défendent plus des autres, comme si la rénovation des choses changeait aussi les hommes, la Constitution belge semblait avoir résolu le grand problème de la liberté en tout et pour tous : elle donnait une juste satisfaction à des droits longtemps méconnus, elle pouvait suffire aux besoins nés de la marche du temps et du progrès des grandes doctrines sociales.

» Elle le pouvait mais à une condition, c'est qu'un gouvernement loyal et habile favorisât, suivît au moins l'impulsion qu'elle avait donnée, qu'il maintînt l'équilibre entre ses rouages, qu'il s'appliquât à développer graduellement et avec sagesse les germes précieux qu'elle renferme, à initier peu à peu à l'intel-

ligence et à la participation de ses bienfaits, les esprits qui n'auraient pas éte préparés à les goûter immédiatement ou à en jouir avec mesure.

» Cependant une égoïste ambition n'a pas craint de rendre stériles ces principes si actifs. Une classe de citoyens, non contente de la part qui lui était accordée, a voulu s'approprier encore celle des autres.

» Des hommes chargés d'un ministère révéré, dotés par nos institutions nouvelles d'une indépendance qu'ils n'avaient jamais connus dans les temps mêmes qu'ils feignaient de regretter, étonnés, enivrés de leur affranchissement, ne se connaissant plus, oubliant que leur mission divine les rend étrangers aux choses de ce monde, oubliant même les lois de la prudence, se sont dit entr'eux : « La liberté n'est faite que pour nous, et notre volonté doit être obéie sur la terre ! ».

» Le respect des peuples pour un caractère sacré n'a que trop bien servi cette soif de domination, et bientôt les pouvoirs, qui n'émanent que de la nation, qui ne peuvent être exercés que par les agents constitutionnels qu'elle a délégués, les pouvoirs en Belgique n'auront plus d'autre source que le droit divin, d'autre dépositaire effectif que l'épiscopat, et le gouvernement théocratique aura remplacé la monarchie constitutionnelle qui n'existera plus que de nom.

» Toutes les avenues de l'autorité sont occupées par l'usurpation, tous les éléments de la prospérité publique, l'enseignement de la jeunesse, l'avenir du pays tout entier lui est livré.

» Aussi, grâce à cette influence, la nation dont le tempérament robuste aurait puisé dans le pacte social un aliment substantiel, un principe énergique de vitalité et de croissance, n'y trouvera, dans quelque temps, qu'une nourriture indigeste qu'elle ne pourra plus supporter et que repousseront ses organes abâtardis.

» L'autorité civile, la seule en Belgique qui soit un pouvoir, la seule qui ait le droit de s'appeler une autorité, n'a pu se soustraire à l'assujetissement, et s'il n'est déjà venu, le moment n'est plus éloigné où elle comprendra enfin, mais trop tard, qu'elle n'est plus qu'un instrument inerte qui ne se meut qu'à la volonté d'autrui.

» Emus de ce renversement de l'ordre régulier, effrayés de ses conséquences inévitables et prochaines, tous les hommes indépendants, tous les citoyens attachés à une nationalité minée dans sa base, ont senti le besoin d'un effort qui remît les choses à leur place, qui restituât à la Constitution son véritable esprit et la liberté de son développement, au pouvoir son indépendance et son action légitimes, à la religion la vénération qui lui est due et qu'altèrent imprudemment les intérets mondains et passionnés auxquels on l'a mêlée.

» Le remède au mal, Messieurs, il n'a pas fallu le chercher dans ces conditions violentes auxquelles survit un ébranlement pénible qui rend longtemps douteux les avantages du changement.

» Il est dans la Constitution belge, il consiste dans l'emploi bien dirigé de l'un de ses ressorts principaux...

« ...La société de *L'Alliance*, qu'une expérience de sept années avait convaincue de son efficacité toute puissante, a conçu le projet de travailler à le généraliser, de concert avec les associations de même nature, qui en d'autres villes en avaient déjà fait aussi l'heureux essai.

» Obéissant aux inspirations d'un patriotisme désintéressé, et sûre d'être comprise, après avoir préparé, dans des vues purement électorales, le plan d'une confédération des libéraux belges, elle a fait un appel à l'opinion, elle a convoqué un congrès où les représentants du libéralisme pussent eux-mêmes concentrer et organiser ses forces et arborer le drapeau qui doit le guider...

» ...Tous nous devons avoir, les uns dans les autres, une noble confiance, et cette confiance ne sera point abusée, car tous nous comprenons le besoin de l'union, d'une union étroite et sincère, tous nous comprenons la responsabilité qu'attireraient sur leur tête ceux qui compromettraient cette union par la précipitation irréfléchie qui les pousserait trop vite en avant, comme par une méticuleuse lenteur qui les retiendrait en arrière.

» Chacun modifiera l'allure qui lui est propre, de manière que nous puissions tous marcher en avant, mais d'un pas égal,

à rangs serrés, en corps compact, sous la bannière qui porte cette devise indélébile : La Constitution, rien que la Constitution, mais toute la Constitution !

» Le Congrès ne peut pas, à son début, discuter, reconnaître et déclarer toutes les conséquences légitimes, toutes les applications désirables des principes constitutionnels, réunir et formuler tous les articles du symbole de la foi libérale, sur lequel les associations électorales inviteront les candidats à s'expliquer, mais en politique même, la patience est quelquefois une vertu.

» Tous les fruits d'un même arbre, quoique formés aux rayons du même soleil, n'arrivent pas le même jour à la maturité. Sans doute, il est dangereux de différer jusqu'au lendemain à cueillir ceux dont le temps est venu, mais aussi l'impatience qui veut jouir trop tôt ne trouve qu'amertume et que déception. Le père de famille prudent sait à propos se hâter ou attendre.

» Ce que le Congrès ne fera pas aujourd'hui, il l'accomplira quand il le voudra, dans une session ultérieure. Il ne va pas se dissoudre à l'issue de sa première réunion. Il constitue désormais un corps permanent, qui s'assemblera quand les intérêts de la cause libérale l'appelleront à leur aide, qui s'assemblera mieux organisé, formé d'une représentation plus complète et d'ailleurs préparé à traiter les questions qui auront d'avance été signalées à son attention.

» Tout ce qui ne sera pas résolu immédiatement n'est donc qu'ajourné ; et non, mille fois non ! ce n'est pas une question secondaire de détail ou de temps qui divisera des hommes, de bonne foi, par le devoir sacré de sauver les libertés publiques.

» Voilà, messieurs, ce qui a soutenu, encouragé dans leur patriotique dessein, ceux qui avaient conçu l'idée d'un congrès libéral. C'est une foi vive dans la fermeté éclairée et dans la modération intelligente des vrais libéraux.

» Ils ont méprisé tous les obstacles, et le succès n'a pas trompé leur attente : de nombreuses adhésions sont arrivées de toutes les provinces, plus de 40 villes et autant de cantons ruraux ont envoyé leurs représentants. Rendue publique, la composition des députations formées de l'élite du pays a donné

d'avance un éclatant démenti aux détracteurs de cette manifestation solennelle, et en ce moment un acte qui seul et par lui même a une immense portée, un grand acte, nous pourrions nous dire, un événement politique est accompli : le Congrès libéral est réuni, il est constitué, il délibère !

» Admirable sagesse du Congrès constituant de 1830, qui a placé dans la Constitution sa propre sauvegarde.

» Noble et imposant spectacle que ce concours de tant de citoyens généreux, accourus de tous les points du royaume, à l'appel fait au nom de l'intérêt général, assemblés paisiblement sous l'égide de leurs institutions pour défendre leurs institutions mêmes.

» Cette solennité patriotique qui fait renaître dans les bons esprits la confiance et l'espoir, ne peut effrayer que les cœurs pusillanimes qui n'osent pas regarder la liberté en face ; elle n'excitera les clameurs que de l'ignorance qui ne comprend pas, ou de la mauvaise foi qui ne veut pas comprendre les conséquences de nos garanties constitutionnelles.

» L'événement auquel nous assistons, Messieurs, n'est pas nouveau sur cette terre de liberté, nos vieilles annales nous offrent un exemple fameux d'un ordre privilégié de citoyens s'associant pour mieux résister à la violation des franchises nationales.

» Mais ce qui est nouveau dans notre histoire ce qui est un grand progrès politique, c'est de voir comme aujourd'hui les intérêts mêmes du pouvoir liés aux intérêts de la cause populaire; ce qui est nouveau dans nos mœurs, ce qui est un grand progrès social, c'est de voir toutes les classes de la société unir fraternellement leurs efforts pour le bien-être de toutes les classes indistinctement.

» Que l'exemple de dévouement et d'union que cette assemblée donne au pays, porte des fruits salutaires, que la Belgique, développant en paix les institutions qu'elle aura reconquises, hâte l'émancipation des peuples qui aspirent encore à ce bienfait, qu'elle montre à ceux qui les gouvernent que l'ordre et la liberté peuvent marcher ensemble et s'appuyer l'un sur l'autre. »

Des applaudissements prolongés, dans toutes les parties de la salle, saluèrent ce discours.

L'ordre du jour du Congrès libéral portait deux points essentiels : 1° *Constitution du libéralisme en Belgique*, 2° *Programme du libéralisme belge.*

Sur le premier point, il n'y eut d'abord aucune divergence d'opinion.

On devait constituer des associations communales, cantonales et d'arrondissement, chargées des élections communales, provinciales et législatives. Tout le monde se trouva d'accord sur ce point. Mais lorsqu'il s'agit de décider qui pourrait être admis à faire partie des associations libérales, deux camps se formèrent.

Les uns considéraient qu'il suffisait, pour en devenir membre, d'adopter les statuts et le programme de l'association. Les autres, les modérés, les doctrinaires, au contraire, soutenaient qu'il ne fallait admettre que ceux qui étaient électeurs.

La première proposition fut adoptée.

On examina ensuite la question du programme. La réforme électorale fut vivement discutée. Les organisateurs du Congrès proposaient de dire :

« Une réforme électorale par l'adjonction des professions libérales et par l'abaissement successif du cens, avec les garanties de capacités, d'indépendance et d'ordre que la société a le droit de désigner. »

M. Frère, délégué de l'association libérale (doctrinaire), de Liége, prononça un long discours. Il ne voulait pas entendre parler de l'abaissement du cens jusqu'au minimum de 20 florins fixé par la Constitution.

Citons le compte-rendu officiel des débats :

« M. Frère. — Quant à moi, je désirerais autant que possible l'extension du droit de vote ; mais avec le système d'impôts qui nous régit, je ne pense pas qu'il serait juste d'établir l'égalité du cens entre les villes et les campagnes. Je crois qu'il faudrait maintenir à cet égard toute liberté d'examen. Je n'ai pas voulu, d'un autre côté, indiquer de limite extrême comme pouvant être atteinte dès à présent. Le programme que nous discutons est le programme du présent et non pas le programme de l'avenir. Je

n'ai donc pas voulu demander l'abaissement du cens jusqu'au minimum fixé par la Constitution, mesure qui, de l'aveu de tous, ne peut pas être prise dès à présent, qui dans les circonstances actuelles, serait même mauvaise (Non! Non!) inopportune, dangereuse. (Non, non, oui!) Je dis que dans l'opinion d'un grand nombre de membres de cette assemblée, cette mesure serait aujourd'hui dangereuse. Je maintiens qu'il y aurait des inconvénients graves à vouloir, dans les circonstances actuelles, abaisser le cens électoral jusqu'au minimum fixé par la Constitution, La réforme électorale n'est pas un but, c'est un moyen ; c'est un moyen d'obtenir de bonnes lois, dans dix ans, dans vingt ans, dans un siècle peut-être... (Nombreuses interruptions).

» M. Forgeur (Liège). — Je ne puis pas admettre ce genre de manifestations qui consistent à imposer silence à un orateur sans l'entendre.

(M. le président agite la sonnette et le calme se rétablit.)

» M. Frère (Liège). — On veut que je précise les dangers? Ces dangers me semblent manifestes; c'est que dans l'état actuel des choses, beaucoup d'électeurs à 20 florins ne présenteront pas de garanties suffisantes d'ordre, de lumières et d'indépendance; vous aurez à 20 florins, non pas des électeurs, mais des serviteurs, des gens soumis à la domination d'autrui, des hommes qui n'auront ni assez de lumières, ni assez d'indépendance, pour résister aux influences dont ils seraient entourés, voilà où est le danger... » (Très bien! Très bien!)

Finalement l'assemblée se mit d'accord sur les deux projets de constitution et de programme que voici :

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU LIBÉRALISME EN BELGIQUE

» Prenant en mûre considération le vœu presque unanime du pays, qui réclame la mise en pratique loyale des principes inscrits dans la Constitution belge et la réalisation de toutes ses promesses.

» Considérant qu'il est urgent de revenir définitivement à ces principes et d'en assurer le respect par la réforme des lois qui s'en sont écartées, d'imprimer aux institutions un sage esprit de progrès, de garantir l'indépendance du pouvoir civil contre

toute influence religieuse ou extra-légale, latente ou cachée, de rappeler dans le gouvernement la franchise et la loyauté trop longtemps exilées.

» Considérant que c'est pour l'opinion libérale un devoir sacré de faire rentrer la politique intérieure du pays dans la voie que le Congrès national et constituant lui avait tracée, en tenant compte toutefois des besoins nouveaux qui ont surgi depuis lors et qui pourront surgir encore, notamment celui d'une réforme équitable de la loi électorale et de l'amélioration du sort physique et moral des classes peu aisées de la société.

» Le Congrès libéral a résolu :

» ARTICLE PREMIER. — Dans tout chef-lieu d'arrondissement administratif, le parti libéral constituera, immédiatement, une société composée de tous les libéraux qui auront été admis, au scrutin, par la commission administrative de la société.

» Dans tout chef-lieu de canton, il sera, par les soins de la commission administrative de la société d'arrondissement, établi un comité électoral qui correspondra avec la commission administrative de cette société, et dans lequel les communes du canton seront suffisamment représentées.

» ART. 2. — La société d'arrondissement fera ses règlements d'ordre intérieur. Elle procédera, en assemblée générale, à l'élection préparatoire des candidats à présenter aux suffrages des électeurs dans les élections des membres des Chambres législatives, des conseillers provinciaux du canton et des conseillers communaux du chef-lieu.

» Les comités cantonaux s'entendront avec la commission administrative de l'arrondissement pour les choix préparatoires des conseillers provinciaux de chaque canton et des communes du canton; ces choix seront proclamés par le comité cantonal.

» ART. 3. — La base de toute cette organisation sera le ralliement sans réserve de tous les libéraux aux choix préparatoires de la majorité, de telle sorte que chaque électeur libéral prend l'engagement d'honneur de voter et d'user de toute son influence en faveur du candidat de la société libérale de son arrondissement ou de son comité cantonal.

» ART. 4. — Les commissions des diverses sociétés d'arron-

dissement établiront entre elles des correspondances, à l'effet de s'assurer, s'il en est besoin, du mérite des candidats et de faire agir dans un arrondissement les influences libérales des arrondissements voisins.

» ART. 5. — Pour la première constitution des sociétés libérales dont il est parlé à l'article 1er, elle se formera par la réunion de tous les libéraux qui, dans le mois de la présente résolution, auront demandé à en faire partie et se seront adressés à cette fin aux personnes déléguées par leur localité vers le *Congrès libéral.*

» ART. 6. — Les délégués faisant partie du Congrès libéral promettent de constituer, sans retard, soit une société, soit un comité, dans leur résidence, sur les bases du présent règlement. Tous pouvoirs leur sont donnés à cette fin par le *Congrès.*

» ART. 7. — A chaque époque à fixer par la société de *L'Alliance*, les sociétés d'arrondissement députeront à Bruxelles un nombre de leur membres proportionnel à la population de leur arrondissement, pour délibérer avec les délégués de la Société de *L'Alliance*, nommés dans la même proportion, sur les besoins du libéralisme et la marche des élections.

» ART. 8. — L'acceptation d'une candidature offerte par une société libérale, sera considérée comme une adhésion aux principes de la confédération énoncés dans le programme.

» ART. 9. — Pour faire partie des associations confédérées, il faut faire acte d'adhésion aux principes proclamés par le Congrès libéral. »

PROGRAMME DU LIBÉRALISME BELGE

« Le Congrès libéral adopte, pour programme du libéralisme belge, les articles suivants :

» ARTICLE PREMIER. — Comme principe général :

» La réforme électorale par l'abaissement successif du cens jusqu'aux limites fixées par la Constitution.

» Et comme mesures d'application immédiate :

» 1° L'adjonction, dans les limites de la Constitution, comme électeurs, de citoyens exerçant une profession libérale pour laquelle un brevet de capacité est exigé par la loi, et de ceux portés sur la liste du jury ;

» 2° Un certain abaissement dans le cens actuel des villes.

» Art. 2. — L'indépendance réelle du pouvoir civil.

» Art. 3. — L'organisation d'un enseignement public à tous les degrés sous la direction exclusive de l'autorité civile, en donnant à celle-ci les moyens constitutionnels de soutenir la concurrence contre les établissements privés, et en repoussant l'intervention des ministres des cultes, à titre d'autorité, dans l'enseignement organisé par le pouvoir civil.

» Art. 4. — Le retrait des lois réactionnaires.

» Art. 5. — L'augmentation du nombre des représentants et des sénateurs à raison d'un représentant par 40,000 âmes et d'un sénateur par 80,000 âmes.

» Art. 6. — Les améliorations que réclame impérieusement la condition des classes ouvrière et indigente.

» Ainsi adopté par le Congrès libéral, en sa séance du 14 juin 1846.

» *Le Secrétaire*, *Le Président*,
» J. Bartels. E. Defacqz. »

VŒU DU LIBÉRALISME BELGE

« Le Congrès libéral fait des vœux pour l'affranchissement par tous les moyens légaux, du clergé inférieur, qui est sous le coup d'une menace incessante de révocation et dont la constitution civile est impunément violée.

» Ainsi adopté par le Congrès libéral, en sa séance du 14 juin 1846.

» *Le Secrétaire*, *Le Président*
» J. Bartels. E. Defacqz. »

***

Comment les décisions de ce congrès furent-elles jugées par le public ?

Le jour de l'ouverture du Congrès, le *Débat social* s'exprimait comme suit :

« En ce moment, dit ce journal, tout le pays a les yeux fixés sur le Congrès libéral qui s'ouvre aujourd'hui, et nous

mêmes, bien que n'étant pas aussi directement intéressés dans la lutte que le libéralisme soutient contre le parti réactionnaire(1), nous attendons avec anxiété le résultat des décisions de cette assemblée. »

L'article se termine pas ces mots : « ...Nous espérons que le Congrès libéral marchera franchement en avant et que comme moyen de conciliation, il adoptera le programme de l'Alliance.»

Le dimanche suivant, le *Débat social* déclarait ce qui suit :

« La dernière semaine a été bonne pour l'opinion que nous représentons dans le pays. Le Congrès libéral, dont toutes les résolutions ont déjà passé sous les yeux du public, a produit plus que nous n'en attendions. Si le programme qu'il a adopté avait contenu seulement quelque chose de plus formel sur les améliorations à apporter au sort des classes malheureuses de la société, s'il avait proclamé seulemnnt la nécessité de la réforme des lois d'accises et des octrois municipaux, l'abolition des lois d'impôt sur les céréales, le Congrès nous aurait convaincus que la cause du peuple peut être confiée encore à la sollicitude exclusive de la bourgeoisie élevée. Tel qu'il est, cependant, le programme permet au peuple d'attendre quelque temps la réalisation des promesses qu'il contenait déjà avant de désespérer de voir la cause triompher, sans son intervention immédiate dans les affaires publiques, soit par le pétionnement, soit par l'établissement de clubs, que la Constitution ouvre pour lui comme pour les autres. »

La presse libérale salua le Congrès et le félicita des décisions prises. Les journaux cléricaux, par contre, crièrent à l'anarchie !...

Louis-Philippe lui-même fut épouvanté, à preuve, la lettre qu'il écrivit à son gendre Léopold Ier, lettre qui fut trouvée dans le cabinet du roi des Français pendant le sac des Tuileries, en 1848, et qui fut publiée alors dans la *Revue rétrospective* de Paris.

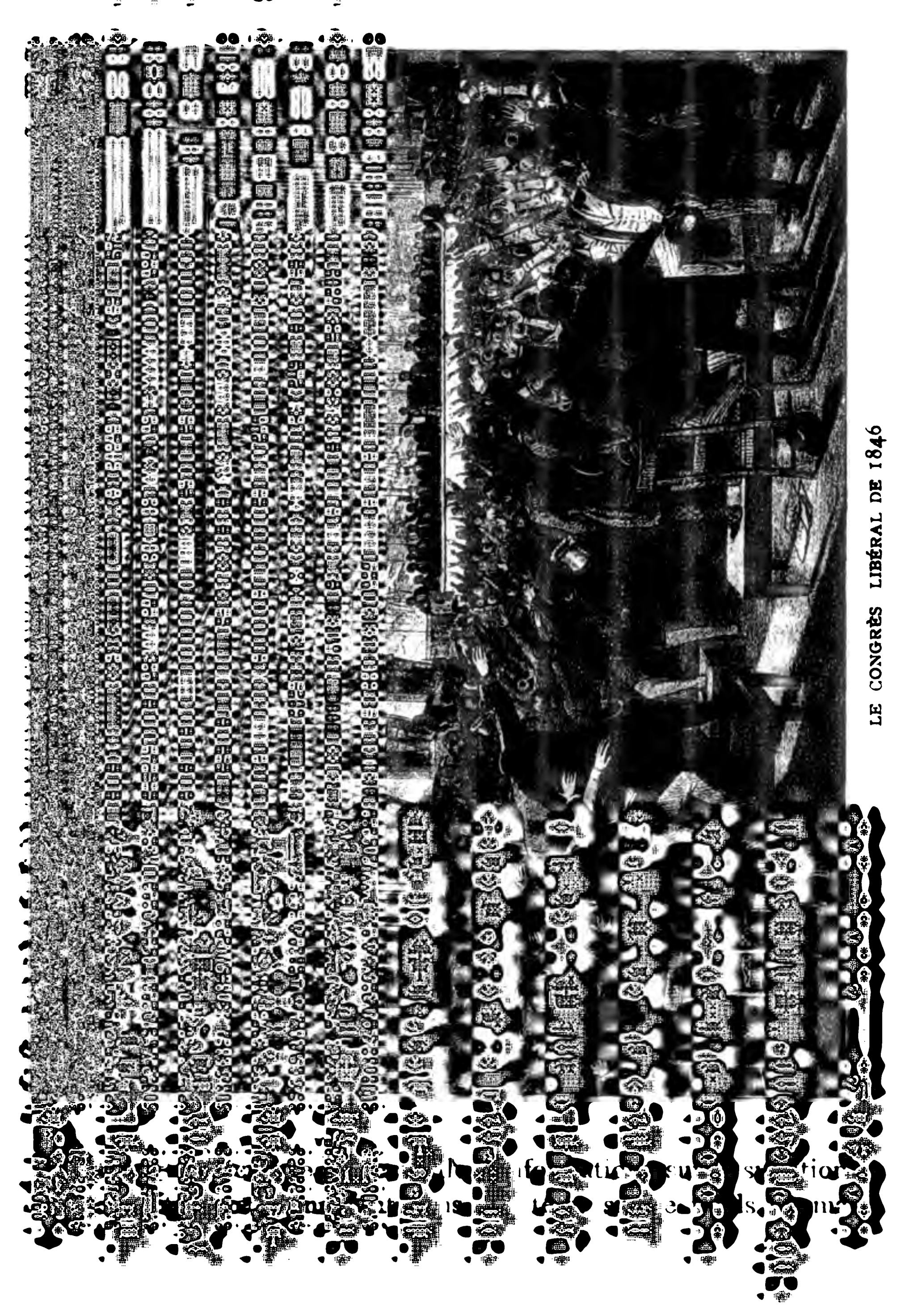
Cettre lettre est assez curieuse pour être reproduite ici :

---

(1) Félix Delhasse, rédacteur au *Débat social*, était cependant délégué au Congrès, mais il n'y discuta guère.

[illegible] rère et excellent ami,

[illegible] du Conseil que je vous écris. Vos



LE CONGRÈS LIBÉRAL DE 1846

[illegible]

vieille expérience et des orages révolutionnaires qui ont passé sous mes yeux. C'est surtout cette assemblée de délégués des associations belges qui va se réunir à Bruxelles qui me préoccupe. Elle ne me rappelle rien moins que la commune de Paris de 1792 dictant de l'hôtel de ville à la Convention nationale aux Tuileries (après la disparition de la royauté) tout ce qu'il plaisait de lui imposer, et parvenant jusqu'à envoyer à sa barre des députations audacieuses qui lui faisaient rapporter le lendemain des décrets qu'elle avait prononcés la veille.

» J'ignore le moyen que peut fournir la législation belge pour paralyser, frapper et anéantir cette audacieuse réunion, si elle ne permet pas de la prévenir, ce qui serait toujours préférable. On dit que le Constitution belge autorise les associations, mais je ne sais jusqu'où s'étend cette autorisation, et je doute qu'elle puisse s'étendre, même en droit, jusqu'à autoriser la formation d'une assemblée de délégués, élue sans autorité légale, délibérant, prenant des arrêtés, comme des chambres légalement élues, et exerçant les pouvoirs constitutionnels dont elles sont investies par la Constitution et la loi du pays. Ce n'est rien moins à mes yeux qu'une Convention nationale révolutionnairement constituée, puisqu'elle serait en dehors de toutes les lois et de l'autorité constitutionnelle de la royauté et même probablement sans rapport avec le gouvernement légal du pays.

» J'en ai entretenu tout à l'heure mes ministres, et il n'y a eu parmi eux qu'un cri sur l'incompatibilité d'un tel état de choses avec l'existence du Gouvernement légal et constitutionnel du pays. Grâce à Dieu, cet état de choses n'existe pas encore, au moins dans ce développement ; mais n'oubliez pas que c'est précisément de l'absence de toute règle légale dans leur création, que les assemblées révolutionnaires tirent la force de détruire les institutions légales, et que ces dernières se laissent effrayer par l'audace effrénée des autres.

» Nous ne sommes nullement disposés à laisser arriver la crise belge à de telles extrémités ; mais nous ne le sommes pas davantage à sortir des limites que nous tracent les traités et notre respect pour l'indépendance et la neutralité du royaume belge.

» Et voyant devant nous la possibilité de pareils événements, j'éprouve le besoin de connaître votre opinion :

» 1° Sur ce que vous croyez pouvoir faire et pour les prévenir;

» 2° Sur ce que, le cas échéant où votre gouvernement se trouverait impuissant, et encore celui où il serait débordé (overpowered) vous croiriez devoir et pouvoir nous demander ? Nous ne devons ni ne voulons rien faire que par votre initiative, mais il faut prévoir à l'avance et concerter ce que des orages rapides peuvent inopinément exiger.

» L'heure de la poste ne me permet pas de vous écrire plus longuement. Gardez bien votre ministère. Soutenez-le le plus vigoureusement que vous pourrez. Rien ne serait plus propre à tout ébranler qu'une crise ministérielle, et surtout que l'entrée au ministère des délégués, de leurs adhérents et de ceux de leur couleur politique.

» Je remercie ma bonne Louise de sa lettre. Je l'embrasse ainsi que vos chers enfants, et je suis toujours pour la vie, mon très cher frère, votre bien dévoué frère, beau-père et fidèle ami.

» LOUIS-PHILIPPE.

» Paris, jeudi 14 mai 1846. »

La réponse de Léopold Ier à son beau-père n'est pas connue, et c'est dommage, car elle nous aurait édifié sur ses sentiments intimes, en ce qui concerne la liberté constitutionnelle d'association.

***

Le succès du Congrès libéral accentua l'influence politique de l'*Alliance*. Cependant, moins de quatre mois après, le 14 octobre 1846, elle fut convoquée à l'effet de trancher une grave et importante question.

Les députés de Bruxelles, qu'elle avait fait élire, MM. Anspach, de Bonne, Cans, Devaux, Lebeau, Orts, Rogier, Verhaegen et de Brouckère, avaient écrit à la Commission administrative à l'effet de lui demander de convoquer une assemblée générale, dans le but de lui soumettre une proposition disant que seuls les

électeurs pouvaient être admis comme membres de l'Alliance et prendre part au poll pour la désignation des candidats au Sénat, à la Chambre, à la Province et à la Commune.

Les dirigeants de l'*Alliance* se déclarèrent adversaires de cette proposition. Les députés publièrent circulaire sur circulaire pour défendre leur opinion et la presse libérale prit fait et cause pour eux, contre ce qu'elle appelait le groupe radical.

Il existait, en effet, dans le sein de l'*Alliance* un groupe d'hommes avancés, de démocrates à tendances socialistes, qui se réunissaient régulièrement dans un local qu'ils avaient baptisé *Le Trou*, désignation que Lucien Jottrand justifia dans une chanson très spirituelle que le *Débat Social* reproduisit, sans nom d'auteur, dans son numéro du 15 août 1847 :

LE TROU

(Air : *J'ai pris goût à la République.*)

J'entends souvent qu'on nous conteste
Le bon goût de ce titre, admis
Pour servir d'enseigne modeste
A nos réunions d'amis.
Un trou ! Vraiment le noble asile,
Le Trou, le beau nom que voilà !
Tout doux, Messieurs, il est facile
De justifier ce choix-là,

Nous aurions pu prendre : l'Église ;
Ce fut le refuge autrefois
De ceux que le Christ égalise,
Humbles, libres, tout à la fois.
Mais aujourd'hui, l'Eglise enchaîne
Un peuple aux prélats asservis ;
Aux vrais chrétiens que l'orgueil gêne
Notre trou servira d'abri.

Nous pouvions choisir, tout ensemble
La Chambre, le Sénat, la Cour,
Mais dans ces lieux, qui se rassemble ?
Maîtres ou valets tour à tour.
Or, nous n'opprimons point d'esclaves,
Et ne portons point de licou,
Foin de sceptre ! Foin des entraves,
Nous vivons libres dans un trou !

De tout temps, ce fut la retraite
Du sage aux combats épargné,
C'est de son trou que le rat guette
Le chat qui s'est enfariné !
C'est dans ses trous que la racaille
Du nombreux peuple souriquois
Se refait, après la bataille
Où tombent généraux et rois

Pends tes voiles, royal navire,
Et sur les flots le balançant,
Glisse, poussé par le zéphire,
Au gré d'un pilote indolent.
Tu vogues, mais ton flanc recèle
Le Trou d'un taret (1) ignoré
Demain, quoique la mer soit belle,
Nef et pilote auront sombré.

***

La proposition des députés de Bruxelles était appuyée par 120 signatures de membres de l'*Alliance*, et bien que l'on fut à quelques mois des élections de 1847, la discussion s'engagea très vive et très acerbe.

Au début de la séance, on demanda aux députés de s'engager d'avance à se soumettre à la décision que prendrait la majorité. Ils s'y refusèrent ! Pour éviter une scission, des membres proposèrent alors la remise de la discussion jusqu'après les élections de juin 1847. Cette proposition d'ajournement fut finalement acceptée par 182 voix contre 180.

Dès le lendemain de ce vote, les députés de Bruxelles et quelques-uns de leurs partisans envoyèrent leur démission de membres de l'*Alliance*, et MM. Orts, Verhaegen et consorts créèrent une société nouvelle qui prit le nom de *Association libérale et constitutionnelle* (2).

Le Comité de l'Alliance convoqua pour le dimanche 28 mars 1847 une nouvelle réunion du Congrès libéral qui aurait

(1) Ver presque imperceptible.
(2) En 1884, les mêmes éléments doctrinaires quittèrent l'*Association libérale* pour fonder la *Ligue Libérale*.

à s'occuper de l'organisation du parti libéral, des élections du mois de juin suivant, de la création d'une rente libérale au moyen de souscriptions volontaires annuelles et, enfin, du développement de la presse libérale.

Ce congrès se tint également dans la salle gothique de l'Hôtel de ville de Bruxelles sous la présidence de M. Defacqz, assisté de MM. Dindal, Coppyns, Roussel, De Rons, baron de Poeberlé, Tobie Keymolen, Van Schoor, Gillon, Oppenheim, Van Meenen, F. Delhasse, Gheude, Vues, Deneck, baron Bom, F. Bartels, et Funck, ces deux derniers secrétaires.

Le discours d'ouverture prononcé par M. Defacqz se ressentit de la crise que traversait le parti libéral à Bruxelles. Après avoir dit que l'organisation du parti avait soulevé des critiques de mauvaise foi qui avaient jeté l'inquiétude dans l'esprit de certains libéraux, M. Defacqz ajoutait :

« Devais-je bien nommer libéraux des hommes dont les intentions sont droites sans doute, mais dont la volonté molle et chancelante se rebute au moindre effort, qui, dans leur impuissance, prennent l'inertie pour la modération, et la peur pour la prudence, dont le libéralisme ne sait que former des vœux pour le progrès, et encore, à condition qu'il s'accomplisse seul et surtout sans leur aide ?

» Ils prétendent deviner les périls de l'avenir, et ils s'aveuglent sur ceux du présent qui les enveloppent et les pressent de toutes parts; ils s'effrayent de l'organisation de leur parti, et ils ne comprennent pas que, par la nature même de nos institutions, elle est le contrepied indispensable d'un autre parti, devenu chez nous le parti politique dominant, parti dont l'organisation éprouvée par le temps, est forte de l'unité de ses vues, puissante par la discipline hiérarchique et l'obéissance passive qui en sont les fondements. »

Le projet de création de la Rente du libéralisme par voie de souscription fut adopté, mais des précautions furent prises dans le texte de la résolution, afin que l'argent recueilli ne pût servir, comme on le croyait dans le camp modéré, à créer un grand journal démocratique, projet qui existait, pensait-on, chez les jeunes libéraux de l'*Alliance*.

Les radicaux avaient alors dans le pays quatre journaux. *Le Débat social*, à Bruxelles, *le Journal de Commerce*, à Anvers, *le Journal de Charleroi*, et le *Libéral Liégeois*, plus une revue : *La Revue démocratique*, qui ne parut que pendant un an, en 1846.

***

Le 8 juin devaient avoir lieu les élections législatives. Qu'allait-on faire à Bruxelles en présence de la scission et de l'existence de deux sociétés libérales rivales?

Des pourparlers furent engagés entre les comités de l'*Alliance* et de l'*Association Libérale* à l'effet de créer une entente pour la présentation de candidats communs. Ces pourparlers n'aboutirent point et finalement l'*Alliance* présenta des candidats qui furent élus (1).

Ces élections du 8 juin 1847 furent bonnes pour le parti libéral et le gouvernement dut se retirer.

Mais la scission entre ce qu'on appelait les jeunes libéraux et les doctrinaires continua non seulement à Bruxelles, mais encore à Liége et à Verviers.

Le ministère libéral fut installé le 12 août. Rogier, qui avait été chargé de constituer le cabinet, se réserva l'Intérieur et appela MM. d'Hoffschmidt, aux affaires étrangères, de Kaunz à la Justice, Veydt aux finances, Chazal à la Guerre et Frère aux travaux publics.

Le jour de son installation, le nouveau cabinet publia son programme qu'il adressa, sous forme de circulaire, aux gouverneurs de provinces.

Il tenait, disait-il, à poser en termes explicites, le principe de l'indépendance des pouvoirs civils à tous ses degrés. « L'Etat est laïc. Il importe de lui conserver nettement et fermement ce caractère et de dégager, sous ce rapport, l'action du gouvernement, partout où elle sera controversée.

---

(1) Les candidats de l'*Alliance* furent :

Pour la Chambre : M. le lieutenant-colonel Eenens et Tielemans, conseiller à la Cour de Cassation.

Pour le Sénat : MM. Dindal, Van Schoor, Stielemans, Van Muysen, et Wyns de Rocour, ce dernier bourgmestre de Bruxelles.

» D'autre part, respect sincère pour la foi et pour les dogmes, protection pour les pratiques de l'ordre religieux, justice et bienveillance pour les ministres des cultes agissant dans le cercle de leur mission religieuse.

» Ce double principe; en harmonie avec l'esprit de notre Constitution, forme la base essentielle et comme le point de départ de l'administration nouvelle. Il recevra son application dans tous les actes législatifs et administratifs, et particulièrement en matière d'enseignement public.

» Les membres du cabinet se sont également mis d'accord sur les quatre questions suivantes, qu'ils ont résolu de porter devant les Chambres :

» 1° Jury d'examen universitaire. Renforcer l'action du gouvernement dans la nomination des membres du jury, et changer en conséquence, le mode de nomination actuel;

» 2° Faire cesser les effets fâcheux de la loi du fractionnement des communes, en revenant au mode d'élection consacré par la loi de 1836 ;

» 3° Le pouvoir de nommer des bourgmestres en dehors du Conseil ne pourra être exercé que de l'avis conforme de la députation permanente...

» 4° L'adjonction des capacités aux listes électorales entre également dans les vues du nouveau cabinet. Il est entendu qu'il ne peut s'agir que des capacités officiellement reconnues ou brevetées. Elles seront empruntées aux listes du jury. »

La circulaire aux gouverneurs se terminait par ces mots :

« Loin de la pensée d'une administration réactionnaire étroitement partiale. Nous la voulons bienveillante et juste pour tous, sans distiction d'opinions politiques... »

Voici comment le *Débat social*, auquel on est forcé de recourir pour savoir l'opinion des démocrates de cette époque, apprécia le programme du nouveau ministère :

» Dans la position que nous avons prise, nous sommes également hors d'état de soutenir un ministère et d'entraver sa marche. Aussi ne parlerons-nous qu'en amateurs du nouveau ministère et de son programme, lequel est loin de répondre à la situation.

» ...La réforme électorale réduite à l'adjonction des capacités, ce qui nous donnera à peu près 4,000 électeurs de plus pour tout le royaume, est une véritable dérision.

» Il devient clair que les monopoleurs industriels seront, en définitive, l'appui de la nouvelle administration, et que c'est là-dessus que celle-ci a compté. La réforme, par la seule adjonction des capacités, ajoutera à cet appui celui des hommes de lois.

» Le seigneur du fer et du coton va remplacer le seigneur terrien ! L'ordre des avocats succède à l'ordre des jésuites.

» Mais qu'est-ce que le peuple gagnera à ce changement ?... »

Le peuple belge n'y gagna rien, et l'opinion libérale non plus.

Le parti libéral continua à s'organiser, mais sa division en deux nuances fut pour lui une cause de faiblesse. Le Congrès libéral n'eut pas de lendemain, et le gouvernement seul domina l'opinion libérale au lieu qu'il eût reçu l'impulsion de la masse du parti, formulant ses aspirations au sein de ses associations et dans des congrès régulièrement convoqués.

Chose curieuse, ce programme du Congrès de 1846, que le ministère libéral de 1847 refusa de réaliser parce qu'il exprimait la conception politique des libéraux de l'*Alliance*, il fut obligé de le mettre en pratique quelques mois plus tard, sous la pression des événements du dehors !

CHAPITRE XII

Un précurseur : Adelson Castiau

SES DÉBUTS COMME ÉCRIVAIN. — SON RÔLE POLITIQUE EN BELGIQUE. — DÉPUTÉ DE TOURNAI DE 1843 A 1848. — RÉSUMÉ DE SES TRAVAUX PARLEMENTAIRES.—SA DÉMISSION EN AVRIL 1848. — SA VIE A PARIS. — SES « LETTRES DÉMOCRATIQUES » DE 1864. — SA MORT.

Pendant que, lentement, le parti démocratique essayait de se reconstituer et pendant qu'à la Chambre les luttes politiques se concrétisaient dans les querelles clérico-libérales, on vit tout à coup se lever un homme presque inconnu la veille, et dont le court passage au Parlement Belge devait laisser des traces inoubliables.

Cet homme qui fut envoyé à la Chambre des représentants par les électeurs libéraux de l'arrondissement de Tournai, s'appelait Adelson Castiau.

Né à Péruwelz, le 10 juin 1804, Adelson Castiau fit ses premières études au Collège d'Ath et de là s'en alla à l'Université de Gand pour y étudier le droit.

Après avoir acquis son diplôme d'avocat, à l'âge de 21 ans, il partit en France et s'établit à Paris. Il y subit un nouvel examen de docteur en droit et y resta pendant dix années, de 1825 à 1835.

Après la révolution belge de 1830, Castiau fut désigné en qualité de député suppléant au Congrès national, mais il n'y siégea pas.

En 1832 il publia dans un Recueil français (1) une courte étude sous le titre : *Essai historique sur la démocratie en Belgique.*

Cette étude très intéressante et peu connue, est admirablement écrite. On y sent la foi ardente de l'apôtre de la démo-

(1) *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, tome II, 1832.

cratie, l'éloquence du grand orateur parlementaire, l'ami des pauvres, des prolétaires.

En voici la dernière page dans laquelle l'orateur caractérise la situation de la Belgique vers 1790 et donne libre cours à ses aspirations démocratiques :

« ...Heureusement nous touchons enfin à l'époque réparatoire de tous ces grands attentats (1790). L'ère républicaine s'ouvre pour le monde, et les dernières années du 18e siècle vont voir la lutte victorieuse du géant populaire contre l'aristocratie européenne. Le successeur de Joseph II, Léopold II est sur le trône et il annonce, après avoir vainement tenté la voie des négociations, l'intention d'en appeler à la force pour dompter la rébellion. L'épouvante s'empare de tous ces esprits orgueilleux, ils tremblent à présent, ces hommes inconsidérés; ils déplorent leur fatal entraînement; c'est dans leurs temples, c'est au pied des autels, qu'ils viennent chercher un refuge, levant vers le ciel leurs mains suppliantes, et demandant à la divinité quelque miracle pour les sauver. Supplications inutiles! Vœux superflus! le ciel est sourd aux prières des faibles, et la démocratie qu'ils ont persécutée les repousse à son tour. Quelques cohortes allemandes s'avancent, la peur donne le signal : *Sauve qui peut!* et nos fiers triomphateurs disparaissent, et la révolution est terminée.

» Elle est terminée! mais pour recommencer bientôt! A son tour maintenant, peuple affranchi et régénéré, n'entends-tu pas le mugissement avant-coureur de la terrible tempête qui va ébranler le monde? C'est le grand jour du prolétariat qui se lève enfin. A toi maintenant de mettre la main à l'œuvre et de nous apprendre ce que tu es, ce que tu peux, ce que c'est enfin qu'une révolution. La France émue et brûlante te tend les bras ; enlace-toi dans les embrassements de la fraternité républicaine, unis-toi pour jamais à ce peuple, et confondant ta gloire avec la sienne, va promener avec lui sur le sol de l'Europe le drapeau de l'égalité, cours aussi le faire admirer par quarante siècles du haut des pyramides, et applaudis-toi, au sein de tes triomphes, de pouvoir fermer les plaies de la guerre en laissant partout sur son passage, la semence féconde de l'émancipation populaire.

Des cyprès se mêleront encore à tes lauriers, quelques années de deuil t'attendent encore, mais prends courage, marche, marche, marche, peuple, les privilèges finiront et tu es éternel, marche donc, marche toujours, l'avenir est à toi, et le plébéien sera roi du monde! »

Rentré en Belgique en 1835, Castiau se lance immédiatement dans la mêlée politique. Il publie une brochure sur la *Suppression des jurys d'examen* qui est suivie bientôt d'une autre sur *la réforme électorale*. Il constate qu'il n'y a alors que 14,835 électeurs dans les villes sur 83,000 dans les campagnes, et il proteste contre cette situation, dont seuls profitent la réaction et le cléricalisme. Il veut l'uniformité du cens et l'admission des capacités, au droit de suffrage.

L'année suivante, il entre au Conseil provincial du Hainaut. Il y siège de 1836 à 1843, et fait preuve dans cette assemblée de grandes capacités administratives (1).

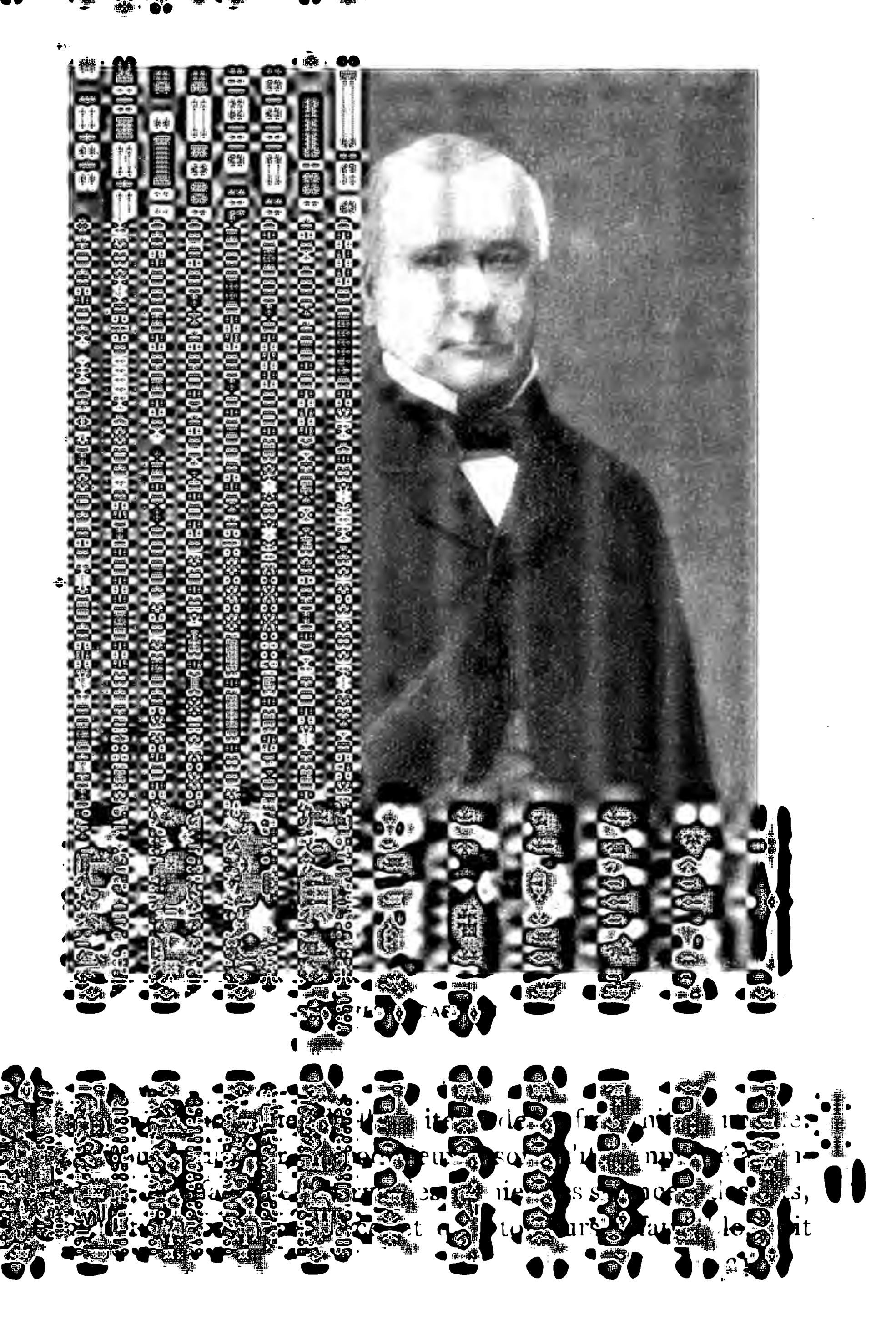
En 1843, une candidature à la Chambre lui est offerte par les trois arrondissements d'Ath, de Tournai et de Soignies, ce qui le décide à faire de ses principes et de ses vœux un exposé aussi complet, et aussi caractéristique que possible.

Ce fut sous la forme d'une brochure intitulée : *Qu'est-ce que le libéralisme?* que parut sa profession de foi. Ecoutons sa définition superbe du libéralisme :

« Le libéralisme est la personnification de toutes les grandes pensées, de tous les sentiments généreux, de toutes les idées de progrès, des conquêtes du passé et des espérances de l'avenir. C'est lui qui a réveillé la raison humaine de son long sommeil, secoué le joug des préjugés vulgaires, retrouvé les titres du genre humain et revendiqué les droits de l'homme et la souveraineté des peuples. C'est lui qui a remplacé l'anarchie féodale, par la majestueuse loi de l'unité, effacé les dernières traditions de la barbarie, désarmé le fanatisme, prêché la loi de la tolérance,

(1) En 1878, à la veille des élections, M. Ernest Discailles, professeur à l'Université de Gand, donna à Peruwelz, une conférence sur Adelson Castiau. En 1893, le compte-rendu de cette conférence fortement remanié fut publié par la société des Etudiants de Gand, en un joli volume de 91 pages, sous le titre : *Un précurseur*. Nous y avons largement puisé.

... la pensée et de la conscience, ren-
... ations et des castes et préparé la



guider les sociétés modernes vers cet avenir de grandeur, de puissance et de liberté qui est, en quelque sorte, la terre promise des peuples... »

Castiau est républicain et il le dit avec la plus grande loyauté. Il veut des réformes profondes : la classe ouvrière doit participer au gouvernement du pays et sa situation matérielle doit être améliorée. Il comprend que devant la classe de bourgeois privilégiés qui compose le corps électoral, l'exposé sincère de ses idées ne peut que nuire au succès de sa candidature. Aussi en terminant s'adresse-t-il en ces termes à ses amis :

« En parcourant ces pages où, à côté d'une tendance très prononcée au pessimisme, se trouvent pêle-mêle cent vœux d'améliorations qui passeront aux yeux du plus grand nombre pour des utopies ou pour des rêves, l'amitié la plus dévouée comprendra, qu'avec les meilleures intentions et des opinions consciencieuses, on peut devenir un embarras même pour la cause qu'on veut servir... »

Castiau fut élu, en tête de la liste, par l'arrondissement de Tournai ; il recueillit 787 voix alors que les cléricaux n'en obtinrent que de 637 à 709. A Ath, il eut 435 suffrages, alors que la majorité absolue était de 462.

Sa carrière parlementaire commença en novembre 1843. Il en rend compte lui-même dans ses célèbres *Lettres démocratiques*, qu'il publia en 1864 et qui furent rééditées par nous, en 1886, dans la *Bibliothèque populaire du Parti ouvrier*.

Son premier discours date du 21 novembre 1843.

La Chambre discutait l'adresse en réponse au discours du trône, adresse dans laquelle la commission chargée de la rédiger avait cru bon d'introduire cette phrase : « Nous sommes tous animés de l'amour des institutions nationales. »

« Si cet amour existe, ne put s'empêcher de dire Castiau, il est de date assez récente. Les lois qui ont marqué les deux premières sessions ne portent pas le cachet de cet amour... Elles ont réagi sur nos principales institutions, en attaquant à la fois et les lois électorales et les lois municipales, ces deux bases vitales de nos institutions. On a diminué encore le nombre des élus, j'oserais presque dire des privilégiés politiques. Nos

institutions municipales — les institutions nationales par excellence — ont été atteintes par les dispositons sur la fractionnement et la nomination des bourgmestres, ainsi que par la loi ayant pour effet de prolonger le durée du mandat des conseillers communaux qu'on a porté de six à huit années... Au lieu de parler de cet amour de nos institutions nationales qui est assez problématique, j'aurais mieux aimé que la commission de l'adresse se fût rattachée à un mot qui est dans le discours du trône. Ce mot, c'est le « perfectionnement moral et matériel du pays ». Il y avait là quelque chose à dire... »

Et ayant continué quelque temps sur ce ton de persiflage, il proposa l'amendement suivant :

» Animés tous de l'amour de nos institutions nationales, nous travaillerons avec zèle à tout ce qui peut contribuer au perfectionnement moral et matériel du pays. »

La droite jugea que cet amendement était « aussi offensif au moins que ses paroles ». Elle s'en irrita et, l'un de ses chefs, le rapporteur de l'adrese, M. D'Huart, le prit même de très haut avec l'audacieux qui, « à peine arrivé d'hier, disait déjà son fait à la majorité. »

Mais Castiau n'était pas homme à se laisser émouvoir et à laisser sans réplique la leçon qu'on voulait lui donner.

« On veut, dit-il, par une protestation, chercher à étouffer ma voix. C'est parce que je suis arrivé d'hier que l'on voudrait m'intimider... Que je sois ici d'hier seulement, ou que j'y siège depuis longtemps, j'entends faire respecter en ma personne le droit de libre discussion.

» Et ma présence dans cette enceinte, n'est-elle pas jusqu'à un certain point un argument en faveur de mes paroles ? Si ces lois que j'ai attaquées étaient si populaires, si elles avaient l'assentiment général, est-ce que la majorité qui les a votées, ne serait pas rentrée ici portée par l'ovation populaire et aux acclamations des populations ? N'y a-t-il donc pas eu dans les élections de graves et sévères leçons ? Quand je suis venu hasarder sur ces lois un blâme terrible, ne suis-je pas resté bien au-dessous de l'expression du vœu public ? »

Quelques jours après, dans une question bien plus impor-

tante, Castiau eut l'occasion de faire connaître ses aspirations démocratiques et apprécier son grand talent d'orateur. Voici comment il en rend compte dans ses *Lettres démocratiques :*

« Le hasard, dit-il, dès mon arrivée à la Chambre, m'a servi à merveille. Je ne parle pas, bien entendu, de la discussion *ab irato* que j'eus, sans m'y attendre, avec le fougueux rapporteur de l'adresse de 1843, pour avoir demandé qu'on en supprimât le paragraphe où la majorité parlait de son profond amour pour nos institutions nationales, qu'elle venait de violer avec audace. Mon véritable début eut lieu, quoique d'une manière incidente encore, à l'occasion d'une pétition, pour laquelle on avait proposé l'ordre du jour dans les termes les plus dédaigneux.

» Il s'agissait, d'une pétition des ouvriers flamands. Atteints doublement par la crise commerciale qui sévissait alors, et par la transformation de leur industrie, ils réclamaient le droit de vivre dans leur pays en travaillant, le dégrèvement des taxes qui pesaient sur les subsistances et les classes ouvrières, enfin le droit d'avoir à leur tour des représentants et des défenseurs comme les autres classes de la société.

» Je me suis constitué leur défenseur d'office, en m'empressant de protester contre les termes du rapport, et en appuyant leurs trop justes réclamations, et depuis, je n'ai pas laissé échapper une seule occasion de défendre les intérêts et les droits de ces classes nombreuses, qui forment la majorité et la force de la nation, et qui, quoique supportant les plus lourdes charges, n'en sont pas moins privées, non seulement de l'exercice des droits politiques, mais encore de la plupart des avantages sociaux.

» La misère des Flandres et la crise alimentaire de 1845 avaient mis à l'ordre du jour la question du paupérisme. Aussi, que de fois, à la Chambre, il nous a fallu sonder cette plaie douloureuse, qui semble s'étendre avec les progrès de la civilisation et de l'industrialisme, et pour laquelle on n'a trouvé jusqu'ici d'autre exutoire que l'émigration.

» J'ai toujours été partisan de la liberté en tout et l'adversaire déclaré de l'intervention gouvernementale, mais ce n'était

pas le moment de se réfugier dans les commodes maximes d'une économie politique sans entrailles, qui laisse faire la misère et la mortalité, et laisse passer le paupérisme et ses souffrances, au risque de devoir en appeler aux baïonnettes, à la mitraille, et parfois même à l'échafaud, pour étouffer les cris de la faim et réprimer les crimes qu'elle enfante. »

Pendant cinq années consécutives, Adelson Castiau, avec une énergie et un talent devant lesquels s'inclinèrent ses plus grands adversaires, s'occupa de nombreux problèmes d'ordre politique, social, administratif. Ce serait une œuvre vraiment utile que celle qui réunirait en un seul volume les principaux discours du député démocrate de Tournai.

Dans ses *Lettres démocratiques*, Castiau résume son activité parlementaire en signalant qu'il prononça des discours sur les questions suivantes :

Question ouvrière, Institution de bienfaisance, Hospices, Hôpitaux, Réformes pénitentiaires, pénales, civiles, judiciaires et financières, Taxes sur l'introduction des céréales, du bétail et des subsistances, Politique commerciale et traités de commerce, Lois sur la chasse, la propriété et la liberté, Enseignement primaire et universitaire, la Presse, Armée et réformes militaires, Diplomatie, Colonisation et Marine, Responsabilité des ministres, Destitution de fonctionnaires, etc. etc.

Ces problèmes si divers, il les aborda avec une connaissance merveilleuse du sujet et les traita avec un talent vraiment remarquable.

Citons quelques extraits de ces discours :

Sur la bienfaisance publique, et en réponse au gouvernement qui parlait de la situation financière difficile, il s'écria :

« ...Que le Ministère veuille bien descendre des hauteurs artistiques où il est monté pour obtenir des subsides en faveur des tours de Malines et de Gand, qu'il veuille bien abaisser ses regards du ciel sur la terre. Son enthousiasme se glacera à la vue de toutes les misères qui rongent notre société. Il verra, à côté de ces monuments qui échauffent son enthousiasme, des populations affamées, sans travail et sans pain souvent; il verra toutes les misères sociales qui se déroulent au sein de nos

bureaux de bienfaisance, de nos hospices, de nos prisons.... Quand il aura mesuré de la pensée et du regard la profondeur de toutes les plaies hideuses cachées sous le luxe menteur de notre civilisation, il renoncera peut-être à plaider en ce moment la cause de l'art pour s'occuper de nos besoins sociaux les plus importants. Il pensera, comme moi, qu'il est quelque chose de plus élevé, de plus saint encore : c'est l'humanité... »

Sur la centralisation politique :

« La centralisation politique poussée à sa dernière conséquence, c'est le despotisme de l'Etat, absolu ou universel, s'étendant à toutes les libertés et même, s'il pouvait, à la pensée, à la conscience et à l'âme.

» Dans l'ordre matériel, la centralisation, c'est le gaspillage des fonds publics, la corruption et la vénalité organisées à tous les degrés de la hiérarchie administrative, l'exaltation du favoritisme et de la mendicité officielle, l'oppression de la liberté et du travail, l'étouffement de l'initiative personnelle et la confiscation indirecte de la propriété. »

Sur les traitements de la magistrature :

« La dignité, la considération, voilà la grande, la magnifique compensation accordée aux fonctions judiciaires !... Dans toute la hiérarchie des fonctions publiques, il n'en est pas de plus haut placées que celles de la magistrature. Et d'où vient cette considération qui les environne et les rehausse ? C'est, je le veux bien, en partie a cause du caractère des magistrats et des services qu'ils rendent, mais c'est aussi et surtout, croyez-le bien, à cause de la modicité de leurs traitements... C'est que l'instinct populaire ne se trompe jamais. Toujours juste dans ses appréciations, il paie en gratitude, en reconnaissance, en estime ce qu'il ne paie pas en argent. La modicité des traitements donne à l'exercice des fonctions judiciaires toutes les apparences d'un acte d'abnégation et de dévouement, et l'opinion publique se passionne toujours pour tout ce qui est abnégation et dévouement.

» ...C'est à la magistrature qu'il appartient d'opposer l'exemple de sa vie austère et recueillie, à tous les dévergondages effrénés de ce siècle. C'est à elle qu'il appartient de se

tenir en dehors des mauvaises passions de la société, de se renfermer dans sa vie privée, dans le sanctuaire domestique où sa conduite serait, par sa pureté, la plus éloquente censure des mœurs et des vices du siècle. Ces beaux et nobles exemples ressuciteraient les plus belles traditions du passé et, croyez-moi, ces exemples, de probité et de dévouement serviraient mieux ses intérêts, sa dignité, que le demi-millon dont on veut la doter aujourd'hui. »

Sur l'organisation de l'armée :

« Quand la Constitution a voulu la réforme militaire, c'était bien évidemment, si l'on s'en rapporte à l'esprit qui inspirait ses dispositions, pour faire justice de ces absurdités et de ces iniquités, qui n'allaient plus avec le nouveau système de nos institutions démocratiques. Que devait donc faire le ministère chargé de la préparation de cet immense problème de la réforme militaire ? Il devait se pénétrer de la pensée toute démocratique de la Constitution et l'introduire dans son projet d'organisation. Il devait s'attacher avant tout à la question du recrutement, puisqu'elle est la base de tout notre régime militaire, à l'absurdité du tirage au sort et à l'iniquité du remplacement, qui est la lèpre des armées nationales. Il devait enfin asseoir toute notre organisation militaire sur le grand principe de l'égalité devant la loi, et imposer à tous les Belges, sans exception, arrivés à leur majorité, l'obligation de servir leur pays et de prendre au besoin les armes pour le défendre ?... Voilà le système qu'il aurait fallu étudier, examiner et soumettre à nos méditations, en le combinant avec les nécessités de notre situation politique, et la population se serait prêtée avec dévouement aux exigences de ce nouveau système, puisqu'il y allait de nos libertés, de notre indépendance et de notre existence nationale ! »

Sur le privilège de la chasse :

« Marchez courageusement dans cette voie, disait-il. Entassez privilèges sur privilèges ; oubliez les leçons de l'expérience et les enseignements de l'histoire. Nous n'avons peur, sachez-le bien, ni de vos triomphes, ni de vos réactions. Nous nous confions dans la puissance de la raison publique et des intérêts démocratiques ; nous rappelons avec bonheur qu'il a suffi d'une nuit,

d'une seule nuit, de la grande, de l'immortelle nuit du 4 août 1789, pour renverser et balayer un immense échafaudage d'abus et de privilèges bien autrement puissants que les misérables privilèges qu'on veut relever aujourd'hui, puisqu'ils avaient pour eux la consécration des siècles ! »

⁂

Malgré sa mâle éloquence, Castiau ne parvint à arracher aucune réforme aux représentants de l'oligarchie censitaire, tant est vrai et profond le mot de Jules Malou « qu'un discours éloquent peut faire changer l'opinion d'un député, mais non son vote... » tant est vraie aussi cette idée, vérifiée par les faits, que les réformes les plus justes ne sont pas accordées volontairement par les dirigeants, mais arrachées par ceux qui doivent en profiter.

Après cinq années de luttes ardentes et passionnées pour le bien public, Castiau fut pris de scrupule au sujet du désaccord de ses opinions républicaines avec celles de la majorité du corps électoral qu'il représentait. Il s'en alla, découragé, quelques jours après la révolution du 24 février.

C'était le 4 avril 1848, au lendemain des journées de *Risquons-Tout* et de *Quiévrain*, dont nous parlerons en détail plus loin. Le discours dans lequel il annonce qu'il renonçait à son mandat, est un des plus touchants qu'ait entendus la Chambre belge.

Ayant rappelé les échauffourées qui avaient marqué la tentative ridicule de proclamer la république en Belgique, il déclara :

« Je les regrette doublement, dit-il, parce qu'elles ont froissé le pays dans ce qu'il avait de plus vif et déterminé une réaction passionnée du sentiment national contre ces violences. Je le regrette, parce que si on avait voulu compromettre, perdre en quelque sorte la cause républicaine, on n'aurait certes pas suivi une autre voie.

» Plus que personne j'en suis désolé, car je ne vous ai pas fait mystère ; tous, vous connaissez mes sympathies pour les institutions républicaines. Je crois qu'après avoir traversé la

monarchie constitutionnelle, le seul gouvernement possible c'est le gouvernement républicain, c'est-à-dire, le gouvernement du pays par le pays, l'application la plus large de la souveraineté nationale, la participation de la majorité des citoyens aux droits politiques, le princique de l'élection remplaçant le principe et les hasards de l'hérédité. Je crois que plus qu'aucun pays en Europe, la Belgique est mûre pour la république... Mais, si je désire l'adoption du régime républicain (pesons bien ces mots), c'est à la condition que ce régime s'établira au nom de la souveraineté nationale ; car si ce régime devait être imposé par la violence de la minorité, croyez bien que je serais le premier à protester contre de telles oppressions...

» Voilà, Messieurs, toute ma conviction et ma profession de foi, je vous la livre dans toute sa vérité et j'espère que vous voudrez bien m'en croire. Mais cette conviction, moi qui plaide les droits de la liberté et de la souveraineté nationale, je n'ai certes pas la prétention de l'imposer, ni à la Chambre, ni au pays, ni surtout au collège électoral, qui m'a envoyé dans cette enceinte. Eh ! bien, je le reconnais avec toute loyauté, il y a sur cette question un dissentiment et un dissentiment profond, à l'heure qu'il est, entre mes opinions et celles de la majorité du pays et spécialement de la majorité du collège électoral qui m'a confié mon mandat, car l'on est partout aujourd'hui en pleine réaction monarchique.

» Or, quand un dissentiment semblable éclate, sur une question de forme gouvernementale, qu'y a-t-il faire ? Déposer son mandat et se retirer. C'est le parti que je prends et que j'exécuterai à la fin de la séance. Seulement, veuillez le croire, dans la vie privée comme dans la vie politique, tous mes vœux seront toujours pour le bonheur de mon pays. Pour prix du sacrifice que je m'impose, je ne demande qu'une chose, c'est que ma résolution soit appréciée avec la même loyauté que je l'ai prise, et qu'elle ne m'enlève aucun des droits que je crois avoir à la sympathie de mes amis et à l'estime de mes adversaires. »

« Je n'ai jamais pu lire ces émouvantes paroles, dit M. Discailles, sans éprouver cette sensation indéfinissable qui court à travers tout notre être, quand nous nous trouvons en face du bien, du beau et du bon ! »

La Chambre tout entière, sous le coup d'une réelle émotion de tristesse et d'admiration, s'empressa auprès de Castiau en lui donnant les témoignages les plus vifs de sympathie et de respect. MM. Rogier, Delhougne, Pirson, se firent les interprètes du ministère ou des groupes politiques dont ils étaient membres, pour lui exprimer la douleur que leur causait une détermination désormais irrévocable. Castiau sortit ce jour-là du Parlement pour n'y plus rentrer « emportant (la phrase stéréotypée est vraie cette fois) l'estime et les regrets de tous ses collègues ».

La presse, à quelque nuance qu'elle appartînt, s'associa à ces regrets et à ces témoignages d'estime.

Castiau retourna à Paris et y mourut le 18 décembre 1879, à l'âge de 75 ans, léguant la plus grande partie de sa fortune au bureau de bienfaisance de Péruwelz, sa ville natale.

CHAPITRE XIII

Le Mouvement démocrate-socialiste avant 1848.

PÉTITIONS D'OUVRIERS TYPOGRAPHES RÉCLAMANT EN 1845 LE SUFFRAGE UNIVERSEL ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL. — APPEL AUX BELGES. — ARRESTATIONS. — PROCÈS POLITIQUES. — ATTAQUES CONTRE LÉOPOLD Ier. — « L'ARGUS ». — « DE HOOP VAN BELGIË ». — « L'ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE DE BRUXELLES ». — SON CARACTÈRE INTERNATIONAL. — LA « SOCIÉTÉ AGNEESSENS ». — KARL MARX EN MISSION A LONDRES. — ACTIVE PROPAGANDE DÉMOCRATIQUE. — CRÉATION D'ASSOCIATIONS DÉMOCRATIQUES EN PROVINCE. — MEETING A GAND. — LA CHANSON « LE DÉLUGE », DE BÉRANGER EN 1847. — UNE PROPHÉTIE.

Les années 1846 et 1847 furent assez agitées.

En France, le mouvement démocratique et révolutionnaire battait son plein. En Angleterre, le mouvement chartiste prenait une grande extension. En Allemagne aussi, malgré des condi-

tions de lutte moins favorables, des hommes dévoués affrontaient les persécutions d'un pouvoir arbitraire et propageaient les idées d'émancipation politique et saciale.

En Belgique, toute la vie politique était concentrée dans les querelles des libéraux et des catholiques, où la démocratie n'avait presque rien à voir et où, comme l'écrivait Lucien Jottrand, « il ne s'agissait guère là que d'une compétition pour l'influence parlementaire considérée exclusivement au point de vue des avantages matériels à procurer aux vainqueurs, dans la lutte électorale circonscrite dans une oligarchie censitaire de moins de cinquante mille citoyens (1) ».

Cependant, les idées démocratiques étaient en progrès.

A la fin de 1845, des ouvriers typographes avaient adressé à la Chambre une pétition réclamant le suffrage universel et l'organisation du travail.

En avril 1846, des pamphlets avaient été distribués dans diverses villes du pays, en français et en flamand. Ils portaient comme titre : *Appel à tous les vrais Belges* et comme signature : *des amis du peuple des Flandres.*

Plusieurs arrestations avaient eu lieu, à l'occasisn de cette distribution, notamment celles de Labiaux, Verbaere, Pellering et Deveyne, qui furent poursuivis pour «avoir provoqué directement à désobéir aux lois du royaume».

Voici le texte de ce document que plusieurs journaux de l'époque reproduisirent (2) :

APPEL A TOUS LES VRAIS BELGES

Par les amis du Peuple des Flandres.

« La misère est au comble!... Notre fertile patrie n'a jamais été autant ravagée par la famine!... On voit journellement succomber à la faim de courageux et honnêtes ouvriers!... Le nombre est considérable et — augmente de jour en jour — de ceux qui, de pauvres se convertissent en *criminels* pour *obtenir le pain de la prison!*...

(1) Lucien JOTTRAND. —Charles-Louis Spilthoorn, 1872, page 31.
(2) Notamment l'*Eclair* et le *Débat social.*

» Maintenant que les affamés ne trouvent plus d'asile dans les dépôts de mendicité, parce que ces affreux établissements sont tous remplis de malheureux. Maintenant que les champs ne portent plus de navets ni d'autres légumes, que les *malheureux* allaient voler il y a peu de temps, pour allonger leur terrible existence.

» Maintenant que les petits bourgeois ne possèdent presque plus rien, pour tendre une main consolante à leurs frères mourants !

» Maintenant que les cultivateurs n'ont, pour ainsi dire, plus rien à donner.

» Maintenant que les artisans ne savent plus de quel bois faire flèche !... Qu'adviendra-t-il de nous ?

» L'avenir est cruellement inquiétant!... Riches de la terre! *Aristocrates!* vous êtes bien à plaindre, malgré que vous nagez dans le plaisir, malgré que vous possédez tous les trésors matériels.

» Votre dureté, votre égoïsme, votre rapacité, votre conduite inhumaine, auront pour conséquence, le *vol*, l'*incendie*, l'*assassinat* et toutes leurs suites !...

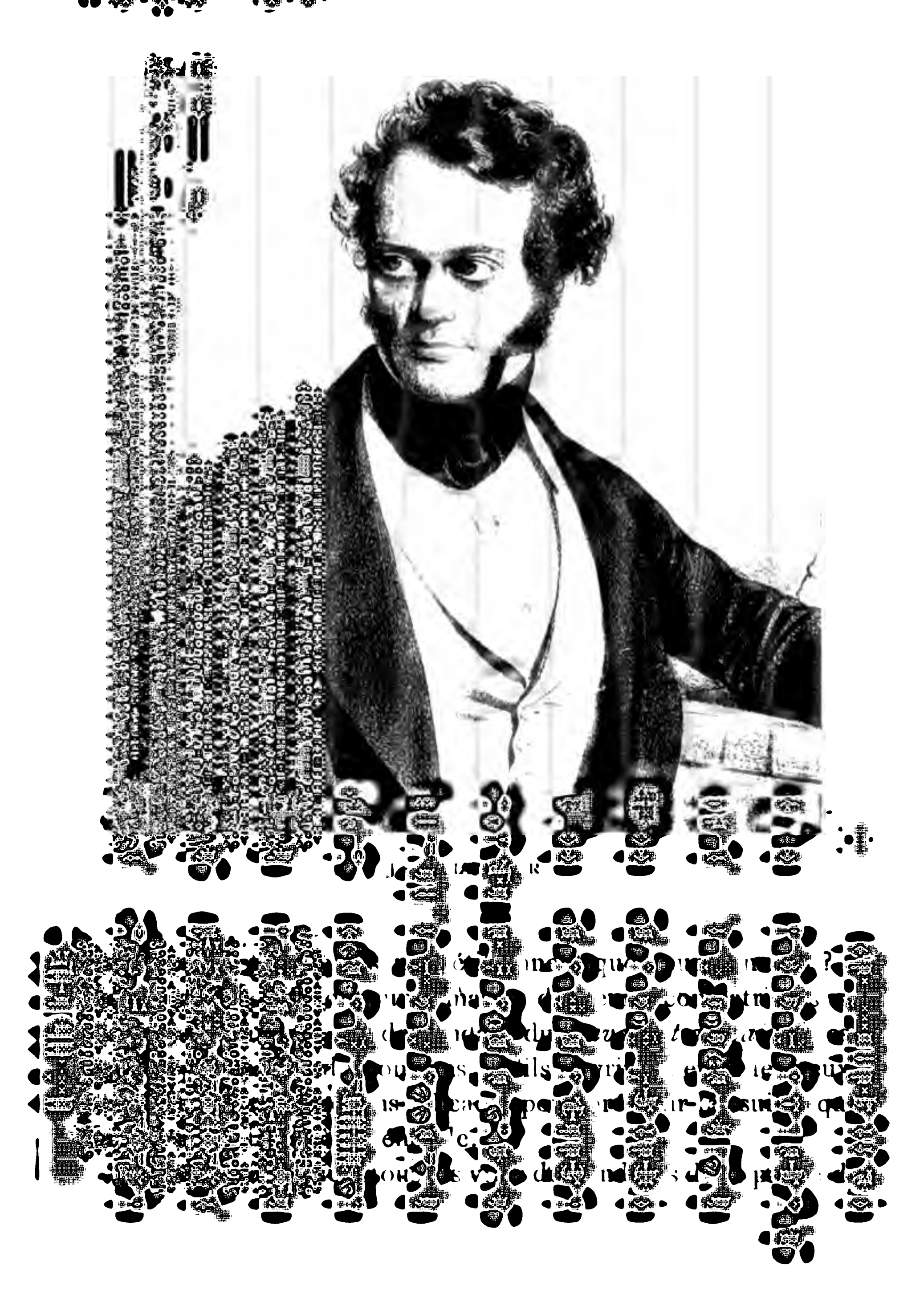
» Si on n'apporte promptement un remède efficace pour soulager la détresse, non pas, à proprement parler des *mendiants de profession*, mais de ceux qui connaissent trop leur dignité et leur force pour s'avilir jusqu'à telle extrémité, cette terrible prophétie se réalisera car le proverbe dit :

Ventre affamé n'a point d'oreilles !

» Afin de parer à ce fléau, suspendu sur la Belgique, les patriotes des Flandres ont pensé de remplir un devoir sacré et de rendre un grand service, tant aux riches qu'à leurs frères agonisants de misère, en faisant un appel à tous les vrais Belges, pour les engager à s'adresser, en masse, au Roi et aux représentants, le 14 avril, pour leur exposer la misère du peuple, afin qu'il plaise à ses gouvernants, de pourvoir à des moyens d'existence pour leurs gouvernés.

» C'est le seul moyen de faire voir à ceux qui ont juré de soigner les intérêts du peuple Belge, qu'il est plus que temps que ce peuple soit écouté, car en pétitionnant nous n'obtenons

... A peine a-t-on donné lecture de nos ... met de côté... *pour toujours* et on ne ... supplications. Nos hommes d'État pensent



Jacques Van Artevelde, de Jean Breydel, de Pierre De Coninck, d'Ackerman, de Zannequin et de tant d'autres héros populaires, sont invités à se trouver le 23 avril (2e jour de Pâques) à 10 heures du matin, *Marché du Vendredi*, à Gand, pour se rendre de là, vers les dix heures, à Bruxelles, pour s'y trouver le lendemain, à midi, sur la Grand'Place; pour s'y mettre en cortège et se rendre à une heure au Palais de la Nation, y soumettre au gouvernement belge les supplications du Peuple.

« Il est à espérer que les Brabançons et nos frères des provinces wallonnes se joindront à leurs frères des Flandres pour les accompagner au Palais de la Nation. Les Flamands se proposent bien de prendre l'initiative en cette circonstance, mais leur cause n'est pas seulement celle des Flandres, c'est aussi celle de la Belgique, c'est celle de tous les peuples.

» Nous prions le roi, les ministres, les représentants et les sénateurs d'être à leur poste, pour pouvoir juger et décider sur les réclamations du peuple. Cette adresse est tirée à 100,000 exemplaires dans les deux langues et sera distribuée dans toute la Belgique entre le 9 et le 10 avril.

» Encore un mot à l'armée :

» *Frères militaires!*

» Ce sont vos parents, vos frères, vos amis qui vont exposer l'état de leur détresse au gouvernement; nous ne voulons pas vous faire la guerre; seulement nous allons demander du travail et du pain pour ne pas mourir de faim... Ne soyez donc pas contre nous, car vous soldats! vous êtes aussi des enfants du peuple, et si vous deviez faire feu sur le peuple par ordre de chefs impitoyables ou ignorants, vos balles et vos boulets iraient frapper vos propres pères et mères, vos propres frères, vos chers amis.... et ce serait vous rendre coupables du plus atroce des crimes... Ne tirez donc pas sur le peuple, mais dites :

» Nous soldats! nous sommes aussi du peuple. Nous ne voulons pas être nos propres bourreaux! »

Labiaux, Verbaere, Pellering et Deveyne furent poursuivis devant la Cour d'assises pour avoir rédigé et fait distribuer ce manifeste, et condamnés à six mois de prison.

Ils se pourvirent en cassation et la Cour les acquitta par un arrêt cassant sans renvoi l'arrêt de la Cour d'assises du Brabant, parce que celui-ci n'estimait pas que les auteurs de « L'Appel aux Belges » eussent agi méchamment.

Les défenseurs des inculpés avaient été Lucien Jottrand et L. Spilthoorn. L'avocat Van Hoorebeeke, qui fut plus tard ministre des travaux publics, avait demandé à être adjoint à la défense.

* * *

Mais ce fut surtout l'année 1847 qui fut fertile en procès.

En février, furent renvoyés devant la cour d'Assises du Brabant, comme prévenus d'avoir méchamment et publiquement injurié la personne du roi :

1° P. A. Parys, imprimeur-éditeur du journal l'*Argus*.
2° P. A. Wuillot, docteur en lettres.
3° Ch. A. Deschamp, rédacteur du *Méphistofélès*.
4° C. Michaëls, ouvrier typographe.
5° B. Dewallens, imprimeur éditeur du *Méphistofélès*.
6° Ch. Verrassel, libraire-relieur.
7° J. Sacré, imprimeur-libraire.
8° P. J. Dussart, correcteur d'imprimerie.

Léopold Ier étant allé faire un voyage au Tyrol, l'*Argus* avait publié plusieurs articles à ce sujet. Dans l'un, les phrases suivantes avaient été déclarées injurieuses :

« Léopold est allé en Tyrol, prendre du lait de chèvre pour se rétablir la poitrine; on prétend, en effet, qu'il a la poitrine aussi abîmée qu'un comédien qui monterait sur les planches depuis quarante ans; la comparaison est juste : seulement ce n'est pas sur les planches, mais sur le trône, que Léopold joue la comédie. »

Plus loin :

« Lorsque Léopold aura suffissamment sucé le lait des chèvres du Tyrol, il reviendra sucer l'argent des contribuables; c'est un homme infatigable. »

La veille de l'ouverture des Chambres, au mois de novembre 1845, Wuillot avait publié une pièce de vers, contenant

le passage suivant dans lequel le procureur-général De Bavay avait vu une nouvelle injure pour la personne du roi :

> C'est mardi que l'airain de la garde comique,
> Par vingt-un craquements de son tonnerre étique,
> Publiera que Cobourg, vrai pasteur de troupeau,
> Daigne parler au peuple en gardant son chapeau.
> C'est mardi qu'un monarque, amateur de laitage,
> De la Suisse quittant le riant pâturage
> Et de son Amalthée abandonnant le pis,
> Fera montre au public de ses traits récrépis.
> Ce sera magnifique ! A son auguste vue
> Nos pauvres députés gagneront la berlue,
> Et Rodenbach, au sein du rayonnant milieu,
> En revoyant son roi croira voir le bon Dieu :
> Le ciel de l'Helvétie a refait sa figure,
> Sa chèvre était si jeune et si douce et si pure !
> Avec tant de ferveur il en suça le lait
> Qu'après tout le Cobourg ne doit plus être laid, etc.

Au banc de la défense se trouvèrent Mes Hohn, D. Picard, Edouard de Linge, Jules Gendebien, Jottrand, d'Aguilor, Huyaux et Wargnies.

L'affaire dura quatre jours. Douze questions furent posées au jury, qui répondit négativement sur toutes. Les accusés furent acquittés.

Au mois de mars 1847, les deux orateurs populaires flamands J. Kats et Jean Pellering ayant convoqué un meeting à Bruxelles, la police et des agents provocateurs troublèrent la réunion et on profita de ces désordres pour arrêter les deux ouvriers. C'était la troisième fois que Pellering était arrêté dans le courant du mois. Cette fois, son arrestation fut maintenue et il fut accusé de rébellion, de tentative d'assassinat et de provocation au renversement du gouvernement.

Le 25 juin, la Cour d'Assises de la Flandre occidentale était réunie à l'effet de juger Napoléon Arlequeeuw, de Courtrai, éditeur du journal flamand : *de Hoop van België*.

Arlequeeuw était accusé, lui aussi, de provocation au massacre, au pillage, à la dévastation et à la rébellion !

Les temps étaient durs d'ailleurs, et, presque chaque jour, l'un ou l'autre ouvrier sans travail brisait volontairement les carreaux d'un boulanger ou d'un autre commerçant, à seule fin d'aller en prison pour ne pas mourir de faim!

« L'accusé, disait l'acte d'accusation, a fondé un journal pour exploiter le mécontentement du peuple qui souffre de la famine. Il a publié des articles répréhensibles. »

Arlequeeuw fut défendu par Joseph Bartels avocat à Bruxelles et secrétaire de l'*Alliance* et par Me De Schrijver, du barreau de Bruges.

Il fut également acquitté.

* * *

A côté de la Société politique et électorale l'*Alliance*, qui comptait dans son sein des éléments démocratiques appartenant à la bourgeoisie, se constituèrent bientôt des groupes plus avancés.

La *Société Agneessens* fut fondée à Bruxelles aux débuts de 1847. Elle se réunissait au cabaret *A Saint-Michel*, rue Plattesteen et avait pour objet essentiel, la défense des intérêts de la classe ouvrière.

Il s'était formé également une association d'ouvriers tailleurs qui, au mois d'octobre 1847, fit annoncer dans un journal qu'elle venait de s'établir, sous la direction de M. Vanden Driesche, petite rue de l'Ecuyer, 14, près du Treurenberg, pour s'occuper de la confection de vêtements pour hommes.

Mais le groupement politique le plus important qui vit le jour à cette époque, fut l'*Association démocratique*, qui fut créée le 7 novembre 1847, grâce à la propagande, ainsi que nous l'avons établi précédemment, des réfugiés allemands qui avaient accompagné Marx et Engels, dans leur exil en Belgique.

Les procès-verbaux des premières séances de cette société furent rédigés par M. Albert Picard et conservés par lui. Ils furent reproduits en partie, en 1872, par Lucien Jottrand dans son étude sur *Charles-Louis Spilthoorn*.

Vu l'importance de ces documents pour l'histoire de la

démocratie socialiste belge, nous allons en reproduire plusieurs extraits. Et d'abord le procès-verbal de la séance dans laquelle l'Association fut fondée :

ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE

Séance du 7 novembre 1847

« Plusieurs démocrates ayant conçu l'idée de fonder, à Bruxelles, une association ayant pour but l'union et la fraternité des peuples, avaient formé un comité provisoire; et, après un appel adressé dans les journaux à tous les amis de la cause démocratique, on s'était réuni à la maison des Meuniers, rue de la Tête d'Or, à l'effet de constituer définitivement la société. Voici le procès-verbal de cette séance :

» Le bureau est composé de M. le général Mellinet, désigné comme président d'âge; de M. l'avocat Spilthoorn, du barreau de Gand, et de M. Maynz, professeur à l'université de Bruxelles.

» M. le général Mellinet expose l'objet de la réunion et le but de l'Association. Il invite M. Spilthoorn à donner lecture du projet de règlement, rédigé et adopté par les fondateurs de la société, et dont la teneur suit :

» I. — Une société sous la dénomination de : Association démocratique, ayant pour but l'union et la fraternité de tous les peuples, est établie entre les soussignés fondateurs et tous ceux qui, sans distinction de pays, de profession ou d'état, désireront y être agrégés et y seront admis, d'après le mode désigné ci-après.

» II. — Tous les actes de cette Société seront publiés et circonscrits dans le cercle d'action tracé par la Constitution Belge. La Société procède à l'aide de la presse et d'assemblées périodiques, ou non périodiques, publiquement convoquées. Elle propose, discute, résout, les mesures propres à atteindre son but. Elle opère par la voie de manifestes, adresses, pétitions, et par l'affiliation à des sociétés analogues existant en Belgique ou dans d'autres pays.

» III. — La Société est régie et dirigée par un comité central composé d'un président, deux vice-présidents, un tréso-

rier, un secrétaire et quatre assesseurs-interprètes, tous nommés en assemblée générale des membres de la Société, au scrutin de listes, à la majorité des voix, et pour demeurer un an en exercice. L'assemblée générale pourra néanmoins révoquer les membres du comité avant l'expiration de l'année, sur la proposition motivée de dix membres, et à la majorité des deux tiers des voix. Le président ne pourra être élu deux fois de suite.

» IV. — Le président, et, en son absence, l'un des deux vice-présidents, par ordre d'âge, est chargé de l'exécution de toutes les résolutions du comité central. Le trésorier est chargé de la recette et de la garde des fonds de la Société ; il est aussi chargé du paiement des dépenses, sur mandats de celui que le comité commet pour délivrer des mandats. Le secrétaire tient les écritures du comité.

» V. — Tous les fonctionnaires du comité central exercent gratuitement leur office, à l'exception du secrétaire dont la rémunération sera fixée en assemblée générale par la Société.

» VI. — La Société admet des membres en nombre illimité, en assemblée générale, à la majorité des deux tiers des membres présents, prise par épreuve d'assis et levés. Toute admission doit être proposée et appuyée, à haute voix, par au moins six membres présents.

» Le comité central, à la majorité de cinq de ses membres au moins, peut prononcer l'ajournement à la plus prochaine assemblée générale, d'un vote sur une présentation de membres de la Société.

» VII. — Chaque membre de la Société paye une rétribution mensuelle, et par anticipation, de cinquante centimes, pour les frais de la Société. Le retard dans le payement de deux rétributions mensuelles successives emporte de plein droit démission de membres de la société ; le comité central, à la majorité de cinq, de ses membres au moins, peut relever de cette déchéance celui qui, en s'acquittant de ses rétributions arriérées, fait valoir des motifs valables d'excuse pour son retard.

» VIII. — Toute convocation de l'assemblée générale indique l'objet de la convocation. L'assemblée, à la majorité des voix peut toutefois changer l'ordre du jour annoncé.

» IX. — Le présent règlement pourra, sur une proposition de dix membres, être modifié par l'assemblée générale, à la majorité des deux tiers des voix.

» Après cette lecture, M. Mellinet met en discussion les articles du règlement.

» M. Brec trouve les conditions d'admissibilité trop sévères.

» M. Tedesco présente quelques observations générales sur le fondement et le but de la société, et finit par demander la suppression de l'article qui circonscrit les travaux de la société dans le cercle tracé par la Constitution belge.

» Le président lui fait observer que cette discussion ne saurait être tolérée, et qu'elle est d'ailleurs étrangère à l'ordre du jour.

» M. Breyer cherche à réfuter les observations de M. Tedesco. Il pense que la société n'est pas une société d'action, et qu'elle peut ainsi se renfermer dans le cercle d'une constitution qui consacre la liberté la plus absolue de pensée et de discussion. Il désire cependant que le premier article soit rédigé avec plus de précision.

» M. Heilberg trouve que le mot *démocratique* est assez précis.

» Après une longue discussion, l'amendement suivant de M. Faider est adopté à l'unanimité : « Le présent règlement sera provisoirement obligatoire pendant la durée de trois mois. Après cette époque, il sera soumis à une revision et rédigé définitivement.

» Le règlement est signé par les personnes dont les noms suivent :

» Général Mellinet ; L. Jottrand, avocat ; Imbert ; Spilthoorn, avocat ; Fréd. Crügel, homme de lettres ; Maynz, avocat ; Von Bornstedt, rédacteur du journal allemand ; Heilberg, professeur ; Jacob Kats ; H. Wolff, homme de lettres ; J. Born ; Karl Marx, homme de lettres ; C. Zalekski ; J. Pellering; Lelewel; Louis Lubliner; Kordawski ; G. Wierth; Tedesco, avocat ; Breyer, docteur en médecine ; E. Brec J. Kérou ; Victor Faider, avocat ; Clément Wysmann, mem-

bre du comité libéral de Termonde ; J.-N. Colard; De Mesmaeker ; A. Deloy ; Ferdinand Verhaegen ; H. Neerinckx ; M. Hess ; Antoine Kats ; Funck avocat ; Paul de Thomis ; Hautot; A. Puraye; F.-J. Dassy ; Philippe Gigot; C.-J. Voglet; Adrien Van Bevervoorde ; Neubeck ; Genouvez ; Brotbeck ; Ferd. Wolff; M. Pellering ; H. Vankwalie ; L. Senault ; Chevrille ; B. Fleracker ; Schlossmann ; Balliu ; Bataille ; Ohnemans ; Albert Picard, avocat ; Auguste Massart, avocat ; Parmentier ; Dumont ; Labiaux ; Ch. Dupré, ingénieur civil à Gand ; Blass ; Lhor ; J, Meskens ; Clément Dirckx ; Auvenne.

» Cette opération terminée, M. le président déclara l'association définitivement constituée et annonça aux membres présents qu'une seconde réunion aurait lieu, le lundi, 15 novembre, à l'effet de procéder à la formation du bureau définitif. La séance fut levée à neuf heures. »

Avant de dégager le caractère de cette société politique, il importe de faire connaître la composition de son bureau définitif. A cet effet reproduisons un extrait de la séance du 15 novembre 1847, tenue à la Maison des Meuniers.

« La séance s'ouvre à 7 heures. Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

» Le président invite les membres présents de l'Association à procéder à la formation du bureau définitif. Quarante-neuf membres répondent à l'appel nominal et prennent part au vote.

» MM. Maynz et Picard sont désignés comme scrutateurs.

» Le scrutin donne les résultats suivants :

» M. Jottrand est nommé président par 47 voix ;

» Sont nommés vice-présidents : M. Imbert (français) par 37 voix et M. Marx (allemand) par 36 ;

» M. Picard secrétaire par 36 voix ;

» M. Funck trésorier par 46 voix.

» Sont nommés interprètes :

» M. Lelewel (polonais) par 35 voix ;

» M. Maynz par 35 voix ;

» M. Spilthoorn par 33 voix ;

» M. Wierth par 25 voix ;

» Sur la proposition de M. Wolff, le général Mellinet est

nommé président honoraire, à l'unanimité et par acclamation.

» Avant d'installer le bureau définitif, M. le général Mellinet prononce un discours dans lequel il cherche à restituer au mot démocrate sa véritable signification. Il passe en revue les différentes qualifications que les partis ont données à la cause démocratique, et il finit en exposant les vrais principes de la démocratie.

» Le bureau définitif est ensuite installé. M. le président propose des remerciements au bureau provisoire, et notamment au digne président provisoire, M. le général Mellinet. Cette proposition est accueillie par des applaudissements. »

« Cette *Association démocratique*, dit Lucien Jottrand dans l'étude déjà citée, avait bien le caractère des sociétés politiques qui l'avaient précédée dans notre pays. La constitutionnalité en était sauvegardée par l'article 2 du règlement, et ce, avec d'autant plus de précision et de solennité, qu'elle avait résisté à l'objection, isolée d'ailleurs, qu'on y avait faite, dans la discussion du réglement. La publicité obligatoires de tous les actes de l'*Association* lui gardait ce cachet propre aux associations politiques de toutes les époques de notre histoire nationale, où les *Chaperons blancs*, de l'époque des Artevelde ; les *Gueux*, de l'époque de Philippe II ; les *pro aris et focis*, de la révolution dite brabançonne, n'ont jamais, comme les initiations mystérieuses, les instructions secrètes, les actes soigneusement cachés, propres aux sociétés politiques des autres pays. Si, à la différence des sodalités qui s'étaient projetées ou formées chez nous depuis 1830, l'*Association démocratique* dérogeait aux principes rappelés par Adolphe Bartels, en 1834, pour l'*organisation des travailleurs* à Gand : « Pas d'étrangers, pas de Français ; pas même de Polonais, si ce n'est qu'ils s'effacent et se trouvent dans l'ombre » ; c'est qu'en 1847, les idées de Gendebien, manifestées en 1839, avaient agi sur les esprits et qu'elles pouvaient s'appliquer spécialement à des choses nouvelles, qui semblaient s'ajuster à ces idées du grand patriote, et exciter la Belgique à prendre l'initiative de leur application.

« La première composition de la Société de 1847 justifie, d'ailleurs, le sens spécial qu'il fallait y donner à l'admission des

étrangers. Ceux d'entre eux qui, comme le général Mellinet, le professeur Maynz, le docteur Breyer, avaient, depuis longtemps, fixé leur domicile parmi nous, nous avaient rendu déjà et nous rendaient encore des services qui payaient largement notre hospitalité, n'entraient dans l'*Association démocratique* qu'au même titre que les Belges ; c'est-à-dire par l'affirmation de leurs dispositions à protéger surtout les intérêts populaires dans leur nouvelle patrie. Les étrangers qui, tels que le Grand Polonais Joachim Lelewel ; le publiciste marseillais Imbert ; les Allemands Karl Marx et Von Bornstedt, subissaient chez nous l'exil auquel les avaient forcés des proscriptions anti-démocratiques dans leurs pays, étaient reçus dans l'Association, et même y étaient appelés à des fonctions éminentes, pour faire éclater d'autant l'antipathie des démocrates belges contre la tyrannie chez toutes les nations. »

Dans sa troisième réunion, tenue le 28 novembre 1847, l'*Association démocratique* décida l'envoi d'une adresse au peuple suisse, à propos des événements qui venaient de s'y produire, c'est-à-dire la lutte des sept cantons catholiques de la Suisse centrale unis contre le gouvernement central et ce à l'instigation des jésuites. Une armée fédérale s'empara de Fribourg et de Lucerne et l'Alliance des cantons catholiques (Sunderbond) fut détruite et les jésuites expulsés (1).

* * *

(1) L'adresse envoyée à la Diète Suisse fut signée par :
Le général Mellinet, chef des légions de 1830, président d'honneur ;
L. Jottrand, avocat, ancien membre du Congrès national belge en 1830, président ;
Imbert, ancien rédacteur du *Peuple Souverain*, de Marseille, vice-président ;
Lelewel, Joachim, membre du gouvernement national ;
A. De Bornstedt, rédacteur de la *Gazette allemande de Bruxelles* ;
Pellering, ouvrier bottier ;
Maynz, avocat la cour d'Appel de Bruxelles ;
Georges Wierth ;
Spilthoorn, avocat à la cour de Gand, chef du gouvernement provisoire de la Flandre en 1830.
Pour copie conforme : le secrétaire de la Société, A. Picard, avocat à la Cour d'appel de Bruxelles.
Ont adhéré à la présente adresse, les ouvriers allemands réunis en société à Bruxelles. Cette adhésion est attestée par les membres soussignés du comité de cette société.
Bruxelles, le 3 novembre 1847.
Président : Wallau, ouvrier compositeur.
Pour le vice-président absent : M. Hess, ancien rédacteur du *Gesellschafts-Spiegel*.
Trésorier : Riedel, ouvrier tapissier.
Secrétaire : W. Wolff, publiciste.

La commémoration de la révolution polonaise eut lieu au mois de novembre, le jour de l'anniversaire de la chute de Varsovie, en 1831.

L'*Association démocratique* s'occupa ensuite de son affiliation à d'autres sociétés démocratiques, tant en Belgique qu'à l'étranger. Quoi qu'en dise Lucien Jottrand, dans son livre sur Spilthoorn, elle avait bien un caractère international. Sa composition le montre à l'évidence, ainsi que son action vis-à-vis des démocrates étrangers.

Dans la séance du 29 novembre, le président annonça que Karl Marx allait partir pour Londres, à l'effet d'y représenter l'*Association* auprès de la Société des *Fraternal Democrats*. Dans la même séance, le président proposa à l'assemblée de voter des remerciements à M. Ferdinand Flocon (qui fit partie du gouvernement provisoire de la République française du 24 février) lequel, au banquet électoral de Dijon, avait porté un toast à l'*Association démocratique* de Bruxelles.

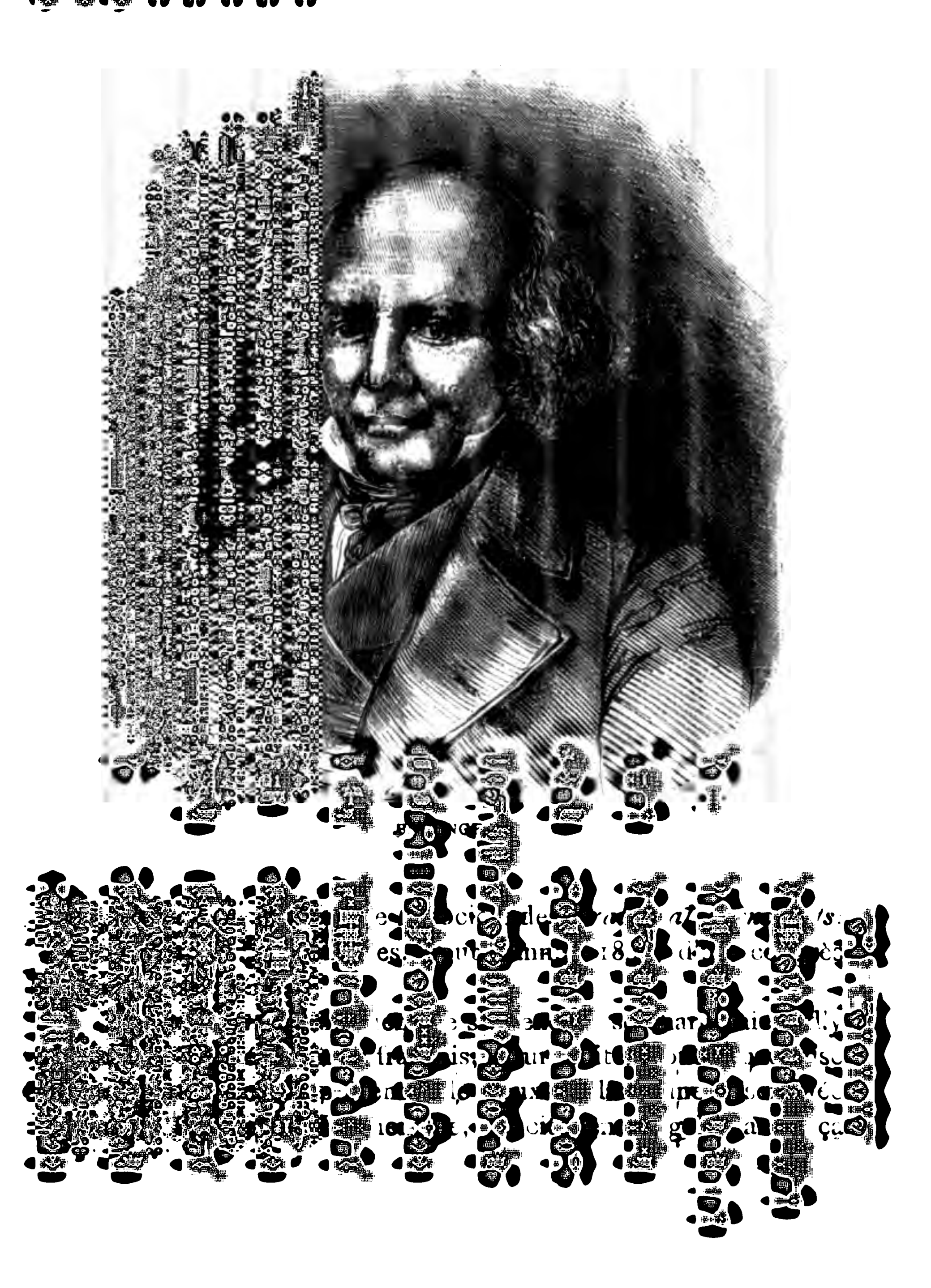
Dans l'assemblée suivante, celle du 5 décembre, un membre produisit le dernier numéro paru du *Northern Star*, de Londres, dans lequel il était rendu compte de l'accueil chaleureux fait par les *Fraternal Democrats* au député de l'*Association démocratique*. Des affiliations demandées par la société *Agneessens*, de Bruxelles, par une société démocratique de Tournai et par une autre de Liége, furent prises pour notification.

Dans les procès-verbaux de séances subséquentes, nous trouvons mentionnées d'autres demandes d'affiliation, notamment de la part de sociétés démocratiques hollandaises et de la part d'une grande *association démocratique* qui venait de s'établir à Gand sur les bases de celle de Bruxelles et dont Spilthoorn avait été le promoteur.

Dans le courant de décembre, une lettre de M. Adrien Van Bevervoorde, rédacteur du *Courrier Batave* à La Haye, annonça à l'assemblée bruxelloise une convocation à Utrecht, pour le 26 du mois, de tous les publicistes hollandais, à l'occasion d'une loi sur la presse qui venait d'être proposée aux États-Généraux. M. Van Bevervoorde, déjà membre fondateur de l'*Association démocratique belge*, demandait à celle-ci les

...actions nécessaires à l'effet d'établir en ...ale de cette société.

...ois de décembre, à la séance du 19, il fut ...ttre de M. Harney, rédacteur du *Northern*



qu'il avait déjà reçu des *Fraternal Democrats* un pouvoir exprès pour cette convocation éventuelle des citoyens français, et il demanda l'autorisation de la communiquer à l'avance aux membres du *Comité de la réforme*, à Paris.

L'adresse des *Fraternal Democrats* de Londres, à leurs « frères » de Belgique, est un curieux document. Que l'on en juge par les passages suivants :

« Frères !

» Votre adresse, en date du 26 novembre 1847, a été reçue dans une assemblée des membres et amis de cette société, tenue le 29, en commémoration de l'insurrection polonaise de 1830, glorieuse malgré son insuccès.

» Votre délégué, notre ami et frère estimé, le docteur Karl Marx, vous dira l'enthousiasme avec lequel nous avons salué sa présence et la lecture de votre adresse. Tous les yeux brillaient de joie ; toutes les voix criaient : *bien venu !* toutes les mains se tendaient fraternellement vers la main de votre représentant.

» Les noms des membres de votre comité ont été accueillis par les applaudissements de toute notre assemblée. L'Humanité doit leur être bien reconnaissante des services qu'ils ont rendus et des sacrifices qu'ils ont faits à la cause de la liberté. Une association qui compte dans ses rangs l'héroïque général Mellinet et le glorieux et incorruptible patriote Lelewel, doit commander la confiance des démocrates de toutes les classes. Pour nous, nous acceptons avec les sentiments de la joie la plus vive l'alliance que vous nous offrez.

» Notre société existe depuis plus de deux ans avec la devise : *Tous les hommes sont frères.*

» ...A l'occasion de notre dernier anniversaire, le 22 septembre, nous avons recommandé la formation d'un congrès démocratique de toutes les nations, et nous nous réjouissons d'apprendre que vous avez publié la même proposition.

» La conspiration des rois doit être combattue par la conspiration des peuples. En quelque lieu que ce congrès démocratique s'assemble, vous pouvez compter que la démocratie anglaise y sera représentée. Ce sera la tâche de votre association

ainsi que la nôtre d'organiser l'ensemble des représentants de nos frères de toute l'Europe.

» ...Mais il y a deux points de réunion pour la démocratie de tous pays, ce sont : *la souveraineté du peuple et la fraternité des nations.*

» ...Nous sommes convaincus que c'est au véritable peuple, aux prolétaires, aux hommes qui versent chaque jour leur sueur et leur sang sous le joug qui leur est encore imposé par les systèmes actuels des sociétés, nous sommes convaincus que c'est à ce peuple qu'il faut recourir pour obtenir l'établissement de la fraternité universelle.

» L'intérêt des seigneurs de la terre et des seigneurs du capital est de tenir les nations divisées. Mais il est de l'intérêt des prolétaires, opprimés partout par la même espèce de maîtres et dépouillés partout du fruit de leur industrie par la même espèce de détrousseurs, il est de l'intérêt des prolétaires de s'allier contre eux. Et ils s'allieront contre ! Sortant de la hutte, de la mansarde ou de la cave, quittant la charrue, la fabrique ou l'enclume, on verra venir, on voit déjà venir par la même voie, les gestes de la fraternité et les sauveurs prédestinés de l'humanité... »

Ce document annonce le *Manifeste communiste* de Marx et de Engels qui parut quelques mois plus tard ; il montre aussi que l'*Association internationale des Travailleurs*, qui ne fut réalisée qu'en 1864, était déjà à cette époque dans le cœur et le cerveau des prolétaires conscients. Il est signé : Pour l'association *Fraternal Democrats :* F.-J. Harney, E. Jones, Ch. Kean, et Thomas Clark ; pour la France : Bernard et Michelot ; pour la Germanie : Charles Schapper et Joseph Moll ; pour la Pologne : Louis Oborsky ; pour la Suisse : J. Schabelitz ; pour la Scandinavie : Pierre Holm.

L'idée d'un congrès international des démocrates était dans l'air, car au même moment le rédacteur de la *Gazette allemande* de Bâle, provoquait un Congrès semblable, en envoyant à l'*Association* les numéros de sa feuille, dans lesquels il était rendu compte de l'accueil excellent fait en Suisse à l'adresse du 29 novembre.

« On peut dire, d'après ce qui précède, dit Jottrand, que l'Association démocratique de Bruxelles devenait, vers la fin de 1847, le point central d'une grande fédération dans le sens de ce que Gendebien désirait déjà en 1839. »

*
* *

Pendant que l'*Association démocratique* nouait ces rapports qui seraient devenus si féconds en résultats civilisateurs, pour peu qu'eût réussi la révolution qui se préparait visiblement à Paris, elle discutait les principales théories réformistes dont l'application devenait possible après les événements qu'on prévoyait. C'est ainsi que, d'un accord délibéré avec la Société Agneessens et d'un accord tout fortuit avec l'*Alliance*, qui siégeait toujours à la *Maison des Brasseurs*, depuis le célèbre congrès libéral de 1846, elle vota une pétition aux Chambres législatives pour demander la diminution du budget de l'armée.

Elle discuta aussi, cette fois à la suite de l'*Alliance*, la question du libre échange.

Il est intéressant de rapporter ici ce qui fut dit à l'*Association démocratique* sur ce sujet, et de signaler la part que prit à la discussion Karl Marx, revenu de sa mission à Londres.

La question fut examinée dans la séance du 9 janvier 1848. Karl Marx lut un discours dans lequel, examinant la question au point de vue des prolétaires, il démontra que la liberté commerciale n'aurait pour effet immédiat que de favoriser le capital au grand préjudice des travailleurs. Il ne la repoussa pas néanmoins, comme étant contraire aux principes de l'économie politique. Mais il pensa qu'elle conduira à l'antagonisme entre le capital et le travail jusqu'à ses dernières limites, et qu'elle provoquera aussi une solution du grand problème de l'organisation sociale.

Ce discours fut vivement applaudi. Labiaux en proposa l'impression, en français et en flamand, aux frais de la société.

Picard appuya cette proposition, tout en déclarant qu'il ne partageait pas les opinions émises par Marx, et en faisant toutes ses réserves à cet égard.

L'activité de l'*Association démocratique* de Bruxelles, son

intervention dans la politique des nations voisines, appelèrent sur elle l'attention de la presse européenne et ensuite des journaux catholiques belges qui, comme de coutume en pareille circonstance, évoquèrent le spectre rouge, déclarèrent que son but était de semer l'anarchie, d'exciter le peuple contre le gouvernement, etc., etc.

Mais ces attaques insolentes, loin de nuire à l'*Association*, lui firent au contraire du bien.

Le nombre de ses membres augmenta rapidement, si rapidement même qu'au mois de janvier, le local de la *Maison des Meuniers* fut reconnu trop étroit et que l'*Association démocratique* alla s'installer à la *Vieille Cour de Bruxelles*, rue des Sœurs Noires.

D'autres associations furent fondées en province, notamment à Gand, le 23 janvier 1848 « sur les mêmes bases que celle de Bruxelles », dit la circulaire.

La réunion inaugurale de l'Association de Gand eut lieu dans le *Salon de Flore*, Holstraet, vaste salle qui pouvait contenir plus de 2000 auditeurs.

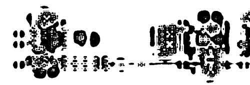
Des orateurs allemands, français et polonais, délégués par l'*Association* de Bruxelles y prirent la parole et furent acclamés.

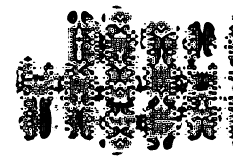
Ce mouvement populaire annonçait évidemment le réveil de l'opinion démocratique et l'approche d'événements sérieux.

Déjà en septembre 1847, Béranger avait lancé sa chanson *Le Déluge*, une véritable prophétie, qui fut reproduite par plusieurs journaux démocratiques de Belgique :

Toujours prophète, en mon saint ministère,
Sur l'Avenir j'ose interroger Dieu
Pour châtier les Princes de la terre.
Dans l'ancien monde un déluge aura lieu.
Déjà près d'eux, l'Océan sur ses grèves
Mugit, se gonfle ; il vient, maître, voyez !
Voyez, leur dis je, ils répondent : Tu rêves,
Ces pauvres rois *(bis)* ils seront tous noyés !

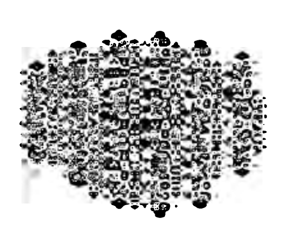
Cet Océan, quel est-il, ô prophète ?
Peuples, c'est nous, affranchis de la faim ;
Nous, plus instruits, consommant la défaite
De tant de rois inutiles enfin.





ait passer sur ces fils indociles
flots mouvants, si longtemps fourvoyés,
le ciel brille et les flots sont tranquilles,
auvres rois (*bis*) ils seront tous noyés !

is plus tard, la révolution éclatait à Paris,
enait la fuite, la République était proclamée
e vivement secouée.



DEUXIÈME PARTIE

LA BELGIQUE EN 1848-1849

CHAPITRE PREMIER

La Politique belge au début de l'Année 1848.

DOUCE QUIÉTUDE. — LE 1er JANVIER AU PALAIS DE BRUXELLES. — PAROLES PROPHÉTIQUES. — LA RÉVOLUTION DU 24 FÉVRIER 1848 EN FRANCE. — MOUVEMENT RÉVOLUTIONNAIRE EN EUROPE. — LETTRES DE VICTOR CONSIDERANT A CHARLES ROGIER.

Le ministère du 12 août 1847 devait, dans la pensée de tous, réaliser le programme voté par le Congrès libéral de 1846.

Ce fut une désillusion !

La « politique nouvelle » du cabinet Rogier-Frère se manifesta simplement par la revendication de ce qu'on appela l'*indépendance du pouvoir civil*, plus une ou deux réformes minuscules, tel le pouvoir donné au roi de nommer des bourgmestres en dehors du Conseil, mais sur l'avis conforme de la députation permanente, telle aussi la fameuse réforme électorale accordant le droit de vote aux censitaires payant 42 francs 32 centimes de contributions et qui figuraient sur la liste des jurés.

Ce furent là les seules mesures que les dirigeants libéraux, de la fin de 1847, trouvèrent comme remède à la situation lamentable dans laquelle se débattait la nation : le paupérisme envahissant peu à peu tout le pays, après avoir causé des désastres inouïs dans les deux Flandres, le commerce et l'industrie dans le marasme, les dépenses publiques excessives et le budget en déficit.

Ceux qui voyaient clair dans la situation, et qui réclamaient la réalisation du programme libéral, étaient traités de belle façon !

Que l'on en juge :

« Tous ceux, dit M. Le Hardy de Beaulieu, qui croyaient que le cens électoral était trop élevé, que le pays était assez éclairé pour admettre au vote tous ceux qui pouvaient l'être d'après le texte de la Constitution, tous ceux qui croyaient que la marche du siècle et des idées tendaient à l'élargissement des institutions populaires et non à leur rétrécissement, tous ceux là furent qualifiés de radicaux, de brouillons, d'ambitieux, en un mot de toutes les épithètes dont les partis dépourvus de raisons ont toujours essayé d'accabler leurs adversaires. Il devait cependant être clair, aux yeux de tout le monde, que le programme de l'*indépendance du pouvoir civil* serait tout à fait impuissant à guérir les Flandres, à chasser le paupérisme, à élargir et développer la consommation du peuple, à rendre la vie au travail, en un mot, à arrêter une crise imminente et à résoudre, au moins en partie, les questions sociales qui, comme le navire qui arrive à l'horizon, grandissaient à chaque minute (1). »

Les dirigeants se souciaient fort peu de réaliser leur programme. Ils avaient le temps, disaient-ils, et on assure même que ce fut à la résistance du roi qu'il fallait attribuer leur attitude peu conforme à leurs promesses et à ce que l'on attendait d'eux.

La quiétude dans laquelle on se berçait du côté gouvernemental se traduisit, le 1er janvier 1848, dans les discours de congratulation des « grands corps de l'Etat » au roi et à la famille royale.

M. Liedts, président de la Chambre des représentants, s'exprima comme suit :

« La chambre des représentants, dit-il, vient renouveler à Votre Majesté l'hommage de son profond respect et de son inaltérable dévouement.

» Au milieu du mouvement des esprits en Europe, la Belgique se félicite d'être en possession des libertés dont d'autres pays poursuivent encore la conquête ; elle est heureuse et fière d'offrir au monde le glorieux exemple d'un peuple qui concilie

(1) Ad. Le Hardy de Beaulieu. — *Coup d'œil sur l'Avenir de la Belgique*, Juin 1848.

le développement des institutions les plus libérales avec le maintien de l'ordre et de la paix.

» Si nous avons rempli sans secousses cette noble tâche, nous le devons, on ne saurait trop le redire, à la parfaite harmonie qui existe entre le trône et la nation.

» Cette union, Sire, que le temps affermit chaque jour, fait notre force dans le présent et notre confiance dans l'avenir... »

Le président du Sénat alla plus loin encore :

« Le Sénat, dit-il, a l'honneur de présenter à Votre Majesté l'hommage de son profond respect et les vœux qu'il forme à l'occasion du jour solennel qui nous rassemble.

» L'année qui vient de finir, moins désastreuse déjà que l'année précédente, va faire place, nous en avons la confiance, à des temps plus heureux ; l'abondance de la récolte, la baisse du prix des céréales, atténueront les souffrances de la classe ouvrière, qui a supporté avec tant de courage et de résignation les privations que les deux dernières années lui ont imposées, et auxquelles, le Roi, la Reine, et la nation ont témoigné le plus juste intérêt.

» Votre Majesté a hautement manifesté cet intérêt aux travailleurs, non seulement par les bienfaits qu'elle a répandus autour d'elle, mais encore en leur décernant ces marques de gratitude nationale, qui ont suivi les expositions industrielles et agricoles, et qui sont allées chercher dans toutes les provinces du royaume, les ouvriers probes et intelligents, qui font la richesse, la prospérité, l'honneur du pays ; tous ces ouvriers que Votre Majesté a décorés de sa main, ont été émus de la plus vive reconnaissance de l'honneur qu'elle leur a fait, et auront rapporté chez eux, dans le sein de leur famille, l'amour du Roi et de nos institutions ! »

C'était touchant ! Le Roi avait fait aux pauvres la charité de quelqes pains et de quelques kilogrammes de charbon, et il avait daigné décorer de sa main quelques travailleurs industriels et agricoles...

On était donc très tranquille et on se félicitait, en haut lieu, du devoir accompli.

La Chambre avait repris ses travaux le 18 janvier et discuta le budget de la justice et celui d'autres départements.

La lutte clérico-libérale était à ses débuts. Elle se manifesta surtout à propos d'enseignement, de legs faits à des curés et à des fabriques d'églises.

Vers la mi-février, le gouvernement déposa trois projets de loi relatifs à la nomination des bougmestres, au fractionnement des collèges électoraux communaux et à la fameuse réforme électorale augmentant de quelques centaines le nombre des électeurs pour la Chambre. Tout cela était bien en dessous de ce que le Congrès libéral avait déclaré devoir être appliqué immédiatement (1).

Pendant que le monde parlementaire s'occupait ainsi de pratiquer une « politique nouvelle » qui, en réalité, ne devait pas changer grand'chose, les classes dirigeantes, la haute bourgeoisie et la noblesse n'étaient préoccupés, ainsi que l'attestent les journaux de l'époque, que de bals, de fêtes et de réceptions.

Pourtant la situation politique de l'Europe n'était pas aussi rassurante qu'on semblait le croire. Les hommes éclairés s'inquiétaient de l'état des esprits en Angleterre et en France, et craignaient, avec raison, que la répercussion s'en fît sentir en Belgique. Parmi eux il convient de citer M. Dechamps, un des chefs du parti catholique qui, en novembre 1847, dans la discussion, à la Chambre, de l'adresse en réponse au discours du trône, prononça ces paroles prophétiques :

« ...Les questions catholiques et libérales vont faire place à des questions plus brûlantes, à des questions sociales, agitées ici et autour de nous, questions qui nous diviseront bientôt en parti conservateur, voulant le progrès dans l'ordre et dans nos institutions, et en parti avancé, radical, voulant, à son insu peut-être, le progrès par la ruine de l'ordre et des institutions.

(1) Le 23 février, parlant à la Chambre des projets déposés par le gouvernement, Ch. Rogier déclara : « Nous croyons être restés, par le projet de loi, dans des *limites que nous ne voulons pas dépasser*. A propos de ce projet, comme à propos des autres projets que nous avons présentés, nous sommes bien aises de déclarer que *nous n'irons pas au-delà* des limites posées par le programme du cabinet.. »

Trois jours plus tard, ce ministre allait aussi loin que le permettait la Constitution et cela, forcé et contraint par les événements du dehors...

» Voilà le terrain sur lequel, que vous le vouliez ou que vous ne le vouliez pas, les partis iront se placer dans l'avenir.

» ...C'est parce que j'ai cette conviction profonde et consciencieuse, que je me refuse, malgré les provocations qui nous sont adressées, à opposer au ministère un vote d'hostilité prématurée. »

De son côté, Léopold Ier, qui se faisait renseigner sur ce qui se passait en France, était loin d'être rassuré. Et de même que Louis-Philippe lui avait donné des conseils lors du Congrès libéral de 1846, il ne se fit pas faute d'avertir son beau-père des « menées » des partis extrêmes qui commençaient à menacer son trône.

C'est ainsi qu'il lui signala les dangers des célèbres banquets patriotiques, avertissement qui ne l'émut guère, car le roi des Français, renchérissant sur la note railleuse de l'auteur de *Jérôme Paturot,* lui fit répondre par le prince de Ligne, notre ministre à Paris :

« Rassurez mon gendre, cher prince, et dites-lui bien qu'il s'inquiète à tort ; ce ne sont pas les banquets de veau froid qui me désarçonneront ; je suis trop ferme sur mon cheval. »

On était à la seconde quinzaine de février 1848, en pleine folie du Carnaval. L'hiver avait jusque là été marqué par des fêtes brillantes, parmi lesquelles les réceptions du ministre des Travaux publics, M. Frère-Orban, dans lesquelles se faisait entendre le fameux orchestre Sacré, avaient été ni les moins courues ni les moins animées.

Le 24 février on dansait au ministère des Travaux publics. Au milieu de la fête arriva la nouvelle que des événements graves se passaient à Paris. On décida de garder le silence, et le bal continua jusqu'au petit jour.

Paris était en pleine révolution. La république avait été proclamée et Louis-Philippe et sa famille avaient du prendre la fuite.

Cette révolution eut un grand retentissement en Europe. Comme une traînée de poudre, le mouvement révolutionnaire s'étendit à Berlin, à Vienne, à Aix-la-Chapelle, à Munich, en Bohême, à Madrid, à Naples, à Rome, en Sicile, à Stockholm...

Mais revenons à la Belgique.

Déjà, nous l'avons vu plus haut, c'est dans la nuit du 24 au 25 février, au bal donné chez M. Frère-Orban, qu'était arrivée la nouvelle des événements qui se produisirent à Paris le 22 et le 23.

Cependant, ce ne fut que dans la nuit du 25 au 26 que l'on apprit à Bruxelles la chute du roi et la proclamation de la république. La nouvelle en fut apportée par M. le comte de Hompesch qui, dès son arrivée, en informa le roi et Lucien Jottrand, avec qui il était en relations.

Dès le 25, Victor Considerant, qui faisait à Liége des conférences sur la doctrine phalanstérienne, arrivait à Bruxelles, convaincu que, le lendemain, la république serait également proclamée en Belgique. Il se rendit immédiatement au ministère de l'Intérieur, où il eut une longue conférence avec son ami Charles Rogier qui, s'il faut en croire Ernest Discailles, lui fit un accueil ironiquement poli (1).

Il semble cependant acquis que l'éventualité du départ du roi Léopold et de la proclamation de la république fut envisagée ce jour par le souverain et ses ministres. Cela ressort en effet de la déposition faite en août 1848 devant la Cour d'assises d'Anvers, par Lucien Jottrand, dans l'affaire de *Risquons-Tout* :

« Après la réunion du dimanche de l'*Association démocratique*, dit M. Jottrand (2), où l'adresse au gouvernement français a été libellée, Braas vint me trouver dans le palais de justice où j'attendais l'audience ; il me dit qu'il venait de voir un ancien membre du gouvernement, M. Lebeau, qui lui avait dit que le roi, la veille ou l'avant-veille, avait, en conseil des ministres, annoncé que les événements de la France étaient de nature à changer les affaires en Belgique ; que lui, venu pour nous constituer d'après notre vœu national, il était tout disposé à faire ce que la volonté nationale demanderait dans le sens d'un changement de gouvernement. M. Braas me dit que M. Lebeau l'avait autorisé à faire cette communication à tous ses amis, et

(1) *Victor Considerant en Belgique.* Bulletin de l'Académie, 1895.
(2) *Moniteur* du 16 août 1848.



avaient des rapports avec la presse. Le
de l'audience, se présenta chez moi un
u en Belgique, et qui avait porté la veille



se rapportaient à la révolution de France. J'expliquai mon opinion personnelle, et je dis qu'il me paraissait très facile d'accommoder les intérêts de Sa Majesté avec ceux du pays, dans le cas où l'on transformerait le gouvernement monarchique en gouvernement républicain. Le lendemain, ce personnage revint chez moi. La conversation roula de nouveau sur la position qui pourrait être faite au roi. Je répondis que cela était bien simple, qu'en calculant la liste civile au 60e pour dix-sept ans de règne, cela ferait une pension viagère de 600,000 francs, quoique cependant la loi des pensions n'eût pas pu prévoir ce cas.

» L'affaire se termina là. Mais je pensai que réellement le roi avait délibéré en conseil des moyens qui pourraient s'offrir de régler ses intérêts. »

Un numéro extraordinaire du *Débat social*, paru le premier mars et contenant l'article suivant intitulé : *La Royauté*, avait fait des insinuations très transparentes au sujet d'une modification de notre organisation gouvernementale :

« *Le Politique*, dont la politique n'est d'ailleurs pas de grande portée, nous reprochait, au commencement de la semaine, d'avoir insinué que la forme monarchique de notre gouvernement devrait peut-être se changer bientôt en une autre forme, par suite des nouvelles circonstances où se trouve placée l'Europe.

» Nous pouvons affirmer positivement que le roi Léopold lui-même envisage ces événements exactement comme nous. Il s'en rapportera parfaitement à ce que la nation décidera à cet égard, lorsque la nation sera consultée ; et c'est toujours ce que nous avons désiré.

» En prenant une semblable position, ce prince aura la gloire d'être conséquent avec toute sa conduite antérieure ; et ce n'est pas peu de chose pour un prince de notre histoire moderne, s'il est vrai que la gloire s'acquière par les faits rares et éclatants.

» Notre nation partagerait d'ailleurs les éloges que l'histoire offrirait en tribut à l'homme dont les destinées auraient été liées, pendant un certain temps, avec les nôtres.

» Nous aurions constitué ensemble, et librement, en 1831, une Belgique constitutionnelle. Nous modifierons paisiblement, ensemble aussi, notre état politique, selon les nouvelles nécessités de l'époque actuelle.

» Il n'est pas de peuple en Europe qui ne respectât cette œuvre. Il n'est pas de Belge qui ne conservât, après son achèvement, un souvenir reconnaissant du prince qui nous aurait aidé à l'achever. »

Cet article du *Débat social* avait été écrit très probablement par Lucien Jottrand qui, comme on l'apprit plus tard, avait reçu les confidences de M. le comte de Hompesch, après la visite de ce dernier au roi Léopold.

Si l'attitude de Rogier avait été celle que dit Ernest Discailles, on ne comprendrait pas les lettres qu'on va lire, et qui furent écrites dans la nuit du 25 au 26 février :

« Mon cher Rogier, calculez les choses, un ébranlement général emporte l'Europe.

» La cause des rois est perdue.

» La République française, inaugurée comme un coup du ciel, va être acceptée par toute la France ; parce que, comme l'a été la révolution de Juillet, faite en un jour, elle va devenir immédiatement le moyen d'ordre en même temps que le signal de l'émancipation universelle des peuples.

» L'Empire d'Autriche tombe et les peuples qu'il enchaînait hier encore, demain seront libres.

» La Pologne, la Hongrie, la Bohême, tous les peuples slaves, les deux Péninsules, la Hollande et probablement l'Allemagne et l'Angleterre elle-même, vont devenir des républiques.

» La partie des couronnes est perdue dans le monde.

» Allez trouver Léopold, exposez-lui la situation et engagez-le à envoyer aux Chambres un message où il dira que si la Belgique veut prendre la forme nouvelle, il n'entend pas y mettre obstacle, qu'il attend l'opinion du peuple belge et demande que la nation soit consultée.

» Il était utile quand l'Europe était monarchique, aujourd'hui la nation peut croire qu'il ne l'est plus.

» Ce sera un acte historique que vous aurez accompli.

» Vous aurez fait prendre à votre roi une position admirable et peut-être cet acte de dévouement d'un roi sauvera la personne des rois de la colère des peuples et aura des imitateurs.

» Ici encore la Belgique peut inoculer un grand progrès sur le continent en apprenant aux royautés comment elles peuvent dignement prendre leur retraite.

» A vous de cœur,

» V. CONSIDERANT (1). »

» Bruxelles, 26 février, à une heure du matin.

» P. S. — J'ajoute un mot. Il y aura demain, avant 2 heures de l'après-midi, cent mille hommes enivrés d'un enthousiasme électrique, criant *Vive la république !* dans les rues de Bruxelles. C'est à la Chambre et au château que marchera bientôt spontanément ce cortège immense. Vous n'avez qu'un moyen d'apaiser tout par enchantement. C'est de prévenir le mouvement en allant au devant et d'annoncer au peuple que le roi demande lui-même à ce que la nation soit immédiatement consultée ; réfléchissez une demi-heure à ce que je vous dis, et allez trouver le roi. Vous n'avez besoin de consulter personne. Il y a dans la vie des hommes et des peuples des moments décisifs. »

Considerant, se demande Discailles, s'est-il défié de la puissance de son argument ? Rogier, à la réception de cette lettre, lui a-t-il, verbalement ou par écrit, donné encore à entendre que la liberté, pour faire le tour du monde, n'avait plus besoin de « passer par la Belgique » et que l'heure de la République belge n'était pas sonnée ?... Quoi qu'il en soit, Considerant revient à charge :

« Bruxelles, 26 février 1848, 4 heures 1/2 du matin.

» Mon cher Rogier, vous avez encore six ou huit heures à vous peut-être, tout au plus.

» Je suis calme, dans un enthousiasme lumineux et limpide

(1) Presque tous les auteurs écrivent le nom du célèbre disciple de Charles Fourier avec un accent aïgu sur l'e. Or, dans une lettre que Considerant m'écrivit de Laon, le 28 décembre 1892, il me dit : « Remarquez, mon cher Bertrand, qu'il n'y a pas d'accent aigu sur mon *E*. J'ai lutté vainement, plus de 60 ans, depuis que mon nom s'imprime, pour l'en défendre !! »

qui me fait voir l'avenir comme s'il était déjà de l'histoire.

» Hier soir, quand je vous ai laissé, vous aviez encore les yeux fermés. Il faut voir la situation telle qu'elle est. La situation et le but du monde sont changés. Votre esprit était encore hier soir, même après la nouvelle du grand événement, en présence de la Belgique telle qu'elle était ces jours passés.

» Mais, comprenez-le bien, dès que les journaux français vont arriver, inondant la Belgique des héroïques récits du miracle que le peuple de Paris vient d'accomplir, un enthousiasme indescriptible va s'emparer des populations. La Belgique libérale, officielle, bourgeoise qui hier était l'opinion publique, la force publique, demain, devant la voix du peuple mis en branle par la grande voix de la France, ne pèsera pas une once.

» Pensez-y donc, mon ami, il y a dans les grands événements, dans les grands actes de la vie de l'humanité, une puissance d'entraînement, une contagion irrésistible. L'état du monde est changé, je vous le répète. Le monde vient d'être subitement polarisé autrement. Les royautés européennes ont achevé de se perdre cette année par leurs folies en Portugal, en Espagne, en Bavière, en Prusse même, en France et en Autriche, en Autriche où l'infâme Metternich s'est donné pour ministre et coadjuteur Syeler, le bourreau de la Galicie, et si vous ne calculez pas sur une immense explosion du sentiment démocratique en Europe et d'abord chez vous, vous êtes aveugle, vous ne voyez pas... Demain, la Belgique d'hier n'existera plus et vous combineriez les choses, prévoiriez et calculeriez comme si les fictions légales pouvaient résister à ces trombes d'électricité qui tout à coup font d'une nation calme une indomptable tempête !

» Si le roi ne va pas au devant du mouvement en proposant de consulter régulièrement et *immédiatement* tous les citoyens dans toutes les communes, (1) sous trois jours le mouvement sera votre maître.

» S'il le fait, demain il sera l'idole de son peuple, le héros de l'Europe, le roi modèle et la Belgique le nommera par accla-

(1) Le Referendum.

mation président de la République, très probablement. Pas une goutte de sang ne sera répandue et vous aurez été un grand homme d'Etat, un grand ministre. Elargissez, élargissez votre cœur et faites donner à votre roi l'exemple de cette grande et noble transition harmonique.

» Mon ami, mon ami, je vous le répète encore, le monde n'est plus demain ce qu'il était hier ; un vent s'est levé plus puissant que les ouragans des tropiques, qui va faire tomber les couronnes comme les feuilles sèches en automne. Le centre nerveux du monde vient de se réveiller en sursaut dans un moment où déjà le branle était donné au midi. La victoire des peuples sur les rois a commencé en Italie ; la défaite est commencée et va se changer bientôt en déroute générale. Avant six jours, l'Angleterre d'abord au rareconnu la République française, et les premiers actes de la République, qui seront des actes pacifiques, protecteurs des personnes et des propriétés, et en même temps émancipateurs et empreints de cette magnifique clémence qui suit toujours les grands dévouements et les victoires rapides, lui auront conquis une universalité d'assentiment enthousiaste telle que l'on n'aura encore rien vu de pareil sur la terre. Voilà ce qui va arriver, je vous le dis. Le miracle est fait, les conséquences sont certaines. Tout le midi et l'occident de l'Europe vont, avant un mois, être en république fédérative et peut-être que Nicolas lui-même sera forcé chez lui ou du moins réduit à la Moscovie. Les peuples vont, peut-être sans qu'une seule campagne soit faite en Europe, se constituer en groupes conformes aux tendances naturelles de leur nationalité et la république sera la forme du gouvernement de l'Europe comme elle l'est déjà du gouvernement de l'Amérique. Les égoïstes, les corrompus et le roi des barricades l'ont voulu. J'appelle de toutes mes forces la lumière sur vous. Si vous songez à opposer une force physique, matérielle, armée à cette force morale, vous êtes perdu et vous perdrez tout.

» V. CONSIDERANT. »

Quelques heures plus tard, la nouvelle de la fuite de Louis-Philippe et de la proclamation de la République était officielle

à Bruxelles. L'heure était grave. Qu'allait devenir la Belgique ? Allait-elle suivre le mouvement français ? Quelle attitude allait prendre le gouvernement ? Qu'allaient faire le peuple et la bourgeoisie ?

CHAPITRE II

L'Attitude du Gouvernement après le 24 Février.

SITUATION DIFFICILE. — CRAINTE POUR NOTRE NATIONALITÉ. — LA CRISE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE ET FINANCIÈRE. — RÉCLAMATIONS DES OUVRIERS SANS TRAVAIL. — L'UNION DES DEUX PARTIS EN PRÉSENCE DES ÉVÉNEMENTS. — CIRCULAIRES DE ROGIER AUX GOUVERNEURS. — RAPPEL DES CLASSES DE MILICE. — MESURES POLICIÈRES ET FINANCIÈRES. — RÉFORMES ÉLECTORALES ET AUTRES. — CASTIAU INTERPELLE LE GOUVERNEMENT. — « UNE SÉANCE HISTORIQUE ». — SÉRIE DE RÉFORMES. — ARRESTATIONS. — EXPULSION D'ÉTRANGERS. — EXPULSION DE KARL MARX. — SON ARRESTATION ET CELLE DE SA FEMME. — INTERPELLATION A LA CHAMBRE.

Les événements de Paris créèrent à la Belgique et à ses gouvernements successifs, une situation des plus difficiles.

D'abord, on pouvait craindre en haut lieu des manifestations révolutionnaires et républicaines. Ensuite, on se demandait dans le peuple quelle serait l'attitude des ministres de Léopold Ier vis-à-vis du gouvernement républicain qui avait pris la place du beau-père du roi des Belges. Enfin, le pays sortait d'une crise occasionnée par la cherté des subsistances qui avait décimé les rangs des classes laborieuses.

Si en février 1848, le gouvernement belge avait été clérical, si le ministère de Theux, de 1847, s'était encore trouvé au pouvoir, il y eût eu beaucoup de chances pour que la république fût procla-

mée, grâce au concours de la bourgeoisie libérale et à l'impopularité naturelle d'un gouvernement réactionnaire et clérical.

Ce fut en grande partie Rogier, pensons-nous, qui sauva la monarchie.

Néanmoins, l'émotion fut grande dans le pays.

Le crédit public fut atteint fortement par la crise ; la rente belge baissa en peu de jours de presque cinquante pour cent ! L'industrie, le travail, le commerce, le crédit privé, furent également atteints.

Le 15 mars, deux ou trois cents ouvriers condamnés au chômage se rendirent en cortège au palais du Roi et remirent une pétition pour obtenir du travail. L'aide de camp de service, qui la reçut, promit de la remettre au roi et la bande, confiante et satisfaite, se retira dans le plus grand calme.

A Gand, plusieurs jours de suite, des rassemblements nombreux eurent lieu au marché du Vendredi. Des groupes parcoururent les rues et l'un d'eux alla un soir devant la maison de l'armurier Van Montagu, dans le but de se procurer des armes. Mais la foule fut mise en fuite par la gendarmerie et les pompiers. Ces bandes circulaient au cri de : *Vive la république!* et en chantant la *Marseillaise*.

A Bruges, les ouvriers manifestèrent plusieurs jours de suite, sur la Grand'Place, ce qui décida l'administration communale à adresser le 10 mars, aux propriétaires aisés, une circulaire qui débutait comme suit :

« Les bourgmestre et échevins de la ville de Bruges à leurs administrés :

» Les événements qui viennent de se passer en France ont amené une commotion profonde dont les effets se sont aussitôt fait sentir en Belgique. Le commerce, l'industrie, le crédit public, ont reçu une atteinte sensible ; une foule d'intérêts ont été lésés.

» Dans ces circonstances graves, le gouvernement s'est mis à la hauteur de la situation, et il a immédiatement avisé à toutes les mesures nécessaires pour traverser, sans secousse pénible, la crise actuelle. Parmi ces mesures, il en est une qui ne pouvait pas échapper à l'intelligente sollicitude du gouverne-

ment envers la classe ouvrière : l'occupation des bras inactifs. Le travail, cette puissante garantie de l'ordre et de la sécurité publics doit, en effet, autant que possible, être assuré aux ouvriers. De grands travaux d'utilité générale ont été décrétés par l'Etat ; d'autres sont projetés. Les provinces et les villes secondent de leur côté le gouvernement dans l'accomplissement de l'immense tâche que les circonstances lui ont imposée. Mais tous ces moyens ne sont pas encore assez efficaces. Il faut le concours des propriétaires riches ou aisés, eux aussi ont en ce moment des devoirs à remplir, eux aussi comprendront qu'il est juste et nécessaire d'appliquer une partie de leurs ressources à venir en aide à leurs concitoyens malheureux. »

La presse, de son côté, adressait des conseils analogues à ses lecteurs. C'est ainsi que le *Journal de Bruxelles*, publia au commencement du mois de mars, un article qui lui était envoyé, disait-il, par deux de ses abonnés et qui réflète bien l'état des esprits à cette époque troublée :

« La situation est pleine d'angoisses et couverte de ténèbres. Vienne la peur, elle serait désespérée :

» Il n'y a que trop de cœurs tombés en défaillance, au seul écho du mouvement qui se fait à Paris. C'est le symptôme le plus alarmant, à l'heure qu'il est ; et c'est par conséquent celui qu'il faut faire disparaître le plus tôt possible.

» Les intérêts matériels sont menacés (qui en doute ?) par les chances d'un guerre générale ; mais la frayeur dissipera-t-elle les périls du présent et les menaces de l'avenir ? Loin de là : elle ne ferait que hâter la crise, la rendre inévitable, plus terrible et sans remède ; car en altérant la confiance, elle tuerait le crédit public, elle tarirait les sources du travail, elle surexciterait, par l'accroissement de la misère, tous les penchants mauvais qui fermentent encore au sein de la société.

» Ce qu'il faut, au contraire, c'est du courage, c'est de l'union, c'est du dévouement : — du dévouement surtout, pour être à la hauteur des besoins et des périls.

» C'est-à-dire que le temps des sacrifices est arrivé pour tous ceux à qui la Providence a donné les moyens d'en faire.

» La loi chrétienne de la charité ne se borne pas au soula-

gement des misères individuelles ou locales : elle s'étend au monde entier, parce que c'est le monde entier que l'Homme-Dieu, auteur de cette loi, a embrassé dans son amour, en mourant pour eux tous. Mais elle doit s'exercer surtout envers la patrie, puisque les besoins de la patrie ne sont autres que les besoins généraux et collectifs de ce prochain, qu'il nous est ordonné d'aimer comme nous-mêmes.

» Voilà pour les hommes de foi ! A ceux qui ne croient pas nous disons encore : Dévouement jusqu'au sacrifice !

» Votre intérêt même l'exige ; la logique du bien-être vous en fait une loi.

» Qu'arriverait-il, en effet, si vous vous retiriez du mouvement des affaires ; si vous rappeliez à vous tous vos capitaux, pour les enfouir ou les placer au dehors; si vous arrêtiez le cours de vos dépenses ordinaires ; si vous suspendiez vos travaux commencés, ou si vous ajourniez vos travaux en projet ?

» Qu'arriverait-il même si, obéissant aux inspirations de l'égoïsme, vous n'augmentiez pas, en ce moment, le budget de vos dépenses, soit pour venir au secours de la patrie, soit pour soutenir le travail national ?

» Qu'arriverait-il? Répondez vous-mêmes, sans attendre une autre réponse, celle des événements.

» Nous sommes tous conservateurs, à l'heure qu'il est. Dieu soit loué de ce rapprochement des partis ! Mais, crier : *Vive l'indépendance nationale!* est-ce tout ce qu'il y a à faire, dans le moment actuel ? Ne voulons-nous pas conserver tout aussi bien notre fortune privée que la fortune politique du pays ? Assurément ; et peut-être, au fond, tenons-nous incomparablement plus à la première qu'à la seconde : soyons francs.

» Eh bien ! à ce seul point de vue du foyer, de la caisse ou de la terre, en qualité de conservateurs, faisons la part aux nécessités du moment. Jetons notre superflu à la mer, pour sauver le navire qui nous porte. Il le faut ; car si nous ne le faisons, l'orage qui gronde dans le voisinage peut bientôt nous faire périr corps et biens. Mieux vaut sauver le tout en sacrifiant une partie de la cargaison... »

Les journaux émirent également des craintes pour notre

nationalité et notre indépendance, bien que la déclaration de Lamartine eût dû tranquilliser tout le monde au sujet de l'éventualité d'une annexion par la France.

Dès que le gouvernement eut connaissance des événements de Paris, il adressa aux gouverneurs des neuf provinces, une circulaire dont voici le texte :

« Bruxelles, le 26 février 1846.

» Monsieur le Gouverneur,

» Des événements de la plus haute gravité se passent dans un pays voisin. Déjà le récit doit vous en être parvenu. En présence d'une pareille crise, le devoir du gouvernement, comme celui des citoyens, est clairement indiqué. Neutre et indépendante, la Belgique doit veiller avec fermeté et vigilance sur les institutions libérales qu'elle s'est données. Il importe que toutes les opinions se réunissent pour empêcher une agitation qui serait sans but et n'aurait d'autre résultat que d'affecter toutes les sources de notre prospérité nationale.

» J'ai la conviction que les vœux des citoyens sont unanimes pour que la tranquillité publique soit garantie de toute atteinte, et qu'ils seront les premiers à prévenir ou à réprimer les désordres que la malveillance pourrait exciter.

» Le gouvernement compte sur le zèle et le dévouement des fonctionnaires et des administrations, dont le concours lui est nécessaire. Il espère surtout que les autorités communales des villes, sur lesquelles pèse une grande responsabilité dans ces circonstances critiques, s'acquitteront avec fermeté de tous leurs devoirs. Elles ont particulièrement à veiller au maintien de l'ordre, au respect dû aux personnes et aux propriétés, et doivent, par conséquent, avoir sans cesse l'œil ouvert sur tout ce qui serait de nature à troubler la tranquillité publique.

» Je suis persuadé qu'elles sauront se mettre à la hauteur de leur mission.

» Je n'ai d'ailleurs pas d'instructions spéciales à vous donner ; il est un seul point, M. le gouverneur, sur lequel il importe que vous fixiez immédiatement l'attention des administrations communales.

» C'est la surveillance des étrangers et la vérification la plus rigoureuse des passeports.

» Le ministre de l'intérieur,

» CH. ROGIER. »

Le *Moniteur* du 26 février, dans sa partie non officielle, annonça que « le bal qui devait se donner à la Cour le premier mars n'aura pas lieu. »

Le 3 mars, le journal officiel publia une nouvelle circulaire de M. Rogier, dans le but, cette fois, d'inviter le monde officiel à prendre des mesures pour procurer du travail à certaines catégories d'ouvriers :

Voici comment s'exprimait le Ministre de l'intérieur :

« Monsieur le Gouverneur,

» Je vous prie d'adresser immédiatement, de ma part, aux administrations des villes principales de votre province, la recommandation de mettre le plus tôt possible la main aux travaux d'utilité communale pour l'exécution desquels des fonds sont portés à leurs budgets.

» Faites leur sentir combien il importe, dans les circonstances actuelles, de multiplier, par tous les moyens possibles, les occasions d'occuper la classe ouvrière.

» Invitez-les aussi, Monsieur le gouverneur, à adresser une recommandation du même genre à tous les propriétaires, aux manufacturiers et aux personnes aisées de toute condition.

» Il est essentiel de leur faire comprendre qu'il est juste et nécessaire de chercher à occuper des bras inactifs.

» Loin de restreindre ou de remettre à d'autres temps les améliorations que pourrait réclamer l'état des propriétés, c'est pour les propriétaires, en quelque sorte, un devoir de bon citoyen, de faire exécuter, non seulement les travaux indispensables, mais même tous ceux qui, sans être d'une nécessité immédiate, offriraient une utilité quelconque. C'est en occupant constamment la population ouvrière et en lui facilitant les moyens de pourvoir régulièrement à sa subsistance quotidienne, que le pays peut espérer traverser, sans secousse pénible, la crise actuelle.

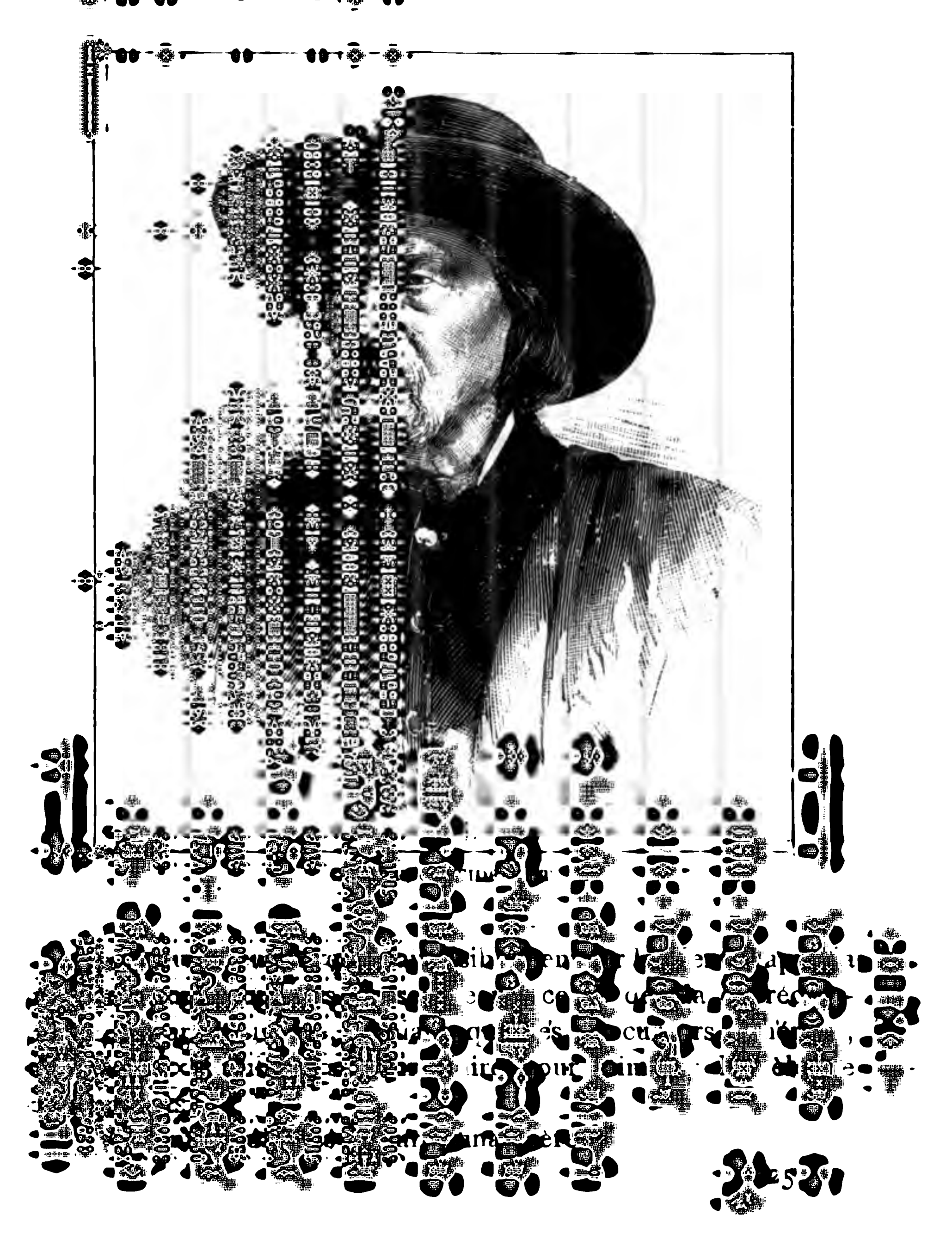
» Le gouvernement croit pouvoir compter, à cet égard, sur

[illegible] ts patriotiques et intelligents des [illegible] des habitants.

» Le Ministre de l'intérieur,

» CH. ROGIER.

[illegible] 48. »



[illegible]

Le cours forcé des billets de banque fut décidé et les contribuables furent invités à payer leurs contributions à l'avance. En outre, un emprunt forcé fut décrété. Toutes ces mesures financières furent exécutées sans trop de difficulté ni de peine. L'opposition catholique se montra d'ailleurs très conciliante ; loin de critiquer les décisions prises par le gouvernement, elle s'unit aux libéraux pour sauver à la fois la monarchie et l'ordre établi.

« ...Les catholiques ne savaient pas, écrivait quelques années après M. Thonissen, que cette conduite désintéressée deviendrait plus tard une arme aux mains de leurs adversaires. Ils ne prévoyaient pas qu'un ministre du roi, attribuant leur désintéressement à des calculs ignobles, leur dirait un jour dans l'enceinte de la législature : « Vous aviez peur en 1848 ! » (1). Toute la presse conservatrice, tant libérale que catholique, sentait le danger et parlait alors de conciliation et de paix.

» La peur, aussi mauvaise conseillière que la faim, déclarait le *Journal de Bruxelles*, n'inspire pas de bonnes résolutions ; son action éphémère cesse avec les motifs qui l'ont causée, et nous serions désolés que l'union actuelle ne reposât que sur cette base honteuse et fragile. Non, cette union n'a été provoquée chez tous que par un sentiment noble et durable, par le désir ardent de mettre enfin un terme à des divisions d'autant plus déplorables qu'elles étaient peu fondées, à des rivalités stériles qui empêchaient le bien et qui déposaient dans les esprits des germes de malheurs publics.

» Nous voulons l'union, non comme un armistice en face du danger, non comme un accident, non comme une tactique de circonstance, mais comme un état normal, comme le fondement de la politique belge. Nous la voulons pour elle-même, parce qu'elle est un devoir pour tous les bons citoyens, et qu'elle peut seule résoudre les difficultés que nous créent le paupérisme à l'intérieur et les secousses imprimées à l'Europe par les événements du jour.

» L'union est dans notre loi fondamentale, elle est dans les

(1) Thonissen *La Belgique sous le règne de Léopold Ier*. Tome IV, pp. 303-304.

intérêts nationaux ; puisse-t-elle rester dans les cœurs où elle vient de pénétrer comme par une bonne inspiration de la Providence, à qui nous sommes déjà redevables de tant de bienfaits.

» Nous supplions nos amis d'hier et d'aujourd'hui de prendre acte de ces lignes que nous traçons avec une sincérité parfaite. Si nous manquons jamais à l'engagement patriotique que nous prenons de favoriser de tout notre pouvoir la consolidation de l'alliance belge, qu'ils nous le rappellent comme un reproche, et le regret de l'avoir méconnu sera notre punition. »

» Toute lutte entre les partis, écrivait l'*Organe des Flandres*, doit être suspendue.

» Libéraux et catholiques doivent se donner la main pour conserver nos institutions nationales et la dynastie du roi Léopold.

» Nous devons nous serrer autour du roi et du pouvoir. Sa cause, c'est celle de l'ordre : c'est la nôtre.

» Nous engageons nos amis à faire trêve à tout dissentiment politique dans la ferme persuasion que le ministère saura remplir vigoureusement son devoir. »

Enfin le *Vaderland,* qui se publiait à Anvers, imprimait :

« C'est le devoir de tout citoyen de faire le sacrifice de ses sentiments personnels pour le salut commun.

» Quiconque porte un digne cœur se range, dans des circonstances comme celles-ci, autour du trône et du gouvernement ; il n'appartient plus à un parti, mais à la Patrie !

» Tous les partis ont rempli ce devoir : les Flamands y manqueront moins que personne... »

***

Mais les mesures de sécurité et de police, l'emprunt et le cours forcé des billets de banque, pas plus que l'exécution de quelques travaux publics, ne suffisaient pour contenter le public.

Des réformes politiques s'imposaient.

Nous avons dit que, le 14 février 1848, le gouvernement avait déposé un projet de réforme électorale accordant le droit

de vote aux électeurs payant 42 francs 32 centimes d'impôts, et se trouvant inscrits sur la liste des jurés.

Le 26 février, le ministre des finances demanda l'urgence pour le vote d'un projet de loi ordonnant un emprunt forcé que les propriétaires ou usufruitiers devaient souscrire avant le 10 mars, pour une somme égale à huit douzièmes de la contribution foncière. Ce projet fut voté séance tenante, et renvoyé au Sénat qui le vota à son tour, une heure plus tard.

Le lendemain était un dimanche. Le 28, le gouvernement déposa un projet de loi fixant le cens électoral au *minimum* déterminé par la Constitution (1) et un autre projet fixant à six années la durée du mandat des conseillers communaux, qui fut ramené, en 1895, à huit années.

Le ministre de l'intérieur retira en même temps, par un arrêté royal signé le même jour, le projet de loi déposé le 14 février et relatif à l'adjonction des capacités !...

Cela fait, la séance fut levée à trois heures et on semblait vouloir attendre les événements.

Le 29 février, Rogier déposa un nouveau projet de loi relatif à la fixation du cens pour la formation des conseils communaux.

A la séance du premier mars, Adelson Castiau demanda à interpeller le gouvernement au sujet de l'atitude que devaient avoir la Belgique et son gouvernement en présence de la Révolution française.

« Les événements qui se passent à nos portes, dit-il, sont trop graves, les préoccupations politiques qui nous agitent sont trop vives, pour qu'on puisse continuer à se renfermer dans un système de silence absolu. Le silence, en effet, me paraît en politique le plus fâcheux, le plus imprudent souvent de tous les systèmes. Car il permet de dénaturer tour à la fois la pensée, les intentions, les actes. Il est donc, ce me semble, dans l'intérêt du pays, de la Chambre et du gouvernement lui-même, de rompre le silence et de provoquer des explications sur ces graves

(1) Moins de deux ans auparavant, M. Frère avait dit au Congrès libéral que le cens à 20 florins donnerait non pas des électeurs, mais des serviteurs !

circonstances qui tiennent l'Europe entière en suspens. C'est le moyen de mettre un terme aux embarras d'une position qui, en se prolongeant, finirait par devenir aussi fausse que dangereuse.

» Cette révolution sera l'un des plus grands événements, le plus grand événement peut-être des temps modernes. Elle sera appelée inévitablement à faire le tour du monde.

» Elle fera le tour du monde, non pas en attaquant les nationalités, en broyant sur son chemin les peuples qu'elle pourrait rencontrer, en promenant dans l'Europe les désordres de la guerre et de la conquête. Non, elle fera le tour du monde par des moyens pacifiques, loyaux et justes. Elle fera le tour du monde par la propagande des idées et la puissance d'initiative que possède la France... La Belgique n'a rien à craindre de ce régime nouveau, car c'est le régime de l'ordre, de la justice, du maintien de tous les droits, de la sympathie pour toutes le nationalités et surtout pour les nationalités libres et démocratiques comme la nôtre. »

Le ministre des affaires étangères répondit en donnant lecture à la Chambre d'une dépêche adressée par Lamartine au prince de Ligne, notre ministre à Paris : « La forme républicaine du nouveau gouvernement, y est-il dit, n'a changé ni la place de la France en Europe, ni ses dispositions sincères et loyales à maintenir ses rapports de bonne harmonie avec les puissances qui voudront, comme elle, l'indépendance des nations et la paix du monde... »

Après quelques paroles des ministres de l'intérieur et de la justice, M. Delfosse répondit à Castiau. Il s'exprima comme suit :

« L'honorable M. Castiau a dit tantôt que les idées de la révolution française feraient le tour du monde. Je dirai que pour faire le tour du monde, elles n'ont plus besoin de passer par la Belgique. »

Ces paroles furent applaudies « dans la Chambre et dans les tribunes » dit le compte officiel, qui ajoute que « la Chambre, en proie à une vive émotion, se sépare sans aborder son ordre du jour !... »

L'*Observateur*, dans son numéro du soir même, apprécie comme suit cette séance qu'on a appelée « historique » :

« C'est sous l'impression profonde des émotions que nous a données cette séance que nous prenons la plume. Que dire de cette séance ! La raconter, ce serait en atténuer l'effet : nous ne pouvons que renvoyer le lecteur au compte rendu que nous en donnons; nous ne pouvons que dire l'impression qu'elle a produite sur nous.

» La curiosité publique, surexcitée aujourd'hui par l'attente de ces interpellations, avait attiré à la Chambre un concours infini de spectateurs ; les tribunes étaient encombrées ; les bancs où siègent les députés étaient garnis jusqu'aux points extrêmes de l'amphithéâtre.

» Aussi nous ne pourrions exprimer quel effet ont produit sur cette foule patriotique, quelle sympathique émotion ont éveillée les paroles nobles, fermes et nationales prononcées par M. le ministre des affaires étrangères, et les paroles vibrantes et généreuses de M. le ministre de l'intérieur.

» Mais c'est surtout lorsque M. Delfosse a, d'une voix émue, remercié le gouvernement de son attitude et de ses efforts pour maintenir la nationalité et l'indépendance de la Belgique libre ; lorsqu'il s'est écrié : « La liberté, pour faire le tour du monde n'a pas besoin de passer par la Belgique. » Alors, à chacun de ses accents vraiment pénétrants, la salle entière battait des mains, les tribunes éclataient en bravos que le président, attendri, ne songeait pas à réprimer. Trois fois, les applaudissements ont empêché le généreux orateur de continuer et, quand il eut fini, nous avons cru que les acclamations enthousiastes feraient crouler l'enceinte. Lui-même, succombant sous l'émotion, il est retombé sur son banc et s'est pris à pleurer.

» La patrie entière entendra ces cris enthousiastes de l'assemblée, et cette voix traversera l'espace, et portera à la France les chaleureuses émanations de sa pensée qui est en ce moment la pensée de la Belgique entière.

» Oui, nous en sommes certains, la France, la généreuse France entendra cette grande voix de la Belgique, de la Belguque

qui l'admire et qui ne la craint pas, parce qu'elle se souvient que c'est la France qui a proclamé la première, depuis longtemps, les principes impérissables dont toutes les sociétés poursuivent aujourd'hui la réalisation ; qui a changé les vieilles zones, coupé à sa racine la vieille souche des gouvernements usurpateurs, appelé à l'indépendance toute famille nationale, implanté dans les idées ce qui doit passer dans les faits pour beaucoup de nations, ce qui est passé dans les faits pour nous : le droit souverain qu'a tout peuple de se constituer chez lui comme il l'entend, et de considérer comme une violence, comme une abominable oppression, la force extérieure qui paralyse cette action spontanée, cette volonté nationale.

» Il y a, la France le sait bien, il y a une force qui croît et qui s'élève pour le salut du monde politique et pour la perte de tous les oppresseurs, quels qu'ils soient, démocratiques ou monarchiques : c'est la force de la raison humaine. Il y a comme une ligue entre les hommes intelligents et moraux de tous les pays ; d'une extrémité du monde à l'autre, à l'aide de journaux, des livres et des chemins de fer, ces hommes se lisent, se voient et s'entendent sans cesse. Il peut être donné à la France de marcher à la tête de cette ligue pacifique, de tenir levé le flambeau qui éclaire les efforts, les travaux et les périls de tous les amis du progrès. Mais pour cela son premier cri, son premier devoir, c'est : Respect aux nationalités !

» Une seule menace de la France contre la Belgique, mais ce serait une trahison envers la Pologne et l'Italie.

« Nous en sommes certains, tout Français qui aime son pays doit applaudir à l'attitude de neutralité sympathique prise par la Belgique. Une autre attitude, d'autres tendances, en compromettant la nationalité belge, compromettraient l'avenir de la République française, et lui prépareraient des embarras et des hostilités dont il serait impossible de prévoir l'issue.

» La séance d'aujourd'hui est une séance qui appartient à l'histoire. » (1)

(1) Un tableau de F. Vinck rappelle le souvenir de cette séance. Il n'a d'ailleurs aucune valeur et a été relégué dans la salle de la quatrième section de la Chambre des Représentants.

Dès le lendemain, la Chambre se réunit et se mit à légiférer à la hâte. Le projet de loi électorale déposé le 26 février fut rapporté le 2 mars par M. de Brouckère et mis en discussion deux jours après.

Le premier orateur inscrit, M. Moreau, député de Verviers, caractérisa comme suit les principes du projet :

« La constitution, dit-il, loin de fermer la voie à tout progrès, contient des dispositions qui présupposent que nos institutions sont susceptibles de se développer librement, de manière à en assurer plus complètement l'exercice.

» Une réforme électorale, large et libérale, est devenue un besoin pressant pour le pays, qui la réclame depuis longtemps; elle n'est que la conséquence rationnelle et inévitable de faits accomplis...

» Tous, nous devons être convaincus que la participation d'un plus grand nombre de Belges à la chose publique peut être pour l'avenir du pays une garantie de paix, de sécurité; le préserver de ces agitations violentes qui ébranlent l'édifice social, énervent quelquefois les forces vives et tarissent le plus souvent les sources de la richesse nationale. Tous nous devons croire qu'en accordant l'électorat à plus de citoyens, nous les attacherons de plus en plus fortement à notre indépendance, à notre nationalité.

» C'est parce que les peuples désespèrent de sauvegarder leurs intérêts méconnus, si ce n'est par des efforts violents, *c'est parce que les droits du plus grand nombre sont froissés et violés au profit de quelques-uns, que les révolutions bouleversent le corps social.* Apporter à cet état de choses des remèdes légaux au lieu de laisser empirer le mal, c'est le meilleur moyen d'empêcher que l'irritation et la misère ne poussent les masses à recourir à l'emploi de la force...

» Si un plus grand nombre de nos concitoyens peuvent prendre part à l'établissement des pouvoirs politiques et législatifs, s'ils peuvent choisir ceux qu'ils jugent les plus dignes d'être les organes de leurs vœux, de leurs besoins, d'un côté, une part plus égale sera faite à tous les intérêts, d'un autre côté, aucun d'eux ne sera assez puissant pour froisser les intérêts de la

famille nationale, pour les exploiter au profit de quelques-uns et se saisir exclusivement du gouvernement de la chose publique.

» Depuis dix-huit ans, les Belges ont donné trop de gages de leur amour de l'ordre, ils ont montré trop de patriotisme dans l'accomplissement de tous leurs devoirs civiques, pour qu'il soit à craindre de les intéresser plus profondément et d'une manière plus active à l'élection des représentants du pays. »

Lorsque vint le tour de Castiau, il rappella que la proposition de loi qu'il avait déposée un an auparavant, et qui ne devait augmenter le nombre des électeurs que de 1200 à 1300 personnes, n'avait réuni que 17 voix. Puis parlant du projet en discussion, il dit :

» Cette proposition qui, il y a un mois, eût soulevé des orages, est accueillie maintenant avec une extrême faveur.

» Ne nous effrayons donc pas des idées, de leur progrès, de leur inévitable triomphe...

» Je sais que ces principes de liberté et d'égalité, vous les avez inscrits dans votre Constitution; mais sont-ils également descendus dans le domaine des faits? Et croyez-vous en avoir assuré l'organisation ?... Si la Chambre avait eu le temps de m'entendre, j'aurais déroulé devant elle la série de toutes les mesures illibérales et réactionnaires qui, depuis 1832, se sont continuées jusqu'en 1847 sans interruption...

« *Il ne faut pas dire ni croire que cette loi sera le dernier terme des améliorations à apporter dans nos institutions politiques*. Quand vous aurez adopté la réforme qu'on vous propose, vous ne serez certes pas arrivés à la dernière limite du perfectionnement social ; vous n'aurez pas encore, dans toute sa sincérité, la réalité complète de votre gouvernement représentatif, puisque le droit électoral sera toujours le privilège de la minorité et non le droit de la majorité. »

Voici ce que déclara le comte de Baillet :

« L'esprit d'ordre et de sagesse que montrent toutes nos populations au milieu de l'agitation qui nous entoure, prouve qu'elles approuvent nos institutions et qu'on peut, avec confiance, appeler un plus grand nombre de Belges à prendre part au mouvement électoral. »

Puis le marquis de Rodes :

« Par cette mesure éminemment libérale, il y aura augmentation très considérable des personnes qui participeront aux élections et qui pourront ainsi prendre une part beaucoup plus large à la chose publique. Puisse ce grand acte, *le plus grand que nous ayons posé depuis dix-sept ans, être apprécié à sa juste valeur.* »

Puis M. Van Muyssen :

« J'ai la certitude que cette loi est destinée à exercer un effet salutaire, le développement de l'esprit et du sentiment national en Belgique. »

Puis le baron de Royer :

« J'appuierai avec d'autant plus de plaisir le projet de loi qui est aujourd'hui soumis à nos discussions, que ce projet tend à amener dans la représentation nationale la véritable expression de pays, puisqu'il amènera dans les collèges électoraux un bien plus grand nombre d'électeurs. »

A la Chambre, comme au Sénat, la réforme électorale fut votée à l'unanimité.

Elle eut pour résultat de faire passer le nombre des électeurs de 46,436 à 79,360... sur plus de quatre millions d'habitants !

La loi relative à l'uniformité du cens électoral fut promulguée le 12 mars, le lendemain de son adoption par le Sénat et elle fut publiée le 14 au *Moniteur*.

Parmi les autres lois qui furent votées à cette époque, sous la pression des événements du dehors, il convient de citer d'après la date de leur publication au *Moniteur belge :*

Le 2 mars 1848. — Loi relative à la nomination des bourgmestres.

Le 10 mars. — Loi qui exempte du droit de timbre et d'enregistrement les actes des conseils de prud'hommes.

2 avril. — Loi sur le cens électoral pour la nomination des conseillers communaux.

9 avril. — Loi concernant les dépôts de mendicité et les écoles de réformes.

14 avril. — Loi relative à la durée du mandat des conseillers communaux.

4 mai. — Loi sur la réorganisation des monts-de-piété.

21 mai. — Loi apportant des modifications à la loi communale.

24 mai. — Loi sur l'entrée des machines ou appareils nouveaux importés de l'étranger.

26 mai. — Loi qui supprime du timbre sur les journaux et les écrits périodiques.

28 mai. — Loi dite de *réforme parlementaire* et qui interdit aux agents salariés de l'Etat d'être membre des Chambres ou du Conseil provincial.

Après ce travail, les Chambres furent dissoutes et le nouveau corps électoral fut convoqué pour le 23 juin suivant.

Ces élections furent un triomphe pour l'opinion libérale. Cinquante-cinq membres nouveaux entrèrent à la Chambre qui compta 85 députés libéraux contre 23 catholiques. La composition du Sénat fut profondément modifiée, et libéraux et catholiques y eurent à peu près un nombre égal de sièges (1).

Dans différents arrondissements, à Bruxelles, à Gand, à Verviers, des démocrates, à tendances républicaines, s'étaient présentés au corps électoral, mais avaient recueilli peu de voix. Ils représentaient « l'ennemi commun », et l'on vit les journaux catholiques, à Bruxelles notamment, recommander le vote pour les libéraux contre les démocrates.

Les élections provinciales et communales qui eurent lieu quelques semaines plus tard marquèrent un nouveau succès pour le parti libéral.

« Le libéralisme, dit à ce sujet Thonissen, était au comble de ses vœux, au faîte de ses espérances et, comme toujours, ses prétentions grandissaient avec le succès de sa propagande. A mesure que la république de février, réduite à l'impuissance par les folies de ses défenseurs, perdait les proportions redou-

(1) Le nombre des éligibles au Sénat était fort réduit en 1848.

Anvers :	49 éligibles.	Liége :	29 éligibles.
Brabant :	107 »	Limbourg :	11 »
Flandre occidentale :	52 »	Luxembourg :	00 »
Flandre orientale :	54 »	Hainaut :	30 »
Namur :	39		

Soit en tout 374 éligibles.

tables qu'elle avait prises à son origine, les chefs des clubs belges manifestaient plus énergiquement le désir de confisquer à leur profit toutes les sources du pouvoir, tous les avantages des budgets, toutes les influences administratives. »

Malgré ces succès, les ministres libéraux, croyant servir les intérêts oligarchiques qu'ils représentaient, agirent avec brutalité contre ceux dont ils croyaient devoir craindre l'influence. Quelques jours après le 24 février, de nombreuses arrestations furent faites par ordre de la Sûreté publique, et quantité d'expulsions d'étrangers furent ordonnées. Parmi celles-ci, — la plus retentissante, à coup sûr, tant par la valeur des personnalités que par les incidents auxquels elle donna lieu, — fut celle de Karl Marx et de sa femme.

Voici le récit de cette expulsion, d'après les journaux du temps et les détails donnés à la Chambre lors de l'interpellation que fit le député de Soignies, M. Bricourt, dans la séance de la Chambre du 11 mars.

» ...Des étrangers, dit M. Bricourt, ont été expulsés récemment du pays. Je ne sais si leur présence pouvait compromettre la tranquillité publique; j'ignore également s'ils avaient posé des actes de nature à motiver la mesure sévère prise à leur égard; mais en supposant que le gouvernement ait agi dans la limite de ses devoirs, toujours est-il qu'il nous doit compte de la manière dont il fait usage de la faculté qui lui est attribuée par la loi de 1835, et des illégalités commises par ses agents.

» Voici les faits tels qu'ils sont rapportés dans une note qui m'a été remise par une personne honorable, digne de toute confiance :

» Le vendredi 3 mars, vers 5 heures du soir, M. le ministre de la justice fait signifier à M. Marx un arrêté d'expulsion daté de la veille.

» M. Marx fait ses préparatifs de départ et se propose d'indiquer le lendemain la frontière par laquelle il sortira du royaume.

» Mais dans la nuit, vers une heure un quart, neuf ou dix individus armés, portant l'uniforme des agents de police de la ville de Bruxelles, sans observer les formaliiés légales, font

[illegible] du Bois-Sauvage, et demandent à M. Marx [illegible] obéit à leur injonction ; il produit les



LÉOPOLD Ier OFFRANT DE CÉDER SA COURONNE

[illegible]

» Il est à remarquer qu'il habitait depuis trois ans, avec autorisation de la police, la ville de Bruxelles et les communes de Saint-Josse-ten-Noode et d'Ixelles; il est à remarquer surtout que, quatre jours avant l'événement, étant rentré en ville, il avait fait, en personne, sa déclaration de changement de domicile au burau de police établi au Petit-Sablon.

» Eh bien, malgré tout cela, et quoique la position de M. Marx fût parfaitement régulière, il fut arrêté et emmené par les individus armés qui étaient entrés chez lui. Ces mêmes individus contraignirent Madame Marx, qui couchait dans une chambre voisine, à sortir de son lit. Madame Marx, effrayée de ces brutalités, s'habille à la hâte et se fait conduire par le fils de l'aubergiste chez M. Jottrand qui la rassure et lui promet de s'occuper dès le lendemain du sort de M. Marx. Elle revient, et à quelques pas de sa demeure elle rencontre l'un des individus qui avaient opéré l'arrestation de son mari et qui paraissait l'attendre. Elle demande à cet individu où l'on a conduit M. Marx. L'agent répond : « Si vous voulez le voir, suivez-moi. » Elle accepte cette offre avec empressement et se laisse conduire. Dans la rue Royale, elle rencontre un ami de son mari, M. Gigot, Belge, habitant Bruxelles. Elle renvoie le fils de l'aubergiste et se rend avec Gigot, toujours accompagnée de l'agent, au bureau de la Permanence du Petit Sablon. Là, on ne lui permet pas de dire un mot ; on lui demande brusquement ses papiers, et sur la réponse qu'elle ne peut pas comprendre cette énigme, puisqu'elle vient voir son mari sur l'invitation obligeante d'un agent de police, on l'accable de brutalités et on la conduit à l'hôtel de ville.

» La même mesure est prise à l'égard de M. Gigot, bien qu'il soit généralement connu des hommes de la police, bien qu'il soit Belge et domicilié à quelques pas du Petit-Sablon. M. Gigot est retenu à l'Amigo jusqu'au lendemain, trois heures de l'après-midi, sans qu'on daigne lui donner la moindre explication.

» Quant à Madame Marx, arrivée à l'hôtel de ville, elle dut subir de nouveaux interrogatoires, et fut soumise à des brutalités qui, cette fois, dégénèrent en mauvais traitements. La

violence fut telle que ses vêtements furent déchirés. Puis elle fut jetée dans un cachot au milieu des filles perdues ramassées pendant la nuit. Elle resta évanouie pendant quelque temps. Revenue à elle, au milieu d'une obscurité complète, elle ne connut la société où elle se trouvait que par les propos ignobles qui vinrent souiller ses oreilles pendant toute cette terrible nuit. Elle souffrit cet odieux supplice jusqu'à sept heures du matin. C'est alors seulement que son mari put obtenir, moyennant payement, qu'elle fut séparée des prostituées. Madame Marx fut conduite dans une chambre où elle trouva un lit qu'elle dut encore partager avec une femme inconnue.

» Vers onze heures, elle fut conduite rue de la Paille où on la retint pendant deux heures et demie dans un trou humide et froid. Elle fut enfin appelée chez M. le juge d'instruction Bergmans, qui lui apprit qu'elle avait été arrêtée pour vagabondage. Chez M. Bergmans, dont Madame Marx n'a eu qu'à se louer, elle subit encore les grossièretés d'un inconnu qui lui notifia brutalement l'ordre de quitter la pays le même jour.

» Le même ordre fut intimé à son mari, qu'elle retrouva chez le juge d'instruction. Tout ce qu'ils purent obtenir, c'est que Madame Marx resterait jusqu'au lendemain. M. Marx reçut une feuille de route et dut partir presque immédiatemnt.

» Ce qui rend cette conduite d'autant plus odieuse, c'est que la veille du jour où l'arrêté d'expulsion fut lancé, un professeur de l'Université de Bruxelles, M. Maynz, s'était rendu chez M. Opdebeek, chef de bureau de l'administration de la Sûreté publique, et qu'il avait dit à ce fonctionnaire que si le séjour en Belgique de M. Marx et de quelques autres Allemands était, aux yeux du gouvernement, de nature à compromettre la tranquillité publique, ces messieurs quitteraient le pays à la première observation qui leur serait faite. On lui avait répondu que ces messieurs continueraient à jouir de l'hospitalité belge aussi longtemps que, par des actes possitifs, ils ne troubleraient pas l'ordre public.

» Messieurs, de pareils faits sont graves. Ils ont déjà été signalés en partie par la presse française. Au moment où nous vantons nos institutions libérales, de tels faits protestent contre

nos paroles et sont de nature à faire croire à l'étranger que, dans notre Belgique si libre, la haute et la petite police trouvent le moyen de violer impunément et audacieusement la justice, la morale et les lois.

» J'éprouvais le besoin de protester, pour l'honneur du pays contre ces scandales. J'ai voulu fournir au gouvernement l'occasion de réparer solennellement une criante injustice.

« C'est son devoir, il doit l'accomplir, sous peine de partager la responsabilité des actes odieux posés par ses agents.

» Les faits que je viens de signaler constituent plusieurs illégalités évidentes.

» Il y a eu violation de domicile, car on est entré violemment, pendant la nuit, dans les appartements du docteur Marx. Bien qu'il fût logé dans un hôtel, le quartier occupé par lui ne constituait certes pas un établissement public.

» Il y a eu arrestation arbitraire du docteur Marx, puisqu'elle a été opérée sans qu'aucun mandat fût et pût être produit.

» Il y a eu arrestation arbitraire de Madame Marx, que l'on a surprise au moyen d'un odieux guet-apens.

» Il y a eu arrestation arbitraire d'un Belge, M. Gigot, domicilié à Bruxelles et parfaitement connu, qui a été retenu en prison pendant 13 heures sans qu'il fût même informé des motifs de son arrestation.

» Enfin il y a eu violation de l'article 3 de la loi du 22 Septembre 1835 qui accorde à l'étranger que l'on expulse un délai d'un jour franc au moins pour mettre ordre à ses affaires.

» Au mépris de cette disposition, le docteur Marx a été contraint de quitter le pays le lendemain de la signification de l'arrêté d'expulsion, presque au moment où il était relâché par la police locale.

» Je ne connais pas personnellement le docteur Marx; mais voici ce qui m'a été dit à son égard. M. Marx est fils d'un avocat fort estimé de Trèves. A l'âge de 23 ans, il s'était déjà fait une telle réputation parmi les philosophes allemands, qu'il fut appelé à la direction de la *Gazette du Rhin*. Il rédigeait cette feuille avec un talent remarquable et en fit le journal le plus estimé de l'Allemagne ; cet organe de publicité marcha de progrès en

progrès jusqu'à ce que le gouvernement prussien le supprima par mesure administrative.

» Quant à Madame Marx, il m'a également été dit qu'elle est la sœur du gouverneur de la Poméranie.

» Les outrages dont elle a été l'objet ont donc dû la froisser d'autant plus que, par sa position de famille et par son éducation, elle devait moins s'attendre à des violences et à des brutalités semblables.

» J'espère qu'il suffira d'avoir signalé ces faits au gouvernement pour qu'il provoque la mise en jugement de ceux qui s'en sont rendus coupables. Son honneur, l'honneur du pays lui-même y sont intéressés. »

Le ministre de la justice, M. de Haussy, répondit séance tenante. Il déclara que la mesure d'expulsion contre Karl Marx était justifiée et que, quant aux faits de l'arrestation de Marx et de sa femme, le gouvernement y était complètement étranger et que les faits en question ont été posés par les agents de la police de Bruxelles.

Charles Rogier, ministre de l'Intérieur, prit à son tour la parole et il déclara notamment :

« ...Une certitude que nous pouvons donner, c'est que le gouvernement entend ne pas sortir de la légalité, et qu'il restera toujours fort, parce qu'il restera toujours dans les limites de la loi. Si des illégalités flagrantes étaient commises, je concevrais que la chambre s'émût, qu'on vînt les dénoncer. Mais aussi longtemps qu'il restera dans la légalité, le gouvernement ne craindra pas les conséquences de sa conduite.

» Si un incident fâcheux a pu se produire, si des agents de la police locale ont pu se livrer à des actes plus ou moins répréhensibles, je l'ignore. Ceci est du ressort de la police municipale. Cependant je ne voudrais pas non plus que, par un blâme anticipé, par le blâme solennel qu'on nous demande, nous contribuions à énerver l'énergie des agents de police. Il faudrait plutôt les encourager dans l'accomplissement de devoirs difficiles. En général, il faut le dire, ce n'est pas par la rigueur que se distingue la police du pays. Nos institutions, pas plus que nos mœurs, ne le comportent. Ce n'est pas pour un cas

exceptionnel qui ne se reproduira pas, s'il s'est produit, qu'il faut chercher à émouvoir la Chambre comme si tout à coup le pays était livré à des violences sans nombre.

» Le fait, s'il a eu lieu avec les circonstances qu'on rapporte, est isolé et je regrette qu'on ait voulu l'élever au rang de grief national ou politique.

» Messieurs, la légalité continuera à être respectée tout autant que l'hospitalité belge. Je répète ce que j'ai dit dans une autre séance : tout étranger qui mène en Belgique une vie paisible, une vie tranquille, qui rend hommage à nos institutions libérales et les respecte, ceux qui ne cherchent pas par leur conduite à semer le trouble et l'émeute dans le pays, ceux-là continueront à vivre libres et tranquilles comme les Belges eux-mêmes. Mais, je le répète aussi, les étrangers qui viendraient susciter des désordres, des émeutes, qui voudraient entraîner le pays au delà des limites que le pays lui-même s'est tracées, quant à ces étrangers, nous continuerons à agir à leur égard avec sévérité. (Très bien! très bien!)

» S'il y a ici des étrangers qui désirent d'autres institutions que les institutions belges, la porte leur est ouverte: qu'ils aillent dans leur pays chercher le triomphe de leurs théories.

» Si des abus graves ont été commis, si des violences ont été exercées, si des outrages ont eu lieu, M. le ministre de la justice vous l'a dit, nous n'entendons pas prendre sur nous la responsabilité de ces actes. Des informations auront lieu. »

Cette arrestation fit grand bruit. La presse s'en occupa longuement. Le *Messager de Gand*, l'*Eclaireur de Namur*, le *Journal de Bruges*, le *Libéral Liégeois*, la *Tribune de Liège* et d'autres journaux protestèrent contre l'odieux de cette mesure et surtout contre les circonstances des arrestations de Marx et de son épouse.

Le *Moniteur* du 12 mars raconta les faits à sa façon, dans une note officieuse, inspirée très probablement par la police. Cette note fut vivement commentée par le *Débat Social*, qui releva une série de mensonges dans la relation du journal officiel. Celui-ci revint à la charge le lendemain, 13, en tête de sa partie non officielle, dans les termes suivants :

» Dans un article relatif aux interpellations adressées par l honorable M. Bricourt au gouvernement sur les circonstances qui ont accompagné l'expulsion du docteur Marx et l'arrestation de M[me] Marx, l'*Indépendance* fait les réflexions suivantes :

« Nous avons donc entendu avec regret M. le ministre de » la Justice ne pas se borner à repousser la responsabilité de la » conduite de ces agents, mais se déclarer en quelque sorte » désarmé pour réprimer les actes dont nous venons de parler » parce que ces agents relèvent des administrations communales. » Nous ne pensons pas que ce motif puisse dégager complète- » ment la responsabilité du ministre. En définitive, ce sont ses » ordres que l'on exécute ; il lui importe donc de connaître la » manière dont ils sont exécutés, et de veiller à ce qu'on ne » dénature ou l'on n'aggrave pas les mesures qu'il croit devoir » prendre. »

« Nous déclarons de la manière la plus formelle que les agents de la police municipale, en opérant l'arrestation du docteur Marx, n'exécutaient pas les ordres de M. le ministre de la Justice.

» Il n'y a eu aucun rapport entre l'expulsion du docteur Marx et les circonstances toutes fortuites qui l'ont accompagnée. On confond deux faits entièrement distincts, l'expulsion et l'arrestation : le gouvernement et ses agents ont été complètement étrangers à ce dernier fait.

» On commet donc une erreur grave en rattachant l'arrestation à la mesure d'expulsion. Les circonstances que nous avions rapportées hier démontrent suffisamment que l'arrestation a été faite par défaut de papiers réguliers. Sous ce rapport, les agents de la police locale n'avaient pas à exécuter les ordres du ministère de la Justice qui n'en a donné aucun de ce chef. »

Le 31 mars, la Chambre reçut une pétition de M. Faider, avocat de Karl Marx, protestant contre le récit fait par la police au sujet de l'expulsion du célèbre publiciste allemand. Le député, M. Bricourt, revint à la charge. Il déclara que l'enquête qui avait été faite à sa demande n'avait pas été complète et que, dans tous les cas, le dossier était incomplet. Aidé de Castiau, il demanda l'ajournement de la question, ce que la Chambre refusa.

Quelques mois plus tard, d'autres expulsions d'étrangers eurent encore lieu, notamment celles de Engels et de Dronckx. Ces deux citoyens avaient quitté l'Allemagne parce qu'ils y étaient poursuivis pour des articles publiés dans la *Nouvelle Gazet'e du Rhin*. Arrêtés à leur hôtel, ils furent conduits quelques heures plus tard à la frontière.

Peu à peu, le calme se rétablit et le monde dirigeant se tranquillisa.

Castiau donna sa démission de député dans la séance du 4 avril. Deux mois plus tard, Alexandre Gendebien, découragé, lui aussi, devant l'impuissance du mouvement démocratique et la réaction naissante en France, refusa d'entrer à la Chambre. Enfin, au mois de novembre, M. Ed. de Sélys-Longchamp, député démocrate de Waremme, se retira du Parlement, voyant qu'il n'y avait rien à faire pour le moment.

La bourgeoisie belge qui, un moment avait eu peur (1), reprit confiance, et elle s'arrêta dans la voie des réformes dans laquelle elle s'était engagée. Qui sait même si les dirigeants ne regrettèrent point d'avoir été si loin ?... (2)

---

(1) Voici une lettre écrite par le roi à Ch. Rogier et qui est curieuse comme indice d'un état d'esprit :

Bruxelles, le 19 mars 1848.

Mon bien cher Ministre !

On m'a dit qu'il y aura aujourd'hui séance à la société de l'*Alliance*, et qu'on organiserait un meeting d'ouvriers.

Nous faisons les plus grands efforts dans ce moment-ci pour maintenir le travail. pour *conserver du pain à ceux qui en ont encore* ; un pays voisin nous prouve que la violence ne donne pas le travail, et que la perturbation du crédit, la peur du public le tue tout à fait. La société de l'*Alliance* se compose de chauds patriotes. Ne serait-il pas possible de leur faire comprendre qu'ils peuvent faire un mal sans remède s'ils donnent des craintes aux esprits tranquilles ?

Je vous prie de faire tous les efforts qui seront en votre pouvoir pour faire comprendre que notre *premier* devoir est, dans ce moment-ci, d'assurer autant que possible le bien-être public et de ne rien faire qui puisse par une panique le menacer.

LÉOPOLD.

(2) Le *Moniteur* du 1er juin publia cette note rassurante :

« A aucune époque il ne s'est commis, dit-on, dans l'arrondissement de Bruxelles, moins de crimes que depuis le 24 février. Ce fait résulte des relevés statistiques faits par les membres du parquet. »

CHAPITRE III

L'Organisation démocratique en 1848-1849

L'ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE DE BRUXELLES. — RÉORGANISATION. — NOMBREUSES ASSOCIATIONS SIMILAIRES EN PROVINCE. — PROPAGANDE A LA CAMPAGNE. — PROGRAMME DE RÉFORMES AGRICOLES. — CONGRÈS DE SOCIÉTÉS DÉMOCRATIQUES SOCIALISTES DE BELGIQUE. — PROGRAMME D'ACTION. — DÉCOURAGEMENT. — LA BROUILLE DANS LE PARTI DÉMOCRATIQUE. — LA SOCIÉTÉ L' « ALLIANCE » ET LE 24 FÉVRIER. — SON MANIFESTE. — CRISE INTENSE. — DEFACQZ DÉMISSIONNAIRE. — IL EST REMPLACÉ PAR A. GENDEBIEN. — DÉFAITES SUCCESSIVES AU PROFIT DES DOCTRINAIRES. — OPINION DU « DÉBAT SOCIAL » SUR L' « ALLIANCE ».

Pendant les années 1848 et 1849, les démocrates et les socialistes déployèrent en Belgique une grande activité. Ce mouvement n'eut malheureusement pas de racines bien profondes et si une élite de la bourgeoisie et de la classe ouvrière entra en lice et se dévoua corps et âme pour faire triompher les idées démocratiques et socialistes, la masse resta indifférente.

Le dimanche 27 février, à l'annonce des événements qui venaient de se produire en France, l'*Association démocratique* de Bruxelles se réunit en son local de la *Vieille Cour de Bruxelles*, à l'effet de s'entrenir des événements de Paris.

Trois résolutions furent prises.

En premier lieu, l'Association décida d'envoyer une adresse au Gouvernement provisoire de la République française et elle chargea Charles-Louis Spilthoorn, avocat à Gand, qui fut accompagné de l'avocat Braas, de Namur, d'aller la remettre à Paris.

Cette adresse « aux citoyens membres du Gouvernement provisoire de la République française » est datée du 28 février 1848 et porte que « l'*Association démocratique* de Bruxelles, composée de membres de plusieurs nations de l'Europe, jouis-

sant avec les Belges, sur le sol de ceux-ci, d'institutions qui permettent déjà depuis longtemps, l'expression libre et publique de toutes les opinions politiques et religieuses, vient féliciter la nation française de la révolution qu'elle a accomplie. Elle rappelle avoir déjà adressé des félicitations aux Suisses pour l'œuvre qu'ils avaient accomplie chez eux et elle manifeste la confiance que les autres nations de l'Europe ne tarderont pas à imiter les Suisses et les Français.

» Celles qui touchent de plus près à la France seront les premières à entrer dans la carrière où elle vient d'entrer.

» La France vient de faire une révolution destinée bien plus à resserrer les liens qui la joignent à toutes les nations qu'à menacer celles-ci dans leur indépendance. C'est l'exemple des peuples que nous saluons dans la France de février 1848, et non leur maîtresse. La France désormais n'attendra plus d'autre hommage.

» A vous, Français, termine-t-elle, à vous l'honneur, à vous la gloire d'avoir jeté les principaux fondements de cette alliance des peuples si prophétiquement chantée par votre immortel Béranger. »

En second lieu, l'*Association démocratique* décida qu'une autre adresse serait envoyée aux « Fraternal Democrats » de Londres, pour leur notifier la démonstration faite à l'occasion de l'avènement de la république en France et leur signaler que l'*Association démocratique* avait réclamé du Conseil communal de Bruxelles des mesures propres à maintenir la paix publque par l'intervention des forces municipales : la garde civique. « Nous avons l'espoir, disait-elle en terminant, que vous réussirez à faire passer la Charte du peuple dans les lois de votre pays, et qu'elle vous servira, en outre, à faire d'autres progrès. »

Enfin, on vota une adresse au Conseil communal de Bruxelles portant « que les circonstances exigeaient que des mesures extraordinaires fussent prises aussi bien pour le maintien de la tranquillité intérieure, que pour la préparation et l'adoption délibérée des changements qui pourraient nécessiter dans nos lois les changements adoptés par nos voisins du midi dans les leurs. »

Parmi les réformes recommandées à l'Administration communale de la capitale, figurait celle de l'article 5 de la loi du 2 janvier 1835 sur la garde civique, tendant à ce que dans des circonstances extraordinaires, la réserve de la garde civique, non mobilisée, formée pour la plupart d'artisans et d'ouvriers, fût appelée au service de la garde.

Cette dernière proposition était d'une belle naïveté, car le pouvoir avait peur en ce moment de l'état d'esprit de la masse de la population ! Bien plus, au lieu de donner des armes au peuple, les dirigeants firent une sélection parmi les gardes civiques, et n'admettaient que les notables et ceux sur le dévouement desquels ils pouvaient compter. Plus tard, la loi sur la garde civique fut modifiée dans un sens réactionnaire, comme elle le fut encore en 1897.

Quelques jours plus tard, le gouvernement expulsa du pays un certain nombre de réfugiés étrangers qui, pour la plupart, étaient membres de l'*Association démocratique*. Celle-ci fut alors réorganisée et perdit forcément son caractère international d'avant le 24 février. L'article premier des nouveaux statuts, qui furent adoptés en mai 1848, déclarait que l'Association avait pour but « l'affranchissement du peuple et sa participation à tous les bienfaits de l'ordre social. »

Au début du mois de mars, la question d'un changement dans la forme du gouvernement était toujours à l'ordre du jour. Une cinquantaine de démocrates se réunirent chez M. l'avocat Funck. Parmi les assistants, il y avait des membres de l'*Association démocratique* et de l'*Alliance* : Lucien Jottrand, le Hardy de Beaulieu, Funck, Castiau, Gendebien, les frères Delhasse, Victor Faider, J. Bartels, etc. Un des démocrates présents, Lucien Jottrand, a écrit au sujet de cette réunion :

« Les moyens constitutionnels d'opérer un changement de gouvernement y furent mûrement examinés. On n'aboutit à aucune conclusion formelle, mais nous y avions proposé un projet que le *Débat social* reproduisit quelques jours plus tard, sous le titre : La crise et les moyens d'en sortir. »

Ce projet stipulait que le roi appellerait sans retard un ministère nouveau composé dans un sens démocratique et qui

aurait pour but de consulter le pays sur les changements à apporter à la Constitution.

La Chambre en fonction serait d'urgence saisie de deux projets de loi dont l'un abolissant le timbre des journaux, et l'autre décrétant l'incompatibilité de certaines fonctions publiques avec le mandat de représentant et de sénateur.

Ces deux lois votées, il serait présenté un projet de loi déclarant qu'il y avait lieu de reviser les articles suivants de la Constitution :

Les articles 26, 27, 29 et 30 réduisant les pouvoirs du roi.

L'article 47 sur le cens électoral.

L'article 32 sur l'indemnité parlementaire.

L'article 56 sur le cens d'éligibilité des sénateurs.

Les articles 60 à 85 réglant le pouvoir royal et les droits du roi, afin d'examiner si le pouvoir royal serait maintenu, ou s'il serait remplacé par une autre combinaison (*sic*) politique.

Les articles 87, 89 et 91 sur certains rapports du roi avec les ministres, afin de mettre ces dispositions en harmonie avec ce qui serait décidé quant à la suppression ou à la conservation du pouvoir royal.

Les articles 99 et 101 sur le mode de nomination des magistrats judiciaires et des officiers du ministère public près des cours et tribunaux, afin d'examiner à qui appartiendrait cette nomination, en cas de suppression du pouvoir royal.

L'article 108, n° 5, sur l'intervention du roi dans les actes des autorités provinciales et communales, afin de régler un autre mode d'intervention.

Et enfin l'article 131 sur le mode de revision de la Constitution, afin de changer ce mode et de le mettre en harmonie avec les changements qu'on aurait décrétés dans les articles précédents.

Ce projet fut inséré en détail dans le numéro du 22 mars du *Débat social*, ce qui démontre que près d'un mois après la révolution du 24 février, il y avait encore place, chez nous, pour une modification plus profonde de notre organisation politique que celle à laquelle le gouvernement s'était rallié peu de jours auparavant.

Mais ce projet n'eut pas de suite.

...s étaient loin d'être calmes.

... les démocrates se réunirent et consti-

UN CLUB EN 1848

Déjà avant le 24 février, nous l'avons vu, il s'en était constitué une à Gand.

Péruwelz eut également son association qui prit le titre de *Les Vrais Amis du Peuple* et la devise : Liberté, Egalité, Fraternité.

Les associations de Charleroi, Fleurus, Fontaine-l'Evêque furent constituées également avec un programme républicain à tendance nettement socialiste. Le manifeste de l'association de Fontaine-l'Evêque était signé de son rapporteur, J. Hardy, du secrétaire F.-J. Watillon et de Dubreux, Nagels, J. Rigaux et J.-B. Watillon.

Lors de l'installation de l'association de Mons, le citoyen Brenier fit un long discours réclamant la souveraineté du peuple, le suffrage universel, le droit au travail et à l'instruction, l'abolition du prolétariat, etc.

A Louvain, à Tirlemont, à Liége (1), à Namur, à Verviers, on fonda également des associations démocratiques. Il en fut de même en Flandre. C'est ainsi que le journal *Artevelde*, de Gand, annonça que, le 13 février 1849, s'était constituée à Neerlinter une association démocratique sous la présidence de Libert Sacré. Le journal démocrate ajoutait que de nombreux délégués des communes voisines assistaient à cette réunion.

A Verviers, l'association prit le nom de *Société des droits et des devoirs de l'homme*. Elle tint ses séances rue de la Tranchée. Ces réunions publiques étaient très suivies.

Comme toujours, la presse réactionnaire calomnia les « meneurs républicains ». Elle les accusa de vouloir le partage des biens et le rétablissement de la guillotine !

Pour répondre à ces « imputations calomnieuses », la société de Verviers publia le compte-rendu d'une de ses séances publiques, celle du 11 juin 1848 (2).

On était à la veille des élections législatives et un groupe

---

(1) La *Société républicaine* de Liége se réunissait d'abord dans un café de la rue Féronstrée, puis quelques jours plus tard elle changea de local et elle s'établit au *Café du Pot d'Or*, quai de la Batte. Les séances avaient lieu le lundi, jeudi et samedi, à huit heures du soir, d'après ce qu'annonçait le journal liégeois *l'Ouvrier*.

(2) Imprimerie Ch. Berger, rue du Collège.

vinces de Liège et de Namur, des réunions semblables s'organisaient ouvertement et elles eurent pendant quelque temps un assez grand succès.

Il en fut de même dans plusieurs communes rurales du Brabant et de la Flandre orientale, particulièrement dans l'arrondissement de Saint-Nicolas.

Bien plus, un cultivateur de Bertem, près de Louvain, le citoyen Wouters, publia (1) une brochure démocrate-socialiste dont voici une analyse sommaire :

La cause de la misère des campagnes, déclarait l'auteur, c'est l'élévation constante du prix des baux.

Cette élévation est due à la concurrence illimitée et à l'accroissement constant de la population.

Chaque famille tire son existence de la culture de la terre A mesure que le nombre des familles augmente, la concurrence pour l'obtention d'une terre à cultiver s'accentue.

Le propriétaire seul profite de cette concurrence.

Il faut que les rapports de propriétaire à fermier soient profondément modifiés. »

Wouters proposait, comme moyen de rémédier au mal, la taxation de la terre d'après une équitable classification.

« On taxe, dit-il, le pain et la viande, c'est-à-dire qu'on limite le valeur de ces objets au moment de la consommation. N'est-il pas plus logique de taxer l'élément producteur lui-même, c'est-à-dire la terre?

» La terre est la source de tous les objets de première nécessité, si la terre est à bon marché, tous ses produits le seront également : le blé se vendra moins cher, le bétail s'engraissera à moindres frais. »

Il voulait voir en outre, subdiviser les grandes fermes, afin de fournir des moyens d'existence à un plus grand nombre de familles.

Nous n'avons pas à discuter ces idées ni à examiner ce que valent les remèdes proposés, mais plusieurs de ces idées sont

(1) Cette brochure parut d'abord en flamand à la veille des élections législatives du 13 juin 1848 ; en février 1849, l'écrit parut en français.

assurément originales, et elles permettent de se faire une opinion exacte de l'état des esprits à cette époque troublée.

Au Congrès d'agriculture, tenu à Bruxelles au mois de septembre 1848, M. Victor Faider, démocrate bien connu, fit voter par cette assemblée le vœu suivant qui avait été rédigé par Edouard Ducpétiaux :

« Le Congrès émet le vœu que le gouvernement mette à l'étude l'importante question du crédit agricole, dans l'intérêt commun des propriétaires, des fermiers et des travailleurs et, comme corollaire, la réforme du système des hypothèques et des privilèges, de la législation sur les ventes avec faculté de réméré et la réduction immédiate des frais énormes qu'entraînent les mutations de propriétés et les prêts hypothécaires. »



Comment étaient composées les associations démocratiques de 1848-1849?

Jusqu'au 24 février, il paraît évident que la grande majorité de leurs membres appartenait à la bourgeoisie, et que les ouvriers y étaient peu nombreux.

Le lendemain des élections du 13 juin 1848, qui avaient été un triomphe pour le libéralisme constitutionnel, le *Débat social* publia un article intitulé : Notre programme nouveau.

Cet article a une importance considérable pour juger l'état des esprits dans le monde démocratique à cette époque.

« Le programme nouveau » persiste plus que jamais dans l'idée qu'il faut appeler tout le peuple à l'œuvre pour arriver aux nouvelles destinées politiques réservées au pays.

Il préconise la constitution, dans le plus grand nombre de localités possible, de sociétés populaires à l'instar de celles qui existaient déjà à Bruxelles, Gand, Liége, Namur et Charleroi. « Une condition essentielle, dit-il, c'est que les ouvriers soient admis dans ces associations et s'y mêlent à cette partie généreuse de la bourgeoisie qui en a pris partout l'initiative. »

» Deux motifs principaux existent pour cela. Le premier, c'est que depuis que la majorité de la bourgeoisie s'est rangée

dans le parti conservateur, il n'y a plus moyen de fonder des réunions démocratiques, assez nombreuses pour acquérir de l'importance, sans le concours de la classe ouvrière. Le second motif, c'est qu'en vue de l'établissement futur du suffrage universel, il est indispensable de faire l'éducation politique du peuple et de former des hommes capables de le représenter, car aujourd'hui c'est à peine si une trentaine de démocrates connus sont à même de jouer ce rôle... »

Le journal démocrate ajoute que dès que le nombre des associations démocratiques sera suffisant (dans quelques semaines, dit-il) (1) il y aura lieu de convoquer un Congrès démocratique, à l'instar du Congrès libéral, afin de discuter les principes dont il convient de poursuivre la réalisation en Belgique et les moyens d'obtenir cette réalisation.

Près d'un an se passa avant qu'il fût donné suite à cette proposition.

Le dimanche, 27 mai 1849, un Congrès préparatoire des sociétés démocratiques socialistes de Belgique, eut lieu à Braine-le-Comte. Un comité central de la propagande démocratique socialiste avait été constitué à Bruxelles, à la fin du mois de mars, ayant pour secrétaire M. André, architecte, président de la *Réunion fraternelle*.

Ce comité avait rédigé un projet d'organisation, qui avait été adressé à toutes les associations démocratiques belges, afin de demander leur avis et, le cas échéant, leurs observations.

Dix-sept associations avaient envoyé des délégués à Braine-le-Comte. Toutes les parties du pays, dit le *Débat social* du 31 mai, étaient représentées. Les provinces flamandes n'avaient point fait défaut, malgré leur éloignement.

L'assemblée fut présidée par le délégué de l'association de Braine-le-Comte. Elle proclama, à l'unanimité, la nécessité d'un Congrès définitif, dans lequel l'organisation de la démocratie sociale en Belgique serait complétée. Ce Congrès se tiendrait à Bruxelles, le 10 juin suivant, et le programme élaboré par l'ancien comité central formerait la base de la discussion.

(1) N° du 18 juin 1848.

Enfin, l'assemblée décida qu'une fois que les délégués auraient adopté le programme du Parti, ce programme serait exposé par plusieurs orateurs désignés à cette effet.

La réunion démocrate socialiste de Braine-le-Comte souleva des cris de colère parmi les conservateurs de cette petite ville, « honnêtes bourgeois, dit le *Débat social*, qui ne trouvent rien de si pernicieux pour la morale et la santé que de s'occuper de politique... »

Fixé primitivement au dimanche 10 juin, le Congrès démocratique socialiste, ne put avoir lieu que le 17 à midi. Les délégués avaient été informés qu'ils devaient être porteurs de mandats en règle. De 9 heures du matin à midi, une permanence eut lieu au local de la *Réunion fraternelle*, rue des Alexiens, estaminet de la *Nouvelle Fuite d'Egypte*, où les délégués trouvèrent des cartes d'entrée au Congrès, ainsi que tous les renseignements désirables.

La situation n'était pas des plus favorables. Les démocrates socialistes étaient traqués de toutes parts. Le gouvernement, la police, la magistrature, voyaient des ennemis partout. Quelques semaines auparavant, un banquet démocratique avait eu lieu au *Prado*, à Molenbeek et une bande de policiers et de voyous soudoyés avaient fait irruption dans la salle. Le parquet, au lieu de poursuivre les perturbateurs, avait fait arrêter les démocrates et les avait poursuivis sous prétexte de complot contre la sûreté de l'Etat !

Il y avait donc bien des raisons, pour les organisateurs du Congrès démocrate socialiste, de se méfier et de prendre des précautions pour déjouer la police.

Voici par exemple, ce qu'un journal, qui osait s'appeler *l'Ami du Peuple*, imprima la veille du Congrès :

« Les corporations des ouvriers de Bruxelles sont prévenues que quelques partisans du désordre, quelques pousse-cailloux du Socialisme belge, ont décidé de tenir un Congrès socialiste dimanche 17 juin, à l'estaminet de la *Fuite d'Egypte*, rue des Alexiens. Ne serait-il pas bientôt temps de demander à ces anarchistes s'ils veulent cesser leurs dangereuses démonstrations ? Un oui ou un non ? De quel droit ces perturbateurs

patentés viennent-ils semer le trouble et l'inquiétude lorsque l'industrie reprend et que l'ouvrier travaille ? La loi n'est-elle pas assez forte pour prémunir la société contre ces turbulentes associations ? Dans ce cas, les véritables ouvriers, les honnêtes ouvriers, qui sont les premières victimes de ces coupables intrigues, inventées et suscitées par quelques mauvais citoyens que rongent l'ambition et l'avidité, se mêleraient de la partie, et la chose serait faite. Nous verrons bien aujourd'hui ! »

Le Congrès eut lieu secrètement et, dans le compte rendu, s'il est permis de s'exprimer ainsi, qu'en fit le *Débat social*, il n'est cité aucun nom.

Au surplus, mieux vaut laisser parler ce journal :

« Le Congrès démocratique, annoncé depuis plus d'un mois, a eu lieu dimanche dernier, dit le *Débat social*. Les membres du congrès ayant trouvé les abords du lieu de leur réunion, encombrés par les agents visibles et invisibles de dame police, de glorieuse mémoire, ont jugé convenable, pour ne pas servir d'objet de curiosité à ces Messieurs, de se réunir dans un autre local que celui qui avait été arrêté à cette fin. Nous ne pouvons qu'approuver la détermination prise en cette circonstance par nos amis. L'affaire du *Prado* n'étant pas encore vidée, et les assommeurs, les chevaliers du bâton et autres citoyens si sincèrement dévoués au maintien de l'ordre, étant toujours libres et à l'abri de toute espèce d'inquiétude, qui sait si les aimables protégés de l'*Indépendance*, ne nous eussent point gratifiés une fois encore d'un des incidents irréguliers, dans lesquels les organes de la politique libérale reconnaissaient jadis des preuves non équivoques de l'amour du peuple pour ses institutions.

» Les membres du Congrès n'ont point voulu encourir le risque d'avoir à repousser par la force une agression comme celle à laquelle ont été en butte les citoyens réunis dernièrement au banquet du *Prado;* ils ne l'ont point voulu pour deux raisons : d'abord parce qu'ils ne veulent pas se mettre en contact avec des gens de la trempe de M. Latour, forçat libéré qui était le chef de l'intéressante cohorte stipendiée par les amis de l'ordre, ensuite parce qu'ils ne savent pas jusqu'à ce jour si la justice est décidée à punir comme elle le mérite une aussi

odieuse violation des lois, ou à la laisser tomber dans l'oubli. Ils ont vu avec tout le monde que le parquet, si prompt lorsqu'il s'agit d'arrêter des hommes comme le citoyen Mottet, de Verviers, dont, de l'aveu même de ses ennemis politiques, toute la conduite proteste contre la pensée même d'avoir songé à faire prévaloir ses opinions par la violence, que ce parquet, si prompt et si sévère en cette circonstance est, lorsqu'il s'agit du libre et complet exercice de nos droits, d'une lenteur et d'une condescendance qui feraient douter de la loyauté de nos magistrats. Nous croyons que les gens honnêtes de tous les partis approuveront comme nous la conduite de nos amis. La réunion, nous l'avons dit déjà, avait pour but de rédiger un programme commun qui devait être la base, le point de départ de la propagande démocratique socialiste en Belgique.

» Ce but a été noblement et complètement atteint. Commencée à une heure et demie, la séance s'est prolongée jusqu'à cinq heures du soir. La discussion a donc duré plus de trois heures et demie. Les délégués, quoique venus de toutes les parties du pays, n'ont pas eu de peine à se mettre d'accord sur tous les points du programme. Quelques paragraphes, tels que ceux relatifs à l'instruction, à l'abolition des armées permanentes et à l'élection des ministres des cultes par leurs adhérents, ont seuls soulevé quelques objections et nécessité quelques retranchements ou additions. Tous les délégués ont été d'accord que le programme devait se diviser en deux parties, la première proclamant les droits de l'homme dans leur conception absolue, la seconde indiquant les principes qui doivent guider le législateur dans la formation des lois, et contenant une série de réformes par laquelle il est possible de conduire la société humaine dans la voie du bien.

» Nous croyons que la plupart des principes proclamés par le congrès, ainsi que les réformes sur lesquelles il appelle l'attention, trouveront des approbateurs dans tous les rangs de la société et dans tous les partis. Les conservateurs les plus enragés ne pourront nier la nécessité d'une grande et forte organisation du crédit, qui mette l'industrie et les travailleurs à l'abri des crises politiques, et qui puisse asseoir sur une base inébran-

lable cette confiance dont les organes de la réaction ne voient la possibilité que sous l'empire du knout.

» Nous ne passerons pas en revue aujourd'hui tous les principes qui comportent le programme des démocrates socialistes, son étendue même nous force, pour le publier en entier, de borner ici nos réflexions ; nous nous contentons d'informer nos lecteurs qu'il sera, d'après une décision du congrès, publié à dix mille exemplaires et traduit en flamand et en wallon, afin d'être compris par les habitants des campagnes, qui ne faisaient pas défaut à la réunion.

» A partir de dimanche, il est créé une rente démocratique pour les besoins de la propagande et les frais d'impression du programme et autres publications populaires. La répartition des produits de cette rente est confiée à un comité nommé à cet effet, qui rendra un compte périodique de sa gestion. »

Maintenant voici le programme qui fut adopté par le Congrès du 12 juin 1849 :

« PRÉAMBULE

» Tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit.

» Si les hommes sont libres et égaux dans l'état de nature, ils doivent l'être aussi dans l'état social.

» Les sociétés ne peuvent être établies que dans l'intérêt et pour le bien de tous, partant les lois qui les régissent doivent être l'expression de la volonté générale, et loin de sacrifier les droits des uns aux droits des autres, elles doivent garantir les droits de tous indistinctement.

» Les lois issues de la volonté générale, doivent assurer en tout temps la libre manifestation de tous les vœux, de toutes les pensées, de toutes les opinions, favoriser le développement de toutes les facultés, assurer enfin dans la mesure du possible, la satisfaction de tous les besoins.

» De ces prémisses il résulte que les premiers devoirs d'une société politique sont de reconnaître et de consacrer : 1° *La souveraineté du peuple;* 2° *Le droit de tous à la vie.*

» Reconnaître la souveraineté du peuple, c'est proclamer

le suffrage universel, c'est déclarer avec Rousseau qu'il n'y a de lois justes, légitimes et obligatoires pour tous, que celles qui ont été discutées ou consenties par tous.

» Reconnaître le droit à la vie, c'est reconnaître le droit au travail, car l'humanité ne peut vivre que par le travail.

» D'où il suit que le travail est non seulement un droit mais encore un devoir, à moins d'admettre qu'on puisse vivre sans consommer, ou produire sans travailler.

» Les principes qui précèdent constituent le droit absolu, la vérité absolue.

» La justice ne sera établie sur la terre que lorsque tous ces principes auront prévalu et qu'ils seront devenus la base de toutes les institutions.

» Cette justice, il est de l'intérêt, du droit et du devoir de tous les hommes de chercher à la réaliser.

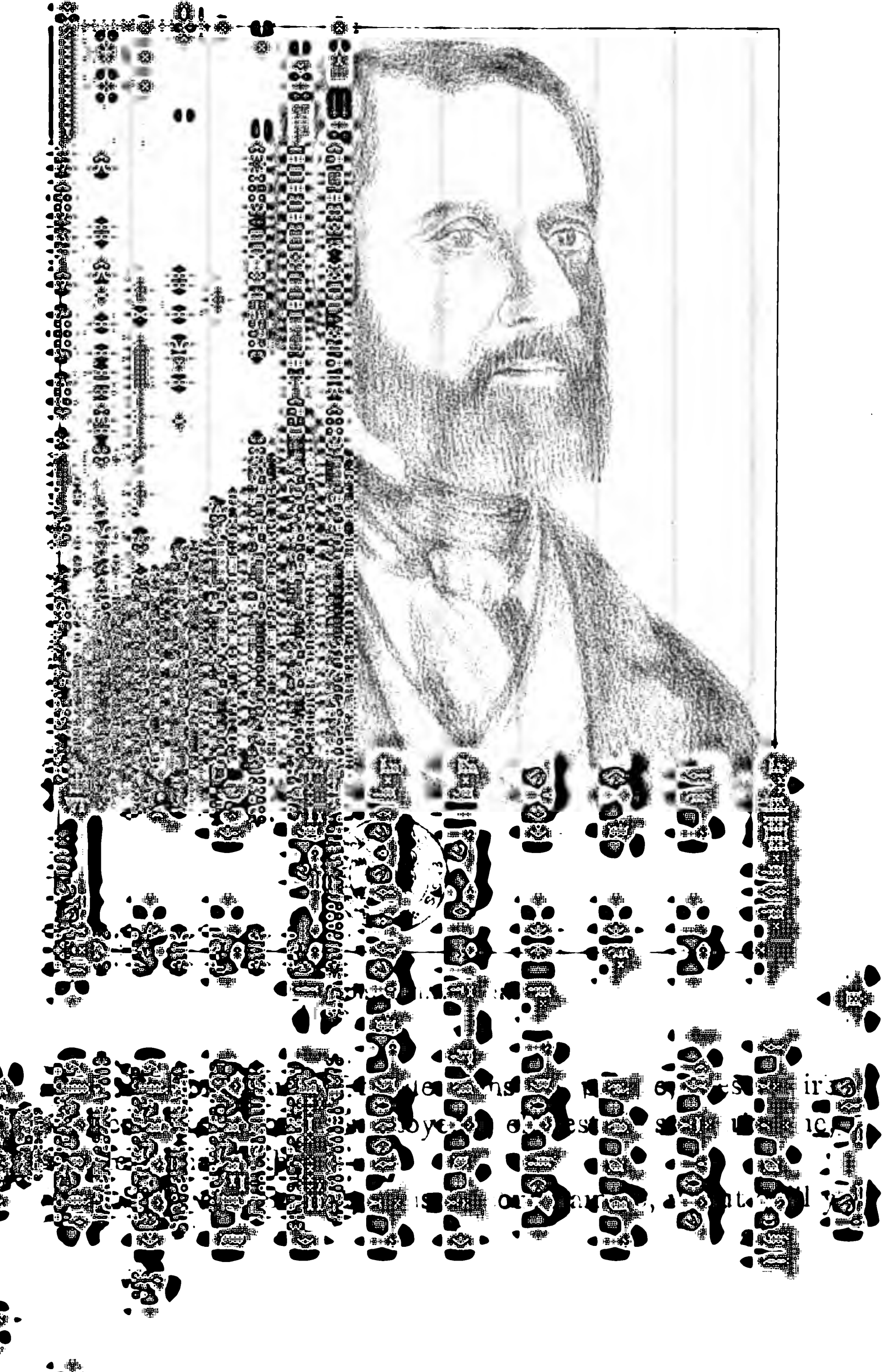
» DÉCLARATION

» Les adhérents à la présente déclaration, ayant reconnu que la société politique belge ne réunit pas jusqu'ici toutes les conditions d'une société véritablement juste et légitime, en ce qu'elle n'est pas le résultat du suffrage universel, librement et légalement constaté, en ce qu'elle n'assure qu'à une partie de ses membres le droit et le pouvoir de vivre par le travail, ainsi que les autres droits primordiaux, inhérents à la nature humaine.

» Les susdits adhérents se sont réunis dans le but de rechercher ensemble par quels moyens on pourrait arriver, progressivement et en se conformant aux lois établies, à faire de la société belge une société selon la justice.

» Après discussion, les susdits adhérents ont reconnu qu'indépendamment de toute espèce de système politique ou social qui pourrait contenir en entier la formule de la société future, l'application des principes et des mesures qui suivent serait susceptible d'améliorer considérablement la condition des hommes, — par conséquent de perfectionner dans une grande mesure l'état social actuel, et de la rapprocher de la société de l'avenir qui doit réaliser le droit de la justice dans toute leur conception.

et s'engagent à propager en tous la presse, par toutes les voix légales,



ait de même unité dans le pouvoir qui représente cette souveraineté ;

» 3° Les conditions d'un bon gouvernement sont donc :

» *a.* Qu'il soit sorti du suffrage universel et direct ;

» *b.* Qu'il ne contienne qu'une seule Chambre représentant toute la nation ;

» *c.* Que le pouvoir exécutif chargé d'exécuter les volontés de la nation, soit toujours révocable et essentiellement subordonné à la Chambre des représentants qui constitue le pouvoir législatif ;

» 4° La société devant marcher sans cesse de progrès en progrès, il faut, tant dans l'intérêt de sa sécurité que par respect pour le droit de tous, que tous les moyens d'éclairer sa route lui soient garantis ;

» 5° Donc, liberté de la pensée, quel que soit son mode de manifestation, individuel ou collectif, périodique ou permanent, par la parole ou la presse. En deux mots : liberté de la presse, liberté de réunion et d'association ;

» 6° Droit à la vie pour tous les membres de la société : aux valides le travail ; aux vieillards et aux infirmes, l'assistance ;

» 7° Pour arriver progressivement à l'extinction du prolétariat, garantie (sauf remboursement) des instruments de travail et des matières premières, à toutes les associations d'ouvriers réunissant les conditions voulues par des lois à établir ;

» 8° Organisation du crédit par l'établissement d'une banque nationale, à la fois agricole, industrielle et hypothécaire ;

» Elle doit être *agricole,* pour faire des avances aux cultivateurs sur le produit ordinaire de leurs récoltes; *industrielle,* pour avancer, aux producteurs peu fortunés, des matières premières, dont la valeur sera hypothéquée au premier titre sur les instruments, machines et autres objets appartenant à l'emprunteur ; *hypothécaire,* pour délivrer, sur dépôt de titres, des billets représentant la propriété foncière ou autres valeurs quelconques, lesdits billets ayant cours légal ou forcé ;

» 9° Etablissement d'*agences communales* destinées à recevoir en dépôt toutes espèces de produits, contre délivrance d'un récépissé, représentant la valeur déposée et admissible à

l'escompte, lesquelles agences communales pouvant être chargées de la vente de produits au prix de fabrication (sauf une légère commission), auront pour résultats nécessaires :

» *a*. De diminuer considérablement les frais du commerce, en mettant en rapport direct le producteur et le consommateur ;

» *b*. D'assurer le consommateur contre la fraude, la fourberie, la falsification et l'élévation excessive du prix des produits ;

» *c*. De garantir le producteur peu fortuné contre les exigences et les avidités des banquiers et des spéculateurs, de lui permettre en tout temps de continuer ses travaux, et de préserver les ouvriers du chômage, en lui assurant, même avant la vente, la valeur ou une partie de la valeur de ses produits ;

» *d*. De rendre possible la balance de la production et d'apprécier ses rapports avec les besoins ;

» 10° Etablissement d'*hospices civils* pour tous les vieillards et les infirmes ;

» 11° Etablissement de *boucheries et de boulangeries* sous la direction exclusive de la commune, afin d'assurer à bon marché les deux principaux aliments ;

» 12° Construction de grandes maisons d'ouvriers, bâties sur un plan unitaire et réunissant toutes les conditions réclamées par l'hygiène, afin d'assurer aux travailleurs un logement à la fois sain, commode et à bon marché ;

» 13° Construction, dans toutes les communes, de crèches et de salles d'asile, pour les enfants ;

» 14° Toute institution qui se rattache aux intérêts généraux de la société ne peut être établie ni pour le compte ni au profit de quelques particuliers, mais pour le compte et le profit de tous.

» Donc : Exploitation par l'Etat des chemins de fer, routes, canaux, mines, etc.;

» Reprise et exploitation exclusive par l'Etat de toutes espèces d'assurances envers les individus ou les propriétaires. En un mot : *solidarité;*

» 15° Abolition de tous les impôts existants. Etablissement

d'un impôt unique progressif sur le revenu net, mobilier et immobilier ;

» Fixation d'un minimum en deça duquel nul ne payera d'impôt ;

» 16° Réforme du service militaire :

» Service obligatoire pour tous quand le pays le réclame ;

» Abolition des armées permanentes, à l'exception des fonctions spéciales qui se rattachent à leur organisation ;

» Tous les chefs nommés à l'élection parmi les candidats réunissant les conditions de capacité ;

» 17° Réforme de l'enseignement :

» L'instruction primaire gratuite et obligatoire pous tous ;

» L'instruction supérieure également gratuite. Les moyens d'exécution fournis par l'Etat aux jeunes gens d'intelligence ;

» Ecoles d'arts et métiers ;

» Amélioration de la condition des instituteurs ;

» 18° Réforme administrative :

» Simplification des rouages administratifs ;

» Création d'écoles administratives ;

» Application du concours et de l'examen à la collation des emplois de l'Etat ;

» Indépendance comme citoyens des fonctionnaires publics. Conseils de discipline administratifs ;

» Création d'un ministère du progrès pour l'expérimentation de toutes les mesures utiles ;

« 19° Réforme religieuse :

» Election des ministres des cultes par leurs adhérents ;

» 20° Réforme judiciaire :

» La justice prompte et sévère pour tous, gratuite pour les travailleurs ;

» Réforme des lois sur la détention préventive ;

» Abolition absolue de l'exposition publique, de la marque et de la peine de mort. »

Le Congrès avait constitué un comité, dit de la Rente, chargé de centraliser les fonds provenant des cotisations des membres, à l'effet de pourvoir aux frais de la propagande. D'après un avis publié par les journaux démocrates-socialistes,

les fonds devaient être adressés au citoyen C. Houzeau, rentier, rue Névraumont, 18, hors de la porte de Cologne, lez-Bruxelles.

Dès le lendemain du congrès, le *Débat social* commença la publication d'une série d'articles développant le programme adopté dans l'assemblée du 17 juin. Malheureusement, le parti démocrate-socialiste ne fit guère preuve de vitalité. De plus, une polémique passablement acerbe s'engagea entre la *Nation* quotidienne et le *Débat social*, la première reprochant aux hommes du *Débat social*, qu'elle disait représenter une nuance de l'opinion démocratique, de « confondre le progrès avec l'exagération. »

Le *Débat* répliqua en disant que les hommes de la *Nation* avaient perdu la cause démocratique par leurs hésitations prudentes et leurs réticences habiles... « Qu'avez-vous fait de l'*Alliance*, si puissante avant 1848 ? Vous lui avez donné un drapeau républicain tout en reniant la république...? »

Quand, dans un parti, dans un parti naissant surtout, on se dispute, la débâcle est proche, inévitable !

***

Voyons maintenant ce que devint l'*Alliance* au milieu de la tourmente révolutionnaire de 1848-1849.

Ce fut cette société, on le sait, qui sous la présidence de Defacqz, prit l'initiative de convoquer le congrès libéral de 1846.

Les éléments modérés, à la veille des élections, du mois de juin 1847, se séparèrent et constituèrent l'*Association libérale*.

Même après la scission, il y eut à l'*Alliance* des démocrates républicains et des libéraux constitutionnels et monarchistes, notamment son président Defacqz, qui était conseiller à la Cour de cassation.

Dès le lendemain de la révolution de Paris, le comité de l'*Alliance* se réunit plusieurs jours de suite, puis il convoqua ses membres en assemblée générale le 19 mars.

Defacqz présida cette séance, entouré de MM. Van Meenen,

Bartels, Funck, Dindal, Roussel, Gillon, Van Schoor, Fontainas, Gheude, Oppenheim, etc. Il y avait près de 400 membres présents. Le secrétaire, M. Roussel, donna lecture d'un projet de manifeste. Ce projet fut longuement discuté par MM. Jottrand, Bartels, Victor Faider, Massart, le notaire Heetveld, Charles de Brouckère, Altmeyer, Picard, Funck, Le Hardy de Beaulieu, Van Meenen et d'autres.

Il débutait en déclarant que le premier besoin du pays est le maintien de la nationalité belge et de l'intégrité de son territoire. Les Belges ont une patrie et ils veulent la conserver. Il n'y a aucun doute d'ailleurs quant aux dispositions pacifiques des états voisins et c'est parce qu'il en est ainsi, qu'il convient que les dépenses pour l'armée soient réduites au plus strict nécessaire et qu'il faut renoncer aux armements exagérés qui, outre qu'ils ne peuvent que soulever les défiances extérieures, ont encore le grand inconvénient d'ébranler le crédit public.

L'*Alliance* demandait en outre :

Une économie sérieuse dans les dépenses de l'Etat ;

La réduction des pensions excessives ;

La suppression de la marine militaire ;

La suppression des sinécures. La réduction des traitements trop élevés ;

L'abolition des impôts de consommation, qui frappent le nécessaire des classes laborieuses ;

Une réforme parlementaire mettant fin au cumul et la dissolution des Chambres ;

La suppression du timbre des journaux, etc.

Cette attitude de l'*Alliance* fut amèrement critiquée par la presse ministérielle, l'*Indépendance* en tête. Le ministère n'était pas tranquillisé du tout sur ce que donnerait le nouveau corps électoral, à 20 florins, aux élections de juin. Si les électeurs allaient faire triompher les radicaux à Bruxelles, à Liége, à Verviers, ailleurs, encore, qu'allait-il devenir ?

La campagne contre les radicaux et les républicains de l'*Alliance* continua donc très vivement. Une nouvelle réunion eut lieu le 11 avril. C'était une assemblée annuelle qui devait nommer un nouveau comité.

Defacqz présidait et il prononça un grand discours, dont le but évident était de tranquilliser ceux qui pouvaient donner créance aux mensonges des adversaires, qui dénaturaient systématiquement le programme et les tendances du parti.

« Les jours d'épreuve que nous traversons, dit-il, n'ont rien ajouté, rien retranché aux principes qui me guidaient dans les temps de calme et de sérénité. Mon symbole de foi politique est toujours le même, il est simple et court ; il consiste en trois articles, et ces trois articles se résument en quelques mots que voici :

« *Nationalité, Ordre intérieur, Constitution.* »

Puis il développa ces trois articles de sa profession de foi.

« Et quel serait chez nous le prétexte du trouble ? Est-ce le malaise de certaines classes, est-ce la réforme de quelques abus ?

» Je me hâte de le reconnaître, la première de ces considérations est d'une immense gravité, elle appelle de sérieuses et urgentes méditations et une solution efficace. Tout homme a droit à l'existence dans la société dont il est membre. La société lui doit les moyens d'exister, d'abord par le travail, ensuite par des ressources extraordinaires. Si, dans les temps calamiteux, le travail accoutumé vient à manquer aux bras courageux, ces ressources, il faut bien les trouver quelque part, mais les prendra-t-on chez ceux qui ont à peine le nécessaire, qui souffrent déjà et que la détresse menace dans un avenir prochain ?

» D'un autre côté, ce n'est pas non plus dans le désordre que les classes qui ressentent le contre-coup des secousses politiques, obtiendraient un adoucissement à leurs maux. La perturbation sociale, au contraire, éloignerait le remède, car le travail, le commerce, le crédit vivent de sécurité ; ce qui les alimente, c'est la confiance dans l'avenir, c'est la stabilité de la paix publique.

» L'agitation tumultueuse aurait-elle pour excuse le redressement de quelques griefs. ?

» Ah ! je conçois l'agitation, l'émeute, l'insurrection même, quand les libertés étouffées d'un peuple n'ont plus que ce moyen extrême de se faire jour et de reconquérir leur empire. Voilà

pourquoi j'applaudis au principe de la révolution où la France se régénère.

» Nous-mêmes, en 1830, n'avons-nous pas aussi usé de ce droit ? Le gouvernement qui nous régit n'est-il pas aussi sorti de l'insurrection ?

» Mais aujourd'hui que la liberté sur le sol belge peut, quand il lui plaît, faire entendre sa voix ; aujourd'hui que toutes les réformes peuvent se demander, se débattre, se réaliser ; que la nation a la faculté de les accomplir elle-même, sans secousse, avec calme, avec circonspection, par les voies régulières et paisibles des institutions qu'elle s'est données ; aujourd'hui je me demande s'il serait possible d'attribuer au désordre une autre cause que de mauvais instincts, que le besoin du désordre lui-même ? Mon orgueil national se flatte que la Belgique n'aura pas à déplorer de coupables excès. Est-il un Belge, en effet, qui ne doive être glorieux du calme où la patrie a su se maintenir dans la tourmente universelle, qui ne doive bénir la sécurité exceptionnelle dont elle jouit, malgré l'ébranlement général de l'Europe, malgré des commotions telles, que le monde n'en a pas vu d'exemple depuis que l'empire romain s'est écroulé dans le torrent des peuples débordant sur lui de toutes parts ?

» J'arrive, Messieurs, à mon dernier article, à la Constitution.

» Mon attachement à notre Constitution est naturel et légitime, car j'ai une part à revendiquer dans cette grande œuvre. Je me fais gloire d'avoir siégé à la mémorable Assemblée nationale, qui a doté le pays de cette charte dont aucune autre n'a encore dépassé la sagesse et les principes libéraux. »

Voici la fin de ce discours qui eut à l'époque un grand retentissement :

« Mais aussi cette Constitution, je la veux tout entière, exécutée loyalement dans son véritable esprit, telle enfin que la Belgique la comprenait lorsqu'elle en a fait la loi fondamentale de l'Etat. Mon devoir de citoyen est aussi de travailler à lui conserver sa pureté native, son caractère démocratique ou à les lui rendre. En un mot, la règle de ma conduite est et sera toujours la devise arborée en 1846 et en 1847, dans l'Assemblée des délégués du libéralisme belge, et que le Congrès libéral, à chaque

session, a consacrée par ses applaudissements. Telles sont, Messieurs, mes convictions et mes tendances. Vous jugerez si elles doivent être celles du président de l'*Alliance*. »

Funck parla au nom de la nuance avancée de l'*Alliance*.

« Dans ces derniers temps, dit-il, l'attitude ferme et digne prise par l'*Alliance* a provoqué contre elle toute la colère de la presse ministérielle ; le parti doctrinaire a relevé la tête et, dans tout le pays, une prise d'armes générale a été organisée contre le libéralisme démocratique. Il n'y a dans tout cela rien que de très naturel ; une lutte électorale est prochaine, certaines candidatures courront de graves dangers ; l'*Alliance* est influente, le doctrinarisme se défend contre elle, et l'on sait qu'il n'est pas toujours très délicat sur le choix des moyens. »

Plus loin, Funck déclare qu'il veut lui aussi la Constitution, mais toute la Constitution, y compris l'article 131, qui prévoit sa revision.

La fin du discours de M. Funck, mérite d'être reproduite :

« Voici, dit-il, quelles sont, dans les circonstances actuelles, les conditions d'existence pour notre Patrie :

» Dans l'ordre politique : application la plus large des principes de la souveraineté nationale ; retrait des lois réactionnaires; réforme parlementaire et administrative.

» Dans l'ordre matériel : économies importantes dans les dépenses de l'Etat et spécialement dans l'armée ; suppression de tous les droits d'octroi, d'entrée ou d'accises qui frappent les objets de consommation nécessaires aux classes ouvrières; impôt progressif sur le revenu ; travail assuré aux indigents valides, moyennant un minimum de salaire ; liberté commerciale.

» Dans nos relations extérieures : relations amicales avec nos voisins, relations de sympathie avec la France, qui doit être la première sauvegarde de notre nationalité; union douanière, s'il y a moyen, ou traité de commerce libéral avec la France, afin de venir en aide à nos malheureuses populations flamandes, car les Flandres meurent de faim, et chaque jour nous avons à enregistrer un désastre de plus dans notre Irlande belge.

» A mon avis, ces conditions se réaliseraient plus facilement par un gouvernement complètement démocratique ; mais

elles ne sont pas non plus irréalisables avec nos institutions actuelles, si l'on veut y mettre de la franchise et du bon vouloir. Nous avons des institutions démocratiques ; il faut qu'elles se traduisent par des faits, et à cette condition, mais à cette condition seulement, je suis prêt à leur donner mon concours dans mon cercle restreint d'action. Que si l'une de ces institutions se montre hostile ou devenait un obstacle à notre nationalité, en n'acceptant pas les conditions que je considère comme indispensables, je n'hésiterais pas un seul instant à en demander le sacrifice. Nous avons vu dans ces derniers temps, et nous devons nous attendre à voir encore beaucoup de revirements si prompts et si inattendus, qu'ils seraient imprudents, pour ne pas dire insensés, ceux qui attacheraient l'avenir et l'indépendance de la Belgique au maintien de telle ou telle forme, de telle ou telle institutition.

» Je me résume donc dans ces mots : indépendance de la Belgique, réformes pacifiques et légales, maintien de l'ordre, respect absolu pour la souveraineté nationale. Il importe à ma dignité de ne pas réfuter d'une autre manière les calomnies de l'*Indépendance* et de l'*Observateur* contre la prétendue minorité républicaine de votre comité ; on ne répond que par le mépris à de pareilles injures.

» En terminant, je vous prierai de remarquer, Messieurs, que je n'ai pas eu l'intention de faire auprès de vous une réclame électorale. Je suis convaincu qu'il vous sera plus facile de trouver dans cette assemblée vingt-deux hommes plus capables, plus zélés et plus habiles que moi, pour diriger les travaux de votre association, mais je dois dire aussi que, simple membre de l'*Alliance*, je n'en travaillerai pas moins et avec la même ardeur au triomphe de notre principe : le libéralisme franchement démocratique. »

Ce discours fut vivement exploité contre son auteur et contre l'*Alliance* elle-même.

Defacqz fut réélu président, mais il refusa. M. Dindal, vice-président, donna également sa démission et d'autres suivirent.

Alexandre Gendebien remplaça M. Defacqz à la présidence

de l'*Alliance*, ce qui fit dire que la société électorale était devenue ouvertement républicaine.

Le *Libéral liégeois*, organe démocratique, après avoir félicité l'*Alliance* d'avoir déjoué une fois de plus, par la fermeté de son attitude, les intrigues et les manœuvres déloyales des affidés du ministère, ajoutait : « L'*Alliance* veut la Constitution et toute la Constitution, et nous la voulons comme elle. Avec l'*Alliance*, nous respectons, dans le roi Léopold, l'élu d'une majorité légale, mais nous réservons le droit de discuter, devant la nation souveraine, l'opportunité qu'il pourrait y avoir pour le pays, dans telles circonstances données, à user du droit de revision de la Constitution, pour substituer en Belgique, à la forme monarchique qui offre tant d'inconvénients, la forme républicaine, qui présente tant d'avantages. »

L'élection législative du 23 juin 1848, nous l'avons vu, fut un succès pour les scissionnaires de l'*Alliance*, qui avaient fondé l'*Association libérale*. Ils furent élus à une écrasante majorité, grâce, bien entendu, à l'appui des cléricaux et de la Cour.

Le 12 juillet suivant eurent lieu les élections provinciales, et M. Roussel, candidat de l'*Alliance*, conseiller sortant, resta sur le carreau. Le 22 août, aux élections communales, l'*Association libérale* triompha encore de l'*Alliance* et élimina quatre de ses candidats : MM. Gendebien, Van Meenen, Jules Bartels et Ducpétiaux.

Ces divers échecs donnèrent le coup de grâce à l'*Alliance*. Les hommes de la *Nation* essayèrent bien de la reconstituer plus tard, mais sans aucun succès.

Le *Débat social*, dans son numéro du 29 février 1849, parle de cet essai et dit : « Il y a un an, le 26 février, que l'*Alliance* s'est suicidée en négligeant, soit par peur, soit par incapacité, de se mettre résolument à la tête du mouvement que devait provoquer la révolution de Paris et la proclamation de la République en France. Ayant ainsi sacrifié son initiative et sa force, l'*Alliance*, dans sa marche, a continué d'être incertaine; sa route s'est parsemée d'écueils, chacun de ses pas a été marqué d'une défaite... »

CHAPITRE IV

Les échauffourées de Quiévrain et de Risquons-Tout.

L'ASSOCIATION DÉMOCRATIQUE DE BRUXELLES. — LA SOCIÉTÉ DES COMMUNISTES ALLEMANDS. — ÉCHAUFFOURÉES DE QUIÉVRAIN ET DE RISQUONS-TOUT. — APPEL AUX BELGES RÉSIDANT A PARIS. — FORMATION DE LÉGIONS. — ORGANISATION DE CES LÉGIONS. — LA PREMIÈRE ARRIVE A QUIÉVRAIN LE 26 MARS. — L'APPEL AUX BELGES. — PROCLAMATION DE BLERVACQ. — A SECLIN. — COMBAT DE RISQUONS-TOUT. — RELATION OFFICIELLE. — APPRÉCIATION DE LA PRESSE DÉMOCRATIQUE. — LE PARQUET A L'ŒUVRE. — POURSUITES MONSTRES. — LA COUR D'ASSISES D'ANVERS. — CONDAMNATION A MORT. — CONDAMNATION A VINGT ANNÉES DE RÉCLUSION. — LA CITADELLE DE HUY PRISON POLITIQUE. — GRACES ACCORDÉES AUX CONDAMNÉS. — RÔLE DU PROCUREUR GÉNÉRAL DE BAVAY DANS CETTE AFFAIRE.

L'*Association démocratique* de Bruxelles se réunissait tous les dimanches. Sa séance du 27 février 1848 fut exceptionnellement nombreuse, à cause des événements qui venaient de se produire à Paris.

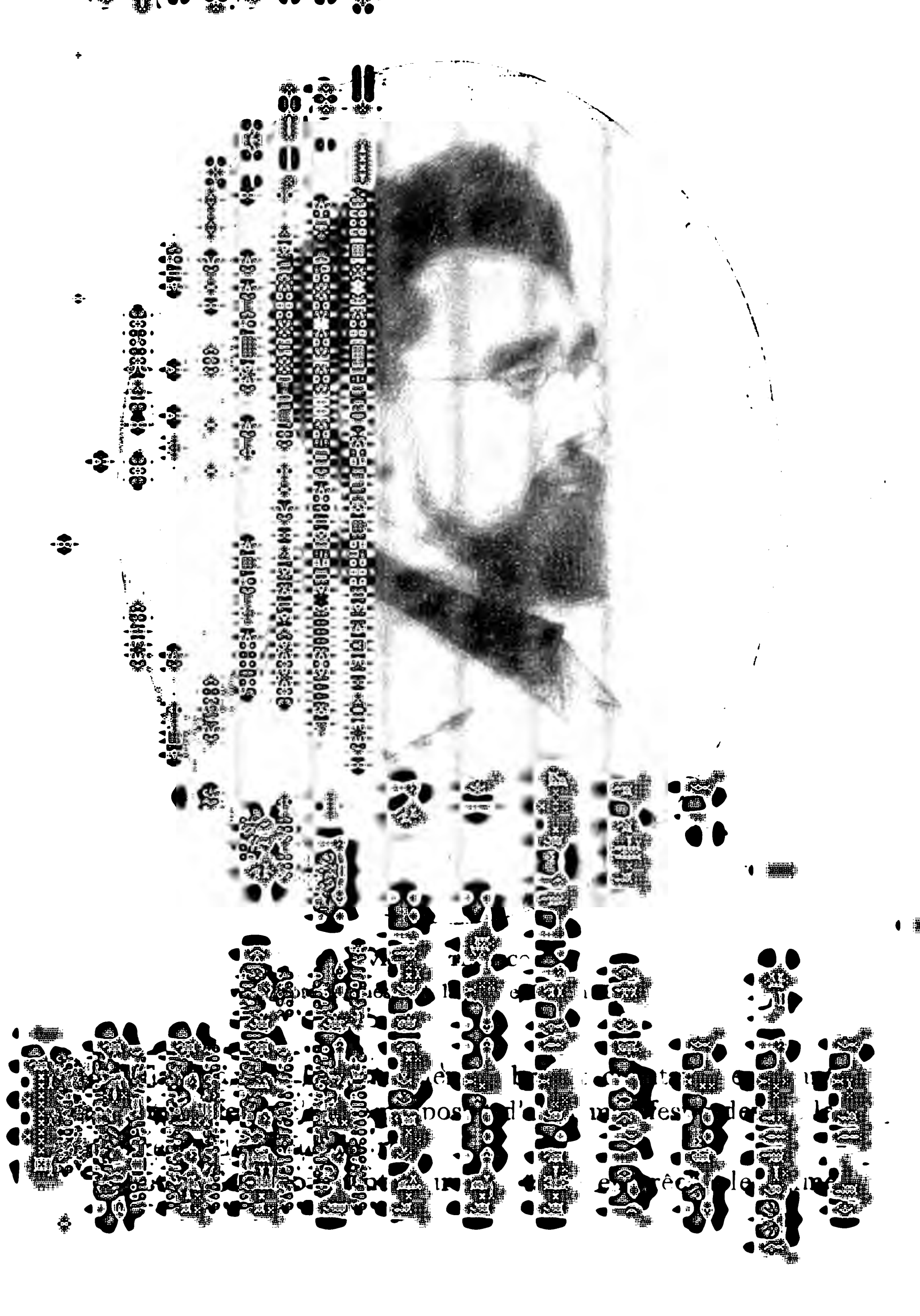
Presque tous les membres étaient présents et, parmi eux, l'avocat Louis Spilthoorn, délégué de l'Association démocratique de Gand, et Victor Tedesco, jeune avocat démocrate-socialiste, originaire de Luxembourg, faisant son stage à Liége.

L'Association, nous l'avons vu, décida l'envoi d'une adresse au gouvernement provisoire de Paris et confia la mission de la porter à Spilthoorn, qui partit le 1er mars accompagné d'un démocrate namurois, M. Braas, avocat.

Une foule plus compacte encore que celle qui assistait à l'assemblée du 27 février, attendait l'issue de la réunion dans l'estaminet de la *Vieille Cour de Bruxelles*, local de l'*Association démocratique* et dans la rue en face de celui-ci. L'effervescence était grande. On commentait la chute de Louis Philippe,

[illegible] de la République à Paris. Le bruit [illegible] allait abdiquer.

[illegible] la séance, la foule augmentait dans le



[illegible]

annonçant pour le lendemain, lundi, une grande réunion publique, dans laquelle on réclamerait le droit de vote, non seulement pour les bourgeois censitaires, mais aussi pour le peuple.

Dans la foule, on remarquait plusieurs individus à mine patibulaire, qui excitaient les ouvriers par leurs chants et leurs cris. L'un d'eux, ayant un pistolet à la ceinture, chantait la *Marseillaise* et criait : « A bas Léopold ! » et « Vive la République ! ». Tedesco, que les allures de ces hommes avaient rendu méfiant, mit les ouvriers en garde contre les agents provocateurs et leur recommanda vivement de rester calmes. Ce qui n'empêcha pas le procureur général de Bavay, lors du procès de Risquons-Tout, de soutenir, sur la foi d'un rapport fait par l'inspecteur de police Deckers, que Tedesco avait excité au désordre et tenu un discours révolutionnaire.

« Vous voyez bien, aurait-il dit d'après le procureur général, combien il est désagréable de travailler pour les aristocrates. Je suis venu de Liége expressément pour vous faire suivre l'exemple des Français.

» Le Seigneur nous a créés pour vivre ensemble et non pour travailler pour les aristocrates. Ne faisons plus couler la sueur pour eux, soyons égaux.

» Demain, réunissez-vous entre 8 et 9 heures, pour vous rendre à l'hôtel de ville et demander le renvoi des troupes : *surtout tâchez d'être armés*. Si nous ne réussissons pas demain matin, demain soir, entre 6 et 7 heures, il y aura séance publique pour tout le monde; nous tâcherons d'être plus nombreux. »

***

Dans la soirée, et malgré les appels au calme, des manifestations eurent lieu dans plusieurs quartiers de la ville.

Le lendemain, le Bourgmestre de Bruxelles prit l'arrêté suivant, qui fut affiché immédiatement :

« *Ville de Bruxelles.*

» *Rassemblements.*

» Le Bourgmestre, voulant mettre un terme aux rassemblements tumultueux qui ont eu lieu hier soir sur quelques points

de la ville, et prévenir toute atteinte au bon ordre et à la paix publique ;

» Vu l'article 94 de la loi communale ;

» Arrête :

» ARTICLE PREMIER. — Toute réunion de plus de cinq personnes sur la voie publique est interdite.

» ART. 2. — Les personnes rassemblées en contravention à la disposition qui précède, devront se retirer à la première injonction des agents de l'autorité ; en cas de refus, elles y seront contraintes par la force et encourront les peines comminées par la loi.

» ART. 3. — Le présent arrêté sera obligatoire immédiatement après sa publication.

» Expéditions en seront immédiatement transmises à M. le Gouverneur de la province et aux greffes des tribunaux de première instance et de police de Bruxelles.

» Fait à Bruxelles, le 28 février 1848.

» Le Bourgmestre,
» Chevalier WYNS. »

L'*Associaton démocratique*, simple groupe de propagande républicaine et socialiste avant le 24 février, acquit tout à coup, à cause des événements de Paris, une importance considérable. Elle devint le centre du mouvement démocratique belge.

Un assez grand nombre de réfugiés politiques allemands, français, italiens, polonais en faisaient partie.

Quelques-uns de ceux-ci quittèrent Bruxelles, pour aller à Paris. Tel fut le cas de Imbert, vice-président, qui fut nommé Gouverneur des Invalides civils et installé aux Tuileries aussitôt son arrivée dans la capitale française.

D'autres reçurent un mandat d'expulsion, Karl Marx notamment.

En présence de ces faits, la *Société des Communistes allemands* de Bruxelles, se réunit le 3 mars, et décida de se dissoudre et de transférer à Paris le siège de son Comité central. Cela résulte d'un document rédigé en allemand, et qui fut saisi le 3 mars, à minuit, lorsque la police arrêta Karl Marx.

*
* *

Les jours qui suivirent furent encore marqués par une certaine agitation, ce qui ne laissa pas d'inquiéter le gouvernement ainsi que le chef de l'Etat. De leur côté, les démocrates et les républicains continuaient à espérer que le roi abdiquerait et que la monarchie ferait place à un gouvernement républicain. Nous n'en voulons pour preuve que les réunions tenues du 10 au 15 mars chez M. Funck, réunions dont nous avons déjà parlé plus haut.

Lors de l'émeute du 27 février, la police fit plusieurs arrestations ; parmi les personnes arrêtées, certaines étaient porteurs de pistolets et de grands poignards. Tel fut le cas de Dassy, qui fut condamné de ce chef à trois mois de prison.

Jusqu'à la fin du mois de mars, des rassemblements eurent lieu le soir dans différents quartiers de la ville, mais ils ne présentèrent aucun caractère de gravité et il suffit de quelques charge de police pour les disperser.

***

Pendant ce temps, des ouvriers belges, habitant Paris, s'y réunissaient à l'effet de former une légion armée pour venir proclamer la République en Belgique.

Un nommé Félix Becker, natif de Reims, avait pris l'initiative de cette expédition. Par la voie des journaux, dès le 27 février, il avait fait appel aux Belges habitant Paris et les avait invités à se réunir Passage Rivoli, 17.

Deux autres Belges, Frédéric Blervacq, marchand de vins, né à Péruwelz, et Charles Graux, ouvrier imprimeur, né à Virelles près de Chimay, s'étaient joint à lui et, dès ce moment, ce fut chez Blervacq, marchand de vins, rue Ménilmontant, 24, que le siège de l'association fut transféré.

Il y avait alors, sur le pavé de Paris, des milliers d'ouvriers sans travail et, parmi eux, un grand nombre de Belges. Plusieurs de ceux-ci se firent inscrire, les uns, dans l'espoir de rentrer en Belgique sans bourse délier, puisque l'on disait que le gouvernement mettrait un train à leur disposition, les autres, pour avoir de quoi manger, car des distributions de vivres furent

faites aux ouvriers belges, grâce à une démarche de Imbert, ancien vice-président de l'*Association démocratique* de Bruxelles, auprès du préfet de police Caussidière (1).

Spilthoorn et Braas, délégués de l'*Association démocratique* à Paris, eurent-ils connaissance des projets de Becker et de ses amis ? Ce point n'est guère éclairci encore.

Braas rentra en Belgique le 6 mars et ne fut pas inquiété. Quant à Spilthoorn, il ne quitta Paris que le 30 mars au matin, et à peine eut-il traversé la frontière, qu'il fut arrêté et conduit à la prison de Mouscron.

* * *

Le dimanche, 26 mars, plusieurs réunions avaient été convoquées dans divers endroits de Bruxelles, notamment au cabaret portant l'enseigne : *A Bois-le-Duc*, rue de la Montagne, au cabaret *A l'Ange*, place de la Chapelle et au cabaret *L'Étrille*, rue de Rollebeek.

Au local de l'*Association démocratique*, à la *Vieille Cour de Bruxelles*, rue des Sœurs-Noires, il y avait beaucoup de monde dans le café, mais la salle des séances était fermée, sur l'ordre du président Lucien Jottrand. Celui-ci avait conseillé à ses amis de ne pas se rendre au local. On lui avait annoncé que des hommes salariés par la police devaient s'y rendre pour y provoquer des troubles et permettre ainsi à la police de procéder à certaines arrestations. Le général Mellinet, président d'honneur de l'Association, se rendit quand même au local avec V. Tedesco,

(1) Voici le texte de l'appel aux Belges qui parut dans certains journaux de Paris à la fin de février :

« *Avis patriotique.* — L'association belge donne avis à ses compatriotes résidant à Paris, qu'elle tiendra ses séances tous les mercredis et dimanches, depuis midi jusqu'à quatre heures, rue Ménilmontant, 24. La première réunion aura lieu demain mercredi, 1er mars. Les patriotes belges qui veulent faire partie de cette association sont invités à vouloir bien s'y faire inscrire et prendre connaissance du but que l'on se propose d'atteindre.

» Les membres du comité d'association :

» (Signé) BECKER, président, ex-chef d'état-major de Mellinet en 1830 et 1831.

» F. BLERVACQ, vice-président.

» Ch. GRAUX, secrétaire, ancien officier. »

dans le but de prévenir des désordres et d'empêcher une lutte avec les policiers. Ils critiquèrent l'attitude de Jottrand qui manquait, disaient-ils, d'énergie et n'avait aucune suite dans les idées.

Mellinet, Tedesco et une quinzaine d'autres personnes, restèrent une couple d'heures à la *Vieille Cour de Bruxelles* et de là ils se rendirent au cabaret *L'Union*, Grand'Place.

La soirée fut assez mouvementée. Des groupes de quatre à cinq cents personnes parcoururent les rues, en chantant la *Marseillaise* et en criant : « Vive la République ! » Une bande qui avait traversé la rue Haute, la place de la Chapelle et la place du Sablon, s'arrêta rue de Rollebeek devant la caserne, dans le but, assura-t-on le lendemain, d'y prendre des armes.

Cette agitation qu'un journal appela une « tentative d'émeute » ne donna lieu qu'à deux incidents dont l'*Indépendance* rend compte en ces termes :

« Dimanche soir, un groupe de perturbateurs descendait la Montagne de la Cour en poussant des cris confus et en chantant. Arrivé devant la rue des Carrières, en face le local de la Grande Harmonie, ce groupe rencontra des agents de police, qui lui ordonnèrent de se disperser. Quelques-uns de ceux qui le composaient ayant fait mine d'opposer de la résistance, un sergent de ville en saisit vivement un au collet et le mit en état d'arrestation, pendant que tous les passants et les membres de la Grande Harmonie, qui étaient accourus en grand nombre sur le balcon de la maison, applaudissaient et criaient bravo à cet acte de vigueur. En présence de cette manifestation des sentiments de la population, les perturbateurs se sont d'autant plus hâtés de se disperser. »

Le second incident est rapporté comme suit :

« Six individus prévenus de désordres commis sur la voie publique ont été arrêtés dimanche soir et hier matin à Bruxelles. L'un d'eux a été reconnu pour avoir fait partie d'un groupe de perturbateurs qui s'étaient rassemblés hier, vers onze heures, en face de la caserne d'infanterie, rue de Rollebeek, où se trouve un bataillon du 1er régiment de chasseurs à pied. Un coup de pistolet avait été tiré en l'air devant le factionnaire

de la garde de police de la caserne, par ce même individu, qui fut arrêté presque immédiatement avec quatre autres et conduits au bureau de police du Grand-Sablon. Un piquet de grenadiers du régiment d'élite et des agents de police se tenaient près de la fontaine du Grand-Sablon. Les rassemblements qui s'étaient formés dans la quartier se sont dispersés peu à peu sans commencer le moindre désordre. »

Quelques arrestations furent faites cependant par la police et la gendarmerie. Parmi les arrêtés figurent Jean Pellering et De Guesco qui, tous deux, furent poursuivis et condamnés à six mois de prison ! (1).

Des manifestations et des troubles eurent lieu également en province.

Dans l'après-midi du 18 mars, dans la commune de Vaulx, près de Tournay, quatre cents ouvriers carriers cessèrent le travail et manifestèrent en chantant et en criant : *Vive la République* !

Ils ne causèrent aucun dégât, mais les gendarmes en arrêtèrent six, qu'ils déclarèrent être les chefs de la bande et qui furent condamnés quelques jours plus tard à deux ans de prison !

Le même jour, à Gand, des rassemblements se produisirent Marché du Vendredi. Des ouvriers dépavèrent une partie de la place pour faire une barricade.

Au Borinage, dans la nuit du 28 au 29 mars, quelques grèves suivies de bagarres eurent lieu, mais encore une fois rien de bien grave.

Sur l'un des manifestants arrêtés à Bruxelles, le 26 mars, on trouva un papier sur lequel étaient écrits, au crayon, les six noms suivants :

Castiau ; De Robaulx ; Tedesco ; Le Hardy de Beaulieu, général ; Mellinet, général, et Pellering, ouvrier.

Il n'en fallut pas plus pour que le parquet y vit la compo-

(1) Tribunal correctionnel de Bruxelles, audience du 27 mai 1848. Cette affaire fut appelée l'affaire Kats et consorts. Six prévenus sur sept étaient présents : Joseph Kats, bottier, Jean Pellering, id., André Quoillin, typographe, Ch. De Guesco, menuisier, Pierre Voste, tailleur, Henri Decock, imprimeur. Etait absent : Antoine Kats, peintre en bâtiments. Ils étaient défendus par Mes Jottrand, Franck et V. Faider. La prévention portait : Provocation à la rébellion par discours tenus dans des lieux publics, cris de « A bas le Roi ! » etc., etc.

sition du gouvernement provisoire de la République belge, dans le cas où l'émeute aurait été triomphante !

Mais vers la fin de la journée du 26, tout rentra dans le calme.

Le 26 mars, dans l'après-midi, on semait dans les rues de Bruxelles des petits billets portant : *Mercredi 29 mars, à six heures, on se rendra en masse au couvent des Jésuites. Feu et sang, sont les mots de ralliement.*

***

Pendant que ces faits se passaient à Bruxelles, on organisait à Paris les « légions belges » qui devaient pénétrer en Belgique, les armes à la main, et y proclamer la République.

Spilthoorn, nous l'avons déjà dit, avait quitté Paris le 20 mars et avait été arrêté à la frontière. Le lendemain, Louis Delestrée, ouvrier terrassier, né à Gheel et mêlé aux clubs belges de Paris, quittait également cette ville pour la Belgique, porteur d'une lettre d'introduction de Bornstedt, réfugié allemand qui avait habité Bruxelles et avait fait partie de l'*Association démocratique*, et d'un mot de Imbert, « priant les démocrates de Bruxelles d'avoir confiance au citoyen Delestrée qui avait donné des preuves de son dévouement à Paris ».

Il fut suivi de deux élèves de l'école polytechnique de Paris, qui avaient été mêlés également au mouvement belge à Paris et que l'on rencontra à Bruxelles, en compagnie de Mellinet, Tedesco et d'autres, le 26 mars, pendant les manifestations. Quelques jours auparavant, ces jeunes gens avaient été vus à Gand.

Deux expéditions furent dirigées sur la Belgique, la première, conduite par Jules Fosses, ancien officier de cavalerie, né à Porcheresse ; la seconde, commandée par Blervacq. La première, qui devait entrer en Belgique par Quiévrain, arriva à Valenciennes le 25 mars. L'autre, qui devait aborder la frontière du côté de Mouscron, fut dirigée sur Lille.

Ce furent des trains spéciaux et gratuits qui transportèrent les « légions belges ». D'après les uns, le gouvernement français en supporta les frais, heureux de débarrasser le pavé de Paris

de quelques milliers d'ouvriers étrangers, la plupart sans travail et sans ressources. D'après d'autres, la compagnie des chemins de fer du nord s'était offerte gracieusement à faire le transport...

Quoi qu'il en soit, voici comment le *Moniteur belge* raconta l'affaire de Quiévrain, dans son numéro du dimanche 26 mars :

« Hier matin, à 6 heures, un convoi spécial portant environ 900 individus venant de Paris, est arrivé à Quiévrain. L'autorité belge avait été avertie. Une colonne mobile de troupe de ligne occupait la station ; beaucoup d'habitants armés de fusils de chasse s'étaient spontanément joints à la troupe. Lorsque le convoi est arrivé en vue des soldats, une centaine d'individus, parmi lesquels on suppose que se trouvaient les principaux chefs, se sont précipités hors des voitures en marche et se sont dispersés.

» Le convoi a été entouré par les troupes. Les individus qui n'avaient pas de papiers ont été conduits, sous escorte, à Mons et mis à la disposition du parquet. Quatre-vingt-dix Français environ ont été renvoyés en France par les voitures qui les avaient amenés.

» On a trouvé dans les wagons des cartouches, des pistolets, des proclamations et un drapeau sur lequel était écrit : *Appel aux Belges*.

» Quatre individus, porteurs d'armes, ont été arrêtés et mis à la disposition du procureur du roi.

» Les autres ont été dirigés sous escorte dans leurs communes respectives.

» D'après les nouvelles d'hier soir, un second convoi de 800 individus, commandés par le sieur Fosses, était arrivé à Valenciennes.

» Ces hommes, apprenant que la station de Quiévrain était gardée par les troupes, se sont arrêtés. Ils disaient qu'ils attendraient un nouveau convoi pour entrer en Belgique.

» Des rapports, parvenus à la station de Quiévrain, assurent qu'une grande démoralisation règne parmi eux, et qu'ils se plaignent d'avoir été trompés par ceux qui les ont conduits. »

Un journal français, le *Moniteur universel*, rendit compte également de l'incident et le *Moniteur belge*, qui reproduisit sa narration, la fit suivre d'une note disant que les faits rapportés par

le journal français concordaient avec les renseignements donnés par le gouvernement.

Voici le récit du *Moniteur universel* de Paris :

« Les faits qui se sont passés sur la frontière de la Belgique ont été l'occasion d'accusations violentes ou au moins de perfides commentaires. Nous avons besoin d'éclairer le public par un récit exact et détaillé de toutes les circonstances.

» Le 24 mars, au soir, le citoyen Delescluze, commissaire du gouvernement près les départements du Nord et du Pas-de-Calais, apprit à Valenciennes qu'un convoi de 800 ouvriers belges devait arriver de l'intérieur de la France, vers une heure du matin. Ces ouvriers avaient demandé au gouvernement français de leur accorder des moyens gratuits de transport pour retourner dans leur pays, où ils espéraient trouver des travaux que Paris ne leur offrait point en ce moment. Ces ouvriers impatients de regagner leurs foyers, étaient partis inopinément ; ils étaient, au reste, sans armes et, pour la plupart, accompagnés de leurs enfants. Etant prévenu, en même temps, par le gouvernement, qu'un autre convoi plus considérable devait arriver quelques heures après, le citoyen Delescluze craignait l'encombrement qui devait en résulter pour la ville de Valenciennes et qui pouvait inquiéter la population. Il savait que c'étaient des ouvriers sans ouvrage, rentrant dans leur pays pour y chercher des ressources. Cette opinion semblait d'autant mieux fondée, qu'il y avait eu depuis peu, sur les chemins de fer et ailleurs, d'assez violentes collisions entre les ouvriers indigènes et étrangers, par suite desquelles ces derniers avaient dû renoncer à leurs travaux.

» Ces arrangements pris, il retourna à Valenciennes.

» Cependant, les convois annoncés n'arrivèrent qu'à quatre heures et demie. Il n'y avait pas d'armes, ainsi que le constatent les rapports du commissaire de police, et bientôt après les locomotives belges entraînaient les wagons. Mais à peine le convoi fut-il en marche, que des cris de colère retentirent. « Nous sommes trahis», s'écrièrent quelques voix ; et un certain nombre d'immigrants purent sauter des voitures avant que le train eût acquis toute sa vitesse. A Mouscron, d'autres voyageurs trouvèrent le

moyen de descendre, de sorte que deux cents personnes environ n'entrèrent pas en Belgique. Le reste fut transporté à Quiévrain et se trouva en débarquant au milieu d'un bataillon belge. Ils ne furent cependant pas, ainsi qu'on l'a faussement dit, faits prisonniers ; ils furent simplement conduits selon les habitudes ordinaires, dans la salle de visite de la douane, et soumis aux investigations d'usage. Soixante Français qui se trouvaient parmi eux, furent reconduits en France par le chemin de fer ; les Belges furent dirigés vers leur résidence. Quelques-uns seulement, reconnus pour des repris de justice, furent mis sous la main des autorités.

» Voilà toute l'affaire de Quiévrain dont on a fait tant de bruit... »

Ce récit fut confirmé plus tard, devant la Cour d'assises d'Anvers, par Auguste Gobert, ingénieur-mécanicien de troisième classe qui, en exécution d'une décision prise à Bruxelles, par les ministres de la guerre (Chazal) et des travaux publics (Frère-Orban) et par M. Delescluze, commissaire du gouvernement français pour le département du Nord, avait été chargé de remorquer le train à partir de Valenciennes et de l'amener à Quiévrain.

L'expédition des Belges habitant Paris avait été précédée de manifestes et de proclamations, et on trouva, dans le convoi de Quiévrain, un drapeau portant sur l'étoffe ces mots : « Appel aux Belges. »

L'une de ces proclamations était conçue comme suit :

« Appel au peuple belge ! Compatriotes, après le glorieux exemple de Paris et de la France, combien de temps encore subirez-vous le gouvernement antinational qui vous coûte le Limbourg et le Luxembourg ?

» L'alliance des peuples peut seule vous rendre la prospérité détruite par les entraves douanières, en restaurant l'industrie par le débouché français.

» Pour nous réunir à nos trois cent soixante mille frères si lâchement livrés en 1839, vous n'avez qu'un article à changer de votre Constitution.

» Les patriotes, les démocrates les plus purs seront mis

à la tête des affaires. Les sympathies du peuple français vous sont acquises et garantissent votre indépendance nationale, sous la bannière d'une république amie ou confédérée.

» Respect aux personnes, aux propriétaires, aux consciences.

» *Vive la République belge ! Vive la République française ! Vive la République européenne !* »

L'affaire de Quiévrain échoua donc lamentablement (1).

L'échauffourée de Risquons-Tout fut plus sérieuse.

Deux trains, composés d'environ 1,500 hommes, commandés par Blervacq et par Graux, arrivèrent à Lille le 26 mars. Deux élèves de l'école polytechnique de Paris, Lefrançais et Viot, les accompagnaient.

Ceux-ci avaient fait imprimer un manifeste qui devait être distribué en Belgique et dont voici le texte :

« *Liberté, Egalité, Fraternité.*

» PROCLAMATION.

» Chers Concitoyens,

» Rassurez-vous, vingt mille de vos compatriotes, qui ont

(1) Un groupe d'ouvriers français qui étaient partis pour Valenciennes, et furent arrêtés à Quiévrain, adressèrent au *Constitutionnel* de Paris la lettre suivante :

« Monsieur le Rédacteur,

» Dans les circonstances fâcheuses où nous nous trouvons, et pour éviter le blâme qui pourrait retomber sur nous, d'être revenus de Belgique sans avoir combattu, après être partis avec nos frères belges pour affranchir la patrie, je m'empresse de vous faire connaître les faits qui viennent de se passer.

» Nous avons été indignement trompés. Par qui ? Nous l'ignorons.

» A notre départ de Paris, il y a deux jours, on nous avait promis qu'arrivés à la frontière, on nous fournirait des armes et des munitions, et que nous pourrions ainsi entrer en campagne. Mais il n'en a rien été. C'est à peine si de Paris à Valenciennes, nous avons eu de quoi manger. La plupart d'entre nous n'avaient rien pris depuis vingt-quatre heures. Pour couronner l'œuvre, après ce jeûne, qui n'était nullement d'ordonnance, on nous a débarqués samedi, 25 mars, à cinq heures et demie du matin ; non pas sur la frontière de France, comme on nous l'avait promis, mais à Quiévrain, au milieu de trois mille hommes de troupes belges, accompagnés de quatre pièces de canon.

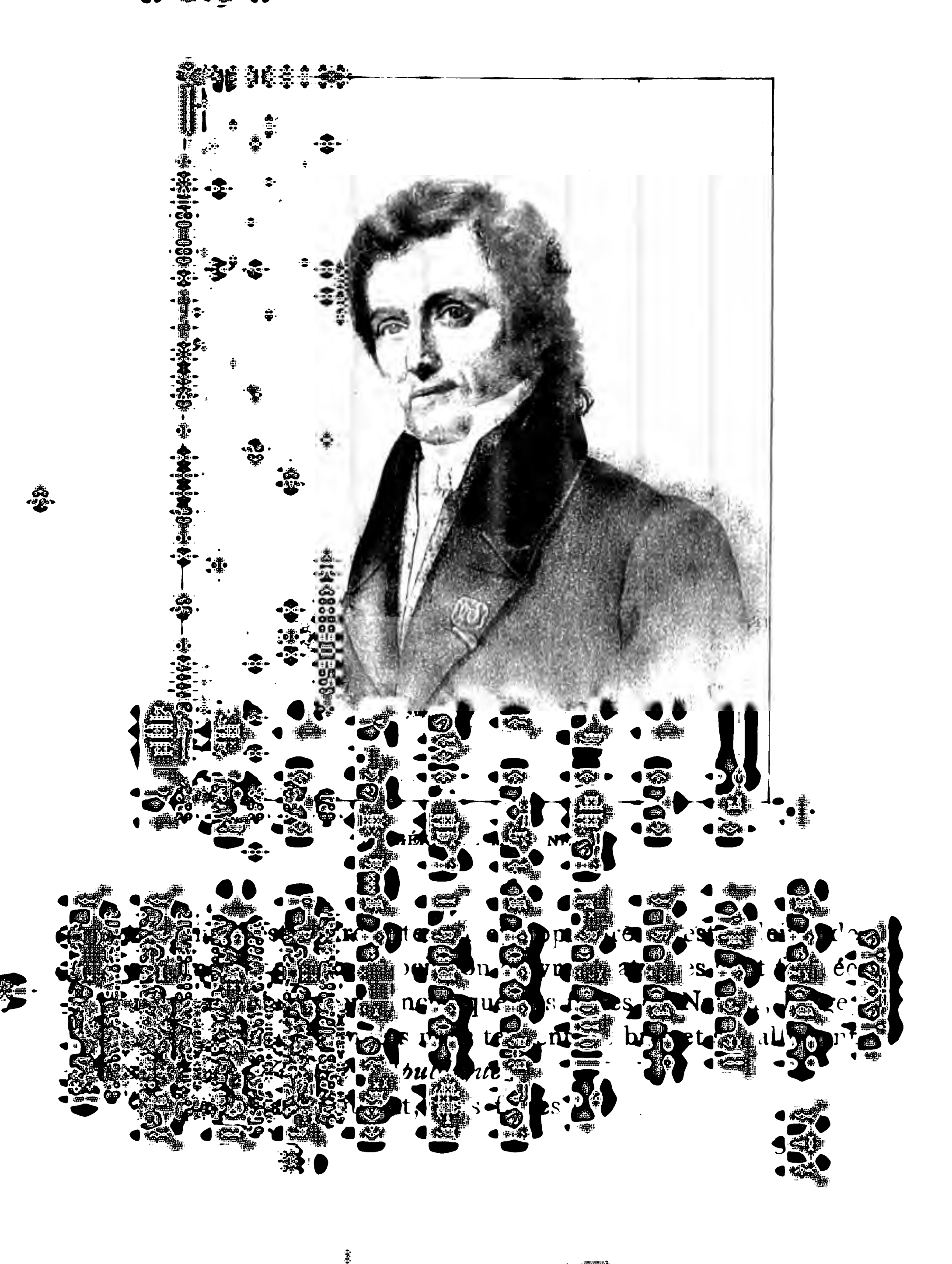
» On s'empara de tous nos compagnons belges, que l'on conduisit dans un lieu de détention provisoire.

» Quant à nous autres, Français, on nous mit en prison pendant deux heures, et ce n'est qu'après de vives réclamations de M. le commissaire du gouvernement, de Valenciennes, que nous avons été rendus à la liberté.

» Nous vous prions, Monsieur, de publier cette lettre, et de recevoir l'assurance, etc.

» Les citoyens : Laforge, Patinot, Galet Louis, Protat Louis, Bourgars Auguste, Guillot, Douard, Lemayer, Warin, de Cœur Jean, de Cœur Julien, Juge Belger, Lessage, Guille, Lebret, Garin, Brelle, etc. »

[illegible]rté de Paris, sont à vos portes et viennent
[illegible]urs bienfaits.
[illegible]st : Liberté, Ordre et Fraternité.
[illegible]illant sous un gouvernement belge, mais



[illegible]

» Pouvez-vous vivre en travaillant ? Non, citoyens, vous ne pouvez pas vivre tant que vous aurez des despotes, des suceurs de la sueur du peuple, qui seront à la tête du gouvernement, des hommes gorgés de toutes les jouissances, pendant que leurs concitoyens sont décimés par la famine, manquant des premières nécessités de la vie, tant que vous n'aurez pas un gouvernement paternel, qui s'occupera du besoin de ses frères en organisant le travail et qui lui procure ses premiers besoins ; en s'occupant, en un mot, de cette classe intéressante de la société, qui produit tout, et qui cependant aujourd'hui est la dernière à être appelée au banquet de la vie. Ce que nous voulons, citoyens, c'est un gouvernement républicain belge, allié à la France, qui permettra que le produit de votre industrie arrive aux consommateurs sans toutes ces entraves qu'apportent toujours les gouvernements affamés d'or, par toutes espèces de droits de douane et mille autres inventions arbitraires, à l'aide desquelles ils s'efforcent de sauvegarder leurs trônes chancelants. Ce que nous voulons, enfin, c'est la liberté, l'égalité, la fraternité universelle.

» Les vit-on jamais, ces hommes corrompus, s'enquérir si leurs frères ont ou non le moyen de supporter cette existence qui devrait leur être si chère ? Les vit-on jamais, ces aristocrates, s'informer si ces ouvriers, qui leur font toutes ces belles voitures, tous ces beaux meubles, ont ou non de quoi élever leurs familles ?

» C'est donc à nous, républicains de toutes les nations, à nous réunir pour chasser ces tyrans tremblant au seul nom de république. C'est en vain qu'ils prennent toutes les mesures en leur pouvoir ; ils devraient savoir que ni la force des baïonnettes, ni le plomb, ni la mitraille ne peuvent servir d'obstacle à un peuple qui marche à la conquête de ses droits. Organisez-vous, citoyens, et marchez sur Bruxelles, rejoindre vos frères. Unissons-nous donc, concitoyens, nos frères, et rallions-nous aux cris de : *Vive la République !*

» Frédéric BLERVACQ et GRAUX. »

A peine arrivés à Lille, Lefrançais et Viot s'adressèrent à Delescluze, commissaire général de la République près le dé-

partement du Nord, à l'effet d'obtenir des rations de pain et de vivres de campagne. Ils déclaraient, dans leur lettre, qu'ils avaient accompagné le premier convoi d'émigrants belges, au nombre de 800, et qu'un second convoi était attendu le soir. Ils expliquaient leur présence, en disant qu'ils accompagnaient les Belges à l'effet d'empêcher les désordres qu'ils pourraient occassionner sur leur passage.

Les 1,400 hommes arrivés de Paris furent cantonnés à Seclin et dans plusieurs villages et hameaux des environs. Ils n'avaient pas d'armes. On leur distribua chaque jour des rations de pain et 35 centimes. Dans une des dépêches qu'il adressait chaque jour au ministre de la guerre de Paris, le général Négrier, commandant la 16e division militaire de Lille, dit que les Belges se sont arrêtés à Seclin, pour avoir des armes et pénétrer de force en Belgique pour y proclamer la République (1).

Le 27 mars, Delescluze demanda au général Négrier de lui remettre « 1,500 fusils pour armer les gardes nationales » et, par ordre du ministre de la guerre, ces fusils furent délivrés et transportés sur cinq chariots de la citadelle à Seclin, dans la nuit du 28 au 29 mars. Les hommes de la légion belge se les partagèrent et, le 29 mars, au matin, les bandes armées se mirent en route dans la direction de la Belgique.

On a fait de l'engagement de Risquons-Tout, village situé entre Mouscron et Menin, divers récits contradictoires.

En voici la relation officielle, telle que la publia le *Moniteur belge*, du 1er avril :

« Le 29 mars, à sept heures du matin, M. le général major Fleury-Duray fut informé à Mouscron, où il se trouvait avec 200 hommes du 5e de ligne, 2 pièces d'artillerie et 25 cavaliers du 2e régiment de chasseurs, que des bandes armées qui, depuis plusieurs jours s'organisaient de l'autre côté de la frontière, avaient pénétré sur notre territoire par la route de Lille à Courtrai, et s'étaient jetées dans le village de Risquons-Tout, situé sur la droite de Mouscron.

(1) Le général Négrier fut tué en juin 1848, pendant les émeutes de Paris, dans les environs de la Bastille.

» L'armement de ces bandes avaient été complété la veille, par la distribution de quinze cents fusils et de munitions en quantité suffisante.

» A la nouvelle de l'arrivée de ces bandes, le général envoya l'ordre à la colonne mobile de Courtrai, forte de six cents hommes d'infanterie, 2 pièces d'artillerie et 100 cavaliers du 2e chasseurs, et à la colonne de Menin, forte de 400 hommes, de venir le joindre. En attendant, il se mit en marche sur Risquons-Tout, avec les troupes qu'il avait sous la main. Arrivée à la hauteur de ce village, sa colonne fut reçue à coups de fusil par des individus de la bande, qui se tenaient derrière les haies et les murs et dans les maisons.

» Aussitôt, une compagnie du 5e de ligne se déploya en tirailleurs pour chercher à déloger l'ennemi de sa position. Un feu très vif s'engagea. Pour donner à ses colonnes le temps d'arriver, le général se contenta, pendant une heure, de soutenir le feu en faisant alternativement relever la compagnie engagée. Les soldats avaient presque épuisé les 50 cartouches dont chacun d'eux était muni, quand une forte bande, qui s'était formée en colonne dans le village, s'avança au pas de charge, drapeau déployé et en poussant des vociférations.

» Ce fut alors que les deux pièces commandées par le capitaine Kleizkowski se portèrent en avant, et ouvrirent le feu sur cette colonne. M. le major Brincourt, au bruit du canon, accourut avec quelques petits postes qu'il avait relevés, et lança deux pelotons de tirailleurs sur la droite de l'ennemi. Cependant, le troisième coup de canon tiré à mitrailles, ayant donné en plein dans la colonne, il y eu un grand nombre d'individus renversés. Le désordre se mit aussitôt dans la bande et tous les individus qui la composaient prirent la fuite vers la frontière, en jetant une grande partie de leurs armes. A ce moment, la colonne partie de Courtrai, déboucha par la gauche du général Fleury-Duray ; elle était précédée d'une compagnie du 7e régiment de ligne, que le capitaine Bergenhous a immédiatement engagée.

» Le major Demaizières, qui arrivait en même temps de Menin, lançait en tirailleurs une compagnie de voltigeurs.

» L'ennemi a été poursuivi par ces troupes qui lui ont fait

environ 60 prisonniers ; le reste de la bande ne leur aurait point échappé, si le général Fleury-Duray n'avait arrêté la poursuite, de crainte que nos soldats, entraînés par leur ardeur, ne violassent le territoire français.

» On voit, par ces détails, que presque toute l'attaque a été soutenue par les 200 hommes du 5e de ligne, et que c'est à ces braves soldats que revient le principal honneur de l'affaire.

» Le général fait le plus grand éloge, dans ses rapports, du calme et de l'intrépidité dont ils ont fait preuve. Ils marchaient, dit-il, à la voix de leurs chefs, avec autant de précision et de sang-froid que s'ils eussent été sur un champ de manœuvres. Ils se sont avancés vaillamment sur la colonne ennemie, et toutes les fois que des provocations leur furent adressées pour les engager à trahir leur devoir, il y ont répondu par un feu des plus vifs. »

L'ordre du jour suivant fut adressé à l'armée par M. le ministre de la guerre :

« ORDRE DU JOUR.

» En portant à la connaissance de l'armée belge l'arrêté royal par lequel il a plu à Sa Majesté de donner un témoignage de sa satisfaction aux militaires qui se sont particulièrement distingués au combat de Risquons-Tout, je me plais à citer les noms des officiers et des soldats dont la conduite a été digne d'éloges.

» Ce sont :

» Le major Neuens et le capitaine Kleiskowski, du 3e régiment d'artillerie ;

» Les sergents P. Paris et C.-J. Caplain ;

» Les caporaux P. Debruyne, N. Buchin et R.-J. Florin ;

» Le tambour F. Granwet ;

» Les grenadiers J.-T. Van Puyvelde, C. de Vroye, J. Deleender, L. Occolay, C. Van Autryve, J. Boudvin, P. Brouns, P. Remels, A. Dupont, H. Dumont, L. Herenfosse, H. Van Aerschot, F. Berghmans, J. Polis, C. Stieners ;

» Les fusiliers E. Idmtal, F. Van Tomme et C. Havoir ;

» Le sergent D.-A. Ghiers a été tué en combattant.

» Ont été blessés :

» Le sergent A.-P.-J.-L. Maertens ;

» Le sergent-fourrier C.-A.-A. Misotten ;

» Les caporaux J. Paquet, P.-J. De Bruyne, R.-J. Florin ;

» Les soldats P.-J. Rossel, J.-T. Van Puyvelde, E. Idmtal, E. Riethage, A. Deroo, H. Van Aerschot, I. Cordonnier, F.-J. Matheus et F. Van Tomme.

» Tous ces militaires appartiennent au 5e régiment de ligne.

» Bruxelles, le 2 avril 1848.

» Le ministre de la guerre,

» Baron CHAZAL. »

Cette équipée ridicule fut diversement appréciée.

Voici ce qu'écrivait, à ce sujet, le *Débat social*, organe démocrate-socialiste, dans son numéro du 3 avril :

« Depuis quelques jours, les organes de la *Politique nouvelle*, les panégyristes du doctrinarisme, remplissent les airs de leurs chants de triomphe ; la victoire de Risquons-Tout leur fait perdre la tête ; ce serait à ne pas y croire, si notre position de journalistes ne nous obligeait à parcourir, tous les matins, leurs brillantes élucubrations.

» Quoi qu'il en soit, nous ne voulons pas être les derniers à juger les événements qui se sont passés, et nous les jugerons avec l'impartialité et les égards dus à ces vaincus et à ces malheureux.

» Malgré les efforts de tous les hommes sensés qui appartiennent à l'opinion démocratique, quelques Belges, habitant Paris, ont organisé, en France, une légion destinée à venir appuyer un mouvement républicain en Belgique. Nous savons bien que le nombre et l'importance de cette légion ont été considérablement grossis par nos journaux ministériels; mais, enfin, ils sont arrivés jusqu'à la frontière, ils ont eu avec nos troupes un engagement et ils ont été repoussés avec perte.

» Une pareille démonstration ne pouvait avoir un autre résultat ; car il n'appartient pas plus à des Belges qu'à des étrangers de venir implanter par la force une théorie quelconque dans notre pays. Que ceux de nos concitoyens qui se trouvent à Paris viennent en Belgique pour répandre paisiblement et par la voie de la persuasion un système meilleur que

celui qui existe aujourd'hui, loin d'y trouver à redire, nous leur donnerions la main pour amener, conjointement avec eux, les réformes et les améliorations que les circonstances commandent ; mais venir de l'extérieur implanter des idées à coup de fusil, c'est là une démarche indigne de ceux qui professent les véritables principes démocratiques.

» Nous éprouvons le besoin de faire cette déclaration, et nous la faisons avec toute la franchise possible ; car si nous blâmons la conduite de ceux qui ont provoqué l'échauffourée de Risquons-Tout, nous ne pouvons pas non plus faire chorus avec certains journaux et certains hommes auxquels la peur fait perdre la tête et qui, poussés par leur inconscience, compromettraient sans regret l'avenir financier de notre pays, pour résister à M. Ernest Grégoire et ses quinze cents compagnons » (1).

Adelson Castiau, à la Chambre, condamna aussi énergiquement cette tentative insensée.

C'était à la séance du 4 avril. On discutait un crédit extraordinaire de 9 millions au budget de la guerre, budget que tout le monde trouvait déjà exagéré. Mais on était au lendemain des échauffourées de Quiévrain et de Risquons-Tout.

Castiau combattit donc le crédit en question, se demandant pourquoi toutes ces dépenses militaires étaient nécessaires :

« ...Serait-ce, s'écria-t-il, pour repousser ces bandes qui ont franchi nos frontières et envahi le territoire à main armée ? Veuillez le croire, je vous prie, je déplore aussi vivement, plus vivement peut-être que personne dans cette enceinte, ces fâcheux événements, mais il ne faut pas non plus donner à ces expéditions irrégulières un caractère et une importance qu'elles n'ont pas.

» ...Plus que personne, j'en suis désolé, car je ne vous en ai pas fait mystère ; tous vous connaissez mes sympathies pour les institutions républicaines... Je crois que plus qu'aucun pays en Europe, la Belgique est mûre pour la république.

(1) La *Nation* protesta également contre ce qu'elle appela l' « Histoire héroï-comique de Risquons-Tout » et contre l'attitude du parquet, qui donna à cette affaire les proportions d'un mélodrame en vingt tableaux...

» ...Mais, messieurs, si je désire l'adoption du régime républicain, c'est à la condition que ce régime s'établisse au nom de la souveraineté nationale ; car si ce régime devait être imposé par la violence de la minorité, croyez bien que je serais le premier à protester contre de telles oppressions. »

C'est dans cette même séance que Castiau annonça qu'il allait, à la fin de la séance, donner sa démission de député.

* * *

L'émeute était vaincue, les assaillants étrangers repoussés avec perte et les vainqueurs récompensés par leur nomination dans l'ordre de Léopold !

Le gouvernement avait fait coup double : il avait sauvé la société menacée par l'hydre de l'anarchie et il avait obtenu les millions qu'il désirait pour le budget de la guerre.

Il ne restait plus qu'à satisfaire le Parquet, car celui-ci était à l'affût et le procureur général de Bavay eut vite fait de découvrir un complot dans cette affaire.

Dans les émeutes et les manifestations minuscules de Bruxelles, de Gand, de Vaulx, de Quaregnon et de Wasmes, il vit autre chose qu'une simple coïncidence avec les échauffourées de Risquons-Tout et de Quiévrain. Voici ce qu'imagina le chef du Parquet :

Le voyage de Spilthoorn à Paris, porteur d'une adresse de l'*Association démocratique*, n'avait été qu'un prétexte. L'avocat démocrate de Gand s'était occupé là-bas de l'organisation des fameuses légions belges. Il avait été vu rue Ménilmontant, au café tenu par Blervacq. Une nommée Debie avait écrit de Paris qu'il y était venu pour obtenir le concours nécessaire pour chasser Léopold et proclamer la république belge. Il avait été voir Ledru-Rollin, ministre de l'Intérieur du gouvernement provisoire, et il avait logé aux Tuileries chez Imbert, qui avait fait obtenir des secours aux ouvriers belges sans travail. D'autre part, Delestrée, un belge habitant Paris, était venu à Bruxelles, le 21 mars, pour préparer le terrain. Il s'était mis en rapport avec les démocrates belges et avait fomenté les émeutes de Bruxelles. La fameuse

liste de six noms, trouvée dans sa poche, donnait la composition du gouvernement provisoire qui aurait été installé dans le cas où l'émeute de Risquons-Tout aurait abouti au renversement de la monarchie belge...

Tel fut l'échafaudage que dressa le procureur général.

Les événements de la fin mars avaient été, au fond, bien insignifiants. L'ordre n'avait pas été sérieusement menacé, ni les institutions mises en péril. Mais il y avait, en Belgique, un groupe de démocrates et de républicains, dont l'influence pouvait grandir, dont l'action pouvait, peu à peu, devenir puissante.

Comprendre ces démocrates dans un complot qui avait pour but de renverser le gouvernement par une attaque à main armée, les associer aux fauteurs de Risquons-Tout et les faire condamner de ce chef, c'était décapiter le parti démocrate, républicain et socialiste, et compromettre son action pour l'avenir. Tel semble avoir été le plan dressé par M. de Bavay.

Le parquet se mit aussitôt à l'œuvre. L'arrestation de Spilthoorn fut maintenue. Tedesco, arrêté après l'émeute du 26 mars, puis relâché, fut incarcéré à nouveau. D'autres arrestations furent opérées et une instruction commença contre tous ces accusés.

Le 11 avril, le *Moniteur* publia un arrêté royal ainsi conçu :

« LÉOPOLD, roi des Belges,

» A tous présents et à venir, SALUT.

» Considérant que l'affaire instruite par le juge d'instruction de l'arrondissement de Courtray, à charge d'un grand nombre d'individus inculpés de crimes contre la sûreté de l'Etat, vient d'être renvoyée par arrêt de la Cour de cassation de ce jour, devant le juge d'instruction de l'arrondissement de Louvain;

» Considérant que la maison d'arrêt de Louvain n'est pas assez spacieuse pour renfermer, outre les détenus qui s'y trouvent actuellement, ceux qui devront y être transférés de Courtrai, en exécution de l'arrêt de la Cour suprême;

» Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice et de l'avis de Notre Ministre de la Guerre,

» Nous avons arrêté et arrêtons :

» ARTICLE UNIQUE. — Le fort Léopold, à Diest, est mis à la

disposition du département de la justice pour servir de prison succursale de la maison d'arrêt de Louvain. »

Cet arrêté fut contresigné par les ministres de la justice et de la guerre.

***

Après une instruction qui dura trois mois, le procureur général de Bavay obtint un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, renvoyant devant la Cour d'assises de la province de Brabant les quarante-trois accusés dont les noms suivent :

1. Charles-Louis Spilthoorn, âgé de 42 ans, avocat, né à Cruyshautem et domicilié à Gand;

2. Louis Delestrée, âgé de 45 ans, se disant terrassier sans ouvrage, né à Gheel et demeurant à Anvers;

3. Charles-Joseph-Julien Perin, âgé de 51 ans, tailleur, né à Hansinelle et demeurant à Bruxelles;

4. Aimé-François Mellinet, âgé de 80 ans, général-major, né à Corbeil (France) et demeurant à Saint-Josse-ten-Noode;

5. Jacques Derudder, âgé de 38 ans, boucher, né à Gand et demeurant à Bruxelles;

6. Félix Ballin, âgé de 46 ans, marchand, né à Gand et demeurant à Schaerbeek;

7. Victor Tedesco, âgé de 26 ans, avocat, né à Luxembourg et demeurant à Liége;

8. Dominique Auvenne, âgé de 36 ans, tailleur, né à Ormignies et demeurant à Bruxelles;

9. Victor Mathieu, âgé de 25 ans, sans profession, né et demeurant à Tournay;

10. Charles Dupré, 42 ans, mécanicien, né et demeurant à Gand, chaussée de Tronchiennes, hors de la porte de Bruges;

11. Jules Carmel, 29 ans, commis-voyageur, né à Vaugirard et demeurant à Paris;

12. Henri Guelton, 23 ans, tailleur, né à Courtray et se disant domicilié à Roubaix;

13. Louis-Auguste Jouannin, âgé de 24 ans, ébéniste, né et demeurant à Paris;

14. François-Dumas Calonne, âgé de 34 ans, mécanicien, né à Tournay et demeurant à Paris;

15. Gérard Clauwens, âgé de 24 ans, tailleur, né à Anvers et demeurant à Paris;

16. Jean Baeten, âgé de 25 ans, cordonnier, né à Bruges et demeurant à Paris;

17. Eugène Vanlabeke, âgé de 21 ans, papetier, né à Saint-Quentin et demeurant à Paris ;

18. Edouard Van Goethem, âgé de 18 ans, terrassier, né à Leeuw-Saint-Martin, n'ayant pas de domicile fixe ;

19. Ferdinand Leleu, 32 ans, tisserand, né et domicilié à Courtray, mais travaillant à Tournay ;

20. Pierre-Joseph Nonkel, 32 ans, tailleur, né à Courtray et demeurant à Paris ;

21. François-Xavier Dohet, 17 ans, né à Heuret et demeurant à Paris ;

22. Charles Schoonhooghe, 45 ans, cordonnier, né à Bruxelles et demeurant à Paris ;

23. Nicolas Vanderzande, âgé de 20 ans, cordonnier, né à Ixelles et domicilié à Paris ;

24. François Hannecart, 36 ans, tailleur, né à Mons et domicilié à Paris ;

25. J.-B. Coopmans, 30 ans, journalier, né à Cryten (Anvers) et domicilié à Paris ;

26. Jean Knaps, 68 ans, né à Loo-ten-Hulle et demeurant à Paris ;

27. Jean Bourgeois, 48 ans, ouvrier, né à Laerne et demeurant à Heule ;

28. Herman-Jean Brouwer, 24 ans, commis-voyageur, né à Utrecht et demeurant à Gand ;

29. Eugène Couckx, 33 ans, boulanger, né à Ostende et domicilié à Paris ;

30. Willebrod Treignies, 27 ans, chaudronnier, né à Vaux (province de Liége) et domicilié à Paris ;

31. Jean Dobbé, 30 ans, couvreur, né à Louvain et demeurant à Paris ;

32. Frédéric Blervacq, 46 ans, marchand de vins, né à Péruwelz et demeurant à Paris ;

33. Charles Graux, 37 ans, ouvrier imprimeur, né à Virelles (canton de Chimay) demeurant à Pais ;

34. François Houwaer, 42 ans, né à Gand, demeurant à Paris ;

35. Prosper-Alexandre Arens, né à Gand, 36 ans, demeurant à Paris ;

36. Joseph Deynoot, 29 ans, né à Gand, demeurant à Paris ;

37. Théodore-Alexandre Brullez, 25 ans, demeurant à Paris ;

38. Joseph Tytgat, cordonnier, né à Gand, demeurant à Paris ;

39. Jules Fosses, ancien officier de cavalerie, demeurant à Paris ;

40. Emile Coulon, né à Nivelles et demeurant à Paris ;

41. Antoine Kats, ouvrier tisserand, demeurant à Bruxelles ;

42. Fédéle Fehlven, 30 ans, chaudronnier, né à Courtray et demeurant à Paris ;

43. Honoré Mathieu, plus connu sous le nom de Mathieu aîné, né à Tournay et domicilié à Paris.

La Cour de cassation, craignant qu'au cours du procès des troubles ne se produisent à Bruxelles, décida que ce serait la Cour d'assises d'Anvers qui aurait à en connaître.

L'affaire fut appelée le 9 août 1848.

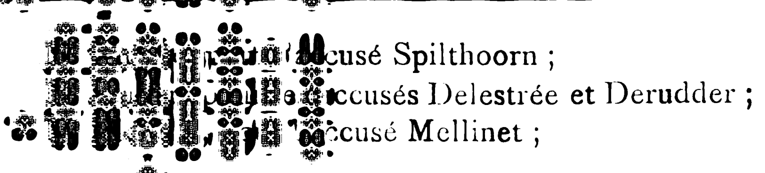
La Cour était composée de MM. Van Camp, président, De Ram, Van Cutsem, de Villers et de Brayne, juges assesseurs.

Le procureur général de Bavay occupait le siège du ministère public.

A neuf heures précises, les accusés furent introduits. On remarquait parmi eux le nommé J.-B. Coopmans, blessé à la jambe dans l'affaire de Risquons-Tout, et qui ne marchait qu'à l'aide de béquilles ; on le plaça sur un fauteuil, en avant du banc des accusés. Le général Mellinet portait les décorations de la Croix de fer, de Léopold et de la Légion d'honneur.

MMes Sancke, Faider et Gendebien fils, du barreau de Bruxelles ; Blondel, Kennis, Block, Vanden Houte, d'Anvers ; Delwarte et Hage, de Gand, étaient au banc de la défense.

Voici comment se trouvait partagée la défense :



… accusé Spilthoorn ;

… accusés Delestrée et Derudder ;

… accusé Mellinet ;

Mᵉ Vanden Houte, pour les accusés Vanlabbeke, Van Goethem, Nonkel et Dohet ;

Mᵉ Blockx, pour les accusés Leleu, Hannecart, Coopmans et Bourgeois ;

Mᵉ Kennis, pour les accusés Perrin, Mathieu, Auvenne, Tedesco, Carnel, Guelton, Jouannin, Calonne, Brouwer, Coucke, Treigniere, Dublé, Declerck et Vandersande.

En général, les accusés eurent une attitude calme et tranquille. « On remarque, dit le compte rendu auquel nous empruntons ces détails, que l'accusé Delestrée, qui se dit terrassier sans ouvrage, est mis avec une certaine recherche, et n'a rien qui dénote l'ouvrier. Il en est de même de presque tous les autres accusés, cordonniers, chaudronniers ou tailleurs. L'accusé Coopmans est le seul dont la mine indique l'ouvrier peu aisé.

» L'accusé Perrin porte des moustaches noires qui tranchent avec ses cheveux gris. Il affecte une attitude toute militaire. »

Le Jury fut composé de :

MM. Verbist, Pierre-Hubert, notaire à Turnhout ; Leblus Antoine-Joseph, docteur en médecine à Cappellen ; Batkins, Josse-François, rentier à Anvers ; Seghers, Jean-François, négociant à Anvers ; Ogez, Ed., docteur en droit à Anvers ; Vermoelen, Joseph-Corneille, rentier à Santhoven ; Van Dael, François-Bernard, notaire à Anvers ; Lambrechts, Jean-François, candidat-notaire à Brechet ; Vande Werve, Louis-Paul (comte), rentier à Vorsselaer ; Vande Put, Jean-Baptiste, receveur des Hospices à Anvers ; Van Hoof, Pierre-Corneille, bourgmestre à Molle ; Van Immerseel, Jean-Antoine, rentier à Schooten.

Jurés supplémentaires : MM. Bavais-Claessens, Pierre-Joseph, rentier à Anvers ; Somers, Jean-Corneille, brasseur à Malines.

Ce procès fut fort long et ne se termina que le 30 août.

Les accusés eurent tous une attitude correcte et très courageuse. Tedesco surtout se montra énergique et ferme.

Que l'on en juge par ce résumé de son interrogatoire, que nous citons d'après le compte rendu publié par le *Moniteur belge* :

« Il est procédé à l'interrogatoire de l'accusé Tedesco qui, sur

les questions qui lui sont adressées par le Président, expose dans ces termes sa situation dans le procès :

« Je fais partie, dit-il, de la *Société démocratique* de Bruxelles, dont je suis l'un des fondateurs. Lors de la fondation de la société, j'ai combattu un article qui prescrivait de se maintenir dans les limites de la Constitution. Le projet de règlement portait que la société était établie pour assurer l'union et la fraternité des peuples, que la société ne sortirait pas des termes de la Constitution. Je me suis élevé contre cet article, parce que, dans mon opinion à moi, la Constitution belge est insuffisante, parce qu'elle n'appelle qu'un petit nombre de citoyens à la participation aux droits politiques, et qu'elle ne donne pas de garanties aux classes qu'elle exclut. J'ai attaqué cet article du règlement, parce qu'il entraîne la société dans les limites de la Constitution. Pour justifier mon opinion, j'ai rappelé que la loi électorale, basée sur la Constitution, exclut des droits politiques tous ceux qui ne payent pas un cens, c'est-à-dire tous ceux, ou peu s'en faut, qui ne sont pas propriétaires. J'ai attaqué la disposition du règlement comme anti-démocratique. Vous ne resterez pas, ai-je dit, dans les limites d'une Constitution.

» M. le procureur général a invoqué un article de l'*Atelier,* d'après lequel j'aurais réclamé contre l'article de la Constitution, parce que je voulais arriver à la république, non par les moyens légaux autorisés par la Constitution, mais par des moyens violents. Cela n'est pas vrai. Cet article a été rédigé par un homme qui n'offre de garanties ni par sa capacité, ni par son caractère.

» L'honorable M. Jottrand, qui nous présidait ce jour-là, était à côté de moi. Il a déclaré qu'il était parfaitement d'accord avec moi, qu'en disant qu'on ne voulait pas sortir des limites de la Constitution, on n'avait voulu dire qu'une chose, c'est qu'on userait de tous les moyens que donnent la liberté d'association et la liberté de la presse. Je me suis levé pour adhérer à ce que venait de dire M. Jottrand et dire que mon observation tombait. Par suite, il n'y a pas eu de vote.

» Avant mon arrestation, j'étais domicilié à Liége. Le 26 février, à midi, j'ai reçu la nouvelle de la proclamation de la

république à Paris. Je suis parti immédiatement pour Bruxelles. Mon but était tout simple et tout naturel. Je suis républicain depuis longtemps. Quoique jeune, il y a longtemps déjà que je professe les opinions républicaines. Malgré ma jeunesse j'ai toujours cherché à propager les opinions démocratiques dans les sociétés publiques. J'ai toujours pensé que c'était le seul moyen d'amener un progrès réel, parce que c'est ainsi seulement qu'on peut réussir à former le peuple, et que ce n'est qu'ainsi qu'on pourra arriver à une transformation sociale. Je l'ai fait en Allemagne, en Angleterre, en Belgique. Je le ferai partout où je pourrai, parce que ma conviction entière appartient aux principes démocratiques.

» Quand j'ai appris la proclamation de la République à Paris, j'ai pensé que l'occasion était favorable pour donner au parti démocratique une impulsion nouvelle, et une nouvelle force à l'agitation populaire. Cette expression est une importation anglaise. Les meetings ne sont pas qualifiés autrement en Angleterre. C'est ainsi que le mouvement auquel a présidé O'Connell s'est appelé une agitation. J'entends par la, non l'émeute, mais purement et simplement la propagande, l'agitation des idées.

» Je suis donc arrivé à Bruxelles. Arrêté, confondu avec des personnes ivres ou prévenues de tapage nocturne, et ne voulant pas compromettre la cause démocratique par mon association avec tout ce monde, j'ai déclaré que j'étais venu à Bruxelles pour faire mon stage. Mais lorsqu'on m'a interrogé en règle, j'ai dit que cette cause n'était pas fondée et que le motif de ma venue à Bruxelles était la révolution qui venait d'éclater à Paris.

» Je suis arrivé le 26 au soir, à l'estaminet de la *Vieille Cour de Bruxelles*, où se tiennent les séances de la *Société démocratique*. Cet estaminet était rempli par une foule d'individus, parmi lesquels j'avais deux ou trois amis. Ces individus étaient fort échauffés, par les chants révolutionnaires d'un musicien ambulant. Il y avait à craindre qu'il n'en résultât quelques troubles. Mes amis m'engagèrent à prendre la parole, puisque j'étais, dans la réunion, seul apte à le faire. « Engagez-les, me dirent-ils, à venir au meeting de demain, où l'on récla-

mera le droit électoral, non seulement pour les bourgeois, mais pour tout le peuple. » J'ai donc engagé ces personnes à se retirer tranquillement. J'ai annoncé ce qui se ferait le lendemain à la *Société démocratique*. J'ai engagé les personnes présentes à ne pas se laisser entraîner par un individu que je considérais comme un agent provocateur, parce que je l'avais vu ayant un pistolet à la ceinture.

» Le 19 mars, n'étant pas bien portant, je suis venu à Bruxelles pour me distraire. J'ai passé mon temps jusqu'au 26 à voir mes amis.

» Lors de ce séjour à Bruxelles, je me suis trouvé un soir avec le général Mellinet, à l'estaminet de l'*Union*, Grand'Place. Je croyais avoir vu Derudder. Mais en présence de ses dénégations, je ne crois pas devoir persister dans ma déclaration.

» J'ai vu là deux Français, que j'avais vus la veille chez Madame Imbert, à qui j'étais allé faire une visite, pour avoir des nouvelles de son mari. Là nous avons causé des événements de Paris.

» La *Société démocratique* était découragée et ne donnait plus signe de vie. L'honorable général Mellinet était allé donner connaissance de cela à Jottrand, qui lui avait dit qu'il devait y avoir du tapage, qu'il ne voulait pas y aller, engageant le général à faire de même. Nous étions décidés à maintenir la société. Si j'avais su ce qui se passait, je serais venu avec l'intention expresse de reconstituer la société. Cela n'a pas eu lieu, parce que j'ignorais ce qui se passait.

» Nous sommes allés au local de la *Société démocratique,* où le président n'osait pas aller, parce qu'il craignait d'être compromis dans une manifestation que provoqueraient des hommes salariés par la police. Le général Mellinet et moi, avons pensé qu'il était du devoir des membres de la société, qui exercent une certaine influence, de se rendre au local, pour empêcher les ouvriers de recevoir des coups, pour empêcher une lutte. La salle avait été fermée par l'ordre de Jottrand. Nous l'avons laissée fermée. Nous sommes restés là pendant deux heures.

» Quand nous avons vu qu'il n'y avait aucune intention de

troubles, le général Mellinet, quelques autres personnes et moi, nous nous sommes retirés. Nous avons traversé la place ; là je ne sais qui a proposé d'aller à l'estaminet de l'*Union*. Nous étions environ une quinzaine, je me suis assis à côté du général, à une table où il y avait une femme et un enfant. J'ai parlé au général du peu d'énergie, du peu de suite dans les idées que montrait Jottrand. Ma conversation n'a été qu'une critique amère de sa conduite.

» Comme je l'ai dit, j'étais arrivé le 26 février, avec la conviction qu'il fallait donner une extension efficace aux travaux de la *Société démocratique*. Le dimanche, plusieurs discours ont été prononcés : un par Jottrand, un par Spilthoorn et un par moi. Ces trois discours ont pour but d'obtenir le maintien de la tranquillité, d'engager les ouvriers à revendiquer leurs droits par les moyens que leur offre la Constitution. Jottrand a été plus loin : pour assurer le calme, pour empêcher toute tentative, il a été jusqu'à dire : « Je suis persuadé que mes efforts auront plein succès. Tous les jours, nous réclamerons ; on finira par faire droit aux réclamations. J'engage ma tête que d'ici à quinze jours ou trois semaines nous aurons la République à Bruxelles. » *(On rit.)* Je ne pense pas que la tête de M. Jottrand soit tombée. *(Hilarité générale.)* J'espère même qu'elle ne tombera jamais.

» Vous voyez par là jusqu'à quel point sont allés nos efforts pour empêcher une collision.

» J'étais arrivé, je le répète, pour me dévouer au succès de la cause démocratique. Quand j'ai vu le peu de succès des moyens employés par la *Société démocratique*, quand j'ai vu que, par l'impardonnable faiblesse des hommes qui étaient à notre tête, nous étions plus arriérés après les événements du mois de février que nous ne l'étions avant, je me suis dit qu'il fallait refondre notre *Société démocratique*, en rejeter les hommes à double face, et tendre la main en même temps aux hommes du progrès. J'ai agi en ce sens, cherchant à préparer les esprits pour le jour où les circonstances seraient plus favorables.

» Mais dans mon opinion, le moment qui devait nous être le plus favorable, était la première période qui avait suivi la révo-

tion de février. Cette période passée, il n'y avait qu'à attendre les circonstances et préparer les esprits pour en profiter.

» Cette conviction résultait pour moi du peu de courage des membres de la *Société démocratique* qui voulaient la diriger, de cette hypocrisie qui empêche les hommes de déployer leur drapeau. Je la déplore hautement. Je ne veux pas être confondu avec ces hommes Je me fais gloire d'être républicain. Tout le monde doit se faire gloire d'une conviction inébranlable. Mais, d'autre part, j'ai le droit d'attendre qu'on s'en rapporte à ma déclaration, lorsque j'affirme que, dans mon opinion, le moment n'était pas favorable pour un mouvement, parce que l'opinion démocratique, abandonnée de ses chefs, était plus faible que jamais.

» L'ACCUSÉ DELESTRÉE. — Nous ne voulons ni de Jottrand, ni des hommes du journal *La Nation*.

» M. LE PRÉSIDENT. — Tedesco, vous paraissez animé contre Jottrand. Cependant, vous n'avez d'autre grief contre lui que d'avoir prononcé un discours où il était dit qu'il fallait laisser faire les événements, sans se livrer à aucun acte de violence.

» *R.* — Je n'ai pas dit cela. Je l'ai dit d'autant moins que j'ai parlé dans le même sens.

» *D.* — Vous avez attribué à la mollesse des chefs du parti démocratique l'insuccès du mouvement que vous aviez préparé ?

» *R.* — J'ai parlé le 27 février en faveur du suffrage universel, disant que le seul but de la société démocratique devait être de se le laisser accorder par le pouvoir. Le 28 février, au matin, j'ai été arrêté; j'ai été retenu douze jours en prison. On m'a remis ensuite en liberté. Quand je suis sorti de prison, j'ai trouvé l'opinion à laquelle j'appartiens dans une inanité à peu près complète. J'ai dû être affecté d'un pareil résultat; j'ai dû être mécontent des hommes qui avaient pris la direction du parti démocratique. »

Interpellé sur le point de savoir si les élèves de l'école polytechnique, de la table où ils étaient dans l'estaminet de l'*Union*, lui ont fait des signes, ainsi qu'au général Mellinet, l'accusé nie cette circonstance et met le procureur général au défi de prouver sa participation soit directement, soit indirectement aux troubles qui ont eu lieu dans ce quartier.

« M. LE PRÉSIDENT. — Tedesco, n'avez-vous pas reçu de Paris avis de la formation de la légion belge ?

» *R.* — Non, je l'ai appris par les journaux. Je n'ai aucune correspondance avec Paris où je ne connais qu'Imbert.

» *D.* — Cependant votre nom a été publié dans les journaux de Paris.

» *R.* — C'est possible. Si c'est vrai, j'en donnerai l'explication. Je ne suis connu à Paris que d'une personne. C'est Imbert.

» *D.* — Connaissez-vous Bornstedt et Imbert ?

» *P.* — Oui.

» *D.* — Vous connaissez Derudder ?

» *R.* — Oui.

» *D.* — Dans une lettre de Derudder il est dit : « Pour l'ami Tedesco, je l'attends du jour au lendemain. Il est actuellement à Liége, où il s'occupe des moyens qui doivent crouler à jamais la dynastie de notre fameux Léopold. » Comment expliquez-vous cela ?

» *R.* — Je n'ai pas à m'expliquer sur une chose que je n'ai pas faite ; cependant pour répondre par un fait, je dirai que l'on mette cette lettre en rapport avec ce que j'ai fait à Liége à cette époque, on ne pourra pas prouver que j'ai fait quelque chose de contraire à la dynastie.

» *D.* — On a saisi chez vous un manifeste du parti communiste ; n'a-t-il pas été fait chez vous ?

» *R.* — Non, c'est une traduction.

» *D.* — Comment se trouve-t-il en votre possession ?

» *R.* — C'est un manifeste allemand que j'ai acheté; j'en ai parlé et l'on m'a prié de le traduire ; la traduction n'est même pas achevée.

» *D.* — Vous avez dit franchement que vous étiez républicain, que vous vouliez le suffrage universel, êtes-vous communiste ?

» *R.* — Si j'étais poursuivi pour mes opinions, je répondrais franchement, mais je ne crois pas devoir répondre maintenant à cette question. »

D'autres accusés furent également très fermes, notamment Delestrée.

Parmi les témoins à charge qui affirmèrent des faits déclarés faux par les accusés, il y avait deux policiers, un nommé Martin Sas, soi-disant bottier à Alost, et un sieur H. Planeaux, lamier à Mouscron, qui fit volontairement et en amateur le coup de feu contre les émeutiers (1).

Ce Martin Sas comparut comme témoin le 17 août. Il déclara avoir vu Tedesco à la Bourse de Bruxelles, criant *Vive la République !*

L'ACCUSÉ TEDESCO, nia formellement le fait et ajouta :

« Maintenant, je dirai que le témoin m'a suivi pendant tout le temps, qu'il était avec l'individu dont il a parlé et dont les chants provocateurs avaient excité le peuple dans les estaminets ; le témoin a été reconnu plus tard comme étant favorisé par la police, car il portait le poignard et le pistolet à la ceinture, sans être arrêté. Maintenant, ce même homme a été mis en prison avec moi, je ne lui ai pas parlé et j'ai dit à mes amis de ne pas lui parler non plus, parce que je savais que c'était un employé de la police secrète. Ce même homme a été mis et retenu en prison avec moi, sans cause. Quand je descendais dans la cour, il descendait avec moi, et cherchait à me faire causer. Quelques jours après, il s'est présenté à la *Vieille Cour de Bruxelles*, à une réunion de la *Société démocratique*, où il a été traité de mouchard. Une discussion s'étant engagée, il a tiré un pistolet et en a lâché un coup, qui n'est pas parti ; il s'est ensuite rendu à la permanence. La police est arrivée, et cet homme a fait arrêter par elle l'individu sur lequel il avait tiré un coup de pistolet. Le « baes » l'a fait arrêter. Le lendemain, le témoin s'est trouvé dans un estaminet avec moi. Je lui ai dit : « Vous êtes un mouchard. » Si je voulais, je ferais venir des témoins qui vous certifieront que, le lendemain de cette tentative d'assassinat, il était libre et continuait son métier de mouchard.

» M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — Je ne sais si le témoin est un mouchard. Si je l'avais su, je ne l'aurais pas fait assigner.

» Me FAIDER. — Nous n'en rendons pas M. le procureur général responsable.

(1) Ce témoin à charge, dont le rôle à *Risquons-Tout* fut des plus bizarres, avait été condamné à treize mois de prison pour abus de confiance...

» M. LE PRÉSIDENT interpelle sur sa déposition le témoin qui déclare y persister.

» L'ACCUSÉ DERUDDER. — Je voudrais qu'on demandât au témoin si lui-même ne nous a pas engagé à aller à l'hôtel de ville, afin de prendre des armes au lieu d'en demander. Il criait : Vive la République ! et chantait la *Marseillaise*. C'est moi qui l'ai fait taire. Il était à cette époque tellement républicain rouge, *(on rit)* qu'il était venu à la *Société démocratique*, et qu'il criait le plus fort. Quelques jours après sa sortie de prison, nous l'avons plaint. Il s'est excusé en disant qu'il avait été pris dans une émeute, comme les autres. Le lendemain, il est revenu avec les perturbateurs, avec les « capons » du canal.

» M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — Les ouvriers du canal ne sont pas des perturbateurs.

» L'ACCUSÉ DERUDDER. — Il y en a. On leur avait donné de l'argent pour nous frapper, pour nous massacrer.

» M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — Ce sont les plus honnêtes ouvriers de Bruxelles.

» L'ACCUSÉ DERUDDER. — Je sais positivement que le témoin est mouchard à Bruxelles.

» M. LE PRÉSIDENT. — Qu'y a-t-il de vrai là dedans ?

» LE TÉMOIN. — Ce qu'il y a de vrai, c'est que j'ai toujours exercé contre eux, parce que ce sont eux qui sont cause que les ouvriers sont sans ouvrage.

» L'ACCUSÉ DERUDDER. — A-t-il chanté la *Marseillaise?*

» LE TÉMOIN. — J'ai fait comme eux. (*Mouvement dans l'auditoire.*) Je voulais voir leur position. Je ne l'ai pas fait par intérêt.

» M. LE PRÉSIDENT. — C'est un tort que vous avez eu. Si, manquant à votre serment, vous avez dit à charge de Tedesco ce qui n'est pas, vous avez commis un crime. Si l'on ne peut pas le vérifier, on pourra le vérifier plus tard. Je vous livre pour le moment à votre conscience.

» LE TÉMOIN, interpellé à la demande de la défense, sur le point de savoir chez qui ou pour qui il a travaillé comme ouvrier cordonnier, ne peut donner aucune reponse précise.

» Me FAIDER. — C'est un ouvrier amateur, comme le volontaire d'hier.

» L'ACCUSÉ DELESTRÉE. — Je demande, dans l'intérêt de la vérité, que Tedesco soit entendu sur le point de savoir si le témoin n'a pas reçu de l'argent.

» M. LE PRÉSIDENT. — Tedesco, vous avez la parole.

» L'ACCUSÉ TEDESCO. — C'est ce fait qui a donné lieu à une dispute dans un estaminet. Ce témoin a déclaré avoir reçu deux pièces de dix florins. Il devait les partager avec un certain individu. Celui-ci, son complice, se trouvant à l'estaminet et apprenant cela, s'est précipité sur lui. Heureusement qu'on l'a empêché de le rouer de coups. C'est ainsi que nous avons vu que c'était un agent de la police secrète.

» M. LE PROCUREUR GÉNÉRAL. — J'admets cela. Il y en aura toujours.

» M. LE PRÉSIDENT. — Sans doute, et la circonstance qu'ils seraient payés ne fait rien à la cause. Mais un agent de la police secrète manque à son devoir en disant un fait contraire à la vérité. »

L'incident se termina sur ces mots.

Les plaidoiries furent très serrées et émouvantes.

Le 30 août, les débats furent clos. Soixante-sept questions furent posées au jury qui répondit affirmativement en ce qui concerne ceux qu'on désignait comme les chefs du parti républicain. Pour les autres, pris les armes à la main à Risquons-Tout, le jury les déclara non coupables !...

Furent acquittés :

Dupré, Auvenne, Clauwens, Vanlabeke, Van Goethem, Leleu, Dohet, Schoonhooghe, Vandersande, Hannecart, Knops, Brouwer, Coucke, Treignière et Dublé et le président ordonna qu'il fussent mis en liberté.

Furent condamnés à la peine de mort :

Spilthoorn, Delestrée, Perin, Mellinet, Mathieu, Derudder, Ballin, Tedesco, Carnel, Guelton, Jouannin, Calonne, Baeten, Nonkel, Coopmans, Bourgeois et Declercq.

En entendant leur arrêt, Delestrée et quelques autres s'écrièrent : « Vive la République ! »

*
* *

Dans ce procès, qui fut engagé à cause de l'attaque à main armée de Risquons-Tout, les accusés qui avaient été pris les armes à la main, furent donc en grande majorité acquittés. Au contraire, ceux qui furent condamnés à mort, parmi lesquels les membres en vue de l'*Association démocratique* : Mellinet, Spilthoorn, Tedesco, Ballin, n'avaient figuré nulle part dans les actes d'invasion, et n'avaient été enveloppés dans les poursuites qu'après coup.

Spilthoorn et ses amis allèrent en cassation, se basant sur douze faits précis, mais leur pourvoi fut rejeté.

Un arrêté royal, daté du 21 novembre 1848, commua la peine de mort en reclusion de 30 années, en ce qui concernait Spilthoorn, Delestrée, Perin, Mellinet, Mathieu, Derudder, Ballin, Tedesco, Carnel et Guelton, sans exposition sur la place publique, car on craignait que cette exposition donnât lieu à des troubles.

Les autres condamnés : Joanin, Calonne, Baelen, Nonkel, Coopmans, Bourgeois, Declercq, Loriaux et Denis virent commuer leur peine en quinze années de réclusion, également sans exposition (1).

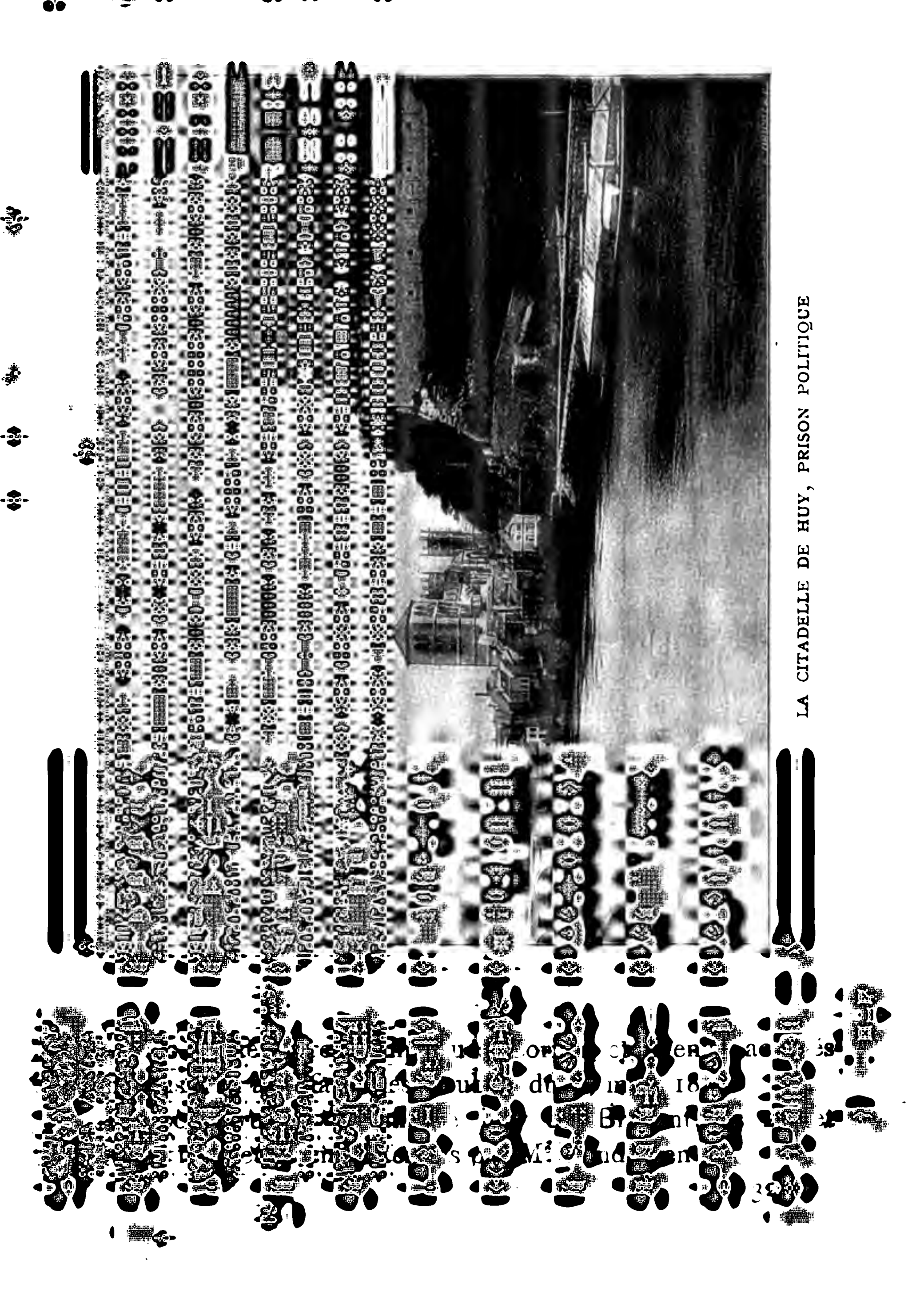
Cette peine entraînait, d'après la Code pénal en vigueur, l'exposition au carcan, sur la place publique, des condamnés ; mais il fut fait également remise de cette peine aux graciés.

A la fin du mois de janvier 1849, les condamnés, à l'exception du général Mellinet dont l'état de santé ne permettait pas le transport — il avait plus de 80 ans — furent transférés de la prison Saint-André d'Anvers, à la citadelle de Huy, où ils subirent leur peine.

Les rigueurs réglementaires de la peine de réclusion leur furent strictement appliquées : nourriture, couchage du régime ordinaire ; isolement des cellules ; interdiction de visites, sauf à de rares exceptions. « Ces duretés, dit Jottrand, dans son étude sur *Louis Spilthoorn*, ces duretés prescrites et maintenues sévèrement par un geôlier *ad hoc*, et dont le zèle fut plus tard récom-

(1) Ces renseignements m'ont été obligeamment communiqués par M. Van den Heuvel, ministre de la Justice.

... toire au pénitentiaire dit des Dames
... ient se décrire en détail... »
... s relatif à l'expédition de Risquons-



LA CITADELLE DE HUY, PRISON POLITIQUE

... 18...
... B...
... M. ...

Le jury les déclara coupables et ils furent également condamnés tous deux à la peine de mort !

Ils allèrent en cassation, mais leur pourvoi fut rejeté. Comme pour les condamnés d'Anvers, leur peine fut commuée en celle de vingt années de réclusion, qu'ils subirent également à la citadelle de Huy.

* * *

La décision du jury d'Anvers fut vivement critiquée.

Le *Débat social* l'apprécia comme suit :

« Le jury de la province d'Anvers a justifié les espérances de M. le procureur général de Bavay : *il a répondu à la haute confiance de la Cour de cassation.* Il a compris ce que M. le procureur général voulait dire, lorsque, terminant sa réplique, il appelait l'indulgence du jury sur les malheureux qui avaient été au champ de bataille de Risquons-Tout, et signalait à sa sévérité toute la première catégorie des accusés. « *Vous frapperez, je » l'espère,* disait-il, *d'une condamnation, ceux qui ont attaqué le » pays; mais vous vous souviendrez que les grands coupables » sont ceux qui se trouvent sur le premier banc.* » Or, le plus grand crime dont ils furent coupables, le seul même comptant au procès, c'était leur qualité de républicains et de démocrates : c'était la seule accusation que l'on pût sérieusement soutenir contre Delestrée, Mellinet, Derudder, Ballieu, Tedesco. Le jury a été étourdi par ce langage, affilé comme un stylet. Il a cru que c'était pour lui un devoir de frapper, dans quelques-uns de ses membres, le parti qui gène les libres allures de MM. les bourgeois royalistes. Il est donc sorti de sa chambre avec un verdict qui condamne dix-sept hommes à la peine de mort.

» Nous respectons, comme citoyens, la décision du jury ; mais nous n'oublierons de longtemps les moyens employés par M. le procureur général, pour arracher à la conscience des jurés anversois un verdict aussi terrible. Une condamnation surtout doit peser sur la conscience de M. le procureur général, c'est celle de M. Tedesco. Celle-là, nous le disons franchement, il ne l'a obtenue qu'en cherchant ses armes dans l'arsenal odieux que

l'on croyait épuisé par les inquisiteurs de tous les temps, par les Marchandy de la Restauration et les Hébert de Louis Philippe.

» ...Du reste, cette condamnation ne tuera pas le parti démocratique en Belgique. Il puisera, comme toujours, dans la persécution, des forces nouvelles. C'était une religion à laquelle il manquait des martyrs. Le jury d'Anvers vient de nous en donner. Béni soit-il ! »

*
* *

Le procès de Risquons-Tout fut un procès de tendance dirigé contre les démocrates et ce fut le procureur général de Bavay qui en fut l'âme. Dans le discours qu'il prononça, près de vingt ans plus tard, le 16 octobre 1865, à l'audience de rentrée de la Cour d'appel de Bruxelles, il exposa cyniquement comment il avait procédé en cette occasion, et il eût l'impudence de se donner en exemple à ses collègues.

Ce discours a pour titre : *De la police judiciaire au point de vue pratique* (1).

« On n'a jamais discuté, dit un des passages, au point de vue pratique, les mesures à prendre ni la marche à suivre pour découvrir l'auteur d'un crime et pour le convaincre de son fait.

» Le seul ouvrage, continue M. de Bavay, qui se soit occupé de cette matière, est celui que notre célèbre Damhouder a publié en 1564, sur *la Pratique judiciaire ès causes criminelles*. Mais la pratique d'autrefois différait essentiellement de la nôtre. Elle exigeait, par exemple, d'une manière absolue, la déclaration de deux témoins pour établir un fait, et, dans certains cas, l'aveu du prévenu, pour autoriser sa condamnation, soit qu'il eût fait spontanément cet aveu, soit qu'on le lui eût arraché par la torture. Cette procédure était donc purement mécanique ; elle n'exigeait de la part du juge aucune espèce de raisonnement. Nos lois actuelles, au contraire, n'admettent plus qu'il faille deux témoins pour établir un fait, ni l'aveu du prévenu, pour le condamner. Elles consacrent même un principe tout opposé...

(1) Em. Devroye, imprimeur du Roi, rue de Louvain, 42. Bruxelles, 1865.

» ...C'est encore de cette manière que l'on est parvenu à établir, dans l'affaire de Risquons-Tout, les ramifications qui existaient entre Paris et Bruxelles.

» La bande qui devait républicaniser la Belgique était venue, en effet, camper à Seclin, près de Lille, dans la matinée du dimanche 26 mars 1848 et, le soir même, des émeutiers avaient parcouru les rues de Bruxelles, aux cris de : « Vive la République ! » On avait remarqué, en même temps, des allées et venues continuelles dans un cabaret de la Grand'Place, où le général Mellinet se trouvait attablé avec cinq ou six républicains,et où il recevait à tout moment des émissaires qui venaient lui parler à l'oreille; on avait surpris, en outre, des œillades et des signes d'intelligence qu'il échangeait avec deux jeunes Français, assis à une autre table, et dont le costume et les manières annonçaient une certaine position sociale. Il était, cependant, impossible d'attribuer à ces faits leur véritable signification, parce que l'on ne connaissait pas encore l'arrivée de la bande à la frontière; mais après l'échauffourée de Risquons-Tout, qui eut lieu le mercredi suivant, il ne fut pas difficile de comprendre que l'émeute du dimanche se liait à l'attaque du mercredi; qu'elle n'avait d'autre but que d'en faciliter l'exécution par un mouvement intérieur; que le général et ses compagnons se trouvaient à la tête de ce mouvement; qu'ils le dirigeaient du cabaret de la Grand'Place et qu'ils étaient, par celà même, complices du crime organisé à Paris.

« Ils furent donc tous arrêtés sous cette dernière prévention, quoique l'on n'eût alors, comme dans l'affaire de la place Saint-Géry, ni une pièce, ni un témoin à leur opposer : mais les papiers trouvés chez eux ne laissèrent pas de doute sur leur culpabilité. Ils prouvèrent aussi que les jeunes Français, qui avaient échangé des œillades et des signes d'intelligence avec le général, étaient deux élèves de l'Ecole polytechnique, arrivés à Bruxelles le jour même, et qui avaient quitté Paris avec la bande. Il fut enfin démontré par l'enquête parlementaire de l'Assemblée nationale, sur les événements de mai et juin 1848, enquête dans laquelle on s'occupa également de l'affaire de Risquons-Tout, que ces deux élèves avaient été reçus par Ledru-Rollin, la veille de leur départ, et que Ledru-Rollin leur avait fait remettre 1500 francs par son

secrétaire, en leur disant qu'il ne pouvait pas prendre part à cette expédition comme ministre, mais qu'il l'approuvait comme homme. C'est donc probablement l'argent de Ledru-Rollin qui a payé l'émeute du dimanche.

» Ces faits n'étaient que trop évidents ; aussi le général et ses compagnons furent-ils condamnés par le jury. Mais on n'aurait jamais obtenu le moindre élément de preuve, ni contre eux, ni sur les faits que nous venons de rapporter, si l'on avait hésité à se saisir de leurs personnes ou de leurs papiers.

» Le raisonnement seul avait donc provoqué l'arrestation des prévenus dans ces deux affaires, et nous pourrions en citer beaucoup d'autres,où l'on a procédé de la même façon, et où l'on a obtenu les mêmes résultats. »

En vérité, il n'y eut jamais la moindre preuve de la concordance entre l'organisation de l'échauffourée de Risquons-Tout et ce qu'on a appelé les émeutes républicaines du 26 mars 1848 à Bruxelles. Les allées et venues de quelques personnes, suffirent pour faire condamner à mort le général Mellinet et ses amis, même Splithoorn, arrêté à Mouscron depuis le 26 mars, même Tedesco, qui avait d'abord bénéficié d'une ordonnance de non lieu pour l'émeute de Bruxelles.

En engageant ces poursuites, cela est clair, le parquet n'eut d'autre but que de semer la peur et la méfiance dans le parti démocratique, de décapiter celui-ci et de permettre au gouvernement de se poser en sauveur de l'ordre social.

*
* *

Un des acquittés dans l'affaire de Risquons-Tout, Dominique Auvenne, ouvrier tailleur, quitta la Belgique pour se rendre en France. En 1849, il se trouvait parmi les organisateurs d'une société industrielle, espèce de Phalanstère, ayant son siège à la Chenaie, commune de Condé, dans le département de Seine-et-Oise.

Dans une lettre datée du 20 décembre 1849, qu'il écrivit à Nicolas Coulon et dont nous avons l'original sous les yeux, se trouvent quelques renseignements sur cette société :

« Tu me fais un reproche, écrit Auvenne, de ne pas t'avoir écrit. Je voulais, avant tout, posséder des renseignements précis et tu dois savoir que ce n'est pas au bout de quelques jours, quand on arrive dans une société composée de personnes que l'on ne connaît pas et qu'il faut étudier au point de vue du caractère et du dévouement, que l'on peut être fixé. Si je t'avais écrit plus tôt, je n'aurais écrit que des incertitudes, tandis qu'aujourd'hui je puis t'assurer que la colonie sera dans quelques jours en voie de prospérité.

» Nous avons ici environ une lieue carrée de terres appartenant à deux propriétaires phalanstériens qui ont déjà fait plusieurs essais d'association qui n'ont pas réussi, faute de travailleurs consciencieux. Je suis heureux de te dire que je suis ici avec des camarades qui ont du cœur à l'ouvrage. Souvent, nous nous levons avant le jour et nous nous rendons aux champs travailler chacun dans notre métier. La cordonnerie est en pleine activité. Je commence à avoir trop de besogne pour ma femme et pour moi et j'espère bientôt pouvoir m'adjoindre un ou deux autres ouvriers tailleurs

» Il y a encore, près de nous, deux autres établissements et nous espérons fusionner bientôt. L'un est le phalanstère bâti depuis longtemps; il y a une ferme en pleine culture et des bâtiments immenses, avec des ateliers pour toutes les professions. L'autre est la colonie. Son bâtiment peut loger à l'aise une soixantaine de familles. Il fut bâti, il y a deux ans, par des socialistes qui y ont dépensé une cinquantaine de mille francs... »

***

On possède peu de détails sur la vie que menèrent, durant leur incarcération au Fort de Huy, les condamnés de l'affaire de Risquons-Tout.

D'après des renseignements que nous avons obtenus, Tedesco mit à profit ses heures de loisirs pour se livrer à des études de droit.

A plusieurs reprises, notamment en 1852 et en 1853,

MM. Lelièvre et de Perceval demandèrent au gouvernement d'amnistier les condamnés détenus à Huy. Le ministre de la justice, M. J. Faider, répondit que le gouvernement ne voulait pas de l'amnistie, mais qu'il était décidé à accorder des remises de peine, par degrés.

Des arrêtés de grâce intervinrent, en effet, en leur faveur.

Le premier fut rendu en faveur du général Mellinet, qui était âgé de plus de 80 ans et souffrait de plusieurs blessures anciennes. Un arrêté du 16 novembre 1849 lui fit remise du restant de sa peine. Il mourut à Anvers, en 1852.

Voici, par ordre chronologique, les dates auxquelles les cendamnés de Risquons-Tout furent mis en liberté :

4 mars 1850, Calonne ;

7 novembre 1850, Derudder, Nonkel, Coopmans et Bourgeois ;

29 mars 1853, Perin, Mathieu, Guelton, Baeten, Declercq, Loriau ;

6 janvier 1854, Tedesco ;

20 mars 1854, Delestrée, Carnel et Joannin ;

22 décembre 1854, Ballin.

Ce ne fut que le 22 décembre 1854, qu'un arrêté royal gracia l'avocat gantois Charles Spilthoorn.

Le dernier détenu pour l'affaire de Risquons-Tout fut Denis, que l'on ne mit en liberté que le 1er février 1856 (1).

En 1852, peu après le coup d'Etat du 2 décembre, on fut vivement ému en Belgique de la présence, à la tête du gouvernement de la France, de Louis-Napoléon, dont on connaissait les visées ambitieuses et que l'on soupçonnait de vouloir mettre la main sur notre pays.

Victor Tedesco avait toujours refusé de demander sa grâce. Son père, apprenant que la santé du prisonnier s'était altérée, que ses cheveux avaient brusquement blanchi, lui écrivit pour le supplier de solliciter sa grâce, en demandant au gouvernement d'être inscrit parmi les volontaires qui, le cas échéant, défendraient le territoire contre les Français.

(1) Renseignements fournis à l'auteur par M. le ministre de la justice.

Tedesco écrivit alors à son père la lettre qu'on va lire et qui est assurément très digne :

» Fort de Huy, le 9 novembre 1852.

» Mon cher Père,

» Ta lettre est grave et sérieuse, dans son appel à mon patriotisme. Telle sera ma réponse.

» En 1838, alors que les 24 articles, d'odieuse mémoire, n'étaient encore qu'une menace à l'indépendance de la Belgique, j'avais 17 ans à peine, je venais d'entrer à l'Université de Liège. Le cœur brûlant d'indignation et d'enthousiasme, j'avais foi dans la dignité et le courage du peuple belge. Des premiers, dans la jeunesse universitaire, à comprendre les devoirs du citoyen, membre d'un comité de résistance, je poussai activement et énergiquement à la formation d'un corps d'étudiants volontaires.

» J'étais hardi, fier, résolu même à mourir avant d'avoir vécu... Le Luxembourg, ma patrie, a été vendu, morcelé...

» Aujourd'hui, un danger plus grand, une honte bien plus sanglante, menace encore la Belgique. Aujourd'hui, comme en 1838, je suis prêt à combattre pour la liberté contre le despotisme le plus odieux, le plus insensé. J'oublierai la lâcheté de 1839, j'oublierai quatre années de souffrances, j'oublierai ma jeunesse perdue, mon avenir brisé, j'oublierai tout... sauf l'honneur et l'amour de l'humanité. Ah! j'ai bien souffert depuis cette monstrueuse débauche de sang, d'or et de pouvoir, inaugurée au 2 décembre, par un brigand à l'âme de jésuite.

» Je le sens, c'est le devoir des hommes d'honneur de s'unir pour la défense de la civilisation menacée par de nouvelles hordes de barbares. Encore une fois, je suis prêt... qu'on me rende mes droits et je marcherai... sinon, non.

» La démarche que tu me proposes, serait noble et digne, telle que tu la conçois, si elle pouvait s'adresser à des hommes au cœur généreux, capables de comprendre qu'un détenu ne veuille réclamer sa liberté que pour exposer sa vie pour la défense d'un principe sacré. Ma conviction profonde est que les motifs de ma démarche ne seraient pas même compris par les ministres.

» En 1850, il y aura demain 16 mois, on a mis en liberté quelques détenus politiques. Les autres, quoique condamnés pour

les mêmes faits, sont encore enterrés ici. Cependant, quelques-uns de ces derniers ont supplié et supplié, imploré et imploré : ils se sont soumis ; mais s'ils ont été entendus, ils n'ont pas été écoutés. Pourquoi cette différence? Il y a ici des condamnés à 20 ans et à 15 ans pour l'affaire de Risquons-Tout ; il y a des condamnés à 15 ans pour l'affaire du *Prado*. Parmi ceux que depuis 16 mois on a remis en liberté, il y avait des condamnés de ces trois mêmes catégories. Si nous sommes encore ici, ce n'est donc pas parce que la justice ne serait pas satisfaite. Les uns sont rentrés dans la vie civile parce qu'on voulait accorder quelque chose à l'opinion publique. Les autres sont restés en prison parce qu'on voulait, par leur exemple, montrer aux républicains belges, que la justice royale sait frapper fort, ferme et longtemps.

» Le château de Huy sert d'épouvantail. Depuis le 10 novembre 1850, il ne peut plus être question d'expiation, car ce jour-là, il a été reconnu qu'il y avait expiation suffisante. Quel homme sincère, connaissant les faits et les causes de ma condamnation, oserait soutenir que c'est uniquement pour expier mes crimes de 1848, que je suis encore enfermé au fort de Huy ? Qui donc oserait demander encore la prolongation de ma détention, pour ce seul motif que la somme de mes souffrances n'équivaudrait pas encore à la somme de mes crimes ? Ne suis-je donc pas en droit de dire que c'est par un calcul, une spéculation politique quelconque, que je me trouve toujours prisonnier ? A moins que ce ne soit parce que je ne suis nullement disposé à abjurer mes principes.

» Puis-je demander la liberté pour le combat, à ces hommes qui ne verraient qu'une sollicitation là où, de ma part, il y aurait sacrifice ? Mais supposons un instant qu'un arrêté royal me rendît à la liberté, qu'en conséquence je me présentasse pour être admis dans le premier ban de la garde civique ; on me dirait : nous ne pouvons vous incorporer, attendu que vous avez subi une condamnation infamante ! Et tu me dis de ne pas me laisser devancer par la générosité du gouvernement. La générosité du ministère belge ! De la générosité vis-à-vis de moi, depuis quatre ans arraché à la lumière et à la vie ! Tu n'y penses pas. Et moi, cette seule pensée me soulève. Sans faiblesse, comme sans bravade, je supporte le malheur. Je ne fléchirai pas et mon cœur n'a pas

encore senti de défaillance, quoique tout ce qu'il aime lui manque. Depuis le jour où ma raison s'est ouverte à la vie extérieure comme à la réflexion, je suis républicain et tel je vivrai, toujours fidèle à mon drapeau, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Mais je sais aussi que pour le républicain belge, il est en ce moment un devoir plus impérieux que tout autre : c'est celui de concourir à la défense de l'indépendance et de la liberté de la patrie. Oui, devant le danger commun, il faut un sentiment commun, unanime, de résistance et de dévouement. Oui, le républicain belge doit laisser de côté, jusqu'après le danger passé, la poursuite et la réalisation de ses convictions politiques et sociales.

» Oui, en Belgique, il ne doit plus y avoir que des Belges. Oui, tout cela je le sens vivement, c'est ma conviction et c'est celle aussi, j'en jurerais, de tous les vrais républicains dans le pays. Je ne sais si telle aussi se révèle la pensée du gouvernement. Je ne vois rien, je n'entends rien qui puisse me le faire croire, et je ne serais nullement étonné que l'invasion française ne me trouvât encore dans quelque prison. J'en ai l'âme ulcérée rien qu'à y penser. Il est encore une raison, bien forte, selon moi, qui doit me faire reculer devant l'adoption de ton idée. Je ne puis pas la développer complètement, tu devineras ce que je tais.

» Nous sommes encore quinze détenus; sur ce nombre, onze ou douze, si je suis bien informé, ont fait, depuis le 2 décembre, des démarches pour obtenir leur liberté. Ces démarches n'ont nullement le caractère patriotique ; et dès lors nous ne sommes plus que trois dans cette *situation de réserve et d'indépendance vis-à-vis du gouvernement* qu'exigerait impérieusement la nature de ton projet. Tu comprendras qu'il y a là une impossibilité. Demander sa liberté *uniquement* parce qu'on veut se lever contre l'étranger, après l'avoir demandé *uniquement pour l'avoir*, serait assez étrange. Et demander à trois, par patriotisme et bravoure, ce que douze ont demandé par fatigue ou découragement, ou par des considérations toutes personnelles, ce serait s'exposer d'une manière certaine à voir ses intentions travesties et méconnues... »

⁂

Ainsi que nous l'avons dit, Tedesco fut mis en liberté, le 6 janvier 1854.

Il alla habiter Arlon où il exerça brillamment la profession d'avocat et il devint le chef du parti libéral. Pendant près de trente années, de 1864 à 1893, il représenta le canton d'Arlon au Conseil provincial du Luxembourg, qu'il présida pendant plusieurs années.

En 1893, il vint s'établir à Bruxelles. Au début de l'année 1897, voyant ses forces faiblir peu à peu, et sentant que sa fin était prochaine, il rentra à Arlon pour y attendre la mort, comme il le déclara à ses intimes.

Il mourut le 28 mai 1897, à l'âge de 76 ans. Ses funérailles civiles furent très imposantes. Parmi les discours, citons celui d'un ouvrier plafonneur, M. Jacques Tobias, qui parla au nom de la société de secours mutuels *Les Artisans*, dont V. Tedesco fut un des fondateurs et qu'il présida pendant plusieurs années.

Un autre condamné de Risquons-Tout, Louis Delestrée, mourut à Bruxelles, à l'Hôpital Saint-Jean, le 7 août 1863, à l'âge de 60 ans. Ses funérailles civiles furent faites par la société *L'Affranchissement*.

L'avocat Spilthoorn sortit, le dernier, du Fort de Huy, au mois de janvier 1855, après plus de six ans de détention.

Voici en quels termes le *Messager de Gand*, du 22 janvier 1855, annonça cette nouvelle :

« Le dernier des 19 condamnés pour l'affaire de Risquons-Tout, M. Charles Spilthoorn, avocat, de Gand, vient de sortir de la prison de Huy, le restant de sa peine lui ayant été remis par le Roi, sous condition de s'embarquer pour les Etats-Unis et d'y fixer sa résidence. Cette expatriation forcée était, du reste, dans les désirs du prisonnier.

» M. Spilthoorn avait été, après les événements de 1830, nommé par le gouvernement provisoire l'un des trois commissaires généraux préposés à l'administration de la Flandre orientale. Ses collègues étaient MM. Ch. Coppens et F. Vergauwen. M. F. de Meulenaere était commissaire général à Bruges, avant de devenir gouverneur de la Flandre occidentale.

» M. Spilthoorn n'a jamais fait partie de la presse belge ; il

n'a pas davantage, hors sa mission temporaire, occupé de fonctions publiques ; mais il fut membre actif des sociétés démocratiques d'*Agneesens,* à Bruxelles, d'*Artevelde,* à Gand, de *Breydel et Coninck,* à Bruges, de *Zannequin,* à Renaix et d'*Ackerman,* à Audenaerde.

» En 1848, M. Spilthoorn fut délégué à Paris avec M. Braas, de Namur, par la *Société démocratique internationale,* de Bruxelles, pour s'assurer si, dans l'hypothèse de changements en Belgique et dans le reste de l'Europe, la France républicaine renoncerait aux idées de conquêtes et considérerait les Belges comme des alliés et des frères, non comme des subordonnés ou vassaux.

» M. Braas revint immédiatement à Bruxelles rendre compte à ses mandants de ce qu'il avait pu apprendre ou connaître des sentiments qui animaient les vainqueurs du jour ; M. Spilthoorn resta quinze jours encore à Paris, et s'opposa, nous assure-t-on, au plan du lieutenant Fosse qui voulait établir, par une agression du dehors, un nouveau gouvernement en Belgique.

» Mais la coïncidence de son retour en Belgique avec l'équipée de Risquons-Tout, lui fut fatale. Il fut arrêté à Courtrai en mars, et a fait ainsi sept ans de prison, à deux mois près.

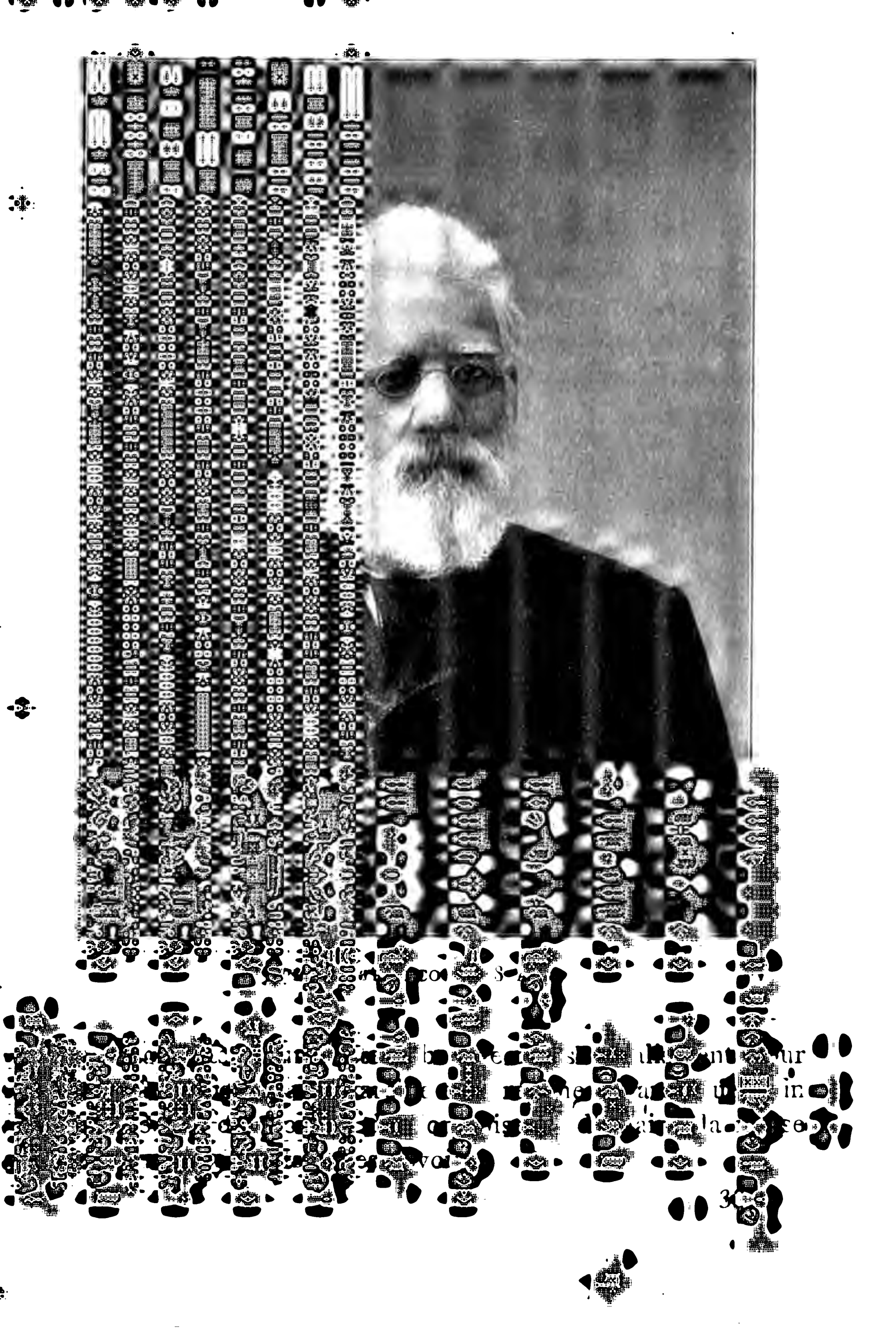
» M. Spilthoorn a obtenu la permission de s'arrêter quarante-huit heures à Bruxelles, et une semaine à Gand, pour dire un dernier adieu à ses amis. Il a quitté Bruxelles hier, et partira de Gand pour Anvers, où il attendra la première partance à destination de New-York.

» M. Spilthoorn est âgé de 50 ans environ. Il est né à Cruyshauten, district d'Audenaerde. »

En 1870, Spilthoorn fut autorisé à rentrer en Belgique. Par décision du Conseil de discipline, datée du 14 décembre 1870 et signée par son secrétaire M. Delandtsheere, il fut porté au tableau de l'ordre des avocats exerçant près la Cour d'appel de Bruxelles.

Il mourut le 12 septembre 1872, à Bruxelles et fut enterré par les soins de la Libre pensée. Chose curieuse, ni le journal *L'Internationale*, ni *La Liberté*, ne parlèrent de sa mort : il avait cependant lutté et souffert pour la cause démocratique et l'émancipation du peuple...

[illegible]te. D'ailleurs, il ne pouvait en être [illegible] n'eurent plus peur, les dirigeants se [illegible] républicains et les socialistes; poli-



[illegible]

CHAPITRE V

La Campagne des Banquets républicains

BANQUETS A VERVIERS, A ROUX, A BRUXELLES, A BRAINE-LE-COMTE, A MONS, A FLEURUS. — LE BANQUET DU 25 MARS, AU PRADO. — DES PERTURBATEURS ET DES POLICIERS FONT IRRUPTION DANS LA SALLE. — PROTESTATION DU PRÉSIDENT J.-C. HOUZEAU. — LA POLICE LAISSE FAIRE. — PLAINTES AU PARQUET. — SILENCE DE CELUI-CI. — INVENTION D'UN COMPLOT DÉMOCRATE-SOCIALISTE. — PROCÈS EN COUR D'ASSISES. — TROIS NOUVEAUX CONDAMNÉS A MORT. — LEUR TRANSFERT A LA CITADELLE DE HUY. — APPRÉCIATION DE LA PRESSE SUR CE SCANDALEUX PROCÈS. — CONDAMNÉS GRACIÉS.

En France, avant le 24 février, les républicains, les démocrates ou simplement les revisionnistes ne pouvaient se réunir, ni convoquer de grandes assemblées publiques, comme en Angleterre. Pour faire leur propagande, ils en étaient réduits à organiser des « Banquets réformistes », et l'on sait que c'est à cause de l'interdiction de l'un de ces banquets, qu'éclatèrent des émeutes qui ne tardèrent pas à se transformer en Révolution.

En Belgique, depuis 1830, le droit de réunion et d'association existait, de par la Constitution. Mais, entre le *droit* et le *pouvoir* de faire quelque chose, il y a souvent un abîme.

Le lecteur se rappelle les difficultés de toutes sortes que rencontrèrent les organisateurs des premiers meetings d'ouvriers.

On déclarait que ces réunions publiques étaient convoquées pour exciter les travailleurs au désordre et qu'elles devaient nécessairement se terminer par le pillage des maisons des gens riches. Et comme les « meneurs » passaient outre, la police secrète se chargeait d'aller faire du tapage dans les réunions, y empêcher les orateurs de se faire entendre, ce qui lui permettait d'intervenir et d'arrêter les hommes qui déplaisaient au pouvoir.

Après le 24 février, ces mœurs policières étaient toujours en usage. A chaque instant, des désordres étaient provoqués par des individus que la police n'inquiétait pas et laissait recom-

mencer le lendemain, alors que des gens inoffensifs étaient arrêtés, poursuivis et condamnés.

Voici d'ailleurs, pour montrer en quels termes les journaux bourgeois parlaient des meetings, un extrait du *Journal des Flandres*, de Gand, qui fut reproduit, le lendemain, dans la partie non officielle du *Moniteur* :

« Grâce à l'annonce faite par le *Messager de Gand*, d'un *Meeting* qui devait avoir lieu hier dans un cabaret de cette ville, un grand nombre de curieux et de désœuvrés se sont rendus au local indiqué. Des discours provoquants y ont été prononcés par un démagogue qui, à en juger par sa mise soignée, doit vouer un culte sacré au communisme. Mais l'ouvrier gantois, qui a la conscience de sa position, sait que l'ordre et la tranquilité sont indispensables pour lui continuer le peu de travail qu'il a encore pendant la saison rigoureuse, et que, sans ces deux éléments, il doit perdre infailliblement toute ressource pour lui et sa famille, a pris en pitié les déclamations du soi-disant démocrate.

» Celui-ci, voyant le peu d'effet qu'il faisait par ses propres inspirations sur son auditoire, a voulu commencer la lecture d'un article stupidement violent, qui a été publié par un dégoûtant carré de papier. L'assistance a interrompu la lecture en criant : « Si nous voulons savoir ce qui se trouve dans les journaux, nous pouvons les lire nous-mêmes. » Sur ce, la séance a été levée et le démagogue s'est retiré tout penaud.

» Ainsi, grâce au bon esprit de notre classe ouvrière, ce meeting n'aura été qu'un ridicule coup d'épée dans l'eau.

» Du reste, la police locale avait pris toutes les précautions pour maintenir l'ordre, dans le cas où des malveillants auraient voulu le troubler. »

***

Les condamnations à mort, pour l'affaire de *Risquons-Tout*, si elles jetèrent quelque émoi parmi les démocrates républicains et socialistes, ne les découragèrent pas cependant. Ils n'organisèrent plus, il est vrai, de réunions publiques, mais ils se décidèrent de créer des associations démocratiques et de se réunir en des « Banquets », dans lesquels les principes républicains et socia-

listes seraient exposés, sans que l'on eût à y craindre les perturbateurs et la police.

Le premier de ces Banquets devait avoir lieu à Bruxelles, à l'occasion du 18e anniversaire de la Révolution de Septembre 1830.

Pour commémorer cet anniversaire, le Gouvernement, qui semblait avoir peur de fêter cet événement, se borna à faire chanter un *Te Deum* à Sainte-Gudule. Aucune autre solennité n'était annoncée, pas même le pélerinage annuel sur la tombe des révolutionnaires de septembre, à la Place des Martyrs.

Quelques démocrates décidèrent donc de convoquer leurs partisans, pour qu'ils assistassent au Banquet qui devait avoir lieu le 26 septembre.

Mais quelques jours avant le banquet, les organisateurs apprirent que leur réunion serait troublée par des émissaires de la police, ce qui les détermina à y renoncer, afin d'éviter une lutte qui aurait pu être sanglante.

En province, de nombreux banquets démocratiques eurent lieu également, et il convient de donner une mention spéciale à celui de Verviers, qui fut organisé le 27 octobre 1848, par la *Société des droits et devoirs de l'homme.*

Cent-vingt convives y assistèrent. La fête fut des plus animées. Plusieurs discours furent prononcés et des chanteurs improvisés y firent entendre les meilleures chansons démocratiques.

M. le baron de Steiger y parla le premier et porta un toast à *la République démocratique une et indivisible !*

« Citoyens ! dit-il, je veux boire à l'avènement de la République démocratique en Belgique ; c'est-à-dire à l'établissement du Gouvernement de la Nation par la Nation elle-même, tout entière, à l'exclusion de tout privilège accordé à la naissance et à la fortune, au détriment du grand nombre. »

M. Mottet, président de la *Société des Droits et Devoirs de l'Homme,* parla à son tour et porta un toast *aux ouvriers ! à l'avènement des classes ouvrières !*

« Messieurs, s'écria-t-il, je me suis donné avec bonheur la mission de porter ce toast, parce que j'étais sûr de l'écho qu'il

trouverait dans vos cœurs : ***Aux Ouvriers!*** On ne connaît pas de cause plus grande dans le passé et plus féconde dans l'avenir que celle des classes laborieuses. L'histoire du monde prouve qu'elles ont toujours été victimes d'une grande injustice sociale. Dans l'antiquité, cette injustice a été fatale aux sociétés, parce qu'elles n'avaient pas une base équitable.

» Les sociétés modernes sauront-elles se garantir des périls qui ont perdu leurs devancières ? Feront-elles aux ouvriers leur part au soleil de la liberté et de la civilisation ?

» Oui, Messieurs, et j'en atteste les principes si éloquemment proclamés dans cette enceinte par notre ami Steiger ; le monopole électoral disparaîtra, et la loi, plus intelligente, réunira tous les intérêts dans le cercle d'une vaste solidarité...

» Aux ouvriers donc, Messieurs ! A leur bonheur futur ! A l'émancipation politique à laquelle nous nous dévouerons toute notre vie ! »

Le *Débat social,* du 30 novembre 1848, parlant de l'agitation républicaine qui se manifestait dans le pays, écrivait :

« Nous pouvons annoncer à nos amis de province que Bruxelles se réveille. Les démocrates de la capitale, trop longtemps plongés dans un repos coupable, ont compris que le moment était venu, pour eux, de prendre enfin part aux efforts qui se font de tous côtés, pour arriver à l'émancipation des travailleurs... »

Un banquet eut lieu le dimanche, 26 novembre, en la vaste salle de la ***Maison des Brasseurs***, chaussée de Louvain, ou plutôt : « hors de la porte de Louvain » comme on disait alors. Près de 300 convives y prirent part et toutes les classes de la société s'y rencontrèrent : des avocats, des médecins, des propriétaires, des fabricants, des négociants, des patrons, des ouvriers. Il y eut aussi quelques délégués des associations démocratiques de province.

Des toasts furent portés : ***à l'Union, à la Concorde, à la Révolution dans ses manifestations passées et futures, à l'organisation du parti démocratique, à la République démocratique et sociale, aux Travailleurs, aux Prisonniers politiques, à Ceux qui sont morts et à Ceux qui devront mourir pour la liberté, etc.***

On chanta: ***Le Pain de la Prison, La Marseillaise, L'Echo des Ouvriers***, et deux collectes furent faites : l'une au profit des détenus politiques, l'autre pour l'achat d'un souvenir à Robert Blum, qui venait d'être fusillé à Vienne, pour sa participation au mouvement révolutionnaire.

On se sépara, dit un journal, vers 11 heures et demie, aux cris mille fois répétés de : *Vive la République démocratique et sociale !*

Ces banquets ne laissèrent point la police indifférente, car chaque fois qu'ils avaient lieu, elle prenait des mesures spéciales, mais elle n'eut cependant jamais à réprimer le moindre désordre.

Le 14 janvier 1849, un grand banquet eut lieu à Roux auquel, malgré un temps effroyable, tempête et pluie torrentielle, assistèrent 150 convives parmi lesquels des délégués de Bruxelles, de Mons, de Fleurus, de Wanfercée-Baulet, de Jumet, de Châtelet, de Couillet, de Marchienne et de Fontaine-l'Evêque. Ce qui caractérisa cette réunion, c'est que les ouvriers en constituaient la grande majorité, et que ce furent principalement des ouvriers qui y prononcèrent des discours. Ils portèrent des toasts : *à l'Avenir de l'Humanité ! à Tedesco, à Mellinet et autres condamnés politiques ! A l'affranchissement des Travailleurs ! A l'Instruction des masses ! A la jeunesse démocratique et socialiste ! etc.*

Ce banquet se termina également par une collecte au profit des détenus politiques...

D'autres banquets eurent lieu à Braine-le-Comte, à Mons, à Gand, etc.

Le 28 janvier 1849, la *Réunion fraternelle*, de Bruxelles, organisa un nouveau banquet. Il eut lieu au *Palais royal*, dit aussi Grand Salon, chaussée d'Etterbeek. Le prix d'admission était de 50 centimes, moyennant quoi chaque convive recevait un petit pain, dit pistolet, et une tranche de jambon (musken esp).

Les journaux démocratiques annoncèrent qu'il ne serait délivré que 700 cartes, et que les toasts et les titres des chansons devaient, préalablement, être communiqués au président du Banquet.

Parlant de cette fête démocratique, le *Débat social* dit que:

« ni les odieuses calomnies de la presse royaliste et bourgeoise, ni les efforts faits par les plus intrépides de ces honnêtes organes de la presse modérée, n'avaient empêché la réunion d'être nombreuse, admirable d'ordre et de tranquilité, grande surtout par l'enthousiasme qui embrasait toutes les têtes et remplissait tous les cœurs. »

Ce fut l'avocat Victor Faider qui,en tenue de garde civique, et assisté de deux ouvriers, présida la réunion. Quand l'heure des discours fut venue, l'un des assesseurs, le citoyen Bataille, accorda la parole au président Victor Faider, qui commença par rappeler l'article 19 de la Constitution qui permet aux Belges de s'assembler. Il termina par ces paroles qui se justifiaient par les menaces policières de l'époque :

» Citoyens, du calme, de l'ordre, de la dignité et nous sommes sauvés. Il est possible, il est probable, que parmi nous il s'est glissé quelques-uns de ces hommes qui acceptent pour mission de semer le désordre et la lutte dans les réunions populaires. Je vous adjure d'exercer autour de vous une surveillance sévère. S'il se trouve ici quelque homme qui se lève et qui fasse une proposition ou contraire à la loi, ou contraire à l'ordre; qui tienne des propos violents,ou cherche à faire naître une lutte entre vous, celui-là, marquez-le au front, il n'est point de vos amis, il n'est point de vos frères, celui-là est un ennemi qu'il faut exclure sans retard !

» Citoyens, nous sommes nombreux, nous sommes unis et d'accord : soyons calmes et dignes et nous triompherons ! »

Puis on entendit des toasts, du citoyen Mathieu : à l'*Association;* de Faider : *à la République démocratique et sociale;* de Dumont, fabricant de cigares : *à la République;* de Nicolas Coulon : *à l'Emancipation des travailleurs;* de Labiaux : *au Socialisme;* de Gigot, au nom des démocrates allemands : *à l'Hospitalité belge* « non pas à l'hospitalité officielle, dit-il, mais à celle que nous pratiquons tous ! ».

Le citoyen Mathieu donna encore lecture d'un toast *à l'Abolition du prolétariat* adressé par Tedesco, condamné politique; puis les citoyens Jean Pellering et Aert, ce dernier président de l'*Association fraternelle des ouvriers cordonniers*, parlèrent en flamand.

Vint enfin un discours de J.-C. Houzeau, qui développa cette idée: que le suffrage universel réclamé par plusieurs orateurs du banquet, n'est qu'un moyen mais que le but est le socialisme !

Les convives se séparèrent vers dix heures du soir — la réunion avait commencé à 6 heures — dans le plus grand calme.

Ce banquet du *Palais royal* eut un grand retentissement. Plusieurs journaux bourgeois, catholiques et libéraux, en rendirent compte avec plus ou moins d'impartialité, la plupart se moquaient de ces « festins démocratiques à 50 centimes ».

Cette campagne de banquets démocratiques et républicains continua pendant plusieurs mois ; il y en eut presque chaque semaine dans l'une ou l'autre ville du pays.

Le 11 février, une de ces réunions eut lieu à Fleurus et compta 200 convives. Elle fut présidée par le docteur Bayot, conseiller communal. Le citoyen Labiaux, délégué des démocrates de Bruxelles, ainsi que l'ouvrier Perrier y portèrent un toast au suffrage universel.

Le dimanche 25 février, ce fut le tour des démocrates de Verviers. Ils fêtèrent le premier anniversaire de la Révolution de 1848, par un grand banquet qui réunit plus de 1,000 personnes.

Hector Mottet présidait; il proposa d'ouvrir la réunion fraternelle par une collecte au profit des condamnés politiques, puis il donna la parole au citoyen Donnay, médecin à Herve, un beau vieillard de 80 ans, qui porta un toast très applaudi : *A l'Espérance, à la prochaine régénération de notre Patrie !* Parlèrent ensuite le citoyen de Steiger, qui but à la révolution du 24 février et aux républicains démocrates-socialistes qui lui avaient imprimé son véritable caractère, et le citoyen van den Broeck, de Tirlemont, qui but à *l'affranchissement des prolétaires, à la solidarité humaine sans laquelle la fraternité n'est qu'une formule morte !*

Vers la fin du repas, se présenta une députation avec un nouveau drapeau de la *Société des droits et des devoirs de l'homme*, sur lequel étaient inscrits ces mots : *Liberté, Egalité, Fraternité.* Le porteur du drapeau s'avança au milieu des acclamations des convives et le présenta au citoyen Mottet en lui disant : « Ce drapeau n'est pour nos adversaires que l'emblème

du sang et du pillage, c'est pour nous le symbole de la devise sainte : *Liberté, Égalité, Fraternité.* Cette devise sera une vérité et le jour de notre triomphe, nous oublierons la calomnie et la persécution. Jamais aucun excès ne souillera notre drapeau ; jamais il ne sera pour nous un signal de haine ou de vengeance. Nous le remettons en vos mains et notre volonté est qu'il reste pur ! »

Le président s'avança alors majestueusement pour recevoir le drapeau « ce dépôt sacré », et dit : « Citoyen, j'accepte ce drapeau que vous remettez en mes mains. Le serment solennel que vous venez de prêter est garant de l'avenir !... »

Un citoyen français qui assistait à ce banquet fut expulsé du territoire dès le lendemain matin.

***

Mais de tous les banquets démocratiques de cette époque, le plus célèbre, fut assurément celui qui eut lieu le 25 mars 1849 en la salle du *Prado*, place Communale, à Molenbeek-Saint-Jean.

Ce banquet était organisé par la *Réunion fraternelle* de Bruxelles.

Pour y prendre part, il fallait être muni d'une carte qu'on délivrait *A la Statue*, estaminet, rue de la Chancellerie, 1, chez M. Loquet.

« Les portes seront ouvertes à 5 1/2 heures, disait l'annonce, et elles seront fermées à 7 heures, pour ne pas troubler le silence pendant les discours et les chants. »

La veille du banquet le *Débat social* publiait cette note :

« C'est demain dimanche que sera donné le banquet de la *Réunion fraternelle*, dans les salons du *Prado*. Tout nous fait présager que cette manifestation pacifique et légale sera nombreuse et digne. Des bruits absurdes et calomnieux ont été répandus, à ce qu'on nous rapporte, dans le but peut-être de jeter l'inquiétude parmi les citoyens paisibles et de les éloigner du banquet. La *Réunion fraternelle*, tout en usant du droit constitutionnel, proteste à l'avance contre toute tentative illégale; elle ne peut voir sous de telles manœuvres que de coupables machinations d'agents provocateurs. »

Plus de 1,200 personnes assistèrent au banquet : bourgeois, ouvriers, gardes civiques...

La salle était décorée de drapeaux, d'emblèmes, de devises.

Derrière le bureau, deux écussons portaient, l'un : « *Aimez-vous les uns les autres!* »; — l'autre : « *Vous êtes tous frères !* »

A droite et à gauche, on lisait le texte des articles 19 et 20 de la Constitution : *Droit de réunion — Droit d'association* et plus loin, vers le fond de la salle : *Droit au travail — Organisation du crédit — Instruction du peuple — Association*, etc.

Avaient été invités au banquet les rédacteurs des journaux démocratiques et les délégués des *Associations démocratiques* de Liége, Mons, Gand, Verviers, Charleroi, Roux, Fleurus, Boussu, Wasmes, etc., etc.

A 6 heures et demie, l'un des présidents, J.-C. Houzeau, se leva. Un silence général s'établit aussitôt.

Il commença par dire que l'on était réuni en vertu de l'article 19 de la Constitution, dont il donna lecture; puis il ajouta que le droit de réunion est un droit sacré, qu'il fallait que le caractère pacifique et légal de cette réunion fut bien posé dès le début, et que pleins pouvoirs devaient être donnés au bureau pour garantir les assistants contre les provocations.

Le bureau provisoire fut maintenu par acclamation.

Le président continua ensuite en ces termes :

« Eh bien ! si quelques-uns de ces hommes qui vivent du prix de l'infamie (1) essayaient de donner à notre réunion un caractère contre lequel nous protestons à l'avance, nous ne vous demandons qu'une chose, c'est que tous les bons citoyens, les vrais démocrates, se tiennent en place et en silence. Qu'il se fasse dans la salle un silence solennel afin que l'on distingue la voix, et que l'on reconnaisse le visage du provocateur.

» Que l'on sache bien que c'est pacifiquement et par la seule influence des idées que nous voulons le triomphe de notre cause.

» Ceux qui souffrent et qui espèrent ont aussi le droit de se

(1) Allusion aux mouchards et aux agents provocateurs. Nous résumons d'après le compte rendu publié par le *Débat social*.

réunir, car tous les Belges sont égaux devant la loi. Il ne sera pas dit que la calomnie atteindra toujours les plus loyales intentions, les plus légitimes efforts.

» Ouvrons donc le banquet et que la fraternité règne entre nous ! »

Ces paroles furent vigoureusement applaudies.

Le premier orateur inscrit n'étant pas présent, la parole fut donnée au citoyen Gustave Mathieu.

Il commença par protester contre les bruits absurdes que l'on avait fait courir et contre les calomnies infâmes qui avaient été répandues au sujet du banquet et de ses organisateurs.

Il proposa de boire à l'émancipation des travailleurs par l'organisation du crédit, persuadé, disait-il, que ce toast résumait la pensée de tous les citoyens présents à la manifestation.

« Les siècles d'autrefois, ajoutait-il, ne sont plus que des heures aujourd'hui. Le temps ne marche plus, il vole !

» Il y a un an à peine, une révolution, qui a été une surprise pour bien des gens, nous a placés tous en face d'un problème immense, dans ses proportions, comme il le sera dans ses résultats : l'affranchissement du travail ou, si vous aimez mieux, l'organisation du travail ! »

L'orateur continuait sur ce ton, quand un incident l'obligea à s'arrêter.

Le citoyen De Jonghe, l'un des commissaires de la salle, vint annoncer que quelques agents provocateurs avaient brisé la grille de la cour et s'introduisaient dans le jardin.

« Pour éviter une lutte avec des hommes payés pour troubler l'ordre de notre réunion, dit-il, je crois qu'il serait bon de lever la séance. »

Sur ces mots, deux ou trois convives se levèrent pour sortir, mais l'immense majorité des assistants resta assise dans le plus grand calme.

L'un des présidents se leva aussitôt : « Nous sommes dans notre droit, dit-il. Seulement, pour ne pas tomber dans le piège qu'on veut nous tendre, je vous propose, au nom du bureau, de nous retirer en paix. »

De tous côtés on cria : « Non ! non ! restons ! Ne partons pas ! Nous sommes dans notre droit ! »

Le bureau se consulta et décida de rester.

« Je vous fais une prière, citoyens, dit le président, et j'espère qu'elle sera entendue : Que tout le monde soit calme et reste assis. Si quelqu'un ici voulait proférer un seul cri séditieux, que tous se taisent, que le perturbateur se montre, s'il en a le courage, et qu'il soit marqué au front du cachet de l'infâmie ! » *(Bruyants applaudissements)*.

Le président accorda alors la parole au citoyen Jean Pellering, ouvrier cordonnier, qui parla en flamand à peu près en ces termes :

» Nous sommes réunis non seulement en vertu d'un droit politique, mais au nom de l'article 19 de la Constitution.

» Que sommes-nous venus faire ici ? Nous sommes venus prendre place à un banquet fraternel. Le Christ réunissait ses disciples, partageant avec eux le pain et le vin. Il leur recommandait de s'asseoir souvent à la même table, parce que ces fraternelles communions effacent les haines et les discordes, pour semer l'amour et la confiance. Des agapes des premiers chrétiens ne sortirent point les bourreaux, mais les martyrs. Demandez-le à l'histoire ! »

Après avoir développé cette idée que la Société se transforme avec le temps, il ajouta que l'avenir réserve à l'humanité des destinées nouvelles, des temps plus justes et plus heureux. « Le régime de l'inégalité s'écroule et celui de la fraternité s'avance ! »

On applaudit ferme !

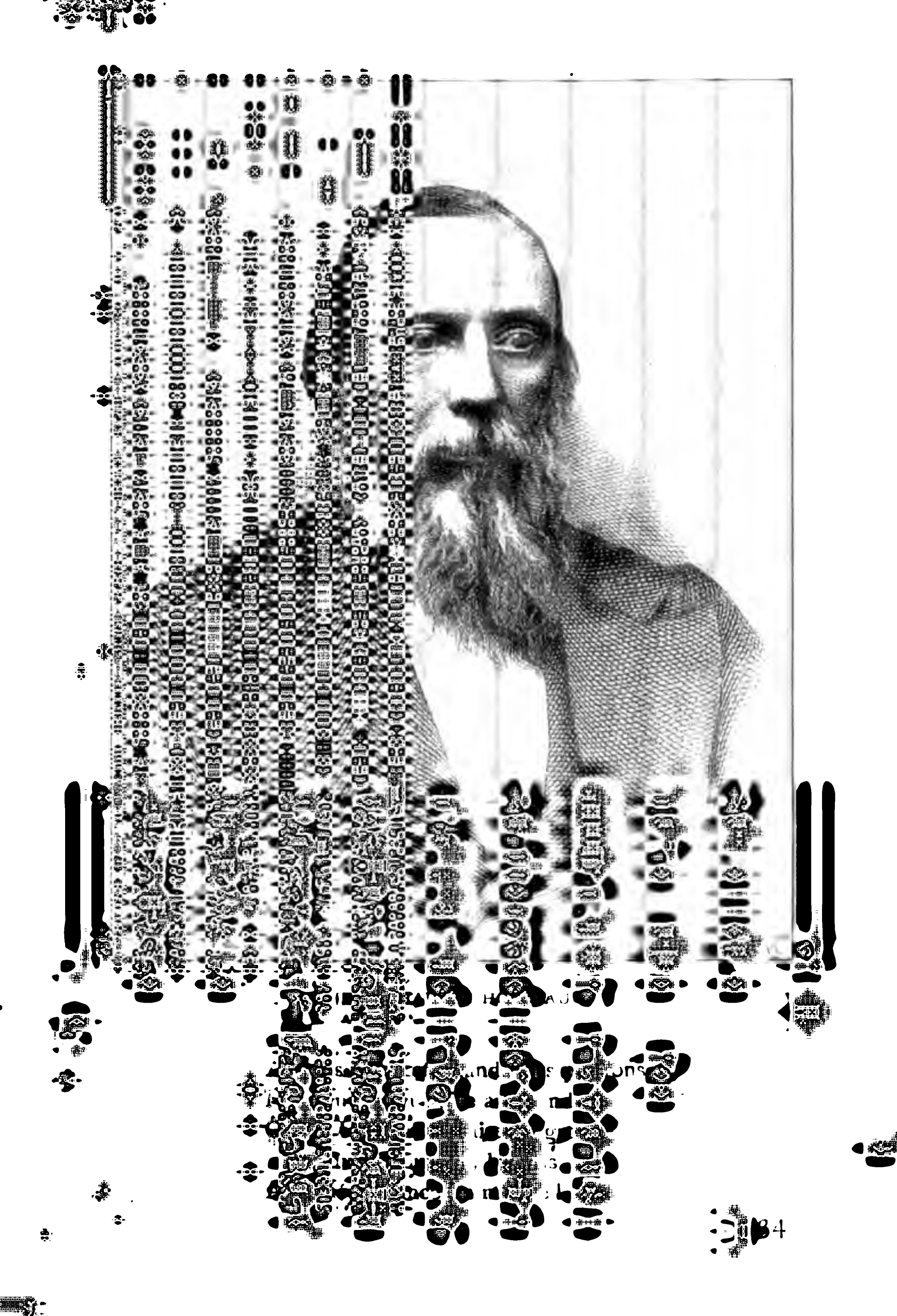
Plusieurs chansons démocratiques furent chantées et répétées en chœur, par les 1,200 convives.

Le citoyen Péruset, délégué de Mons, porta ensuite un toast à Louis Blanc et aux martyrs de la démocratie.

Un ouvrier, le citoyen Bataille, parla à son tour ; il dit que la démocratie avait quatre ennemis à vaincre : la force, l'intrigue, l'argent et l'ignorance.

Il protesta contre le privilège électoral des censitaires à 20 florins et réclama le Suffrage universel.

... suite la parole au citoyen Nicolas ... le *Chant des Ouvriers*, de Pierre



Mais à peine eût-il commencé son chant, que le bruit venant du dehors augmenta. On brisait les vitres à coup de pierres. Des individus armés se trouvaient dans les jardins et la police laissait faire. Le président le constata et protesta vivement contre cette complicité de ceux qui avaient la mission de faire respecter l'ordre.

« Dans ces conditions, dit-il, il est impossible de continuer la séance et il est prudent de nous retirer.

» Au nom de la Constitution, dit-il encore, je vous prie de conserver, en vous retirant, le calme et la dignité que vous n'avez cessé de montrer depuis trois heures que vous êtes réunis, et depuis une heure qu'on nous assiège... Quant à nous, membres du bureau, nous assumons la responsabilité de tout ce qui pourrait survenir dans l'intérieur de cette salle, et jusqu'à ce que tout le monde se soit retiré, nous resterons, quoi qu'il arrive, au poste qui nous a été confié. » (1)

Après ces paroles, les convives se retirèrent lentement.

A 8 h. 30 tout était fini.

Voici comment le *Moniteur belge*, du 27 mars, rendit compte de cet événement, en tête de sa partie non-officielle :

» Un banquet politique a eu lieu dimanche dans la salle du *Prado*, à Molenbeek-Saint-Jean. Quelques mesures de précaution avaient été prises. La compagnie de la garde civique du faubourg

---

(1) C'est Houzeau qui parla ainsi. Un des biographes du célèbre savant, M. A. Lancaster, déclare que Houzeau ne dut son salut qu'à une porte dérobée qui lui permit de gagner la chaussée et les champs. M. A. Lancaster, très sympathique à l'ancien directeur de l'Observatoire de Bruxelles, emprunta ce détail à un article sur Jean-Charles Houzeau, sa vie et ses œuvres, que publia, dans la *Revue pédagogique belge* (août 1888), M. J. Nyns-Lagaye, qui disait tenir son récit de son père, témoin oculaire.

La narration de M. Nyns fut infirmée par César De Paepe, dans le *Peuple* du 30 janvier 1890, qui y écrivit :

« Sous la pression de la bande massée au dehors, une porte finit par céder et la salle fut envahie après un combat acharné livré dans le jardin du *Prado*, entre les débardeurs de Toone Reeper et Désiré Brismée, à la tête de quelques compagnons imprimeurs.

» Au moment où la salle était envahie, le président, J.-C. Houzeau, déclara la séance levée et il se retira tranquillement avec Coulon, sans être particulièrement remarqués par les envahisseurs.

» Quelques semaines encore avant sa mort, nous nous entretenions de ces faits avec Coulon, à propos d'un récit publié récemment dans une biographie de Houzeau ; *et notre vénérable ami soutenait qu'il était absolument faux que les organisateurs du banquet, Houzeau entre autres, aient dû sortir par une petite porte dérobée et se sauver à travers la campagne...* »

de Laeken était de service à la maison communale de Molenbeek-Saint-Jean. La brigade de gendarmerie avait reçu du renfort.

« Un grand nombre de curieux stationnaient dans la rue de l'Eglise et accueillaient par des railleries les convives à leur entrée dans le jardin du *Prado*.

» Vers 7 heures et demie, une centaine d'individus sont entrés de force par une porte donnant dans le jardin,et ont envahi la salle du banquet en criant : « pas de République ! »

» Sur la réquisition d'un des commissaires du banquet, le commissaire de police de la commune, assisté de la gendarmerie, est venu occuper les issues de l'établissement.

» A 8 heures, le banquet a été terminé et les convives sont sortis du *Prado* au milieu de cris de « vive le Roi ! pas de République ! » proférés par la foule qui occupait la rue de l'Eglise et les rues adjacentes. »

* * *

La *Réunion Fraternelle*, se réunit le lendemain et décida d'ouvrir une enquête, à la suite de laquelle elle adressa une plainte au Procureur du Roi.

Ce fut le président de la *Réunion Fraternelle*, M. Ed. André, architecte, demeurant place du Grand Hospice qui la rédigea. Il mettait en cause :

1° Le sieur Toone Reeper, tailleur de la police, habitant 9, Marché-aux-Poulets, à Bruxelles, qui, accompagné de son fils, avait le premier forcé la porte d'entrée ;

2° Le sieur Degorain, dit Latour, autrefois condamné à 8 années de travaux forcés et à l'exposition publique pour vol avec effraction, tenant une maison de prostitution rue des Six-Aunes, à Bruxelles ;

3° Le sieur De Schepper, bottier, rue de l'Arbre-bénit, 23, à Ixelles ;

4° Le sieur Casaque, ancien déserteur, ancien détenu à la prison militaire d'Alost, domicilié chaussée de Gand.

Le plaignant assurait ensuite que la police avait été requise, et qu'elle avait refusé d'intervenir pour faire cesser les perturba-

teurs ; qu'un sous-lieutenant de gendarmerie, le sieur d'Hauve, sommé par un garde civique de constater le flagrant délit, répondit : « Si j'entre là dedans, ce sera à cheval et pour vous mettre tous à la porte ! »

Parmi les témoins de ces faits, le citoyen André citait :

Désiré Brismée, imprimeur ;

Nyns, tailleur ;

Debraun, brossier ;

Van Quoillie, corroyeur ;

Janssens-Decuyper, propriétaire du *Prado* ;

Van Damme, ébéniste, à Ixelles, qui avait été frappé à sa sortie de la salle ;

Borremans, tailleur, rue de Flandre, 37, etc., etc.

L'enquête apprit encore différents détails édifiants, notamment celui-ci :

Le propriétaire du *Prado* déclara que le commissaire de police de Molenbeek s'était présenté chez lui, pour lui demander s'il avait loué sa salle, pour un banquet, « à des individus ».

» — Oui, répondit le patron.

» — Avez-vous un engagement formel ?

» — Oui, et un solide.

» — C'est dommage, répliqua le commissaire, on était parvenu à les dépister de partout et à leur faire refuser des salles ! »

Voici encore, à ce sujet, une autre histoire :

Quelques jours avant le Banquet, un sieur Laroque, artificier du Roi, avait écrit aux organisateurs du Banquet, pour leur offrir de faire un feu d'artifice le soir, moyennant une légère rétribution.

Ce sieur Laroque, dit de Beaumont, avait de mauvais antécédents. Il avait été cassé de son grade de lieutenant-artificier de l'artillerie belge, en 1832, et il avait joué un rôle dans le complot des généraux Vander Smissen et Vandermeeren. De plus, il il était le beau-père d'un nommé De Crehen, l'un de ceux qui révélèrent le prétendu « complot », dont il sera question plus loin.

Que serait-il arrivé si on avait accepté les propositions de cet individu ? Par suite des préparatifs du feu d'artifice, on aurait introduit de la poudre au *Prado*. Qui sait si la police, qui laissa

faire les émeutiers, n'aurait pas déclaré que cette poudre devait servir à quelque terrible complot...

* * *

L'attitude de la presse bourgeoise, tant libérale que cléricale, fut passablement odieuse dans cette circonstance.

Au lieu de protester, au nom du droit de réunion, contre la violation du local et contre la complicité de la police, elle publia forces détails mensongers, parla de complot, et alla jusqu'à déclarer qu'il y avait de nombreux repris de justice parmi les auditeurs.

« La liberté pour faire le tour du monde !... »

Quant au parquet, au lieu d'agir et de faire respecter les droits constitutionnels des citoyens, il ne daigna point s'occuper de la plainte qui lui avait été adressée, et fit la sourde oreille. Le *Débat social* eut beau publier un article virulant sous le titre : *Existe-t-il une justice en Belgique* ? messieurs les magistrats n'en restèrent pas moins inertes.

Le 22 mai, c'est-à-dire près de deux mois après ces incidents, le citoyen André adressa une nouvelle plainte au Procureur du Roi. Il s'y déclarait étonné de ce que sa lettre du 27 mars, contenant des faits précis, donnant les noms de témoins honorables, fut restée sans suite, et il ajouta des noms nouveaux à ceux donnés auparavant, notamment ceux de Van Oomissen, Jacques, débardeur, près du Mestbak, etVan Oomissen, Joseph, cabaretier, rue des Bouchers.

Le Parquet ne bougea pas davantage. Il laissa tranquille Toone Reeper et sa bande.

Il était convenu que les démocrates et les socialistes étaient hors la loi, qu'ils n'avaient pas droit à la protection des autorités, que les Léopoldistes de 1849 pouvaient tout se permettre, de même que les pillards de 1834 avaient pu, au cri de « Vive le Roi ! » saccager les maisons des Orangistes.

Il fut reconnu plus tard, que les actes commis contre les assistants du Banquet du *Prado*, avaient été organisés. Une distribution d'argent avait été faite à quelques voyous par un

officier du régiment des guides, sous les yeux du sieur Senaut, capitaine pensionné, demeurant, 14, rue de l'Ecuyer. Avant l'attaque du *Prado*, les envahisseurs avaient fait de copieuses libations. Le coup fait, leur chef, Toone Reeper, les régala encore largement de genièvre...

Et non seulement la Justice n'intervint pas pour punir les coupables, mais ceux qui n'avaient à se reprocher que d'être républicains, et de prendre au sérieux les libertés constitutionnelles, furent frappés !

Le Président du Banquet du *Prado*, Jean-Charles Houzeau, était à cette époque aide-astronome à l'Observatoire Royal, et le Directeur de cet établissement, l'illustre Quetelet, faisait de son aide le plus grand cas.

Houzeau fut révoqué, malgré Quetelet, par M. Rogier, ministre libéral... Plus tard, Houzeau parti en Amérique fut rappelé de là, par le gouvernement catholique, en 1876.

Voici ce que dit à ce sujet M. Lancaster, dans la biographie dont nous avons parlé :

« Dès que la succession de Quetelet au poste de directeur de l'Observatoire avait été ouverte, les amis de Houzeau s'étaient mis en campagne pour amener le Gouvernement à lui confier ces hautes fonctions. Ils savaient que, parmi les savants belges, il était le seul qui eût l'initiative et les qualités voulues pour réorganiser l'Observatoire et le faire sortir de l'état de torpeur dans lequel il était tombé. Houzeau cependant était loin d'encourager leurs démarches ; la perspective de rentrer en Europe ne lui souriait guère.

« Depuis que je suis à la Jamaïque et que j'ai tout mon temps, ayant pris ma retraite pour ainsi dire, j'ai beaucoup travaillé — écrivait-il le 23 mars 1875 — et cette activité, qui se continue, rend mon existence véritablement agréable. Je vous dirai en toute sincérité que j'aurais réellement beaucoup de peine à abandonner mon beau climat pour un très vilain, que probablement ma santé ne supporterait plus. »

Les négociations continuèrent néanmoins. Mais elles étaient laborieuses, car, malgré tous ses titres scientifiques à la position que ses amis souhaitaient ardemment lui voir occuper, Houzeau

avait contre lui son absence prolongée du pays, sa situation d'aide révoqué et ses convictions politiques et philosophiques. Ici se place un incident qui a été maintes fois raconté, et qui n'a jamais été démenti, que nous sachions :

» Au moment de soumettre à la signature du Roi la nomination de Houzeau, les ministres exprimèrent quelques réserves au sujet des opinions de ce dernier :

« Sire, c'est un libre penseur », dirent-ils.

« Cela regarde sa conscience », répondit sa Majesté.

« Sire, c'est un républicain. »

« Cela me regarde », riposta le Roi. Et prenant la plume, il signa immédiatement l'arrêté de nomination.

» Le Roi avait d'ailleurs consulté directement ou entendu l'avis des membres les plus éminents de l'Académie. Tous avaient répondu dans le même sens, avec une sorte de confiance illimitée dans le jugement de Houzeau, dans son sens pratique et ses capacités.

» Rogier lui-même qui, en 1849, avait signé l'arrêté de révocation de Houzeau, était allé voir le Roi pour lui dire que s'il était encore ministre il le nommerait. Il voulait ainsi réaliser une promesse qu'il avait faite antérieurement, en disant : « Je lui dois une réparation. »

» Au commencement de 1876, toutes les difficultés furent enfin levées, et Houzeau, qui était loin de s'y attendre, reçut l'offre officielle de la place de directeur.

» Le 25 mars, il s'embarquait pour l'Europe, et le 17 juin, il prenait la direction de l'Observatoire » (1).

J.-C. Houzeau, qui était né à Mons, le 7 octobre 1820, mourut à Schaerbeek, le 12 juillet 1888, rue de Robiano, 22.

Ses funérailles civiles furent imposantes. Le deuil était conduit par le frère du défunt, aujourd'hui sénateur radical-socialiste de Charleroi. Cinq discours furent prononcés dans une petite chambre de la maison rue de Robiano, le premier par M. Liagre, le second par M. Folie, de l'Observatoire, le troisième par un

(1) Notes biographiques sur J.-C. Houzeau, par A. Lancaster, Bruxelles, Hayez, 1889. Voir aussi la belle étude de J.-B. Liagre, lieutenant-général, ancien ministre de la guerre, publiée dans l'*Annuaire de l'Académie de Belgique*, en 1889.

membre de la Société géographique, le quatrième par Victor Arnould, au nom de la *Libre Pensée*, et le dernier par César De Paepe, au nom du Parti ouvrier belge et de la Démocratie socialiste (1).

La fin du beau discours de De Paepe est à citer :

« ...On sait que, méprisant les distinctions honorifiques et toutes les faveurs royales et gouvernementales, il vivait modestement loin du monde officiel et qu'il refusa toutes les distinctions qui lui furent présentées dans son pays comme à l'étranger; il était resté l'ardent apôtre de 1848, toujours adversaire de tous les privilèges, quels qu'ils soient. Mais ce que l'on sait moins peut-être, c'est qu'il fut toujours un des abonnés fidèles de notre presse socialiste ouvrière et l'un des amis de notre mouvement ouvrier, dont il suivait, avec bonheur, le développement continu. Partisan du suffrage universel, il fut membre de notre ligue de la réforme électorale et affilié au parti ouvrier belge. Les intérêts de la classe ouvrière le préoccupaient sans cesse ; et il y a quelques semaines à peine, il traitait encore, dans la *Réforme*, la question du salaire, en proposant pour modèle aux travailleurs belges ces ouvriers américains qui ont su faire élever leurs salaires tout en ne travaillant que huit heures par jour, grâce à ces vastes et puissantes organisations ouvrières qui s'appellent les *Grangers*, les «Souverains de l'Industrie », les « Chevaliers du Travail », etc.

» Ainsi, fidèle jusqu'au bout à ses principes, le savant, l'illustre Houzeau, une des gloires les plus pures de notre pays et de notre siècle, voulut être enterré sans faste, sans cérémonie, ni religieuse, ni autre, dans la fosse commune et sans mausolée, comme un simple prolétaire. Les travailleurs belges conserveront avec vénération la mémoire de ce savant illustre, honnête homme et homme de bien. »

***

Nous avons dit que le Parquet laissa sans suite les plaintes qui lui furent adressées contre les perturbateurs « Léopoldistes », conduits par Toone Reeper.

---

(1) Le discours de C. De Paepe fut publié dans le *Peuple*, du 17 juillet 1888, sous le titre : « A la mémoire de J.-C. Houzeau. »

Il s'occupa cependant de la réunion du *Prado* et le procureur général de Bavay imagina un « complot démocrate socialiste », dont le banquet devait, selon lui, être le signal !

Une instruction fut ouverte à charge de plusieurs démocrates socialistes et, par un arrêt en date du 21 juillet 1849, la Cour d'appel de Bruxelles renvoya devant la Cour d'assises de la province de Brabant, comme accusés du crime de complot contre la sûreté de l'Etat :

1. Isidore Deprez, tailleur, 41 ans, né à Liége, demeurant à Bruxelles (absent) ;

2. Ghislain Laurent, 51 ans, tailleur, président de la *Société des droits de l'ouvrier*, né à Fleurus, demeurant à Bruxelles ;

3. Mathieu-Joseph Biot, 31 ans, brossier, secrétaire de la Société susdite, né à Bruxelles, demeurant à Molenbeek.

4° Louis Rigot, 26 ans, écrivain, né à Herve et demeurant à Arras (absent) ;

5° Hector Mottet, 38 ans, teinturier, président de la *Société des droits et devoirs de l'homme*, né et demeurant à Verviers ;

5° Prosper-Joseph-Antoine Esselens, propriétaire et fondateur du journal *Le Peuple*, organe de la démocratie, né à Bruxelles et demeurant à Ans-et-Glain (Liége).

Reproduisons en partie l'acte d'accusation de M. de Bavay:

« Dans les derniers jours d'octobre, les accusés Laurent et Biot s'étaient réunis à Bruxelles avec d'autres démocrates, sous la présidence de l'avocat Faider, pour élaborer un projet de constitution républicaine, qui fut définitivement arrêté le 26 novembre. Laurent, Biot et l'accusé Mottet se trouvaient à la séance du 26 ; c'est même chez Mottet qu'on a saisi le premier exemplaire du projet de constitution, imprimé par les soins de l'avocat Faider, et dans lequel nous remarquons les dispositions suivantes :

» Art. 2. — La forme républicaine étant la seule qui respecte le principe de la souveraineté du peuple, en excluant tout titre d'hérédité et de privilège dans le pouvoir, la Belgique sera constituée en République.

» Art. 3. — La République belge sera démocratique et sociale, une et indivisible.

» ART. 4. — Elle sera représentée par une seule Chambre émanée du vote universel et direct.

» ART. 5. — Le pouvoir exécutif sera confié à une autorité responsable, essentiellement temporaire et émanant de la représentation nationale.

» ART. 11. — L'armée sera organisée démocratiquement, sur la base d'un service personnel, obligatoire pour tous les citoyens. Les grades y seront obtenus par voie d'élection.

» ART. 15. — Le droit à la vie, par la garantie réelle du droit au travail, est un droit naturel à tous les citoyens. »

» Il y avait donc chez Laurent, chez Biot, chez Mottet, chez tous ceux, en un mot, qui avaient arrêté ce projet, non pas un simple désir, mais une volonté bien formelle de renverser le gouvernement. On avait soin, il est vrai, d'ajouter à l'article 20 que la confédération républicaine démocratique n'emploierait, pour atteindre ce but, que les libertés garanties par la loi, telles que l'exposition publique de ses doctrines, l'association, la presse et la propagande individuelle. Mais ces moyens n'étaient évidemment qu'un prétexte pour la plupart de ceux qui avaient concouru à l'acte du 26 novembre, puisqu'on ne pouvait songer sérieusement à faire modifier, de cette manière, des institutions qui avaient jeté de profondes racines dans le pays et qui l'avaient déjà protégé contre un premier choc révolutionnaire.

» Aussi vit-on plus tard, à Verviers, dans un banquet donné sous la présidence et par les soins de l'accusé Mottet, apparaître les noms de Blum et de Messenhauser, entourés d'un crêpe et surmontés d'une couronne d'immortelles, quoique ces deux noms ne s'accordent guère avec les idées de propagande individuelle et de progrès pacifique annoncées par l'article 20.

» L'instruction apprend, d'un autre côté, qu'au moment où l'avocat Faider élaborait à Bruxelles son projet de constitution, l'accusé Rigot se rendait à Paris, de la part du comité central démocratique de la même ville, pour prendre des renseignements sur la force de l'ancienne légion belge de *Risquons-Tout* et sur les moyens de faire marcher cette légion vers la frontière.

» Rigot se trouvait à Paris le 1er novembre, et il écrivait, le 5, à l'accusé Esselens :

» Je suis de retour du voyage que tu sais, et *j'ai de bonnes choses à t'apprendre quant à la réussite de notre projet... Les actions sont en hausse.* J'ai mille choses à te dire, tellement importantes, selon moi, qu'il est interdit de les confier à un tiers ou au papier. J'ai aussi des projets à te communiquer, mais il faut que j'attende, car avec les dépenses que j'ai *dû faire*, il ne me reste plus de quoi payer ma place d'Arras à Bruxelles. Aussitôt que j'aurai quelques fonds, je me hâterai de me rendre près de toi, afin que nous nous concertions avec les intéressés, ce qui me paraît de la plus urgente, de la plus indispensable nécessité. »

» Ces premières tentatives n'eurent cependant aucun résultat; mais, vers la fin de février, l'accusé Deprez fut introduit chez le sieur Manzoni, professeur de physique, à Brùxelles, par son coaccusé Laurent, qui avait, comme nous l'avons vu, arrêté avec Mottet, Biot et autres, le projet de constitution républicaine du 26 novembre.

» Laurent connaissait depuis longtemps une veuve Didier, qui est la belle-sœur de Manzoni et qui demeure avec lui ; et pendant qu'il causait avec cette femme, Deprez demanda à Manzoni, qu'il voyait pour la première fois, s'il ne pourrait pas fabriquer des machines pour faire sauter la cavalerie. Il ajouta qu'il fallait un changement, que l'ouvrier n'avait plus de quoi vivre, qu'on devait en finir.

» Quoique Manzoni eût repoussé énergiquement cette proposition, Deprez et Laurent se représentèrent encore dans le même but, huit jours plus tard, et leur seconde démonstration fut suivie d'un nouveau refus.

» Laurent s'était rendu vers la même époque chez son frère, éclusier à l'Abbaye d'Aulne, et il lui avait également parlé de la nécessité d'un changement de gouvernement et d'une commotion qui éclaterait bientôt en Belgique. Il lui avait écrit ensuite, à la date du 2 mars, une lettre dans laquelle nous remarquons les passages suivants :

» J'ai encore un service à te demander; puisque tu m'as déjà

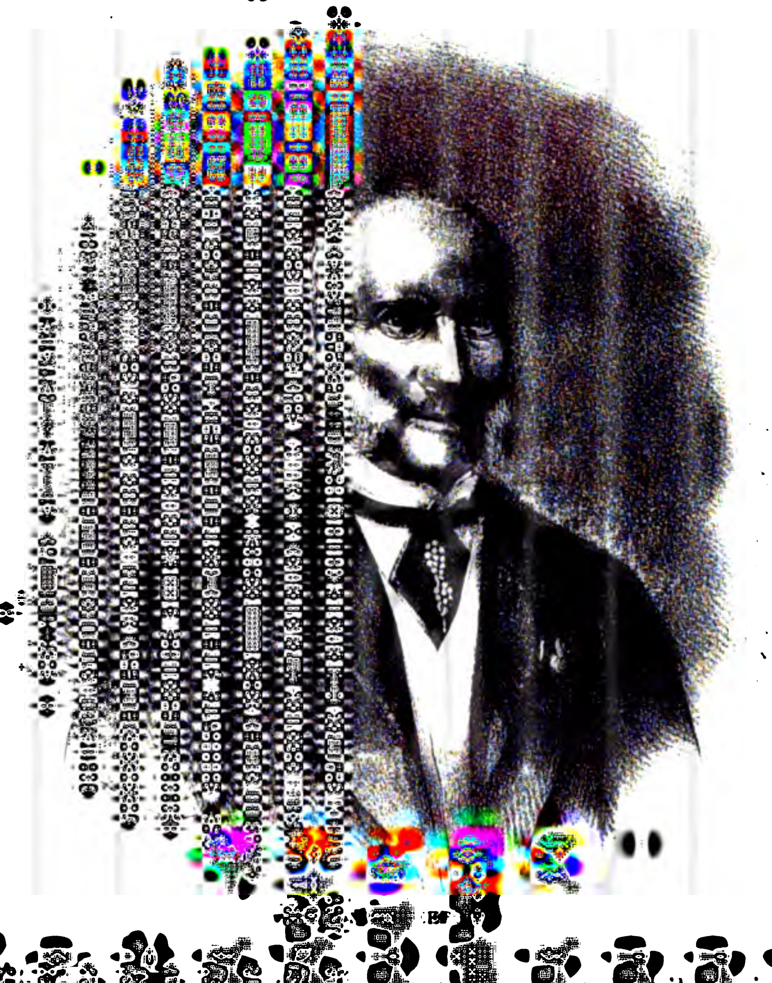
aidé tant de fois, j'espère que tu le feras aussi pour la dernière, et je compte avant peu de jours pouvoir te remettre le tout, parce que j'attends des fonds pour ce dont je t'ai parlé, et sous peu j'espère que mon sort sera changé... Tout ira comme je te l'ai dit, et sous peu de jours, mais sois discret... bientôt tu sauras d'autres nouvelles... Je te recommande de brûler ma lettre de suite, quand tu auras pris mon adresse. »

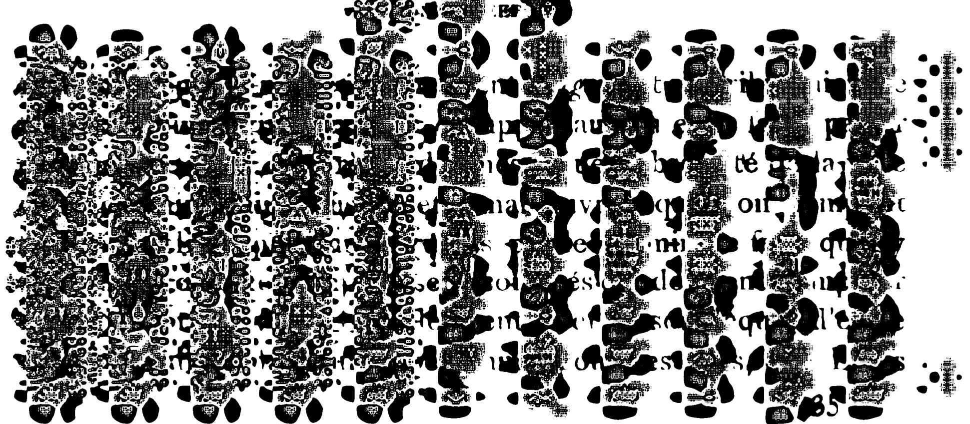
« Deprez, de son côté, avait entretenu plusieurs fois le nommé J.-B. Langlet, son voisin et son ancien ami, d'un mouvement insurrectionnel qui devait éclater à Bruxelles. Il lui avait dit, dans le courant de février, à l'époque où il faisait, avec Laurent, des démarches chez Manzoni, que tout était arrangé ; qu'il ne manquait plus que de l'argent. Il lui avait déclaré enfin, le mardi 20 mars, que le mouvement aurait lieu le 25 ; qu'on y ferait concourir les personnes qui assisteraient au banquet du *Prado*, que la République aurait le dessus et que tout serait culbuté. Déjà auparavant, il avait demandé à Adolphe Dugimont s'il pouvait compter sur des hommes, parce qu'il y aurait, disait-il, *quelque chose à faire un de ces quatre matins*.

» Ces faits et d'autres renseignements que la police avait recueillis, provoquèrent une poursuite qui fut commencée le 24 mars. Mais on ne trouva pas Deprez chez lui lorsqu'on voulut opérer son arrestation, et on apprit plus tard qu'il s'était réfugié chez une veuve Thiébault, à Etterbeek ; qu'il y était resté jusqu'au lundi 26 mars ; qu'il était parti à pied, lundi soir, avec la veuve Thiébault, déguisés l'un et l'autre en paysans, et qu'après avoir gagné de cette manière les environs de Hal, ils étaient montés, vers minuit, dans la diligence de Lille, où ils étaient arrivés le lendemain ; que Deprez avait séjourné ensuite chez son beau-frère, Louis Janssens, ébéniste à Estaires, département du Nord, et qu'il s'était enfin rendu à Paris, où il se trouve encore actuellement.

» Louis Janssens était revenu lui-même de Bruxelles quelques jours auparavant. Il avait eu de fréquentes relations avec Deprez, et il s'était arrêté à son retour, chez M. Depasse, son beau-frère, professeur au collège d'Armentières. Il avait appris alors à Depasse qu'un banquet monstre aurait lieu à Bruxelles

… signal d'un mouvement révolution-
… conduit du gaz pour mettre la ville
… sernes seraient incendiées par des
… du complot ; que si les conjurés





Janssens tenait évidemment de son beau-frère Deprez, ont été révélés par lui à M. Depasse le 13 mars.

» On était donc d'accord sur le jour, sur le but et sur les moyens d'exécution, puisqu'on savait le 13, à Armentières, ce qui arriverait à Bruxelles ; et ces moyens auraient pu avoir des conséquences très graves si on ne les avait pas connus d'avance, et si on n'avait pas désintéressé la navigation en votant, le 23 mars, une forte réduction sur le tarif du canal de Charleroi. Il aurait suffi, en effet, de quelques hommes déterminés, pour mettre le feu aux casernes, pour plonger la ville dans une obscurité profonde, et pour associer à un coup de main les nombreux ouvriers lésés par le chemin de fer... »

Et l'acte d'accusation de M. de Bavay continue sur le même ton...

Ce qu'il y a d'extraordinaire dans ce document, c'est qu'un projet de programme républicain socialiste que Victor Faider avait adressé, par la poste, à tous les groupes démocratiques, ait pu être considéré comme un projet de Constitution appelée à remplacer celle de 1831. Mais si tel avait été le but de V. Faider, il devait être compris dans les poursuites; or il ne fut même pas inquiété !

La presse, sans distinction d'opinion, protesta contre les poursuites entamées par M. de Bavay, sur une accusation aussi incohérente. « Tout le monde paraît d'accord, déclara un journal de l'époque, pour signaler la faiblesse et le ridicule de ce recueil de commérages, de suppositions, d'insinuations et de faussetés. » (1)

« On le comprendra, nous n'entendons nous constituer ni les accusateurs ni les défenseurs des inculpés dans l'affaire du *Prado.*

» Mais il est du devoir de la presse de défendre la liberté et le bon sens, quand l'un et l'autre sont outrageusement méconnus, dans un document quasi-officiel, qui n'a pu être publié qu'avec l'assentiment du Gouvernement... (2) »

(1) *Le Débat Social.*

(2) *Le Politique.*

Un autre journal (1) déclare qu'il a été ébahi à la vue de ces rapsodies plus misérables les unes que les autres, qui forment la base de l'accusation.

Il ajoute : « Jamais le Gouvernement absolu n'imagina plus stupide moyen de poursuites; jamais, dans les plus mauvais jours du Ministère Van Maenen, fonctionnaire public n'eut recours à artifices plus odieux pour faire sa cour au pouvoir... (2) »

* * *

Si M. de Bavay et le Gouvernement libéral n'eurent pas une bonne presse à cette occasion, ils eurent, par contre, des jurés complaisants. Vers la fin du mois d'août 1849, la Cour d'assises du Brabant acquitta l'accusé Mottet, mais ***elle condamna à mort*** Laurent, Biot et Esselens !

La presse, sans distinction de couleur, ne put retenir son indignation. Le correspondant bruxellois du ministériel ***Journal de Liége*** notamment, écrivit :

« Nous assistons, depuis une huitaine de jours, à un des plus étranges procès politiques qui se soit jamais déroulé devant une Cour d'assises.

» Déjà l'acte d'accusation me semblait une œuvre nulle, vide, dénuée de faits qui constituent le complot dans le sens véritable du mot. Je n'ai point, lors de l'apparition de cet acte si léger, voulu vous en entretenir; je me disais : le complot existe peut-être malgré l'acte d'accusation; voyons les débats, ils nous démontreront mieux probablement ce que pense M. de Bavay que ce que dit son réquisitoire.

» L'impression qu'ils m'ont laissée, c'est que le parquet de Bruxelles aurait agi sagement en ne donnant aucune suite à cette affaire, quel que puisse être le verdict du jury. »

Le ***Moniteur*** du 30 novembre, annonça que les trois condamnés à mort, dans l'affaire du *Prado*, avaient vu leur peine commuée en celle de quinze années de réclusion...

(1) *La Tribune.*

(2) Voir aussi, dans le numéro 59 de la *Belgique Judiciaire* (1849) une violente protestation contre l'inaction du parquet en ce qui concerne la plainte des organisateurs du banquet du *Prado* et à l'odieux acte d'accusation du procureur de Bavay.

Ces malheureux furent transférés à Huy, à la citadelle, où se trouvaient déjà les condamnés de *Risquons-Tout*.

Ce procès inique et ces scandaleuses condamnations eurent pour effet de décourager les militants de la démocratie socialiste. C'est tout ce que voulait, sans doute, le Parquet et, avec lui, le ministère.

La campagne des banquets fut arrêtée net, car avec un gouvernement comme celui de Frère-Rogier et un parquet présidé par un de Bavay, les citoyens qui voulaient user des libertés inscrites dans la Constitution avaient tout à craindre.

Et, cependant, la presse ministérielle continuait, ô ironie, à chanter en chœur :

La liberté, pour faire le tour du monde,
N'a pas besoin de passer par chez nous !...

Hector Mottet, le seul qui trouva grâce devant le jury brabançon, était président de la *Société des droits et des devoirs de l'homme*, de Verviers, et c'est en qualité de délégué de cette société qu'il assistait au banquet du *Prado*.

Mottet, nous l'avons vu, était un industriel important et un patron modèle, adoré de ses ouvriers.

Lorsqu'il fut impliqué dans l'affaire du complot démocrate-socialiste, ses ouvriers voulurent prendre sa défense et assommer les argousins qui se présentèrent chez lui pour l'arrêter.

Rentré à Verviers après son acquittement, il fut traqué et boycotté par les cléricaux et les doctrinaires de cette ville manufacturière et sa teinturerie périclita bientôt.

Il mourut à Verviers le 12 juillet 1890.

Quant à Laurent, Biot et Esselens, ils virent d'abord commuer la peine de mort qui les frappait en celle de 15 années de réclusion, *sans exposition*, et ce à la date du 14 novembre 1849. Ils subirent également leur peine au Fort de Huy. Le 7 novembre 1850, Biot obtint remise du restant de sa peine et Laurent fut gracié le 29 mars 1853.

Prosper Esselens, le troisième condamné, était un homme d'une grande énergie. Il refusa obstinément de demander sa grâce, déclarant qu'un innocent ne doit pas être gracié. Le séjour

de la prison le faisait cependant beaucoup souffrir, et il y devint presque aveugle.

Devant sa résistance opiniâtre, le directeur de la prison fut obligé de le mettre dehors, en employant la force ! Il quitta Huy le 22 juillet 1856, un arrêté royal, pris la veille, lui ayant fait grâce du restant de sa peine.

Bien que devenu complètement aveugle, Esselens participa à la propagande de l'Association le *Peuple*, de 1861 à 1865 et aux débuts de l'*Internationale*, avec son ami Dellesalle. La prison et les souffrances avaient aigri son caractère. Il combattit souvent les propositions de ses amis, ne les trouvant pas assez radicales, ni suffisamment révolutionnaires...

CHAPITRE VI

La Presse démocrate-socialiste en 1848-1849.

« LE DÉBAT SOCIAL », « LA NATION », SON PROGRAMME, « LA VOIX DU PEUPLE », « L'ATELIER », A BRUXELLES. — LES JOURNAUX SOCIALISTES DE LIÉGE : « LE PEUPLE », « LES ABEILLES », « LE TRAVAILLEUR », « L'HARMONIE », « L'OUVRIER ». — « LA RÉFORME », DE VERVIERS. — « LE DÉMOCRATE », DE CHARLEROI. — « L'ESPOIR », DE RENAIX, ETC. — LES JOURNAUX FLAMANDS : « DE BROEDERMIN », « ARTEVELDE », « DE VRIEND DES VOLKS », ETC. — BROCHURES DE PROPAGANDE. — PROJETS DIVERS D'ORGANISATION DU TRAVAIL. — « SOLUTION DU PROBLÈME SOCIAL », DE JOSEPH CHARLIER. — « DU PROBLÈME SOCIAL », DE JULES NOIRSAIN. — LE « NORMALISME », DE NAPOLÉON BARTHEL. — LE « CATHÉCHISME DU PROLÉTAIRE », DE V. TEDESCO.

Au moment où éclata en France la révolution du 24 février, la presse démocratique belge était surtout représentée par deux journaux, édités à Bruxelles, l'un en français, le *Débat social*, l'autre en flamand, *De Volksvriend*. Ce dernier était rédigé par Jacques Kats.

Jusque-là, le *Débat social* avait été avant tout un organe démocratique, s'occupant presqu'exclusivement de questions politiques et réclamant des réformes devant assurer plus de bien-être à la classe des travailleurs. Il avait inséré cependant de nombreux articles sur la doctrine phalanstérienne, dont l'un de ses rédacteurs, Alexandre Delhasse, était un chaud partisan. Il avait pour principaux collaborateurs, les deux frères Delhasse, Lucien Jottrand, Bartels, et d'autres qui représentaient, à la société l'*Alliance*, l'élément du « jeune libéralisme », autrement dit de la démocratie.

Le jeune libéralisme jouissait à cette époque d'une certaine influence. Il avait pour organe, dans la presse politique, à part le *Débat social* paraissant à Bruxelles, le *Journal du Commerce* d'Anvers, le *Journal de Charleroi*, le *Libéral liégeois*, le *Courrier de Verviers*, la *Constitution*, etc.

Après le 24 février, le *Débat social* accentua sa tendance socialiste et républicaine. A côté d'articles préconisant des réformes démocratiques, notamment le suffrage universel, il publiait de nombreux articles plus spécialement économiques. Il paraissait en petit format de 16 pages, une fois par semaine et coûtait cher : 12 francs par an.

Le 28 mai 1848, le *Moniteur* publia la loi abolissant le timbre des journaux. Cet impôt sur la presse était excessif. Un numéro du *Débat social* payait 5 centimes d'impôt à l'Etat. Dès le lendemain de la promulgation de la loi supprimant le timbre, un grand nombre de journaux virent le jour (1) et le *Débat social* parût désormais deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi, sans augmentation de prix.

Le 26 avril 1848 parut la *Nation*, un autre journal démocrate-socialiste ayant pour rédacteur en chef Louis Labarre. Il avait été fondé par une société par actions, parmi les souscripteurs de laquelle nous relevons les noms de Gendebien, Félix Delhasse, le notaire Heetvelt, Louis Labarre, Charles Potvin, Funck.

(1) Sur 202 journaux publiés au commencement de 1848, 18 paraissaient sept fois par semaine, 20 six fois, 20 trois fois, 12 deux fois et 132 moins de deux fois par semaine. Le nombre des feuilles timbrées, en 1847, s'éleva à 10,664,208 et le nombre d'abonnés aux journaux était de 61,408, pour tout le pays.

La *Nation* s'intitula « organe quotidien démocrate socialiste ». Le nouveau journal fut fort bien accueilli par le *Débat social* qui, dans son numéro du 30 avril, reproduisit son programme dont voici le texte :

« L'époque ne marche pas : elle court, elle se précipite. Qu'importe donc une profession de foi dans ces jours rapides qui emportent hommes et choses ? Quand l'avenir touche au passé, ne laissant, pour ainsi dire, point de place au présent, qui donc, assez imprudent, engagerait l'avenir ? Quand le sol fuit sous nos pas, qui osera tracer le chemin qu'il suivra fidèlement ? Quand le doigt de Dieu lui-même a marqué le jour prochain des grandes choses, quelle plume osera dire aux hommes : Voilà la borne : vous n'irez pas plus loin !

« Cependant nous dirons pourquoi nous entrons dans l'arène ; nous écrirons ici le programme auquel nous serons fidèles : car ce programme est tout entier dans un mot :

» NOUS SOMMES BELGES.

» Que des étrangers, des hommes que nous ne connaissons point, aient reçu des dispensateurs du budget la mission de nous apprendre que tout est bien ainsi, qu'il est temps de nous arrêter, que notre rôle est désormais dans l'immobilité, que la Belgique n'a ni besoins matériels, ni besoins moraux, rien à demander à eux qui la représentent ; que nous devons jurer aujourd'hui de n'aller pas plus loin, de nous raidir contre la force des choses; qu'il faut prêter un serment qui lie, dans l'avenir, nous et les nôtres ! Grâce à Dieu et à nos frères morts en 1830, notre pays est assez libre pour permettre, même à des plumes étrangères, de tracer sur le sable mouvant le cercle étroit et vain dont nous ne devons pas sortir, mais dont chaque vent qui souffle emporte jusqu'aux traces; la Belgique est assez libre pour cela et, hâtons-nous de le constater, assez forte de ses espérances, de sa volonté et de ses droits.

» NOUS SOMMES BELGES.

» Cependant, une grande question va surgir. Peut-être des élections prochaines dépendent les destinées de la Belgique. Là sans doute sera notre premier champ de bataille, et nous voulons, dès aujourd'hui, en appeler aux hommes de cœur et

d'intelligence, et leur dire à quelles conditions notre appui leur est acquis.

» Indépendance de la Belgique, et intégrité du territoire.

» Relations amicales avec nos voisins et sympathie pour la France de février.

» Economies dans les dépenses de l'Etat.

» Réduction générale des budgets, et spécialement des budgets de la guerre, des affaires étrangères, de la marine et des travaux publics.

» Suppression radicale des sinécures.

» Abolition du cumul.

» Réduction proportionnelle de tout traitement dépassant 5,000 francs.

» Retrait de la loi immorale des pensions aux ministres, après deux ans de services.

» Réforme postale : taxe uniforme des lettres.

» Suppression des octrois.

» Suppression de tout droit d'entrée ou d'accises sur les objets de consommation de première nécessité, et notamment sur les céréales, la viande et le bétail, le sel, la bière.

» Etablissement de l'impôt progressif sur le revenu, pour combler le déficit causé par ces suppressions, sauf à l'étendre, ensuite pour remplacer tous les impôts indirects.

» Retrait complet de toutes les lois réactionnaires.

» Nomination des Bourgmestres par les Conseils communaux ; élection des officiers de tout grade, dans la garde civique, par les simples gardes.

» Organisation de l'enseignement gratuit à tous les degrés.

» Création d'une milice nationale.

» Réforme administrative.

» Réforme des lois pénales en ce qu'elles ont d'attentatoire à la liberté individuelle et à l'égalité des citoyens.

» Le travail garanti par l'Etat à tous les hommes qui se trouvent sans ouvrage, moyennant un minimum de salaire. Car, comme l'a dit, dans une circonstance solennelle, l'honorable M. Defacqz, alors président de l'*Alliance* :

» *Tout homme a droit à l'existence dans la société dont il*

est membre. La société lui doit les moyens d'exister, d'abord par le travail, ensuite par des ressources extraordinaires si, dans les temps calamiteux, le travail accoutumé vient à manquer aux bras courageux. »

En juin 1848, parut encore à Bruxelles, la *Voix du Peuple*, journal des travailleurs, ayant ses bureaux, rue de l'Escalier, 47.

Sous le titre : *Ce que nous voulons*, la *Voix du Peuple* écrivait :

« Le droit pour tous de nommer des représentants dans les Conseils de l'Etat, de la province et de la commune.

» L'existence assurée à chacun en échange de son travail.

» L'abolition de tous les impôts actuels, remplacés par l'impôt progressif sur le revenu.

» L'instruction obligatoire aux frais de l'Etat. Moyens d'existence assurés aux enfants pauvres.

» Ateliers d'apprentissage des arts et métiers.

» Asiles de retraite pour les invalides du travail et de la guerre.

» Abolition de la peine de mort, de la flétrissure et du carcan.

» Revision des codes. »

La *Voix du Peuple* avait pour principal rédacteur, un ouvrier tourneur en bois, nommé Loris. Au mois de juillet 1848, Loris fut arrêté et mis au secret. Son crime ? On l'accusait d'avoir excité les ouvriers à se réunir, à exposer leurs griefs et à demander au gouvernement le travail qu'ils ne pouvaient obtenir en ce temps de crise !

Loris avait effectivement invité les ouvriers sans ouvrage à se réunir au Parc. Il avait été délégué par eux auprès du ministre de l'intérieur, pour lui remettre une pétition !

Citons aussi le journal l'*Atelier* qui parut à Bruxelles, et parmi les différents journaux démocrates et socialistes qui virent le jour à Liége, le *Peuple*, dont le rédacteur, Prosper Esselens, fut condamné à mort l'année suivante pour le banquet du *Prado*.

Ce fut le *Peuple* qui, à la chute du *Débat social* — son dernier numéro porte la date du 1er novembre 1849 — fut chargé de servir les abonnés du *Débat*, qui succomba après six années de lutte !

Le *Peuple* paraissait deux fois par semaine. Esselens avait comme principaux collaborateurs : Goffin, Louis Rigo, Ch. Rolens et H. de Steiger.

Voici quelle fut la profession de foi que publia son premier numéro, le 4 février 1849 :

« Notre programme est contenu dans ces deux mots : *Le Peuple*. Si nos lecteurs admettent comme nous l'application du dogme trinitaire : *Liberté*, *Egalité*, *Fraternité* ; le peuple sera, pour eux, comme pour nous, l'ensemble des individualités qui composent la nation ; pour chacune de ces individualités, nous réclamerons le libre développement, l'égalité des droits, la solidarité d'intérêts. Mais, si ceux qui nous liront sont encore imbus des préjugés de castes, s'ils croient encore que la société doit être divisée en nobles et en roturiers, en riches et en pauvres, en exploitants et en exploités, s'ils pensent que les hommes doivent fatalement lutter d'une manière impitoyable, les uns contre les autres, armés de la funeste devise : *Chacun pour soi*, *laisser faire, laisser passer* ; s'ils pensent que le bonheur ne doit sourire qu'à quelques-uns, alors le peuple sera, pour nous comme pour eux, le grand nombre sacrifié à l'égoïsme du petit nombre, la *plèbe*, la caste des parias de notre époque, les exploités de notre siècle, ceux que l'on traite de brigands quand ils implorent le droit de vivre en travaillant.

» Ainsi, on le voit, nous ne voulons combattre que dans l'intérêt de la cause sainte de l'humanité ; si nous déclarons au privilège une guerre d'extermination, c'est dans l'intérêt de tous. Nous voulons empêcher la société de s'écrouler sous les coups que lui porte incessamment l'égoïsme ; en un mot, nous voulons le bonheur de tous. Plusieurs de nos amis n'ignorent pas que nous avons déjà poursuivi ce but dans une publication dont le *Peuple* ne sera que le continuateur. Nous ne faillirons pas à notre tâche. Rien ne nous fera reculer devant l'accomplissement de notre devoir. »

Le *Peuple* cessa de paraître, faute d'abonnés, le 30 décembre 1849.

A côté de lui, s'était fondé, toujours à Liége, le 9 juillet 1848, l'*Ouvrier*. Cette nouvelle feuille paraissait deux fois par semaine et ne se vendait que 5 centimes le numéro.

L'*Ouvrier* avait été créé pour servir d'organe aux socialistes liégeois, mais le 15 octobre 1848, un différent touchant la propriété du journal, s'éleva entre M. Dewandre, qui en était l'éditeur et M. Ledoux, son imprimeur. Un procès s'ensuivit et, en attendant le jugement, les deux plaignants publièrent chacun une feuille, sous le titre : l'*Ouvrier*.

Le 8 novembre, M. Ledoux annonça en tête de son journal, en gros caractères, le résultat du procès :

« Il est mort !!! Dans sa séance d'hier, le tribunal a condamné le sieur Dewandre, qui prétendait avoir le droit de publier un nouveau journal intitulé l'*Ouvrier*, à cesser la publication de ce journal, qui appartient à M. Ledoux, à payer à ce dernier 150 francs de dommages-intérêts. Il l'a condamné, en outre, aux frais du procès, etc. »

Par suite de ce jugement, M. Ledoux continua la publication de l'*Ouvrier*, et M. Dewandre créa le *Travailleur*.

Soit à cause des événements politiques, soit pour d'autres raisons, l'organe des socialistes liégeois prit insensiblement une allure plus modérée, et, le 12 août 1849, il se déclara conservateur et adopta pour devise : *Ordre-Progrès*. De plus, à partir du 27 septembre le propriétaire voulut effacer toute trace qui rappelât les premiers principes du journal ; il changea le titre l'*Ouvrier*, contre celui de l'*Ordre*, et modifia sa rédaction.

Le 9 novembre 1848 parut le premier numéro du *Travailleur*, bi-hebdomadaire, édité par M. Dewandre, à Liége. Il fut rédigé par M. Th. Karcher jusqu'au 1er avril 1849, puis ce fut M. L.-Y. Dejaer, président de l'*Association démocratique républicaine* de Liége, qui en devint le rédacteur principal, sous le pseudonyme *L'Ordre*.

Le premier numéro de cette feuille commençait ainsi :

« Le tribunal de 1re instance de Liége, 1re chambre, sous la présidence de M. Cloes, vient de décider que le journal l'*Ouvrier* est la propriété de M. Ledoux, en vertu d'une concession qui lui aurait été faite par la société républicaine de Liége, dans sa séance du 24 juin dernier. Ce jugement est déclaré exécutoire par provision, nonobstant appel et sans caution...

» M. Dewandre continue la publication de son journal, il le fera paraître maintenant sous le titre le *Travailleur*. »

Voici en quels termes le *Travailleur*, dans son dernier numéro, prononça lui-même son oraison funèbre :

« Ce journal ne paraîtra plus avant que ses abonnés aient acquitté la dette de leurs abonnements.

» Nos appels plusieurs fois réitérés aux partisans de nos principes, afin de les faire participer à cette bonne œuvre, ont été sans résultats...

» Nos appels même à la plupart de nos abonnés pour les engager, au nom de la justice, de la bonne foi, de la conscience, de l'honneur, *à payer la dette sacrée* qu'ils avaient contractée par leurs abonnements et par la réception de notre journal, ont été faits inutilement. Ce vol nous occasionne une perte d'environ *deux mille francs.*

» Et pour comble d'infortune, nous avons eu des rapports administratifs avec des gens qui, sous le masque de républicains, ont joué le rôle infâme de Robert-Macaire ; et lesquels, tout en combattant l'inféodation du travail par le capital, nous ont exploité un capital d'environ trois mille francs, pour leur honteux et dégoûtant travail, etc., etc. »

Que de feuilles démocratiques et socialistes disparurent ainsi faute de ressources !...

Verviers eut également son journal démocratique *la Réforme*, qui semble avoir été l'organe de la *Société des droits et des devoirs de l'Homme*. Et de même à Charleroi parût le *Démocrate*, à Renaix, l'*Espoir*, etc., etc.

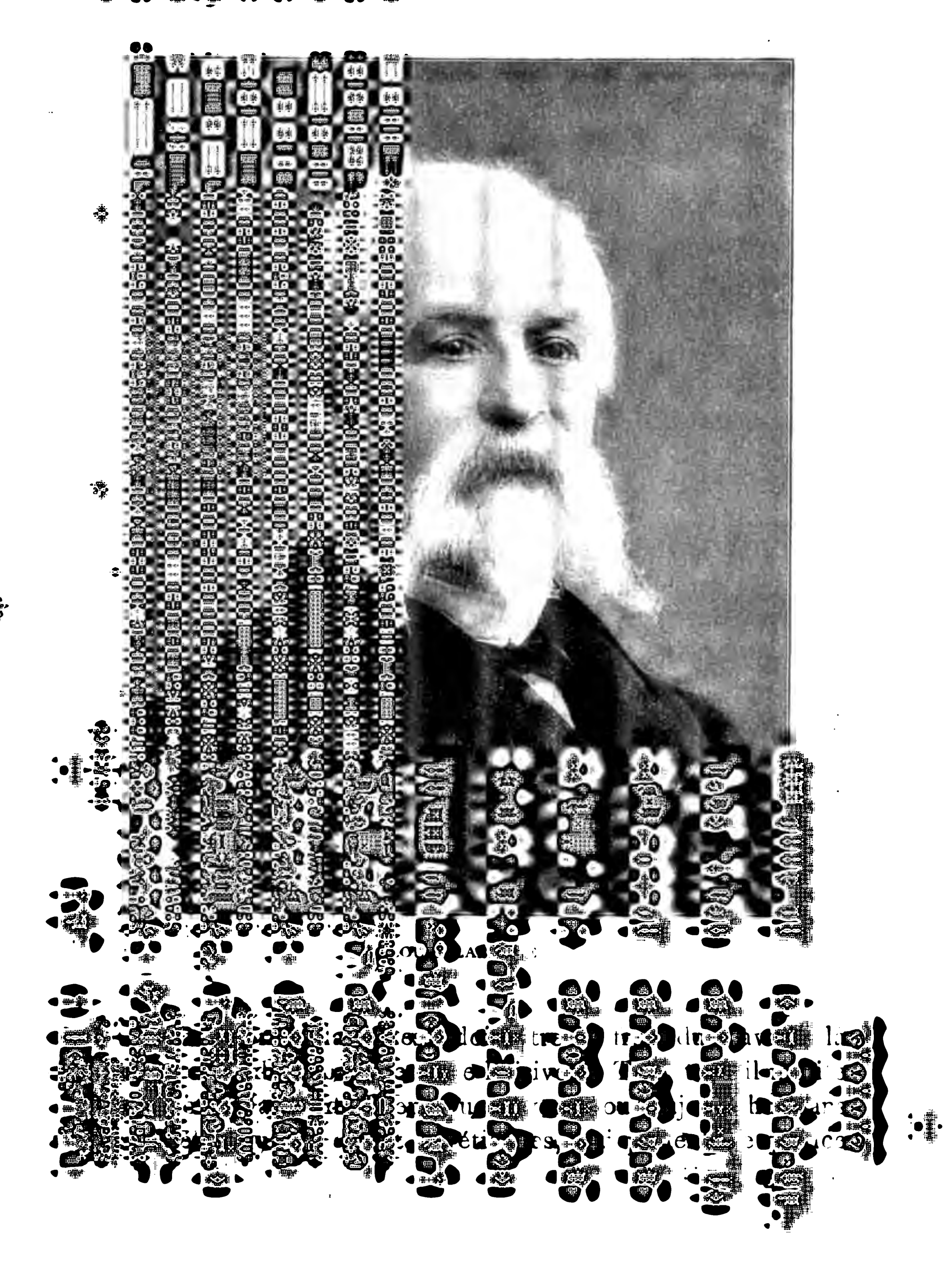
La presse démocrate socialiste de langue flamande ne fut pas moins bien représentée pendant les années 1848 et 1849.

D'abord de *Broedermin* (l'Amour fraternel) de Gand, paraissant une fois, puis deux fois, puis trois fois par semaine, puis devint quotidien à partir du mois d'octobre 1849.

Ce journal eut pour rédacteur en chef le citoyen Leerens qui, en 1850, quitta le pays, découragé sans doute du peu de résultats obtenus par la propagande socialiste dans les milieux ouvriers.

Pour donner une idée des opinions de la feuille flamande de Gand, reproduisons un de ses articles intitulé : « Le riche et le pauvre » :

… œuvres, dit l'écriture. Cela veut dire … es hommes d'autres distinctions que … ts et la vertu.



et de vérité ? Hélas ! bien loin que chacun soit le fils de ses œuvres, notre sort, notre vie entière dépend du hasard ! La naissance décide de tout en ce monde, elle seule fait le riche, elle seule fait le pauvre.

» Nos lois ont aboli, il est vrai, les privilèges du sang et l'*hérédité de l'esclavage*. Mais les choses sont telles aujourd'hui que la richesse et l'indigence, c'est-à-dire la liberté et l'esclavage, passent d'une génération à l'autre, comme un fatal patrimoine.

» Voyez ces deux hommes, enfants du même Dieu, égaux, et frères devant la nature.

» L'un ne connaît ni la peine, ni la crainte, ni les soins de la vie. — Il est riche.

» L'autre travaille du matin au soir pour gagner un maigre morceau de pain, heureux encore quand ce travail si pénible ne lui fait pas défaut. — Il est pauvre.

» L'un voit toutes les carrières ouvertes devant lui.

» Il peut, à son gré, donner un libre développement à toutes ses facultés, à tous les penchants de sa nature. Sciences, arts, éducation, tout ce qui peut embellir l'existence, tout ce qui peut augmenter les jouissances de la vie, il a tout pour lui.

» Il est riche !

» L'autre ne connaît point les bienfaits de l'éducation. Dieu l'avait créé peut-être pour occuper un poste élevé dans le monde ; peut-être la sainte flamme du génie brûlait-elle en lui ; peut-être était-il destiné à enrichir le genre humain de vastes découvertes, d'inventions utiles, mais c'est en vain.

» Il ne lui est point donné de développer les facultés engourdies de son intelligence, ni d'être initié à la science et aux arts. La force brute de son corps, voilà tout ce que la société attend de lui.

» Il est pauvre.

» L'un peut s'abandonner à toutes ses passions, satisfaire ses moindres caprices, et s'il le fait, il en sera félicité, parce que cela fait vivre, dit-on. Des centaines d'hommes travaillent à lui procurer des jouissances, et se trouvent heureux qu'il veuille bien s'amuser.

» Il est riche.

» L'autre ne vit pas par lui-même. Si son existence peut être utile à quelque gros financier, il lui sera donné en échange d'un travail de douze heures ce qu'il faut tout justement pour ne pas mourir d'inanition. Machine vivante, fonctionnant pour le compte d'un autre, on l'entretient en vue du profit qu'on en tire. Trouve-t-on quelque avantage à lui substituer une machine inanimée, on s'en débarrasse comme d'un outil devenu inutile, sans s'inquiéter s'il mangera demain.

» Il est pauvre.

» Parlerons-nous de sa famille ? Hélas ! la famille n'existe point pour lui.

» Quand le pauvre se marie, il n'apporte en dot à sa femme que sa misère et sa douleur.

» Non, le pauvre n'a pas de famille, il ne doit pas en avoir. *Les sages l'ont dit.* »

A Gand paraissaient en outre *Vlaanderen Welvaren* (Le Salut de la Flandre) et *Arteveldc*, dont les bureaux étaient établis chez Verbaere, rue Saint-Liévin, 3.

A Bruxelles, il existait en 1848-1849 deux journaux socialistes flamands : *De Weergalm der Werklieden* (l'Echo des ouvriers) qui devait être le pendant de la *Voix du peuple* de Loris, et *De Vriend des Volks.*

A Thielt, paraissait *De Thieltenaar*, organe démocratique-socialiste, publié trois fois par semaine, tandis que Bruges avait : *Het Brugesche Vry (Le Franc de Bruges)* et Anvers *De Vriend des Volks (l'Ami du peuple).*

***

Il y eut, cela paraît certain, beaucoup d'autres feuilles démocratiques-socialistes, qui virent le jour après 1848. Mais la plupart ne vécurent pas longtemps et cela pour plusieurs raisons. D'abord, on lisait relativement peu à cette époque, surtout dans la classe ouvrière. Ensuite, cette multiplicité de journaux devait inévitablement nuire à leur existence et à leur développement. Mieux eût valu, au point de vue de la propagande démocratique,

ne posséder qu'un ou deux journaux en français et en flamand, que d'en avoir une douzaine se disputant une clientèle forcément restreinte et se nuisant mutuellement, gaspillant en pure perte des forces et des ressources plutôt restreintes.

La cause de cette situation regrettable est facile à comprendre. Il n'y avait pas, à proprement parler, de parti démocrate-socialiste dans notre pays. Il y avait des démocrates et des socialistes, mais aucun lien ne les unissait, aucune organisation ne venait discipliner et coordonner leurs forces et leurs efforts.

***

Les brochures de propagande furent également nombreuses. Les principales furent les suivantes :

Solution du problème social ou Constitution humanitaire, par J. Charlier, Bruxelles 1848 ;

Du socialisme, amélioration immédiate du sort des ouvriers par l'association, par un travailleur bruxellois, Bruxelles 1849;

Un mot à tous, par Gustave Mathieu, Bruxelles 1849 ;

Aux ouvriers belges, par Louis Rigot, Bruxelles 1849 ;

Coup d'œil sur la question des ouvriers, par De Potter, Bruxelles 1848;

Catéchisme du prolétaire, par V. Tedesco, Liége 1848;

Du problème social, par Jules Noirsain, ouvrier-maître, Bruxelles 1848;

Le Socialisme, sans nom d'auteur (1), Gand 1848 ;

Jésuitisme et socialisme, par Louis Defré ;

Essai sur l'organisation du travail, par deux ingénieurs, Bruxelles 1848.

Puis une série d'almanachs :

Almanach démocratique pour 1848 ;

Almanach républicain pour 1849, par le comité de rédaction du journal *Le Peuple*, Liége, imprimerie A. Charron, place Saint-Paul.

Tout cela sans compter les publications socialistes françaises:

(1) Brochure attribuée à Nicolas Weld, négociant en couvertures à Gand.

livres, brochures, almanachs, etc., assez répandues à cette époque dans notre pays.

L'***Almanach démocratique*** pour 1848, parut à Bruxelles vers la fin de l'année 1847 (1).

Son premier article : ***A nos Lecteurs***, débute par ces mots: « Jusqu'à présent, la sympathie que nous avons rencontrée, même dans les classes que nous voulons réhabiliter et dont nous avons épousé les droits, ne sont pas grandes... » et se termine par l'énoncé des revendications suivantes :

1° Que la Chambre des Représentants soit véritablement une Chambre Représentative, en ce sens, que toutes les branches de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, des sciences, des lettres et des arts, y aient des représentants, et que les fonctionnaires publics n'en fassent plus partie ;

2° Que l'agriculture, la première richesse des Etats, non seulement soit encouragée puissamment, mais organisée sur de nouvelles bases, qui permettent d'exploiter en grand toutes les terres de la Belgique ;

3° Que des lois sévères soient rendues contre ceux qui spéculent sur la misère publique, en accaparant les grains ou en les vendant à un taux au-dessus de leur valeur ;

4° Que notre armée, qui coûte aux contribuables tant de millions par an, soit réduite des deux tiers, afin que le budget de la guerre ne soit plus une charge onéreuse pour la Belgique ;

5° Que les impôts ne soient plus prélevés sur l'alimentation du pauvre et que les droits d'octroi, qui pèsent sur les boissons, les viandes, etc., soient abolis ; que l'on impose la recette et non la dépense, comme on l'a fait jusqu'à ce jour ;

6° Que l'impôt du timbre sur les journaux, impôt plus arbitraire que tous les autres et introduit, par une législation draconienne, pour étouffer les nobles efforts de la pensée et la première de nos libertés, la liberté de la presse, que cet impôt, disons-nous, qui est une tache dans nos lois et un anachronisme politique disparaisse, afin que l'instruction puisse se répandre parmi les classes pauvres de la société ;

(1) Chez les Editeurs, rue du Cirque, et chez l'imprimeur, F. Vertenouil, rue Saint-Lazare, 2.

7° Que la taxe des lettres soit réduite et que le maximum du prix du port ne soit pas porté au-delà de 10 centimes pour les distances les plus éloignées du centre ;

8° Que l'enseignement primaire soit, comme en Allemagne, donné gratuitement, et rendu obligatoire pour toutes les professions; car il est honteux que, dans une nation civilisée comme la Belgique, la majeure partie des habitants ne sachent ni lire ni écrire.

***

Il nous reste à dégager le caractère du mouvement de 1848 en Belgique, le fonds des idées ayant cours alors, le but poursuivi par les démocrates-socialistes belges, et les moyens préconisés pour le réaliser.

Tout d'abord, un mot des hommes de la démocratie-socialiste, c'est-à-dire des orateurs, des écrivains, des organisateurs.

L'élément ouvrier occupe une place bien modeste parmi les propagandistes de cette époque. Sauf Jean Pellering, Jacques Kats et Nicolas Coulon, il n'y a parmi les têtes du parti que des hommes d'origine bourgeoise : des avocats, des professeurs, des négociants.

Que voulaient ces hommes ? Quel but poursuivaient-ils ?

Ils voulaient réorganiser la société, faire cesser l'exploitation de l'homme par l'homme, améliorer les conditions d'existence de la masse la plus nombreuse et la plus pauvre de la population.

Les idées qu'ils défendaient sont un mélange des doctrines de Saint-Simon, de Fourier, de Louis Blanc, de Pecqueur, de Proudhon et des démocrates chartistes anglais. Ils empruntèrent avant tout à ces derniers, les moyens pratiques de propagande et de réalisation : meetings, manifestations, associations ouvrières, etc., que, depuis plus de dix ans déjà, propageaient L. Jottrand, Bartels, les frères Delhasse, Jean Pellering et Kats.

Dans l'ordre politique, ils réclamaient le suffrage universel, l'instruction obligatoire, la nation armée sous la forme d'une

garde-civique populaire, la réforme des impôts et l'impôt sur le revenu. Dans l'ordre économique, ils voulaient la réforme du commerce, par des associations coopératives de consommation et de production, des agences de subsistances, l'ouverture de bazars, l'escompte et le crédit gratuits, les avances sur marchandises, la Banque du peuple, etc., etc.

Mais c'est surtout dans le principe d'association qu'ils avaient foi, ainsi que le montre cette conclusion d'un article paru dans le *Débat social* du mois de janvier 1849 :

« Nous voulons, dit ce journal, la propriété et nous voulons le travail.

» Mais nous voulons que le travail, isolé, livré à lui-même, puisse se développer et conquérir l'affranchissement. Longtemps l'homme a été exploité par l'homme, c'est l'époque de l'esclavage. Longtemps l'homme a été exploité par le propriétaire de la terre, c'est l'époque du servage et de la féodalité.

» Aujourd'hui l'homme est exploité par le propriétaire du capital, c'est l'époque du salariat et de l'industrialisme. Nous voulons que l'homme ne soit exploité que par lui-même, qu'il soit à la fois créateur et seul propriétaire des produits de son travail. Nous voulons qu'il n'ait plus besoin de chercher, pour gagner son pain, un capitaliste pour maître; nous voulons qu'il soit libre et que la société tout entière mette à sa portée les moyens de conquérir l'égalité. Développer ces principes, est la mission du socialisme. C'est là le but qu'il se propose. C'est vers cette période nouvelle de son existence, qu'il pousse l'humanité. L'ère nouvelle naîtra, ce sera *l'époque de l'association*, l'époque de la liberté, de l'égalité, de la fraternité, de la solidarité. »

Le journal *L'Atelier*, paraissant à Bruxelles à la même époque, parlait à peu près dans le même sens :

« Nous ne croyons guère, dit-il, aux vastes projets humanitaires où les travailleurs devront trouver des jouissances sans nombre en échange d'un semblant de travail... Hommes pratiques avant tout, nous voulons ce qui est possible et nous ne nous payons pas de mots.

» Nous voulons l'association volontaire, *et pour principales conditions, un capital inaliénable et une durée illimitée*; nous

admettons la concurrence des associations dans une même industrie, et nous croyons que l'inégalité des salaires est une nécessité dans la rémunération du travail.

» ...Nous regardons le capital inaliénable et la durée illimitée (de l'association) comme indispensables, parce que là, selon nous, sont les seuls moyens possibles d'affranchir les salariés. En effet, avec une durée limitée et un capital partageable, il est impossible à l'association d'être un instrument assez puissant pour atteindre le but proposé. Une société, dans ces conditions, peut bien convenir à quelques individus dans un intérêt passager. Mais pour affranchir les travailleurs du joug du capital, œuvre qui sera forcément plus lente que nos désirs, il est indispensable que le capital, destiné à tous les hommes de bonne volonté, ne puisse être partagé. Cela est d'autant plus nécessaire, que l'inaliénabilité du capital assure seule la durée illimitée, sans laquelle il n'y a pas d'affranchissement possible. »

Ce sont là, assurément, des réminiscences des idées défendues près de vingt ans auparavant par le socialiste chrétien Buchez et dont nous avons parlé en détail dans notre *Histoire de la Coopération*.

Les brochures *Un mot à Tous* de G. Mathieu et *Du Socialisme* par un *Travailleur bruxellois* défendent les idées phalanstériennes et surtout le principe d'association. Nous les avons analysées déjà dans notre *Histoire de la Coopération* en Belgique (1) et nous pouvons dès lors y renvoyer le lecteur.

Joseph Charlier, dans *Solution du problème social ou Constitution humanitaire basée sur la loi naturelle* (2) commence par faire une vive critique de l'organisation sociale et déclare que les révolutions qui viennent de se produire dans plusieurs pays d'Europe, n'ont pas donné aux travailleurs les satisfactions qu'ils étaient en droit d'en espérer. Il veut une transformation, une refonte complète de la société, mais il la veut sans perturbations, le socialisme étant, avant tout, un système d'organisation.

« Le problème à résoudre, dit-il, est celui-ci : absorber les richesses territoriales au profit de la richesse collective, sans

(1) Tome I, pages 175 et suivantes.
(2) Bruxelles, 1848; forte brochure de 106 pages, imprimerie C.-J. Greuse.

porter atteinte aux droits acquis et tout en respectant le droit de la propriété légale. »

Ceci semble paradoxal, dit en substance Charlier, mais cela est très réalisable. Et l'auteur résoud, en effet, le problème, en invoquant le collectivisme qui s'est trouvé dans la pensée de presque tous les socialistes belges. Il est à remarquer que Charlier ne procède ni de Colins, ni de Louis de Potter, ni de Bartels, ni de Kats, ni de Dekeyser et que son collectivisme, imprégné de christianisme, est parfaitement original. Il pose ses principes avec une précision que personne n'avait eue de son temps. Voici ses paroles :

« Ainsi tenons pour loi fondamentale, pour symbole de vérité et de justice :

» Que la propriété foncière, œuvre de Dieu (nous dirions de la Nature), appartient à l'universalité des êtres créés : elle est indivisible et immuable, comme l'humanité au service de laquelle elle a été affectée et dont elle doit garantir les besoins naturels et vitaux.

» Que la propriété mobilière, œuvre de l'homme, est essentiellement personnelle ; elle est destinée à donner satisfaction aux besoins acquis, en raison directe du degré d'activité de chacun.

» L'une, comme propriété commune, doit être administrée par l'Etat ; l'autre, comme propriété particulière, doit être régie et exploitée en toute liberté par les individus. »

Quant aux moyens, Charlier est partisan des réformes successives.

Sa brochure se termine par le texte d'une *Constitution humanitaire*, en 74 articles, dont l'article premier exprime les principes fondamentaux :

« ART. 1er. — De l'égalité des facultés physiques inhérentes à la nature humaine découle l'égalité des hommes en droits, en devoirs et en besoins absolus.

» L'égalité des droits c'est, dans l'ordre matériel, la participation de chacun aux garanties naturelles de conservation et de perpétuation de l'espèce ; dans l'ordre moral, l'exclusion de tout privilège tendant à établir des distinctions par préexistance de coutumes ou de lois conventionnelles.

» L'égalité des devoirs consiste dans l'obligation pour chacun et pour tous du respect du droit d'autrui, et dans l'exercice de ses facultés productives selon son aptitude et ses forces.

» L'égalité des besoins absolus, c'est la substantation obligatoire des organes vitaux de chacun, comme loi immuable de conservation. »

La brochure de J. Charlier est le projet de réorganisation sociale le plus complet, qui parût à cette époque, fertile cependant en projets de tous genres.

***

L'opuscule de *Jules Noirsain : Du problème social* est très intéressant aussi et d'ordre pratique (1).

L'auteur qui signe « un ouvrier-maître » s'adresse aux ouvriers dans les termes suivants :

« Compagnons,

» On dit que vous voulez entrer en participation avec les maîtres dans les travaux et les entreprises de ceux-ci.

» Je ne puis croire que tel soit votre dessein.

» Interviendriez-vous aussi dans les avances, dans les pertes, dans les revers ?

» Que feriez-vous, en cas de sinistre et de ruine ?

» Comment aussi établirez-vous le taux de vos bénéfices ?

» Comment empêcheriez-vous que l'on vous trompât ?

» Non, encore une fois, telle ne peut-être votre pensée.

» *Votre pensée, la voici* :

» Vous demandez qu'il vous soit assuré, autant que le peut une société bien régie, un salaire suffisant pour vous faire vivre, vous et votre famille.

» Vous demandez des facilités d'existence pour les heures mortes de la maladie et surtout pour le temps de la vieillesse.

» Vous désirez que la nation pourvoie à votre insuffisance

(1) Bruxelles 1848, en vente chez l'auteur, 41, rue de Louvain.

pour la nourriture et l'éducation de vos enfants, si leur nombre est au-dessus de vos ressources.

» Vous entendez être désormais à l'abri de toute injustice, de toute vexation, de toute tyrannie.

» Ces vœux sont légitimes et raisonnables ; ce sont les nôtres, à tous.

» L'opuscule suivant, que je vous engage à lire, a pour but de les réaliser. »

L'auteur veut assurer à tous du travail, établir légalement les droits du travailleur et garantir ces droits, supprimer tous les impôts qui pèsent sur lui, établir des écoles et des pensions pour les enfants des ouvriers, abolir la conscription et organiser une armée composée de volontaires, instituer une grande banque « vraiment nationale, dit-il, qui soit en même temps une caisse spéciale des travailleurs ».

Voici comment il veut établir et garantir légalement les droits des travailleurs :

« Il s'agit ici, dit-il, de faire un *code spécial du travail.* C'est la tâche du législateur ; mais il faut que ce code établisse :

» 1° *Le droit* de tout citoyen *au travail*, dans la mesure de toutes les ressources que la société possède ou peut réunir ;

» 2° *Un minimum de salaire* suffisant pour assurer à l'ouvrier son existence, celle de sa femme et de deux de ses enfants au moins ;

» 3° *La fixation par l'Etat de la durée du travail*, conformément aux principes de l'humanité, aux forces de l'ouvrier, aux besoins raisonnables des diverses industries, les nationaux ayant la préférence, sur tous les ouvriers étrangers, pour les services exécutés aux frais de l'Etat, des départements, des communes, des administrations et établissements publics de l'armée, etc. ;

» 4° *L'interdiction*, à l'avenir, *de toute concession* de travaux publics *à des compagnies,* et la résiliation des contrats intervenus, s'il est possible ;

» 5° La suppression du marchandage, en ce qu'il a de contraire à la dignité de l'homme et aux intérêts légitimes des travailleurs;

» 6° La suppression de la concurrence faite au travail régulier par des entrepreneurs ou par l'Etat, au moyen du travail des prisons, des dépôts de mendicité, etc.;

» 7° La défense à tout maître, chef d'atelier ou propriétaire, de renvoyer un travailleur salarié, sans lui avoir préalablement payé tout le salaire qui lui est dû, et sans l'avoir prévenu au moins tant de jours à l'avance; à moins que le maître ne préfère lui payer sur le champ et par anticipation une somme égale à celle qu'il aurait gagnée jusqu'au jour de son départ, pendant le même espace de temps. Exception serait faite pour les fautes graves, qui doivent être nettement qualifiées dans la loi;

» 8° L'obligation imposée à tout maître, chef-d'atelier ou propriétaire, de payer le salaire ou les gages aux jours déterminés, suivant les besoins et l'usage, à peine d'une amende au profit des travailleurs lésés par le retard;

» 9° L'institution, dans chaque commune populeuse et dans chaque chef-lieu de canton, *d'un conseil d'arbitrage* composé, dans une juste proportion, de travailleurs et de maîtres ou propriétaires, nommés les uns et les autres par le gouvernement, avec mission de régler sommairement toutes les contestations et avec pouvoir de les faire exécuter, nonobstant appel;

» 10° *Le droit de l'ouvrier à son salaire*, payé par la caisse des travailleurs, *en cas de maladie*;

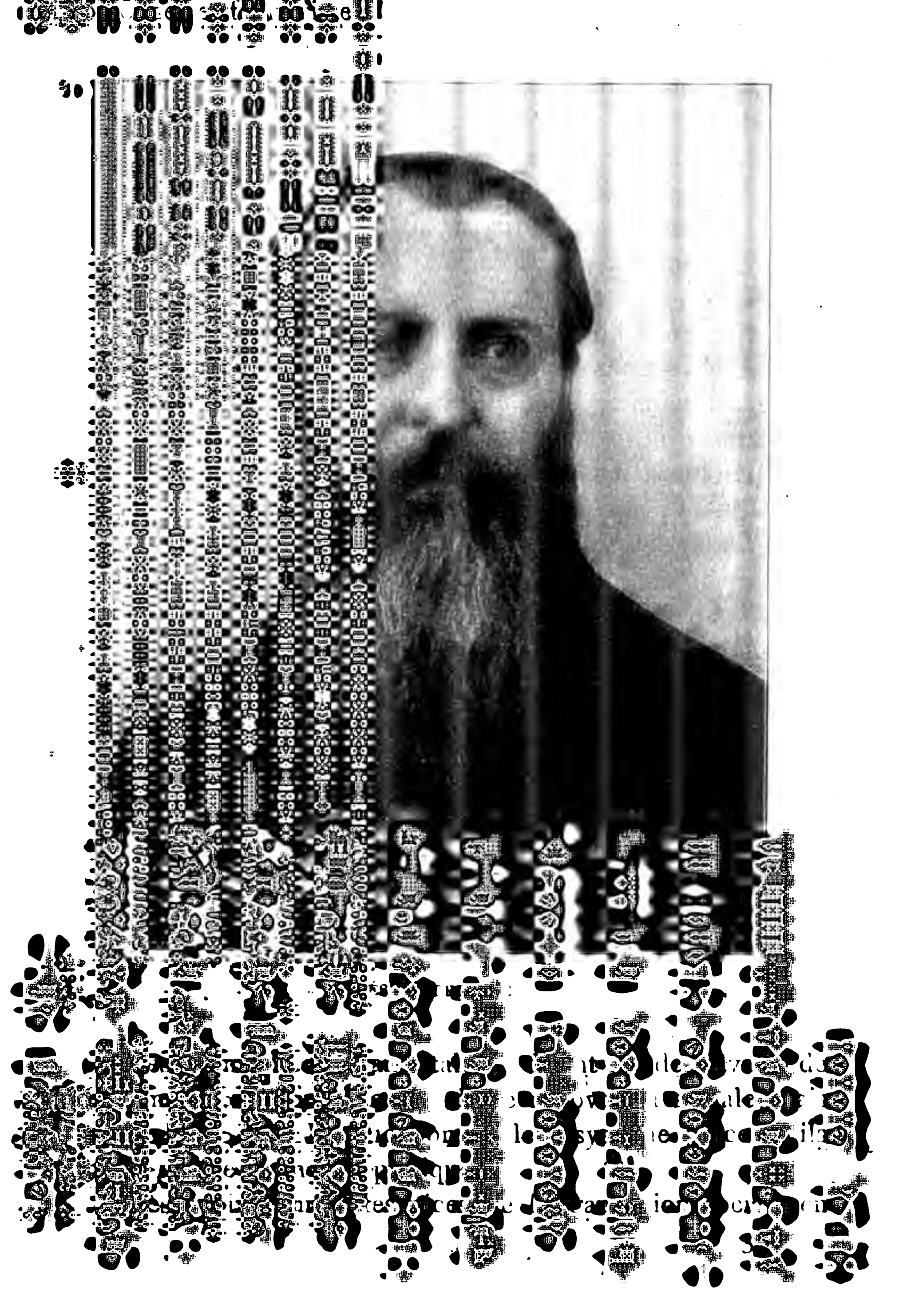
» 11° Un droit semblable *à une pension* sur la même caisse, en cas d'infirmités contractées au travail et de défaut de force par suite de l'âge avancé;

» 12° La garantie du travail et du salaire assuré, conformément à un tarif, à toutes les veuves d'ouvriers ou femmes d'ouvriers malades, si elles le réclament;

» 13° Le droit, pour tout ouvrier dépourvu de ressources suffisantes, d'envoyer un ou plusieurs de ses enfants aux écoles érigées par l'Etat sur les fonds de la caisse des travailleurs;

» 14° Des pénalités rigoureuses et principalement de fortes amendes au profit de la susdite caisse, infligées à tout maître ou propriétaire et même à tout dépositaire de l'autorité publique, qui aurait volontairement posé un acte d'arbitraire ou de violence à l'égard d'un ou de plusieurs travailleurs, ou enfreint une disposition du code du travail. »

tion du travail, par deux ingénieurs surtout un mélange d'idées saint-



vigueur, ils donnent le plan de l'organisation du travail capable de réaliser la justice et le bien-être général.

« Nous venons, disent-ils, de voir que les vices principaux de l'organisation actuelle de l'industrie sont :

» L'absence totale de liens entre les différents agents de la production ;

» L'encombrement qui résulte d'une concurrence exagérée, et les chômages qui en sont la suite ;

» Les désordres causés par l'agiotage ;

» L'incapacité flagrante des directeurs d'établissements industriels ;

» L'imperfection des voies de communication ;

» L'insuffisance du salaire des travailleurs, leur mauvais régime alimentaire, l'insalubrité de leurs ateliers et de leurs logements ;

» Le lourd impôt que prélève l'octroi des villes sur la vie matérielle du peuple ;

» La falsification des denrées alimentaires et le peu de surveillance qu'exercent sur leur débit, dans les campagnes, les administrations communales ;

» Les abus du travail en commun pour les différents sexes, et les occupations forcées auxquelles sont soumis les enfants ;

» Le manque d'instruction des classes pauvres ;

» L'insuffisance des caisses de prévoyance, de secours et du service sanitaire ;

» La rareté des hôpitaux dans les petites villes et dans les campagnes ;

» Enfin la position misérable du travailleur dans ses vieux jours ;

» *Notre système d'organisation repose sur trois principes :*

» 1° *L'association des grands agents de la production : le travail, l'intelligence et le capital ;*

» 2° *La limitation de la production ;*

» 3° *L'assurance du sort des travailleurs dans les moments de crise.* »

Puis ils développent leur système qui, dans ses grandes lignes, résume assez bien la théorie sociale propagée par Victor Considerant et ses amis phalanstériens.

Ils terminent leur exposé en faisant connaître une série de mesures économiques destinées à servir de complément à l'organisation du travail :

1° Etablissement d'un système libéral progressif de lois de douane ;

2° Abolition du monopole des brevets d'invention ;

3° Obligation des marques de fabrique imposées aux industriels ;

4° Formation d'un fonds de réserve dans chaque atelier ;

5° Garantie de talent exigée de la part des directeurs d'usine ;

6° Organisation de logements, boulangeries, boucherie, etc. communales pour les travailleurs et répression des falsifications des denrées alimentaires ;

7° Fondation d'hôpitaux dans les petites villes et les campagnes ;

8° Institution d'une caisse de retraite pour les ouvriers ;

9° Création d'hospices pour les invalides du travail ;

10° Réorganisation de l'enseignement primaire ;

11° Abolition des droits d'octrois sur les denrées alimentaires ;

12° Suppression des dépôts de mendicité.

Pous légitimer leur système, ils disent :

« Le droit qu'aurait l'Etat d'imposer à l'industrie une organisation du travail semblable à celle que nous proposons ne peut être révoqué en doute. En effet, il ne porterait par là nullement atteinte à la propriété, il ne ferait qu'introduire une condition nouvelle dans le contrat qui le lie aux industriels. Ce contrat, quel est-il ? Tout citoyen qui érige une usine ou obtient une concession de mines, prend à la nation, au moment où il commence ses travaux, une partie de sa force vive, le bras du travailleur. Il s'engage donc dès lors implicitement envers elle à assurer à l'ouvrier un salaire qui lui permette non seulement de vivre, mais de se créer encore des ressources pour parer à toutes les éventualités de l'avenir. »

*
* *

Le 10 mars 1848, c'est-à-dire quinze jours à peine après la révolution de février, Louis De Potter publia sa brochure : *Coup d'œil sur la question des ouvriers évoqué à son tribunal par la révolution française de 1848* (1).

Les idées exprimées dans cet écrit, par l'ancien membre du gouvernement provisoire de 1830, sont peu claires. La situation, dit-il, est difficile et on ne sait comment arriver à donner satisfaction aux intérêts en présence dans le conflit social qui vient de surgir.

Voici quelle est sa conclusion :

« Les exigences des ouvriers, réduites même à leur plus simple expression, sont inconciliables avec notre organisation sociale.

» Leur accorder la moindre chose gouvernementalement, c'est renverser l'ordre établi ; car c'est imposer, gouvernementalement aussi, un sacrifice aux propriétaires, aux capitalistes, aux industriels, aux chefs d'atelier ; c'est anéantir le commerce, le crédit, la prospérité.

» Leur tout refuser, c'est exposer la société à être bouleversée de fond en comble par les masses, par les ouvriers, trompés dans leur attente ; c'est allumer la guerre entre le prolétariat et la propriété, entre les pauvres et les riches.

» Une voie demeure ouverte, mais une seule, pour ne pas plus heurter les propriétaires que réduire les prolétaires au désespoir, pour conserver les riches et ne point avoir de pauvres ; c'est d'entreprendre d'organiser la société sur un nouveau principe, de la consolider enfin sur une base que personne ne pourra plus, ne voudra plus chercher à ébranler.

» Le gouvernement provisoire de France l'ose-t-il, le peut-il, le sait-il ? C'est une question de fait qui ne tardera pas à s'éclaircir.

» Toujours est-il que l'œuvre humanitaire est à ce prix : c'est pour la société le *sinon*, non. »

Un esprit plus original et plus profond est Napoléon Barthel, auteur d'une théorie sociale qu'il a nommé *Norma-*

(1) Chez Mayer et Plateau, 5, rue de la Madeleine, à Bruxelles.

lisme, autrement dit la Religion scientifique de l'humanité. On a peu parlé de cet écrit, qui fut réédité en 1859 (1) et qui, en 1848, portait le titre de: ***Religion de la République française.***

Napoléon Barthel débute ainsi :

« Un grand fait distingue la Révoluion de 1848 de celles de 1789 et de 1830. C'est le ***droit au travail*** exigé par le peuple triomphant et décrété aussitôt par le gouvernement provisoire ; droit sacré, imprescriptible, qui oblige le gouvernement et la République à imposer ***assez de solidarité*** à chaque membre de la nation française, pour assurer de l'occupation — un emploi et un salaire satisfaisants — à tous les citoyens qui n'ont d'autres ressources pour vivre, et sont d'âge et de constitution à pouvoir travailler.

» Comme le droit à l'assistance, le droit au travail dérive du droit naturel de chacun à une part proportionnelle dans la propriété du Globe ; propriété terrienne que le code civil, dans un intérêt de liberté sans doute, a laissé aux premiers occupants et à leurs successeurs légaux, ***jusqu'ici sans autre compensation aux déshérités, nés ou tombés dans la misère,*** que les bureaux de bienfaisance généralement insuffisants et une charité honteuse, dérisoire, plus propre, évidemment, à augmenter le paupérisme qu'à élever les nécessiteux au travail et à la dignité. »

L'auteur déclare que pour résoudre le problème de la misère, deux systèmes sont en présence : l'***individualisme*** et le ***communisme.***

L'***individualisme,*** dit-il, c'est un type social où les individus veulent leur bonheur plus ou moins à l'exclusion des autres membres de l'humanité.

Ce type consacre :

Le principe de l'égoïsme,

La division des intérêts,

Et le droit du plus fort.

Le communisme est un type social opposé où les individus veulent le bien-être de leurs semblables avec plus au moins de dommages pour leur propre bonheur. Ce type consacre :

(1) Imprimerie Van Meenen, 33, rue de la Putterie, à Bruxelles.

Le principe du dévouement,
La fusion des intérêts,
Et le droit des faibles.

Barthel ne veut ni de l'individualisme, ni du communisme.

Il est partisan d'une combinaison de ces deux doctrines. L'égoïsme de même que le dévouement est un instinct sacré, utile, indispensable à la société. Pour cette raison, il préconise un système social qu'il appelle le normalisme et qui serait *l'expression des personnes qui désirent le bien-être général sans sacrifier aucun intérêt humain, particulier, légitime.*

Ce système d'organisation sociale se présente comme *terme moyen normal :*

Entre le principe de l'égoïsme et celui du dévouement,
Entre la division des intérêts et leur communauté,
Entre le droit des forts et le droit des faibles.

Il consacre : *la justice distributive,*
L'association synallagmatique
Et l'égalité devant la loi.

« *L'individualisme,* dit-il, veut la division des intérêts, grands ou petits, et le déplacement de la terre et des richesses en général, suivant la spoliation barbare primitive, au hasard des héritages subséquents et du trafic de tous les jours : *c'est le droit de propriété individuelle à son maximum.*

» *Le communisme* veut la communauté des biens : les productions des hommes comme celles de la nature au service de tout le monde, dans la mesure des besoins et des facultés de chacun; *c'est le droit de propriété à son minimum.*

» *Le normalisme* exige que l'Etat maintienne et développe l'association des intérêts généraux, en faisant respecter de mieux en mieux, directement ou indirectement, le droit de chacun à une part proportionnelle de la terre et de ses fruits, ainsi que de son travail personnel; *c'est le droit de propriété individuelle en moyenne normale.* »

Le normalisme, selon Barthel, c'est la justice organisée suivant cette formule : *à chacun suivant ses droits naturels, son travail et son capital.*

Pour cela il faut que l'Etat décrète l'association des intérêts

et fasse respecter le droit de chacun à la possession d'une part proportionnelle de la terre et de ses fruits, ainsi que de son travail personnel.

Mais le moyen ?

Barthel parle ensuite d'une vaste assurance nationale contre tous les accidents et risques de la vie, liant obligatoirement tous les habitants du pays, depuis leur naissance jusqu'à leur décès, et de l'organisation d'une banque de prêt et d'escompte pour tous.

Pour assurer à chacun la vie à bon marché, il réclame la création d'établissements régulateurs normaux de la concurrence.

Des cités ouvrières et des maisons bourgeoises seraient construites et louées à des prix tels qu'au bout de quelques années de payement régulier du loyer, le locataire serait propriétaire de son habitation.

Notre réformateur veut aussi la régie des principales lignes de chemins de fer et des substances agricoles, minérales et forestières, utiles à exploiter dans l'intérêt de tous ; il réclame une répartition équitable des charges publiques par un impôt proportionnel et direct sur la fortune de chacun, « demandant beaucoup à ceux qui ont beaucoup, peu à ceux qui ont peu et rien à ceux qui n'ont rien ».

Tout cela est fort bien, dira-t-on, mais comment l'auteur comptait-il réaliser le Normalisme ?

Napoléon Barthel ne s'occupe point de l'organisation politique de l'Etat. Il semble oublier que les réformes ne tombent point du ciel, qu'elles doivent être réclamées et conquises, par ceux qui désirent en profiter, et qu'il n'y a qu'un moyen d'en arriver là, c'est d'accorder au peuple le droit de suffrage, l'arme indispensable à son émancipation.

Napoléon-Auguste Barthel est né à Watervliet le 21 février 1812. Il habita Saint-Josse-ten-Noode, près de Bruxelles, rue Saint-Philippe, 33, jusqu'en octobre 1860. De là il vint à Schaerbeek, rue Névraumont, 69. Il est mort à Uccle, le 4 janvier 1867 (1).

(1) La déclaration du décès a été faite par le sous-directeur de la Maison de Santé d'Uccle.

Barthel, qui se disait professeur de phrénologie et de magnétisme s'occupait principalement de sciences. En 1839, il publia un *Manifeste philosophique*, et en 1848, une notice sur la *télégraphie physique en général et en particulier sur la télégraphie électro-magnétique, système Napoléon Barthel.*

Aucun auteur socialiste ne s'est occupé de Barthel, ni Malon ni Quack, pas même De Paepe qui, cependant, aurait dû entendre parler de lui. C'est dans un petit opuscule allemand, édité à Leipzig en 1850, sur la littérature populaire de la démocratie française depuis 1833, par Max, que notre ami Lux, du *Peuple* rencontra pour la première fois le nom de Napoléon Barthel (1).

Le *Débat social* de 1848 (N° du 28 mai) annonce la brochure que nous venons d'analyser et en fait une critique, très courte d'ailleurs.

* * *

Il nous reste à parler d'une brochure de propagande républicaine-socialiste qui fit beaucoup de bruit en 1848: le *Catéchisme du Prolétaire*, de Victor Tedesco (2).

Cet opuscule débute ainsi :

« CATÉCHISME DU PROLÉTAIRE

» 1° Qui êtes-vous ?

» *R.* Je suis prolétaire, ou si vous l'aimez mieux, ouvrier.

» 2° Qu'est-ce qu'un prolétaire?

» *R.* Vivant au jour le jour, le prolétaire est l'homme qui n'a pas assez aujourd'hui et n'est pas sûr d'avoir quelque chose demain. Déshérité dans cette société qui s'enrichit par son travail, il n'a point de pain s'il n'a point de maître.

» 3° Vous êtes donc esclave, ayant un maître ?

» *R.* D'après l'acception ordinaire du mot, non.

» Le prolétaire et le nègre, pour vivre, dépendent l'un et l'autre d'un maître.

(1) Voir : *Napoléon Barthel, un socialiste belge de 1848* par Lux, dans l'*Almanach du Peuple de 1901*, page 57.

(2) Ce catéchisme fut reproduit dans l'*Almanach républicain de 1849*, Liège, imprimerie Charron.

» Le prolétaire, à la différence du nègre, peut quitter librement le maître qui l'emploie, sauf à mendier ou à voler s'il n'en trouve pas un autre qui puisse ou veuille l'occuper.

» Le prolétaire et le nègre, en changeant de maître, ne changent point de sort, l'un reste toujours esclave, l'autre toujours prolétaire, quelles que puissent être la bienveillance et la philanthropie de ceux qu'ils servent.

» Le nègre est l'esclave de l'homme.

» Le prolétaire est l'esclave du capital.

» 4° Comment expliquez-vous cet esclavage du prolétaire ?

» *R.* Pour le prolétaire, point de pain sans travail, point de travail sans instruments de travail. Or, dans l'organisation actuelle de la société, les instruments de travail représentent, par eux-mêmes, une valeur tout aussi inaccessible à l'ouvrier que le capital nécessaire pour les exploiter.

» S'il existe encore aujourd'hui des instruments de travail dont l'acquisition est possible à l'ouvrier, les progrès de l'industrie, en substituant le travail des machines à la main-d'œuvre de l'homme, en feront bientôt justice.

» Le capital domine la production et donne la puissance à ceux qui le possèdent, c'est-à-dire aux riches, à la minorité

» La majorité, les prolétaires, sont donc réduits à solliciter du travail.

» Les conditions auxquelles le riche achète le travail sont précisément les conditions de l'existence des ouvriers.

» La vie de ceux-ci dépend donc du capitaliste, du maître.

» Entre le maître qui achète et le propriétaire qui vend le travail, il se fait une transaction forcée qui est le salaire, lequel représente, par conséquent, les conditions de la vie du prolétaire.

» 5° Pourquoi cette transaction est-elle forcée ?

» *R.* Parce qu'en refusant les conditions que lui pose le maître, l'ouvrier refuserait le pain dont il a faim.

» 6° Quelle est la loi d'après laquelle se règlent les conditions du salaire?

» *R.* La concurrence :

» 1° Des nations entre elles : 2° Des producteurs d'un même pays entre eux ; 3° Des ouvriers entre eux. »

Après avoir dépeint, sous des couleurs très sombres, ce que devient le salaire par suite de cette concurrence et après avoir dit que le travail est une marchandise, Tedesco parle du sort misérable du prolétaire :

« 7° Votre sort est donc bien misérable ?

» *R.* Les souffrances abrègent mon existence et flétrissent ma vie.

» Enfant de huit ans à peine, je travaillais pour ajouter quelque chose au peu de pain que pour moi gagnait mon père. Les journées étaient bien longues pour si peu de joies ; les nuits trop courtes pour tant de fatigues.

» Père de famille, je vois s'épuiser ma compagne et s'étioler mes enfants.

» Contre tant de maux mon travail est impuissant.

» Sacrifiant mes enfants aux exigences impérieuses de la faim, je les fais esclaves d'une machine ; maudissant leur sort et le mien, mon amour pour eux devient mon supplice.

» Vieillard avant l'âge, comme mon père, je n'aurai d'abri que dans la charité publique qui emprisonne, dans l'aumône qui avilit.

» A ceux que fuit le travail, les dépôts de mendicité, les bagnes.

» A la jeune fille que presse la faim, la prostitution.

» Parcourez ces quartiers dans lesquels nous relègue l'opulence ; ces rues étroites, tortueuses, sans air, sans soleil. Une atmosphère lourde, épaisse, viciée par l'accumulation d'un trop grand nombre d'êtres vivants, par les eaux stagnantes et les immondices, en éloigne les heureux qu'épargne la misère. Pénétrez dans ces habitations, véritables campements de barbares. De la cave humide, spongieuse, jusqu'au grenier ouvert à toutes les intempéries, tout y est asile à nos misères. N'y cherchez point quelque trace de cette révélation splendide de la puissance et de l'intelligence humaines, qu'on appelle civilisation. A ces murs nus et dégoutants, à ce foyer ébréché, à la paille de nos grabats, reconnaissez, ô riches, la demeure des artisans de votre opulence. Notre misère atteste votre grandeur.

» Les miracles de notre industrie ne doivent-ils pas être consacrés par nos souffrances ?

» Oui, nous escomptons notre avenir en escomptant nos forces ; et si parfois les préoccupations du lendemain assombrissent notre regard, l'impuissance de notre prévoyance nous arrache jusqu'au sentiment de notre conservation.

» Alors, n'ayant rien à perdre et rien à regretter, comment pourrions-nous ne pas jeter notre vie dans la balance sociale, pour en rétablir l'équilibre ?

» 10° Vous ne me dites rien de votre instruction ?

» *R.* Pour nous il n'est pas d'autre enseignement que la misère.

» La faim en réduisant l'enfant à dépérir, pour quelques centimes, dans la fabrique, le chasse de l'école.

» L'excès du travail et l'insuffisance de la nourriture, en épuisant le jeune homme, le rendent inapte à tout travail intellectuel. »

Citons encore ce que dit l'auteur sur l'antagonisme des classes :

« 12° D'après ce que m'avez dit jusqu'à présent, vous regardez les prolétaires comme constituant une véritable classe dans la société ?

» *R.* Oui. Deux classes sont en présence l'une de l'autre: les riches et les prolétaires.

» Entre elles, il y a antagonisme, parce qu'il y a opposition d'intérêts, de mœurs et d'idées.

» 13° Quelle est la classe prédominante ?

» *R.* Celle des riches.

» 14° Quelle est la cause de cette puissance ?

» *R.* C'est la possession des instruments de travail et des capitaux. Dispensatrice du travail, elle dispose par cela seul de tous les biens, de toutes les forces de la société.

» 15° Cette domination des riches se borne-t-elle à l'oppression du travail ?

» *R.* Non elle s'étend sur tout ce qui tient à l'homme considéré soit comme travailleur, soit comme citoyen.

» 16° Pourquoi ?

» *R.* Opprimés par les riches, si nous étions associés à la puissance politique, nous nous servirions de cette influence légi-

time pour notre commune délivrance. Le citoyen affranchirait le travailleur.

» Pour obvier à ce danger, on nous a exclus de toute participation aux affaires publiques.

» 17° Comment y est-on parvenu ?

» *R.* En s'emparant du gouvernement de la société, du pouvoir politique.

» 18° Qu'appelez-vous pouvoir politique ?

» *R.* C'est le pouvoir de donner des lois au peuple et d'en assurer l'exécution.

» Ces lois règlent tout ce qui est d'intérêt général ou d'intérêt privé en rapport avec l'intérêt général. Leurs prescriptions touchent à tout ce qui concerne l'homme : au mariage, à la famille, à la propriété, à l'instruction, à l'éducation, à la défense nationale, à l'industrie, au commerce, à l'agriculture, aux travaux publics, aux délits et aux peines, etc. »

Puis, Tedesco s'occupe longuement de la royauté et montre que les députés ne sont que « les agents d'affaires de ceux qui nous oppriment », lesquels votent des lois, frappent les prolétaires par toutes sortes de moyens.

Viennent les remèdes :

« 25° Comment espérez-vous porter remède à des maux qui ne sont que trop réels ?

» *R.* Les constitutions politiques ne sont que l'ensemble des institutions et des garanties par lesquelles une classe assure et protège sa domination économique sur les autres classes.

» Si donc nous voulons changer les conditions sociales de notre existence, nous devons avant tout renverser ces constitutions, instrument de notre oppression. Nous devons, en d'autres termes, nous emparer de la puissance politique, afin que l'on ne puisse plus s'en servir contre nous.

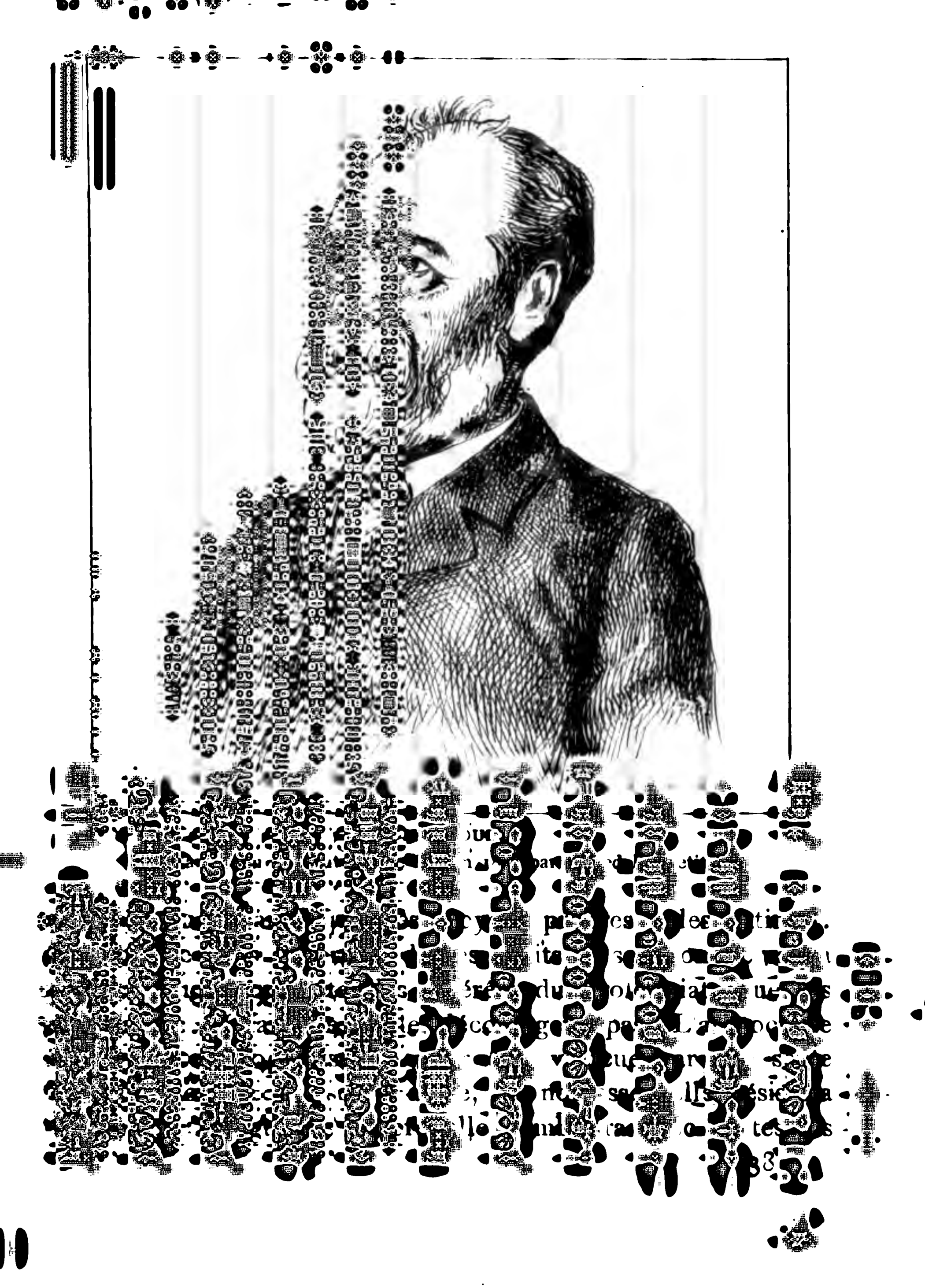
» 26° Que voulez-vous mettre à la place de la souveraineté de la propriété ?

» *R.* La souveraineté du peuple.

» 27° Comment la réaliserez-vous ?

» *R.* Par le suffrage universel, c'est-à-dire par le droit reconnu à tout homme de concourir par ses votes, directement

[illegible] tion politique et sociale de l'Etat. [illegible] sérieux, il faut que tout citoyen [illegible] que la politique exerce sur le bien- [illegible] onscience des vices radicaux de la



forces du désespoir. Comme sa sœur aînée, elle sera vaincue, si la volonté irrévocable du prolétariat est qu'elle le soit.

» 28° Le suffrage universel vous soumettra les assemblées législatives, mais que ferez-vous de la royauté, expression vivante de tous les abus ?

» *R.* Nous la renverserons à jamais.

» A sa place nous établirons un pouvoir exécutif responsable, toujours révocable par l'Assemblée des Représentants du Peuple.

» 29° Vous avez déjà signalé assez d'abus pour qu'il me soit inutile de vous demander quelle sera la tâche de vos élus. Mais quel est, après le droit de suffrage, le droit le plus essentiel que vous ayez à réclamer ?

» *R.* Le droit au travail.

» Il nous faut la certitude de pouvoir vivre en travaillant.

» 30° Qui vous garantira ce droit ?

» *R.* L'Etat à qui nous donnerons mission de l'organiser.

» 31° Pourquoi l'Etat ?

» *R.* Nous ne possédons pas les instruments de travail : nous ne pouvons emprunter pour les acquérir, car l'on ne prête qu'au riche.

» L'Etat seul peut et doit devenir le banquier des prolétaires. Pour sauver la Société de l'abîme que lui creuse la concurrence, ce n'est pas trop de toutes les ressources, du concours de toutes les forces de l'Etat.

» 32° Quel nom donnez-vous à cette organisation sociale qui récèle toutes vos espérances et qui un jour doit les réaliser ?

» *R.* La République Démocratique et Sociale. »

Toutes les idées développées dans le *Catéchisme du Prolétaire* étaient courantes dans le monde socialiste en 1848-1849 et elles ont largement fait les frais de la propagande démocratique et socialiste depuis lors.

Cette semence, malheureusement, fut jetée sur un sol ingrat. Les ouvriers belges, dans leur grande masse, étaient indifférents et, à l'exemple des habitants de l'Enfer de Dante, ils vivaient sans aucune espérance !...

CHAPITRE VII

Avortement du Mouvement de 1848.

CE MOUVEMENT SE PRODUISIT INOPINÉMENT. — LE PEUPLE N'Y ÉTAIT PAS PRÉPARÉ. — LA RÉVOLUTION FUT ACCAPARÉE PAR LA BOURGEOISIE. — LES NOUVEAUX MAÎTRES A L'ŒUVRE. — FAUTES COMMISES. — SITUATION EN BELGIQUE. — LA LEÇON DES ÉVÉNEMENTS DE 1848.

Le mouvement de 1848 avorta pitoyablement et, tout bien examiné, il n'aurait pu en être autrement.

Personne ne s'était attendu à cette explosion soudaine et n'avait prévu les événements qui en furent la conséquence, pas même les meneurs du mouvement. Le même phénomène s'était déjà produit chez nous en 1830.

Dans ses *Lettres de France et d'Italie*, Alexandre Herzen écrit à ce propos :

« Je partis pour l'Italie en octobre 1847, laissant Paris dans la disposition la plus lugubre ; il n'y avait aucun indice du 24 février. La corruption, la poursuite des charges de pair et des croix, les subornations des ministres, les assassinats dans les familles ducales (Praslin), les fausses cartes aux Tuileries, le vol des forêts par le roi, le ministre de la Justice surpris dans une maison mal famée, le fils du roi (Montpensier) chassé de la maison d'un respectable général par sa conduite inconvenante, voilà ce qui remplissait les journaux et les conversations. Les députés répondirent aux documents accusateurs en votant des remerciements à des ministres dont les friponneries étaient démasquées. »

Il est certain que la révolution française du 24 février ne fut pas l'accomplissement d'un plan préparé à l'avance. Le matin de ce jour fameux, ni le roi, ni les ministres, ni les journaux de l'opposition, ni même les hommes qui firent les premières barricades, ne purent penser un seul instant que la journée finirait par la fuite de Louis-Philippe et la proclamation de la République.

Le peuple d'ailleurs manquait d'organisation ; il était profondément divisé en sectes et en clubs. La République fut ainsi accaparée par des démocrates bourgeois qui, pour la plupart, ne comprenaient rien à la question sociale, et qui n'étaient que des républicains formalistes, n'allant pas au delà des réformes purement politiques. D'ailleurs, les hommes qui prirent le pouvoir le 24 février n'étaient pas d'accord entre eux. Ils ne proclamèrent la république que forcés et contraints. La plupart avaient une peur instinctive du peuple, et Louis Blanc et Albert étaient tenus fort à l'écart. Leur principale tâche fut de tranquiliser la bourgeoisie et de rassurer les gouvernements inquiets de l'Europe.

Ce fut Paris qui proclama la République et instaura le suffrage universel. La France suivit docilement. Malheureusement, le suffrage universel accordé ainsi d'un coup, sans que la nation y fut préparée, alors qu'elle n'avait ni la liberté de la presse, ni la liberté d'association, ni la liberté de réunion, devait tourner contre la République. Les dirigeants accumulèrent faute sur faute. Au lieu de décréter des mesures capables d'améliorer la condition matérielle des masses ouvrières et paysannes, ils se bornèrent à quelques parades et, pour comble de maladresse, ils frappèrent un impôt nouveau de 45 centimes par franc d'impôts existant, ce qui mécontenta tout le monde !

Mais si les bourgeois dirigeants se montrèrent incapables et commirent des fautes, les chefs du parti populaire eurent aussi des reproches à s'adresser.

Le 17 mars, une manifestation fut organisée par Barbès et Blanqui, pour protester contre l'inaction du gouvernement. Ce cortège de plus de cent mille hommes raffermit le pouvoir de Louis Blanc et d'Albert au sein du gouvernement provisoire, mais il effraya une fois de plus la bourgeoisie. Quant à Louis Blanc et à Albert, ils ne surent malheureusement pas tirer parti de leur situation.

Une nouvelle manifestation eut lieu le 16 avril. Elle accentua encore la division entre les partisans de la République, si bien que le soir de cette fameuse journée, Pierre Leroux pouvait écrire à Cabet : « Oh ! que l'avenir est menaçant, puisqu'il y a aujourd'hui deux républiques en présence ! »

Le 15 mai, le peuple manifesta à nouveau. Il alla jusqu'à envahir la Chambre des députés pour la sommer de se dissoudre et pour réclamer une intervention en faveur de la Pologne !

Les fautes accumulées, tant par les hommes du gouvernement que par les chefs du parti populaire, aboutirent aux émeutes de juin, qui blessèrent la république au cœur...

En Belgique, le mouvement de 1848-1849 avorta également. Il échoua parce que les ouvriers n'étaient pas organisés et n'avaient pas conscience de leur force. Il échoua, parce que les démocrates républicains bourgeois ne furent pas à la hauteur des circonstances, et manquèrent de volonté et d'audace. Il échoua enfin, à cause de l'attitude scandaleuse du pouvoir judiciaire, présidé, on pourrait dire commandé, par le procureur général de Bavay, qui inventa des complots, fit agir des agents provocateurs et traîna devant la Cour d'assises des innocents qu'il fit condamner à mort.

Le parti démocratique socialiste, décapité par l'emprisonnement de ses meilleurs chefs, devait inévitablement succomber à la tâche. Ceux qui échappèrent à la prison ou à la mort prirent peur ou, découragés, abandonnèrent la lutte.

Jusqu'en 1848, le socialisme avait été principalement doctrinal ; à partir de cette date, sa phase d'action commença. Le prolétariat voulut gouverner, à son tour, non exclusivement, mais au profit de tous. Seulement, il n'était pas prêt à jouer ce rôle. Il n'avait aucune organisation, et, comme jusque-là on ne lui avait appris qu'à démolir, ce fut encore la bourgeoisie qui s'empara du mouvement et le fit tourner à son profit exclusif.

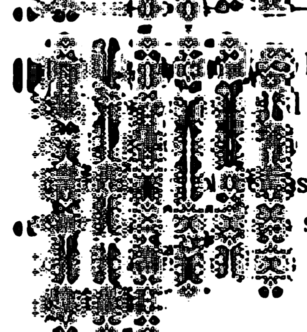
Au point de vue de la classe ouvrière, trois grands faits se dégagent lumineusement de la révolution de 1848.

Le premier, c'est la participation au pouvoir exécutif d'un ouvrier, Albert.

Le second, c'est l'affirmation, au lendemain même du 24 février, de la réalité de la lutte des classes.

Enfin, le troisième, c'est que la révolution aboutit à la guerre sociale, la bourgeoisie ne voulant à aucun prix abandonner au peuple sa suprématie, ni même la partager avec lui.

Telle fut la leçon des événements de 1848. Le peuple en



les nombreuses difficultés qu'il eut à surmon- l disciplina ses forces et se prépara à conqué- revient dans la société. Si des circonstances s de 1848 se présentaient demain, la classe serait à même de s'emparer du mouvement et une voie qui lui serait favorable et le ferait

IN DU TOME PREMIER





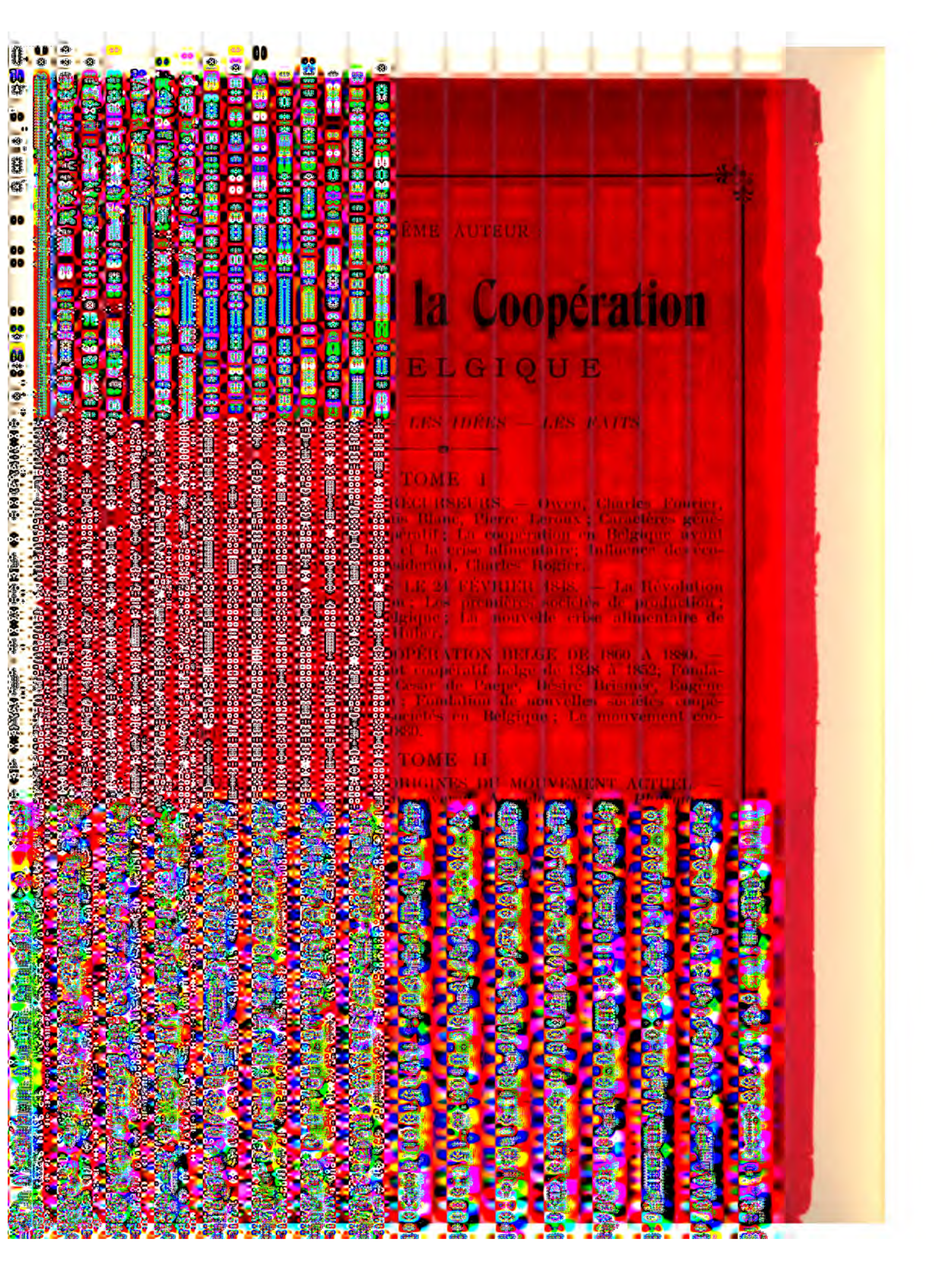
TABLE DES MATIÈRES

DEUXIÈME PARTIE

LA BELGIQUE EN 1848-1849

TABLE DES GRAVURES

BRUXELLES
Imprimerie Lithographie Alexandre Gielen
161, Rue du Progrès, 161



ÊME AUTEUR :

la Coopération

ELGIQUE

— LES IDÉES — LES FAITS

TOME I

RÉCURSEURS. — Owen, Charles Fourier, uis Blanc, Pierre Leroux ; Caractères géné- pératif ; La coopération en Belgique avant et la crise alimentaire ; Influence des con- siderant, Charles Rogier.

S LE 24 FÉVRIER 1848. — La Révolution on ; Les premières sociétés de production ; elgique ; La nouvelle crise alimentaire de Huber.

OOPÉRATION BELGE DE 1860 A 1880. — nt coopératif belge de 1848 à 1852 ; Fonda- César de Paepe, Désiré Brismée, Eugène n ; Fondation de nouvelles sociétés coopé- sociétés en Belgique ; Le mouvement coo- 1880.

TOME II

ORIGINES DU MOUVEMENT ACTUEL. —



